



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport annuel de performances

Annexe au projet de loi relative aux résultats de la gestion
et portant approbation des comptes de l'année 2025

Budget général
Mission ministérielle

Culture



2025

Note explicative

Cette annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour l'année 2025 est prévue par l'article 54-4° de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF). Ce document présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens regroupés au sein d'une mission et alloués à une politique publique. Il comprend les rapports annuels de performances des programmes qui lui sont associés. Les rapports annuels de performances rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances accompagnant la loi de finances pour 2025, tant en termes d'exécution des crédits que de compte-rendu en matière de performance, d'activité des opérateurs de l'État.

Cette annexe par mission récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et attributions de produits) et les emplois utilisés en 2025 en les détaillant par programme, action, titre et catégorie.

La maquette budgétaire (Mission Programme Action Objectif Indicateur Opérateurs) est celle de la loi de finances pour 2025. Le cas échéant, les données relatives à l'exécution 2024 peuvent avoir été retraitées.

Dans une première partie, le bilan de la programmation pluriannuelle, la récapitulation des crédits et des emplois ainsi que l'analyse des coûts sont présentés de façon synthétique au niveau de la mission.

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. Les parties relatives aux programmes comprennent les éléments suivants :

■ La présentation de la consommation effective et de la prévision initiale des crédits ainsi que le détail des charges et des dépenses fiscales :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories). Les fonds de concours ouverts (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisées en 2025, ainsi que leurs évaluations initiales sont précisés ;
- les crédits 2024 ;
- les charges du programme, évaluées par action ;
- les dépenses fiscales rattachées au programme.

■ Le rapport annuel de performances qui regroupe :

- le bilan stratégique du programme ;
- pour chaque objectif de performance, les résultats attendus et obtenus des indicateurs et une analyse de ces résultats ;
- la justification au premier euro des mouvements de crédits et des dépenses constatées. Elle rappelle le contenu physique et financier du programme, les déterminants de la dépense effective, ainsi que les raisons des écarts avec la prévision initiale. Un échéancier des crédits de paiement associés aux autorisations d'engagement est aussi présenté ;
- une présentation des réalisations effectives des principaux opérateurs et des emplois effectivement rémunérés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**. Les crédits budgétaires sont présentés, selon l'article 8 de la LOLF, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

Les emplois sont exprimés en équivalents temps plein travaillé (ETPT). On distingue les effectifs physiques qui correspondent aux agents rémunérés, quelle que soit leur quotité de travail et les ETPT (équivalents temps plein travaillé) correspondant aux effectifs physiques pondérés par la quotité de travail des agents. À titre d'exemple, un agent titulaire dont la quotité de travail est de 80 % sur toute l'année, correspond à 0,8 ETPT ou encore, un agent en CDD de 3 mois, travaillant à temps partiel à 80 % correspond à 0,8 x 3/12 ETPT.

Sommaire

MISSION : Culture	9
Bilan de la programmation pluriannuelle	10
Récapitulation des crédits et des emplois	16
PROGRAMME 175 : Patrimoines	21
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Objectifs et indicateurs de performance	25
1 – Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines	25
2 – Accroître l'accès du public au patrimoine national	27
3 – Élargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics	30
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	32
Justification au premier euro	40
Éléments transversaux au programme	40
Dépenses pluriannuelles	44
Justification par action	47
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	47
02 – Architecture et sites patrimoniaux	51
03 – Patrimoine des musées de France	53
04 – Patrimoine archivistique	58
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	60
09 – Patrimoine archéologique	63
Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État	66
Opérateurs	71
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine	71
CMN - Centre des monuments nationaux	77
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	85
EPMQB - Établissement public du musée du quai Branly	92
EPV - Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	98
EPRNDP - Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris	106
EPMSM - Établissement public du Mont-Saint-Michel	112
Établissement public du château de Fontainebleau	117
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	123
Musée des arts décoratifs	131
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	135
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	140
Musée du Louvre	146
Musée Guimet	153
Musée Henner-Moreau	160
Musée Picasso	165
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	172
EPPD - Établissement public du palais de la porte Dorée	177
PROGRAMME 131 : Création	185
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	186
Objectifs et indicateurs de performance	189
1 – Inciter à l'innovation et à la diversité de la création	189
2 – Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création	190
3 – Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire	192
4 – Diffuser davantage les œuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger	195

Présentation des crédits et des dépenses fiscales	198
Justification au premier euro	206
<i>Éléments transversaux au programme</i>	206
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	208
<i>Justification par action</i>	213
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	213
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	222
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	229
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	232
Opérateurs	236
AFR - Académie de France à Rome	236
CND - Centre national de la danse	241
EPCMP - Établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	247
CNAP - Centre national des arts plastiques	253
Comédie Française	258
Ensemble intercontemporain	264
EPPGHV - Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	266
Opéra comique	272
Opéra national de Paris	278
Chaillot – Théâtre national de la Danse	284
TNC - Théâtre national de la Colline	290
TNO - Théâtre national de l'Odéon	295
TNS - Théâtre national de Strasbourg	300
Mobilier national - Sèvres - Manufactures nationales	305
PROGRAMME 361 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	311
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	312
Objectifs et indicateurs de performance	316
1 – Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur	316
2 – Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle	317
3 – Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique	320
4 – Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres	321
Présentation des crédits	322
Justification au premier euro	327
<i>Éléments transversaux au programme</i>	327
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	330
<i>Justification par action</i>	334
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	334
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	340
03 – Langue française et langues de France	349
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	352
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	358
Opérateurs	364
CNAC - Centre national des arts du cirque	364
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	367
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	372
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	377
Ecole du Louvre	382
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	389
Ecoles d'art en Région	396
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	401
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	407
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	412

<i>ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son</i>	417
<i>INP - Institut national du patrimoine</i>	423
<i>Universcience</i>	428
PROGRAMME 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture	437
Bilan stratégique du rapport annuel de performances	438
Objectifs et indicateurs de performance	441
<i>1 – Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien</i>	441
Présentation des crédits	444
Justification au premier euro	449
<i>Éléments transversaux au programme</i>	449
<i>Dépenses pluriannuelles</i>	457
<i>Justification par action</i>	459
<i>06 – Action culturelle internationale</i>	459
<i>07 – Fonctions de soutien du ministère</i>	461
<i>Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État</i>	467
Opérateurs	471
<i>OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture</i>	471

MISSION
Culture

Bilan de la programmation pluriannuelle

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

La mission « Culture » regroupe, d'une part, les financements alloués par l'État aux politiques publiques pilotées par le ministère de la Culture en matière de patrimoine, de création artistique, de démocratisation de la culture, de transmission des savoirs et de recherche et, d'autre part, les moyens consacrés aux fonctions support du ministère. Elle comporte à ce titre les quatre programmes budgétaires respectifs associés : 175, 131, 361 et 224. Le second pan de l'action du ministère, relatif aux politiques publiques des secteurs des médias et de la communication, est présenté au sein de la mission « Médias, livre et industries culturelles », qui comporte les programmes 180 (presse et médias) et 334 (livre et industries culturelles), et au sein du compte de concours financiers « Avances à l'audiovisuel public ».

Aux termes du décret n° 2025-24 du 8 janvier 2025 relatif aux attributions du ministre de la Culture, ce dernier a pour mission de rendre accessibles au plus grand nombre les œuvres capitales de l'humanité et d'abord de la France, de conduire la politique de sauvegarde, de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel dans toutes ses composantes, de favoriser la création des œuvres de l'art et de l'esprit et le développement des pratiques et des enseignements artistiques, ainsi que de définir, coordonner et évaluer la politique du Gouvernement en matière d'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes adultes tout au long de leurs cycles de formation. Il a pour mission d'encourager les initiatives culturelles locales, de développer les liens entre les politiques culturelles de l'État et celles des collectivités territoriales et participe à ce titre à la définition et à la mise en œuvre de la politique du Gouvernement dans le domaine de la décentralisation.

PRÉSENTATION DE L'EXECUTION DES CRÉDITS POUR 2025

Le budget de la mission « Culture » s'élevait à 3 934 M€ en autorisations d'engagement (AE) et 3 918 M€ en crédits de paiement (CP) en loi de finances initiale (LFI) pour 2025, soit une baisse de 6 % des AE et une hausse de 0,3 % des CP votés en LFI 2024 (4 188 M€ en AE et 3 905 M€ en CP).

La gestion 2025 a d'abord été marquée, en l'absence d'adoption d'une loi de finances pour 2025 à la fin de l'année 2024, par une ouverture sous le régime des services votés, dotant les programmes de la mission au niveau des crédits ouverts en loi de finances initiale 2024, avec une mise à disposition en début de gestion à hauteur de 25 % des crédits. Cette période a conduit le ministère à adapter ses modes de programmation et d'exécution de la dépense et conduit à des échanges constants entre tous les acteurs de la chaîne financière pour assurer le respect des dispositions prévues par la loi spéciale du 20 décembre 2024. Après l'adoption de la loi de finances pour 2025 le 14 février 2025, la mission a ensuite fait l'objet d'annulations de crédits, rendant nécessaires des ajustements en cours d'exercice. Elles ont été portées par un décret d'annulation le 25 avril 2025 et par la loi de finances de fin de gestion du 8 décembre 2025, pour un montant total de -224 M€ en AE et -143 M€ en CP.

En 2025, la consommation des crédits de la mission s'est élevée à 3 864 M€ en AE et 3 867 M€ en CP. Le taux d'exécution observé des crédits 2025 de la Mission Culture s'élèvent à 97 % des autorisations d'engagement et 98 % des crédits de paiement ; il s'élève à 100 % en AE et 100,6 % en CP en excluant les reports AENE, les fonds de concours et les attributions de produits. Ces taux mettent en évidence la capacité des programmes à exécuter leurs crédits en gestion malgré les ralentissements initiaux dus à la période des services votés.

Le programme 175 « Patrimoines » finance les politiques de préservation et d'enrichissement du patrimoine culturel français (musées, monuments, architectures, archéologique, archives, immatériel). En 2025, l'exécution du programme « Patrimoines » s'est élevée à 1 260 M€ en AE et 1 276 M€ en CP, soit un taux de consommation de 92,2 % en AE et 95,9 % en CP des crédits disponibles (1 366 M€ en AE et 1 331 M€ en CP). Hors reports, AENE et FDC,

ces taux s'élèvent à 101,2 % en AE et 102,1 % en CP. Ils s'expliquent essentiellement par le solde des mouvements réglementaires et législatifs en cours de gestion.

Le programme 131 « Création » soutient la diversité et le renouvellement de l'offre artistique. En 2025, l'exécution du programme « Création » s'est élevée à 979 M€ en AE et 983 M€ en CP, soit un taux de consommation de 99,4 % en AE et 99,96 % en CP des crédits disponibles (985 M€ en AE et 984 M€ en CP). Hors reports, AENE et FDC, ces taux s'élèvent à 99,5 % en AE et 99,97 % en CP, et s'expliquent essentiellement par le solde des mouvements réglementaires et législatifs en cours de gestion.

Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » porte les politiques transversales du ministère de la Culture : éducation artistique et culturelle (EAC), enseignement supérieur Culture (ESC), recherche culturelle et diffusion de la culture scientifique ainsi que la politique pour la langue française et le plurilinguisme. En 2025, l'exécution de ce programme s'élève à 772 M€ en AE et 756 M€ en CP, soit un taux de consommation de 98,5 % en AE et 99,7 % en CP des crédits disponibles (784 M€ en AE et 758 M€ en CP). Hors reports, AENE et FDC, ces taux s'élèvent à 99,98 % en AE et 99,85 % en CP, et s'expliquent essentiellement par le solde des mouvements réglementaires et législatifs en cours de gestion.

Le programme 224 « Soutien aux politiques culturelles » porte la politique internationale ainsi que les fonctions support du ministère de la Culture. Il comprend à ce titre les dépenses de personnel. En 2025, l'exécution de ce programme s'est élevée à 853 M€ en AE et 852 M€ en CP, dont 746,8 M€ en AE et en CP pour le T2, soit un taux de consommation de 99,7 % en AE et 99,8 % en CP des crédits disponibles (855 M€ en AE et 853 M€ en CP).

BILAN DES REFORMES

L'année 2025 a été marquée par la création de la Direction générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche (DGDCER) au 1^{er} septembre 2025, qui reprend l'intégralité des missions de la Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC), notamment en matière de démocratie culturelle, d'aménagement culturel du territoire et de culture scientifique, tout en intégrant la gouvernance complète des enseignements supérieur et spécialisés, ainsi que de la recherche dans le domaine de la culture.

Cette création marque une évolution majeure dans l'organisation du ministère, visant à renforcer la visibilité et la cohérence de l'enseignement supérieur et de la recherche. En centralisant le pilotage des stratégies nationales, la tutelle des écoles nationales supérieures (architecture, paysage, spectacle vivant), l'animation des réseaux territoriaux et la gestion des enseignements spécialisés, la DGDCER a pour mission de conduire une politique plus ambitieuse et mieux coordonnée.

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE LA MISSION

OBJECTIF 1 : Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire (P131)

Indicateur 1.1 : Fréquentation des lieux subventionnés (P131)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Spectacle vivant : Fréquentation totale des établissements publics, des lieux labellisés et appellations	Nb	5 207 615	10 665 653	9 600 000	10 502 514	cible atteinte	9 600 000
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	15,1	15,7	15	15,6	cible atteinte	>15
Spectacle vivant : Part des spectateurs ayant bénéficié d'un tarif réduit jeune ou enfant dans la fréquentation payante	%	16	14	15	15	cible atteinte	>15
Arts visuels : Fréquentation totale des établissements publics, des lieux labellisés et conventionnés	Nb	4 043 343	3 225 197	>3 200 000	3 180 982	absence amélioration	3 100 000
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	14	14,23	15	14,3	amélioration	>15

ANALYSE DES RESULTATS

Le ministère de la Culture encourage le développement de la fréquentation des lieux culturels subventionnés, notamment par les jeunes.

Pour le spectacle vivant :

La fréquentation totale, collectée via SIBIL, a atteint 10 502 514 visiteurs (10 665 653 l'an passé) soit un léger tassement de -1,5 %. Néanmoins, la cible fixée est atteinte.

Pour les opérateurs, sauf ceux impactés par des travaux avec une fermeture de salle (Colline, Chaillot) la fréquentation totale est en progression, voire exceptionnelle pour certains (Cité de la musique avec l'exposition Kandinsky, par exemple). En revanche, la situation semble plus contrastée selon les labels. À noter, les données 2025 ne sont pas encore totalement stabilisées à date et sont en cours de fiabilisation.

- Part du public scolaire

L'indicateur est stable passant de 15,7 % à 15,6 %. La cible fixée à 15 % demeure atteinte, voire dépassée selon le type de structures.

Pour les opérateurs, la part des scolaires progresse légèrement, gagnant un point par rapport à l'an passé.

Pour les trois labels de la création inclus dans le périmètre de l'indicateur, ils poursuivent, quant à eux, leur mission de démocratisation culturelle en direction des scolaires. L'indicateur fléchit légèrement en passant de 22 % à 21 %, mais la cible est nettement dépassée.

- Part des personnes payant un tarif jeune

L'indicateur est en légère augmentation. Le nombre évolue de 803 825 à 878 850 jeunes ayant fréquenté les établissements. La cible fixée à 15 % est atteinte.

Grâce à une politique tarifaire très accessible mais aussi au travail des relations avec les publics, les labels de la création développent depuis longtemps une part de leur activité en faveur du public jeune, au-delà de la tranche d'âge des bénéficiaires du Pass Culture. Dans les territoires, les centres dramatiques nationaux, scènes nationales et opéras en région ont ainsi accueilli plus de 600 000 jeunes. L'augmentation est particulièrement importante pour les opéras avec une progression de 15 points passant ainsi de 5 % à 20 %.

Pour les arts visuels :

Si la cible annuelle n'est pas atteinte, le niveau observé demeure cohérent avec la trajectoire programmée pour 2026, fixée à 3,1 millions de visiteurs.

La fréquentation globale, déjà en baisse en 2024 — notamment en raison des effets des Jeux olympiques de Paris 2024 pour les établissements situés en Île-de-France, ainsi que de la fermeture de plusieurs centres d'art contemporain pour travaux (Le Lait – Albi, le Centre d'art contemporain de Brétigny par exemple) — poursuit son recul. Elle enregistre une légère diminution de 44 215 visiteurs, soit -1,3 %. Cette diminution s'explique notamment du fait de la fermeture pendant plusieurs mois de deux FRAC, fermetures liées à des problèmes bâtimentaires.

La part du public scolaire dans la fréquentation totale s'établit à 14,3 %, en progression par rapport à 2024. Bien que la cible de 15 % ne soit pas encore atteinte, une légère amélioration est constatée en 2025 par rapport à 2024.

OBJECTIF 2 : Accroître l'accès du public au patrimoine national (P175)

Indicateur 2.1 : Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales (P175)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Évolution de la fréquentation physique payante et gratuite des institutions patrimoniales et architecturales	millions	48,5	48,3	>45	48,4	cible atteinte	>45
Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	%	14,7	13,9	>16	14,2	amélioration	>16
Part des 18-25 ans résidents de l'Union Européenne dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	%	9,3	10,8	>10	9,8	absence amélioration	>10

OBJECTIF 3 : Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur (P361)

Indicateur 3.1 : Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture (P361)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Architecture et patrimoine	%	92	89	93	89	absence amélioration	90
Arts Plastiques	%	83	85	82	82	cible atteinte	86
Spectacle vivant et cinéma	%	96	95	92	96	cible atteinte	95
Établissements d'ESC global	%	90	90	89	89	cible atteinte	90

Commentaires techniques

L'enquête d'insertion a été mise en place en 2008 et est renouvelée annuellement depuis lors. Elle porte sur les titulaires d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) acquis en 2022 dans l'un des 100 établissements ayant participé à l'enquête.

Sur 11 444 diplômés 2022 recensés par les établissements, 11 226 étaient dotés d'une adresse mail valide permettant de leur adresser le questionnaire. La collecte a eu lieu entre le 21 novembre 2025 et le 20 février 2026 avec une transmission des listes de non-répondants aux écoles le 30 janvier 2026. 4 500 diplômés ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 40 %. Pour certains établissements, le taux de réponse atteint 80 %.

Les réponses possibles sont les suivantes : en activité (y compris emploi occasionnel, ou indépendant ou artiste-auteur, ou intermittent ou employé en CDDU, ou contrat spécifique au doctorat, ou apprentissage ou contrat de professionnalisation, ou arrêt maladie ou congé maternité) ; en recherche d'emploi ; aucune activité professionnelle, même occasionnelle et pas de recherche d'emploi ; autre. Une question permet de déterminer

si le diplômé est en formation au moment de l'enquête ou s'il s'est inscrit dans une formation entre l'obtention de son diplôme en 2022 et le moment de l'enquête. Une question permet de préciser si l'activité est en rapport ou non avec la formation.

Le calcul est le suivant :

- au numérateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi (en rapport avec la formation ou pas) ;
- au dénominateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi + nombre de diplômés (n-3) en recherche d'emploi + les diplômés sans activité ou se trouvant dans d'autres situations. Sont donc exclus les diplômés (n-3) en formation au moment de l'enquête ou s'étant inscrit en formation après l'obtention de leur diplôme en 2022.

La 1^{re} ligne correspond aux résultats pour les diplômés des ENSA, du Centre des hautes études de Chaillot, de l'Institut national du patrimoine et de l'École du Louvre.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux d'insertion est calculé sur la base des entrants sur le marché du travail. Les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme ou qui sont encore en formation au moment de l'enquête sont exclus.

89,4 % des diplômés sont en activité professionnelle 3 ans après leur entrée sur le marché du travail. La plupart sont en activité professionnelle dans le champ de leur diplôme (82 %). 9,4 % sont en recherche d'emploi, 1,2 % dans une autre situation. Cette répartition diffère cependant selon la filière.

89 % des diplômés de l'architecture et du patrimoine sont en emploi 3 ans après leur sortie et la plupart de ces actifs estiment exercer leur activité dans le champ de leur diplôme (81 %).

Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile que celle des autres filières. Pour autant, leur taux d'insertion professionnelle s'établit à 82 %. Parmi ces actifs, 73 % estiment exercer leur activité dans le champ de leur diplôme.

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant et du cinéma s'établit à un niveau relativement élevé : 96 % d'entre eux sont en activité 3 ans après la sortie de l'enseignement supérieur, la plupart déclarent exercer un métier en rapport avec leur diplôme (92 % des actifs en emploi estiment être insérés dans le champ).

Cependant, ces taux d'insertion cachent des disparités de situation d'emploi entre les diplômés et ne prennent pas en compte les cas de précarité (multiplication de CDD courts et auto-entrepreneariat avec un seul donneur d'ordre notamment). Dans l'exploitation complémentaire de l'enquête, l'accent sera mis sur les différentes formes de l'emploi, la pluriactivité et les différences de revenu entre les diplômés de l'enseignement supérieur culture (ESC).

OBJECTIF 4 : Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle (P361)

Indicateur 4.1 : Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle (P361)

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des enfants scolarisés en école ou collège se voyant proposer une action d'EAC en temps scolaire	%	77	58	80	65	amélioration	65

Commentaires techniques

L'indicateur résulte :

- au numérateur, du nombre d'enfants bénéficiant d'une activité EAC en établissement scolaire ;
- au dénominateur, du nombre d'enfants scolarisés en établissement ;

- des données de base agrégées et pondérées suivant l'échantillon.

Source des données :

Le calcul de cet indicateur s'appuie sur les données de l'application Adage (système d'information du ministère de l'Éducation nationale) qui recense les actions d'EAC dans les établissements scolaires. Les chiffres des années précédentes étaient établis sur la base d'une analyse statistique redressée. Depuis 2023, le pilotage de cette politique prioritaire relève de la DGESCO (MEN). À compter de l'année scolaire 23/24 (exercice 2024) il s'agit de données brutes issues de l'application Adage, qui reste encore très inégalement renseignée, en particulier dans le premier degré. Les modifications de la méthode de calcul rendent non pertinente l'analyse d'une progression avant 2024.

ANALYSE DES RESULTATS

L'éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un instrument puissant au service de l'égalité des chances : c'est pour cette raison que le Président de la République a fait de sa généralisation une priorité. En effet, les arts et la culture enrichissent et diversifient les apprentissages, favorisent l'épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même.

La crise sanitaire avait marqué un réel coup d'arrêt au déploiement des actions, mais l'engagement de l'ensemble de acteurs avait permis de retrouver dès 2022 un niveau équivalent à celui observé jusqu'à 2020. Ce retour à la normale avait été confirmé en 2023, avec une très légère progression à la hausse témoignant de la solidité du socle d'action construit ces dernières années. En 2024, la modification de la méthode de calcul ne permet pas d'apprécier l'évolution.

En 2025 la proportion d'élèves tous niveaux confondus ayant bénéficié d'au moins une action d'EAC est en nette amélioration par rapport à 2024 (+7pts), mais demeure inférieure aux objectifs attendus.

Ceci s'explique en partie par les éléments suivants :

- L'interruption des financements de la part collective du pass Culture entre février et septembre 2025 qui aura grevé les résultats pour les élèves du second degré (76 % d'entre eux ont cependant bénéficié d'une action d'EAC en 2025)
- Le recensement par la plateforme ADAGE initié en 2023/2024 qui reste encore inégalement renseigné, en dépit de progrès, notamment pour le 1^{er} degré (54 % des élèves se voient proposer une action d'EAC en temps scolaire)

Récapitulation des crédits et des emplois

RECAPITULATION DES CREDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2025 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2025 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
175 – Patrimoines			
Prévision	1 366 459 333	1 331 558 457	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 279 529 512	1 251 197 231	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	86 929 821	80 361 226	
Exécution	1 260 293 125	1 276 459 058	
131 – Création			
Prévision	985 385 525	983 856 619	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	1 072 642 546	1 043 774 435	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-87 257 021	-59 917 816	
Exécution	979 068 332	983 471 714	
361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture			
Prévision	784 076 792	758 103 593	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	810 781 961	759 910 851	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-26 705 169	-1 807 258	
Exécution	772 248 823	755 959 592	
224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture			
Prévision	854 809 379	853 384 744	9 158
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	865 785 626	863 145 802	9 157
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	-10 976 247	-9 761 058	
<i>Transferts d'ETPT en gestion et mouvements d'ETPT en LFR (art 11)</i>			1
Exécution	852 602 281	851 656 926	9 002
Total Prévision	3 990 731 030	3 926 903 415	9 158
Total Exécution	3 864 212 561	3 867 547 290	9 002

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
175 – Patrimoines	1 479 417 348 1 527 938 707	1 279 529 512 1 260 293 125	1 193 810 999 1 250 576 676	1 251 197 231 1 276 459 058
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	526 260 642 587 742 385	610 267 542 621 131 817	510 865 178 585 348 239	551 794 768 578 427 372
02 – Architecture et sites patrimoniaux	37 831 746 36 653 636	38 441 470 34 759 188	37 831 746 35 939 903	38 355 685 34 630 094
03 – Patrimoine des musées de France	655 400 938 607 826 161	428 346 518 401 032 753	431 144 683 411 273 147	439 521 463 432 899 334
04 – Patrimoine archivistique	82 289 117 110 780 548	28 008 791 27 740 730	36 467 007 40 718 910	49 018 923 53 735 551
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	9 775 311 9 220 922	9 356 117 9 886 656	9 775 311 9 783 746	9 335 238 9 908 177
09 – Patrimoine archéologique	167 859 594 175 715 055	165 109 074 165 741 982	167 727 074 167 512 732	163 171 154 166 858 530
131 – Création	1 032 880 129 948 174 882	1 072 642 546 979 068 332	1 042 653 016 973 937 627	1 043 774 435 983 471 714
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	816 016 645 736 161 519	848 945 427 775 537 241	820 038 641 757 025 225	819 438 642 760 227 964
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	145 144 324 136 026 771	151 977 959 121 657 675	150 895 215 140 547 856	152 616 633 140 948 303
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	71 719 160 75 986 593	71 719 160 81 873 416	71 719 160 76 364 546	71 719 160 82 295 446
361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	829 582 796 806 993 868	810 781 961 772 248 823	824 400 514 806 994 986	759 910 851 755 959 592
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	318 475 536 288 586 444	360 662 950 303 223 895	315 681 933 288 570 381	319 286 983 294 744 968
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	387 394 454 411 996 322	323 156 205 346 991 622	385 567 753 411 921 724	314 223 040 339 359 110
03 – Langue française et langues de France	4 224 338 5 223 560	4 224 338 4 120 941	4 224 338 5 222 978	4 224 338 4 048 039
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	119 488 468 101 187 543	122 738 468 117 912 365	118 926 490 101 279 903	122 176 490 117 807 475
224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	846 181 814 834 209 449	866 785 626 852 602 281	845 255 365 833 224 884	864 145 802 851 656 926
06 – Action culturelle internationale	9 974 895 9 016 494	10 940 068 10 231 495	9 974 895 9 031 312	10 933 981 10 279 810
07 – Fonctions de soutien du ministère	836 206 919 825 192 955	855 845 558 842 370 786	835 280 470 824 193 572	853 211 821 841 377 116

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
175 – Patrimoines	1 479 417 348 1 527 938 707	1 279 529 512 1 260 293 125	1 193 810 999 1 250 576 676	1 251 197 231 1 276 459 058
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	591 317 730 600 650 833	570 309 402 602 363 371	594 036 969 624 789 437	571 650 901 605 018 956
Titre 5. Dépenses d'investissement	571 506 949 407 860 711	395 602 320 384 768 515	284 341 137 340 869 631	377 198 541 390 698 902
Titre 6. Dépenses d'intervention	314 192 669 313 063 334	310 963 350 295 531 791	313 032 893 297 288 224	299 699 273 280 741 200
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 400 000 206 363 829	2 654 440 -22 370 552	2 400 000 -12 370 615	2 648 516 0
131 – Création	1 032 880 129 948 174 882	1 072 642 546 979 068 332	1 042 653 016 973 937 627	1 043 774 435 983 471 714
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	327 923 199 314 803 413	331 243 200 328 849 625	327 923 199 315 241 867	331 243 200 329 729 548
Titre 5. Dépenses d'investissement	68 637 892 63 206 667	103 066 672 43 535 595	82 310 781 66 594 596	81 839 562 70 231 821
Titre 6. Dépenses d'intervention	636 319 038 590 100 552	638 332 674 592 058 296	632 419 036 591 346 914	630 691 673 582 896 094
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 -19 935 750	0 14 624 816	0 754 250	0 614 250
361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	829 582 796 806 993 868	810 781 961 772 248 823	824 400 514 806 994 986	759 910 851 755 959 592
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	262 997 965 260 943 208	268 431 015 284 268 044	262 435 987 260 716 753	267 869 037 270 664 450
Titre 5. Dépenses d'investissement	49 868 677 38 580 530	98 076 041 35 334 920	52 912 534 38 639 906	62 537 534 35 588 757
Titre 6. Dépenses d'intervention	516 716 154 506 974 712	444 274 905 447 771 381	509 051 993 507 687 259	429 504 280 443 906 385
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 495 418	0 4 874 479	0 -48 932	0 5 800 000
224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	846 181 814 834 209 449	866 785 626 852 602 281	845 255 365 833 224 884	864 145 802 851 656 926
Titre 2. Dépenses de personnel	733 781 426 730 395 354	754 110 769 746 807 315	733 781 426 730 395 354	754 110 769 746 807 315
Autres dépenses :	112 400 388 103 814 095	112 674 857 105 794 966	111 473 939 102 829 530	110 035 033 104 849 611
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	88 676 216 88 485 268	86 876 345 88 940 658	87 749 767 87 660 518	84 999 900 87 512 929
Titre 5. Dépenses d'investissement	13 749 277 1 782 684	14 858 444 3 574 385	13 749 277 1 760 266	14 101 152 3 842 355
Titre 6. Dépenses d'intervention	9 974 895 13 546 143	10 940 068 13 279 923	9 974 895 13 408 746	10 933 981 13 494 327
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	0 0	0 0	0 0	0 0
Total	4 188 062 087 4 117 316 907	4 029 739 645 3 864 212 561	3 906 119 894 3 864 734 173	3 919 028 319 3 867 547 290

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2024	2025	2024	2025
Titre 2. Dépenses de personnel	733 781 426 730 395 354	754 110 769 746 807 315	733 781 426 730 395 354	754 110 769 746 807 315
Autres dépenses :	3 454 280 661 3 386 921 552	3 275 628 876 3 117 405 246	3 172 338 468 3 134 338 819	3 164 917 550 3 120 739 975
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 270 915 110 1 264 882 722	1 256 859 962 1 304 421 698	1 272 145 922 1 288 408 575	1 255 763 038 1 292 925 883
Titre 5. Dépenses d'investissement	703 762 795 511 430 592	611 603 477 467 213 415	433 313 729 447 864 399	535 676 789 500 361 836
Titre 6. Dépenses d'intervention	1 477 202 756 1 423 684 742	1 404 510 997 1 348 641 391	1 464 478 817 1 409 731 142	1 370 829 207 1 321 038 006
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	2 400 000 186 923 497	2 654 440 -2 871 257	2 400 000 -11 665 298	2 648 516 6 414 250

PROGRAMME 175
Patrimoines

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Delphine Christophe

Directrice générale des patrimoines et de l'architecture

Responsable du programme n° 175 : Patrimoines

Le programme 175 « Patrimoines » finance les politiques publiques portées par le ministère de la Culture destinées à préserver, enrichir, mettre en valeur et rendre accessible au public le plus large, le patrimoine dans toutes ses composantes (matériel et immatériel, muséal, monumental, urbain, paysager, archéologique comme archivistique), ainsi que l'architecture. L'ensemble des services et des établissements du programme (administration centrale, services déconcentrés, services à compétence nationale et opérateurs) contribuent à la réalisation de ces objectifs.

L'année 2025 a constitué une étape structurante dans la modernisation de la **politique de restitutions des biens culturels**, avec les premières applications d'un cadre juridique rénové permettant des restitutions encadrées dans le respect du principe d'inaliénabilité des collections publiques. L'adoption des lois-cadres a permis de dépasser une approche fondée sur des dispositifs ad hoc au profit d'une doctrine générale, sécurisée juridiquement et partagée par l'ensemble des musées de France et des services patrimoniaux de l'État. Ce cadre a ainsi facilité la conduite de restitutions, comme celle de trois crânes sakalava à Madagascar, reposant sur des critères scientifiques, historiques et éthiques objectifs, tout en renforçant la coopération culturelle et diplomatique avec les États partenaires.

Les musées ont été accompagnés dans la structuration de politiques systématiques de recherche de provenance. Cet engagement s'est traduit par le déploiement d'outils méthodologiques harmonisés, le renforcement des compétences des équipes scientifiques et l'actualisation de la charte de déontologie, consolidant ainsi les exigences de transparence et de responsabilité.

L'année 2025 marque également l'achèvement du deuxième récolement décennal, dont le bilan sera établi au premier trimestre 2026. Cette phase s'est accompagnée d'opérations de rationalisation et d'enrichissement des collections territoriales, avec plus de 38 000 transferts de propriété au bénéfice de 123 collectivités locales en 2025.

La **politique muséale** a poursuivi ses objectifs de démocratisation culturelle, de rayonnement territorial et d'exemplarité scientifique. Le soutien aux musées de France, notamment territoriaux, a permis des investissements structurants (réserves, rénovation des parcours, amélioration de l'accueil). Les actions de médiation, la circulation des œuvres et l'adaptation tarifaire ont favorisé la diversification des publics.

Dans le cadre du Plan Culture et ruralité, les musées ruraux ont bénéficié d'une mise en valeur et de soutiens financiers. Les musées nationaux ont développé de nouveaux partenariats avec des établissements de taille modeste (prêts d'œuvres, ingénierie, expertise, médiation).

Dans le domaine de l'**architecture** l'année 2025 a été marquée par le lancement d'une nouvelle stratégie nationale pour l'architecture (SNA), axée sur l'action territoriale et la transition écologique. Elle a donné lieu aux premières rencontres professionnelles avec l'ensemble des acteurs du secteur de l'architecture.

L'observatoire de l'économie de l'architecture a publié des chiffres-clés, un baromètre bisannuel et un rapport sur les matériaux bio- et géosourcés, tout en facilitant l'accès au financement des acteurs.

La promotion à l'international s'est poursuivie via le Comarex et le Pavillon français à la Biennale de Venise, soulignant le rôle de l'architecture face aux enjeux environnementaux.

La qualité architecturale a été soutenue : 97 équipes lauréates de l'appel « Engagés pour la qualité du logement de demain », valorisation des AJAP 2023 et 2025...

La poursuite du développement des labels patrimoniaux « Architecture contemporaine remarquable » et « villes ou pays d'art et d'histoire » a contribué à renforcer la reconnaissance de l'héritage architectural.

Dans le champ des sites patrimoniaux, la protection, la conservation et la mise en valeur du patrimoine à travers la politique des « sites patrimoniaux remarquables » (SPR) bénéficient d'un important soutien financier compte désormais plus de 1 030 sites.

En 2025, la politique menée en faveur des **monuments historiques** a permis d'assurer la transmission durable du patrimoine bâti grâce à la consolidation des programmes d'entretien, de restauration et de sécurisation, en s'appuyant sur les entreprises hautement spécialisées et détentrices de compétences et de savoir-faire irremplaçables, traditionnels ou particulièrement innovants. Présentes sur tout le territoire national, elles contribuent au développement économique local par leur rôle éminent dans la préservation du patrimoine culturel. Un bilan quinquennal de l'état de conservation des monuments historiques a été publié en mai 2025 (bilan 2019-2024) afin de disposer d'informations fiables sur l'évolution de l'état du parc et ainsi d'assurer sa pérennité.

L'année 2025 a également vu la poursuite de la mise en œuvre du plan d'actions « Sécurité des cathédrales », qui a renforcé le niveau de protection des 87 cathédrales appartenant à l'État et affectées au ministère de la Culture. La restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris se poursuit après sa réouverture au public avec l'achèvement de la reconstitution de la couverture de la flèche et la réouverture - pour les Journées européennes du patrimoine - du circuit des visites des tours, géré par le Centre des monuments nationaux.

Fermée depuis l'incendie criminel du 18 juillet 2020, la cathédrale Saint-Pierre-et-Saint-Paul de Nantes a rouvert au public le 27 septembre 2025 et les travaux de restauration se poursuivent sur le massif occidental.

Les grands chantiers structurants en région ont été conduits dans le respect des exigences scientifiques, techniques et environnementales, tandis que, en complément des subventions classiques au bénéfice des monuments historiques, immeubles ou objets mobiliers, le « loto du patrimoine » (mission Patrimoine en péril), pour sa 8^e édition, ou le « fonds incitatif pour le patrimoine » (FIP) ont soutenu plus de 200 projets à fort impact local sur l'ensemble du territoire, en garantissant, aux côtés de l'État, les soutiens des collectivités départementales et régionales.

Les interventions sur le patrimoine mobilier ont principalement concerné les trésors d'églises ou de cathédrales, les tableaux, sculptures, retables et tapisseries ainsi que les instruments de musique, en particulier les orgues.

Durant l'année 2025, le ministère a poursuivi l'accompagnement des opérateurs d'**archéologie préventive** dans un contexte marqué par un ralentissement de l'activité de diagnostics et de fouilles.

Les moyens alloués ont également permis d'accompagner les missions de conservation des données scientifiques de l'archéologie (DSA), comme des chantiers des collections et des phases d'étude pour les projets de Centre de conservation et d'étude archéologique (CCEA). La prise en compte des enjeux environnementaux et climatiques a constitué un axe structurant de l'action menée, tant dans l'adaptation des méthodes d'intervention que dans la conservation des sites fragilisés.

En matière de diffusion et de valorisation, l'adhésion des publics assure le succès des journées européennes de l'archéologie et des journées du patrimoine. Les activités de médiation scientifique, d'accueil des publics sur le terrain et de programmes d'éducation artistique et culturelle trouvent toute leur place dans la politique ministérielle de diffusion et de valorisation de la recherche archéologique.

L'année 2025 a été marquée par la mise en œuvre de la nouvelle Stratégie interministérielle des **archives** 2025-2029. Cette vision stratégique s'est déployée sur plusieurs aspects transversaux :

- Les procédures d'archivage numérique ont été partagées et évaluées dans le cadre d'un groupe de travail visant à établir des principes de fluidification et de simplification ;
- L'intégration du secteur archives avec les musées et les bibliothèques ;
- La sécurisation des services d'archives avec l'intensification de l'élaboration des plans de sauvegarde des biens culturels et le lancement d'un projet de stockage résilient sur bandes LTO des archives numériques pour les AD dit « offre froide » ;
- Le développement du portail FranceArchives mis en conformité avec le design de l'État, la montée en puissance de la prise en compte par les services d'archives du format IIIF et les travaux préparatoires à la publication dans la « Base de noms » des résultats du projet SocFace, visant à constituer, à partir des recensements de la population de 1836 à 1936, une base de données de la population française, en s'appuyant

sur des technologies d'intelligence artificielle, et en particulier de reconnaissance de caractères manuscrits (HTR) ;

- La contribution à l'apaisement des mémoires avec la publication d'une dérogation générale sur les archives relatives à Paul Touvier, la participation en interministériel à la commission de recherche des archives sur les indépendances du Cameroun, ainsi qu'au dossier sur le massacre de Thiaroye au Sénégal en 1944 et la collecte des archives dans le réseau des archives et actions de valorisation pour les 80 ans de la Libération ;
- L'ouverture des archives du Grand Débat national de 2019, désormais consultables et reproductibles dans leur totalité par quiconque en fait la demande ;
- La poursuite et la fin de la grande collecte sur les archives du sport avec un bilan en cours de publication présentant les 730 fonds d'archives entrés dans les collections des services d'archives ;
- Le soutien aux travaux sur l'extension des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine qui ont démarré début 2025 ainsi que la poursuite des travaux aux Archives nationales d'outre-mer.

En 2025, les **missions d'inspection** ont contribué à la qualité, à la cohérence et à l'efficacité des politiques patrimoniales. Le renforcement des contrôles scientifiques et techniques a garanti un haut niveau d'exigence dans l'ensemble des domaines du programme 175. Les inspections ont accompagné les acteurs dans l'amélioration des pratiques et la sécurisation des procédures, tout en participant à la prévention des risques.

Dans le cadre de son action pour la valorisation du patrimoine, le ministère a continué de mener des actions d'assistance à la préparation des candidatures à l'inscription sur la Liste du **patrimoine mondial**, d'assistance technique et de suivi de l'état de conservation des sites inscrits, ainsi que des actions de formation. Il coordonne les programmes européens « Le label Patrimoine européen » et « Les itinéraires culturels du conseil de l'Europe », 5 sites ont ainsi été labellisés et 33 Itinéraires certifiés.

En ce qui concerne la **recherche**, le soutien à la Fondation des sciences du patrimoine s'est poursuivi avec une forte implication du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) et du laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines

INDICATEUR 1.1 : Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques

INDICATEUR 1.2 : Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic et/ou d'un arrêté de prescription de fouilles préventives

INDICATEUR 1.3 : Qualité de la maîtrise d'ouvrage État

OBJECTIF 2 : Accroître l'accès du public au patrimoine national

INDICATEUR 2.1 : Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales

INDICATEUR 2.2 : Accessibilité des collections au public

INDICATEUR 2.3 : Taux de satisfaction du public des institutions et des sites patrimoniaux

OBJECTIF 3 : Élargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics

INDICATEUR 3.1 : Effet de levier de la participation financière de l'État dans les travaux de restauration des monuments historiques qui ne lui appartiennent pas

INDICATEUR 3.2 : Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines

Pour assurer la mission de protection du patrimoine, le ministère de la Culture s'engage à améliorer la connaissance et la conservation des patrimoines, en optimisant les procédures de protection, en favorisant les programmes de conservation préventive, en mettant en place une approche raisonnée pour identifier les fouilles archéologiques qu'il est nécessaire de mener d'un point de vue scientifique et en s'assurant de la qualité de la maîtrise d'ouvrage d'État (dans le cadre des projets immobiliers du ministère et de la restauration des monuments historiques).

INDICATEUR

1.1 – Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques	%	15,98	17,70	>=18	17,27	absence amélioration	>=18

Commentaires techniques

Source des données : Application comptable interministérielle Chorus pour les données issues des DRAC/DAC, compte financier du Centre des monuments nationaux (CMN).

Mode de calcul :

$I = N1 / N2$, exprimé en %, où :

N1 = Somme des crédits de paiements (CP) exécutés en DRAC/DAC sur les titres 3 et 6 (fonctionnement) pour l'entretien des monuments historiques classés ou inscrits + montant des CP exécutés par le CMN pour l'entretien des bâtiments (classés ou inscrits) (crédits de fonctionnement uniquement) (en euros) au cours de l'année civile considérée ;

N2 = Somme des CP exécutés sur les titres 5 et 6 (investissement) pour la restauration des monuments historiques classés ou inscrits + montant des CP exécutés par le CMN pour les travaux de restauration des bâtiments (classés ou inscrits) au cours de l'année civile considérée (crédits d'investissement uniquement) (en euros).

Pour l'année 2025, les données ont été retraitées pour neutraliser les dépenses liées aux travaux du Palais de la Cité, aux travaux de la tour Saint-Nicolas à La Rochelle et à l'opération de Villers-Cotterêts.

ANALYSE DES RESULTATS

Concernant le développement des programmes de travaux d'entretien dans les monuments historiques, axe majeur de la politique patrimoniale du ministère, l'indicateur s'élève à 17,27 %, résultat proche de la cible de 18 %. La part des crédits de conservation préventive par rapport aux crédits de restauration des monuments historiques dépasse, comme depuis 2010, le niveau minimum de 15 % préconisé par l'audit de modernisation d'avril 2006 sur « la modernisation et la rationalisation de la maîtrise d'ouvrage et de la maîtrise d'œuvre sur les monuments historiques ».

INDICATEUR

1.2 – Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic et/ou d'un arrêté de prescription de fouilles préventives

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de diagnostic	%	7,65	6,34	entre 6 et 8	4,94	absence amélioration	entre 6 et 8
Archéologie préventive : Proportion des dossiers d'aménagement reçus faisant l'objet d'un arrêté de prescription de fouilles préventives	%	1,74	1,47	entre 1,5 et 2	1,28	absence amélioration	entre 1,5 et 2

Commentaires techniques

Source des données : DRAC/DAC/DRASSM

Mode de calcul :

1^{re} ligne : $I = N1 / N2$, exprimé en %, où :

N1 = nombre d'arrêtés de prescription de diagnostics pris par le préfet de région et le DRASSM au cours de l'année n à la suite de l'instruction par les DRAC et le DRASSM, déduction faite des actes abrogés au cours de l'année n ;

N2 = nombre de dossiers d'aménagement reçus dans les DRAC et au DRASSM pour instruction archéologique au cours de l'année n + le stock restant à instruire en fin d'année n-1 ;

2^e ligne : $I = N3 / N2$, exprimé en %, où :

N3 = nombre d'arrêtés de prescription de fouilles préventives pris par le préfet de région et le DRASSM au cours de l'année n à la suite de l'instruction par les DRAC et le DRASSM, déduction faite des actes abrogés au cours de l'année n ;

N2 = nombre de dossiers d'aménagement reçus dans les DRAC et au DRASSM pour instruction archéologique au cours de l'année n + le stock restant à instruire en fin d'année n-1.

ANALYSE DES RESULTATS

En matière d'archéologie préventive, les indicateurs relatifs aux taux de prescription de diagnostics et de fouilles préventives restent à un niveau bas pour la cinquième année consécutive. Le taux de prescription de diagnostics s'établit à 4,94 %, sous la fourchette cible de 6 % à 8 %, tandis que le taux de prescription de fouilles préventives atteint 1,28 %, en dessous de la cible établie entre 1,5 % et 2 %. Malgré une politique de maîtrise volontariste des prescriptions engagée par les services de l'État, une forte hausse du volume de dossiers d'aménagement reçus s'observe depuis 2021, liée au dynamisme du secteur de la construction.

INDICATEUR

1.3 – Qualité de la maîtrise d'ouvrage État

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Respect de la programmation des opérations sous convention de mandat de maîtrise d'ouvrage OPPIC	%	100,73	102	110	103,6	cible atteinte	110

Commentaires techniques

Source des données :

Données de l'OPPIC. Périmètre : On considère les opérations de travaux, en cours ou achevées dans l'année, programmées sur le titre 5 dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à l'OPPIC par convention de mandat, relevant du programme 175 « Patrimoines ».

Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur est $N1 / N2$ en % avec :

$N1$ = coût réel (dernier avenant) ;

$N2$ = coût des travaux prévu (convention initiale) corrigé des révisions de prix.

ANALYSE DES RESULTATS

Concernant la qualité de la maîtrise d'ouvrage État, l'objectif cible de l'indicateur a été respecté avec une réalisation de 103,6 %. L'opération de la convention de mandat études et travaux de l'opération de restauration des façades sud du château de Compiègne a été ajoutée en 2025. Seule l'opération relative au schéma directeur des Archives nationales (phase 0) a connu des retards calendaires.

OBJECTIF

2 – Accroître l'accès du public au patrimoine national

La diffusion et la transmission des œuvres patrimoniales constituent un axe fondamental des politiques conduites par le ministère. Les indicateurs retenus mesurent l'accessibilité physique des collections au public, le niveau et la diversification de la fréquentation physique, ainsi que la satisfaction du public accueilli.

INDICATEUR mission

2.1 – Fréquentation des institutions patrimoniales et architecturales

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Évolution de la fréquentation physique payante et gratuite des institutions patrimoniales et architecturales	millions	48,5	48,3	>45	48,4	cible atteinte	>45
Part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	%	14,7	13,9	>16	14,2	amélioration	>16
Part des 18-25 ans résidents de l'Union Européenne dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales	%	9,3	10,8	>10	9,8	absence amélioration	>10

Commentaires techniques

Source des données :

1^{re} et 2^e lignes : Centre des monuments nationaux (CMN) (Observatoire des publics), Domaine national de Chambord, Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), musées nationaux relevant du programme 175 « Patrimoines » (statistiques sur les musées nationaux services à compétence nationale de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, données des musées nationaux opérateurs et services à compétence nationale), Archives nationales (SCN AN, sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine), et SCN ANMT (Roubaix). La comptabilisation de la fréquentation des salles de travail des Archives nationales ne fait plus partie du périmètre de calcul à compter du RAP 2015. Le SCN ANOM (site d'Aix-en-Provence) ne reçoit que des lecteurs en matière de fréquentation.

3^e ligne : Centre des monuments nationaux (CMN) (Observatoire des publics), Domaine national de Chambord, Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), musées nationaux relevant du programme 175 « Patrimoines » (statistiques sur les musées nationaux services à compétence nationale de l'Établissement public de la Réunion des musées nationaux et du Grand Palais des Champs-Élysées, données des musées nationaux opérateurs et services à compétence nationale).

Mode de calcul :

1^{re} ligne : l'indicateur est égal à la somme des visites payantes et gratuites des musées nationaux, des monuments nationaux ouverts à la visite, gérés par le CMN et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) + la somme des scolaires accueillis par les

services éducatifs des Archives nationales, des visiteurs reçus dans le cadre de l'offre culturelle. La fréquentation des grandes manifestations nationales (Journées Européennes du Patrimoine, nuit des musées, etc.) est intégrée.

2^e ligne : $I = I1 / I2$ exprimé en % avec :

I1 = somme des visites des personnes de moins de 18 ans ayant fréquenté les musées nationaux, les monuments nationaux, ouverts à la visite, gérés par le CMN et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) + somme des scolaires accueillis par les services éducatifs des Archives nationales ;

I2 = somme des visites payantes et gratuites (collections permanentes, expositions culturelles, offres culturelles) des musées nationaux, des monuments nationaux ouverts à la visite gérés par le CMN et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) + somme du nombre de scolaires (âgés de 6 à 18 ans) reçus par les services éducatifs des Archives nationales (SCN AN (sites de Paris et de Pierrefitte-sur-Seine), SCN ANMT (site de Roubaix)) et du nombre de visiteurs reçus dans le cadre de l'offre culturelle et scientifique toutes manifestations confondues.

3^e ligne : $I = I1 / I2$ exprimé en % avec :

I1 = somme des visites des 18-25 ans résidents de l'Union européenne ayant fréquenté les musées nationaux, les monuments nationaux et du Domaine national de Chambord, de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) ;

I2 = somme des visites payantes et gratuites dans l'année des musées nationaux du programme Patrimoines, des monuments nationaux (monuments nationaux ouverts à la visite et gérés par le CMN et le Domaine national de Chambord) et de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA).

ANALYSE DES RESULTATS

En matière de fréquentation physique des institutions patrimoniales et architecturales, les résultats pour 2025, avec plus de 48,4 millions de visites, enregistrent une légère progression par rapport à l'année précédente. Cette évolution apparaît très satisfaisante, notamment au regard de la fermeture pour travaux du bâtiment emblématique du Centre Pompidou.

Certains musées nationaux ont enregistré des niveaux de fréquentation remarquables, parmi les plus élevés de ces dernières années, en particulier le Musée Picasso et le musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM). Le Centre des monuments nationaux (CMN) a établi un nouveau record de fréquentation, dépassant pour la première fois la barre des 12 millions de visiteurs. Les sites les plus fréquentés du CMN ont été l'Arc de Triomphe, l'Abbaye du Mont-Saint-Michel et la Sainte-Chapelle. Depuis septembre, l'accès aux tours de Notre-Dame de Paris a été rétabli, permettant aux visiteurs de gravir à nouveau leurs marches. En 2025, 110 017 visiteurs ont ainsi pu découvrir le tout nouveau parcours de visite.

La part des moins de 18 ans dans la fréquentation totale des institutions patrimoniales et architecturales représente 14,2 %. La part des 18-25 ans dans la fréquentation des monuments nationaux et des musées nationaux s'établit à 9,8 %.

INDICATEUR

2.2 – Accessibilité des collections au public

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Archives : documents textuels et iconographiques numérisés par les services d'archives publiques	%	86	88	>80	73	absence amélioration	>80
Musées nationaux : taux d'ouverture des salles	%	90	89	>95	87	absence amélioration	>95

Commentaires techniques

Source des données :

1^{er} ligne : enquête nationale du service interministériel des archives de France (SIAF) de la direction générale des patrimoines et de l'architecture auprès de ses réseaux de services publics d'archives. Compte tenu des délais de collecte des données, les résultats figurant en année N correspondent à ceux de la fin de l'année N-1.

Mode de calcul :

1^{re} ligne : Périmètre : ensemble des services d'archives nationales (SCN) et des services d'archives départementales (soit 104 services).

$I = N1 / N2$, exprimé en %, où :

N1 = nombre de vues numérisées au sein du périmètre en année N ;

N2 = objectif national de nombre de vues numérisées par an.

2^e ligne : moyenne des taux d'ouverture quotidiens pondérés par la surface (le taux d'ouverture quotidien correspond au rapport entre les surfaces ouvertes au public et les surfaces totales ouvrables de présentation des collections permanentes).

La valeur de l'indicateur est $(N1 \times N2) / (N3 \times N4)$ avec :

N1 = nombre total de m² de présentation des collections permanentes réellement ouverts au public ;

N2 = nombre réel d'heures d'ouverture au public ;

N3 = nombre total de m² de présentation des collections permanentes en état d'être ouverts au public ;

N4 = nombre théorique d'heures d'ouverture au public.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, les résultats en matière de numérisation des archives publiques apparaissent en retrait par rapport aux objectifs fixés et à la dynamique observée ces dernières années, malgré la progression des opérations conduites par les des trois services à compétence nationale (SCN) des Archives nationales. Cette évolution s'explique principalement par un ralentissement des initiatives portées par les services d'archives départementales, dans un contexte budgétaire marqué par un calendrier d'adoption contraint et des arbitrages ayant conduit à prioriser d'autres catégories de dépenses.

Concernant l'accessibilité physique des collections des musées nationaux relevant du programme « Patrimoines », le taux d'ouverture des salles demeure, en 2025, inférieur à la cible fixée à 95 %. Cette situation s'explique notamment par des fermetures liées à divers facteurs, tels que les mouvements sociaux, les périodes prolongées entre deux expositions, ainsi que les contraintes liées aux effectifs de surveillance et aux moyens techniques associés.

INDICATEUR

2.3 – Taux de satisfaction du public des institutions et des sites patrimoniaux

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des visiteurs très satisfaits de leur visite	%	81	80	75	81	cible atteinte	75

Commentaires techniques

Source des données et mode de calcul de l'indicateur :

Enquête annuelle de satisfaction « À l'écoute des visiteurs » menée par le département de la politique des publics de la direction générale des patrimoines auprès d'un panel représentatif d'institutions patrimoniales et architecturales relevant du programme Patrimoines.

L'indicateur mesure la proportion de visiteurs ayant répondu par une note supérieure ou égale à 8 à la question « Globalement, quelle note donneriez-vous à cette visite ? »

$I = N1/N2$ avec :

N1 : nombre de personnes « très satisfaites » : ayant donné à la visite une note globale supérieure ou égale à 8

N2 : nombre de personnes ayant répondu à l'enquête.

ANALYSE DES RESULTATS

En 2025, la part des visiteurs se déclarant très satisfaits de leur visite atteint 81 %, confirmant le maintien d'un niveau particulièrement élevé, supérieur à la cible fixée à 75 %.

Au sein des musées nationaux, plusieurs établissements se distinguent par des performances remarquables. Le musée de Blérancourt enregistre un taux de 93 %, suivi du musée Rodin (89 %), du Château de Pau (88 %) et du musée de l'Orangerie (87 %).

S'agissant des monuments nationaux, une large majorité des sites affiche des scores supérieurs à 80 %. Certains atteignent des niveaux exceptionnels, à l'image de la Forteresse de Salses (100 % de visiteurs très satisfaits) et du Monastère royal de Brou (99 %). Ces résultats témoignent du maintien de la satisfaction générale des visiteurs des musées et monuments nationaux.

OBJECTIF

3 – Élargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics

Le ministère de la Culture réaffirme sa volonté d'élargir les sources d'enrichissement des patrimoines publics en poursuivant ses efforts, d'une part, pour mobiliser ses partenaires publics ou privés afin qu'ils participent aux opérations de travaux de restauration des monuments historiques et, d'autre part, pour accroître la part de ressources propres des établissements publics et des organismes patrimoniaux placés sous sa tutelle.

INDICATEUR

3.1 – Effet de levier de la participation financière de l'État dans les travaux de restauration des monuments historiques qui ne lui appartiennent pas

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Montant des crédits des partenaires sur travaux MH / Montant des subventions versées par l'État	ratio	2,4	2,4	>2	2,3	cible atteinte	>2

Commentaires techniques

Source des données :

DRAC/DAC.

Mode de calcul :

La valeur de l'indicateur est N1/N2 en ratio avec :

N1 = montant total des crédits mobilisés (en AE) par les partenaires publics ou privés du ministère chargé de la culture pour des travaux d'entretien ou de restauration d'immeubles classés ou inscrits n'appartenant pas à l'État ;

N2 = montant total des participations financières apportées par le ministère chargé de la culture (hors dépenses fiscales) (en AE) sur les monuments historiques n'appartenant pas à l'État.

ANALYSE DES RESULTATS

Concernant les travaux de restauration des monuments historiques n'appartenant pas à l'État, l'effet de levier de la participation de l'État est stable et reste supérieur à la cible, sous l'impulsion de divers dispositifs incitatifs tels que le fonds incitatif pour le patrimoine (FIP) : pour 1 € engagé par l'État, les partenaires ont engagé 2,3 €.

INDICATEUR

3.2 – Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales	%	50,15	54,29	>48	55,41	cible atteinte	>48

Commentaires techniques

Source des données :

Comptes financiers des musées nationaux suivants : CNAC-GP, Louvre, Versailles, Rodin, Henner-Moreau, Orsay-Orangerie, Guimet, Quai Branly, Arts décoratifs, Château de Fontainebleau, MuCEM et musée Picasso. Comptes financiers du Centre des monuments nationaux (CMN), du Domaine national de Chambord et de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA).

Mode de calcul :

À compter du PAP 2019, les modalités de calcul de l'indicateur 3.2 ont évolué. Le taux de ressources propres est dorénavant assis sur la comptabilité budgétaire incluant dès lors dans l'assiette de calcul les recettes d'investissement et non plus les seules ressources de fonctionnement. Ce changement d'assiette de calcul a induit une réactualisation des données d'exécution 2016 et 2017, bien que cette évolution n'emporte qu'un effet très marginal sur les résultats par rapport au calcul retenu au titre des précédents exercices.

Le calcul retenu est le suivant : recettes propres (globalisées + fléchées) / total des recettes + valorisation des emplois rémunérés sur titre 2.

Pour les opérateurs du panel non soumis à la comptabilité budgétaire (musée des Arts décoratifs), le calcul continue, comme précédemment, à reposer sur la comptabilité générale avec toutefois, dans un souci de parallélisme, une prise en compte des ressources d'investissement.

Mise à jour de la méthodologie :

Établissements soumis à la comptabilité budgétaire :

$(N1 + N2) / (N3 + N4)$ avec :

N1 = montant des « Recettes propres globalisées » issu du tableau des autorisations budgétaires de l'exécution de l'année N ;

N2 = montant des « Recettes propres fléchées » issu du tableau des autorisations budgétaires de l'exécution de l'année N ;

N3 = Total des recettes encaissées issu du tableau des autorisations budgétaires de l'exécution de l'année N ;

N4 = Valorisation du personnel T2

Établissements non soumis à la comptabilité budgétaire (musée des Arts décoratifs) :

$(N1 - N2 + N3) / (N4 - N5 + N6 - N7)$ avec (données issues de tableaux de situation patrimoniale de l'année N-2 (compte de résultat et tableau de financement abrégé) :

N1 = autres produits

N2 = produits calculés (précisés dans l'encart CAF)

N3 = autres ressources

N4 = total produits

N5 = produits calculés

N6 = total ressources

N7 = CAF

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de ressources propres des institutions patrimoniales et architecturales augmente par rapport à 2024 et la cible est largement dépassée. La bonne fréquentation des établissements et un dynamisme dans la recherche de ressources propres variées contribuent à cette hausse.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	109 959 694 137 757 803	333 738 909 295 888 323	163 914 499 172 099 248	2 654 440 15 386 442	610 267 542 621 131 817	610 267 542
02 – Architecture et sites patrimoniaux	18 737 838 20 348 760	720 283 678 178	18 983 349 13 732 250		38 441 470 34 759 188	38 441 470
03 – Patrimoine des musées de France	329 810 277 323 490 402	45 157 052 74 137 625	53 379 189 41 161 719	-37 756 994	428 346 518 401 032 753	428 346 518
04 – Patrimoine archivistique	14 410 361 16 902 173	5 427 698 4 777 836	8 170 732 6 060 720		28 008 791 27 740 730	28 008 791
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	48 176 218 142	5 525 996 6 765 922	3 781 945 2 902 592		9 356 117 9 886 656	9 356 117
09 – Patrimoine archéologique	97 343 056 103 646 090	5 032 382 2 520 631	62 733 636 59 575 261		165 109 074 165 741 982	165 109 074
Total des AE prévues en LFI	570 309 402	395 602 320	310 963 350	2 654 440	1 279 529 512	1 279 529 512
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+129 404 504 (hors titre 2)			+129 404 504	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-42 474 683 (hors titre 2)			-42 474 683	
Total des AE ouvertes		1 366 459 333 (hors titre 2)			1 366 459 333	
Total des AE consommées	602 363 371	384 768 515	295 531 791	-22 370 552	1 260 293 125	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	109 667 931 139 418 215	271 290 811 272 228 900	168 187 510 166 780 257	2 648 516	551 794 768 578 427 372	551 794 768
02 – Architecture et sites patrimoniaux	18 696 023 21 046 260	718 676 678 178	18 940 986 12 905 656		38 355 685 34 630 094	38 355 685
03 – Patrimoine des musées de France	331 862 252 325 384 646	69 608 077 75 291 090	38 051 134 32 223 599		439 521 463 432 899 334	439 521 463
04 – Patrimoine archivistique	14 378 203 14 771 787	26 488 223 33 637 002	8 152 497 5 326 762		49 018 923 53 735 551	49 018 923
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	48 069 195 046	5 513 664 6 765 922	3 773 505 2 947 209		9 335 238 9 908 177	9 335 238
09 – Patrimoine archéologique	96 998 423 104 203 002	3 579 090 2 097 811	62 593 641 60 557 717		163 171 154 166 858 530	163 171 154
Total des CP prévus en LFI	571 650 901	377 198 541	299 699 273	2 648 516	1 251 197 231	1 251 197 231
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+140 668 123 (hors titre 2)			+140 668 123	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-60 306 897 (hors titre 2)			-60 306 897	
Total des CP ouverts		1 331 558 457 (hors titre 2)			1 331 558 457	
Total des CP consommés	605 018 956	390 698 902	280 741 200	0	1 276 459 058	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	114 541 265 134 497 060	226 942 374 276 044 050	182 377 003 188 575 177	2 400 000 -11 373 901	526 260 642	526 260 642 587 742 385
02 – Architecture et sites patrimoniaux	19 382 195 21 888 650	747 551 356 114	17 702 000 14 069 574	339 298	37 831 746	37 831 746 36 653 636
03 – Patrimoine des musées de France	341 360 213 328 278 863	277 440 765 30 068 141	36 599 960 30 685 514	218 793 643	655 400 938	655 400 938 607 826 161
04 – Patrimoine archivistique	14 955 893 10 905 762	58 853 174 89 671 959	8 480 050 10 202 836	-9	82 289 117	82 289 117 110 780 548
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	50 000 -342 032	5 800 193 9 990 380	3 925 118 2 690 127	-3 117 553	9 775 311	9 775 311 9 220 922
09 – Patrimoine archéologique	101 028 164 105 422 530	1 722 892 1 730 068	65 108 538 66 840 106	1 722 352	167 859 594	167 859 594 175 715 055
Total des AE prévues en LFI	591 317 730	571 506 949	314 192 669	2 400 000	1 479 417 348	1 479 417 348
Total des AE consommées	600 650 833	407 860 711	313 063 334	206 363 829		1 527 938 707

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental	114 493 024 138 800 317	212 734 926 276 244 809	181 237 228 183 707 728	2 400 000 -13 404 615	510 865 178	510 865 178 585 348 239
02 – Architecture et sites patrimoniaux	19 382 195 22 602 317	747 551 356 114	17 702 000 12 981 472		37 831 746	37 831 746 35 939 903
03 – Patrimoine des musées de France	344 260 213 342 034 451	50 304 511 38 987 109	36 579 959 26 097 973	4 153 614	431 144 683	431 144 683 411 273 147
04 – Patrimoine archivistique	14 955 893 15 559 901	13 031 064 13 094 141	8 480 050 12 064 868		36 467 007	36 467 007 40 718 910
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques	50 000 131 120	5 800 193 10 057 113	3 925 118 2 715 128	-3 119 614	9 775 311	9 775 311 9 783 746
09 – Patrimoine archéologique	100 895 644 105 661 333	1 722 892 2 130 345	65 108 538 59 721 055		167 727 074	167 727 074 167 512 732
Total des CP prévus en LFI	594 036 969	284 341 137	313 032 893	2 400 000	1 193 810 999	1 193 810 999
Total des CP consommés	624 789 437	340 869 631	297 288 224	-12 370 615		1 250 576 676

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	600 650 833	570 309 402	602 363 371	624 789 437	571 650 901	605 018 956
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	88 154 718	57 084 594	87 067 811	96 235 653	59 571 410	89 723 396
Subventions pour charges de service public	512 496 114	513 224 808	515 295 560	528 553 784	512 079 491	515 295 560
Titre 5 – Dépenses d'investissement	407 860 711	395 602 320	384 768 515	340 869 631	377 198 541	390 698 902
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	176 083 927	244 146 403	118 346 160	109 000 506	206 739 950	123 880 245
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	1 167 442	0	548 609	1 259 783	0	944 910
Subventions pour charges d'investissement	230 609 342	151 455 917	265 873 747	230 609 342	170 458 591	265 873 747
Titre 6 – Dépenses d'intervention	313 063 334	310 963 350	295 531 791	297 288 224	299 699 273	280 741 200
Transferts aux ménages	19 317 723	19 857 131	19 501 204	19 858 794	20 729 772	18 817 595
Transferts aux entreprises	51 584 236	17 448 298	56 633 394	53 907 527	15 892 304	56 520 985
Transferts aux collectivités territoriales	185 087 086	191 797 003	180 075 027	169 157 417	178 543 489	161 880 284
Transferts aux autres collectivités	57 074 291	81 860 918	39 322 166	54 364 486	84 533 708	43 522 337
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	206 363 829	2 654 440	-22 370 552	-12 370 615	2 648 516	0
Dotations en fonds propres	206 363 829	2 654 440	-22 370 552	-12 370 615	2 648 516	0
Total hors FdC et AdP		1 279 529 512			1 251 197 231	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+86 929 821			+80 361 226	
Total*	1 527 938 707	1 366 459 333	1 260 293 125	1 250 576 676	1 331 558 457	1 276 459 058

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	112 340 783		62 868 044	112 496 822		60 025 385
Total	112 340 783		62 868 044	112 496 822		60 025 385

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		11 696		11 696				
02/2025		44 588		44 588				
03/2025		21 504		21 504				
04/2025		92 833		92 833				
05/2025		37 277		37 277				
06/2025		25 184		25 184				
07/2025		273 382		273 382				
08/2025		28 098		28 098				
09/2025		140 320		140 320				
10/2025		3 337		3 337				
11/2025		701 838		701 838				
12/2025		63 154		63 154				
01/2026		255		255				
Total		1 443 466		1 443 466				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2025		1 571 884		1 571 884				
03/2025		3 617		3 617				
04/2025		7 768 391		7 768 391				
05/2025		9 313 932		9 313 932				
06/2025		25 790 405		25 680 501				
07/2025		502		182 654				
08/2025		364 815		433 960				
09/2025		7 630 981		7 630 981				
10/2025		4 598 174		29 054				
11/2025		2 915 476		3 099 795				
12/2025		1 462 226		2 807 151				
01/2026		59 999		59 999				
Total		61 480 402		58 581 920				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/02/2025		42 822 091						
Total		42 822 091						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/02/2025		66 536 460		80 642 738				
Total		66 536 460		80 642 738				

ARRETES DE REPORT GENERAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
12/03/2025		12 238 904		740 641				
Total		12 238 904		740 641				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						45 614 011		41 257 825
Total						45 614 011		41 257 825

DECRETS D'ANNULATION DE FDC OU DE ADP

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
20/01/2026						48 824		
27/01/2026						7 000		
Total						55 824		

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025				7 500 000		75 000		
03/12/2025						9 485 000		5 425 000
Total				7 500 000		9 560 000		5 425 000

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025		284 970		284 970				
03/12/2025		9 691 259		1 691 259				
Total		9 976 229		1 976 229				

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						52 337 896		23 840 942
Total						52 337 896		23 840 942

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		194 497 552		150 884 993		107 567 731		70 523 767

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (13)

		(en millions d'euros)		
Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
580102	Suppression du prélèvement de 20 % sur les capitaux décès lorsque le bénéficiaire est exonéré de droit de mutation à titre gratuit Prélèvement de 20% sur l'assurance vie <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 795, 990 I-I, 795-0 A, 796-0 bis, 796-0 ter</i>	120	105	120
730228	Taux de 5,5 % applicable aux livraisons d'œuvres d'art ou d'objets de collection ou d'antiquité, sauf lorsqu'elles sont soumises au régime particulier de la marge bénéficiaire Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2019 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis - I</i>	68	77	86
130302	Imputation sur le revenu global sans limitation de montant des déficits fonciers supportés par les propriétaires d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou labellisés Fondation du patrimoine (immeubles bâtis) Revenus fonciers <i>Bénéficiaires 2023 : 3900 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Bonne - Création : 1976 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-I-3° 1er alinéa 156 bis</i>	55	48	55
110249	Réduction d'impôt sur le revenu au titre des dépenses de restauration d'immeubles bâtis situés dans les sites patrimoniaux remarquables (SPR), les quartiers anciens dégradés, et les quartiers du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : Nouveau dispositif Malraux Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 5119 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2008 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 tervicies</i>	37	40	44
100102	Déduction du revenu global des charges foncières supportées par les propriétaires d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou labellisés Fondation du patrimoine et non productifs de revenus Déductions et abattements pratiqués sur le revenu global <i>Bénéficiaires 2023 : 7026 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1964 - Dernière modification : 2017 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 156-II-1° ter et 156 bis</i>	24	28	29
320118	Réduction d'impôt sur les sociétés pour les entreprises ayant effectué des versements en faveur de l'achat de Trésors Nationaux et autres biens culturels spécifiques	1	14	14

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 12 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2002 - Dernière modification : 2004 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 238 bis-0 A</i>				
150405	Exonération de la taxe forfaitaire pour les cessions et exportations de métaux précieux, bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité réalisées par des non-résidents Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 2005 - Dernière modification : 2013 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150 VJ-5°</i>	7	5	7
150403	Exonération de la taxe forfaitaire sur les bijoux, objets d'art, de collection et d'antiquité en cas de vente aux musées bénéficiaires de l'appellation "musée de France" ou aux services d'archives et bibliothèques de l'État, d'une collectivité territoriale ou d'une autre personne publique Plus-values des particuliers <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 2003 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 150 VJ-1°, 2° et 3°</i>	4	5	4
110248	Réduction d'impôt sur le revenu au titre des travaux de conservation ou de restauration d'objets mobiliers classés monuments historiques Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 756 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2007 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 199 duovicies-I</i>	1	1	1
520105	Exonération des monuments historiques classés ou inscrits et des parts de SCI familiales détenant des biens de cette nature Mutations à titre gratuit <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 1988 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 795 A</i>	1	1	1
720207	Exonération de TVA sur les objets d'art, de collection et d'antiquité, importés par les établissements agréés par le ministre chargé des affaires culturelles Exonérations <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1978 - Dernière modification : 1991 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 291-II-8°</i>	2	2	1
590101	Exonérations de taxe d'archéologie préventive Taxe d'archéologie préventive <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises et ménages - Création : 2022 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 235 ter ZG</i>	nc	nc	nc
510101	Exonération des mutations à titre gratuit ou onéreux portant sur des œuvres d'art, livres, objets de collection ou documents de haute valeur artistique ou historique et agréés, dont le nouveau propriétaire fait don à l'État Dispositions communes aux mutations à titre gratuit et à titre onéreux <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1968 - Dernière modification : 1968 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 1131</i>	0	0	0
Coût total des dépenses fiscales		320	326	362

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental		610 267 542 621 131 817	610 267 542 621 131 817		551 794 768 578 427 372	551 794 768 578 427 372
02 – Architecture et sites patrimoniaux		38 441 470 34 759 188	38 441 470 34 759 188		38 355 685 34 630 094	38 355 685 34 630 094
03 – Patrimoine des musées de France		428 346 518 401 032 753	428 346 518 401 032 753		439 521 463 432 899 334	439 521 463 432 899 334
04 – Patrimoine archivistique		28 008 791 27 740 730	28 008 791 27 740 730		49 018 923 53 735 551	49 018 923 53 735 551
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques		9 356 117 9 886 656	9 356 117 9 886 656		9 335 238 9 908 177	9 335 238 9 908 177
09 – Patrimoine archéologique		165 109 074 165 741 982	165 109 074 165 741 982		163 171 154 166 858 530	163 171 154 166 858 530
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 279 529 512	1 279 529 512	0	1 251 197 231	1 251 197 231
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+86 929 821	+86 929 821		+80 361 226	+80 361 226
Total des crédits ouverts	0	1 366 459 333	1 366 459 333	0	1 331 558 457	1 331 558 457
Total des crédits consommés	0	1 260 293 125	1 260 293 125	0	1 276 459 058	1 276 459 058
Crédits ouverts - crédits consommés		+106 166 208	+106 166 208		+55 099 399	+55 099 399

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 138 293 548	1 138 293 548	0	1 201 068 066	1 201 068 066
Amendements	0	+141 235 964	+141 235 964	0	+50 129 165	+50 129 165
LFI	0	1 279 529 512	1 279 529 512	0	1 251 197 231	1 251 197 231

Les crédits portés au titre du programme 175 « Patrimoines » au sein du projet de loi de finances pour 2025 s'élevaient à 1 138,3 M€ en AE et 1 201,1 M€ en CP, ceux-ci ont été majorés de 189,7 M€ en AE et 100,4 M€ par l'amendement n° II-2105 et minorés de 48,4 M€ en AE et 50,3 M€ en CP par l'amendement n° II-2091 portant ainsi les crédits en LFI à 1 279,5 M € en AE et 1 251,2 M€ en CP. Le montant de la **réserve de précaution** s'élevait à **69,3 M€ en AE et 56,2 € en CP**, et comprenait les crédits reportés pour le projet du Musée-mémorial du terrorisme (MMT) à hauteur de 12,2 M€ en AE et 0,7 M€ en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les mouvements réglementaires et législatifs ayant eu un impact sur les crédits ouverts du programme au titre de l'exercice 2025 s'élèvent à 87 M€ en AE et 80 M€ en CP et résultent à la fois de reports, de rattachement de fonds de concours et attributions de produits, de transferts et virements de crédits et d'annulation de crédits de la réserve.

1. Arrêtés de report

Les reports de crédits non consommés en 2024 sont venus abonder le budget 2025 du programme à hauteur de 122 M€ en AE et 81 M€ en CP. Ils se répartissent comme suit :

- 67 M € en AE et 81 M € en CP de reports de crédits de fonds de concours ;
- 43 M€ de reports d'AE affectées non engagées ;
- 12 M€ en AE et 0,7 M€ en CP de reports de droit commun, correspondant aux crédits versés par d'autres ministères pour le projet du musée-mémorial du terrorisme et mis en réserve.

2. Annulation de crédits

Le programme 175 a été minoré de 46 M€ en AE et 41 M€ en CP par décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits.

3. Décrets de transferts et virements

0,4 M€ en AE et 4 M€ en CP d'ouvertures par voie de décret de transfert et virement, comprenant

- Les décrets de transfert n° 2025-624 du 9 juillet 2025 et de virement n° 2025-632 du 11 juillet 2025 qui ont augmenté les crédits à hauteur de 209 970 € en AE et 7 784 970 € en CP ;
- Les décrets de transfert n° 2025-1158 et de virement n° 2025-1157 du 3 décembre 2025 qui ont augmenté les crédits à hauteur de 206 259 € en AE et réduit les crédits à hauteur de 3 733 741 € en CP.

Programme émetteur	Programme récepteur	Résumé du transfert	AE	CP
175	124	Refacturations informatiques - ARCHIFILITRE	- 25 000	- 25 000
175	135	de la participation au PUCA (plan urbanisme construction architecture).	- 50 000	- 50 000
175	224	de la participation à VITAM : programme inter ministériel d'archivage numérique	- 150 000	- 150 000
216	175	Extension du centre des archives nationales de Pierrefitte		2 310 000
217	175	Extension du centre des archives nationales de Pierrefitte		1 479 000
310	175	Extension du centre des archives nationales de Pierrefitte		1 129 000
214	175	Extension du centre des archives nationales de Pierrefitte		921 000
155	175	Extension du centre des archives nationales de Pierrefitte		789 000
150	175	Extension du centre des archives nationales de Pierrefitte		508 000
215	175	Extension du centre des archives nationales de Pierrefitte		439 000
123	175	Extension du centre des archives nationales de Pierrefitte		
224	175	du plan de rénovation des logements des services à compétence nationale du ministère de la Culture	283 842	283 842
224	175	du fonds d'accompagnement à la transformation numérique et cybersécurité des établissements du ministère de la culture- ANOM	30 000	30 000
224	175	du fonds d'accompagnement à la transformation numérique et cybersécurité des établissements du ministère de la culture- Cluny	41 088	41 088
224	175	du remplacement de deux chaudières à fioul au sein de services à compétence nationale	132 366	132 366
224	175	du cofinancement de la campagne Eurogroup pour les unités départementales de l'architecture et du patrimoine	50 000	50 000
175	224	Contribution PATRONUM	- 100 826	- 100 826
175	224	Devis enquête sortie de visite en lien avec la tarification différenciée	- 1 500	- 1 500
224	175	Des Travaux du CIA dans le quadrilatère des archives: Versement de la quote-part du SG aux AN	183 778	183 778
224	175	Restauration collective Archives nationales site de Pierrefitte-sur-Seine	365 198	365 198
175	224	SIAF : Offre froide Vas. Pilotage par Vitam pour les AN de l'offre froide	- 165 000	- 165 000
175	224	Vidéo-Arts forains	- 4 000	- 4 000
224	175	Du versement de la quote-part du SG aux AN concernant l'augmentation du coût du chauffage	57 189	57 189
224	175	Plan de transition énergétique SCN / Remplacement d'une seconde chaudière au fioul du musée de Blérancourt	43 896	43 896
175	124	Refacturations informatiques - ARCHIFILITRE	- 25 000	- 25 000
175	166	De l'opération de restructuration du bâtiment 5 du palais de l'île de la Cité	- 9 460 000	- 5 400 000
361	175	Investissement 5 Louvre, Chambord)	8 000 000	
224	175	Transfert Resoclage	59 172	59 172
224	175	Transfert PSC	870 596	870 596
224	175	ETP d'ORSAY	275 430	275 430
361	175	Des visites virtuelles auprès des SCN	5 000	5 000

4. Loi de fin de gestion

La réserve de précaution du programme 175 a été annulée à hauteur de 52 M€ en AE et 24 M€ en CP par la loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Le programme a par ailleurs bénéficié en 2025 de fonds de concours et d'attributions de produits pour un montant total de 63 M€ en AE et 60 M€ en CP.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	57 027 197	57 027 197	0	55 468 922	55 468 922
Surgels	0	60 008 721	60 008 721	0	43 987 323	43 987 323
Dégels	0	-117 035 918	-117 035 918	0	-99 456 245	-99 456 245
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

Après avoir été minorée de 46 M€ en AE et 41 M€ en CP par décret n° 2025-374 du 25 avril 2025 portant annulation de crédits, la réserve de précaution du programme 175 a été annulé à hauteur de 52 M€ en AE et 24 M€ en CP par la loi n° 2025-1173 du 8 décembre 2025 de finances de fin de gestion pour 2025.

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Monuments Historiques et patrimoine monumental	80 463 300		1 173 677		741 312	58 228 140	54 322 070
02 - Architecture et sites patrimoniaux	200 000		8 750			314 222	293 363
03 - Patrimoine des musées de France	29 540 700		265 821		113 594	28 558 146	28 164 817
04 - Patrimoine archivistique	5 060 000		14 142			4 866 000	4 809 433
09 - Patrimoine archéologique	185 000					35 000	35 000
Total	115 449 000		1 462 390		854 906	92 001 508	87 624 683

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Monuments Historiques et patrimoine monumental	68 000 000	8 724 602	7 784 765	7 985 267	4 381 963	43 131 849	23 422 334
03 - Patrimoine des musées de France	67 400 000	8 647 620	7 716 076	11 667 910	7 161 636	41 176 787	13 881 009
09 - Patrimoine archéologique				117 894	122 989	182 989	182 989
Total	135 400 000	17 372 222	15 500 841	19 771 071	11 666 588	84 491 625	37 486 332

L'ensemble des contrats a été signé en septembre 2015 pour un montant de 100,2 M€. Différents ajustements intervenus en 2016, 2018 et 2019 ont modifié l'enveloppe contractualisée pour la faire passer à 115,4 M€.

En continuité avec les générations précédentes des CPER, l'État a réaffirmé sa volonté d'intervention en région et de partenariat avec les collectivités territoriales par la mise en place d'une nouvelle génération de contrats pour la période 2021-2027. Cette nouvelle génération de CPER continue de s'inscrire dans une volonté de renforcer la mise en valeur des patrimoines, notamment autour des volets territoriaux, dans l'optique d'accroître l'attractivité et le développement économiques et touristiques des territoires, ainsi que dans les volets transition énergétique et écologique pour les projets intégrant une dimension de valorisation paysagère et architecturale. Le total des mandats de négociation donné par la DGPA pour les régions métropolitaines (hors Corse) pour cette nouvelle génération s'élève à 135,4 M€. Toutes les régions, excepté la Normandie et la Corse, ont signé leur CPER en 2022, ces derniers comportant un axe ou un volet Culture qui incluent des opérations patrimoniales (restauration de monuments historiques, rénovation de musées territoriaux...). Le CPER Normandie, dans lequel est notamment inscrit le projet de rénovation et d'extension du musée de la Tapisserie de Bayeux, a été signé en 2025.

Les opérations lancées les années antérieures se poursuivent. À titre d'exemple peuvent être citées les opérations de restauration sur l'Abbaye Saint-Germain à Auxerre (Bourgogne-Franche-Comté) ou les travaux de rénovation du musée de l'Abbaye Sainte-Croix aux Sables-d'Olonne (Pays-de-la-Loire).

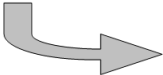
Parmi les opérations lancées en 2025, peuvent être citées le lancement de l'opération de regroupement des trois musées dans l'ancien Palais épiscopal de Béziers (Occitanie), le lancement de la restauration du clos et couvert de la Basilique Notre-Dame d'Avioth (Grand-Est) ou encore le lancement des travaux de restauration du pont suspendu de Tonnay-Charente (Nouvelle Aquitaine).

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 1 366 459 333	CP ouverts en 2025 * (P1) 1 331 558 457
AE engagées en 2025 (E2) 1 260 293 125	CP consommés en 2025 (P2) 1 276 459 058
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 48 804 574	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 277 773 922
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 57 361 633	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 998 685 136

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 1 035 343 559					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 91 688					
					
	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 1 035 435 247	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 277 773 922	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 757 661 325
	AE engagées en 2025 (E2) 1 260 293 125	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 998 685 136	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 261 607 989
					Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 1 019 269 314
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 277 977 400
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 741 291 914

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Monuments Historiques et patrimoine monumental		610 267 542 621 131 817	610 267 542 621 131 817		551 794 768 578 427 372	551 794 768 578 427 372

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	109 959 694	137 757 803	109 667 931	139 418 215
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	28 321 790	34 826 631	28 212 211	36 487 043
Subventions pour charges de service public	81 637 904	102 931 172	81 455 720	102 931 172
Titre 5 : Dépenses d'investissement	333 738 909	295 888 323	271 290 811	272 228 900
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	214 817 821	101 980 116	161 977 712	78 259 257
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		3 960		65 395
Subventions pour charges d'investissement	118 921 088	193 904 248	109 313 099	193 904 248
Titre 6 : Dépenses d'intervention	163 914 499	172 099 248	168 187 510	166 780 257
Transferts aux ménages	19 857 131	18 862 500	20 729 772	18 253 846
Transferts aux entreprises	17 448 298	13 994 267	15 892 304	14 306 751
Transferts aux collectivités territoriales	111 556 985	120 835 286	113 691 470	112 209 481
Transferts aux autres collectivités	15 052 085	18 407 196	17 873 964	22 010 179
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières	2 654 440	15 386 442	2 648 516	
Dotations en fonds propres	2 654 440	15 386 442	2 648 516	
Total	610 267 542	621 131 817	551 794 768	578 427 372

Dépenses de fonctionnement (titre 3) : 137,7 M€ en AE et 139,4 M€ en CP

- dont crédits centraux : 12,9 M€ en AE et 13,1 M€ en CP

Les crédits centraux comprennent notamment :

- Les crédits d'entretien au titre des monuments historiques (MH) des résidences présidentielles par l'OPPIC : 5,9 M€ en AE = CP
- Le fonctionnement des services à compétence nationale (SCN) patrimoniaux : 4,2 M€ en AE et 3,8 M€ en CP

- dont subventions pour charges de service public (SCSP) : 102,9 M€ en AE = CP

Le montant de SCSP versées aux opérateurs se décompose ainsi :

Opérateurs en M €	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
<i>Centre des Monuments Nationaux</i>	43,0	43,0	54,2	54,2
<i>Musée du Louvre</i>	0,5	0,5	0,5	0,5
<i>Musée et domaine national de Versailles</i>	37,9	37,9	35,9	35,9
<i>Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris</i>			12,3	12,3
<i>Mont Saint-Michel</i>			0,0	0,0
TOTAL	81,3	81,3	102,9	102,9

L'écart entre la LFI et l'exécution des crédits s'élève à +21,6 M€ en AE et en CP et s'explique à la fois par l'application de la réserve de précaution pour -2,2 M€ en AE et en CP, par la participation en gestion à l'effort de la maîtrise des dépenses publiques (-1,5 M€ en AE et en CP), et par plusieurs versements complémentaires en cours de gestion à hauteur de 13 M€ en AE et en CP, décomposés ainsi :

- 12,8 M€ en faveur du Centre des monuments nationaux (CMN) au titre de sa dotation pour l'entretien des monuments historiques (8,1 M€), la compensation de la de la panthéonisation de Robert Badinter (3,5 M€), de la contribution au financement de l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) du Mont-Saint-Michel (1 M€) et de la compensation de la mise en place de la protection sociale complémentaire et de la remontée des socles du groupe 1 et 2 du corps des attachés d'administration (0,2 M€) ;
- 0,1 M€ en faveur de Versailles, au titre de la compensation de la mise en place de la protection sociale complémentaire.

Enfin, l'écart à la LFI s'explique également par le versement de 0,05 M€ pour l'EP du Mont Saint-Michel. Les crédits versés sur fonds de concours à l'Établissement rebâtir Notre Dame, pour 12,3 M€ n'étaient pas inscrits en LFI.

- dont crédits déconcentrés : 21,9 M€ en AE et 23,4 M€ en CP

Les crédits identifiés sont utilisés au titre de l'entretien des monuments historiques appartenant à l'État répartis sur l'ensemble du territoire.

Dépenses d'investissement (titre 5) et d'opérations financières (titre 7) : 311,3 M€ en AE et 272,2 M€ en CP

Il a été fait le choix de traiter ici des dépenses d'investissement en titre 5 et celles d'opérations financières en titre 7. En effet, l'adoption de la loi organique n° 202-1836 du 28 décembre 2021 clarifiant les différentes catégories de

dépenses a entraîné un travail technique de bascule des dépenses entre le titre 7 (dépenses d'opérations financières) et le titre 5 (dépenses d'investissement) dans le logiciel comptable Chorus. Toutefois, les AE non couvertes en CP sont restées imputées en titre 7.

- **dont crédits centraux : 35,5 M€ en AE et 9,2 M€ en CP**

Les dépenses de crédits centraux sont exclusivement composées des dépenses pour immobilisations corporelles de l'État, en particulier les dépenses prises en charge par l'opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) à hauteur de 35,2 M€ en AE et 9,0 M€ en CP.

- **dont subventions d'investissement aux opérateurs de l'État et dépenses d'opérations financières : 209,3 M€ en AE et 193,9 M€ en CP**

En détail, ce montant se décompose ainsi :

- 1) Subvention pour charges d'investissement des opérateurs patrimoniaux : 203 M€ en AE et 186,6 M€ CP

Le montant total des subventions d'investissement des établissements ci-dessous sont ventilées pour l'année 2025 entre les dépenses de titre 5 et celles de titre 7 (voir *supra*).

Opérateurs en M €	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
<i>Centre des Monuments Nationaux</i>	46,9	34,3	48,0	35,9
<i>Château de Fontainebleau</i>	1,5	4,0	1,4	2,7
<i>Académie de France à Rome</i>	0,8	0,8	0,8	0,8
<i>Musée et domaine national de Versailles</i>	13,4	13,6	12,7	12,8
<i>Réunion des musées nationaux - Grand Palais</i>	54,5	46,9	58,0	52,3
<i>Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris</i>			75,1	75,1
<i>Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie</i>	1,5	1,5	1,4	1,4
<i>Musée du Louvre</i>	6,0	6,0	5,6	5,6
TOTAL	124,5	107,0	203,0	186,6

L'écart entre la LFI et l'exécution des crédits s'élève à +78,4 M€ en AE et +79,5 M€ en CP et s'explique à la fois par l'application de la réserve de précaution pour -4,1 M€ en AE et -5,9 M€ en CP, par l'effort en gestion de l'établissement public du château de Fontainebleau (EPCF) à la maîtrise des dépenses publiques (-1,1 M€ en CP), par le versement des crédits dédiés à l'opération Notre-Dame pour 75,1 M€ en AE et CP depuis les crédits de fonds de concours non inscrits en LFI, et par plusieurs versements en cours de gestion à hauteur de 7,4 M€ en AE et 11,5 M€ en CP, décomposés comme suit :

- 3,4 M€ en AE = CP en faveur du Centre des monuments nationaux (CMN), au titre d'une dotation complémentaire d'investissement pour le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) à hauteur de 2,5 M€ et une dotation complémentaire au titre des études pour l'implantation du musée de Notre-Dame (0,9 M€ en AE = CP)
- 4,0 M€ en AE et 8,0 M€ en CP en faveur du Grand-Palais Réunion des monuments nationaux (GPRmn) au titre du financement des surcoûts des travaux de l'établissement.

- 2) Autres versements en investissement à des établissements hors opérateurs patrimoniaux : 6,3 M€ en AE 7,3 M€ en CP

Ce montant comprend la subvention versée au Domaine national de Chambord (4,5 M€ en AE et CP) et un versement à destination de la Comédie Française (1 M€ en CP).

Il comprend également les crédits versés aux opérateurs pour le financement d'investissement en lien avec l'OPPIC :

- 1,7 M€ en AE=CP pour l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA) pour le financement de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage relative aux études de restauration et de réhabilitation du Palais des études sur le site de Malaquais à Paris 6^{ème} ;
- 0,1 M€ en AE=CP pour le Musée des Arts Décoratifs au titre de la réalisation du diagnostic du clos et du couvert du musée Nissim de Camondo.
- **dont crédits déconcentrés : 66,5 M€ en AE et 69,1 M€ en CP**

Il s'agit des crédits déconcentrés d'investissement finançant la restauration des monuments historiques sous maîtrise d'ouvrage de l'État en région. Peuvent être cités, à titre d'exemples, les travaux de restauration de la cathédrale Saint-Étienne de Toulouse en Occitanie, de l'orgue de la cathédrale de Nancy en région Grand-Est ou encore de l'Abbaye de Fontevraud en Pays de la Loire.

Dépenses d'intervention (titre 6) : 172,1 M€ en AE et 166,8 M€

- **dont crédits centraux : 5,0 M€ en AE et en CP**

Ces crédits ont été versés au titre de :

- La promotion du patrimoine monumental : 3,3 M€ en AE et CP ;
- La restauration des pieux établissements à Rome : 0,3 M€ en AE et en CP ;
- Le fonctionnement Château et domaine de Chambord : 1,4 M€ en AE et CP.

- **dont crédits déconcentrés : 167,1 M€ en AE et 161,8 M€ en CP**

Les crédits déconcentrés versés au titre des monuments historiques déconcentrés se déclinent selon les catégories suivantes :

Transferts aux ménages : 18,9 M€ en AE et 18,3 M€ en CP

Transferts aux entreprises : 14,0 M€ en AE et 14,3 M€ en CP

Les crédits versés aux ménages et entreprises permettent à ces derniers de mener des travaux d'entretien ou de restauration sur les immeubles, orgues et objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques dont ils sont propriétaires et pour lesquels ils assurent eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage.

Transferts aux collectivités territoriales : 120,8 M€ en AE et 112,2 M€ en CP

Les crédits alloués aux collectivités territoriales ont notamment permis de financer plusieurs opérations d'ampleur telles que la restauration de la partie haute de la tour Perret à Grenoble (Auvergne-Rhône-Alpes), la restauration de la couverture de l'église de l'abbaye Saint-Germain à Auxerre (Bourgogne-Franche-Comté) et la restauration du moulin à vent de Remire Montjoly (Guyane). Ils ont par ailleurs permis de financer près de 135 opérations de restauration au titre du fonds incitatif pour le patrimoine (FIP), par exemple la restauration intérieure de l'église de Perusson en Centre-Val de Loire, ou encore la restauration du château de Saint-Sauveur-le-Vicomte en Normandie.

Transferts aux autres collectivités : 13,5 M€ en AE et 17,1 M€ en CP

Les crédits alloués aux autres collectivités ont permis de financer de nombreux projets patrimoniaux portés par des associations, comme la sauvegarde des jardins d'exception du Mentonnais en Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou la restauration de l'autorail rouge Billard à la Réunion.

ACTION

02 – Architecture et sites patrimoniaux

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Architecture et sites patrimoniaux		38 441 470 34 759 188	38 441 470 34 759 188		38 355 685 34 630 094	38 355 685 34 630 094

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	18 737 838	20 348 760	18 696 023	21 046 260
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	352 815	2 375 849	352 028	3 073 349
Subventions pour charges de service public	18 385 023	17 972 911	18 343 995	17 972 911
Titre 5 : Dépenses d'investissement	720 283	678 178	718 676	678 178
Subventions pour charges d'investissement	720 283	678 178	718 676	678 178
Titre 6 : Dépenses d'intervention	18 983 349	13 732 250	18 940 986	12 905 656
Transferts aux ménages		624 577		549 622
Transferts aux entreprises		914 886		830 583
Transferts aux collectivités territoriales		5 642 569		4 929 149
Transferts aux autres collectivités	18 983 349	6 550 218	18 940 986	6 596 302
Total	38 441 470	34 759 188	38 355 685	34 630 094

Dépenses de fonctionnement (titre 3) : 20,4 M€ en AE et 21,0 M€ en CP

- **dont crédits centraux : 0,5 M€ en AE et en CP**

Ces crédits ont permis de financer des études et des prestations de service en architecture ainsi que la mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques (MIQCP), notamment pour des missions effectuées par les architectes consultants qui participent aux jurys de concours ou d'appels d'offre. La MIQCP est une structure regroupant des spécialistes de haut niveau du droit de la commande publique et des processus de réalisation des constructions publiques. Elle assure également un travail quotidien de conseil aux maîtres d'ouvrage publics ainsi que des actions de formation.

Ces crédits ont également permis de financer les études de l'Observatoire de l'économie de l'architecture et leur restitution ainsi que l'organisation du prix « Albums des Jeunes Architectes et Paysagistes » (AJAP).

- **dont subvention pour charges de service public : 18,0 M€ en AE = CP**

Ce montant correspond à la subvention pour charge de service public (SCSP) versée pour le fonctionnement de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA).

- **dont crédits déconcentrés : 1,9 M€ en AE et 2,6 M€ en CP**

L'exécution en DRAC correspond notamment à des opérations pluriannuelles d'études relatives à des espaces protégés (sites patrimoniaux remarquables, abords, patrimoine mondial).

Dépenses d'investissement (titre 5) : 0,7 M€ en AE et CP

La subvention pour charge d'investissement de la Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) s'élève à 0,7 M€ en AE = CP.

Dépenses d'intervention (titre 6) : 13,8 M€ en AE et 13,0 M€ en CP

Initialement prévus en « transferts aux autres collectivités » à hauteur de 19 M€ en AE et 18,9 M€ en CP, une partie de ces crédits a été ventilée sur les autres catégories budgétaires du titre 6 de cette action. L'écart avec la LFI s'explique principalement par la participation à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

- **dont crédits centraux : 3,3 M€ en AE et en CP**

Les crédits centraux concernent principalement la rubrique « transfert aux autres collectivités » à hauteur de 3,1 M€ en AE et en CP. Ce montant comprend notamment la contribution financière de l'État au Groupement d'intérêt public - L'Europe des projets architecturaux et urbains (GIP EPAU) à hauteur de 2 M€ dans le cadre du projet Quartier de demain.

Ces crédits concernent également la rubrique « transferts aux entreprises » à hauteur de 0,2 M€ en AE et en CP et ont permis le soutien aux structures de diffusion de l'architecture ainsi qu'à la profession d'architecte.

- **dont crédits déconcentrés : 10,5 M€ en AE et 9,7 M€ en CP**

Transferts aux ménages : 0,6 M€ en AE et 0,5 M€ en CP

Ces crédits ont participé au soutien d'études et de travaux engagés par des particuliers aux abords des espaces protégés.

Transferts aux entreprises : 0,7 M€ en AE et 0,6 M€ en CP

Ces crédits ont permis, d'une part, la promotion, la diffusion et la sensibilisation à l'architecture en région, et d'autre part, le soutien des études et des travaux engagés aux abords des espaces protégés.

Transferts aux collectivités territoriales : 5,6 M€ en AE et 4,9 M€ en CP

Les crédits alloués aux collectivités territoriales ont notamment permis de financer :

- Les dispositifs liés aux villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) pour 2,4 M€ en AE et 2,6 M€ en CP ;
- L'élaboration (études préalables et documents de gestion) des sites patrimoniaux remarquables, mais également des travaux engagés par les propriétaires publics aux abords de monuments historiques en secteurs sauvegardés à hauteur de 2,8 M€ en AE et 1,7 M€ en CP ;
- Des actions de valorisation et de promotion de l'architecture pour 0,5 M€ en AE et 0,6 M€ en CP.

Transferts aux autres collectivités : 3,5 M€ en AE et en CP

Les crédits alloués aux autres collectivités ont notamment permis de financer :

- des actions de valorisation et de promotion de l'architecture pour 3,2 M€ en AE et CP ;
- des travaux en espaces protégés pour 0,04 M€ en AE et 0,07 M€ en CP ;
- des dispositifs liés aux villes et pays d'art et d'histoire (VPAH) pour 0,2 M€ en AE et CP ;
- des études pour la création d'un périmètre délimité des abords, les études pour la constitution des sites patrimoniaux remarquables et les études préalables aux campagnes de labellisation « Architecture contemporaine remarquable » pour 0,1 M€ en AE et en CP.

ACTION

03 – Patrimoine des musées de France

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Patrimoine des musées de France		428 346 518	428 346 518		439 521 463	439 521 463
		401 032 753	401 032 753		432 899 334	432 899 334

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	329 810 277	323 490 402	331 862 252	325 384 646
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	12 734 580	25 983 035	15 494 145	27 877 279
Subventions pour charges de service public	317 075 697	297 507 367	316 368 107	297 507 367
Titre 5 : Dépenses d'investissement	45 157 052	74 137 625	69 608 077	75 291 090
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	18 074 986	7 369 988	13 903 180	8 523 453
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		17 820		17 820
Subventions pour charges d'investissement	27 082 066	66 749 817	55 704 897	66 749 817
Titre 6 : Dépenses d'intervention	53 379 189	41 161 719	38 051 134	32 223 599
Transferts aux entreprises		3 553 570		3 204 980
Transferts aux collectivités territoriales	41 412 261	31 099 009	26 110 911	21 989 821
Transferts aux autres collectivités	11 966 928	6 509 140	11 940 223	7 028 798
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		-37 756 994		
Dotations en fonds propres		-37 756 994		
Total	428 346 518	401 032 753	439 521 463	432 899 334

Dépenses de fonctionnement : 323,5 M€ en AE et 325, 4 M€ en CP

- **Crédits centraux : 25,8 M€ en AE et 27,6 M€ en CP**

Les crédits centraux comprennent en premier lieu les dépenses de fonctionnement courant (fonctionnement des services, entretien des bâtiments, conservation et connaissance scientifique des œuvres, accueil du public) des institutions disposant du statut de service à compétence nationale (SCN) relevant du service des musées de France (20,9 M€ en AE et 19,2 M€ en CP).

Ces dépenses sont réparties par structure comme suit :

SCN Musées en M€	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
<i>Musée du Moyen Âge - Thermes et Hôtel de Cluny</i>	0,9	1,3	2,1	1,5
<i>Musée d'Archéologie nationale (Saint-Germain-en-Laye)</i>	1,5	1,9	2,7	2,7
<i>Musée de la Renaissance (Ecouen)</i>	0,8	1,0	1,4	1,2
<i>Musée des châteaux Malmaison, Ile d'Aix et Maison Bonaparte à Ajaccio</i>	1,1	1,2	2,0	1,8
<i>Musée de la Préhistoire (Les Eyzies de Tayac)</i>	0,7	0,9	1,1	1,1
<i>Musée de château de Pau</i>	0,8	0,9	1,2	1,2
<i>Musée Magnin (Dijon)</i>	0,2	0,2	0,3	0,4
<i>Musée Clémenceau et de Lattre de Tassigny (Mouilleron-en-Pareds)</i>	0,1	0,2	0,1	0,1
<i>Musée du château de Compiègne et musée franco-américain (Château de Blérancourt)</i>	2,7	3,1	4,0	3,4
<i>Musée du X^{ème} siècle</i>	1,0	1,4	1,8	1,8
<i>Musée des plans et reliefs</i>	0,3	0,4	0,5	0,5
<i>Centre de recherche et de restauration des Musées de France (C2RMF)</i>	2,9	3,4	3,7	3,5
TOTAL	13,2	15,9	20,9	19,2

Par rapport à la LFI 2025, l'exécution présentée ci-dessus intègre notamment des crédits de restauration des collections nationales (+1,2 M€ en AE et +1,1 M€ en CP) qui sont très majoritairement consommés en fonctionnement par les musées nationaux. Par ailleurs, l'exécution intègre également les recettes perçues (attributions de produits et fonds de concours) par les musées nationaux.

Outre les SCN, l'exécution de 4,9 M€ en AE et 8,5 M€ en CP est ainsi répartie :

- 2,8 M€ en AE = CP ont été versés à la société SCI 2C Marseille pour le fonctionnement du centre de conservation et de ressources du MuCEM dans le cadre du partenariat public-privé (PPP) qui couvre les coûts de fonctionnement du bâtiment et les frais financiers ;
- 2,1 M€ en AE et 5,5 M€ en CP ont été versés à la société Chenue au titre du gardiennage des collections de certains opérateurs nationaux ;
- 0,07 M€ en AE et 0,1 M€ en CP dans le cadre de dépenses assurées par l'administration centrale (transport des œuvres, assurances...).
- **dont subventions pour charges de service public : 297,5 M€ en AE = CP**

Ces crédits se décomposent de la manière suivante :

- 1) Les opérateurs strictement muséaux : musée du Louvre, musée du quai Branly, musée d'Orsay, musée Guimet, château de Fontainebleau, musée Picasso, musée Henner - Moreau, MuCEM

Les crédits de fonctionnement pour charges de service public de ces opérateurs s'élèvent à 172 M€ en AE = CP. Ils sont répartis comme suit :

Opérateurs en M €	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Musée du Louvre	91,2	91,2	89,8	89,8
Musée du quai Branly	23,6	23,6	20,7	20,7
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	36,6	36,6	31,0	31,0
Musée Guimet	4,4	4,4	4,4	4,4
Château de Fontainebleau	3,4	3,4	3,3	3,3
Musée Picasso	4,7	4,7	4,6	4,6
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	19,4	19,4	17,2	17,2
Musée Henner-Moreau	1,0	1,0	1,0	1,0
TOTAL	184,4	184,4	172,0	172,0

L'écart entre la LFI et l'exécution des crédits s'élève à 12,3 M€ en AE = CP et s'explique à la fois par l'application de la réserve de précaution (-4,8 M€ en AE=CP), par l'effort en gestion 2025 pour la maîtrise des dépenses publiques d'un montant total de 8,5 M€ en AE et en CP, et enfin par plusieurs versements en cours de gestion à hauteur de 1 M€, décomposés comme suit :

- Un complément à hauteur de 0,2 M€ en faveur du musée du Louvre, au titre d'une dotation complémentaire pour la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) et la compensation de la remontée des socles des groupes 1 et 2 du corps des attachés d'administration au 1^{er} janvier 2025 ;
- Un complément à hauteur de 0,4 M€ en faveur du musée d'Orsay au titre d'une dotation complémentaire de fonctionnement lié à la masse salariale et au titre d'une dotation complémentaire pour la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif de protection sociale complémentaire et la compensation de la remontée des socles des groupes 1 et 2 du corps des attachés d'administration ;

- Un complément à hauteur de 0,2 M€ en faveur du musée Guimet au titre d'une dotation complémentaire de fonctionnement lié à la masse salariale et d'une dotation complémentaire pour la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif de protection sociale complémentaire ;
- Un complément à hauteur de 0,1 M€ en faveur du MuCEM, au titre d'une dotation complémentaire de fonctionnement liée à la masse salariale et d'une dotation complémentaire pour la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif de protection sociale complémentaire ;
- Un complément à hauteur de 0,1 M€ en faveur du musée Picasso au titre d'une dotation complémentaire de fonctionnement lié à la masse salariale.

2) Les opérateurs ayant une activité non exclusivement muséale : Centre Pompidou, musée des Arts décoratifs, musée de la Porte Dorée

Les crédits de fonctionnement pour charges de service public des opérateurs ayant une activité non exclusivement muséale s'élèvent à 96,2 M€ en AE = CP et sont répartis comme suit :

Opérateurs en M €	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
<i>Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou</i>	78,4	78,4	76,3	76,3
<i>Musée des Arts Décoratifs (MAD)</i>	15,3	15,3	14,9	14,9
<i>Etablissement public du palais de la porte Dorée</i>	5,0	5,0	5,0	5,0
TOTAL	98,6	98,6	96,2	96,2

L'écart entre la LFI et l'exécution des crédits s'élève à 2,5 M€ en AE = CP et s'explique à la fois par l'application de la réserve de précaution (-2,8 M€ en AE = CP) et par deux versements en fin de gestion à hauteur de +0,3 M€ décomposés comme suit :

- Un complément à hauteur de 0,2 M€ en faveur de l'Établissement public du Palais de la Porte Dorée (EPPPD) au titre d'une dotation complémentaire de fonctionnement lié à la masse salariale et d'une dotation au titre d'une dotation complémentaire pour la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) ;
- Un complément à hauteur de 0,1 M€ en faveur du Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP) au titre d'une dotation complémentaire pour la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) et la compensation de la remontée des socles des groupes 1 et 2 du corps des attachés d'administration au 1^{er} janvier 2025.

3) Les opérateurs dont l'activité muséale n'est pas prépondérante : Institut national d'histoire de l'art et Réunion des musées nationaux-Grand Palais

Les subventions pour charges de service public des opérateurs ayant une activité « non muséale » s'élèvent à 29,3 M€ en AE = CP et se décomposent comme suit :

Opérateurs en M €	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
<i>Institut national d'histoire de l'art</i>	4,0	4,0	3,9	3,9
<i>Réunion des musées nationaux - Grand Palais</i>	23,7	23,7	25,4	25,4
TOTAL	27,7	27,7	29,3	29,3

L'écart entre la LFI et l'exécution, d'un montant de 1,6 M€ en AE = CP, s'explique par la réserve de précaution appliquée aux opérateurs (-0,9 M€ en AE = CP) ainsi que par un versement en fin de gestion au titre d'un complément de dotation de fonctionnement à la RMN-GP d'un montant de 2,5 M€ en AE=CP.

- **dont crédits déconcentrés : 0,2 M€ en AE en CP**

Ces crédits ont été exécutés en DRAC pour des dépenses de fonctionnement spécifiques et ponctuelles de conservation préventive.

Dépenses d'investissement (titre 5) et d'opérations financières (titre 7) : 36,4 M€ en AE et 75,3 M€ en CP

Il a été fait le choix de traiter ici des dépenses d'investissement en titre 5 et celles d'opérations financières en titre 7. En effet, l'adoption de la loi organique n° 202-1836 du 28 décembre 2021 clarifiant les différentes catégories de dépenses a entraîné un travail technique de bascule des dépenses entre le titre 7 (dépenses d'opérations financières) et le titre 5 (dépenses d'investissement) dans le logiciel comptable Chorus. Toutefois, quelques AE non couvertes en CP sont restées imputées en titre 7.

- **dont crédits centraux : 7,4 M€ en AE et 8,4 M€ en CP**

Ces crédits correspondent notamment aux opérations d'investissement pilotées en administration centrale :

- Le centre de conservation et de recherche, dédié à l'accueil et à l'étude des collections du MuCEM à Marseille dans le cadre du partenariat public-privé : 1,1 M€ en CP versés au titre du loyer correspondant à l'amortissement financier de l'investissement ;
- L'aménagement et la rénovation des sites des différents musées au titre de la convention-cadre avec l'OPPIC (5,5 M€ en AE et 3,9 M€ en CP) ;
- Les investissements sous maîtrise d'ouvrage des SCN : 1,9 M€ en AE et 1,7 M€ en CP y compris pour la conservation préventive et la restauration des collections ;
- La restauration de la façade nord et de la toiture nord de l'aile Marsan du palais du Louvre, exploitée par le Musée des Arts Décoratifs et dont la maîtrise d'ouvrage a été déléguée par le ministère au musée du Louvre : 1,6 M€ en CP.

- **dont subventions pour charge d'investissement des opérateurs : 29,0 M€ en AE et 66,7 M€ CP**

Ces crédits ont permis de financer les investissements des établissements suivants :

Opérateurs en M €	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Musée du Louvre	7,2	7,2	3,9	6,9
Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	4,2	32,6	4,2	40,5
Musée du quai Branly	0,0	0,0	0,5	0,5
Musée Guimé et	3,5	3,5	3,3	3,3
Musée des Arts Décoratifs (MAD)	1,2	1,2	1,1	1,1
Institut national d'histoire de l'Art	0,1	0,1	0,1	0,1
Château de Fontainebleau	4,3	6,6	4,0	5,2
Musée Prasse	0,4	0,4	0,4	0,4
Etablissement public du palais de la porte Dorée	4,0	4,8	3,7	4,3
Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	0,4	0,4	0,4	0,4
Musée Henner-Moreau	0,1	0,1	0,0	0,0
TOTAL	28,7	57,6	29,0	66,7

L'écart entre la LFI et l'exécution, d'un montant de 0,3 M€ en AE et de 9,2 M€ en CP, s'explique à la fois par la réserve de précaution appliquée aux opérateurs (-1,1 M€ en AE et -2,6 M€ en CP), par la participation à l'effort de maîtrise des dépenses publiques d'un montant total de 1,1 M€ en CP, ainsi que par des versements complémentaires permis par le dégel de la réserve de précaution à hauteur de 1,4 M€ en AE et 13 M€ en CP, au titre des besoins en investissements des opérateurs.

- **dont crédits déconcentrés : 0,13 M€ en CP**

Ces crédits ont notamment été exécutés au titre de l'opération d'aménagement de l'hôtel Lantin (musée Magnin) à Dijon.

Dépenses d'intervention (titre 6) : 41,2 M€ en AE et 32,2 M€ en CP

- **dont crédits centraux : 1,6 M€ en AE = CP**

Ces crédits correspondent :

- Au financement du GIP Port-Royal à hauteur de 0,9 M€ en AE = CP ;
- À diverses subventions, à hauteur de 0,7 M€ en AE = CP.

- **dont crédits déconcentrés : 39,6 M€ en AE et 30,6 M€ en CP**

Dans le cadre de la politique territoriale du ministère, ces crédits ont notamment été utilisés :

- À hauteur de 23,2 M€ en AE et 14,7 M€ en CP pour la construction ou la rénovation de plusieurs musées territoriaux (dont 14,6 M€ en AE et 6,7 M€ en CP dans le cadre des CPER) au premier rang desquels :
 - Le musée de la Tapisserie de Bayeux (9,8 M€ en AE et 1,9 M€ en CP, dont 6,7 M€ inscrit au CPER 2021-2027) ;
 - Le regroupement des trois musées dans l'ancien palais épiscopal de Béziers (1,4 M€ en AE et 0,42 M€ en CP) ;
 - Le musée des beaux-arts de Vannes (1,3 M€ en AE et 0,1 M€ en CP) ;
- À hauteur de 10,7 M€ en AE et 10,3 M€ en CP pour des actions de recherche, de connaissance, de valorisation et de promotion des collections sur tout le territoire ;
- À hauteur de 3,3 M€ en AE et 3,2 M€ en CP pour soutenir la restauration et la conservation des œuvres ;
- À hauteur de 2,4 M€ en AE = CP pour soutenir des expositions en région.

ACTION

04 – Patrimoine archivistique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Patrimoine archivistique		28 008 791 27 740 730	28 008 791 27 740 730		49 018 923 53 735 551	49 018 923 53 735 551

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	14 410 361	16 902 173	14 378 203	14 771 787
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	14 246 562	16 684 496	14 214 769	14 554 110
Subventions pour charges de service public	163 799	217 677	163 434	217 677
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 427 698	4 777 836	26 488 223	33 637 002
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	5 427 698	4 247 343	26 488 223	32 775 306
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		530 493		861 695
Titre 6 : Dépenses d'intervention	8 170 732	6 060 720	8 152 497	5 326 762
Transferts aux collectivités territoriales	6 744 668	5 162 689	6 729 616	4 428 731
Transferts aux autres collectivités	1 426 064	898 031	1 422 881	898 031
Total	28 008 791	27 740 730	49 018 923	53 735 551

Au total, l'exécution de l'action 4 s'élève à 27,7 M€ en AE et 53,7 M€ en CP :

- 22,4 M€ en AE et 49,1 M€ en CP pour les crédits centraux ;
- 5,4 M€ en AE et 4,6 M€ en CP pour les crédits déconcentrés

Dépenses de fonctionnement (titre 3) : 16,9 M€ en AE et 14,8 M€ en CP

- **dont crédits centraux : 16,9 M€ en AE et 14,8 M€ en CP**

Ces crédits servent principalement aux dépenses relatives au fonctionnement courant des services d'archives nationales et du Centre national du microfilm et de la numérisation :

- SCN Archives nationales (AN) : 12,7 M€ en AE et 10,8 M€ en CP ;
- SCN Archives nationales du monde du travail (ANMT) et SCN Archives nationales de l'Outre-Mer (ANOM) : 2,7 M€ en AE et 2,6 M€ en CP ;
- Centre national du microfilm et de la numérisation (CNMN) : 0,4 M€ en AE et en CP.

Des crédits de fonctionnement sont également attribués au service interministériel des archives dans le cadre de passation de marchés tel que celui du portail France-Archives, second site le plus consulté du ministère de la culture (0,5 M€ en AE et en CP).

Enfin, 0,3 M€ en AE et en CP correspondent au montant des études préalables au lancement de la phase 2 du schéma directeur du Quadrilatère des archives.

- **dont subventions pour charges de service public : 0,2 M€ en AE = CP**

Comme chaque année, la subvention pour charges de service public versée à la Cité de l'architecture et du patrimoine à hauteur de 0,2 M€ en AE=CP est destinée au traitement des archives d'architectes, conformément aux missions statutaires relatives à la contribution de cette institution « à la collecte, à la conservation et à la valorisation des archives d'architecture » (Art. R142-1 du Code du patrimoine, 2°).

Dépenses d'investissement (titre 5) : 4,8 M€ en AE et 33,7 M€ en CP

Les dépenses d'investissement de crédits centraux se décomposent ainsi :

- **Plusieurs opérations de travaux portant sur les sites archivistiques au titre des conventions avec l'OPPIC :** 2,6 M€ en AE et 30,9 M€ en CP. Ces opérations se décomposent comme suit :
 - Études et travaux de la phase 0 du schéma directeur (SD) du site parisien des AN : 1,3 M€ en AE = CP ;
 - Travaux de la phase 1 du SD du site parisien des AN : 4,2 M€ en CP ;
 - Extension du bâtiment des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine : 25,3 M€ en CP ;
 - Restauration et aménagement du 1^{er} étage de l'hôtel de Rohan (vague 2) : 1,3 M€ en AE et 0,15 M€ en CP ;
- **SCN Archives nationales (AN) dont des crédits relatifs au système d'information archivistique (SIA) :** 1,3 M€ en AE et 1,6 M€ en CP ;
- **Numérisation des archives des SCN AN, ANOM, ANMT :** 0,6 M€ en AE et 0,8 M€ en CP ;
- **SCN des ANOM et des ANMT, et CNMN** à hauteur de 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP ;
- Des crédits d'investissement sont également utilisés par le service interministériel des archives dans le cadre de passation de marchés : 0,1 M€ en AE = CP.

Dépenses d'intervention (titre 6) : 6,1 M€ en AE 5,3 M€ en CP

- **dont crédits centraux : 0,7 M€ en AE = CP**

Ces crédits ont majoritairement permis le soutien à différents partenaires scientifiques, mémoriels et archivistiques agissant en faveur de la valorisation, de la conservation et de la diffusion des archives ainsi que l'acquisition de documents d'archives privées pour l'ensemble du réseau.

- **dont crédits déconcentrés : 5,3 M€ en AE et 4,6 M€ en CP**

Interventions en fonctionnement : 3,9 M€ en AE et 1,5 M€ en CP

Ces crédits ont été destinés au financement d'opérations de restauration, de conservation, de numérisation, d'encodage d'instruments de recherche et de valorisation du patrimoine archivistique en région, ainsi qu'au volet régional des commémorations et célébrations nationales.

Interventions en investissement : 1,4 M€ en AE et 3,1 M€ en CP

Ces crédits ont principalement contribué au financement de la construction ou la rénovation de bâtiments d'archives départementales, notamment en Île-de-France, en Occitanie et en Auvergne-Rhône-Alpes.

ACTION

08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
08 – Acquisition et enrichissement des collections publiques		9 356 117 9 886 656	9 356 117 9 886 656		9 335 238 9 908 177	9 335 238 9 908 177

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	48 176	218 142	48 069	195 046
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		171 440		148 344
Subventions pour charges de service public	48 176	46 702	48 069	46 702
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 525 996	6 765 922	5 513 664	6 765 922
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	2 453 564	3 787 424	2 448 088	3 787 424
Subventions pour charges d'investissement	3 072 432	2 978 498	3 065 576	2 978 498
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 781 945	2 902 592	3 773 505	2 947 209
Transferts aux entreprises		7 071		7 071
Transferts aux collectivités territoriales	2 097 705	2 775 513	2 093 024	2 820 130
Transferts aux autres collectivités	1 684 240	120 008	1 680 481	120 008
Total	9 356 117	9 886 656	9 335 238	9 908 177

Dépenses de fonctionnement (titre 3) : 0,2 M€ en AE et en CP

Les dépenses de fonctionnement, qui relèvent de crédits centraux, correspondent aux dépenses liées au transport d'œuvres d'art et d'archives (0,2 M€ en AE et 0,1 M€ en CP) et à une subvention pour charges de service public (0,05 M€ en AE et CP) versée au Centre des monuments nationaux pour des opérations d'inventaires liées aux acquisitions.

Dépenses d'investissement (titre 5) : 6,8 M€ en AE = CP

Les dépenses d'investissement permettent l'enrichissement des collections nationales et se décomposent comme suit :

- Acquisitions de la RMN-GP pour le compte des musées nationaux et SCN : **1,4 M€ en AE = CP** ;
- Direction générale des patrimoines et de l'architecture (service interministériel des archives de France) : **1 M€ en AE = CP** ;
- Patrimoine monumental et archéologique : **0,1 € en AE = CP** ;
- Fonds du patrimoine : **1,2 M€ en AE = CP** ;

- Subventions pour charges d'investissement pour les opérateurs de l'État au titre de leurs acquisitions (**3 M€ en AE = CP**) dont :
 - Centre des monuments nationaux (CMN) : 0,2 M€ en AE = CP ;
 - Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA) : 0,05 M€ en AE = CP ;
 - Musée Guimet : 0,6 M€ en AE = CP ;
 - Centre national d'art et de culture (CNAC-GP) : 1,8 M€ en AE = CP ;
 - Musée du Quai Branly : 0,3 M€ en AE = CP ;
 - Subventions d'acquisition via le Fonds du patrimoine : 0,09 M€ en AE = CP.

Conformément à ses missions statutaires, la RMN-GP acquiert, pour le compte de l'État et sur décision de la ministre chargée de la Culture, des biens culturels présentant un intérêt ou une valeur artistique, archéologique, ethnologique ou historique et destinés à faire partie des collections nationales confiées à la garde des musées nationaux.

Le Fonds du patrimoine bénéficie chaque année à tous les domaines d'intervention du programme (patrimoine, architecture, musées, archives). Il est réservé aux acquisitions d'œuvres de grande importance patrimoniale, en particulier les œuvres qualifiées de Trésor national. Au total et toutes natures de dépenses confondues (investissement et intervention, voir *infra*), le Fonds du patrimoine a permis en 2025 de financer des acquisitions pour un montant total de 2,8 M€ en AE et CP.

En 2025, ce fonds a notamment permis de financer :

- Un fonds de manuscrits de correspondances et de dessins de Marcel Proust (1871-1922), pour la Bibliothèque nationale de France, ensemble reconnu d'intérêt patrimonial majeur (0,45 M€) ;
- Des dessins, à l'occasion de la vente organisée par Thierry de Maigret (le 21/11/2025), *Pierre Léonard Fontaine et son époque, dessins inédits*, pour le Musée national des châteaux de Malmaison et Bois-Préau (0,07 M€) ;
- Un plat représentant un banquet des dieux, aux armes du Connétable Anne de Montmorency, réalisé par l'émailleur Léonard Limosin (vers 1505-1576/1577) et daté 1555. Cet émail peint sur cuivre à Limoges a été confiée au musée national de la renaissance au château d'Écouen (0,3 M€) ;
- Une statue équestre en bronze représentant Napoléon 1^{er}, sur une base en bois noirci, réalisée par Jean-Guillaume Moitte vers 1805, et confiée au musée du château de Fontainebleau (0,08 M€) ;
- Une statue représentant sainte Marie-Madeleine, vers 1470-1485, attribuée au Maître retable de Lautenbach, entourage de Nicolas de Leyde, bois sculpté (tilleul ?) et traces de polychromie pour le musée de Cluny (0,07 M€) ;
- Une cuirasse découverte en 1974 à Marmesse, lieu-dit Le Petit-Marais, commune de Chateaufvillain pour le musée d'archéologie nationale (0,25 M€) ;

Dépenses d'intervention (titre 6) : 2,9 M€ en AE et en CP

Les dépenses d'intervention permettent de contribuer à l'enrichissement des collections publiques n'appartenant pas à l'État, notamment celles des musées territoriaux.

- **dont crédits centraux : 1,5 M€ en AE = CP** (dont 1,4 M€ en AE = CP au titre du Fonds du patrimoine)

Ces crédits ont notamment permis les acquisitions suivantes :

- Une peinture d'Amedeo Modigliani, *La Table tournante* ou *Portrait d'un médium*, 1906-1907 (?) crayon gras et aquarelle sur papier, pour le musée d'art moderne, d'art contemporain et d'art brut de la métropole de Lille (0,1 M€) ;
- Deux bas-reliefs d'Ossip Zadkine (1888-1967), *Femmes et chiens* (1927) et *Trois cerfs* (1927), pierres sculptées pour le musée Zadkine (0,3 M€) ;
- Une peinture *Alexandre faisant boire ses soldats*, avant 1683, par Jean-Baptiste Corneille (1649-1695), huile sur toile pour le musée du Grand Siècle (0,1 M€) ;

- Une peinture, *Portrait du peintre Éric Forbes Robertson*, (1892) par Émile Bernard (1868-1941), huile sur toile en faveur du musée de Pont-Aven (0,1 M€) ;
- Une peinture, *Allégorie de la Poésie* (1774), par Élisabeth Louise Vigée-Lebrun (1755-1842), huile sur toile pour le musée Fabre de la Métropole Montpellier Méditerranée (0,1 M€) ;
- Un sabre d'officier supérieur de cavalerie, Sabre du Général Jean Rapp (1771-1821), héros de la bataille d'Austerlitz, Klingenthal, Manufacture des frères Coulaux pour le musée Unterlinden de la Ville de Colmar (0,04 M€) ;
- Un buste préparatoire de Gaston d'Orléans en Hercule (1636), par Jacques Sarazin, terre cuite, pour le château de Blois (0,2 M€).

• **dont crédits déconcentrés : 1,4 M€ en AE et en CP**

Les crédits déconcentrés sont dédiés aux acquisitions réalisées par les fonds régionaux d'acquisition des musées (FRAM) et les cinq fonds régionaux d'aide à la restauration (FRAR).

Ces crédits ont contribué au financement d'acquisitions par l'intermédiaire de l'ensemble des DRAC, principalement au travers des fonds régionaux d'acquisition pour les musées territoriaux.

ACTION

09 – Patrimoine archéologique

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
09 – Patrimoine archéologique		165 109 074 165 741 982	165 109 074 165 741 982		163 171 154 166 858 530	163 171 154 166 858 530

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	97 343 056	103 646 090	96 998 423	104 203 002
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 428 847	7 026 359	1 298 257	7 583 271
Subventions pour charges de service public	95 914 209	96 619 731	95 700 166	96 619 731
Titre 5 : Dépenses d'investissement	5 032 382	2 520 631	3 579 090	2 097 811
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	3 372 334	961 290	1 922 747	534 805
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		-3 665		
Subventions pour charges d'investissement	1 660 048	1 563 006	1 656 343	1 563 006
Titre 6 : Dépenses d'intervention	62 733 636	59 575 261	62 593 641	60 557 717
Transferts aux ménages		14 127		14 127
Transferts aux entreprises		38 163 600		38 171 600
Transferts aux collectivités territoriales	29 985 384	14 559 961	29 918 468	15 502 971
Transferts aux autres collectivités	32 748 252	6 837 573	32 675 173	6 869 019
Total	165 109 074	165 741 982	163 171 154	166 858 530

Au total, l'exécution de l'action 9 s'élève à 165,7 M€ en AE et 166,9 M€ en CP :

- 136,7 M€ en AE et 137,2 M€ en CP pour les crédits centraux ;
- 29,1 M€ en AE et 29,7 M€ en CP pour les crédits déconcentrés

Dépenses de fonctionnement (titre 3) : 103,6 M€ en AE et 104,2 M€ en CP

- **dont crédits centraux : 2,7 M€ en AE et 3,2 M€ en CP**

Ces crédits ont notamment servi aux dépenses de fonctionnement du département de recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) (2,57 M€ en AE et 3,04 M€ en CP). Ils ont également été consacrés au fonctionnement de la sous-direction de l'archéologie et à celui du centre national de la préhistoire (CNP) à Périgueux. Ces crédits ont permis le financement de la conduite politique nationale de conservation des grottes ornées, des travaux d'analyse scientifique et la fin de la restauration des objets « bronzes de Lavau » et leur soclage en vue de leur présentation lors de l'exposition prévue à Troyes en 2026).

- **dont crédits déconcentrés : 4,4 M€ en AE et en en CP**

Ces crédits correspondent aux dépenses de fonctionnement des services régionaux d'archéologie (études, inventaires, analyses, ouvrages, équipements, entretien des dépôts et des mobiliers archéologiques).

- **dont subvention pour charges de service public : 96,6 M€ en AE = CP**

Ces crédits correspondent aux versements effectués à l'INRAP au titre de la subvention pour charges de service public de l'institut et de la subvention de fonctionnement visant à couvrir la réalisation des opérations de diagnostics d'archéologie préventive.

Dépenses d'investissement (titre 5) : 2,5 M€ en AE et 2,1 M€ en CP

- **dont crédits centraux : 1,6 M€ en AE = CP**

Les dépenses effectuées relatives aux subventions pour charges d'investissement correspondent à la subvention investissement de l'INRAP.

- **dont crédits déconcentrés : 1 M€ en AE et 0,5 M€ en CP**

Ces crédits correspondent à des dépenses d'investissements opérés par des DRAC dans le cadre des centres d'études et de conservation et les cinq fonds régionaux d'aide à la restauration (FRAR) mais également des projets au titre des centres de conservations et d'études (CCE Normandie, Centre Val de Loire, La Réunion et Auvergne-Rhône-Alpes).

Dépenses d'intervention (titre 6) : 59,6 M€ en AE et 60,6 M€ en CP

- **dont crédits centraux : 35,8 M€ en AE et en CP**

35,5 M€ en AE=CP correspondent pour à la subvention de fonctionnement du fonds national d'archéologie préventive (FNAP).

Ces crédits ont permis en outre à la sous-direction de l'archéologie de soutenir la recherche archéologique nationale et sa valorisation à hauteur de 0,3 M€ en AE et 0,4 M€ en CP notamment par le biais de soutien à la publication, ainsi que des programmes de recherche et la politique relative aux grottes ornées portée par le CNP.

- **dont crédits déconcentrés : 23,7 M€ en AE et 24,7 M€ en CP**

Ces dépenses correspondent aux crédits archéologiques des DRAC. Elles permettent de financer la politique d'accompagnement de l'État aux collectivités territoriales pour la conservation et la valorisation des biens archéologiques et par le soutien financier apporté à des projets de création de centres de conservations et d'études (CCE) mutualisés État/collectivités (projets CCE Occitanie et Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions d'investissement	356 160	356 160				
AFR - Académie de France à Rome (P131)	855 366	841 273	823 813	821 975	775 656	775 656
Subventions pour charges de service public	60 000	60 000				
Subventions d'investissement	795 366	781 273	823 813	821 975	775 656	775 656
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	250 000					
Transferts	250 000					
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)	19 543 889	19 202 530	19 285 383	19 283 787	18 923 198	18 923 198
Subventions pour charges de service public	18 728 695	18 728 695	18 504 918	18 504 918	18 190 588	18 190 588
Transferts	3 500	3 500				
Subventions d'investissement	811 694	470 335	780 465	778 869	732 610	732 610
ONF - Office national des forêts (P149)	13 000	13 000			16 000	16 000
Transferts	13 000	13 000			16 000	16 000
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	70 881 868	66 419 061	84 247 485	77 690 447	102 393 425	90 292 504
Subventions pour charges de service public	50 741 437	50 741 437	43 111 150	43 111 150	54 214 564	54 214 564
Transferts	52 000	52 000			40 000	40 000
Subventions d'investissement	20 088 431	15 625 624	41 136 335	34 579 297	48 138 861	36 037 940
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	308 403 622	95 609 331	85 257 669	113 271 398	82 685 293	120 634 738
Subventions pour charges de service public	78 152 912	78 152 912	78 467 754	78 467 754	76 292 292	76 292 292
Subventions d'investissement	230 250 710	17 456 419	6 789 915	34 803 644	6 393 001	44 342 446
EPMQB - Établissement public du musée du quai Branly (P175)	23 624 469	23 603 379	24 401 006	24 399 220	21 459 623	21 459 623
Subventions pour charges de service public	22 846 787	22 846 787	23 600 461	23 600 461	20 701 213	20 701 213
Subventions d'investissement	777 682	756 592	800 545	798 759	758 410	758 410
EPV - Établissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	56 510 529	55 246 516	51 401 288	51 509 877	48 621 354	48 752 230
Subventions pour charges de service public	37 888 180	37 888 180	37 911 953	37 911 953	35 920 554	35 920 554
Subventions d'investissement	18 622 349	17 358 336	13 489 335	13 597 924	12 700 800	12 831 676
EPMSM - Établissement public du Mont-Saint-Michel (P175)	47 862	47 862			46 675	46 675
EPRNDP - Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (P175)	158 700 001	158 700 001			87 396 247	87 396 247
Subventions pour charges de service public	47 862	47 862			46 675	46 675
Subventions pour charges de service public	14 920 000	14 920 000			12 329 071	12 329 071
Subventions d'investissement	143 780 001	143 780 001			75 067 176	75 067 176
Établissement public du château de Fontainebleau (P175)	19 575 476	15 060 462	9 234 818	14 046 508	8 716 950	11 116 223
Subventions pour charges de service public	3 367 518	3 367 518	3 449 609	3 449 609	3 269 922	3 269 922
Subventions d'investissement	16 207 958	11 692 944	5 785 209	10 596 899	5 447 028	7 846 301
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	139 064 542	130 815 423	97 360 214	97 356 509	133 696 885	133 696 885
Subventions pour charges de service public	95 813 021	95 813 021	95 700 166	95 700 166	96 619 731	96 619 731
Transferts	40 133 295	33 606 528			35 514 148	35 514 148
Subventions d'investissement	3 118 226	1 395 874	1 660 048	1 656 343	1 563 006	1 563 006
Musée des arts décoratifs (P175)	16 416 732	16 125 834	16 506 069	16 503 395	16 202 227	16 202 227

	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	15 259 765	15 259 765	15 307 723	15 307 723	14 906 581	14 906 581
Transferts					47 350	47 350
Subventions d'investissement	1 156 967	866 069	1 198 346	1 195 672	1 248 296	1 248 296
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	19 259 672	19 215 350	19 834 168	19 833 285	17 561 806	17 561 806
Subventions pour charges de service public	18 877 688	18 877 688	19 438 522	19 438 522	17 189 288	17 189 288
Subventions d'investissement	381 984	337 662	395 646	394 763	372 518	372 518
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)	38 117 413	38 091 727	38 165 928	38 162 578	32 462 825	32 462 825
Subventions pour charges de service public	36 667 851	36 667 851	36 664 521	36 664 521	31 049 184	31 049 184
Subventions d'investissement	1 449 562	1 423 876	1 501 407	1 498 057	1 413 641	1 413 641
Musée du Louvre (P175)	97 398 070	95 834 357	105 664 526	105 633 570	104 783 931	104 783 931
Subventions pour charges de service public	92 194 592	92 194 592	91 793 360	91 793 360	90 289 562	90 289 562
Subventions d'investissement	5 203 478	3 639 765	13 871 166	13 840 210	14 494 369	14 494 369
Musée Guimet (P175)	8 429 046	8 429 046	8 591 419	8 582 158	8 308 759	8 308 759
Subventions pour charges de service public	4 570 768	4 570 768	4 441 614	4 441 614	4 401 536	4 401 536
Subventions d'investissement	3 858 278	3 858 278	4 149 805	4 140 544	3 907 223	3 907 223
Musée Henner-Moreau (P175)	1 079 649	1 060 624	1 092 091	1 091 975	1 056 134	1 056 134
Subventions pour charges de service public	1 029 564	1 029 564	1 040 215	1 040 215	1 007 291	1 007 291
Subventions d'investissement	50 085	31 060	51 876	51 760	48 843	48 843
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)	17 000	17 000			23 660	23 660
Subventions d'investissement	17 000	17 000			23 660	23 660
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	70 000	70 000				
Subventions d'investissement	70 000	70 000				
Comédie Française (P131)	3 000 000	1 000 000				1 000 000
Subventions d'investissement	3 000 000	1 000 000				1 000 000
EPCCSL - Établissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P137)	356 160	356 160				
Écoles d'architecture - Écoles nationales supérieures d'architecture (P361)	334 913	331 140			154 485	154 485
Transferts	334 913	331 140			154 485	154 485
Musée Picasso (P175)	5 122 060	5 042 604	5 051 376	5 050 545	4 941 074	4 941 074
Subventions pour charges de service public	4 762 618	4 762 618	4 679 078	4 679 078	4 590 539	4 590 539
Subventions d'investissement	359 442	279 986	372 298	371 467	350 535	350 535
CELRL - Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (P113)	1 050	311 712				
Transferts	1 050	311 712				
ENSBA - École nationale supérieure des beaux- arts (P361)	32 671	32 671			1 735 000	1 735 000
Subventions d'investissement	32 671	32 671			1 735 000	1 735 000
Parcs nationaux (P113)	62 350	134 850			175 753	227 151
Transferts	62 350	134 850			175 753	227 151
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	32 841 439	32 279 081	76 570 764	70 684 635	83 443 770	77 773 770
Subventions pour charges de service public	24 631 601	24 631 601	23 745 193	23 745 193	25 437 382	25 437 382
Subventions d'investissement	8 209 838	7 647 480	52 825 571	46 939 442	58 006 388	52 336 388
INP - Institut national du patrimoine (P361)					5 000	5 000
Transferts					5 000	5 000
EPPD - Établissement public du palais de la porte Dorée (P175)	11 716 866	8 442 306	10 997 636	9 566 171	10 626 873	9 288 752
Subventions pour charges de service public	5 888 181	5 888 181	4 975 611	4 975 611	4 956 873	4 956 873
Subventions d'investissement	5 828 685	2 554 125	6 022 025	4 590 560	5 670 000	4 331 879
Institut Français (P185)	181 500	181 500			160 000	160 000

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	181 500	181 500			160 000	160 000
Universités et assimilés (P150)	1 369 660	1 367 620			1 297 374	1 336 974
Transferts	1 369 660	1 367 620			1 297 374	1 336 974
Écoles et formations d'ingénieurs (P150)					78 000	78 000
Transferts					78 000	78 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	4 084 670	4 120 670	4 141 453	4 141 181	4 057 606	4 057 606
Subventions pour charges de service public	3 904 744	3 904 744	4 019 428	4 019 428	3 882 714	3 882 714
Transferts	52 114	88 114			60 000	60 000
Subventions d'investissement	127 812	127 812	122 025	121 753	114 892	114 892
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)		5 403			426 602	80 990
Transferts		5 403			426 602	80 990
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	944 303	944 303			934 891	934 891
Transferts	944 303	944 303			934 891	934 891
INRAE - Institut national pour la recherche en agriculture, alimentation et environnement (P172)	2 000	2 000				
Transferts	2 000	2 000				
CNES - Centre national d'études spatiales (P193)	89 280	84 268			78 317	188 078
Transferts	89 280	84 268			78 317	188 078
Écoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	5 000	5 000				
Transferts	5 000	5 000				
MNS - Musée national du sport (P219)					21 786	21 786
Subventions d'investissement					21 786	21 786
VNF - Voies navigables de France (P203)		54 000				
Transferts		54 000				
Total	1 038 402 127	799 098 063	658 627 106	677 629 214	793 267 179	815 492 878
Total des subventions pour charges de service public	530 353 784	530 353 784	506 851 276	506 851 276	515 295 560	515 295 560
Total des transferts	43 493 965	37 184 937			38 987 920	38 843 067
Total des subventions d'investissement	464 554 379	231 559 342	151 775 830	170 777 938	238 983 699	261 354 251

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine	7	123	2	2	0	0
	8	134	0	0	0	0
	7	121	1	1	0	0
CMN - Centre des monuments nationaux	0	1 493	34	0	0	0
	0	1 493	36	32	0	9
	0	1 500	36	0	0	6

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	0 0 0	1 009 1 007 960	73 0 73	13 0 9	0 0 0	0 0 0
EPMQB - Établissement public du musée du quai Branly	0 0 0	247 247 246	2 0 4	0 0 0	0 0 0	0 0 0
EPV - Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	0 0 0	948 951 944	94 81 57	0 0 0	36 42 35	0 0 0
EPRNDP - Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris	1 1 1	34 32 30	3 3 2	0 0 0	0 0 0	0 0 0
EPMSM - Établissement public du Mont-Saint-Michel	0 0 0	16 16 16	3 3 2	3 0 2	0 0 0	0 0 15
Établissement public du château de Fontainebleau	142 144 147	8 8 8	4 4 5	0 0 5	4 4 0	0 0 0
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	0 0 0	2 020 2 010 2 010	134 40 45	0 0 35	11 0 0	0 0 0
Musée des arts décoratifs	0 0 0	263 263 263	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	54 59 56	61 63 60	16 20 12	16 0 12	0 0 0	0 0 0
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	7 9 5	651 666 655	46 28 46	0 0 0	16 0 17	0 0 0
Musée du Louvre	0 0 0	1 975 1 972 1 948	57 45 85	0 0 16	0 13 0	0 0 0
Musée Guimet	111 116 113	49 50 49	3 0 6	0 0 5	3 0 0	0 0 2
Musée Henner-Moreau	33 31 32	7 7 7	2 2 2	0 0 0	0 2 2	0 0 0
Musée Picasso	70 75 67	43 45 49	18 22 18	3 0 2	6 0 0	0 0 0
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	12 18 11	837 892 869	95 105 120	36 0 0	0 0 36	0 0 0
EPPD - Établissement public du palais de la porte Dorée	24 25 22	74 75 75	3 4 3	2 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	460 486 461	9 858 9 931 9 810	589 393 517	75 32 87	76 61 90	0 9 23

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	9 931	9 810

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	-35	-22

FISCALITE AFFECTEE AUX OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine	0	0	0
CMN - Centre des monuments nationaux	0	0	0
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou	0	0	0
EPMQB - Établissement public du musée du quai Branly	0	0	0
EPV - Établissement public du musée et du domaine national de Versailles	0	0	0
EPRNDP - Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris	0	0	0
EPMSM - Établissement public du Mont-Saint-Michel	0	0	0
Établissement public du château de Fontainebleau	0	0	0
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives	13 987	0	0
Musée des arts décoratifs	0	0	0
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée	0	0	0
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie	0	0	0
Musée du Louvre	0	0	0
Musée Guimet	0	0	0
Musée Henner-Moreau	0	0	0
Musée Picasso	0	0	0
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais	0	0	0
EPPD - Établissement public du palais de la porte Dorée	0	0	0
Total	13 987	0	0

Opérateurs

OPÉRATEUR

CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 marque pour la Cité de l'architecture et du patrimoine une étape de structuration et de clarification stratégique. L'établissement a consolidé son positionnement d'institution nationale de référence, à la fois lieu d'exposition, de documentation, de débat et d'accompagnement des acteurs du cadre bâti. Des expositions telles que *Paris 1925* ou *Le Mur de Berlin. Un monde divisé* ont illustré sa capacité à articuler valorisation des collections et attractivité. L'accueil des deux Journées nationales *Quartiers de demain*, réunissant près de 1 000 concepteurs, élus et habitants, a confirmé ce rôle de plateforme de dialogue.

L'ouverture vers les territoires et les professionnels s'est traduite par de nouveaux partenariats avec l'ANCT, le Conseil national de l'Ordre des architectes, l'Académie d'architecture et la CAPEB, la création d'un cycle *Un maire, un architecte, un projet*, l'itinérance des Albums des jeunes architectes et paysagistes (AJAP) et des conférences hors-les-murs. La politique d'acquisitions et d'archives s'est poursuivie avec l'entrée de fonds majeurs, notamment ceux de Paul Chemetov et d'Édith Girard. La bibliothèque a été renommée Bibliothèque d'architecture contemporaine Jean-Louis Cohen, en hommage à l'historien de l'architecture et afin d'affirmer le rôle central de ce centre de ressources dans la recherche et la transmission. Le lancement d'un nouveau portail documentaire a renforcé cette ambition scientifique.

Les résultats confirment cette dynamique : la fréquentation totale dépasse 609 000 visites, avec une hausse de 14 % pour le musée et les expositions, et le second récolement décennal est achevé à 92 %.

Gouvernance et pilotage stratégique

Par lettre de mission en date du 13 janvier 2025, la ministre a confié au président Julien Bargeton la mise en œuvre de plusieurs axes stratégiques pour son mandat. Parmi les priorités figurent le renforcement de l'attractivité de la Cité de l'architecture et du patrimoine par une programmation lisible et ambitieuse, le développement des outils de médiation numérique, ainsi que la consolidation de l'offre de formation portée par l'École de Chaillot. Celle-ci comprend notamment l'adaptation des cursus aux évolutions des métiers, l'intégration de modules liés aux outils numériques de conception et l'élargissement des coopérations territoriales et internationales. La Cité est également appelée à jouer un rôle renforcé dans la mise en œuvre de la stratégie nationale pour l'architecture 2025-2029.

La gouvernance repose sur un conseil d'administration qui se réunit trois fois par an. En 2025, un nouveau Comité d'orientation scientifique a été installé, afin d'accompagner les orientations stratégiques et de garantir l'exigence scientifique des projets portés par l'établissement.

Le projet scientifique et culturel (PSCE), adopté en décembre 2022, continue de structurer l'action de l'établissement. Le contrat d'objectifs et de performance 2023-2025, approuvé par le conseil d'administration le 4 juillet 2023, a constitué le cadre de pilotage de l'action sur la période.

Sur le plan social, l'année 2025 a été marquée par la signature d'un accord relatif à l'emploi des seniors et par la révision de l'accord télétravail, visant à en sécuriser le cadre juridique, à en simplifier l'application et à en garantir

l'équité. Ces évolutions traduisent la volonté de consolider le dialogue social et d'adapter l'organisation du travail aux transformations de l'établissement.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	19 544	19 203	19 285	19 284	18 923	18 923
Subventions pour charges de service public	18 729	18 729	18 505	18 505	18 191	18 191
Transferts	4	4				
Subventions d'investissement	812	470	780	779	733	733
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	95	95			78	78
Subventions pour charges de service public	93	93			78	78
Transferts	3	3				
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	176	176			162	160
Transferts	176	176			162	160
P147 – Politique de la ville					50	50
Transferts					50	50
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	1 000	1 142				
Subventions d'investissement	1 000	1 142				
Total	20 815	20 616	19 285	19 284	19 214	19 211

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Pour le programme 175 :

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, dont l'effet en crédits a été réparti selon une base homothétique entre tous les opérateurs du programme. Ainsi, le niveau de la subvention pour charge de service public 2025 est de 18 481 k€ en AE=CP.

L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 625 k€ ;
- Une subvention de 60 k€ en complément de la subvention de fonctionnement relative aux archives à partir de crédits du service interministériel des archives de France ;
- Une subvention de 275 k€ au titre de la valorisation des AJAP 2025 et du GPNA 2024.

Concernant la subvention pour charges d'investissement, elle est de 775 k€ en AE=CP. L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de l'application de la réserve de précaution d'un montant de 43 k€.

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion de subventions du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » :

- À hauteur de 76 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative ;
- À hauteur de 2 k€ en AE=CP au titre des mesures Santé.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	11 356	9 740	Subventions de l'État	18 842	18 429
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	157		– subventions pour charges de service public	18 842	18 429
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	15 017	14 692	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		7	Autres subventions	45	39
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 010	978	Revenus d'activité et autres produits	7 177	8 172
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 010	978	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	175	514
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	671	767
Total des charges	26 373	24 438	Total des produits	26 064	26 640
Résultat : bénéfice		2 203	Résultat : perte	309	
Total : équilibre du CR	26 373	26 640	Total : équilibre du CR	26 373	26 640

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	145		Capacité d'autofinancement		1 900
Investissements	1 250	519	Financement de l'actif par l'État	763	733
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 395	519	Total des ressources	763	2 633
Augmentation du fonds de roulement		2 113	Diminution du fonds de roulement	632	

* Voté

Après retraitement des produits rattachables à 2026 et neutralisation des éléments exceptionnels liés aux concessions et à l'impôt sur les sociétés, le résultat d'exploitation à périmètre constant ressort à environ 330 k€, traduisant un équilibre structurel maîtrisé.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
12 376	8 954	13 331

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 356	11 356	10 588	10 588
Fonctionnement	13 100	14 007	12 565	13 134
Intervention	0	0	0	6
Investissement	1 207	1 301	1 519	565
Total des dépenses AE (A) CP (B)	25 663	26 664	24 672	24 293
dont contributions employeur au CAS pensions	157	157	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	25 924	24 708
Subvention pour charges de service public	18 692	17 856
Subvention pour charges d'investissement	706	678
Autres financements de l'État	150	571
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	45	19
Recettes propres	6 331	5 584
Recettes fléchées	57	54
Subvention pour charges d'investissement fléchée	57	54
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	25 981	24 762
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	470
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	683	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Collections	2 331	678	767	0	0	140	115	3 148	3 213
	2 413	603	634	0	0	238	154	3 255	3 202

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	1 251 1 047	645 432	541 358	0 0	0 6	0 0	0 0	1 896 1 478	1 792 1 410
Fonctions support	4 240 3 947	5 298 6 319	6 197 6 746	0 0	0 0	1 052 1 281	1 171 411	10 589 11 547	11 607 11 105
Programmation / production culturelle	2 888 2 597	2 421 2 214	2 503 2 427	0 0	0 0	15 0	15 0	5 324 4 811	5 406 5 024
Publics	646 584	4 060 2 997	4 000 2 969	0 0	0 0	0 0	0 0	4 706 3 581	4 646 3 553
Total	11 356 10 588	13 100 12 565	14 007 13 134	0 0	0 6	1 207 1 519	1 301 565	25 663 24 672	26 664 24 293

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	683	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	300	370
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	983	370
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	955
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 031
Total des besoins	983	1 325

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	470
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	424
Autres encaissements non budgétaires	0	432
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 325
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	983	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	76
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	983	0
Total des financements	983	1 325

* Voté

L'écart entre le BI et le CF s'explique par des diminutions sur l'ensemble des postes de dépense et principalement par des décalages calendaires de paiement, notamment sur les opérations d'investissement.

La structure des recettes demeure dominée par la subvention pour charges de service public (73 %), mais les recettes propres progressent par rapport à 2024 (+3,6 %), portées par le dynamisme des recettes de billetterie en fin

d'exercice, confirmant les nouvelles orientations stratégiques de programmation ; mais elles sont en baisse de 747 k€ (-12 %) par rapport au budget initial.

Cette baisse s'explique par une moindre réalisation des locations d'espaces, un produit des concessions inférieur au prévisionnel et une baisse des recettes de formation continue.

S'agissant des dépenses d'investissement, la consommation des AE est en hausse de 312 k€ par rapport au budget initial, traduisant l'engagement de plusieurs opérations structurantes en fin d'exercice.

En revanche, l'exécution en CP est inférieure aux prévisions (-735 k€), en raison principalement de notifications tardives de marchés et de décalages calendaires de facturation, reportant les paiements sur l'exercice 2026.

La sous-exécution des dépenses s'explique par une optimisation des coûts, de moindres dépenses à l'international, pour le numérique ou sur des projets de gestion de collections. D'une façon générale, ces écarts s'expliquent principalement par des ajustements contractuels et calendaires.

La situation de trésorerie, qui s'établit au 31 décembre 2025 à 13,33 M€, et le fonds de roulement, qui s'établit à 11,11 M€ demeurent satisfaisants. Ils permettent de couvrir les restes à payer constatés en fin d'exercice ainsi que les engagements à venir, notamment liés aux projets d'investissement structurants de la CAPA sur le plan de la sécurité comme de l'accueil du public.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	125	134	122
– sous plafond	123	134	121
– hors plafond	2		1
<i>dont contrats aidés</i>	2		1
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	7	8	7
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	7	8	7
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Au 31 décembre 2025, l'établissement enregistrait 121,38 ETPT sous plafond, 7 fonctionnaires mis à disposition, et 1,47 ETPT hors plafond dont 0,81 ETPT pour un CDD et 0,66 ETPT pour un emploi aidé (contrat d'apprentissage) soit un total effectif de 129,85 ETPT (incluant donc les fonctionnaires mis à disposition).

Le schéma d'emploi est de 4,6 ETP.

OPÉRATEUR

CMN - Centre des monuments nationaux

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Fréquentation

Avec **12,2 millions de visiteurs** en 2025 et après deux années consécutives de fréquentation supérieure à 11 millions de visiteurs, le Centre des monuments nationaux enregistre un nouveau record de fréquentation.

Les dix monuments les plus fréquentés cumulent à eux seuls plus des deux tiers de la fréquentation avec 8,5 millions de visiteurs (Arc de triomphe 1,8 M visiteurs, abbaye du Mont-Saint-Michel 1,6 M, Sainte-Chapelle 1,3 M, Panthéon 1,1 M, Conciergerie 775 k, château et remparts de la cité de Carcassonne 619 k, Hôtel de la Marine 349 k, domaine national du château d'Angers 325 k, château d'Azay-le-Rideau 323 k, tours et remparts d'Aigues-Mortes 210 k).

Certains monuments enregistrent des dynamiques de fréquentation notables, tels que :

- à Paris et en Île-de-France : la Conciergerie (+25 %), le Panthéon (+21 %), dont l'année a été marquée par la panthéonisation de Robert Badinter le 9 octobre, le château de Vincennes (+14 %) et la villa Savoye à Poissy (+12 %) ;
- en Bretagne : les alignements de Carnac (+14 %) et le site des mégalithes de Locmariaquer (+13 %), portés par le classement UNESCO survenu en juillet ;
- en Centre-Val de Loire : la maison de George Sand à Nohant (+23 %) et le château d'Azay-le-Rideau (+4 %), qui a connu de nombreuses festivités à l'occasion de la célébration de son cinquième centenaire ;
- dans les Hauts-de-France : le château de Pierrefonds (+14 %) ;
- en Bourgogne : le château de Bussy-Rabutin (+14 %).

Les tours et trésors de cathédrale ont été particulièrement plébiscités, que ce soit à Amiens (+95 %), à Chartres (+74 %) ou encore à Reims (+43 %).

D'autres sites consolident une fréquentation en hausse ces dernières années, notamment :

- le domaine national du château d'Angers, qui avait dépassé pour la première fois le seuil des 300 000 visiteurs en 2024 (318 k) et qui maintient sa trajectoire avec 325 k visiteurs en 2025 ;
- le château de Rambouillet, qui confirme son attractivité avec un niveau de fréquentation de près de 80 000 visiteurs pour la deuxième année consécutive, dans un contexte de poursuite du remeublement et du réaménagement du site ;
- la villa Cavrois, qui confirme un niveau de fréquentation s'élevant à 115 k visiteurs, porté cette année par l'anniversaire de sa dixième année d'ouverture au public en juin.

Cette fréquentation a été soutenue par les nombreuses **expositions** qui ont animé les monuments, notamment :

- à l'occasion du centenaire de l'Exposition internationale des arts décoratifs de 1925, en partenariat avec les Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national, « 1925 en héritage » :
 - à la villa Cavrois, de mai à septembre ;
 - à la villa E-1027 d'Eileen Gray au Cap Martin, de mai à novembre.
- toujours en cours début 2026 :
 - au Panthéon, « Robert Badinter, la justice au cœur » ;
 - à la Cité internationale de la langue française, « Trésors et secrets d'écriture. Manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, du Moyen Âge à nos jours », en partenariat avec la BnF ;
 - au château de Maisons, « Le Comte d'Artois, prince et mécène. La jeunesse du dernier roi de France », en partenariat avec le château de Versailles ;

- à l'Hôtel de la Marine, « *Joyaux dynastiques* ».

Projets

La **réouverture des tours de Notre-Dame de Paris**, qui a permis d'accueillir plus de 110 000 visiteurs depuis le 20 septembre, a été un événement majeur de l'année 2025. Son circuit, doté d'une médiation sonore, propose une expérience de visite renouvelée d'une cinquantaine de minutes. Après la découverte dans une grande salle médiévale de deux chimères originales rescapées de l'incendie et de maquettes didactiques, l'ascension de 424 marches conduit les visiteurs à emprunter le grand escalier à double révolution créé sur toute la hauteur du beffroi restauré, avant d'admirer la vue sur Paris et la flèche depuis la terrasse de la tour sud. Les visiteurs accèdent ensuite aux deux grands bourdons de la cathédrale et à la cour des citernes, permettant d'apercevoir la célèbre « forêt » restituée en chêne massif.

L'opération de **restauration et de réaménagement complet du palais du Tau** à Reims, plus grande opération d'investissement en cours, s'est poursuivie en 2025 et devrait s'achever fin 2026. Elle permettra de réinstaller les collections du musée des sacres dans un parcours profondément renouvelé et enrichi par une scénographie ambitieuse et la création de plusieurs œuvres d'art.

D'autres **chantiers de restauration importants** se sont poursuivis, notamment la restauration de la grande cascade au Domaine national de Saint-Cloud, la consolidation de la tour Saint-Nicolas à La Rochelle, la restauration des intérieurs de la salle des Preuses au château de Pierrefonds, la restauration de la façade occidentale de la Sainte-Chapelle et les travaux destinés à maintenir la Conciergerie ouverte pendant les travaux menés par l'APIJ au sein du palais de la Cité. Le CMN continue également de solder l'opération de restauration du château de Villers-Cotterêts, où la Cité internationale de la langue française a été inaugurée en octobre 2023.

L'année écoulée a vu l'aboutissement de plusieurs autres chantiers permettant d'enrichir les **parcours de visite** et d'ouvrir ou de rouvrir des espaces au public :

- **L'inauguration d'un nouveau parcours sonore :**
 - en début d'année **au Panthéon**, dont le contenu du casque, enrichi d'archives sonores et de nombreux témoignages, s'inspire des pratiques d'écoute de *podcast* pour proposer une immersion incarnée et polyphonique dans les temps forts de l'histoire du monument ;
 - l'été dernier **au château et aux remparts de la cité de Carcassonne**, dont la signalétique directionnelle et les dispositifs d'interprétation (film, maquette, signalétique culturelle) renouvelés complètent les tableaux sonores proposés aux visiteurs *via* le casque.
- **L'inauguration à la basilique cathédrale Saint-Denis :**
 - en avril, d'une nouvelle expérience de visite au sein de la nécropole royale. Outre un espace d'interprétation réaménagé dans la salle d'accueil, des dispositifs ponctuent le parcours dans le cadre de trois thématiques : architecture, nécropole et histoire. Un parcours pour le jeune public est également intégré aux différents supports.
 - en octobre, d'un nouveau parcours de visite donnant accès, avec un billet unique, à la nécropole royale et au chantier de « La Fabrique de la flèche », installé au pied du monument. Les visiteurs ont ainsi la possibilité de découvrir la richesse historique de la basilique et de rencontrer les artisans du chantier.
- **Le réaménagement du trésor liturgique de l'abbaye de Cluny** en juillet, afin d'y inclure de manière permanente la présentation du trésor monétaire mis au jour à l'abbaye lors de fouilles archéologiques en 2017.
- **L'amélioration du parcours de visite au château de Châteaudun**, avec la création d'un nouvel espace d'interprétation.

En 2025, le CMN a également lancé deux nouvelles opérations fédératives à l'échelle de son réseau :

- **« Monuments solidaires »** : du 31 mars au 6 avril, des visites découvertes et des ateliers adaptés ont permis, d'une part, de favoriser l'inclusion sociale et la participation de tous les publics à la vie des monuments, d'autre part, de renforcer les liens avec les relais des secteurs social, médico-social, de la justice et du soin ;

- **« Monuments en (pleine) forme »** : du 8 au 11 mai, des activités sportives ont été proposées dans de nombreux monuments, en collaboration avec des associations sportives locales.

En outre, dans le cadre d'un projet intitulé **« Bien venus ! »**, le CMN et le Centre national des arts plastiques se sont associés pour offrir au public l'expérience d'un dialogue entre patrimoine et création contemporaine au sein de sept monuments nationaux qui ont accueilli, à partir du printemps 2025, des œuvres de la collection du CNAP : le château de Cadillac, les tours de La Rochelle, l'abbaye du Mont-Saint-Michel, le château de Pierrefonds, le château de Châteaudun, l'Hôtel de la Marine et le château d'Oiron.

Par ailleurs, le 30 octobre dernier a marqué le **deuxième anniversaire de l'inauguration de la Cité internationale de la langue française** au château de Villers-Cotterêts. Depuis son ouverture, plus de 500 000 visiteurs ont franchi les portes du site. À l'occasion de cet anniversaire, la Cité a rendu disponible une version dématérialisée de son parcours, invitant francophones et francophiles à explorer les multiples facettes de la langue française et des cultures francophones à travers une quinzaine de dispositifs numériques accessibles à distance.

Gouvernance et pilotage stratégique

La présidente du CMN, Marie Lavandier, dispose d'une lettre de mission signée le 24 novembre 2023.

L'année 2025 a été caractérisée par la **poursuite du déploiement du projet d'établissement « CMN 2030 »**, décliné en dix chantiers prioritaires, et par l'adoption en décembre d'un **nouveau contrat d'objectifs pluriannuel (COP)**.

Le COP 2025-2030 est structuré autour de 4 axes stratégiques, décomposés en 11 objectifs et assortis de 20 indicateurs, reflétant la diversité des missions de l'établissement : fréquentation et satisfaction des publics, accessibilité, dialogue social, conservation, écologie, diversification des usages, ancrage territorial, modèle économique. Le COP met particulièrement l'accent sur certaines thématiques ayant fait l'objet de nouveaux développements : le dialogue social, à la lumière du baromètre lancé en 2025 par le CMN ; la sécurité et la sûreté des monuments et de leurs collections, mais aussi de l'ensemble de l'établissement face au risque de cybersécurité ; la gestion du patrimoine naturel et hydraulique ; les résidences pluridisciplinaires.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence	40	40				
Transferts	40	40				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	410	410				
Transferts	410	410				
P175 – Patrimoines	70 882	66 419	84 247	77 690	102 393	90 293
Subventions pour charges de service public	50 741	50 741	43 111	43 111	54 215	54 215
Transferts	52	52			40	40
Subventions d'investissement	20 088	15 626	41 136	34 579	48 139	36 038
P131 – Création	5	5			10	10
Transferts	5	5			10	10
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	1 925	1 925			652	652
Subventions pour charges de service public	1 851	1 851			600	600
Transferts	73	73			52	52

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	79	79			234	262
Transferts					50	78
Subventions d'investissement	79	79			184	184
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	2	2				
Transferts	2	2				
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					0	0
Transferts					0	0
P230 – Vie de l'élève					2	2
Transferts					2	2
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	20	20			20	20
Transferts	20	20			20	20
P107 – Administration pénitentiaire					20	20
Transferts					20	20
P334 – Livre et industries culturelles	10	10				
Transferts	10	10				
P147 – Politique de la ville	164	164			139	139
Transferts	164	164			139	139
P723 – Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État		360				
Subventions d'investissement		360				
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	980	980			20	20
Subventions d'investissement	980	980			20	20
P349 – Transformation publique	613	613				
Subventions d'investissement	613	613				
P148 – Fonction publique	25				40	40
Transferts	25				40	40
Total	75 154	71 027	84 247	77 690	103 529	91 456

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Pour le programme 175 :

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charge de service public 2025 est de 43 050 k€ en AE=CP.

L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 1,16 M€ ;
- La contribution à l'effort de maîtrise des dépenses publiques en gestion 2025 qui a conduit à une réduction des crédits initialement notifiés d'un montant de 500 k€ en AE=CP ;
- D'une subvention d'entretien des monuments historiques pour un montant de 8 M€ ;
- D'une subvention additionnelle d'1 M€ au titre de la contribution du CMN au financement de l'établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) du Mont-Saint-Michel ;
- Le versement d'une subvention complémentaire de 214 k€ au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) ;
- Le versement d'une subvention complémentaire de 34,5 k€ au titre de la compensation de la remontée des socles des groupes 1 et 2 du corps des attachés d'administration au 1^{er} janvier 2025 ;

- Le versement d'une subvention d'un montant de 3,5 M€ au titre des coûts de la Panthéonisation de Robert Badinter.

Concernant la subvention pour charges d'investissement, elle est de 47 0650 k€ en AE et 34 530 k€ en CP en LFI 2025 notifié, avant application de l'amendement du gouvernement. L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 2,33 M€ en AE et 1,9 M€ en CP ;
- De deux subventions complémentaires pour un montant total de 2,5 M€ en AE=CP au titre des travaux du Laboratoire de recherche des monuments historiques à Champs-sur-Marne ;
- Une subvention complémentaire de 907 k€ en AE=CP au titre des études pour la valorisation de Notre-Dame de Paris : musée et accueil du public.

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion :

- De subventions du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » :
 - À hauteur de 300 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative ;
 - À hauteur de 150 k€ en AE=CP au titre de de la rénovation du Centre de référence pour les technologies des langues au château de Villers-Cotterêts ;
 - À hauteur de 150 k€ en AE=CP au titre du Plan culture et ruralité.
- D'une subvention du programme 131 « Création » à hauteur de 10 k€ en AE=CP au titre de résidence au théâtre de Villers-Cotterêts ;
- De subventions du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » :
 - À hauteur de 167 k€ en AE=CP au titre du cofinancement des opérations de rénovation de logements ;
 - À hauteur de 17 k€ en AE=CP au titre du remplacement d'une chaudière dans les locaux administratifs du site de l'abri Cro-Magnon ;
 - À hauteur de 50 k€ en AE=CP pour la Cité internationale de la langue française au titre du financement du projet *La Cité voyage au Brésil*.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	93 741	91 864	Subventions de l'État	53 606	54 960
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	9 796	10 196	– subventions pour charges de service public	53 606	54 960
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	105 754	111 518	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	186	733
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	22 717	27 371	Revenus d'activité et autres produits	132 511	155 447
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	22 717	27 371	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 562
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		0	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		62
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	13 069	15 898
Total des charges	199 495	203 381	Total des produits	186 303	211 141
Résultat : bénéfice		7 759	Résultat : perte	13 192	
Total : équilibre du CR	199 495	211 141	Total : équilibre du CR	199 495	211 141

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	3 544		Capacité d'autofinancement		17 609
Investissements	67 918	48 742	Financement de l'actif par l'État	33 990	36 241
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	299	5 095
			Autres ressources		1 355
Remboursement des dettes financières	3 087	3 088	Augmentation des dettes financières	10	5
Total des emplois	74 549	51 830	Total des ressources	34 299	60 306
Augmentation du fonds de roulement		8 476	Diminution du fonds de roulement	40 249	

* Voté

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
88 029	42 656	88 198

Le niveau final de trésorerie atteint 88,2 M€, dont 47,7 M€ de trésorerie fléchée et 40,5 M€ de trésorerie non fléchée. Elle couvre 30 jours de fonctionnement à hauteur de 15 M€. Le CMN reste dépendant des financements de l'État pour ses dépenses d'investissement.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	101 241	101 241	100 439	100 439
Fonctionnement	73 884	76 037	76 036	78 436
Intervention	0	0	0	0
Investissement	51 811	67 918	52 792	50 234
Total des dépenses AE (A) CP (B)	226 936	245 196	229 268	229 110
dont contributions employeur au CAS pensions	9 796	9 796	10 196	10 196

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	172 327	187 565
Subvention pour charges de service public	43 582	41 587
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	9 024	9 070
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	80	339
Recettes propres	119 641	136 569
Recettes fléchées	35 196	44 863
Subvention pour charges d'investissement fléchée	33 990	36 038
Financements de l'État fléchés	1 000	4 564
Autres financements publics fléchés	106	549
Recettes propres fléchées	100	3 712
Total des recettes (C)	207 523	232 429
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	3 319
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	37 672	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> Compte financier *	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Connaissance du patrimoine et diffusion culturelle	8 337 6 263	7 602 10 889	7 871 10 441	0 0	0 0	200 158	247 162	16 139 17 310	16 455 16 867
Fonctions de soutien	28 402 33 300	17 632 16 543	17 792 16 957	0 0	0 0	1 730 2 062	1 949 2 503	47 764 51 905	48 143 52 760
Patrimoine	10 995 7 738	25 812 25 423	26 762 27 655	0 0	0 0	42 058 46 562	57 550 43 620	78 864 79 723	95 307 79 014
Publics	53 506 53 138	22 839 23 181	23 612 23 383	0 0	0 0	7 823 4 011	8 172 3 948	84 169 80 329	85 290 80 469

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	101 241 100 439	73 884 76 036	76 037 78 436	0 0	0 0	51 811 52 792	67 918 50 234	226 936 229 268	245 196 229 110

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	37 672	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 087	3 088
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	9 964
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	40 759	13 052
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	168
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	4 124
Total des besoins	40 759	13 220

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	3 319
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	10	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	8 055
Autres encaissements non budgétaires	0	1 842
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	10	13 220
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	40 749	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	23 685	3 955
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	17 065	0
Total des financements	40 759	13 220

* Voté

L'écart pour les dépenses de personnel s'explique par la révision du calendrier de recrutement des effectifs affectés aux tours de Notre-Dame du fait du report de l'ouverture au public de juin à septembre 2025 et du décalage de l'entrée en vigueur de la protection sociale complémentaire (PSC) au 1^{er} octobre.

Les dépenses de fonctionnement s'établissent à 76 M€ en AE et 78,4 M€ en CP. L'écart avec le BI s'explique du fait du contrat multi-services de l'Hôtel de la Marine engagé en 2024 pour 3 ans, du bail relatif aux bureaux du siège à la Porte des Lilas, engagé en 2025 pour 3 ans et de la hausse de l'enveloppe consacrée à l'entretien des monuments historiques.

Enfin, concernant l'écart des dépenses d'investissement entre le BI et le CF, le glissement de plusieurs opérations vers 2026 a conduit le CMN à revoir ses ouvertures à la baisse (restauration de monuments historiques, Villers-Cotterêts, le Palais de la Cité et la tour Saint-Nicolas à La Rochelle).

Les ressources propres (140,3 M€), sont en progression et enregistrent une hausse de 16,6 % par rapport au BI 2025. Cet écart est la conséquence d'une amélioration des activités domaniales, commerciales et des ressources de billetterie. Ces dernières ont pu évoluer à la hausse grâce aux modulations tarifaires saisonnières.

La chronique de l'exécution des dépenses 2025 par destination montre une relative stabilité dans la répartition des crédits en cours d'année. L'écart marquant est la progression de la consommation au profit des activités culturelles de +3,3 M€ en AE et +2,6 M€ en CP, qui s'explique principalement par les dépenses relatives à la panthéonisation de Robert Badinter, non inscrites au BI, pour 3,7 M€ en AE et 3,6 M€ en CP en fonctionnement.

Concernant les dépenses d'entretien, le CMN a consommé 8,8 M€ en AE et 9,8 M€ en CP, soit respectivement +11 % et +16 % par rapport au BI. Ce niveau élevé de consommation des crédits reflète les besoins importants dans ce domaine et la priorité accordée à l'entretien dans le cadre du projet CMN 2030.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 527	1 529	1 536
– sous plafond	1 493	1 493	1 500
– hors plafond	34	36	36
<i>dont contrats aidés</i>		32	
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :		9	6
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes		9	6

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Dans le cadre de la réouverture au public des tours de Notre-Dame, le schéma d'emplois 2025 a été augmenté de 28 ETP, se traduisant dans le suivi du plafond d'emploi par une première hausse de 11 ETPT, portant le nouveau plafond à 1 504 en gestion. La consommation d'emploi est de 1 500 ETPT pour 2025, soit un taux d'exécution de 99,7 %.

Le schéma d'emploi est de 19,3 ETP.

OPÉRATEUR

CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par la fermeture progressive des espaces aux publics du site principal, qui a commencé par la fermeture du Musée le 10 mars suivi par les espaces dédiés aux expositions temporaires le 30 juin, et seul le

niveau 2 de la Bibliothèque publique d'information (Bpi) est resté ouvert entre le 1^{er} juillet et le 22 septembre 2025 pour l'exposition *Tillmans*. Le Centre a poursuivi ses opérations de déménagement et l'installation d'une partie de ses équipes dans des espaces temporaires à Paris Nord et au bâtiment Lumière.

Dans ce contexte particulier, l'exposition *Suzanne Valadon* réalise une belle performance avec près de 350 300 visiteurs ainsi que l'exposition *Paris Noir* avec une affluence de 310 400 visiteurs. L'exposition *Wolfgang Tillmans*, dernière manifestation organisée au Centre Pompidou, a ouvert ses portes le 13 juin au niveau 2 occupé jusque-là par la Bpi. Plus de 2 700 visiteurs par jour en moyenne ont été accueillis dans l'exposition qui a enregistré 237 625 visiteurs au total. Cette exposition s'est terminée le 22 septembre et marque ainsi la fermeture complète au public des espaces du Centre Pompidou avant le lancement du programme de travaux.

Alors que les équipes du Centre achevaient les opérations de fermeture, elles se redéployaient sur les sites de la « Constellation » pour poursuivre leurs activités de valorisation de la collection nationale dont elles ont la garde, de diffusion et de médiation. La « Constellation » a débuté dès le mois d'avril 2025, en particulier à partir de juin au Grand Palais où se sont tenues les expositions *Niki de St Phalle*, *Jean Tinguely*, *Pontus Hulten* (358 000 visiteurs) et *Art Brut* (68 000 visiteurs). À noter toujours à Paris, l'exposition *Georges Mathieu* s'est tenue à la Monnaie de Paris et l'exposition *Kandinsky* à la Philharmonie.

En région, le Centre Pompidou-Metz comptabilise plus de 300 000 visiteurs pour une moyenne journalière de plus de 900 visiteurs. Parmi les succès de l'année, on peut noter l'exposition *Copistes* en collaboration exceptionnelle avec le musée du Louvre et l'exposition *Dimanche sans fins*. Plusieurs autres succès en termes d'affluence sont à souligner : *Pom Pom Pidou* au Tripostal à Lille (105 000 visiteurs), l'exposition *Couleurs !* au Grimaldi Forum Monaco (75 000 visiteurs) et l'exposition *Le règne des vivants* au Musée des impressionnistes de Giverny (50 000 visiteurs).

La fréquentation totale au Centre Pompidou et dans le cadre de la Constellation en 2025 s'élève à 2 665 000 visiteurs. Le Centre Pompidou Paris a accueilli 1,5 M de visiteurs, auxquels s'ajoutent plus de 1 M de visiteurs dans le cadre de la Constellation dont 0,4 M au Grand Palais.

Au titre de la programmation culturelle, le Centre Pompidou a accueilli 11 spectacles pour 88 représentations (danse, théâtre, musique, performances), 52 débats / rencontres / colloques et 152 séances de cinéma (cycles, rétrospectives, festival, des rendez-vous réguliers et des séances de projection dans les espaces d'exposition, Forum 1). La programmation de cinéma se poursuit au MK2 Bibliothèque depuis le mois de septembre dans le cadre d'un partenariat inédit pendant la période de travaux du Centre Pompidou.

À l'étranger, le Centre Pompidou a organisé 5 expositions hors les murs et 3 itinérances.

Les partenariats internationaux se poursuivent : implantations temporaires à Shanghai (993 457 visiteurs soit une progression de 26 % par rapport à 2024) et à Malaga (216 950 visiteurs), préparation de l'ouverture en 2026 de nouvelles implantations temporaires à Séoul et Bruxelles, missions de conseil à Al Ula (Arabie Saoudite) et au Paraná (Brésil). L'établissement a également mené une mission de conseil à Izmir (Turquie) et des expositions hors-les-murs à Amsterdam, Monaco et au Minsheng art museum de Shanghai notamment.

Gouvernance et pilotage stratégique

Nommé président du Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou par décret du 30 juin 2021, Laurent Le Bon a pris ses fonctions le 19 juillet 2021. Il dispose d'une lettre de mission signée par la ministre de la Culture.

En 2024, l'établissement a lancé les travaux de renouvellement de son contrat d'objectifs et de performance (COP) en lien avec ses tutelles, celui-ci couvrira la période 2026-2029.

En outre, l'établissement reste mobilisé sur la mise en œuvre de la Constellation, le redéploiement des activités et des équipes, la préparation du programme de travaux Centre Pompidou 2030 qui démarre en 2026 et la poursuite de la construction du Centre Pompidou Francilien à Massy. Dans ce cadre, l'établissement a pris à bail de nouveaux

espaces sur les sites Lumière et Paris Nord afin de redéployer une partie de ses activités et de ses bureaux à la fermeture du site historique.

Compte tenu des forts enjeux immobiliers auxquels fait face l'établissement, les travaux d'actualisation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) se sont poursuivis.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						6
Transferts						6
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	5	5				
Transferts	5	5				
P175 – Patrimoines	308 404	95 609	85 258	113 271	82 685	120 635
Subventions pour charges de service public	78 153	78 153	78 468	78 468	76 292	76 292
Subventions d'investissement	230 251	17 456	6 790	34 804	6 393	44 342
P131 – Création	890	890			1 100	550
Subventions d'investissement	890	890			1 100	550
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	114	114			79	79
Subventions pour charges de service public	114	114			79	79
P363 – Compétitivité		50				
Transferts		50				
P147 – Politique de la ville	50	50			50	50
Transferts	50	50			50	50
Total	309 463	96 718	85 258	113 271	83 914	121 319

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charge de service public 2025 est de 78,36 M€ en AE=CP. L'écart en fonctionnement sur le programme 175 entre la LFI et le réalisé 2025 provient :

- de l'application de la mise en réserve de précaution de 2,21 M€ en AE=CP ;
- du versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 132 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) ;
- du versement d'une subvention complémentaire de 18 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la remontée des socles des groupes 1 et 2 du corps des attachés d'administration au 1^{er} janvier 2025.

Sur le programme 175, la subvention d'investissement 2025 est de 6,76 M€ en AE et de 34,75 M€ en CP, avant amendement du gouvernement. La différence entre la LFI 2025 et le réalisé 2025 s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution pour 372 k€ en AE et 1,91 M€ en CP ;
- le versement d'une subvention complémentaire exceptionnelle de 11,5 M€ en CP pour le financement du schéma directeur technique.

De la part du programme 361, l'établissement a également obtenu 79 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité pour les enseignants, en baisse de 35 k€ par rapport à l'année 2024.

Le programme 131 a versé 1,1 M€ en AE et 550 k€ en CP au titre d'une subvention spécifique pour le financement des travaux de la colonne d'eau glacée de l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	69 222 1 888	64 085	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention (transfert)	79 505 79 505	76 377 76 377
Fonctionnement autre que les charges de personnel	87 304	88 901	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	3 963	502
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	17 680	15 516	Revenus d'activité et autres produits	58 901	61 798
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	17 680	15 515	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	353	823
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		0	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	17 050	14 119
Total des charges	156 526	152 986	Total des produits	142 369	138 676
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	14 157	14 310
Total : équilibre du CR	156 526	152 986	Total : équilibre du CR	156 526	152 986

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	13 880	13 736	Capacité d'autofinancement		
Investissements	39 790	52 645	Financement de l'actif par l'État	35 311	33 392
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	5 500	32 742
			Autres ressources	3 195	10
Remboursement des dettes financières	1 107	734	Augmentation des dettes financières		58
Total des emplois	54 777	67 114	Total des ressources	44 005	66 202
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	10 771	912

* Voté

L'insuffisance d'autofinancement s'élève à 13,7 M€.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
75 139	57 898	92 981

La trésorerie s'établit à 93 M€, soit une variation de +35 M€ par rapport au budget initial 2025, elle est destinée au financement de ses grands investissements en cours.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	69 222	69 222	70 640	70 640
Fonctionnement	55 270	69 624	58 614	67 864
Intervention	0	0	0	0
Investissement	19 835	39 790	38 678	28 105
Total des dépenses AE (A) CP (B)	144 327	178 636	167 932	166 609
dont contributions employeur au CAS pensions	1 888	1 888	2 003	2 003

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	124 085	123 978
Subvention pour charges de service public	79 505	76 371
Subvention pour charges d'investissement	4 780	4 589
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	3 663	3 190
Recettes propres	36 137	39 828
Recettes fléchées	44 580	59 172
Subvention pour charges d'investissement fléchée	30 531	40 310
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	5 800	5 659
Recettes propres fléchées	8 250	13 203
Total des recettes (C)	168 666	183 150
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	16 541
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	9 970	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	12 761 13 196	26 170 27 681	40 359 37 005	0 0	0 0	15 376 34 476	34 524 23 377	54 306 75 353	87 644 73 578
Collections/recherches	12 512 13 248	1 954 2 128	2 053 1 981	0 0	0 0	2 958 2 591	2 910 2 336	17 425 17 968	17 475 17 566
Programmation / production	11 934 12 630	14 476 14 181	14 675 14 388	0 0	0 0	469 512	469 454	26 879 27 322	27 078 27 472
Public	16 300 14 971	4 243 4 164	4 326 4 350	0 0	0 0	0 34	0 20	20 543 19 169	20 626 19 341
Support	15 715 16 596	8 426 10 459	8 212 10 140	0 0	0 0	1 031 1 066	1 887 1 917	25 173 28 121	25 813 28 653
Total	69 222 70 640	55 270 58 614	69 624 67 864	0 0	0 0	19 835 38 678	39 790 28 105	144 327 167 932	178 636 166 609

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	9 970	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	1 107	657
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 345	31 170
Autres décaissements non budgétaires	77	-2 025
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	13 499	29 801
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	17 842
Abondement de la trésorerie fléchée	7 266	32 447
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	13 499	47 643

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	16 541
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	8	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	2 372	30 863
Autres encaissements non budgétaires	0	239
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	2 380	47 643
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	11 119	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	18 385	14 605
Total des financements	13 499	47 643

* Voté

Les dépenses de fonctionnement ont été exécutées en 2025 à hauteur de 58,6 M€ en AE et 67,9 M€ en CP. Les variations observées entre le budget initial et le compte financier concernent principalement :

- la destination « Bâtiments et domaines », dans le cadre du déménagement du bâtiment principal du Centre et du redéploiement des activités dans des bâtiments annexes (observation de décalages dans l'engagement de certains lots de déménagement et dans la signature du second bail pour l'installation d'une partie des équipes du Centre dans les immeubles de bureau du Lumière notamment). Les dépenses de fluides diminuent par ailleurs sur la période ;
- La destination « Fonctions support », en lien avec la comptabilisation de 2,3 M€ en AE=CP au concessionnaire Beaumarly dans le cadre de la négociation de la fin de concession anticipée et du plan de sauvegarde de l'emploi qui a été négocié.

Les dépenses de personnel progressent à la suite de l'ajustement de la prévision à un niveau d'activité plus élevé que prévu au-delà du premier trimestre 2025, générant notamment des heures supplémentaires, sous l'effet de privatisations, coproductions et parrainages générateurs de recettes propres, parallèlement à la poursuite des opérations de fermeture progressive du site principal en 2025.

S'agissant des investissements, l'enveloppe atteint 28 M€ en CP et comprend notamment :

- un versement de 16,3 M€ en CP à l'OPPIC au titre du financement des études liées à la mise en œuvre des travaux du Centre Pompidou 2030, conformément à l'avenant n° 3 de la convention de maîtrise d'ouvrage conclue avec l'OPPIC en vue du lancement du concours d'architecture ;
- un versement de 3,3 M€ en AE et en CP au titre de l'alimentation du compte de réserve destiné au mobilier du Centre Pompidou Francilien ;
- la poursuite des opérations d'investissement dans les surfaces nouvellement prises à bail à Paris Nord (0,3 M€ en AE et 0,6 M€ en CP) et au Lumière (1 M€ en AE et 1,6 M€ en CP).

Par ailleurs, le chantier de construction du Centre Pompidou Francilien à Massy s'est poursuivi dans le calendrier donné, permettant de maintenir la date de livraison du bâtiment au Centre à l'été 2026.

Le solde budgétaire s'établit à +16,5 M€ au compte financier 2025, contre un déficit estimé à -10 M€ au budget initial 2025. Cette amélioration du solde budgétaire s'explique par une exécution inférieure aux prévisions et des recettes en hausse. En effet, ces dernières augmentent de 14,5 M€ entre le budget initial et le compte financier.

Les financements publics s'établissent en progression par rapport aux prévisions du budget initial en raison notamment du versement d'une partie de la subvention d'investissement relative au volet technique du Centre Pompidou 2030 (11,5 M€). Les autres financements publics obtenus par le Centre Pompidou sont constitués de la contribution des collectivités territoriales pour la construction du Centre Pompidou Francilien à hauteur de 5,5 M€, auxquels se sont ajoutés 3,2 M€ du Grand Palais - Réunion des musée nationaux au titre de la refacturation de la mise à disposition des personnels d'accueil et de surveillance du Grand Palais pour la période du 10 juin au 30 novembre 2025.

Malgré la fermeture progressive de son site principal, le Centre Pompidou parvient à limiter la dégradation de ses recettes propres globalisées et fléchées par rapport au compte financier 2024 (qui constituait par ailleurs une année exceptionnelle du fait des partenariats noués au titre des Jeux Olympiques) et réussit à les augmenter de 8,6 M€ par rapport aux prévisions du budget initial 2025, sous l'effet de la stratégie de développement impulsée par l'établissement pour notamment financer le volet culturel du Centre Pompidou 2030, et du succès de la programmation déployée en 2025 au sein du Centre avant sa fermeture au public (succès des expositions *Suzanne Valadon*, *Paris Noir* et *Wolfgang Tillmans*). Le Centre a également poursuivi ses partenariats internationaux (19,3 M€ de recettes encaissées à ce titre).

Toutefois, la fermeture du site principal en 2025 a eu pour effet la dégradation du modèle en fonctionnement. En effet, le solde budgétaire de fonctionnement s'établit à -12,9 M€, en raison de la perte de recettes, du niveau de dépenses exceptionnelles de 9,4 M€ au titre du déménagement, du redéploiement et d'économies qui restent encore faibles du fait de l'ouverture sur une partie de l'année (-2,3 M€), de dépenses de fluides payées en 2025 au titre de 2024 et du temps nécessaire à l'adaptation des marchés forfaitaires à la fermeture du site principal. En investissement, le solde budgétaire s'établit à +29,4 M€ sur 2025 en raison de l'encaissement de recettes pour les

travaux du Centre Pompidou 2030. Au total, les dépenses liées aux opérations entourant la fermeture du site principal en fonctionnement et investissement s'élèvent ainsi à 10,5 M€ en AE et 12,9 M€ en CP en 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 082	1 007	1 033
– sous plafond	1 009	1 007	960
– hors plafond	73		73
<i>dont contrats aidés</i>	13		9
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond d'emplois autorisé et voté en loi de finances était de 1 007 ETPT ; il a été abaissé à 975 ETPT en gestion afin de prendre en compte les effets de la fermeture au public des bâtiments de l'opérateur pour travaux. Il fera l'objet d'un réexamen d'ici 2030, date prévue de la réouverture au public des bâtiments de l'opérateur, afin de calibrer au mieux ses besoins en emplois.

Ce plafond d'emplois est exécuté à hauteur de 960 ETPT en moyenne.

Le schéma d'emploi est de -59,2 ETP.

OPÉRATEUR

EPMQB - Établissement public du musée du quai Branly

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, le musée du quai Branly – Jacques Chirac a accueilli 1 394 000 visiteurs, atteignant l'un des niveaux de fréquentation les plus élevés de son histoire. Ce résultat, en progression de +9,7 % par rapport à 2024, confirme une dynamique très positive et témoigne de la fidélité du public et de l'attractivité des expositions et événements proposés tout au long de l'année. Cette performance repose en grande partie sur une programmation d'expositions temporaires particulièrement fédératrice qui a su trouver son public, en particulier de l'exposition *Au fil de l'or – L'art de se vêtir de l'Orient au Soleil-Levant*, présentée de février à juillet, qui a rencontré un succès public exceptionnel avec 286 000 visiteurs, établissant le record absolu de fréquentation pour une exposition temporaire présentée au sein de la Galerie Jardin. L'année 2025 a également été marquée par des propositions à forte portée scientifique à l'image de l'exposition *Mission Dakar-Djibouti (1931-1933) : contre-enquêtes* s'est distinguée par son approche critique et collaborative. Réunissant douze commissaires issus de six pays et mobilisant des travaux de chercheurs africains et français, l'exposition a examiné les conditions de collecte des objets lors de cette mission fondatrice de l'ethnologie française. Par son exigence scientifique et culturelle, elle a attiré près de 83 300 visiteurs

et a constitué un véritable succès critique, confirmant l'intérêt du public pour des projets qui interrogent l'histoire des collections et des pratiques muséales.

Sur le plan patrimonial, la mise en exposition permanente des collections constitue l'un des grands pans de l'activité de gestion et de conservation du musée. La muséographie du plateau des collections et de la Galerie des 5 continents au musée du Louvre est évolutive, et rythmée par les nouveaux accrochages, notamment au gré des acquisitions. Ainsi, chaque année, environ 500 œuvres sont remplacées dans les 447 vitrines que compte le plateau des collections. Au total, ce sont 11 % des œuvres présentées au sein des collections permanentes qui ont été renouvelées en 2025. Ces évolutions muséographiques répondent à diverses motivations : exigence de conservation, opérations de restauration, consultations scientifiques, prêts, présentation de nouvelles acquisitions ou dévoilement d'œuvres jamais exposées.

En matière d'acquisition, les collections du musée du quai Branly - Jacques Chirac se sont enrichies de 1 034 œuvres en 2025. En parallèle de ces nouvelles acquisitions, le musée poursuit son objectif de traçabilité des biens culturels des collections nationales. Des actions de recherches de provenance et sur l'histoire des collections se sont ainsi poursuivies.

Dans le cadre de ses activités de recherche et d'enseignement, le musée s'est engagé dans un nombre important de réponses à des appels à projets nationaux et internationaux, le plus souvent en partenariat. Ainsi, le musée a participé en 2025 à 4 réponses à appel à projets. Par ailleurs, le musée du Quai Branly - Jacques Chirac accueille chaque année des chercheurs, des boursiers et des étudiants du monde entier, venus approfondir leurs connaissances sur les cultures non occidentales, en particulier grâce à son programme de bourses doctorales et des contrats postdoctoraux. Le musée est également un partenaire privilégié de nombreuses institutions universitaires dont il accueille les enseignements. Dans le cadre de ces partenariats, le musée du quai Branly – Jacques Chirac a accueilli en 2025, trois enseignements de licence et dix-neuf séminaires de niveau de master et doctorat.

Le musée organise, co-organise ou soutient l'organisation de nombreuses manifestations scientifiques et culturelles de différents formats : colloques, conférences, journées d'étude, tables rondes, séminaires, projections... Ces événements réunissent des chercheurs désireux d'explorer ensemble des problématiques ou des objets d'étude liés à l'activité du musée. Ces grands événements sont particulièrement plébiscités par le public, à l'image de *la Semaine de l'accessibilité* qui a enregistré près de 20 000 participants mettant en lumière l'engagement du musée en faveur d'une offre culturelle inclusive, notamment à destination des publics en situation de handicap.

Le musée du quai Branly – Jacques Chirac a également poursuivi son engagement à diffuser ses expositions en France et à l'international avec plusieurs itinérances, notamment aux Émirats arabes unis, aux Pays-Bas, en Corée du Sud, au Brésil ou encore au Sénégal.

Par ailleurs, le dispositif Quai Branly nomade, regroupant l'ensemble des actions du musée hors les murs par domaine (santé, solidarité, territoires et éducation), a permis de décliner une série de projets à destination des publics les plus éloignés.

En ce qui concerne les investissements, plusieurs chantiers significatifs se sont achevés au premier rang desquels la remise en état du dispositif d'anoxie ou encore un audit de fonctionnement du système de sprinklage.

Gouvernance et pilotage stratégique

Emmanuel Kasarhérou, président de l'établissement public depuis le 27 mai 2020, a été renouvelé dans ses fonctions par décret du président de la République en date du 16 mai 2023.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2024-2027 a été adopté au conseil d'administration du 4 novembre 2024.

En matière de stratégie environnementale, le musée du quai Branly – Jacques Chirac a réalisé un premier bilan carbone en 2023 et a présenté lors du conseil d'administration du 17 juin 2024 un plan de décarbonation destiné à réduire ses émissions de CO₂.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		8				
Transferts		8				
P175 – Patrimoines	23 624	23 603	24 401	24 399	21 460	21 460
Subventions pour charges de service public	22 847	22 847	23 600	23 600	20 701	20 701
Subventions d'investissement	778	757	801	799	758	758
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	302	302			168	168
Subventions pour charges de service public	302	302			168	168
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	82	82			26	26
Transferts	82	82			26	26
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré					1	1
Transferts					1	1
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	22 655	22 655	23 984	23 984	22 655	22 655
Subventions pour charges de service public	22 393	22 393	23 684	23 684	22 393	22 393
Dotations en fonds propres						
Subventions d'investissement	262	262	300	300	262	262
P147 – Politique de la ville					50	50
Transferts					50	50
P349 – Transformation publique	2	2				
Subventions d'investissement	2	2				
Total	46 665	46 652	48 385	48 384	44 360	44 360

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques.

Ainsi, le niveau de la subvention pour charges de service public 2025 est de 23 567 k€ en AE=CP.

L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 892 k€ ;
- La contribution à l'effort de maîtrise des dépenses publiques en gestion 2025 qui a conduit à une réduction des crédits initialement notifiés d'un montant de 2 000 k€ en AE=CP ;
- Le versement d'une subvention complémentaire de 26 k€ au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire).

Concernant la subvention pour charges d'investissement, elle est de 21 k€ en AE=CP en LFI 2025, avant amendement du gouvernement. L'établissement a aussi reçu une subvention d'acquisition pour un montant de 273 k€.

L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 15 k€ ;
- Le versement d'une subvention d'investissement supplémentaire au titre des investissements structurants de l'établissement pour +479 k€.

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion de subventions du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 168 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	19 795	18 820	Subventions de l'État	46 365	43 290
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	46 365	43 290
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	48 081	49 254	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	110	126
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	12 249	13 237	Revenus d'activité et autres produits	19 132	21 298
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	12 249	13 237	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 223	8 223
Total des charges	67 876	68 074	Total des produits	65 607	64 715
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 269	3 360
Total : équilibre du CR	67 876	68 074	Total : équilibre du CR	67 876	68 074

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 757	1 654
Investissements	6 824	6 614	Financement de l'actif par l'État	1 052	1 021
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 112	1 133
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	6 824	6 614	Total des ressources	3 922	3 807
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 902	2 807

* Voté

Les charges de personnel représentent un peu moins de 25 % des dépenses d'exploitation.

Les ressources stables de l'établissement s'établissent à 3,8 M€ et parallèlement, les dépenses d'investissement sont de 6,6 M€ et nécessitent un important prélèvement sur le fonds de roulement de 2,8 M€.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
24 454	19 878	20 061

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	19 795	19 795	19 298	19 298
Fonctionnement	23 064	35 832	22 269	35 631
Intervention	0	0	0	0
Investissement	8 085	6 824	6 596	6 542
Total des dépenses AE (A) CP (B)	50 944	62 451	48 163	61 471
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	57 705	55 342
Subvention pour charges de service public	46 315	43 262
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	521	500
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	90	57
Recettes propres	10 779	11 524
Recettes fléchées	1 844	1 928
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	582	599
Autres financements publics fléchés	110	76
Recettes propres fléchées	1 152	1 253
Total des recettes (C)	59 549	57 271
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 902	4 201

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	1 201 1 171	4 315 3 759	4 391 3 765	0 0	0 0	4 047 1 761	2 690 1 695	9 563 6 691	8 282 6 631
Collections / Activités scientifiques et de recherche	6 939 6 765	2 232 2 376	2 350 2 470	0 0	0 0	1 551 1 351	1 735 1 490	10 722 10 492	11 023 10 725
Dépenses Communes	0 0	1 150 1 752	14 861 15 446	0 0	0 0	250 918	250 1 056	1 400 2 670	15 111 16 501
Échanges de marchandises	0 0	1 505 1 478	1 505 1 537	0 0	0 0	0 0	0 0	1 505 1 478	1 505 1 537
Fonctions supports	5 884 5 737	4 480 3 930	4 377 3 929	0 0	0 0	1 402 1 734	1 339 1 415	11 766 11 401	11 600 11 081
Programmation / Production culturelle	2 821 2 750	6 914 6 563	5 970 6 040	0 0	0 0	460 651	427 654	10 194 9 965	9 218 9 445
Publics	2 950 2 876	2 468 2 412	2 378 2 444	0 0	0 0	375 180	383 232	5 793 5 468	5 711 5 552
Total	19 795 19 298	23 064 22 269	35 832 35 631	0 0	0 0	8 085 6 596	6 824 6 542	50 944 48 163	62 451 61 472

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 902	4 201
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	1 519
Autres décaissements non budgétaires	0	149
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 902	5 870
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 902	5 870

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	1 185
Autres encaissements non budgétaires	0	292
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 477
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 902	4 393
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	84
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 902	4 309
Total des financements	2 902	5 870

Financements	(en milliers d'euros)	
	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *

* Voté

Concernant les dépenses de fonctionnement, l'écart entre le BI et le CF s'explique pour les AE par de moindres engagements pour la programmation culturelle et le budget de médiation (en raison de l'ajustement de la programmation hors les murs du musée et de l'annulation d'un événement).

D'une façon plus générale, la sous-exécution concerne les bâtiments et domaines et l'écart observé entre l'exécuté et les crédits prévus au BI s'explique par un moindre niveau d'activité que prévu, des fluides, du fait des variations difficilement prévisibles des coûts de l'énergie et des dépenses de communication.

Pour les dépenses d'investissement, la sous-consommation tient particulièrement du fait de la reprogrammation de plusieurs opérations de travaux due à un décalage dans la planification des opérations et en raison de la reprogrammation en 2026 de la phase 1 du schéma directeur sécurité/sûreté.

L'écart entre le BI et le CF pour les recettes propres vient principalement des recettes de billetterie, supérieures aux prévisions du budget initial et qui témoignent d'une fréquentation soutenue tout au long de l'année. Il peut s'expliquer également par les activités éditoriales et de négoce, dont l'écart s'explique notamment par une régularisation des comptes.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	249	247	250
– sous plafond	247	247	246
– hors plafond	2		4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond d'emplois est exécuté à hauteur de 246,3 ETPT en moyenne.

Le schéma d'emploi est de 2 ETP.

OPÉRATEUR

EPV - Établissement public du musée et du domaine national de Versailles

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Comptabilisant 8,4 millions de visites en 2025, la fréquentation du Château de Versailles est stable par rapport à 2024, année marquée par l'accueil des Jeux olympiques et paralympiques sur le domaine de Versailles. Pour la seconde année consécutive, la fréquentation totale dépasse le bon niveau enregistré avant la crise sanitaire en 2019 (8,2 millions de visites), toutes activités confondues.

Sur l'ensemble de l'année, l'évolution de la fréquentation varie selon les sites du domaine :

- Château de Versailles (dont 205 570 visites pour les Galeries des Carrosses, et des Sculptures et des Moulages) : stable par rapport à 2019 mais +9 % par rapport à 2024, avec 4,8 millions de visites ;
- Château de Trianon et domaine de Marie-Antoinette : +3 % par rapport à 2019 et +21 % par rapport à 2024, avec 1,5 millions de visites ;
- Spectacles (Jardins musicaux, Grandes Eaux, Opéra royal) : +5 % par rapport à 2019 et -25 % par rapport à 2024, avec 2,1 millions de spectateurs (*étant précisé que la méthode de comptabilisation a été modifiée en 2025 afin de s'aligner sur celle du château*).

L'activité des concessionnaires présents sur le domaine a elle aussi connu un essor important (+7,3 % par rapport à 2024), pour atteindre un chiffre d'affaires global de 69,9 M€ HT - y compris les recettes du parking de la place d'Armes encaissées directement par l'établissement.

Dans le cadre de l'élargissement de l'offre de visite, l'établissement a poursuivi, dans la lignée des mesures mises en place en 2024, une politique d'ouverture renforcée, et notamment des salles d'Afrique et de Crimée et la salle des Croisades. Dans le cadre de l'expérimentation d'ouverture tardive du Château, des nocturnes ont été organisées dans le cadre de plusieurs événements tels que les expositions temporaires, « *Guillaume Bresson – Versailles* » et « *Le Grand Dauphin (1661-1711), fils de roi, père de roi et jamais roi* », mais aussi une nocturne estivale au Hameau de la Reine sur les enjeux écologiques. Des événements ponctuels (Journée internationale des droits des femmes, Rendez-vous aux jardins...) ont également permis d'attirer un public diversifié. Une expérience de réalité virtuelle sur les jardins disparus de Louis XIV et une découverte des statues des jardins grâce à l'intelligence artificielle ont été proposées en 2025.

L'établissement a poursuivi les dispositifs permettant de simplifier l'accueil des visiteurs et d'améliorer les conditions de visite, à savoir :

- l'horodatage des billets afin de lisser la fréquentation et éviter les pics d'affluence en haute saison ;
- le maintien de la vente en ligne, avec 78 % de billets dématérialisés vendus ;
- l'exploitation de la nouvelle concession de restauration-conciergerie de l'aile des Ministres sud, qui a ouvert mi-décembre 2025 et offre aux visiteurs un espace d'accueil, de restauration et de préparation de la visite.

La programmation des expositions et des spectacles a été marquée par plusieurs temps forts :

- « *Zeus* », le cheval métallique des Jeux Olympiques et Paralympiques invité à Versailles : du 1^{er} octobre 2024 au 12 janvier 2025 ;
- « *Guillaume Bresson - Versailles* » dans les salles d'Afrique et de Crimée : du 21 janvier au 25 mai 2025 ;
- « *Le génie et la majesté : Louis XIV par Le Bernin* » : du 3 juin au 28 septembre 2025 ;
- « *Versailles et Marly sous terre -40 ans d'archéologie dans les domaines du Roi-Soleil* » au pavillon des chasses présidentielles de Marly : du 14 juin au 12 octobre 2025 ;
- « *Le Grand Dauphin (1661-1711), fils de roi, père de roi et jamais roi* » dans les salles d'Afrique et de Crimée : du 14 octobre 2025 au 15 février 2026 ;
- « *1725. Des alliés amérindiens à la cour de Louis XV* » dans l'appartement de la Dauphine : du 25 novembre 2025 au 3 mai 2026.
- Les Grandes eaux musicales, nocturnes et les Sérénades royales.

Par ailleurs, l'établissement a poursuivi sa politique d'expositions hors-les-murs avec :

- « *Versailles : Science and Splendour* » au Science Museum de Londres : du 12 décembre 2024 au 21 avril 2025 ;

- « *The Forbidden City and the Palace of Versailles : China-France Cultural Encounters in the Seventeenth and Eighteenth Centuries* » au Musée du Palais de Hong Kong : du 18 décembre 2024 au 4 mai 2025 ;
- « *Le comte d'Artois, prince et mécène. La jeunesse du dernier roi de France* » au château de Maisons-Laffitte : du 14 novembre 2025 au 2 mars 2026 ;
- « *Lumières françaises. De la cour de Versailles à Agen* » au musée des Beaux-Arts d'Agen : du 5 décembre 2025 au 8 mars 2026.

Concernant la programmation des travaux, l'établissement a poursuivi ses grands chantiers de restauration, notamment de la Grande Sacristie de la Chapelle Royale, de la grille de l'Étoile Royale, de la salle des Marronniers et de la restauration du Salon de Diane.

L'établissement poursuit également l'avancement de la phase 2 de son schéma directeur de rénovation, avec la présentation en Commission ministérielle des projets immobiliers de la culture puis en Commission nationale du patrimoine et de l'architecture (3^e section), des travaux de mise en sécurité-sûreté, rénovation technique des réseaux et traitement climatique du Corps central Nord du château (correspondant aux deux tiers du Corps central). Conduits sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC), ces travaux ont débuté à l'automne 2024 (après un report lié à la tenue des Jeux Olympiques et Paralympiques) et sont phasés sur 7 ans afin de limiter les fermetures au public de ces espaces prestigieux (Chambre du Roi, galerie des Glaces). En 2025, les travaux se sont poursuivis tout au long de l'année avec le creusement des locaux techniques sous la terrasse nord.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le président de l'établissement, Christophe Leribault, a été nommé par décret du 21 février 2024 du Président de la République et a pris ses fonctions le 4 mars 2024.

Le contrat d'objectifs et de performance, couvrant la période 2023-2026, a été adopté lors du conseil d'administration du 30 novembre 2023.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) a été approuvé par le conseil d'administration en avril 2011. Il a été renouvelé dans le cadre de la démarche transversale pilotée par la direction de l'immobilier de l'État (DIE) : la phase diagnostic pour la période 2018-2022 a été présentée au conseil d'administration du 27 juin 2019 et la phase stratégie 2020-2024 a été validée au conseil d'administration du 25 novembre 2021, à l'issue de l'instruction des tutelles et de leur approbation. Le renouvellement du SPSI est en cours pour la période 2025-2031 : la phase bilan et diagnostic a été présentée pour information au conseil d'administration de juin 2025 et la phase stratégie sera présenté pour approbation au conseil d'administration en 2026, à l'issue de la phase d'instruction par les tutelles.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	56 511	55 247	51 401	51 510	48 621	48 752
Subventions pour charges de service public	37 888	37 888	37 912	37 912	35 921	35 921
Subventions d'investissement	18 622	17 358	13 489	13 598	12 701	12 832
P131 – Création	3 500					
Subventions d'investissement	3 500					
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 879	1 879			300	1 300
Subventions pour charges de service public	879	879			300	300

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions d'investissement	2 000	1 000				1 000
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	444	444			442	442
Subventions d'investissement	444	444			442	442
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	22	22				
Subventions pour charges de service public	22	22				
P107 – Administration pénitentiaire	10	10			10	10
Transferts	10	10			10	10
P182 – Protection judiciaire de la jeunesse		10				10
Transferts		10				10
P147 – Politique de la ville	100	100			80	80
Transferts	100	100			80	80
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	11 381	1 054				5 742
Subventions d'investissement	11 381	1 054				5 742
Total	74 846	58 765	51 401	51 510	49 453	56 336

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, dont l'effet en crédits a été réparti selon une baisse homothétique entre tous les opérateurs du programme.

Ainsi, le niveau de la subvention pour charges de service public est de 37,86 M€ en AE=CP. L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 correspond à :

- l'application de la mise en réserve de précaution à hauteur de 1,06 M€ en AE=CP ;
- une réduction de 1 M€ en AE=CP au titre de la participation de l'établissement à l'effort de maîtrise des dépenses publiques ;
- au versement d'une subvention complémentaire de 126 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire).

L'établissement a également obtenu une subvention de 300 k€ en AE et en CP du programme 361 au titre de la compensation de la gratuité pour les personnels enseignants, en baisse de 579 k€ par rapport à 2024. Une subvention d'investissement de 1 M€ en CP a également été versée par le programme 361 au titre du financement de l'opération d'aménagement intérieur de la Grande Écurie du Roi pour le Campus Versailles des métiers et qualifications « Patrimoine et Artisanat d'excellence ».

Concernant l'investissement, sur le programme 175, l'établissement s'est vu notifier une subvention d'investissement spécifique, fléchée sur le schéma directeur, d'un montant de 13,44 M€ en AE et 13,58 M€ en CP. La variation entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 s'explique par une mise en réserve de 739 k€ en AE et 747 k€ en CP.

De plus, le programme 224 a versé 442 k€ à l'établissement au titre du plan de rénovation des logements de fonction.

L'établissement a enfin obtenu 5,74 M€ en CP du programme 348 au titre de l'appel à projets Transition environnementale 2024, dont :

- 1,17 M€ au titre de l'opération d'amélioration énergétique du Campus des métiers et qualifications « Patrimoine et Artisanat d'excellence » au sein de la Grande Écurie du Roi ;

- 1,57 M€ au titre de l'opération de restauration du clos et du couvert de l'aile du Nord ;
- 3 M€ au titre des travaux d'amélioration énergétique des travaux de mise en sécurité-sûreté du corps central Nord, correspondant à la phase 2.2 du schéma directeur de rénovation.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	68 660	62 646	Subventions de l'État	39 446	36 221
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>11 345</i>	<i>10 757</i>	– subventions pour charges de service public	39 446	36 221
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	77 486	79 797	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		249
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	19 545	22 832	Revenus d'activité et autres produits	113 703	132 210
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>19 525</i>	<i>22 702</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>1 873</i>	<i>2 593</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	<i>20</i>	<i>130</i>	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>	<i>10</i>	<i>583</i>
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>7 492</i>	<i>11 263</i>
Total des charges	146 146	142 443	Total des produits	153 150	168 680
Résultat : bénéfice	7 004	26 237	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	153 150	168 680	Total : équilibre du CR	153 150	168 680

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	17 175	34 631
Investissements	61 264	51 731	Financement de l'actif par l'État	2 479	14 273
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	195	9 074
			Autres ressources		583
Remboursement des dettes financières		70	Augmentation des dettes financières		135
Total des emplois	61 264	51 801	Total des ressources	19 848	58 696
Augmentation du fonds de roulement		6 895	Diminution du fonds de roulement	41 415	

* Voté

Le résultat de l'année 2025 s'élève à 26,2 M€ grâce à une maîtrise des charges qui baissent de 3,7 M€ : les dépenses de fonctionnement sont stables, tandis que les dépenses de personnel diminuent sur la période. En outre, malgré une diminution des subventions de l'État de 3,2 M€ due à la contribution de l'établissement public à la maîtrise des dépenses publiques, on constate une hausse des produits de 15,5 M€, grâce à une fréquentation meilleure qu'escomptée.

La hausse des produits résulte principalement d'une augmentation des ressources propres encaissables, qui représentent 69,1 % du total des recettes.

Cette variation à la hausse entre le budget initial et le compte financier 2025 est portée en grande partie par :

- les recettes de billetterie (+10,7 M€ entre les prévisions et l'exécution 2025) : elles atteignent 95,5 M€ au compte financier 2025, dont 4,4 M€ au titre des recettes du parking de la place d'Armes. Cette augmentation témoigne d'une fréquentation sur le dernier quadrimestre, supérieure à celle de 2024, notamment au dernier quadrimestre, avec une grande attractivité du domaine du Trianon. À l'effet volume s'ajoute également un effet prix, lié à la poursuite de l'augmentation des ventes du billet « passeport » (+15 %), au détriment du billet « château », dont les ventes baissent de -11 % ;
- les recettes issues de la valorisation du domaine, qui représentent 21,9 M€ (+7,3 M€ par rapport aux projections 2025, dont 6,1 M€ provenant des redevances des concessions et comprenant également des régularisations au titre d'années antérieures, et +1,2 M€ sur les locations d'espaces) ;
- et les recettes issues de mécénats d'entreprises et de particuliers, qui s'élèvent à 7,15 M€ (soit +3,3 M€).

Ce bon niveau d'exécution des recettes propres permet ainsi à l'établissement de dégager un excédent budgétaire et un bénéfice comptable.

La capacité d'autofinancement (CAF) s'établit à 34,6 M€ en fin d'année 2025. Cette dernière, associée aux financements externes de l'actif pour 23,4 M€ répartis entre subvention d'investissement de l'État dédiée au financement du schéma directeur de rénovation (à hauteur de 14,3 M€), des collectivités publiques et des mécénats (à hauteur de 9 M€), permet d'augmenter le fonds de roulement de 6,9 M€ afin de financer le schéma directeur, et notamment les travaux de mise en sécurité-sûreté du corps central Nord qui ont commencé en novembre 2024 et se poursuivront jusqu'en 2031.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
136 108	98 459	159 954

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	68 660	68 660	66 998	66 998
Fonctionnement	68 158	57 940	62 582	53 123
Intervention	0	0	0	0
Investissement	66 505	61 264	57 081	51 701
Total des dépenses AE (A) CP (B)	203 324	187 864	186 660	171 822
dont contributions employeur au CAS pensions	11 345	11 345	10 757	10 757

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	140 985	160 073
Subvention pour charges de service public	39 206	36 221
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	101 779	123 853
Recettes fléchées	19 482	34 558
Subvention pour charges d'investissement fléchée	5 221	20 015
Financements de l'État fléchés	90	0
Autres financements publics fléchés	9 550	3 913
Recettes propres fléchées	4 622	10 630
Total des recettes (C)	160 467	194 631
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	22 809
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	27 397	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Connaissance du patrimoine et diffusion culturelle	2 022 1 935	12 330 13 109	12 757 13 284	0 0	0 0	160 228	160 240	14 512 15 272	14 939 15 460
Fonctions de soutien	11 370 13 271	15 750 11 856	11 694 10 974	0 0	0 0	2 759 1 529	2 857 1 358	29 879 26 656	25 920 25 603
Patrimoines	18 198 17 936	25 836 22 391	23 267 20 804	0 0	0 0	50 992 43 543	52 312 46 508	95 026 83 870	93 777 85 248
Publics	37 070 33 856	14 242 15 225	10 223 8 061	0 0	0 0	12 595 11 781	5 935 3 595	63 907 60 861	53 228 45 512
Total	68 660 66 998	68 158 62 582	57 940 53 123	0 0	0 0	66 505 57 081	61 264 51 701	203 324 186 660	187 864 171 822

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	27 397	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	350	7
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 621	4 921
Autres décaissements non budgétaires	1 910	7 277
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	32 278	12 204
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	23 846
Abondement de la trésorerie fléchée	0	5 638
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	18 208

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Total des besoins	32 278	36 050

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	22 809
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	345	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	3 050	5 520
Autres encaissements non budgétaires	1 486	7 722
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	4 881	36 050
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	27 397	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 268	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	26 129	0
Total des financements	32 278	36 050

* Voté

Le solde budgétaire de l'année 2025 s'élève à 22,8 M€. Cette évolution résulte d'une diminution des dépenses (-16,7 M€ d'AE et -16 M€ de CP), conjuguée à une augmentation des recettes (+34,2 M€ par rapport au budget initial 2025, compte tenu d'une forte fréquentation, mais aussi du rétablissement de la subvention d'investissement dédiée au schéma directeur, qui avait été supprimée au PLF 2025 et rétablie par l'amendement dit « Patrimoines » adopté après le vote du BI 2025). La diminution de crédits correspond à une exécution maîtrisée des dépenses avec la réalisation d'économies (sur les fluides et les dépenses de personnel notamment), à divers ajustements opérés en cours de gestion et à des reprogrammations de certaines actions et travaux sur 2026.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 042	1 032	1 001
– sous plafond	948	951	944
– hors plafond	94	81	57
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	36	42	35
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond des emplois rémunérés par l'opérateur a été exécuté à 944 ETPT de moyenne.

On constate une baisse des emplois rémunérés sous plafond en raison d'un décalage en fin d'année de l'arrivée d'agents titulaires issus de concours de catégorie C, par ailleurs moins nombreux que prévus.

Les recrutements de personnels hors plafond sont moins nombreux que prévus (57 ETPT au lieu de 81), étant précisé que, hormis pour les apprentis, ces recrutements ne sont possibles que s'ils sont prévus dans des conventions de financement par un tiers (mécènes principalement).

Le schéma d'emploi est de -3,7 ETP.

OPÉRATEUR

EPRNDP - Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

À la suite de la réouverture de la cathédrale au public en décembre 2024, l'année 2025 a constitué une année de transition pour l'établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (EP RNDP). Elle a été marquée par :

- l'achèvement des travaux de restauration destinés à permettre la réouverture de l'édifice (phase 2), avec la finalisation de la couverture de la flèche et la repose de ses statues, ainsi que les travaux du massif occidental permettant la réouverture au public du circuit de visite des tours du Centre des monuments nationaux pour les Journées Européennes du Patrimoine (19 - 21 septembre) ;
- la poursuite de la restauration de la cathédrale (phase 3) avec notamment des travaux de restauration extérieure du chevet, qui se poursuivront jusqu'en 2028. L'établissement a travaillé à l'élaboration d'un schéma directeur des travaux de restauration restant à mener sur la cathédrale - essentiellement les extérieurs - et s'attache à rechercher des financements pour sa mise en œuvre dans le cadre de la souscription nationale.

En 2025, de nombreuses actions d'information sur le déroulement du chantier et de valorisation des métiers d'arts et du patrimoine (village du chantier lors des Journées européennes du patrimoine, diffusion de la mallette pédagogique, journal des donateurs, etc.) ont été poursuivies. L'EP RNDP a également élaboré une programmation culturelle innovante, avec « l'exposition posters » "Notre-Dame de Paris : la formidable aventure de la restauration", conçue pour une présentation hors-les-murs et diffusée en France et à l'étranger.

L'EP RNDP pilote par ailleurs la commande de nouveaux vitraux annoncée par le président de la République, à la suite d'une demande de Mgr Ulrich, archevêque de Paris. À l'issue des travaux du comité artistique constitué pour accompagner la commande, le groupement constitué par Claire Tabouret et l'atelier Simon-Marq a été désigné le 18 décembre 2024. La fabrication des nouveaux vitraux a été lancée à l'automne 2025.

D'un point de vue administratif, un important effort portant sur l'évolution de l'organisation de l'établissement a été mené au cours de l'exercice, dans un contexte de réduction des effectifs conformément au calendrier d'avancement du chantier.

Gouvernance et pilotage stratégique

À la suite de la disparition du général Jean-Louis Georgelin, président de l'établissement public depuis sa création, Philippe Jost, qui était directeur général délégué, a été nommé président de l'EP RNDP par décret du président de la République du 9 septembre 2023. Il dispose d'une lettre de mission du ministère de la Culture en date du 12 février 2024.

Un comité d'audit est placé auprès du conseil d'administration, auquel il donne des avis et présente chaque année un rapport sur la situation économique et financière de l'établissement. Des instances spécifiques permettent la concertation avec les donateurs : comité des donateurs, d'une part, et comité technique de suivi des conventions cadres conclues par l'État avec les fondations collectrices, d'autre part. Enfin, l'établissement s'appuie sur un conseil scientifique pour assurer la rigueur scientifique et technique de la restauration en cours.

Le projet scientifique et culturel a été adopté par le conseil d'administration le 30 novembre 2021. À la suite du contrat d'objectifs et de performance 2020-2024, l'EP RNDP a travaillé durant l'année 2025 sur un contrat destiné à couvrir la durée estimée de la phase 3, soit 2025-2028. Ce dernier sera présenté à l'approbation du conseil d'administration en mars 2026, en même temps que le schéma directeur des travaux.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	158 700	158 700			87 396	87 396
Subventions pour charges de service public	14 920	14 920			12 329	12 329
Subventions d'investissement	143 780	143 780			75 067	75 067
P131 – Création					850	850
Subventions d'investissement					850	850
Total	158 700	158 700			88 246	88 246

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-803 du 29 juillet 2019, les recettes de l'établissement sont notamment constituées de subventions de l'État issues du produit des fonds de concours provenant de la souscription nationale prévue par la même loi, ainsi que de ressources propres provenant principalement de conventions de mécénat conclues en propre par l'établissement. Les subventions issues de la souscription sont versées à l'établissement en fonction de l'avancement du chantier et après appels de fonds auprès des fondations collectrices.

En 2025, sur le fondement de ce mécanisme de financement, l'EP RNDP a perçu, au titre des travaux de conservation et de restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris, 10,2 M€ en fonctionnement et 74,4 M€ en investissement soit 84,6 M€.

En sus, les crédits en fonctionnement comprennent :

- une subvention du programme 175 déléguée en gestion de 61 k€ pour le financement du loyer des locaux situés cité Martignac à Paris, jusqu'au 31 mars 2025 ;
- une subvention complémentaire de 4 k€ au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) ;
- une subvention de 2 M€ pour l'entretien-maintenance de la cathédrale (notamment sécurité incendie).

En investissement, l'EP RNDP a également bénéficié, en cours de gestion, de subventions complémentaires sur le programme 175 pour les dépenses patrimoniales induites par le projet de nouveaux vitraux (cahier des charges de la commande, diagnostic pour les travaux de maçonnerie et de serrurerie, restauration des vitraux de Viollet-le-Duc et leur présentation au public), à hauteur de 700 k€.

Par ailleurs, sur le programme 131, une dotation complémentaire de 850 k€ a été octroyée à l'établissement pour les études de projet des nouveaux vitraux réalisés par l'artiste Claire Tabouret.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	3 060	2 835	Subventions de l'État	15 213	12 329
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	230	183	– subventions pour charges de service public	15 213	12 329
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 485	9 570	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	800	4 478	Revenus d'activité et autres produits	4 378	7 027
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	800	4 478	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		148
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	800	4 441
Total des charges	16 545	12 406	Total des produits	19 592	19 356
Résultat : bénéfice	3 047	6 950	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	19 592	19 356	Total : équilibre du CR	19 592	19 356

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	3 047	6 839
Investissements	125 005	85 056	Financement de l'actif par l'État	75 862	75 898
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	24 346	15 791
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	125 005	85 056	Total des ressources	103 255	98 528
Augmentation du fonds de roulement		13 471	Diminution du fonds de roulement	21 750	

* Voté

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
49 015	24 067	60 969

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 400	3 400	3 170	3 170
Fonctionnement	10 301	11 845	5 777	6 364
Intervention	0	0	0	0
Investissement	118 659	123 005	64 690	83 115
Total des dépenses AE (A) CP (B)	132 360	138 250	73 637	92 649
dont contributions employeur au CAS pensions	230	230	183	183

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	116 500	104 099
Subvention pour charges de service public	2 091	2 095
Subvention pour charges d'investissement	1 500	1 550
Autres financements de l'État	87 485	84 601
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	25 424	15 853
Recettes fléchées	0	0
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	116 500	104 099
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	11 450
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	21 750	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonction de soutien	1 250 1 127	736 598	736 572	0 0	0 0	52 22	52 30	2 038 1 748	2 038 1 729
Information du public et des donateurs et mise en valeur du chantier et des savoir-faire	830 727	1 425 657	2 134 1 065	0 0	0 0	0 0	0 0	2 255 1 384	2 964 1 792
Patrimoines	1 320 1 315	8 140 4 522	8 975 4 727	0 0	0 0	118 607 64 668	122 953 83 086	128 067 70 505	133 248 89 128
Total	3 400 3 170	10 301 5 777	11 845 6 364	0 0	0 0	118 659 64 690	123 005 83 115	132 360 73 637	138 250 92 649

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	21 750	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	849	1 112
Autres décaissements non budgétaires	0	501
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	22 599	1 613
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	11 954
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	11 954
Total des besoins	22 599	13 568

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	11 450
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	849	728
Autres encaissements non budgétaires	0	1 390
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	849	13 568
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	21 750	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	21 750	0
Total des financements	22 599	13 568

* Voté

Les dépenses de personnel évoluent à la baisse en raison de la diminution du nombre d'emplois rémunérés entraînant de fait une diminution de la masse salariale, ce qui constitue le facteur principal de réduction de l'enveloppe.

Les dépenses de fonctionnement comportent trois types de dépenses :

- des dépenses directement liées aux opérations de travaux (gardiennage du chantier, assurances, restauration des objets mobiliers non attachés à perpétuelle demeure), ainsi qu'aux prestations d'entretien-maintenance,
- des dépenses de mise en valeur du chantier et des savoir-faire,
- ainsi que des dépenses de fonctionnement de l'établissement public stricto sensu.

Cette enveloppe comprend également les crédits relatifs au contrat de responsabilité civile décennale (CCRD) qui a pu être notifié en 2025 après un premier appel d'offres infructueux, à l'issue de longues négociations avec les assureurs à la suite de la nouvelle procédure de consultation lancée en septembre 2024. Le montant de ce marché s'élève à 2 M€ (AE=CP).

Ces dépenses ont été revues à la baisse au budget rectificatif 2025 sur différents postes :

- les assurances (le CCRD de la phase 2 ayant notamment été conclu à un montant moindre que provisionné dans le budget et celui de la phase 3 reporté à 2026) ;
- le budget d'entretien-maintenance a été contenu dans le contexte de la garantie de parfait achèvement ;
- les engagements de mise en valeur du chantier et des métiers, dont les actions ont été plus limitées en 2025 après la réouverture de la cathédrale et en raison du nouveau format des Journées Européennes du patrimoine, organisées pour une première fois sur la base-vie du chantier, limitant les coûts par rapport au parvis.

Les dépenses d'investissement ont également été révisées à la baisse à l'occasion du budget rectificatif : la totalité du solde de la phase 2 avait été programmé au budget initial 2025 en AE et en CP, mais tout n'a pas été consommé au 31 décembre 2025. Les dépenses relatives à l'exécution de la phase 2 (à hauteur de 27,2 M€ en AE et 65,6 M€ en CP) constituent la majeure partie des décaissements de l'exercice.

L'année 2025 est ainsi marquée par l'achèvement des travaux de restauration nécessaire à la réouverture de la cathédrale, notamment la couverture de la flèche, les travaux liés au parcours de visite des tours, permettant la réception globale de l'ouvrage en septembre 2025. Pour la phase 3, la réduction s'explique par l'ajustement des montants d'AE et de CP compte tenu des résultats des appels d'offre.

En ce qui concerne les recettes :

- les versements de subventions issues des fonds de concours inscrites au budget 2025 ont été exécutés à hauteur de 84,6 M€ ;
- les subventions en provenance de l'État évoluent à la marge : 3,64 M€ contre 3,59 M€ inscrits au budget initial ;
- Les financements en provenance de la Ville de Paris sont désormais, pour l'essentiel, comptabilisés en compte de tiers, pour les travaux auxquels ils sont destinés.

Le solde budgétaire du budget initial 2025 présentait une insuffisance de 21,75 M€. Compte tenu des ajustements à la baisse des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'investissement en cours d'année, le solde budgétaire de l'exercice 2025 est excédentaire et s'établit à 11,4 M€.

Les opérations pour compte de tiers et le jeu des encaissements/décaissements d'opérations non budgétaires améliorent ce solde de 0,6 M€, portant l'abondement de la trésorerie à 12 M€ sur l'exercice.

Le niveau de la trésorerie s'élève ainsi à 61 M€. Ce niveau garantit exécution du budget à l'ouverture de l'exercice 2026, dans l'attente des versements ultérieurs des fonds de concours.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	37	35	32
– sous plafond	34	32	30
– hors plafond	3	3	2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1	1	1
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1	1	1

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'établissement a rémunéré 32 ETPT en 2025 (-5 ETPT par rapport à 2024), dont 1,8 ETPT hors plafond, correspondant à l'exécution de la convention de mécénat conclue en 2021 avec l'Institut supérieur des métiers et un emploi mis à disposition contre remboursement par le ministère des Armées.

La diminution des effectifs de l'établissement est la conséquence de l'évolution du périmètre des travaux au terme de la seconde phase du chantier, qui a conduit à prononcer, le 16 septembre 2025, la réception globale avec et sous réserves des travaux de la cathédrale. Elle a été opérée graduellement au cours de l'année.

Le schéma d'emploi est de -9 ETP.

OPÉRATEUR

EPMSM - Établissement public du Mont-Saint-Michel

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'établissement assure désormais la gestion, l'exploitation, la maintenance et l'entretien des ouvrages nécessaires au maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ainsi que des installations d'accueil, de stationnement et de transport permettant l'accès au Mont.

L'année 2025 a été une année de consolidation de la nouvelle concession relative au stationnement et aux transports, effective depuis le 14 octobre 2022, et de la reprise en main de l'entretien et de la gestion du site par l'établissement public.

Enfin, l'année 2025 a été également une année consacrée à l'animation et au rayonnement du site, avec notamment l'accueil de Zeus, cheval métallique emblématique des Jeux Olympiques 2024 et une programmation culturelle dense, y compris en basse saison avec le Festival Mont et Merveilles.

Gouvernance et pilotage stratégique

Thomas Velter, Directeur Général de l'établissement depuis le 9 mars 2020, a vu sa mission renouvelée par décret en date du 25 mars 2025. Il exerce également les fonctions d'administrateur de l'abbaye du Mont-Saint-Michel.

Trois réunions du conseil d'administration se sont tenues en 2025 et 2 consultations écrites, sous la présidence de Hervé Morin, président du conseil régional de Normandie. Le conseil régional de Bretagne a annoncé son retrait de sa gouvernance au 1^{er} janvier 2025.

Le conseil d'administration a délibéré notamment sur le compte financier 2024, 3 budgets rectificatifs, le bilan social 2024, les redevances d'occupation temporaire du domaine public pour les parcours Nocturnes 2025, la politique tarifaire notamment pour l'offre Paris - Le Mont Saint-Michel.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'Établissement Public couvre la période 2023-2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	48	48			47	47
Subventions pour charges de service public	48	48			47	47
P113 – Paysages, eau et biodiversité	1 500	1 500	750	750	750	750
Subventions pour charges de service public	1 500	1 500	750	750	750	750
Total	1 548	1 548	750	750	797	797

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

La subvention du programme 113 du ministère de la transition écologique est conforme aux prévisions de la LFI 2025, Le programme 175 a versé une subvention de 47 k€.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	1 839	1 463	Subventions de l'État	2 478	2 484
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	2 478	2 484
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	22 204	22 242	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	91	450
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	7 823	9 581	Revenus d'activité et autres produits	19 555	21 344
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	7 823	9 581	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		32
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	6 000	7 523
Total des charges	24 042	23 705	Total des produits	22 123	24 278
Résultat : bénéfice		573	Résultat : perte	1 919	
Total : équilibre du CR	24 042	24 278	Total : équilibre du CR	24 042	24 278

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	97		Capacité d'autofinancement		2 599
Investissements	4 464	807	Financement de l'actif par l'État	400	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		1
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	671	671	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 232	1 478	Total des ressources	400	2 600
Augmentation du fonds de roulement		1 122	Diminution du fonds de roulement	4 832	

* Voté

L'actualisation des charges et recettes pour 2025 génère une capacité d'autofinancement qui s'élève à 2,6 M€. L'écart constaté pour le résultat 2025 provient notamment d'un écart sur les amortissements, dépréciations et provisions, et leur équivalent (quote-part de subvention, reprise de provision) en recettes.

Le tableau des emplois totalise 1 478 k€ : 807 k€ en investissements et 671 k€ en remboursement des dettes financières.

Le tableau des ressources totalise 2 599 k€, composé de la CAF pour 2 599 k€, de financement de l'actif par des tiers autres que l'État pour 1 k€.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
9 366	3 642	10 258

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 839	1 839	1 628	1 628
Fonctionnement	14 920	14 381	13 741	12 508
Intervention	0	0	0	0
Investissement	6 723	4 464	358	843
Total des dépenses AE (A) CP (B)	23 482	20 684	15 727	14 979
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	15 852	15 875
Subvention pour charges de service public	750	797
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	1 728	1 669
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	23
Recettes propres	13 375	13 386
Recettes fléchées	671	662
Subvention pour charges d'investissement fléchée	400	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	91	476
Recettes propres fléchées	180	186
Total des recettes (C)	16 523	16 537
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 559
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	4 161	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Développement du site	0 0	5 516 1 970	2 322 1 824	0 0	0 0	3 467 7	1 046 37	8 983 1 976	3 368 1 861
Fonctions support	1 839 1 628	2 207 1 680	2 146 1 673	0 0	0 0	381 49	127 49	4 426 3 356	4 111 3 350
Gestion des ouvrages RCM et des installations d'accueil du public	0 0	7 103 9 760	9 661 8 936	0 0	0 0	2 695 263	3 185 734	9 798 10 023	12 846 9 670
Sécurité et sûreté du site	0 0	95 332	253 74	0 0	0 0	180 40	106 23	275 371	359 98
Total	1 839 1 628	14 920 13 741	14 381 12 508	0 0	0 0	6 723 358	4 464 843	23 482 15 727	20 684 14 979

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	4 161	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	671	671
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 841	2 430
Autres décaissements non budgétaires	0	20 934
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	6 673	24 036
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	892
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	892
Total des besoins	6 673	24 928

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 559
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	2 033	2 406
Autres encaissements non budgétaires	0	20 963
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	2 033	24 928
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	4 640	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	986	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 654	0
Total des financements	6 673	24 928

* Voté

L'écart entre le BI et le CF pour **l'enveloppe de personnel** est notamment dû à la stabilisation des coûts des actions sociales et par des recrutements arrivés plus tardivement. Ainsi, ces frais annexes ont diminué de 10 % par rapport à 2024. Cette diminution atténue la hausse globale des **dépenses de fonctionnement** au titre des ressources humaines, due à une augmentation des remboursements de la rémunération des agents mis à disposition.

L'écart pour les **dépenses de fonctionnement** s'explique notamment par des marchés dont les renouvellements ont été décalés.

Concernant **les investissements**, l'écart s'explique par des investissements non lancés (3,62 M€) ou des reports de travaux, en 2026. Parmi les investissements qui n'ont pas vu le jour sur l'exercice 2025, citons 3 grands chantiers inscrits au stade d'étude : la mise en lumière du Mont (0,5 M€), la signalisation (0,4 M€) et la réalisation, modernisation de l'espace public avec les voiries piétonnes en enrobé végétal (0,55 M€).

Enfin, la modification de la grille tarifaire en 2025 et la bonne fréquentation ont permis de générer 13,6 M€ de recettes propres, soit une évolution de moins de 1 % par rapport au BI. La billetterie concentre 94 % des recettes propres.

La totalité des recettes propres représentent, en 2025, 82 % des recettes globales.

En ce qui concerne la ventilation des dépenses par destination, les principales évolutions constatées entre le BI 2025 et le CF 2025 (-7,8 M€ en AE, soit -33 % et -5,7 M€ en CP, soit -28 %) sont principalement liées à la non-réalisation de marchés ou à leur report.

Les crédits de développement du site portent sur l'ensemble des éléments en lien avec la vie touristique. Les écarts proviennent du décalage de projets ou de certaines annulations, d'ajustement de commandes de la boutique et de la diminution de certaines charges. C'est la sous-destination « observatoire de la fréquentation » qui explique la plus grande partie de la baisse avec la non-réalisation d'études de fréquentations à la suite de la publication du moratoire sur la communication.

Les écarts constatés pour la gestion des ouvrages du rétablissement du caractère maritime (RCM) du Mont Saint-Michel concernent des reports de travaux, une révision de l'ancien marché d'exploitation de la maintenance du

barrage, du report d'études, de montants de marchés réévalués à la baisse et enfin, d'une diminution de certains coûts de maintenance.

La situation économique de l'EP est bonne, mais elle reste fragile puisqu'elle repose essentiellement sur la fréquentation du site.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	19	19	18
– sous plafond	16	16	16
– hors plafond	3	3	2
<i>dont contrats aidés</i>	3		2
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			15
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			15

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'exécution du plafond d'emploi est conforme à la prévision, seul un contrat aidé hors plafond n'a pas été réalisé.

15 emplois ont été mis à disposition de l'EP du Mont-Saint-Michel par le conseil départemental de la Manche, par l'office de tourisme Mont-Saint-Michel Normandie, par la commune du Mont-Saint-Michel et par la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie.

Le schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

Établissement public du château de Fontainebleau

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 est marquée par un très bon niveau de fréquentation, qui s'élève à 2 060 000 visites pour l'ensemble du domaine, soit une augmentation globale de +11 % par rapport à 2024. Parmi celles-ci, 595 000 visites concernent le château, représentant une augmentation de +2 % par rapport à 2024, et 1 467 000 concernent les jardins.

De nombreuses manifestations et temps forts ont marqué l'année 2025, parmi lesquels : la fin de l'exposition « Oudry, peintre de cour. Les chasses royales de Louis XV » (du 15 octobre 2024 au 31 janvier 2025), la 2^e édition de la biennale d'art contemporain « Grandeur Nature » de mai à septembre, la 14^e édition du Festival de l'histoire de l'art début juin, la cinquième année de la résidence musicale de Thomas Hengelbrock avec quatre séries de concerts (en mars, mai, octobre et décembre), le concert électro du duo Mathame en septembre, ou encore le tricentenaire du mariage de Louis XV du 5 septembre au 29 novembre.

Les visiteurs français sont majoritaires (84 %). La part du public étranger est en légère augmentation par rapport à 2024 et s'élève à 16 % de la fréquentation totale. Parmi les nationalités les plus représentées figurent les Chinois qui retrouvent progressivement le chemin de Fontainebleau, suivis des Néerlandais, des Italiens, des Britanniques et des Allemands.

L'année 2025 a également été marquée, fin novembre, par la mise en service du Centre de conservation Philibert Delorme (CPhD) et le lancement du chantier des réserves et collections sur ce nouveau site secondaire de l'établissement.

Gouvernance et pilotage stratégique

Les cibles 2025 des principaux indicateurs du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 de l'établissement ont été atteints voire dépassés. C'est en particulier le cas pour la fréquentation, la consommation énergétique des bâtiments et le taux de ressources propres.

Le déploiement de la phase 2 du schéma directeur de rénovation et de travaux s'est poursuivi en 2025 avec, notamment, l'engagement des marchés relatifs aux deux dernières opérations de cette 2^e phase : la restauration des couvertures de l'aile des Ministres d'une part, et l'aménagement de la zone Serlio d'autre part.

La phase 3 du schéma directeur (2026-2031) a fait l'objet d'une validation par la commission ministérielle des projets immobiliers (CMPI) le 22 octobre 2025. Le budget de cette phase est chiffré à 67,5 M€.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	19 575	15 060	9 235	14 047	8 717	11 116
Subventions pour charges de service public	3 368	3 368	3 450	3 450	3 270	3 270
Subventions d'investissement	16 208	11 693	5 785	10 597	5 447	7 846
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	14	14			14	14
Subventions pour charges de service public	14	14			14	14
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	34	34			58	58
Subventions d'investissement	34	34			58	58
P147 – Politique de la ville	55	55			55	55
Transferts	55	55			55	55
Total	19 677	15 162	9 235	14 047	8 843	11 242

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, dont l'effet en crédits a été réparti selon une base homothétique entre tous les opérateurs du programme.

Ainsi, le niveau de la subvention pour charge de service public 2025 est de 3 445 k€ en AE=CP.

L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 176 k€ ;

- Une subvention à hauteur de 1 k€ en AE=CP au titre du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire).

La subvention pour charges d'investissement (SCI) indiquée en LFI 2025 ne prend pas en compte l'amendement du Gouvernement n° II 2105, visant à augmenter les moyens dédiés à la rénovation et à la réhabilitation des monuments et bâtiments existants afin de préserver notre patrimoine, intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025, qui a permis d'attribuer une subvention de 5 764 k€ en AE et 10 584 k€ en CP en LFI 2025, dont 3 744 k€ en AE et 8 564 k€ en CP pour le schéma directeur.

L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 319 k€ en AE et 584 k€ en CP ;
- L'application d'une « mesure de refroidissement » dans le contexte budgétaire dégradé de la gestion 2025 qui a conduit à une réduction des crédits initialement notifiés d'un montant de 2,2 M€ en CP au titre de la mise en œuvre du schéma directeur ;
- Une subvention complémentaire à hauteur de 46 k€ en CP au titre de la mise en œuvre du schéma directeur.

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion de subventions :

- Du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 14 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative ;
- Du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » à hauteur de 58 k€ en AE=CP au titre du cofinancement des opérations de rénovation de logements.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	754	707	Subventions de l'État	3 492	3 323
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	3 492	3 323
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 523	10 765	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	277	185
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 800	2 014	Revenus d'activité et autres produits	6 936	7 612
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 800	2 014	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 700	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		1 883
Total des charges	11 278	11 472	Total des produits	10 705	11 121
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	573	352
Total : équilibre du CR	11 278	11 472	Total : équilibre du CR	11 278	11 472

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	473	220	Capacité d'autofinancement		
Investissements	12 357	9 950	Financement de l'actif par l'État	8 871	7 019
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	100	16
			Autres ressources	460	555
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	12 830	10 171	Total des ressources	9 431	7 589
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	3 399	2 581

* Voté

Le résultat patrimonial (-0,4 M€) est amélioré de +0,2 M€ par rapport au BI 2025. De même, l'insuffisance d'autofinancement (IAF) est réduite (-0,2 M€).

Il convient de préciser que le résultat comptable et l'IAF tiennent compte, pour la première fois, de l'impact de la comptabilisation sur l'exercice 2025 des produits constatés d'avance.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
15 834	11 137	14 330

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	754	754	707	707
Fonctionnement	8 557	8 723	8 260	8 653
Intervention	0	0	0	0
Investissement	11 190	12 357	9 911	10 064
Total des dépenses AE (A) CP (B)	20 502	21 835	18 878	19 423
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	10 563	10 764
Subvention pour charges de service public	3 405	3 268
Subvention pour charges d'investissement	1 988	1 909
Autres financements de l'État	33	15
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	5 137	5 571
Recettes fléchées	7 872	7 058
Subvention pour charges d'investissement fléchée	6 632	5 995
Financements de l'État fléchés	305	55
Autres financements publics fléchés	377	186
Recettes propres fléchées	559	823
Total des recettes (C)	18 436	17 822
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	3 399	1 601

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments	0 0	3 202 3 121	3 046 2 984	0 0	0 0	8 610 7 657	9 971 8 379	11 811 10 778	13 017 11 363
Collections / activités scientifiques et de recherche	0 0	596 453	579 487	0 0	0 0	2 044 1 887	1 820 1 498	2 640 2 339	2 399 1 985
Fonctions supports	754 707	1 629 1 540	1 555 1 546	0 0	0 0	171 120	201 136	2 554 2 367	2 510 2 389
Programmation / Production culturelle	0 0	1 151 1 304	1 723 1 832	0 0	0 0	0 0	0 0	1 151 1 304	1 723 1 832
Publics	0 0	1 980 1 842	1 820 1 803	0 0	0 0	365 247	365 50	2 345 2 089	2 185 1 853
Total	754 707	8 557 8 260	8 723 8 653	0 0	0 0	11 190 9 911	12 357 10 064	20 502 18 878	21 835 19 423

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 399	1 601
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	133
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 399	1 735
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	85
Total des besoins	3 399	1 735

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	231
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	231
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 399	1 503
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	1 588
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	3 399	0
Total des financements	3 399	1 735

* Voté

Les dépenses s'établissent à 18,9 M€ AE et 19,4 M€ CP, soit une baisse de -1,6 M€ AE et -2,4 M€ CP par rapport au BI 2025. L'écart en fonctionnement s'explique notamment par des économies sur des dépenses d'édition, d'EAC et de médiation, en raison du moindre coût de certains projets. L'économie porte en outre sur les dépenses de communication, grâce à des négociations avec des annonceurs.

En investissement, la baisse est principalement due au décalage à 2026 des acquisitions de matériels dans le cadre du projet d'amélioration du parcours de visite et des espaces d'accueil, ainsi que de matériel informatique.

Au total, le solde budgétaire (-1,6 M€) est amélioré par rapport au BI 2025.

Le niveau de ressources de l'établissement s'établit à 17,8 M€, soit en baisse de -0,6 M€ par rapport au budget initial. Les recettes propres sont constituées de la billetterie, des occupations domaniales et de recettes diverses.

L'écart entre le BI et le CF est notamment dû à une augmentation de 1 % de visites, dont 48 % de visiteurs payants et à l'augmentation des ressources liées aux occupations domaniales, de courtes et de longues durées.

Le taux d'autofinancement atteint 64 % et le taux de ressources propres 24 %.

Les principales évolutions pour expliquer les écarts concernent des économies au titre de la conservation préventive, de frais de recherche, de la mise en service tardive du Centre de Conservation Philibert Delorme et d'un marché notifié en septembre mais qui a démarré fin novembre. Les économies concernent également l'exploitation-maintenance des bâtiments et notamment les fluides.

Concernant l'investissement, les écarts s'expliquent par l'engagement tardif ou le report en 2026 et au-delà du démarrage de certaines opérations.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	12	12	13
– sous plafond	8	8	8
– hors plafond	4	4	5
<i>dont contrats aidés</i>			5
<i>dont apprentis</i>	4	4	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	142	144	147
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	142	144	147
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'opérateur sature son plafond d'emplois.

147 emplois sont rémunérés directement par le ministère de la culture.

Le schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

2025 aura été de nouveau, pour l'INRAP, une année de très forte activité, avec un très bon bilan scientifique et culturel et des résultats opérationnels conformes aux objectifs.

Sur le plan scientifique d'abord, l'année a été riche en découvertes avec le site funéraire de l'âge du Bronze de Saint-Vulbas en ARA, l'imposante villa d'Auxerre, les occupations de différentes périodes mises au jour à Carhaix-Plouguer, les vestiges du Paléolithique moyen à Tours, les dépôts monétaires antiques de Senon dans la Meuse, l'habitat protohistorique de Onnaing dans le Nord, l'occupation médiévale et moderne de Gagny (Seine-Saint-Denis), les fortifications médiévales de Caen, la nécropole gallo-romaine de Lamonzie-Saint-Martin en Dordogne, les habitations de l'oppidum de l'Ermitage à Uzès, les vignes grecques de Marseille ... et plus de 2000 autres sites expertisés ou fouillés et étudiés dans l'Hexagone et Outre-mer.

Ces découvertes furent souvent la démonstration de la capacité du patrimoine et de l'archéologie à émouvoir, à partager de la connaissance et à créer du lien à l'échelle des individus et de la nation.

Le bilan culturel est marqué par près de 2 millions de visiteurs numériques, plus de 200 000 visiteurs, 663 initiatives en France lors des Journées européennes de l'archéologie en France et dans 31 autres pays européens.

Ainsi, les actions culturelles coconstruites par l'Inrap avec ses partenaires territoriaux se sont traduites par 154 conventions culturelles en cours en 2025 avec notamment l'exposition phare de la saison Bronze, Les Maîtres du feu, coproduite par l'Inrap et le Musée d'Archéologie Nationale, avec déjà plus de 40 000 visiteurs depuis son ouverture.

Sur le plan opérationnel l'activité s'est maintenue à un haut niveau, avec près de 1 500 diagnostics, soit 69 419 jours hommes (j-h), près de 200 fouilles, l'équivalent de 144 455 j-h de fouilles et une activité opérationnelle qui atteint les 240 997 j-h.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le président de l'Inrap, Dominique Garcia, a été nommé par décret en date du 24 juin 2014. Le décret statutaire du 11 août 2016 lui a confié la présidence exécutive de l'Institut.

Sur ce nouveau fondement juridique, Monsieur Garcia a été nommé président exécutif par un décret du 27 décembre 2017 puis renouvelé par décrets des 7 décembre 2020 et 8 janvier 2024.

Le directeur général délégué de l'Inrap, Pascal Perrault, a été nommé par arrêté en date du 8 septembre 2025.

L'établissement dispose d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2028 conclu entre l'Inrap et ses tutelles et approuvé par le conseil d'administration du 3 juillet 2025.

Le COP est construit autour de 4 ambitions :

- Pérenniser un service public d'archéologie préventive de qualité ;
- Confirmer l'INRAP en tant qu'acteur majeur de la recherche archéologique ;
- Renforcer le rayonnement de l'Institut par la valorisation des savoirs archéologiques et le partage des connaissances archéologiques ;
- Développer la performance globale de l'Institut en s'appuyant sur tous les talents ;
- Faire de l'institut un acteur engagé du développement durable et de la responsabilité sociétale.

Chaque année, le conseil d'administration est amené à se prononcer sur le compte-rendu d'exécution du contrat d'objectifs et de performance pour l'année écoulée.

L'établissement dispose d'une programmation des actions scientifiques et techniques pour la période 2025-2028.

La nouvelle programmation quadriennale s'articule, à l'échelle nationale comme internationale autour de 4 objectifs :

- Renforcer les collaborations avec les UMR, le CNRS et les collectivités territoriales, tout en favorisant des initiatives communes à l'international ;
- Accompagner les évolutions des métiers et des pratiques par des actions de formation, l'amélioration des outils numériques et une mise à jour régulière des méthodes d'intervention ;
- Encourager la production et la diffusion des connaissances avec la valorisation des résultats, notamment via des publications scientifiques, des plateformes numériques comme Archipel et la mise à disposition des données dans le cadre de la science ouverte ;
- Répondre aux enjeux sociétaux en apportant des réponses sur l'adaptation des écosystèmes. En sensibilisant le grand public et en renforçant ses partenariats avec des écologues, l'Inrap se positionne comme un acteur clé de la transition écologique. En adoptant des pratiques écoresponsables pour réduire son empreinte écologique et en proposant une réflexion sur la sobriété numérique, l'Inrap développe une approche intégrée, alliant recherche scientifique et responsabilité environnementale.

La programmation actions scientifiques et techniques a fait l'objet d'une présentation pour délibération au conseil d'administration du 14 mars 2025 après avoir été validée par le Conseil scientifique de novembre 2025.

L'établissement est doté d'une stratégie numérique des politiques culturelles 2025-2027.

Elle s'inscrit dans la continuité de la Stratégie numérique 2018-2024, qui avait jeté les bases de la transformation numérique de l'institut. Ainsi, la stratégie numérique de l'Inrap vise à maximiser l'usage des infrastructures numériques tout en confortant l'excellence scientifique et l'efficacité opérationnelle de l'établissement. Elle repose sur quatre axes :

- L'intégration de l'intelligence artificielle (IA), pour transformer les processus de recherche et de gestion et pour optimiser la production des projets culturels ;
- Le renforcement de la gouvernance des données internes, pour garantir la qualité et la sécurité des données scientifiques et administratives ;

- La standardisation et la normalisation des systèmes d'information, pour assurer l'interopérabilité avec les systèmes nationaux et internationaux ;
- L'adaptation aux enjeux de sécurité, de conformité juridique et d'éthique, pour protéger les infrastructures et renforcer la confiance dans les productions scientifiques.

En cohérence avec la Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle (SNIA) et le Plan national pour la science ouverte, cette stratégie permettra de renforcer la position de l'Inrap en tant qu'acteur de référence de l'archéologie numérique à l'échelle nationale et internationale.

La stratégie numérique des politiques culturelles a fait l'objet d'une présentation pour information au conseil d'administration du 27 novembre 2024.

Un point d'avancement est présenté au dernier conseil de l'administration de l'année.

L'établissement est doté d'un plan d'action achat et présente tous les ans, au dernier Conseil d'administration de l'année, une programmation quadriennale en la matière. Le dernier en date a été approuvé par le conseil d'administration du 28 novembre 2025.

Le bilan est présenté au 1^{er} conseil de l'administration de l'année N+1.

Le nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2024-2028 dit de 3^e génération a été approuvé par le conseil d'administration le 15 mars 2024, après l'avoir été par les préfets de Région et la direction de l'immobilier de l'État.

Le suivi annuel du SPSI est présenté tous les ans au premier Conseil d'administration de l'année.

La démarche de contrôle interne comptable est animée conjointement par l'ordonnateur représenté par la direction de l'administration et des finances (DAF) et l'agence comptable. Le pilotage opérationnel de la démarche est assuré par la DAF dans le cadre de comités de contrôle qualité mensuels/trimestriels et d'un comité de contrôle interne Inrap annuel. Les outils de pilotage que sont, notamment, la cartographie des risques et le plan d'action sont présentés tous les ans au Conseil d'Administration.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						55
Transferts						55
P175 – Patrimoines	139 065	130 815	97 360	97 357	133 697	133 697
Subventions pour charges de service public	95 813	95 813	95 700	95 700	96 620	96 620
Transferts	40 133	33 607			35 514	35 514
Subventions d'investissement	3 118	1 396	1 660	1 656	1 563	1 563
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	342	342	371	371	347	347
Subventions pour charges de service public	342	342	371	371	347	347
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	17	17			17	17
Transferts	17	17			17	17
P230 – Vie de l'élève					11	11
Subventions pour charges de service public					11	11
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	14	14				
Subventions pour charges de service public	14	14				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	113	113			56	56
Subventions pour charges de service public	113	113			56	56
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	70	70				
Subventions d'investissement	70	70				
P349 – Transformation publique	300	300				
Transferts	300	300				
Total	139 920	131 671	97 731	97 727	134 127	134 182

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, dont l'effet en crédits a été réparti selon une base homothétique entre tous les opérateurs du programme.

Ainsi, le niveau de la subvention pour charge de service public 2025 est de 95 563 k€ en AE=CP.

L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 2 244 k€ ;
- Le versement de subventions pour un montant total de 3 300 k€ au titre du renforcement de l'activité de diagnostics.

Le programme 175 a également effectué des versements pour un montant de 35,5 M€ à l'Inrap pour le Fonds National d'Archéologie Préventive (FNAP).

Concernant la subvention pour charges d'investissement, elle est de 1 656 k€ en AE=CP en LFI 2025. L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de l'application de la réserve de précaution d'un montant de 93 k€ en AE=CP.

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion de subventions du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 347 k€ au titre de la recherche.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	121 949	119 720	Subventions de l'État	98 041	97 220
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	370	580	– subventions pour charges de service public	98 041	97 220
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	77 929	71 138	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	101	247
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 300	8 643	Revenus d'activité et autres produits	91 321	101 188
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 300	8 640	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		7 014
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		4	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	62	67
Total des charges	199 878	190 858	Total des produits	189 462	198 655
Résultat : bénéfice		7 798	Résultat : perte	10 416	
Total : équilibre du CR	199 878	198 655	Total : équilibre du CR	199 878	198 655

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	8 178		Capacité d'autofinancement		9 359
Investissements	4 761	2 157	Financement de l'actif par l'État	1 628	1 563
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières		1 195	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	12 939	3 352	Total des ressources	1 628	10 922
Augmentation du fonds de roulement		7 570	Diminution du fonds de roulement	11 311	

* Voté

Ce compte de résultat confirme la mise en œuvre de la maîtrise des charges et des efforts faits pour maintenir des ressources propres.

S'agissant des charges, l'établissement a poursuivi ses efforts pour mieux maîtriser ses coûts.

L'année a par ailleurs été marquée par un ensemble de facteurs conjoncturels et structurels qui ont permis à l'établissement de dégager un résultat positif :

- La programmation tardive des diagnostics au dernier trimestre a minoré les dépenses opérationnelles ;
- Un rattrapage du crédit impôt recherche qui a permis à l'établissement de dégager le résultat positif (amélioration du résultat de 1,4 M€ par rapport à 2024).

Le résultat bénéficiaire de 7,80 M€ après prise en compte du crédit impôt recherche (CIR) et des impôts et taxes (IS) se décompose entre :

- Un secteur non concurrentiel qui s'élève à : – 8,54 M€ ;
- Un secteur concurrentiel qui s'élève à +16,33 M€, y compris le CIR à hauteur de 15,80 M€
- Le résultat avant CIR et IS sur le secteur concurrentiel est de +0,53 M€.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
69 962	39 927	70 293

L'établissement continue à être confronté à des contentieux juridiques d'importance qui nécessitent la mobilisation de provisions comptables pour un montant d'environ 40 M€. La trésorerie mobilisable est donc réduite d'autant pour l'établissement.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	129 963	129 963	129 046	129 046
Fonctionnement	80 007	93 908	75 597	71 053
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 076	4 861	3 241	2 646
Total des dépenses AE (A) CP (B)	215 046	228 731	207 883	202 745
dont contributions employeur au CAS pensions	370	370	580	580

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	197 629	186 142
Subvention pour charges de service public	97 901	97 039
Subvention pour charges d'investissement	0	1 563
Autres financements de l'État	1 628	222
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	1 279	1 459
Recettes propres	96 821	85 858
Recettes fléchées	0	0
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	197 629	186 142
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	31 102	16 603

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctions support	48 103 53 326	37 418 33 308	43 539 32 430	0 0	0 0	5 076 3 222	4 861 2 631	90 597 89 856	96 502 88 387
Interventions d'archéologie préventive - Diagnostics	24 879 22 873	14 114 16 202	14 914 14 864	0 0	0 0	0 0	0 0	38 993 39 075	39 793 37 737
Interventions d'archéologie préventive - Fouilles	43 619 43 308	27 038 25 174	33 738 22 957	0 0	0 0	0 0	0 0	70 657 68 482	77 357 66 265
Recherche et activités scientifiques	11 456 8 121	903 566	1 083 443	0 0	0 0	0 0	0 0	12 359 8 687	12 539 8 564
Valorisation et diffusion culturelle	1 906 1 417	534 347	634 359	0 0	0 0	0 19	0 15	2 440 1 782	2 540 1 791
Total	129 963 129 046	80 007 75 597	93 908 71 053	0 0	0 0	5 076 3 241	4 861 2 646	215 046 207 883	228 731 202 745

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	31 102	16 603
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	15
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	19 203	17 977
Autres décaissements non budgétaires	0	1 665
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	50 305	36 260

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	331
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	331
Total des besoins	50 305	36 591

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	19 203	17 675
Autres encaissements non budgétaires	11 394	18 916
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	30 597	36 591
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	19 708	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	19 708	0
Total des financements	50 305	36 591

* Voté

Le solde budgétaire est négatif de – 16,60 M€ soit une amélioration par rapport aux prévisions du budget initial. Concernant l'enveloppe de personnel, la légère diminution s'explique par un effet volume et par l'effet valeur du glissement vieillesse technicité (GVT) notamment.

Sur le montant total des recettes budgétaires, les recettes propres représentent 46 % des recettes totales. La diminution des recettes propres par rapport au budget initial s'explique par une baisse de l'activité de fouilles.

Concernant les écarts pour les interventions d'archéologie préventive, celles-ci s'expliquent :

- Pour les diagnostics : par une baisse de l'activité par rapport au budget initial mais aussi à l'année 2024 ;
- Pour les fouilles : à la fois par un coût plus élevé des dépenses opérationnelles mais une diminution proportionnelle des frais de déplacements opérationnels.

Pour les fonctions support, qui regroupent le bâtiment et le fonctionnement des services, l'écart entre le budget initial 2025 et l'exécution 2025 s'explique notamment par le report sur 2026 de plusieurs renouvellements de baux, le décalage de projets, le report de paiement sur 2026 de factures de charges et de loyers et le report de différents marchés forfaitaires.

Parallèlement, les dépenses de structures ont diminué, comme les frais de déplacement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 154	2 050	2 055
– sous plafond	2 020	2 010	2 010
– hors plafond	134	40	45
<i>dont contrats aidés</i>			35

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
dont apprentis	11		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond d'emplois est exécuté conformément aux prévisions.

Parallèlement aux 2 010 ETPT sous plafond d'emploi, l'établissement bénéficie d'une adaptation du volume d'emplois, conduite parallèlement à un assouplissement de la structure d'emplois de l'établissement, depuis 2022. Elle permet de comptabiliser des emplois hors plafond fléchés sur le secteur concurrentiel pour faire face au volume prévisible de fouilles et répondant à la triple condition d'une durée déterminée, d'un financement sur fonds propres et dans le cadre d'une convention avec un tiers dans la limite d'un volume fixé en budget initial.

Le schéma d'emploi est de -15 ETP.

OPÉRATEUR

Musée des arts décoratifs

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'activité du musée des arts décoratifs et du musée Nissim de Camondo s'est caractérisée en 2025 par :

- Une fréquentation du musée des arts décoratifs s'élevant à 656 400 visiteurs, dont 46 % de visiteurs payants, en ligne avec le budget initial tandis que le musée Nissim de Camondo est resté fermé pour travaux.
- L'ouverture du cabinet des Dessins, Photographies et Papiers peints avec le lancement d'expositions-dossiers au musée des arts décoratifs ;
- La célébration du centenaire de l'exposition internationale des Arts décoratifs de 1925 ;
- La poursuite des développements à l'international, avec une présence à Taipei, Singapour et Rotterdam ;
- Une politique ambitieuse de levée de fonds privés à travers le comité international, le directors' fund et le grand bal du 6 juillet 2025 ;

En ce qui concerne les investissements, une politique de sécurité et sûreté au service des collections a été mise en œuvre grâce aux opérations suivantes :

- L'engagement du chantier du musée Nissim de Camondo portant sur la rénovation de la sécurité incendie et électrique ;
- Et la conduite du chantier de sûreté avec le remplacement des portes d'accès aux galeries du musée des Arts décoratifs.

En outre, les investissements se sont poursuivis au service de l'accueil des publics avec une dernière tranche de travaux pour la remise en état des ateliers du service des publics.

Gouvernance et pilotage stratégique

Lionel Sauvage a été élu président du Conseil d'administration de l'association Les Arts décoratifs le 25 mars 2025 et Sophie Justine Lieber a été nommée directrice générale de l'association Les Arts décoratifs à compter du 16 juillet 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	16 417	16 126	16 506	16 503	16 202	16 202
Subventions pour charges de service public	15 260	15 260	15 308	15 308	14 907	14 907
Transferts					47	47
Subventions d'investissement	1 157	866	1 198	1 196	1 248	1 248
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	210	210			125	125
Subventions pour charges de service public	210	210			125	125
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	130	104			107	85
Transferts	130	104			107	85
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	4	4				
Transferts	4	4				
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					1	1
Transferts					1	1
P230 – Vie de l'élève					2	2
Transferts					2	2
Total	16 761	16 444	16 506	16 503	16 436	16 415

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charges de service public 2025 est de 15 286 k€ en AE=CP. L'écart constaté entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de l'application de la réserve de précaution d'un montant de 379 k€.

Des subventions complémentaires d'un montant de 47 k€ ont également été attribuées au Musée des Arts Décoratifs, au titre du fonds du patrimoine, pour l'acquisition d'une peinture *Portrait d'Anne Charlotte Foissin (?-1761) évoquant le souvenir de son époux défunt Daniel Simon (?-1705)* par Jean-Baptiste Santerre (1651 - 1717), huile sur toile vers 1705-1706 ? pour un montant de 35 k€ et pour l'acquisition de dessins à l'occasion de la vente organisée par Thierry de Maigret « *Pierre Léonard Fontaine et son époque, dessins inédits* », à Paris le 21 novembre 2025, pour un montant de 12 k€.

En investissement sur le programme 175, la subvention d'investissement courant est de 1 194 en AE=CP. L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient :

- De l'application de la réserve de précaution d'un montant de 66 k€ en AE=CP ;
- D'une subvention complémentaire de 120 k€ en AE=CP au titre de la réalisation du diagnostic du clos et couvert du musée Nissim de Camondo.

L'établissement a également obtenu une subvention de 125 k€ du programme 361 au titre de la compensation de la gratuité pour le personnel enseignant, en baisse de 85 k€ par rapport au réalisé 2024.

Par ailleurs, l'établissement a perçu une subvention complémentaire du programme 224 d'un montant de 107 k€ en AE et de 85 k€ en CP, pour financer les projets suivants :

- 100 k€ en AE et 80 k€ en CP dans le cadre de l'édition 2025 de l'appel à projet « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture » (FTNC) ;
- 7 k€ en AE et 5 k€ en CP dans le cadre de l'édition 2025 du guichet de financement « Référentiels de la culture et découvrabilité des contenus » opéré par le ministère de la Culture pour favoriser une meilleure production, gestion et circulation des référentiels des domaines de la culture.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	23 768		Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention (transfert)	15 738 15 738	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	20 747		Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	289	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	5 003		Revenus d'activité et autres produits	26 219	
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	5 003		<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	191	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	4 821	
Total des charges	44 516		Total des produits	42 246	
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 270	
Total : équilibre du CR	44 516		Total : équilibre du CR	44 516	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	2 279		Capacité d'autofinancement		
Investissements	4 929		Financement de l'actif par l'État	1 175	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	558	
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	7 208		Total des ressources	1 733	
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 475	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte financier 2025 sera présenté au comité de suivi du 30 avril 2026, puis au conseil d'administration du 27 mai 2026 et enfin à l'assemblée générale du 9 juin 2026.

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
ligne unique	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0
Total	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	263	263	263
– sous plafond	263	263	263
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le schéma d'emploi est de 1 ETP.

OPÉRATEUR

MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, 1,4 million de visiteurs ont franchi les portes du Mucem, un record inédit depuis dix ans.

Les expositions « Lire le ciel », marquée par le prêt exceptionnel de *L'Astronome* de Vermeer par le musée du Louvre, « En piste ! » de Macha Makeïeff, « Amazighes » en partenariat avec la Fondation Jardin Majorelle de Marrakech, ainsi que « Hervé Di Rosa » ont rencontré un vif succès.

Le cycle « Les procès du siècle », consacré à la question « C'est par où le futur ? », a réuni plus de 4 500 participants, tandis que le festival d'été, « Sous les étoiles », a attiré un public particulièrement nombreux.

La fréquentation scolaire est toujours très dynamique avec 53 500 élèves ayant visité le Mucem en 2025. Le bus Destination Mucem a parcouru 118 trajets au lieu de 60 en 2024, pour 3 251 bénéficiaires (1 235 en 2024). En 2025, grâce au mécénat de la Fondation Engie, Transdev et La Varappe, le dispositif propose des trajets en semaine pour les groupes (centres de loisirs, écoles maternelles et élémentaires, collèges et lycées), ainsi qu'un accès élargi à la programmation événementielle. Désormais, tous les élèves marseillais se rendront au moins une fois dans leur scolarité au Mucem.

Par ailleurs, 2025 a été une année de multiplication d'offres nouvelles au sein du musée. Bouillant, le nouveau restaurant du chef étoilé Alexandre Mazzia a ouvert à l'automne, tout comme le Café du Fort. Une nouvelle boutique s'est également installée sur le site.

Concernant les recettes, le début d'année 2025 a été impacté par la période dite de « services votés », qui a ralenti les engagements. En outre, l'établissement a constaté une baisse de sa subvention pour charges de service public (-771 k€) et de sa subvention pour charges d'investissement (-15,5 k€), ainsi qu'un surgel (-1,5 M€) en fin d'année. Un seul budget rectificatif a été voté en décembre 2025. Le contexte économique général, ainsi que la reconfiguration du service du développement des ressources, ont aussi impacté les recettes de mécénat. Ainsi, les objectifs votés au BI 2025 n'ont pas été atteints. Toutefois, les recettes de billetterie ont augmenté de manière significative en 2025 (de +9 %).

Certaines dépenses d'investissement pour le bâtiment ont été réajustées et/ou reportées en 2026. Le Mucem a renouvelé le marché de prestations d'accueil, billetterie et médiation. Le marché a été attribué à la société Marianne. La transition s'est passée dans de bonnes conditions, notamment en ce qui concerne la reprise du personnel.

Gouvernance et pilotage stratégique

Pierre-Olivier Costa est président du Mucem depuis le 12 novembre 2022. Il a été renouvelé dans ses fonctions, pour un second mandat de trois ans, par décret du 27 novembre 2025.

Le contrat d'objectifs et de performance de l'établissement 2025-2028 a été approuvé en conseil d'administration du 29 novembre 2024. Il fait l'objet d'un suivi annuel, avec une présentation des indicateurs et cibles aux membres du conseil d'administration.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	19 260	19 215	19 834	19 833	17 562	17 562
Subventions pour charges de service public	18 878	18 878	19 439	19 439	17 189	17 189
Subventions d'investissement	382	338	396	395	373	373
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	34	34			34	34
Subventions pour charges de service public	34	34			34	34
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	115	110				5
Transferts	115	110				5
P334 – Livre et industries culturelles	150	150				
Transferts	150	150				
Total	19 559	19 510	19 834	19 833	17 596	17 601

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charges de service public est de 19 411 k€ en AE=CP. L'écart entre la LFI 2025 et le réalisé 2025 provient :

- de l'application de la mise en réserve de précaution pour 830 k€ ;
- d'une réduction d'1,5 M€ en AE=CP au titre de la participation de l'établissement à l'effort de maîtrise des dépenses publiques dans un contexte budgétaire dégradé ;
- du versement de 100 k€ au titre de la masse salariale liée au transfert d'emplois depuis le plafond des emplois rémunérés par l'État (T2) vers le plafond des emplois rémunérés par l'établissement (T3) ;
- du versement d'une subvention complémentaire de 8,8 k€ au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire).

En investissement, l'écart entre la subvention d'investissement courant prévue en LFI et celle perçue par le Mucem (373 k€ en AE=CP) s'explique par l'application de la réserve de précaution (21 k€ en AE=CP).

De plus, le programme 361 a versé une subvention de 34 k€ au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative.

Enfin, le programme 224 a également versé une subvention de 5 k€ en CP au titre du soutien apporté en 2023 dans le cadre de l'appel à projet « Référentiels de la culture et découvrabilité des contenus ». Dans ce cadre, un montant de 23 k€ a été alloué à l'EP, dont 80 % ont été payés en 2023 et 20 % en 2025.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	5 621	5 244	Subventions de l'État	19 614	17 265
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>119</i>		– subventions pour charges de service public	19 614	17 265
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	28 881	27 663	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		26
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	10 000	10 130	Revenus d'activité et autres produits	14 286	14 575
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>10 000</i>	<i>10 130</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>229</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>9 200</i>	<i>9 181</i>
Total des charges	34 502	32 907	Total des produits	33 900	31 866
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	601	1 041
Total : équilibre du CR	34 502	32 907	Total : équilibre du CR	34 502	32 907

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement		321	Capacité d'autofinancement	199	
Investissements	3 264	1 096	Financement de l'actif par l'État	388	373
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		30
			Autres ressources		136
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	3 264	1 416	Total des ressources	587	538
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 677	878

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En 2025, le Mucem a constaté une baisse de ses subventions, au titre de la participation de l'établissement à l'effort de maîtrise des dépenses publiques, ce qui l'a contraint à réajuster à la baisse ses dépenses de personnel et de fonctionnement, et à reporter certaines dépenses d'investissement, plus particulièrement sur la ligne « Bâtiments et domaines » pour des travaux structurels et aménagements (la maîtrise d'œuvre relative à la glissade des passerelles n'a notamment pas été engagée en 2025 et reportée en 2026).

Les investissements de l'exercice 2025 ne sont pas couverts par le financement de l'actif.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
14 039	9 380	13 077

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 037	6 037	5 638	5 638
Fonctionnement	17 746	18 464	16 926	17 135
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 566	3 264	1 636	1 053
Total des dépenses AE (A) CP (B)	27 349	27 766	24 201	23 827
dont contributions employeur au CAS pensions	119	119	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	25 008	22 828
Subvention pour charges de service public	19 514	17 223
Subvention pour charges d'investissement	388	373
Autres financements de l'État	100	5
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	5 006	5 228
Recettes fléchées	80	50
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	20
Recettes propres fléchées	80	30
Total des recettes (C)	25 088	22 878
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 677	948

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	569	2 565	6 958	0	0	2 207	2 205	5 341	9 732
	547	2 035	6 553	0	0	822	489	3 404	7 589

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Collections / Activités scientifiques et de recherche / Bâtiments et domaines	386 461	1 048 831	1 061 833	0 0	0 0	410 193	410 193	1 844 1 485	1 857 1 486
Fonctions supports	2 698 2 316	2 402 3 081	2 168 2 054	0 0	0 0	87 40	87 81	5 187 5 438	4 953 4 452
Programmation / Production culturelle	1 623 1 600	4 050 3 884	4 394 4 121	0 0	0 0	177 192	177 184	5 849 5 677	6 194 5 904
Publics	762 715	7 681 7 095	3 883 3 574	0 0	0 0	685 389	385 105	9 128 8 198	5 030 4 395
Total	6 037 5 638	17 746 16 926	18 464 17 135	0 0	0 0	3 566 1 636	3 264 1 053	27 349 24 201	27 766 23 827

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 677	948
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	14
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 677	962
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 677	962

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	0
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 677	962
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 677	962
Total des financements	2 677	962

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les économies, déprogrammations et reports réalisés dans les différentes enveloppes (-4 M€ de dépenses en CP entre les prévisions et le réalisé 2025), ainsi que des recettes de billetterie en hausse, permettent de limiter les effets de la baisse des subventions publiques sur les recettes globales de l'établissement et d'afficher un déficit budgétaire stabilisé à 948 k€, en amélioration d'1,7 M€ par rapport au budget initial 2025.

En effet, les recettes de billetterie ont progressé de manière significative par rapport aux prévisions du BI 2025 pour atteindre 2,6 M€ en raison d'une bonne fréquentation. Ce sont ainsi 1,4 million de visiteurs qui ont franchi les portes du Mucem, ce qui représente un record depuis 10 ans.

En revanche, le contexte économique général, ainsi que la restructuration du service du développement des ressources ont fortement impacté les recettes de mécénat et parrainage (909 k€ d'encaissements), ne permettant pas à l'établissement d'atteindre l'objectif fixé à 1,5 M€ au moment du vote du budget initial 2025.

Par ailleurs, les recettes liées à la valorisation du domaine ont progressé de 23,7 % par rapport aux prévisions du BI 2025, les portant à 835 k€. Elles restent toutefois très inférieures aux recettes encaissées en 2024 en raison du renouvellement de l'autorisation d'occupation temporaire (AOT) des différents espaces de restauration du site, qui a entraîné la fermeture temporaire du restaurant (travaux nécessaires à l'arrivée des nouveaux concessionnaires, en cours d'année). Les résultats d'une exploitation en année pleine pourront être observés en 2026.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	77	83	72
– sous plafond	61	63	60
– hors plafond	16	20	12
<i>dont contrats aidés</i>	16		12
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	54	59	56
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	54	59	56
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond d'emplois en Titre 3 est exécuté à hauteur de 60,4 ETPT.

56 emplois sont rémunérés directement par le ministère de la culture.

Le schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, la fréquentation globale de l'établissement est en très légère baisse de 1 % par rapport à 2024, ce malgré la fermeture pour travaux du musée de l'Orangerie durant cinq semaines au premier trimestre. Le musée d'Orsay a ainsi reçu 3,79 millions de visiteurs en 2025 et le musée de l'Orangerie a comptabilisé 1,13 million de visiteurs.

Les deux musées ont présenté un riche programme d'expositions :

- au musée d'Orsay : « *L'art est dans la rue* » et « *Christian Krohg (1852-1925). Le peuple du nord* » au printemps ; « *John Singer Sargent. Éblouir Paris* » ainsi que « *Paul Troubetzkoy. Sculpteur (1866-1938)* » à l'automne ;
- au musée de l'Orangerie : « *Dans le Flou, une autre vision de l'art de 1945 à nos jours* » au printemps et « *Berthe Weill. Galeriste d'avant-garde* » à l'automne ;
- L'art contemporain a également été mis à l'honneur avec la présentation d'expositions dédiées à Bridget Riley, David Claerbout, Michel Paysant ou Lucas Arruda.

L'établissement a par ailleurs renforcé le développement de sa stratégie territoriale. Ainsi, au-delà des prêts et dépôts qui ont continué d'être accordés, le musée d'Orsay a invité les musées en région à accueillir, entre mars et juillet, une ou plusieurs œuvres « qui racontent le climat » parmi une sélection de 100 chefs-d'œuvre de sa collection.

Concernant l'accueil du public, grâce à un nouveau système de réservation en ligne, la fréquentation des groupes scolaires au musée d'Orsay progresse fortement (+72 %) ainsi que celle des groupes du champ social (+118 %) et du handicap. L'ouverture du dispositif « Les Vacances à Orsay » pendant toutes les vacances scolaires pour la première fois en 2025 a permis d'accueillir plus de 50 000 visiteurs. À l'Orangerie, plus de 21 000 visiteurs ont expérimenté l'Espace familles. Par ailleurs, 845 visiteurs ont participé aux visites gratuites du chantier de restauration de l'œuvre de Gustave Courbet *Un Enterrement à Ornans*. En 2025, les moins de 26 ans représentent 32 % des visiteurs au musée d'Orsay et 33 % au musée de l'Orangerie.

L'année a également été marquée par la poursuite ou l'engagement d'importantes opérations de travaux, au sein de l'Hôtel de Maillay-Nesle où sera hébergé le futur Centre de ressources et de recherche – Daniel Marchesseau, ou concernant les accueils des musées de l'Orangerie et d'Orsay.

Enfin, l'EPMO-VGE a poursuivi sa politique d'enrichissement des collections nationales. Dans ce cadre, une dation majeure a été reçue en décembre 2025 avec le plus important autoportrait peint de Gustave Caillebotte.

Gouvernance et pilotage stratégique

Dans l'attente de la nomination d'un nouveau président, faisant suite au décès de Sylvain Amic survenu le 31 août 2025, la présidence par intérim de l'EPMO-VGE est assurée par Julia Beurton, administratrice générale.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période 2023-2026 et voté par le conseil d'administration du 23 novembre 2023 en est actuellement à sa troisième année d'exécution.

Le COP comprend 21 indicateurs : 10 indicateurs nouveaux par rapport au précédent contrat permettent de suivre les politiques de valorisation des femmes dans l'art au sein des deux musées, le nombre de visiteurs bénéficiant d'un programme pour les enfants et les familles, le développement de la médiation numérique et la présence des musées sur les réseaux sociaux, ou encore les initiatives en matière d'accessibilité et de responsabilité sociétale des organisations.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	38 117	38 092	38 166	38 163	32 463	32 463

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	36 668	36 668	36 665	36 665	31 049	31 049
Subventions d'investissement	1 450	1 424	1 501	1 498	1 414	1 414
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	122	122			87	87
Subventions pour charges de service public	122	122			87	87
P147 – Politique de la ville	39	39			50	50
Transferts	39	39			50	50
Total	38 279	38 253	38 166	38 163	32 599	32 599

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charge de service public 2025 est de 36 612 k€ en AE=CP.

L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 928 k€ en AE=CP ;
- La participation à l'effort de maîtrise des dépenses publiques au cours de la gestion 2025 qui a conduit à une réduction des crédits initialement notifiés d'un montant de 5 M€ en AE=CP ;
- D'une subvention de 275 k€ en AE=CP au titre du transfert de 3 ETPT du titre 2 vers le titre 3 et de la masse salariale afférente ;
- D'une subvention de 85 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) ;
- D'une subvention de 4 k€ au titre de la compensation de la remontée des socles des groupes 1 et 2 du corps des attachés d'administration, au 1^{er} janvier 2025.

Concernant la subvention pour charges d'investissement, elle est de 1 496 k€ en AE=CP en LFI 2025 avant amendement du gouvernement. L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 82 k€.

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion :

- De subventions du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » :
 - À hauteur de 79 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative ;
 - À hauteur de 7,5 k€ en AE=CP au titre de l'opération dite *Base de données*.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	47 625	45 343	Subventions de l'État	37 273	31 143
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	8 500	7 690	– subventions pour charges de service public	37 273	31 143
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	42 650	39 894	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	481	360
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	5 000	5 715	Revenus d'activité et autres produits	53 128	67 179
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	5 000	5 715	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	850	167
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		582
Total des charges	90 275	85 236	Total des produits	90 881	98 683
Résultat : bénéfice	606	13 446	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	90 881	98 683	Total : équilibre du CR	90 881	98 683

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	4 756	18 413
Investissements	28 960	22 194	Financement de l'actif par l'État	1 473	1 414
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	1 284	5 650
			Autres ressources	5 980	2 633
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		269
Total des emplois	28 960	22 194	Total des ressources	13 493	28 378
Augmentation du fonds de roulement		6 184	Diminution du fonds de roulement	15 467	

* Voté

Le taux d'autofinancement est calculé hors recettes liées aux itinérances des expositions (et hors subventions), par convention décidée par l'établissement, qui les affecte au financement des investissements.

Ainsi, le taux d'autofinancement du coût de fonctionnement atteint donc, pour 2025, le niveau de 76,2 %.

Le résultat présente un bénéfice à hauteur de 13 M€ et génère une capacité d'autofinancement de 18 M€. Cette somme est nécessaire pour participer au financement des investissements.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
89 501	60 323	92 494

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	51 325	51 325	48 601	48 601
Fonctionnement	33 861	33 950	34 191	32 265
Intervention	0	0	0	0
Investissement	47 480	28 960	38 836	19 562
Total des dépenses AE (A) CP (B)	132 666	114 235	121 629	100 428
dont contributions employeur au CAS pensions	8 500	8 500	7 665	7 665

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	98 703	92 954
Subvention pour charges de service public	37 273	30 685
Subvention pour charges d'investissement	1 473	0
Autres financements de l'État	0	574
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	416	93
Recettes propres	59 542	61 603
Recettes fléchées	65	11 245
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	1 414
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	65	488
Recettes propres fléchées	0	9 343
Total des recettes (C)	98 768	104 199
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	3 771
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	15 467	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	3 155 3 116	13 591 12 491	13 886 12 997	0 0	0 0	32 712 30 060	14 943 12 065	49 458 45 667	31 984 28 177
Collections / Recherche	5 865 5 960	2 437 2 115	2 437 1 690	0 0	0 0	11 907 6 296	10 464 4 939	20 209 14 371	18 766 12 589

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctions support	11 230 10 714	5 761 6 736	5 855 6 402	0 0	0 0	2 012 1 807	2 777 1 938	19 003 19 257	19 861 19 053
Programmation / Production culturelle	1 815 1 935	8 384 9 399	8 084 7 892	0 0	0 0	534 515	520 491	10 732 11 849	10 419 10 317
Publics	29 260 26 877	3 688 3 450	3 688 3 286	0 0	0 0	317 157	257 129	33 265 30 485	33 205 30 291
Total	51 325 48 602	33 861 34 191	33 950 32 265	0 0	0 0	47 480 38 836	28 960 19 562	132 666 121 629	114 235 100 428

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	15 467	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	6 625	4 503
Autres décaissements non budgétaires	3 000	-2 760
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	25 092	1 743
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 994
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	3 201
Total des besoins	25 092	4 737

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	3 771
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	6 625	3 237
Autres encaissements non budgétaires	3 000	-2 271
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	9 625	4 737
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	15 467	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	6 566	207
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	8 901	0
Total des financements	25 092	4 737

* Voté

L'enveloppe de personnel est en baisse à la suite du recrutement retardé des agents du Centre de ressources et de recherche - Daniel Marchesseau, mais également, par le décalage, de juin à octobre, de la mise en œuvre du nouveau régime de protection sociale complémentaire.

La politique d'investissement de l'établissement continue de prendre de l'ampleur depuis 2024, avec l'entrée des grands travaux dans leurs phases opérationnelles. Cependant, certaines opérations n'ont pas pu être mises en

œuvre avant la fin de l'année 2025 et doivent être décalées, induisant un report de dépenses en 2026 ou sur les exercices suivants. Il s'agit pour la plus grande partie des travaux muséographiques.

Les recettes propres progressent de près de 3,5 % par rapport au BI, principalement grâce à la hausse des recettes de billetterie (ventes en nombre), à l'accroissement des recettes de mécénat ainsi qu'aux recettes issues des itinérances d'expositions hors les murs. Cette progression est toutefois partiellement neutralisée par la baisse des recettes liées à la valorisation du domaine. La billetterie représente 67 % des recettes propres en 2025, suivie par le mécénat qui représente 16 % de ces dernières.

Le taux des ressources propres atteint pour 2025 le niveau de 68,1 %.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	697	694	701
– sous plafond	651	666	655
– hors plafond	46	28	46
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	16		17
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	7	9	5
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	7	9	5
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En gestion 2025, en raison d'un transfert de 3 ETPT du T2 vers le T3, le plafond d'emplois s'élève à 669 ETPT en T3. Pour mémoire, un schéma d'emplois positif de 5 ETP a été notifié en gestion à l'établissement le 20 mai 2025 afin de préparer l'ouverture du Centre de ressources et de recherche (CRR) Daniel Marchesseau.

5 emplois sont rémunérés par le ministère de la Culture.

Le schéma d'emploi est de 7,5 ETP.

OPÉRATEUR

Musée du Louvre

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Au titre de l'année 2025, le musée du Louvre et le musée national Eugène-Delacroix ont accueilli au total 9 millions de visiteurs, soit +3 % par rapport à 2024, dont 294 000 visiteurs du Paris Museum Pass (+8 %) bien que l'année 2025 fût marquée par 3 jours de fermeture. La fréquentation moyenne en 2025 s'établit ainsi à 29 500 visiteurs par jour.

Au-delà de sa mission principale, le musée du Louvre a organisé cette année :

- sept expositions temporaires (contre six pour l'année 2024) : *Mamlouks* ; *Jacques-Louis David* ; *Une passion chinoise – la collection de Monsieur Thiers* ; *Dessins de Carrache* ; *Revoir Cimabue* ; *Louvre Couture* (pour les collections permanentes) et *L'expérience de la nature* ;
- la seconde édition des *Étés du Louvre*, en coréalisation avec le festival *Paris l'été* ;
- les projets suivants :
 - les nuits exceptionnelles, en clôture des expositions *Figure du Fou* et *Louvre Couture* ;
 - la carte blanche de Gaël Faye ;
 - le nouveau cycle jeunes publics *Dessine-moi un chef d'œuvre* ;
 - la création de Nacera Belaza pour la réouverture de la Galerie des cinq continents ;
 - la création théâtrale de Benjamin Lazar.

L'exercice 2025 a également été marqué par le lancement du projet *Louvre Nouvelle Renaissance* (LNR), annoncé par le Président de la République le 28 janvier 2025. Il s'agit d'un programme de transformation global visant à concevoir un musée qui soit, à la fois, au service des publics, fonctionnel pour les agents, mais également résilient face aux effets du changement climatique. Le projet LNR comprend deux volets :

- *Louvre Grande Colonnade*, qui prévoit la création de nouveaux accès et espaces muséographiques, notamment pour y accueillir la Joconde dans le cadre d'un parcours dédié, ainsi que de nouvelles circulations dans le Quadrilatère Sully afin de désengorger l'aile Denon aujourd'hui saturée ;
- *Louvre Demain*, un schéma directeur de restauration et de rénovation. Ce dernier doit répondre à une exigence de remise à niveau et de modernisation des infrastructures techniques du musée, associée à un plan de rénovation patrimonial. Il s'appuie sur le déploiement de différents schémas directeurs techniques, et notamment sur celui des équipements de sûreté (SDS).

En outre, l'année 2025 a été impactée par deux effets de périmètre : le reversement de 25 M€ de la licence de marques Abu Dhabi au fonds de dotation et une nouvelle présentation de la vasque olympique dans le jardin des Tuileries, du 21 juin au 14 septembre 2025.

Enfin, le musée du Louvre a été victime d'un cambriolage le 19 octobre 2025 dans la galerie d'Apollon. Un audit global sur les risques d'intrusion et de vol a été conduit dans cet établissement. Des travaux de sûreté et de sécurité ont été engagés dès la fin de l'année 2025.

Gouvernance et pilotage stratégique

La Présidente-Directrice de l'établissement, Laurence des Cars, a été nommée à compter du 1^{er} septembre 2021 et dispose d'une lettre de mission signée le 31 janvier 2022.

Un projet de nouveau contrat d'objectifs et de performance (COP), couvrant la période 2025-2029, a été élaboré durant le second semestre 2024, dans le cadre d'un travail collégial conduit au sein du musée du Louvre, en lien avec les tutelles. Ce projet devait être adopté lors du conseil d'administration de l'établissement du 27 novembre 2025. Cependant, à la suite du vol survenu le 19 octobre 2025, le ministère de la Culture a demandé un nouveau bornage du COP sur les années 2026-2029 et la rédaction, pour 2025, d'un avenant au COP 2020-2024.

FINANCEMENT APPORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	97 398	95 834	105 665	105 634	104 784	104 784
Subventions pour charges de service public	92 195	92 195	91 793	91 793	90 290	90 290

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions d'investissement	5 203	3 640	13 871	13 840	14 494	14 494
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	815	815			300	300
Subventions pour charges de service public	815	815			300	300
P107 – Administration pénitentiaire	6	6				
Transferts	6	6				
P363 – Compétitivité		50				
Transferts		50				
P147 – Politique de la ville	110	110			60	60
Transferts	110	110			60	60
Total	98 329	96 815	105 665	105 634	105 144	105 144

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charges de service public est de 91 662 k€ en AE=CP. L'écart constaté entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant d'1,6 M€ en AE=CP ;
- Le versement d'une subvention complémentaire de 240 k€ au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) ;
- Le versement d'une subvention complémentaire de 2,8 k€ au titre de la compensation de la remontée des socles des groupes 1 et 2 du corps des attachés d'administration au 1^{er} janvier 2025.

Le niveau de la subvention d'investissement courant du programme 175 est de 13 820 k€ avant amendement du gouvernement. La variation avec la réalisation 2025 s'explique par :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant 760 k€ ;
- Une subvention complémentaire d'1 M€ en AE=CP au titre d'une dotation spécifique pour la sécurité-sûreté ;
- Une subvention complémentaire de 34 k€ au titre des travaux de modernisation du poste électrique du Musée des Arts décoratifs ;
- Une subvention complémentaire de 400 k€ en AE=CP au titre du schéma directeur des équipements de sûreté du Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF).

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion d'une subvention du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 300 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative, en baisse de 515 k€ par rapport au réalisé 2024.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	144 574	132 088	Subventions de l'État	96 076	91 584
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	32 163	26 800	– subventions pour charges de service public	96 076	91 584
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	151 097	180 156	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	20	586
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	28 493	38 783	Revenus d'activité et autres produits	225 641	258 558
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	28 493	38 783	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	25 000	25 053
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	17 455	20 776
Total des charges	295 671	312 244	Total des produits	321 737	350 729
Résultat : bénéfice	26 066	38 484	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	321 737	350 729	Total : équilibre du CR	321 737	350 729

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	12 104	31 438
Investissements	54 726	48 480	Financement de l'actif par l'État	4 778	14 460
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	25 008	31 685
			Autres ressources		16
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	54 726	48 480	Total des ressources	41 891	77 599
Augmentation du fonds de roulement		29 119	Diminution du fonds de roulement	12 835	

* Voté

Le résultat de l'année 2025, bénéficiaire à hauteur de 38,5 M€, est supérieur aux prévisions initiales qui anticipaient un résultat positif à hauteur de 26 M€.

Cette variation s'explique par une hausse des charges de 16,6 M€ (essentiellement de fonctionnement, et plus particulièrement sur la destination « bâtiments et domaines », l'enveloppe de personnel ayant baissé de 12,5 M€), associée à une hausse des produits de 29 M€, principalement portée par les recettes de mécénat et parrainage et, dans une moindre mesure, par celles des droits d'entrée en raison d'une fréquentation en hausse.

La CAF dégagée par l'établissement passe de 12,1 M€ à 31,4 M€. Un apport au fonds de roulement est constaté à hauteur de 29 M€, sous l'effet notamment d'une hausse du financement de l'actif par l'État.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
267 854	210 491	271 624

Au 31 décembre 2025, la trésorerie enregistre un niveau de 271,6 M€ au CF 2025. Le niveau final de trésorerie est composé presque essentiellement de financements fléchés, mobilisés pour des opérations d'investissement spécifiques (projet *Louvre Nouvelle Renaissance* - *LNR*). Par ailleurs, les produits de la licence de marque sont désormais majoritairement fléchés sur le projet *LNR*.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	144 574	144 574	142 877	142 877
Fonctionnement	118 834	122 604	131 697	132 144
Intervention	0	0	0	0
Investissement	82 601	54 726	61 658	49 721
Total des dépenses AE (A) CP (B)	346 009	321 903	336 232	324 741
dont contributions employeur au CAS pensions	32 163	32 163	30 278	30 278

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	256 411	256 503
Subvention pour charges de service public	94 565	90 590
Subvention pour charges d'investissement	2 585	2 992
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	349
Recettes propres	159 261	162 572
Recettes fléchées	36 853	74 662
Subvention pour charges d'investissement fléchée	2 193	11 468
Financements de l'État fléchés	1 512	1 743
Autres financements publics fléchés	20	171
Recettes propres fléchées	33 128	61 280
Total des recettes (C)	293 264	331 165
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	6 424
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	28 639	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0 0	40 380 52 592	44 948 54 077	0 0	0 0	57 159 41 238	29 670 31 090	97 539 93 831	74 618 85 167
Collections / activités scientifiques et de recherche	0 0	7 935 7 265	9 036 8 242	0 0	0 0	21 837 16 789	22 010 16 806	29 772 24 054	31 046 25 049
Fonctions support	144 574 142 877	38 450 39 927	38 862 39 406	0 0	0 0	1 334 2 161	1 458 1 249	184 358 184 965	184 894 183 532
Programmation / production culturelle	0 0	9 147 8 903	11 006 10 479	0 0	0 0	530 366	551 375	9 677 9 270	11 557 10 855
Publics	0 0	22 922 23 010	18 751 19 940	0 0	0 0	1 741 1 103	1 037 200	24 663 24 112	19 788 20 139
Total	144 574 142 877	118 834 131 697	122 604 132 144	0 0	0 0	82 601 61 658	54 726 49 721	346 009 336 232	321 903 324 741

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	28 639	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	7 156
Autres décaissements non budgétaires	0	51 887
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	28 639	59 043
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	3 770
Abondement de la trésorerie fléchée	0	3 770
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	28 639	62 813

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	6 424
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	4 526
Autres encaissements non budgétaires	0	51 863
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	62 813
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	28 639	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	28 639	0
Total des financements	28 639	62 813

* Voté

Les dépenses de personnel sont légèrement inférieures aux prévisions du budget initial 2025 (-1,2 %), mais sont en légère hausse par rapport au compte financier 2024 (impacts du GVT, de mesures catégorielles notamment). L'année 2025 a été impactée par le déploiement du dispositif de surveillance et de sécurisation du domaine durant la phase d'exploitation de la vasque olympique, la mise en place de la direction de projet Louvre Nouvelle Renaissance et le déploiement de la protection sociale complémentaire le 1^{er} octobre 2025.

Les dépenses de fonctionnement augmentent de +12,9 M€ en AE et de +9,5 M€ en CP (soit +11 % en AE et +8 % en CP). Les principales évolutions portent sur :

- L'inscription de dépenses liées à la vasque olympique : +6,7 M€ en AE et CP ;
- Des engagements pluriannuels significatifs sur la maintenance du bâtiment : +3,9 M€ en AE et +1,2 M€ en CP, comprenant la reconduction de la vigie technique (+1,3 M€ en AE) et la maintenance des équipements électriques (+1 M€ en AE et +0,2 M€ en CP) ;
- L'actualisation des dépenses de fluides (+1,7 M€ en AE et +1,4 M€ en CP), en raison du rattrapage de paiement de factures 2024 ;
- Une hausse des dépenses liées aux fonctions supports, notamment l'engagement du marché de production pour l'édition 2026 du grand dîner des mécènes dont il convient de préciser que le financement est intégralement couvert par un parrainage (+1,3 M€ en AE et +0,4 M€ en CP).

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 61,7 M€ en AE et 49,7 M€ en CP. Elles enregistrent une baisse de 21 M€ en AE et de 5 M€ en CP (soit -9 % en CP), principalement liée à la reprogrammation en 2026 des travaux architecturaux du parcours romain-byzantin (-34,5 M€ en AE et -2,8 M€ en CP).

Cette évolution est également marquée par le lancement de dépenses structurantes du projet *Louvre Nouvelle Renaissance*, notamment par l'engagement :

- du schéma directeur des équipements de sûreté : +9,6 M€ en AE et +0,1 M€ en CP
- du schéma directeur des équipements électriques : +5,3 M€ en AE et +1,8 M€ en CP
- de la convention d'étude préalable avec l'OPPIC pour le projet Louvre Grande Colonnade : 4,3 M€ en AE et 4,2 M€ en CP.

Les dépenses d'investissement ont également porté sur :

- Les acquisitions, pour un total de 14,8 M€ en AE et CP, dont l'achat notable de 272 icônes de la collection Abou-Adal (8,0 M€) ; *le portrait de François, duc d'Harcourt*, de Michel Ange (Sculptures) pour 2,5 M€, et 6 feuilles d'album (Arts de l'islam) pour 0,9 M€. Il est précisé que ces dépenses sont financées, conformément au décret statutaire, par 20 % du produit des recettes de droit d'entrée aux collections permanentes ;
- Les dépenses de restauration et conservation à hauteur de 1,5 M€ en AE et 1,3 M€ en CP ;
- Les interventions sur monuments historiques, atteignant 2,7 M€ en AE et 4,6 M€ en CP : les dépenses de réparation pour 1,0 M€ en AE et CP ont notamment concerné le lancement de la campagne de vérification de l'ensemble des portes et fenêtres du musée au titre des mesures de sûreté lancées par l'établissement et conformément aux annonces de Mme la Ministre ; les dépenses de restauration ont été d'1,7 M€ en AE et de 3,6 M€ en CP, intégrant la poursuite des études relatives au clos et couvert et à l'évaluation patrimoniale du quadrilatère Sully et la campagne de sondages géotechniques réalisée au sein de la Cour carrée ;
- Les chantiers muséographiques avec la poursuite des réaménagements des salles Rosa, Piazzetta-Murillo et Goya financés par mécénat pour 2,8 M€ en AE et 2,5 M€ en CP, de la galerie Donatello, ainsi que la clôture des chantiers des appartements de la Reine et de la zone d'expositions temporaires du Hall Napoléon ;
- Les espaces d'accueil et de travail, représentant 3,3 M€ en AE et 5,6 M€ en CP, dont l'aménagement du hall de la porte des Lions vers la Galerie des Cinq Continents (2,3 M€ en AE et 1,9 M€ en CP) et la conduite des travaux de restauration des grilles du Palais pour 1,7 M€ en CP (projet financé par la fondation Marc Ladreit de Lacharrière à hauteur de 2,1 M€).

Le solde budgétaire de l'exécution 2025 est excédentaire et s'établit à 6,4 M€, en nette amélioration par rapport aux prévisions du BI 2025. Cette évolution résulte d'une hausse des recettes, qui atteignent 331,2 M€ au titre de

l'année, en progression de +13 % par rapport au BI 2025. Les dépenses augmentent, dans une moindre mesure, de +1 % par rapport aux prévisions du budget initial. Les recettes sont plus particulièrement marquées par :

- l'inscription de subventions complémentaires (+6,4 M€), notamment pour la mise en œuvre des schémas directeurs dans le cadre du projet *Louvre Nouvelle Renaissance*, et du soutien aux mesures de sécurité et de sûreté ;
- la progression des recettes propres, en hausse de 16,3 % par rapport au BI 2025, portées plus particulièrement par les recettes de mécénats et parrainages (+26,6 M€), avec la campagne de levée de fonds en faveur de la création du département des arts de Byzance et des chrétientés en Orient, et par les recettes issues de la billetterie qui atteignent 134,1 M€ (+6 % par rapport au BI 2025) ;
- l'inscription de recettes affectées à la vasque olympique (+7 M€), comprenant le boni du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques (5 M€) et la première échéance de la convention de parrainage EDF (2 M€).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	2 032	2 017	2 033
– sous plafond	1 975	1 972	1 948
– hors plafond	57	45	85
<i>dont contrats aidés</i>			16
<i>dont apprentis</i>		13	
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond d'emplois, rehaussé en gestion de +4 ETPT afin de permettre la conduite du projet *Louvre Nouvelle Renaissance*, a été exécuté à hauteur de 1 948 ETPT.

La sous-exécution du plafond d'emploi est due au report des dates d'affectation de lauréats de concours, initialement prévue au 4^e trimestre 2025, au mois de janvier 2026 ainsi qu'à des difficultés de recrutement de certains profils.

La consommation des emplois hors plafond est supérieure aux prévisions initiales, notamment du fait des recrutements visant à assurer la sécurisation du jardin des Tuileries lors de la réimplantation de la vasque olympique.

Le schéma d'emploi est de +1 ETP.

OPÉRATEUR

Musée Guimet

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Sur 3 ans, la fréquentation est en forte progression, portée par de nouveaux publics. Et l'année 2025 enregistre la meilleure fréquentation depuis 2002 : 338 280 visiteurs soit une hausse de 10,1 % en un an. Cette forte augmentation est principalement portée par la nette hausse du nombre de visiteurs gratuits (196 869 soit +20 % en un an) tandis que le nombre de visiteurs payants est stable (141 411 soit -1.26 %). La politique de développement des publics porte ses fruits notamment en direction des publics jeunes : +11 % de 18-25 ans (38 415) et surtout +57 % de jeunes de moins de 18 ans (20 942).

La programmation culturelle et scientifique en 2025 a été prolifique et variée. Ainsi, les expositions inaugurées en 2025 ont pu mettre à l'honneur nombre de formes d'art différents. Le musée a accueilli trois expositions d'artistes photographes : Marc Riboud, Mickael Kenna et Nobuyoshi Araki. En novembre, l'ouverture de l'exposition *Manga. Tout un art !* a suscité un engouement inédit. Le musée Guimet a pu atteindre un nouveau public, plus jeune, avec cette exposition qui, fin 2025, promettait déjà d'être l'exposition la plus fréquentée de toute l'histoire du musée.

Le musée Guimet est également présent en région avec les *Guimet+* déjà implantés à Digne-les-Bains et Clermont-Ferrand. En décembre 2025, un troisième site a ouvert à Montpellier. Outre le succès qualitatif de ces trois réalisations, la fréquentation des deux premiers *Guimet+* a été quantitativement très satisfaisante avec plus de 31 000 visiteurs à Clermont-Ferrand et pratiquement 11 000 à Digne-les-Bains.

La nouvelle offre de restauration au cœur du musée a été inaugurée début 2025. Avec le restaurant *Hanok*, les visiteurs peuvent prolonger leur expérience de visite en dégustant des mets coréens dans un tout nouveau décor. Fin 2025, la librairie-boutique a été réouverte après quelques semaines de travaux. Elle a été repensée pour la rendre plus moderne et attractive avec un réaménagement total des espaces et à une offre de produits inédite.

Enfin, en 2025, différentes opérations de travaux ont été lancées ou se sont poursuivies dans le cadre de projets de rénovation et de réaménagement, notamment sur le site de l'hôtel d'Heidelbach.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2025 aura marqué la fin du premier mandat de Mme Yannick Lintz à la tête du musée Guimet, et son renouvellement, par décret du 11 décembre 2025, pour un nouvel exercice de 3 ans. Le premier mandat de la présidente aura notamment accompagné des avancées notables en matière de fréquentation ou de développement des ressources propres.

En 2025, l'avancée des priorités stratégiques de l'établissement a été poursuivie. Ainsi, le conseil d'administration a notamment examiné le plan quinquennal de la recherche du musée.

Et surtout, l'année 2025 a également vu la signature d'un partenariat très prometteur entre le musée Guimet et un grand collectionneur d'art japonais. Le musée d'Ennery – autre musée national relevant du périmètre de l'établissement public – est ainsi engagé dans une renaissance qui verra l'ouverture, à l'horizon 2028, d'un lieu faisant se côtoyer deux collections issues de deux passions pour l'art japonais à deux époques différentes : celle de Clémence d'Ennery au 19^e siècle et celle d'un immense collectionneur du 21^e siècle.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	8 429	8 429	8 591	8 582	8 309	8 309
Subventions pour charges de service public	4 571	4 571	4 442	4 442	4 402	4 402
Subventions d'investissement	3 858	3 858	4 150	4 141	3 907	3 907

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	97	97			82	82
Subventions pour charges de service public	97	97			82	82
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs		50				
Subventions d'investissement		50				
Total	8 526	8 577	8 591	8 582	8 391	8 391

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charge de service public 2025 est de 4,43 M€ en AE=CP.

L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- l'application de la réserve de précaution d'un montant de 189 k€ en AE=CP ;
- d'une subvention de 150 k€ en AE=CP au titre de la masse salariale liée au transfert d'emplois depuis le plafond des emplois rémunérés par l'État vers le plafond des emplois rémunérés par l'établissement ;
- d'une subvention de 5 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire).

Concernant la subvention pour charges d'investissement, elle est de 3,51 M€ en AE=CP en LFI 2025. De plus, l'établissement bénéficie également d'une subvention d'acquisitions pour un montant de 624 k€ en AE=CP. L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de l'application, pour ces deux subventions, de la réserve de précaution d'un montant de 227 k€ en AE=CP.

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion d'une subvention du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » à hauteur de 82 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 993 53	2 804	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention (transfert)	4 675 4 675	4 402 4 402
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 809	10 972	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		94
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 000 1 000	1 283 1 283	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	8 333	6 230 745
Total des charges	13 802	13 776	Total des produits	13 008	10 727
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	794	3 049
Total : équilibre du CR	13 802	13 776	Total : équilibre du CR	13 802	13 776

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement		2 511	Capacité d'autofinancement	206	
Investissements	6 991	4 576	Financement de l'actif par l'État	4 070	3 907
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		546
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	6 991	7 087	Total des ressources	4 276	4 453
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 715	2 634

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le compte de résultat initialement prévu pour s'établir à -794 k€ atteint finalement un niveau plus dégradé, à -3,05 M€. Ce résultat s'explique tout à la fois par de moindres produits, mais aussi par des décalages de versements et par certaines opérations strictement comptables, dont l'augmentation des charges de dotations aux amortissements. Ce résultat inférieur à la budgétisation initiale a été anticipé dès la mi-2025 avec une réduction des dépenses prévues.

Les résultats 2025 appellent l'établissement à rester prudent.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
11 123	8 582	8 341

Le solde final de la trésorerie est en légère diminution par rapport aux prévisions.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	2 993	2 993	2 840	2 840
Fonctionnement	11 001	9 809	10 315	9 777
Intervention	0	0	0	0
Investissement	7 403	6 991	4 977	4 628
Total des dépenses AE (A) CP (B)	21 397	19 793	18 133	17 246
dont contributions employeur au CAS pensions	53	53	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	11 845	11 069
Subvention pour charges de service public	4 578	4 402
Subvention pour charges d'investissement	3 456	3 318
Autres financements de l'État	97	82
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	3 714	3 267
Recettes fléchées	5 233	3 514
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	614	602
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	4 619	2 912
Total des recettes (C)	17 078	14 583
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 715	2 663

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0 0	2 654 2 455	2 554 2 476	0 0	0 0	1 844 2 762	2 010 2 165	4 498 5 218	4 564 4 641
Collections / Activités scientifiques et de recherche	0 0	411 246	411 286	0 0	0 0	3 565 1 173	2 857 1 221	3 976 1 420	3 268 1 506
Fonctions supports	2 993 2 840	2 373 1 856	1 679 1 672	0 0	0 0	735 544	825 653	6 102 5 240	5 497 5 165
Programmation / Production culturelle	0 0	4 826 5 273	4 429 4 921	0 0	0 0	610 489	610 573	5 436 5 763	5 039 5 493
Publics	0 0	736 485	736 423	0 0	0 0	649 8	688 17	1 385 493	1 424 440
Total	2 993 2 840	11 001 10 315	9 809 9 777	0 0	0 0	7 403 4 977	6 991 4 628	21 397 18 133	19 793 17 246

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 715	2 663
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	156
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 715	2 819
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 715	2 819

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	37
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	37
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 715	2 782
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 715	2 782
Total des financements	2 715	2 819

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses des enveloppes de personnel comme de fonctionnement sont proches de la budgétisation initiale. Les premières étaient estimées à 2,99 M€ pour une exécution à 2,84 M€ soit -5,1 %.

L'enveloppe de personnel reste stable, les évolutions sont liées aux effets de « glissement vieillesse technicité positif » lié au recrutement de certains profils d'agents ou à des mesures d'action sociale comme le déploiement de la prestation sociale complémentaire. Le pilotage de la masse salariale par l'établissement a permis de contenir les augmentations mécaniques grâce à une maîtrise des paramètres de la gestion des ressources humaines.

Concernant les dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 10,31 M€ en AE et 9,78 M€ en CP soit des chiffres proches du budget voté initialement (BI). Les diminutions s'expliquent par des opérations projetées qui n'ont pas été engagées (projets non encore arrivés à maturité) ou ont été engagées pour un montant moindre (tel le marché d'infogérance budgété en pluriannuel et engagé pour une annuité).

Les écarts sont toutefois plus marqués entre budgétisation initiale et exécution définitive concernant l'enveloppe d'investissement. Ces différences s'expliquent en partie par des projets que l'établissement n'a pas eu l'opportunité de mener cette année et qui sont donc décalés à 2026, et d'autre part par des projets qui ont été abandonnés sur l'exercice et ne seront pas reprogrammés, par souci de maîtrise des dépenses.

Avec 4,98 M€ d'AE et 4,63 M€ de CP exécutés en investissement, l'année 2025 confirme malgré tout le besoin réel d'investissement de l'établissement.

L'établissement poursuit la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'investissements (PPI), avec une priorité donnée en 2025 aux chantiers rendus nécessaires par l'obsolescence des équipements.

Les recettes de l'exercice 2025 affichent un résultat contrasté avec 14,58 M€ constatés au compte financier, l'écart avec le BI est de -2,5 M€. Sur cette somme, 700 k€ relèvent de décalage de versements.

Au-delà de ces décalages de versement, les échéanciers de paiement de mécénat sont beaucoup plus longs qu'initialement anticipés (des mécénats engagés en 2025 garantissent d'ores et déjà des encaissements à hauteur de 1,21 M€ en 2026) et les résultats moins importants que prévus dans certaines catégories de recettes comme les privatisations. Les recettes propres globalisées du musée atteignent 83,3 % de l'objectif prévu malgré des recettes de billetteries supérieures aux anticipations.

Le solde budgétaire était initialement prévu à -2,71 M€ et l'établissement affiche un résultat moins déficitaire, à -2,66 M€, ce qui montre la capacité de l'établissement à maintenir ses objectifs macro-budgétaires tout au long de l'exercice.

L'exécution budgétaire est conforme aux prévisions de la budgétisation initiale. Pour les grands agrégats, comme le solde budgétaire ou la diminution du fonds de roulement, les écarts sont respectivement de -2 % et -3 %.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	52	50	55
– sous plafond	49	50	49
– hors plafond	3		6
<i>dont contrats aidés</i>			5
<i>dont apprentis</i>	3		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	111	116	115
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	111	116	113
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			2

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond d'emplois en Titre 3 est exécuté à hauteur de 48,7 ETPT en moyenne.

113 emplois sont rémunérés directement par le ministère de la Culture.

Le schéma d'emploi est de -4,4 ETP.

OPÉRATEUR

Musée Henner-Moreau

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année écoulée a permis à l'établissement public de se renforcer en affirmant ses missions : une institution muséale de conservation, de diffusion du savoir et d'accueil de tous les publics.

La modernisation des outils et la structuration des services au cours de l'année 2025 ont permis d'affirmer et de faciliter le travail des équipes, notamment de la conservation, à qui revient la garde, la transmission et l'étude des œuvres, les acquisitions, les inventaires et le récolement des collections. C'est également le cas de la médiation et de l'accueil des publics, qui rendent accessible ce patrimoine et inventent des rencontres entre les œuvres et les regards. La communication a également développé le faire savoir, le partage et l'ouverture des récits qui prolongent l'expérience muséale au-delà des salles. Enfin, le secrétariat général s'est attaché à stabiliser l'ossature administrative de l'établissement. Les équipes administratives ont notamment été renforcées avec l'arrivée d'un nouveau Secrétaire général, la création d'un poste de Responsable administratif et financier ainsi que d'un poste de Régisseur/Responsable billetterie et vente.

Sur le plan culturel, le musée Gustave Moreau a accueilli au printemps l'exposition *Des chimères* de l'artiste en résidence Margaux Laurens-Neel. L'exposition *ELLES* au musée national Jean-Jacques Henner a montré combien une programmation exigeante peut mobiliser les publics et révéler des potentialités insoupçonnées. Le musée a également proposé l'exposition *LES ECHOS* autour des œuvres de l'artiste en résidence Élina Kulich.

Un certain nombre d'œuvres ont été restaurées et l'établissement a fait l'acquisition de plusieurs œuvres : un portrait de Dorothy Tennant de Jean-Jacques Henner et une série de photographies de l'artiste Margaux Laurens-Neel.

Les études préalables aux travaux du musée national Gustave Moreau ont été conduites et laissent entrevoir d'intéressantes pistes d'améliorations pour la conservation des collections, l'accueil des publics et les conditions de travail des agents.

Le contexte social difficile que connaît l'établissement depuis 2024 a engendré, en 2025, la fermeture du musée Gustave Moreau sur de nombreux jours (62 % d'ouverture dans l'année) impactant la programmation culturelle, la fréquentation (-39 % par rapport à 2024) et les ressources propres de l'établissement (-18 % par rapport à 2024). Les équipes, confrontées à des absences et à des tensions, ont su faire preuve d'un professionnalisme et d'une solidarité qui méritent d'être salués.

La fréquentation totale de l'établissement s'est élevée à 66 043 visiteurs répartis entre 40 395 visiteurs au musée Gustave Moreau et 25 648 visiteurs au musée Jean-Jacques Henner (soit une augmentation de 15 % notamment portée par l'exposition *ELLES*).

Gouvernance et pilotage stratégique

Charles Villeneuve de Janti a été nommé, par arrêté du 12 mai 2023, directeur de l'établissement public à compter du 1^{er} juin 2023.

Les personnalités qualifiées du conseil d'administration ont été renouvelées le 26 octobre 2023. Parmi celles-ci, Rémi Labrusse, professeur d'histoire de l'art contemporain à l'EHESS, a été reconduit dans ses fonctions de président du conseil d'administration.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	1 080	1 061	1 092	1 092	1 056	1 056
Subventions pour charges de service public	1 030	1 030	1 040	1 040	1 007	1 007
Subventions d'investissement	50	31	52	52	49	49
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	5	5			5	5
Subventions pour charges de service public	5	5			5	5
Total	1 085	1 065	1 092	1 092	1 061	1 061

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charges de service public est de 1 039 k€ en AE=CP. L'écart constaté entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 s'explique par :

- l'application de la réserve de précaution d'un montant de 41 k€ ;
- le versement d'une subvention complémentaire de 1,2 k€ au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) ;
- l'octroi d'une subvention complémentaire de 8 k€ au titre de la prise en charge des coûts relatifs à l'abonnement et à la maintenance du RIE.

En investissement, la subvention d'investissement courant est de 52 k€ en AE=CP. L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 relève de l'application de la mise en réserve de précaution à hauteur de 3 k€.

L'établissement perçoit par ailleurs 5 k€ de la part du programme 361 au titre de la compensation de la gratuité en faveur de la communauté éducative, en reconduction par rapport à l'année 2024.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	445	422	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention (transfert)	1 040 1 040	1 012 1 012
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 135	1 088	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	5	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	285	351	Revenus d'activité et autres produits	611	692
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	285	351	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		41
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	189	313
Total des charges	1 580	1 511	Total des produits	1 655	1 704
Résultat : bénéfice	75	193	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	1 655	1 704	Total : équilibre du CR	1 655	1 704

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	171	191
Investissements	100	108	Financement de l'actif par l'État	51	49
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		14
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	100	108	Total des ressources	222	253
Augmentation du fonds de roulement	122	145	Diminution du fonds de roulement		

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
3 001	2 959	3 211

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	445	445	441	441
Fonctionnement	850	850	806	651
Intervention	0	0	0	0
Investissement	100	100	131	116
Total des dépenses AE (A) CP (B)	1 395	1 395	1 379	1 208
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	1 517	1 406
Subvention pour charges de service public	1 040	1 012
Subvention pour charges d'investissement	51	49
Autres financements de l'État	5	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	422	345
Recettes fléchées	0	0
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	1 517	1 406
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	122	198
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0 0	210 255	210 170	0 0	0 0	60 68	60 46	270 323	270 216
Collection / Recherche	0 0	30 49	30 13	0 0	0 0	20 16	20 13	50 65	50 26
Fonction support	445 441	230 293	230 238	0 0	0 0	20 48	20 46	695 782	695 725
Programmation	0 0	160 107	160 128	0 0	0 0	0 0	0 0	160 107	160 128
Publics	0 0	220 103	220 102	0 0	0 0	0 0	0 11	220 103	220 113
Total	445 441	850 806	850 651	0 0	0 0	100 131	100 116	1 395 1 379	1 395 1 208

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
Budget initial Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	0	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	1
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	0	1
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	122	210
Abondement de la trésorerie fléchée	0	210
Abondement de la trésorerie non fléchée	122	0
Total des besoins	122	211

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	122	198
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	13
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	122	211
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	0	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	122	211

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au terme de l'année 2025, l'établissement présente un montant total de décaissements à 1 208 k€ et un montant total d'encaissements à 1 406 k€, soit un solde budgétaire excédentaire de 198 k€, en amélioration par rapport au budget initial 2025. La santé financière de l'établissement s'en trouve renforcée grâce à une gestion prudente et rigoureuse permettant de dégager un résultat de 193 k€.

Cela s'explique par une baisse des dépenses de l'établissement (-187 k€ entre le budget initial et le compte financier 2025), en particulier de ses dépenses de fonctionnement. Le musée a en effet initié un travail pour optimiser et assainir sa gestion (résiliations de contrats, mutualisation des moyens et des interventions sur les différents sites, etc.). En outre, la programmation culturelle moindre, liée au contexte social du musée Gustave Moreau, a également eu un impact sur ses dépenses.

Les dépenses d'investissement ont légèrement progressé (+16 k€), l'établissement ayant notamment lancé des études préliminaires afin de budgétiser et planifier les travaux du musée Gustave Moreau.

En 2025, le montant total des recettes s'élève à 1 406 k€. Les ressources propres de l'établissement diminuent de 77 k€ par rapport aux prévisions du budget initial 2025 et atteignent 345 k€, en raison d'une fréquentation globale en baisse de 25 % par rapport à 2024, sous l'effet de plusieurs facteurs (conflit social, problématiques de gestion RH). À noter toutefois la bonne fréquentation du musée Jean-Jacques Henner, grâce notamment à l'exposition *ELLES* (+15 % par rapport à 2024).

Le musée dispose d'une trésorerie de 3,2 M€, fléchée vers des opérations d'investissement indispensables au bon fonctionnement du musée Gustave Moreau (chantier autour des collections ; travaux d'isolation du bâtiment, d'étanchéité des verrières et d'accessibilité notamment).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	9	9	9
– sous plafond	7	7	7
– hors plafond	2	2	2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>		2	2
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	33	31	32
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	33	31	32
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond d'emplois est exécuté conformément aux prévisions et saturé.

32 emplois sont rémunérés directement par le ministère de la Culture.

Le schéma d'emploi est de -0,5 ETP.

OPÉRATEUR

Musée Picasso

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Le musée national Picasso-Paris a accueilli 591 324 visiteurs en 2025, soit une augmentation de 22,58 % par rapport à 2024.

Le musée a observé un pic de fréquentation de mars à mai 2025 durant l'exposition *L'Art « dégénéré » : Le Procès de l'art moderne sous le nazisme*. Cette exposition a battu le record de fréquentation journalière du musée depuis sa réouverture en 2014, avec une moyenne de 2 800 visiteurs par jour. Le musée a également accueilli quatre autres expositions temporaires : *Jackson Pollock. Les premières années (1934-1947)*, *Anna Maria Maiolino. Je suis Là. Estou Aqui*, *Philip Guston. L'ironie de l'histoire* et *Raymond Pettibon. Underground*.

Les visiteurs résidant en Île-de-France ont représenté 32 % de la fréquentation totale (contre 30 % en 2024). La part des visiteurs résidant en France mais hors d'Île-de-France a progressé, passant de 12 % en 2024 à 14 % en 2025. Par voie de conséquence, la part des visiteurs en provenance de l'étranger est en léger retrait avec un taux de 53 % en 2025 contre 58 % en 2024.

L'année 2025 a par ailleurs été celle du lancement d'une programmation culturelle destinée à attirer un public rajeuni. Intitulée *Les Hybrides*, orientée autour des arts urbains, elle a permis la présentation d'une performance originale chaque mois au sein de l'hôtel Salé.

La poursuite d'un engagement fort en matière de grandes expositions hors-les-murs à l'international a donné lieu à plusieurs accomplissements significatifs ; l'action territoriale s'est quant à elle concrétisée par un partenariat étroit avec le département de l'Yonne pour la réalisation d'expositions au sein du musée départemental d'art moderne de Vézelay.

Parmi les faits marquants de l'année, l'établissement a inauguré au premier semestre 2025 son Centre d'études Picasso (CEP), qui a ouvert au sein du quadrilatère des Archives nationales. Pensé comme un centre de ressources et de recherche, le CEP constitue un espace de rencontre consacré à l'étude de l'œuvre de Pablo Picasso et sa réception dans l'histoire des arts, des cultures et de la société des XX^e et XXI^e siècles. Donnant un accès privilégié aux ressources du musée, notamment par le biais de son portail documentaire (œuvres de la collection, archives personnelles de l'artiste, photographies, bibliothèque et documentation du musée), il a vocation à encourager et promouvoir la recherche produite par le musée dans un cadre privilégié d'échanges scientifiques avec une communauté internationale de chercheurs et d'artistes.

Le quarantième anniversaire du musée a également été l'occasion d'annoncer un important projet architectural, baptisé « Picasso 2030 » consistant notamment en la création d'un jardin de sculptures et la construction d'une nouvelle aile dédiée aux expositions temporaires.

Gouvernance et pilotage stratégique

Cécile Debray a été renouvelée dans son mandat en tant que présidente de l'établissement le 25 novembre 2024.

Après avoir signé son contrat d'objectifs et de performance en 2024, l'année 2025 a été celle de la rédaction du projet scientifique et culturel du musée qui a travaillé également à l'élaboration d'un nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour la période 2026-2030.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		1				
Transferts		1				
P175 – Patrimoines	5 122	5 043	5 051	5 051	4 941	4 941
Subventions pour charges de service public	4 763	4 763	4 679	4 679	4 591	4 591
Subventions d'investissement	359	280	372	371	351	351
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	24	24			24	24
Subventions pour charges de service public	24	24			24	24
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	55	53				11
Transferts	55	53				11

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	458	458				
Subventions d'investissement	458	458				
Total	5 659	5 580	5 051	5 051	4 965	4 976

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charges de service public est de 4 672 k€ en AE=CP. L'écart constaté entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- la mise en réserve de précaution pour un montant de 189 k€ en AE=CP ;
- le versement d'une subvention complémentaire de 7,6 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) ;
- le versement de 100 k€ en AE=CP pour le transfert d'emplois du T2 vers le T3.

En 2025, le niveau de la subvention d'investissement courant du programme 175 est de 371 k€. La variation s'explique par la mise en réserve de précaution d'un montant de 20 k€.

L'établissement a obtenu le versement d'une subvention de 24 k€ par le programme 361 au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative, en reconduction par rapport à celle obtenue en 2024.

Enfin, une subvention de 11 k€ en CP a été attribuée à l'établissement sur le programme 224 dans le cadre de l'appel à projet du Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture (FTNC).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	4 214	4 049	Subventions de l'État	4 716	4 641
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	163	166	– subventions pour charges de service public	4 716	4 641
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	12 837	12 600	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		110
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	2 890	2 977	Revenus d'activité et autres produits	11 354	12 107
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 890	2 977	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	252	294
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 400	1 471
Total des charges	17 052	16 649	Total des produits	16 069	16 858
Résultat : bénéfice		209	Résultat : perte	982	
Total : équilibre du CR	17 052	16 858	Total : équilibre du CR	17 052	16 858

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	255	1 421
Investissements	1 552	1 792	Financement de l'actif par l'État	500	351
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		4
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 552	1 792	Total des ressources	755	1 775
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	797	17

* Voté

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
5 788	3 410	5 367

La trésorerie se situe à 5 367 k€ au 31 décembre 2025. Elle permet d'assurer les dépenses à court terme du musée Picasso. Par ailleurs, l'établissement poursuit ses efforts pour retrouver un équilibre budgétaire et ne pas mobiliser sa trésorerie en dehors des projets d'investissement qu'il mène.

L'établissement fait état d'un résultat patrimonial bénéficiaire de 209 k€, avec une capacité d'autofinancement atteignant 1 421 k€.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	4 506	4 506	4 398	4 398
Fonctionnement	10 466	9 708	10 034	9 373
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 630	1 560	2 068	1 850
Total des dépenses AE (A) CP (B)	16 603	15 774	16 500	15 622
dont contributions employeur au CAS pensions	163	163	165	165

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	14 782	15 140
Subvention pour charges de service public	4 670	4 591
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	411	390
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	22	173
Recettes propres	9 679	9 987
Recettes fléchées	0	285
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	285
Total des recettes (C)	14 782	15 425
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	992	196

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0	3 909	3 113	0	0	1 050	1 096	4 959	4 209
	0	3 883	3 159	0	0	1 670	1 526	5 553	4 685
Collections / Activités scientifiques et de recherche	0	703	729	0	0	328	212	1 031	941
	0	552	529	0	0	70	46	622	576

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctions supports	4 506 4 398	1 409 1 408	1 446 1 364	0 0	0 0	252 328	252 278	6 167 6 134	6 204 6 040
Programmation / Production culturelle	0 0	2 735 2 397	2 717 2 499	0 0	0 0	0 0	0 0	2 735 2 397	2 717 2 499
Publics	0 0	1 710 1 793	1 703 1 822	0 0	0 0	0 0	0 0	1 710 1 793	1 703 1 822
Total	4 506 4 398	10 466 10 034	9 708 9 373	0 0	0 0	1 630 2 068	1 560 1 850	16 603 16 500	15 774 15 622

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	992	196
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	139	94
Autres décaissements non budgétaires	1 200	3 765
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 331	4 055
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 331	4 055

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	139	94
Autres encaissements non budgétaires	1 200	3 539
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 339	3 633
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	992	422
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	112
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	992	310
Total des financements	2 331	4 055

* Voté

Le compte financier 2025 acte une baisse des dépenses de 103 k€ en AE et de 152 k€ en CP par rapport au budget initial 2025.

La sous-exécution en dépenses concerne l'enveloppe de personnel (en baisse de 108 k€, mais en augmentation par rapport au compte financier 2024 du fait de l'impact en année pleine des recrutements effectués en 2024, de mesures statutaires et indemnitaires, ainsi que d'ajustements liés aux mouvements intervenus en 2025) et l'enveloppe de fonctionnement (en diminution de 335 k€ en CP), principalement sur les destinations du Bâtiment

et des Fonctions support et intégrant des économies nettes (fluides, communication, accompagnement RH et juridique notamment).

L'enveloppe d'investissement augmente légèrement par rapport aux prévisions du budget initial (+290 k€ en CP), mais diminue de 210 k€ en CP par rapport au budget rectificatif, principalement du fait du décalage de l'engagement à 2026 des mobiliers Compactus de stockage des œuvres pour les réserves de Massy et d'une sous-exécution sur les dépenses de travaux de GER. En 2025, l'établissement a soldé les dépenses liées aux études et travaux relatifs à l'aménagement du Centre d'Études Picasso, inauguré le 26 mars 2025 au sein du bâtiment des Archives (286 k€ en CP), et réalisé des travaux de rénovation du sous-sol de l'hôtel Salé. En outre, les dépenses associées au Projet Picasso 2030 (818 k€ en AE et 398 k€ en CP) a regroupé plusieurs opérations d'aménagement (notamment dans les locaux prix à bail au 18 rue de la Perle et dans les espaces de l'hôtel Salé et son jardin), ainsi que les premières études préalables et missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (programmation, suivi environnemental, conduite d'opérations).

Les recettes sont en hausse de 265 k€. Cela s'explique notamment :

- par des ressources propres en hausse, portées principalement par le dynamisme des recettes de billetterie à hauteur de 5 929 k€ (+756 k€ par rapport au budget initial 2025 et +129 k€ par rapport aux prévisions ajustées du budget rectificatif), notamment en raison du succès de l'exposition *Art « dégénéré »* (qui a d'ailleurs fait l'objet d'une prolongation) et d'une ouverture du musée à 9h30 en année pleine, mais également par les recettes de mécénat d'un montant d'1 136 k€ (montée en charge effective de la fondation abritée « Musée Picasso » auprès de l'Académie des Beaux-Arts créée en 2023), qui sont toutefois un peu inférieures aux prévisions initiales de -304 k€. Les recettes propres atteignent 66,6 % du total des recettes totales du musée ;
- au versement d'une subvention complémentaire de la part du ministère de la Culture pour le transfert de postes du T2 vers le T3 (+100 k€).

Le déficit budgétaire s'établit à 196 k€, en nette amélioration par rapport à la prévision du budget initial (+795 k€) et à la cible du contrat d'objectif et de performance (COP) qui prévoyait un déficit de 992 k€ en 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	61	67	67
– sous plafond	43	45	49
– hors plafond	18	22	18
<i>dont contrats aidés</i>	3		2
<i>dont apprentis</i>	6		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	70	75	67
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	70	75	67
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

La consommation sur le titre 3 augmente pour les emplois sous plafond, en raison du passage de trois CDD (hors plafond) dans le plafond d'emploi (2,58 ETPT), et de la prise en charge temporaire de deux postes sur le titre 3 (0,32 ETPT).

La consommation des emplois hors plafond progresse. Cette dynamique est le reflet des objectifs de développement des ressources propres du musée, et elle se traduit par une mobilisation accrue des dispositifs contractuels (apprentissage, hors-les-murs). C'est également la marque de l'évolution des partenariats (département de l'Yonne - Musée départemental d'art moderne, collection Zervos à Vézelay).

La consommation d'emploi sous plafond du titre 2 diminue en raison de vacances d'emploi (3,9 ETPT). À cela s'ajoute l'impact de certaines positions administratives (congrés longue durée, rompus de temps partiels et mi-temps thérapeutiques).

Le schéma d'emploi est de 2,5 ETP.

OPÉRATEUR

Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 s'est déroulée dans un contexte à enjeux majeurs pour l'établissement du Grand Palais - Réunion des musées nationaux (GP-Rmn). Il s'agissait d'une première année d'exploitation du nouveau Grand Palais, avec une année complète pour l'accueil des événements dans la Nef et une réouverture du bâtiment intermédiaire et du Palais d'Antin à compter de juin 2025. L'objectif était d'une part, de mettre en œuvre la programmation foisonnante et diverse prévue pour le Grand Palais et notamment le Grand Palais d'été et, d'autre part, dans le cadre du partenariat avec le Centre Pompidou, d'accueillir des agents du Centre et de co-produire, dans les espaces du GP-Rmn, trois expositions pour l'année 2025. Enfin, des travaux importants étaient attendus dans les nouvelles librairies-boutiques de plusieurs musées, après avoir gagné des appels d'offres.

L'année 2025 a donc été marquée par la réouverture historique du Grand Palais en juin, comptabilisant en fin d'année 3,5 millions de visiteurs sur l'ensemble du monument, ce qui en fait la sixième institution la plus visitée en France, alors même que le bâtiment intermédiaire n'a été ouvert qu'à mi-année. Le Grand Palais d'été a accueilli près de 565 000 visiteurs en 50 jours d'exploitation ; il y avait ainsi quatre grandes expositions ouvertes simultanément à compter de juin avec le Centre Pompidou, Universcience et les Manufactures nationales.

Outre le succès du Grand Palais, l'établissement a réalisé en 2025 une performance commerciale dans ses différents domaines d'activité : chiffre d'affaires record de 80 M€ pour ses boutiques (avec 8 appels d'offres remportés, incluant les filiales) ; près de 90 publications ; passage symbolique de 20 M€ pour les locations d'espaces, d'expositions et de privatisations avec de nouveaux événements (Dolce&Gabbana, Europhia, sommet pour l'IA, Adopt IA, Hyrox, etc.) ; volume de mécénat multiplié par 3 par rapport à 2019 ; ainsi que 15 000 Pass Grand Palais vendus. Autant de succès dans un laps de temps très court, moins d'un an après le début de la réouverture du Grand Palais avec les Jeux olympiques et paralympiques et seulement six mois d'exploitation complète du monument qui est resté en co-activité avec le chantier jusqu'à la commission de sécurité de 2025.

Gouvernance et pilotage stratégique

Depuis le mois de septembre 2023, Didier Fusillier occupe les fonctions de président du GP-Rmn. Afin de répondre aux enjeux de l'établissement, l'organisation du GrandPalaisRmn a été adaptée, notamment en renforçant la programmation au sein de la direction de la programmation artistique et de la production et en créant la direction des publics et de la communication (DPC), en charge de la connaissance du public, de la médiation, de l'accueil des visiteurs, de la communication, du marketing et de la politique tarifaire. Les fonctions support ont été renforcées

avec la création d'une direction administrative, financière et des acquisitions (DAFA) pour mieux répondre aux enjeux financiers, juridiques et en matière d'achats.

Pour compléter l'offre destinée aux mécènes, l'établissement a créé en 2024 un fonds de dotation pour recevoir les dons destinés à la programmation culturelle et artistique.

Les travaux du prochain COP 2026-2029 ont commencé au sein de l'établissement et avec les tutelles.

Après la réouverture partielle du Grand Palais en 2024, la commission de sécurité a validé le 20 juin 2025 l'ouverture totale des portes du Grand Palais au public. Cette réouverture du Grand Palais restauré, dès juin, a permis de proposer au public une programmation foisonnante, festive et inclusive, à l'image des valeurs portées par l'établissement. Le 18 décembre 2025 le second arrêté de la commission de sécurité a validé l'ouverture au Grand Public intégrant le Palais d'Antin et le bâtiment intermédiaire.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence						0
Transferts						0
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		165				
Transferts		165				
P175 – Patrimoines	32 841	32 279	76 571	70 685	83 444	77 774
Subventions pour charges de service public	24 632	24 632	23 745	23 745	25 437	25 437
Subventions d'investissement	8 210	7 647	52 826	46 939	58 006	52 336
P131 – Création	150	150			270	270
Subventions pour charges de service public					270	270
Transferts	150	150				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	134	134			103	103
Subventions pour charges de service public	63	63			80	80
Transferts	71	71			23	23
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	2	2			2	2
Transferts	2	2			2	2
P176 – Police nationale						
Subventions d'investissement						
P219 – Sport	130	130				
Transferts	130	130				
P147 – Politique de la ville	95	95			140	140
Transferts	95	95			140	140
Total	33 353	32 955	76 571	70 685	83 959	78 290

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charges de service public est de 23 711 k€ en AE=CP. L'écart constaté entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- l'application de la mise en réserve de précaution pour 774 k€ en AE=CP ;

- le versement d'une subvention de 540 k€ en AE=CP au titre de la compensation de l'extension de la gratuité d'accès aux fonds photographiques du musée du Louvre et pour la gestion des sites internet des musées nationaux SCN ;
- le versement d'une subvention d'1,96 M€ en AE=CP au titre de la compensation du surcoût de la mise à disposition d'une partie des agents d'accueil, de surveillance et de magasinage du Centre Pompidou au Grand Palais pendant la période de fermeture du bâtiment principal, conformément aux dispositions de la convention cadre du 27 février 2025 signée par les deux établissements.

Le niveau de la subvention d'investissement courant du programme 175 est de 54,47 M€ en AE et de 46,87 M€ en CP avant amendement du gouvernement. L'écart entre la LFI et la réalisation 2025 s'explique par l'application d'une mise en réserve à hauteur de 466 k€ en AE et 2 578 k€ en CP, portant ainsi le montant de la subvention d'investissement à 54 M€ en AE et à 44,30 M€ en CP dont 46 M€ d'AE et 40 M€ de CP au titre de l'amendement « Patrimoines » pour mener la fin des travaux du Nouveau Grand Palais selon les besoins exprimés au budget initial 2025. Par ailleurs, la Rmn-GP a perçu des subventions complémentaires d'investissement en gestion pour financer des surcoûts à hauteur de 4 M€ en AE et de 8 M€ en CP.

De plus, le programme 361 a versé à l'établissement une subvention complémentaire de 103,5 k€ correspondant :

- au financement du dispositif « L'Été culturel » à hauteur de 26 k€ en AE=CP ;
- à la compensation de la gratuité en faveur de la communauté éducative à hauteur de 54,5 k€ en AE= CP ;
- à une aide à la publication, à hauteur de 23 k€ en AE=CP.

Enfin, la Rmn-GP a bénéficié d'une subvention complémentaire de 270 k€ en provenance du programme 131 dans le cadre du bicentenaire de la photographie :

- 100 k€ au titre de la conception et de l'itinérance en France et à l'étranger d'une exposition de photographies réalisée à partir des fonds de la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie ;
- 50 k€ au titre de la conception et de l'itinérance en France et à l'étranger d'une exposition de photographies organisée en collaboration avec le projet « La Beauté sauvera le Monde » ;
- 120 k€ au titre de l'édition et de la diffusion d'un ouvrage de référence consacré à la photographie.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	67 999	66 440	Subventions de l'État	26 545	25 824
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	308	280	– subventions pour charges de service public	26 545	25 824
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	139 022	136 221	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	137	158
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	37 617	23 782	Revenus d'activité et autres produits	172 097	157 406
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	37 617	23 775	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	28 917	12 799
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		6	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		40
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	207 022	202 661	Total des produits	198 779	183 388
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	8 243	19 273
Total : équilibre du CR	207 022	202 661	Total : équilibre du CR	207 022	202 661

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement		8 331	Capacité d'autofinancement	458	
Investissements	91 993	86 885	Financement de l'actif par l'État	51 210	57 654
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	5 534	7 044	Augmentation des dettes financières		2 033
Total des emplois	97 527	102 259	Total des ressources	51 668	59 686
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	45 859	42 573

* Voté

Après remboursement de l'emprunt, l'écart entre la perte de 19,3 M€ constatée au compte-financier et celle de 8,2 M€ estimée au moment du vote du budget initial 2025 s'explique par une dégradation du résultat liée, principalement, à des facteurs conjoncturels :

- les difficultés rencontrées autour de l'avenir du palais d'Antin, avec notamment, l'arrivée différée d'Universcience (ayant entraîné une diminution de la refacturation à Universcience au titre de la sous-occupation de l'ensemble immobilier du Grand Palais), la baisse des opportunités de privatisation de la rotonde du palais d'Antin dans le cadre des activités événementielles et enfin la diminution de la marge des librairies boutiques du Grand Palais ;
- le moindre succès qu'escompté des expositions co-produites avec le Centre Pompidou (« *Niki de Saint-Phalle, Jean Tinguely et Pontus Hulten* » ; « *art brut* »), ce qui a eu un impact significatif sur le solde de

production, mais également sur les recettes issues des éditions, des librairies-boutiques, des visites-conférences ou encore des audioguides. À noter toutefois que la dégradation liée à ces dernières expositions a été en partie compensée par le succès de l'exposition « *Chiharu Shiota* » ;

- l'absence de remontées de dividendes de la holding RMN-GP participations.

En outre, les charges d'exploitation (hors masse salariale) demeurent élevées en raison du coût de fonctionnement du Grand Palais, très important avec la fin des travaux : les dépenses liées à la sécurité/sureté, à la maintenance et à la logistique sur le site du Grand Palais, mais aussi aux fluides, ont en effet fortement augmenté (réévaluation substantielle des charges bâtimentaires du Grand Palais pour le second semestre 2025, après trois mois d'exploitation de l'ensemble du bâtiment, qui permettent une meilleure compréhension de la réalité de son fonctionnement).

Les charges de personnel se sont maintenues sur l'année 2025, mais elles ont considérablement augmenté par rapport à l'année 2024 avec la mise à disposition des agents du Centre Pompidou sur le site du Grand Palais.

Enfin, les investissements, représentent un montant de 86,9 M€ en diminution de 11 M€ par rapport au budget initial, et de 47,9 M€ par rapport à 2024. Cette baisse est à mettre en lien avec la fin des travaux du nouveau Grand Palais.

Pour contrecarrer l'augmentation des charges et les pertes constatées, un plan d'urgence pour retrouver des marges de manœuvre et mieux contrôler les dépenses afférentes au Grand Palais, en 2025 et au-delà, a été mis en œuvre dans la 2^e partie de l'année (recherche de mesures d'économies et de recettes supplémentaires notamment).

Toutefois, l'année 2025 confirme la reprise de la fréquentation des musées et des librairies-boutiques, avec l'attractivité retrouvée du Grand Palais :

- le chiffre d'affaires des boutiques se situe à un niveau exceptionnel (69 M€, contre 57 M€ en 2019, dernière année d'ouverture du Grand Palais) grâce aux nombreux appels d'offres remportés et en dépit de la moindre fréquentation des expositions co-produites avec le Centre Pompidou ;
- la Nef et les galeries adjacentes continuent d'être attractives pour de nombreux clients, avec un chiffre d'affaires record de location de plus de 20 M€, alors qu'avant les travaux il était de 17 M€ environ les meilleures années ;
- le modèle des expositions produites par d'autres acteurs est aussi une réussite avec des recettes importantes pour le Grand Palais RMN. Ainsi, le nouveau projet et les nouveaux formats ont rencontré leur public dans un modèle économique rentable ;
- les mécènes participent activement à la sécurisation financière des activités de l'établissement (9,5 M€ en 2025, contre 3,7 M€ en 2019).

L'augmentation des charges financières (+2 M€) est notamment consécutive au remboursement des intérêts de l'emprunt de 150 M€ pour le financement du Nouveau Grand Palais.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
89 453	19 500	45 118

Au regard du programme d'investissement et de son financement, le fonds de roulement s'établit fin 2025 à 42,8 M€. La trésorerie de l'établissement s'élève à 45,1 M€ fin 2025. Cette trésorerie intègre le versement de subventions d'investissement de 8 M€ en CP (financement de surcoûts liés aux travaux).

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Total	0	0	0	0	0

* Voté

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	932	997	989
– sous plafond	837	892	869
– hors plafond	95	105	120
<i>dont contrats aidés</i>	36		
<i>dont apprentis</i>			36
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	12	18	11
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	12	18	11
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Cette sous consommation des emplois sous-plafond (-23 ETPT) est la résultante d'adaptations continues des plans de recrutements pour accompagner les activités au regard des échéances de réouverture des espaces du Grand Palais.

L'établissement a en revanche eu recours aux emplois hors plafond dans un contexte d'ouverture des espaces commerciaux du Grand Palais, de renouvellement de concessions et des gains d'appels d'offre pour de nouvelles concessions librairies-boutiques (Cité de la musique - Philharmonie de Paris, musée de l'Armée, Palais de la Porte Dorée), avec de belles expositions à la Cité de la musique - Philharmonie de Paris, à Orsay et l'installation de comptoirs éphémères à la Porte Dorée et au Théâtre du rond-point des Champs Élysées. Par ailleurs, l'intégration d'étudiants en contrat d'apprentissage s'est poursuivie avec la formation de 36 alternants sur l'exercice 2025.

Le schéma d'emploi est de 32 ETP.

OPÉRATEUR

EPPD - Établissement public du palais de la porte Dorée

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par une programmation scientifique et culturelle ambitieuse avec l'exposition *Banlieues Chéries*, qui a permis de présenter la vitalité de ces territoires où vivent des millions de personnes, issues ou non de l'immigration, et d'interroger les représentations multiples dont elles ont fait l'objet à travers le temps. Conçue dès le départ en étroite collaboration avec des villes partenaires, l'exposition s'est accompagnée d'une programmation riche de débats, films, spectacles, musique et littérature, pour prolonger l'exploration et inviter les visiteurs à la réflexion et à l'échange. Des expositions capsules, des rencontres et des spectacles, ont été proposés tout au long du printemps et de l'été, à La Courneuve, Gonesse, Corbeil-Essonnes et Saint-Denis.

L'établissement a également présenté l'exposition *Migrations et Climat*, consacrée aux impacts des phénomènes naturels sur les circulations humaines et animales. Mêlant art, science et récits personnels, cette exposition invitait à imaginer de nouveaux possibles pour habiter au mieux le monde de demain.

La fréquentation du Palais de la Porte Dorée s'est établie à un niveau historique de 750 000 visiteurs, soit plus de 120 000 visiteurs de plus qu'en 2024. Cette forte fréquentation et les efforts redoublés sur le mécénat et les locations d'espaces ont permis d'accroître les recettes propres de 16 % en 2025.

L'établissement a finalisé les travaux de rénovation d'une des sections de l'Aquarium recréant un écosystème guyanais. Il poursuit la mise en œuvre de son plan pluriannuel d'investissement avec le lancement de la réfection de la toiture et la démolition de l'escalier extérieur nord.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'année 2025 est la première année de mise en œuvre de la réorganisation générale décidée fin 2024 conduisant à la création de deux nouvelles directions, l'une visant à accroître son développement économique, institutionnel et international, l'autre à structurer la programmation d'événements, notamment en matière de spectacle vivant, de littérature, de cinéma, de rencontres et de débats.

L'établissement dispose d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) pour les années 2022 à 2026 et d'un schéma pluriannuel de stratégie immobilière pour les années 2020 à 2024.

Constance Rivière a été renouvelée en tant que directrice générale de l'établissement le 21 novembre 2025. Les travaux sur la lettre de mission et le futur COP auront lieu au cours de l'année 2026.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	11 717	8 442	10 998	9 566	10 627	9 289
Subventions pour charges de service public	5 888	5 888	4 976	4 976	4 957	4 957
Subventions d'investissement	5 829	2 554	6 022	4 591	5 670	4 332
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	18	18			43	43
Subventions pour charges de service public	18	18			43	43
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	65	52			53	52
Transferts	65	52			53	52
P129 – Coordination du travail gouvernemental	200	200			200	200
Transferts	200	200			200	200

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	19	19			5	5
Transferts	19	19			5	5
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					2	2
Transferts					2	2
P230 – Vie de l'élève	2	2				
Transferts	2	2				
P214 – Soutien de la politique de l'éducation nationale	4 580	4 580	4 703	4 703	4 514	4 514
Subventions pour charges de service public	3 238	3 238	3 348	3 348	3 233	3 233
Subventions d'investissement	1 341	1 341	1 355	1 355	1 280	1 280
P104 – Intégration et accès à la nationalité française	76	76			71	71
Transferts	76	76			71	71
P172 – Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	2 313	2 313			2 313	2 313
Subventions pour charges de service public	2 313	2 313			2 313	2 313
P177 – Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables					55	55
Transferts					55	55
P147 – Politique de la ville					50	50
Transferts					50	50
Total	18 989	15 701	15 701	14 269	17 932	16 594

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Pour le programme 175 :

Les chiffres LFI 2025 ne prennent pas en compte ici l'amendement du Gouvernement n° II 2091 intervenu entre le PLF 2025 et la LFI 2025 visant à contribuer à l'effort de maîtrise des dépenses publiques. Le niveau de la subvention pour charge de service public est de 4 968 k€ en AE=CP.

L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de :

- L'application de la réserve de précaution d'un montant de 170 k€ en AE=CP ;
- Une subvention complémentaire de 9 k€ en AE=CP au titre de la compensation de la mise en place, au 1^{er} octobre 2025, du contrat collectif couvrant l'ensemble des agents rémunérés par le Ministère et ses établissements publics administratifs (protection sociale complémentaire) ;
- Une subvention complémentaire de 150 k€ en AE=CP au titre de la masse salariale liée au transfert d'emplois depuis le plafond des emplois rémunérés par l'État vers le plafond des emplois rémunérés par l'établissement.

Concernant la subvention pour charges d'investissement, elle est de 6 022 k€ en AE et 4 591 k€ en CP en LFI 2025. L'écart entre la LFI 2025 et la réalisation 2025 provient de l'application de la réserve de précaution.

L'établissement a également bénéficié en cours de gestion de subventions du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » :

- À hauteur de 25 k€ en AE=CP au titre du « projet de résidence à Mayotte » ;
- À hauteur de 18 k€ en AE = CP au titre de la compensation de la mesure de gratuité en faveur de la communauté éducative.

Enfin, des transferts en provenance en programme 224 " Soutien aux politiques culturelles », à hauteur de 52 k€ ont été perçus au titre de :

- l'appel à projets du fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture, pour 4 k€ ;
- du financement du projet porté dans le cadre des référentiels de la culture et découvrabilité des contenus, pour 18,4 k€ ;
- de la subvention exceptionnelle pour l'étude préalable à l'itinérance de l'exposition « France-Maghreb, générations Cinéma » avec la Cinémathèque de Tanger au Maroc, pour 30 k€.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	5 851	5 514	Subventions de l'État	10 735	10 658
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	176	165	– subventions pour charges de service public	10 735	10 658
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 571	9 969	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	477	451
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 535	1 443	Revenus d'activité et autres produits	3 854	4 023
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 535	1 443	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	180	205
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 234	1 234
Total des charges	16 422	15 483	Total des produits	15 066	15 132
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 356	351
Total : équilibre du CR	16 422	15 483	Total : équilibre du CR	16 422	15 483

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	1 235	347	Capacité d'autofinancement		
Investissements	4 300	4 284	Financement de l'actif par l'État	2 974	5 612
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 535	4 631	Total des ressources	2 974	5 612
Augmentation du fonds de roulement		981	Diminution du fonds de roulement	2 561	

* Voté

Le résultat patrimonial s'établit à -351 k€, contre -1 356 k€ prévu au budget initial. Les produits reculent légèrement mais les charges baissent de -939 k€ par rapport à la prévision, ce qui permet d'atténuer la perte.

L'établissement continue ses efforts pour développer ses ressources propres et contenir ses dépenses de fonctionnement.

TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
7 733	4 811	8 442

La trésorerie non fléchée est faible. Le niveau de la trésorerie fléchée s'élève à 7,3 M€, et est destinée en particulier au financement du plan pluriannuel d'investissements.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 235	6 235	5 949	5 949
Fonctionnement	7 414	8 652	7 204	8 379
Intervention	0	0	0	0
Investissement	992	4 300	1 466	4 408
Total des dépenses AE (A) CP (B)	14 641	19 188	14 619	18 736
dont contributions employeur au CAS pensions	176	176	165	165

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	13 789	13 335
Subvention pour charges de service public	10 735	10 521
Subvention pour charges d'investissement	614	590
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	2 440	2 224
Recettes fléchées	2 837	6 006
Subvention pour charges d'investissement fléchée	2 360	5 023
Financements de l'État fléchés	0	332
Autres financements publics fléchés	477	251
Recettes propres fléchées	0	400
Total des recettes (C)	16 627	19 341
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	605
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 561	0

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Aquarium	150 159	364 303	364 282	0 0	0 0	40 35	68 22	554 497	582 463
Bâtiments	420 421	2 699 3 021	3 530 3 537	0 0	0 0	450 1 019	3 730 3 971	3 569 4 461	7 680 7 930
Collections / Activités scientifiques et de recherche	1 070 1 326	150 133	175 127	0 0	0 0	287 225	287 218	1 507 1 684	1 532 1 671
Fonctions supports	3 185 2 435	1 110 1 323	1 084 1 186	0 0	0 0	215 188	215 196	4 510 3 946	4 484 3 818
Production culturelle	310 329	2 212 1 961	2 194 1 996	0 0	0 0	0 0	0 0	2 522 2 290	2 504 2 325
Publics	1 100 1 279	880 463	1 307 1 250	0 0	0 0	0 0	0 0	1 980 1 742	2 407 2 529
Total	6 235 5 949	7 414 7 204	8 652 8 379	0 0	0 0	992 1 466	4 300 4 408	14 641 14 619	19 188 18 736

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 561	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	153
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 561	153

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	710
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 233
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 561	863

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	605
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	257
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	863
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 561	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 128	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 433	523
Total des financements	2 561	863

* Voté

Concernant l'enveloppe de fonctionnement, l'écart entre le budget initial et le compte financier 2025 s'explique par des dépenses moins importantes sur les expositions, une maîtrise des dépenses de maintenance et de sécurité et des dépenses de communication restreintes.

L'écart constaté pour l'enveloppe d'investissement entre le budget initial et le compte financier est à la fois du aux investissements courants (mise en œuvre du schéma directeur sûreté/sécurité et l'installation de protections à la suite du démontage de l'escalier Nord, notamment) mais aussi pour des opérations de travaux. Ces dernières concernent plus particulièrement des travaux de toiture, faire face à l'incident survenu au niveau de l'escalier Nord en début d'année 2025 et les travaux pour l'aquarium.

Les recettes propres globalisées sont en diminution par rapport aux prévisions du budget initial notamment à cause du recul de la location d'espace, de la vente d'éditions et de produits de gestion. En revanche, les recettes de mécénat augmentent et soutiennent les expositions du Palais et des opérations de restauration.

Les subventions pour charges d'investissement fléchées sont destinées aux opérations d'investissements et au financement du plan pluriannuel d'investissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	77	79	78
– sous plafond	74	75	75
– hors plafond	3	4	3
<i>dont contrats aidés</i>	2		

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	24	25	22
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	24	25	22
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Comme les années précédentes, le plafond d'emploi est réalisé conformément aux prévisions.

22 emplois sont directement rémunérés par le ministère de la Culture.

Le schéma d'emploi est neutre.

PROGRAMME 131

Création

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Christopher MILES

Directeur général de la création artistique

Responsable du programme n° 131 : Création

Le programme 131 « Création » soutient la diversité et le renouvellement de l'offre culturelle à toutes les étapes de la vie d'une œuvre : commande, création, production, diffusion et conservation. Le programme 131 accompagne les artistes et les auteurs tout au long de leur parcours professionnel. Le ministère de la Culture a poursuivi en 2025 son soutien au secteur de la création artistique autour des actions ci-dessous.

- **Poursuite et renforcement du plan « Mieux produire, mieux diffuser » (MPMD)**

L'année 2025 a été consacrée au renforcement du plan « Mieux produire, mieux diffuser » (MPMD) déployé depuis 2024 et visant à dessiner le futur de l'écosystème de la création artistique dans les prochaines années. 6 M€ de crédits supplémentaires ont ainsi été mobilisés en 2025 pour accompagner davantage de projets de coopération et de mutualisation entre structures du spectacle vivant et des arts visuels dans tous les territoires, en cofinancement avec les collectivités territoriales sur chacun de ces projets. 14,7 M€ au total ont été versés en 2025 pour soutenir près de 340 projets bénéficiaires, avec un effort spécifique porté cette année sur les salles de musiques actuelles. Parce qu'il est construit sur le principe du cofinancement, le plan entraîne en 2025 un engagement supplémentaire des collectivités territoriales en soutien au secteur. En deux ans, le plan MPMD a ainsi permis de lever plus de 31,4 M€ (13,4 M€ en 2024 et 17,9 M€ en 2025) d'apport de la part des collectivités territoriales pour soutenir les projets retenus avec les DRAC.

- **Soutien aux structures de la création en régions et particulièrement en zones rurales**

En 2025, le ministère de la Culture a poursuivi son soutien financier à l'ensemble du secteur subventionné de la création : plus de 604 M€ de subventions ont ainsi été accordées aux structures labellisées, festivals, résidences et autres lieux, artistes et équipes en régions dans tous les territoires. Une attention particulière a été portée aux actions menées par les acteurs culturels en zones rurales, conformément aux objectifs fixés dans le cadre du plan Culture et ruralité lancé en 2024.

En 2025, plus de 800 festivals ont été soutenus sur tout le territoire national, avec un renforcement des moyens accordés aux festivals ruraux, qui représentent 34 % des festivals aidés. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan Culture et ruralité, 600 000 € de moyens nouveaux ont ainsi été mobilisés pour permettre à 67 festivals de développer leur présence à l'année dans les territoires ruraux, de mettre en place des actions d'ingénierie et de conseil auprès des collectivités territoriales et de soutenir l'émergence et la professionnalisation des artistes locaux. Le déploiement d'un programme d'artothèques s'est également poursuivi en 2025, afin faciliter l'accessibilité de tous aux œuvres d'art contemporain dans les territoires ruraux, par leur circulation et leur mise à disposition, tout en affirmant un soutien fort à la création par des commandes et des acquisitions. 50 projets d'artothèques ont été retenus dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt lancé en mars 2025, qui vont se déployer dans 43 départements et 15 régions.

- **Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie nationale en faveur des métiers d'art (SNMA)**

Le ministère de la Culture a poursuivi en 2025 la mise en œuvre de la Stratégie nationale en faveur des métiers d'art (SNMA) lancée en 2023, qui constitue la première politique publique transversale dédiée à la promotion et la valorisation des métiers d'art. La création, au 1^{er} janvier 2025, de l'établissement public Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national constitue l'une des réalisations majeures de cette stratégie. Ce pôle public réunit désormais les manufactures, ateliers de création, ateliers de restauration, collections patrimoniales et deux musées

nationaux. L'année 2025 a été consacrée notamment à la création d'un CFA des métiers d'art au sein de ce nouvel établissement pour former de futurs artisans d'art.

La nouvelle aide à l'installation et à la modernisation des ateliers des artisans d'art (AIMA) instituée en 2024 a été reconduite en 2025 ; cette aide a permis de soutenir plus de 150 projets sur les deux éditions avec une priorité donnée aux très petites entreprises d'artisanat d'art dont les métiers sont rares et menacés.

- **Lancement d'un plan de soutien en faveur du cabaret**

Lancé en janvier 2025, le premier plan de soutien au cabaret s'est déployé en trois objectifs :

- Soutenir la création dans ce secteur, au travers notamment d'un fonds de soutien au développement de personnages et d'un programme de résidences cabaret dans des lieux pluridisciplinaires ;
- renforcer la visibilité et la connaissance du cabaret, en soutenant par exemples des rencontres professionnelles, des expositions, et l'organisation de la « Saison Cabaret » prévue de septembre à novembre 2026 dans toute la France ;
- valoriser le patrimoine du cabaret, avec notamment le lancement du processus d'inscription du « Cancan » à l'inventaire du patrimoine immatériel porté par le Moulin Rouge et le Centre national de la danse.

- **Soutien à l'emploi artistique et aux artistes-auteurs**

En 2025, le ministère de la Culture a poursuivi son soutien à l'emploi artistique et aux artistes-auteurs, avec notamment le financement des aides du Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle (Fonpeps), dont le nombre d'aides augmente de manière continue depuis 2019. 60 M€ de crédits ont été mobilisés pour le paiement des aides du Fonpeps. Les crédits initialement prévus pour la contribution diffuseur ont été redéployés à cet effet, cette compensation n'ayant plus lieu d'être.

- **Le soutien aux opérateurs nationaux et établissements assimilés**

363 M€ de crédits ont été versés aux 14 opérateurs nationaux de la création au titre de leur fonctionnement et pour assurer le financement de leurs projets d'investissements. Institutions structurantes pour le secteur du spectacle vivant et des arts visuels, ces établissements contribuent au rayonnement national et international de la création artistique.

- **La poursuite d'une politique d'investissements pour la création**

Le ministère a poursuivi les chantiers de travaux en cours, notamment s'agissant de la rénovation complète de la salle Jean Vilar au Théâtre national de Chaillot, visant à améliorer les conditions d'accueil des artistes, le confort des spectateurs et les performances énergétiques dans le respect patrimonial du Palais de Chaillot. Les travaux de relocalisation du Centre national des arts plastiques (Cnap) ont été poursuivis en 2025 et devrait s'achever en 2027 afin de regrouper, en un lieu unique, le siège de l'établissement ainsi que les réserves abritant les 100 000 œuvres de la collection nationale du Cnap.

Les études de maîtrise d'œuvre ont été engagées pour le chantier de rénovation des façades fortement dégradées du Centre national de la danse (Cnd) à Pantin. De même, les études préalables ont été lancées par l'OPPIC pour la construction d'un nouveau bâtiment de stockage à Sèvres et pour la remise à niveau technique du Palais de Tokyo.

Enfin, l'État a accompagné des projets d'investissements structurants en régions, notamment dans le cadre de la nouvelle génération 2021-2027 des contrats de plan État-Région (CPER) et pour favoriser le remplacement des petits équipements énergivores des lieux subventionnés (parc de LED notamment dans les lieux de spectacle).

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

INDICATEUR 1.1 : Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

OBJECTIF 2 : Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création

INDICATEUR 2.1 : Équilibre financier des structures

INDICATEUR 2.2 : Promotion de l'emploi artistique

OBJECTIF 3 : Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire

INDICATEUR 3.1 : Fréquentation des lieux subventionnés

OBJECTIF 4 : Diffuser davantage les œuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger

INDICATEUR 4.1 : Effort d'irrigation territoriale

INDICATEUR 4.2 : Allongement de la diffusion des spectacles

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Inciter à l'innovation et à la diversité de la création

INDICATEUR

1.1 – Place de la création dans la programmation des structures de production subventionnées

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part de la programmation de créations dans les fauteuils mis en vente	%	37	32	>40	32,6	amélioration	35

Commentaires techniques

Sources des données : collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-comique, Comédie française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de Danse) et enquête annuelle auprès des centres dramatiques nationaux (CDN).

Mode de calcul :

$I = (N1 + N3) / N2$ en % où :

- N1 = Nombre de fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de créations au cours des années civiles N-3, N-2 et N-1. On entend par création une première présentation au public français d'une œuvre contemporaine (écriture dramatique, chorégraphique ou musicale, première traduction) ou non. N'entrent donc dans l'indicateur ni les reprises de mises en scène d'œuvres créées antérieurement, ni même, les « nouveaux spectacles » dramatiques ou lyriques.

- N3 = somme du nombre total de fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de « nouveaux spectacles » lyriques ou dramatiques (hors créations) au cours des années civiles (n-3) (n-2) et (n-1). Ces spectacles sont considérés comme « nouveaux » du fait qu'ils présentent une nouvelle mise en scène (nouvelle présentation au public) d'une œuvre déjà créée auparavant.

Pour le calcul de N1 et N3 ne sont considérées que les œuvres produites dans le cadre des productions propres de la structure et des spectacles dont la structure est soit le coproducteur majoritaire soit le producteur délégué.

- N2 = Nombre total de fauteuils mis à la vente au cours des années civiles n-3 n-2 et n-1 pour les opérateurs du spectacle vivant et pour les Centres dramatiques nationaux. Le nombre total de fauteuils mis à la vente correspond à la jauge disponible c'est-à-dire à la jauge théorique d'une salle diminuée des places non utilisées en raison des contraintes scénographiques d'un spectacle donné.

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur présenté permet de mesurer la part de la création dans la programmation des opérateurs et structures subventionnées du spectacle vivant (opérateurs et CDN).

Depuis 2024, la mise en place du plan pour la création « Mieux produire, mieux diffuser » porté par la Direction générale de la création artistique constitue une orientation structurante dont les impacts sur la programmation commencent à se voir. Ainsi, l'activité de création doit être conciliée, dans le cadre du partage de l'outil de production, avec le souci d'accueillir d'autres spectacles que ceux produits directement par la structure (notamment de la part d'équipes coproduites ou accueillies). Afin d'accroître la visibilité des œuvres et leur rencontre avec le plus large public, le ministère de la Culture encourage davantage la programmation des reprises d'œuvres antérieurement produites, ce qui explicite un léger rééquilibrage par rapport à l'ambition (qui demeure) de garder une place importante pour la création.

Pour 2025, le résultat de l'indicateur est de 32,6 %, soit une légère hausse de 0,5 point par rapport à 2024. Globalement, la part des places mises en vente pour une nouvelle création et/ou production devrait tenir cette trajectoire pour se stabiliser autour des 35 % sur les prochaines années.

Pour les sept opérateurs nationaux du spectacle vivant, l'indicateur s'élève à 36,7 % ; il était de 35,8 % l'an passé. Cette progression s'explique par une hausse du nombre des fauteuils mis à la vente dans le cadre de la programmation de créations (+12 %) et une légère baisse du nombre total de fauteuils mis à la vente (-0,7 %).

Pour les institutions dites de répertoire (Comédie-Française et Opéra national de Paris), la part des places mises en vente pour la création/production est de 35,9 % et progresse de 2,9 points par rapport à 2024. À la Comédie-Française, le nombre de places dédiées aux créations et/ou productions augmente de 103 640 à 116 390 (+12 %). Le nombre total de fauteuils mis en vente augmente légèrement (+3,2 %). Pour l'ONP, le nombre total de productions est de 29 en 2025 (34 en 2024) dont 14 sont de nouvelles créations et/ou productions, soit une progression de 2,7 %.

Hors ces institutions dites de répertoire (c'est-à-dire pour l'Opéra-Comique, l'Odéon, la Colline, Chaillot, le TNS et les Centres dramatiques nationaux), l'indicateur s'établit à 30,13 %, contre 30 % l'an passé. Cette légère progression s'explique par une hausse du volume de places consacrées aux créations et/ou productions (+5,6 %), supérieure à celle du nombre total de places mises en vente (+4,7 %).

OBJECTIF

2 – Donner des bases économiques et professionnelles solides à la création

INDICATEUR

2.1 – Équilibre financier des structures

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des fonctions supports au budget	%	54	53	<55	54	cible atteinte	<55
Taux de ressources propres des opérateurs du spectacle vivant	%	44,8	46,9	>40	46,9	cible atteinte	>40

Commentaires techniques

Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, EPPGHV, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse).

Mode de calcul :

1^{re} ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes de personnel et de fonctionnement de la destination relative aux fonctions support, issu du tableau des dépenses par destination de la liasse budgétaire GBCP.

N2 = Montant des crédits de paiement inscrits sur les enveloppes fonctionnement et personnel du tableau des autorisations budgétaires de la liasse budgétaire GBCP.

2^e ligne : (N1-N3) / (N2-N3) en % où :

N1 = Montant des autres produits, issu du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP pour l'année civile considérée

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP

N3 = Somme des produits non encaissables issus du tableau de situation patrimoniale de l'année N (reprises sur amortissements, dépréciations et provisions + produits de cession d'éléments d'actifs + quote-part au résultat des financements rattachés à des actifs).

Il faut noter que les recettes propres intègrent notamment les dons, legs et mécénat.

ANALYSE DES RESULTATS

L'équilibre financier des structures repose notamment sur leur capacité à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement et à mobiliser des ressources propres.

Concernant le premier sous-indicateur, les établissements poursuivent leurs efforts pour contenir le poids des fonctions support, malgré l'évolution mécanique de certaines dépenses de fonctionnement (entretien des bâtiments, assurances, sécurité, charges de personnel). La réalisation pour 2025 s'établit à 54 %, soit un taux conforme à la cible fixée (inférieure à 55 %) mais supérieur d'un point par rapport à 2024. Les dépenses en cyber sécurité font partie de nouvelles dépenses remontées par les structures.

Le second sous-indicateur mesure la capacité des établissements à s'autofinancer en mobilisant des ressources propres, notamment par la recherche de nouveaux mécènes ou en développant les recettes de billetterie. Pour l'année 2025, l'indicateur atteint 46,9 %, un niveau conforme à la cible (supérieure à 40 %) et identique au résultat de l'année 2024. Les situations sont contrastées au sein des établissements. En effet, certains voient leurs recettes de billetterie et le mécénat augmenter (ONP, Cité de la musique...) tandis que d'autres établissements constatent une baisse de leur billetterie conjoncturelle en raison de la fermeture de salles pour travaux (Chaillot). Une attention particulière sera portée au TN de la Colline où les recettes de mécénat connaissent une baisse récemment.

INDICATEUR

2.2 – Promotion de l'emploi artistique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Spectacle vivant : part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale	%	22,4	22,7	>25	22,1	absence amélioration	>25
Arts visuels : part des crédits d'acquisition et de commandes versés directement à des artistes dans les budgets des arts visuels	%	5,33	5,02	9	6,34	amélioration	6

Commentaires techniques

Sources des données :

Collecte de données auprès des opérateurs du spectacle vivant (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot - Théâtre national de la Danse) et enquêtes DGCA pour les arts visuels.

Mode de calcul :

1^{re} ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Montant des crédits de paiement inscrits sur l'enveloppe personnel de la destination « dépenses artistiques », sous destination « masse salariale » issu du tableau " dépenses par destination » de la liasse budgétaire GBCP,

N2 = Total des produits issus du tableau situation patrimoniale de la liasse budgétaire GBCP,

2^e ligne : N1 / N2 en % où :

N1 = Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès d'artistes par les FRAC et le CNAP + Montant des acquisitions et des commandes réalisées auprès des galeries par les FRAC et le CNAP x 50 % (coefficient correctif qui permet de ne pas prendre en compte dans le calcul de l'indicateur la part versée aux galeries pour de telles transactions) ;

N2 = Budget global des structures concernées (CNAP, FRAC).

ANALYSE DES RESULTATS

Pour le spectacle vivant, l'indicateur mesure la part de la masse salariale des institutions versée à des artistes. Il permet de veiller au maintien d'un niveau minimal d'emploi artistique pour le secteur du spectacle vivant.

En 2025, la part de la masse salariale artistique dans la masse salariale totale des établissements s'établit à 22,1 %, soit une baisse de 0,6 point par rapport à 2024.

Cette légère baisse témoigne de situations contrastées entre les établissements. Ainsi certaines structures ont une part de masse salariale artistique en hausse (ONP), voire historiquement très élevée (TN de Strasbourg) grâce notamment à une importante activité de tournée des spectacles. D'autres en revanche, ont une part de masse salariale artistique en retrait, à la suite de reports de certaines créations (Odéon) ou de la fermeture de salles pour travaux de rénovation (Colline).

Pour les arts visuels, l'indicateur regroupe les budgets d'acquisition des Fonds Régionaux d'Art Contemporain (FRAC), cofinancés par l'État et les régions sur proposition de comités techniques d'achat indépendants, ainsi que le budget d'acquisition du Centre National des Arts Plastiques (CNAP).

En 2025, l'indicateur progresse de 1,3 point, passant de 5,02 % à 6,34 %.

Pour les FRAC, l'indicateur s'établit à 6,18 % soit une hausse de 30 % par rapport à 2024 (4,70 %). Le budget 2025 consacré aux acquisitions (galeries et artistes) pour l'ensemble des FRAC enregistre une légère hausse (+1 %). En revanche le budget total pour l'ensemble des FRAC, pour 2025, est en recul de 5 %.

Concernant le CNAP, l'indicateur progresse d'un point pour atteindre 7 % (6 % en 2024). Comme pour les FRAC, son budget d'acquisition est en hausse. En revanche, le budget total de l'opérateur pour 2025 est lui en baisse avec un recul de 24 % par rapport à l'année précédente.

OBJECTIF

3 – Augmenter la fréquentation du public dans les lieux culturels sur l'ensemble du territoire

Depuis le 1^{er} janvier 2025 le nouvel établissement public Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier national regroupe la Cité de la céramique et le Mobilier national.

Dans l'analyse de la réalisation de 2025, le périmètre de l'indicateur ne prend pas en compte la fréquentation du Mobilier national. Si cette donnée était intégrée la fréquentation totale en 2025 serait de 3 401 674 personnes.

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Arts visuels : Fréquentation totale des établissements publics, des lieux labellisés et conventionnés	Nb	4 043 343	3 225 197	>3 200 000	3 180 982	Absence amélioration	3 100 000
Mobilier National		188 886	165 083		220 692		
Total		4 232 229	3 390 280		3 401 674		

INDICATEUR mission**3.1 – Fréquentation des lieux subventionnés**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Spectacle vivant : Fréquentation totale des établissements publics, des lieux labellisés et appellations	Nb	5 207 615	10 665 653	9 600 000	10502514	cible atteinte	9 600 000
Spectacle vivant : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	15,1	15,7	15	15,6	cible atteinte	>15
Spectacle vivant : Part des spectateurs ayant bénéficié d'un tarif réduit jeune ou enfant dans la fréquentation payante	%	16	14	15	15	cible atteinte	>15
Arts visuels : Fréquentation totale des établissements publics, des lieux labellisés et conventionnés	Nb	4 043 343	3 225 197	>3 200 000	3180982	absence amélioration	3 100 000
Arts visuels : Part du public scolaire dans la fréquentation totale des lieux subventionnés	%	14	14,23	15	14,3	amélioration	>15

Commentaires techniquesSources des données :

Pour le spectacle vivant : l'Opéra national de Paris (ONP), l'Opéra-comique, l'EPPGHV (Établissement public du Parc et de la Grande Halle de la Villette), le Centre national de la danse (CND), la Cité de la musique-Philharmonie de Paris (CMPP), Théâtre national de Strasbourg, Chaillot-Théâtre national de la danse, Comédie Française, Théâtre National de la colline, Théâtre national de l'Odéon

-11 labels SV : Centres dramatiques nationaux (CDN), Scènes nationales (SN), Opéras Nationaux en région, Centres Chorégraphiques Nationaux (CCN), Centres de Développement Chorégraphique Nationaux (CDCN), Pôle Nationaux du Cirque (PNC), Centres Nationaux de la Marionnette (CNMa), Centres Nationaux des Arts de la Rue (CNAREP), Centres Nationaux de Création Musicale (CNCM), Orchestres Nationaux en Région, Scènes de Musiques Actuelles (SMAC).

-2 Appellations : Scènes Conventionnées d'intérêt national (SCIN), Théâtres Lyriques d'Intérêt National.

Pour les arts visuels : Palais de Tokyo, Jeu de Paume, Sèvres-Cité de la céramique et programmation arts visuels de l'EPPGHV.

Labels : Fonds régionaux d'art contemporain, Centres d'art contemporain d'intérêt national.

Mode de calcul :

1ère ligne : N1 = nombre total de spectateurs pour l'ensemble des structures du spectacle vivant subventionnées par l'État considérées sur de l'année civile n-1. Le périmètre retenu ici est la fréquentation totale des spectacles déclarée par les lieux dans le cadre de SIBIL, dans leurs lieux et hors les murs.

2ème ligne : N1/N2 en % où :

N1 = nombre total de spectateurs scolaires par année civile (entrées scolaires au siège et spectateurs de représentations en itinérance dans établissements scolaires).

N2 = nombre total de spectateurs annuels dans les murs et en itinérance des lieux de spectacles considérés pour l'année civile.

Les valeurs chiffrées sont fournies en année civile : opérateurs (année n-1) et CDN et SN (année n-2).

3ème ligne : N1/N2 en % où :

N1 = nombre total de places attribuées à tarif réduit (enfant ou jeune pour l'année civile).

N2 = nombre total de places vendues par les lieux de spectacles concernés en année civile.

Le paramètre retenu ici est la fréquentation des spectacles donnant lieu à billetterie puisqu'elle s'appuie sur la politique tarifaire des structures et les tarifs réduits (voire gratuits) proposés aux enfants et jeunes (selon des tranches d'âge qui varient selon les établissements).

Les valeurs chiffrées sont fournies en année civile n-1 pour les opérateurs et année n-2 pour les CDN, les SN et les opéras.

4ème ligne : N1 = nombre de visiteurs dans les structures labellisées et conventionnées arts visuels pour l'année n (fréquentation payante et estimation de la fréquentation gratuite).

5ème ligne : N1/N2 en % où :

N1 = nombre d'élèves accueillis par les structures concernées dans le cadre scolaire (visites encadrées par un animateur - conventions avec les rectorats, programmation dans les établissements scolaires) pour l'année considérée. On considère ici les élèves scolarisés de la maternelle au cycle secondaire (ainsi les étudiants, notamment en école d'art ne rentrent pas dans le périmètre de l'indicateur).

N2 = nombre total de visiteurs dans les structures considérées pour l'année n-1.

ANALYSE DES RESULTATS

Le ministère de la Culture encourage le développement de la fréquentation des lieux culturels subventionnés, notamment par les jeunes.

Pour le spectacle vivant :

La fréquentation totale, collectée via SIBIL, a atteint 10 502 514 visiteurs (10 665 653 l'an passé) soit un léger tassement de -1,5 %. Néanmoins, la cible fixée est atteinte.

Pour les opérateurs, sauf ceux impactés par des travaux avec une fermeture de salle (Colline, Chaillot) la fréquentation totale est en progression, voire exceptionnelle pour certains (Cité de la musique avec l'exposition Kandinsky, par exemple). En revanche, la situation semble plus contrastée selon les labels. À noter, les données 2025 ne sont pas encore totalement stabilisées à date et sont en cours de fiabilisation.

- Part du public scolaire

L'indicateur est stable passant de 15,7 % à 15,6 %. La cible fixée à 15 % demeure atteinte, voire dépassée selon le type de structures.

Pour les opérateurs, la part des scolaires progresse légèrement, gagnant un point par rapport à l'an passé.

Pour les trois labels de la création inclus dans le périmètre de l'indicateur, ils poursuivent, quant à eux, leur mission de démocratisation culturelle en direction des scolaires. L'indicateur fléchit légèrement en passant de 22 % à 21 %, mais la cible est nettement dépassée.

- Part des personnes payant un tarif jeune

L'indicateur est en légère augmentation. Le nombre évolue de 803 825 à 878 850 jeunes ayant fréquenté les établissements. La cible fixée à 15 % est atteinte.

Grâce à une politique tarifaire accessible mais aussi au travail des relations avec les publics, les labels de la création développent depuis longtemps une part de leur activité en faveur du public jeune, au-delà de la tranche d'âge des bénéficiaires du Pass Culture. Dans les territoires, les centres dramatiques nationaux, scènes nationales et opéras en région ont ainsi accueilli plus de 600 000 jeunes. L'augmentation est importante pour les opéras avec une progression de 15 points passant ainsi de 5 % à 20 %.

Pour les arts visuels :

Si la cible annuelle n'est pas atteinte, le niveau observé demeure cohérent avec la trajectoire programmée pour 2026, fixée à 3,1 millions de visiteurs.

La fréquentation globale, déjà en baisse en 2024 — notamment en raison des effets des Jeux olympiques de Paris 2024 pour les établissements situés en Île-de-France, ainsi que de la fermeture de plusieurs centres d'art contemporain pour travaux (Le Lait – Albi, le Centre d'art contemporain de Brétigny par exemple) — poursuit son recul. Elle enregistre une légère diminution de 44 215 visiteurs, soit -1,3 %. Cette diminution s'explique notamment du fait de la fermeture pendant plusieurs mois de deux FRAC, fermetures liées à des problèmes bâtimentaires.

La part du public scolaire dans la fréquentation totale s'établit à 14,3 %, en progression par rapport à 2024. Bien que la cible de 15 % ne soit pas encore atteinte, une légère amélioration est constatée en 2025 par rapport à 2024.

OBJECTIF**4 – Diffuser davantage les œuvres et les productions culturelles en France et à l'étranger****INDICATEUR****4.1 – Effort d'irrigation territoriale**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Spectacle vivant : taux de représentations hors ville-siège (en tournée et en itinérance) des établissements publics et labels producteurs de spectacle	%	45	47	>40	50	cible atteinte	>40
Arts visuels : Taux d'expositions réalisées hors les murs par les FRAC	%	79	77	>80	77	absence amélioration	>75

Commentaires techniquesSources des données :

Pour le spectacle vivant : Données collectées via l'application SIBIL pour les centres chorégraphiques nationaux, des opéras nationaux en région et des centres dramatiques nationaux, ainsi que données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot – Théâtre national de la Danse).

Pour les arts visuels : bilans d'activités des FRAC.

Mode de calcul :

1ère ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre total de représentations des spectacles produits par les structures considérées et diffusés hors de la ville siège d'origine (dans ou en dehors de la région d'origine) au cours de l'année civile.

Cette donnée recouvre les tournées des spectacles produits par ces structures et les représentations programmées hors les murs (ou en « itinérance »). Le « hors ville-siège » est à considérer par rapport au lieu de la scène, ou du siège social de la structure si elle n'a pas de lieu (notamment CCN).

N2 = nombre total de représentations au cours de l'année civile (programmation au siège + hors les murs + représentations en tournées des spectacles produits par ces établissements).

2ème ligne : N1/N2 en % où :

N1 = Nombre d'expositions réalisées par les FRAC hors les murs en France et à l'étranger,

N2 = Nombre total d'expositions réalisées par les FRAC (dans et hors les murs) en France et à l'étranger

ANALYSE DES RESULTATS

L'objectif poursuivi vise à améliorer la diffusion et la circulation des œuvres et des productions culturelles auprès du public, en France et à l'étranger. Le premier indicateur évalue l'effort de rayonnement territorial des structures subventionnées visant à donner l'occasion à d'autres publics de découvrir les manifestations et spectacles programmés. Le deuxième indicateur mesure l'intensité de la diffusion et de l'exploitation des spectacles.

Pour le spectacle vivant, le résultat de l'indicateur est à 50 %, soit trois points de plus par rapport à la réalisation 2024. La cible fixée à « supérieure à 40 » est donc dépassée. La dynamique d'irrigation est soutenue grâce à une diffusion « hors les murs » importante. Ainsi, pour les opérateurs le nombre passe de 491 représentations contre 394 en 2024. Pour les trois labels concernés par cet indicateur (centres dramatiques nationaux, centres chorégraphiques nationaux et opéras nationaux en région), on enregistre 6 591 représentations hors de la ville-siège en 2025 contre 5 478 en 2024.

Le sous-indicateur 4.1.2 concerne les arts visuels : le taux de manifestations hors les murs pour 2025 est de 77 %, un niveau identique à 2024. Ainsi, en 2025, sur 496 manifestations organisées par les FRAC, 381 ont été réalisées hors les murs. Pour le RAP 2024, les données étaient de 503 manifestations dont 386 réalisées hors les murs.

La cible 2025 fixée à « supérieure à 80 % » n'est pas atteinte.

Cette stagnation résulte notamment de la diminution du disponible pour activité artistique, pour partie, liée aux surcoûts supplémentaires devant être supportés par les FRAC par l'organisation des expositions hors les murs dans un contexte d'augmentation des coûts d'assurance et de transports des œuvres, ainsi que les coûts de mobilisation de régies de collection.

INDICATEUR

4.2 – Allongement de la diffusion des spectacles

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Nombre moyen de représentations par spectacle programmé par un même lieu sur une année	ratio	2,9	3,05	>3,2	3,3	cible atteinte	>3,2

Commentaires techniques

Sources des données :

Enquêtes DGCA auprès des centres dramatiques nationaux et des scènes nationales, données collectées auprès des opérateurs (Opéra national de Paris, Opéra-Comique, Cité de la musique-Philharmonie de Paris, Comédie-Française, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg, Chaillot – Théâtre national de la Danse, EPPGHV).

Mode de calcul :

N1 / N2 avec :

N1 = Nombre total de représentations (toutes salles confondues) au siège dans les réseaux de diffusion considérés durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales ;

N2 = Nombre total de spectacles diffusés au siège dans les institutions considérées durant la saison n-1/n pour les opérateurs, durant l'année civile n-1 pour les centres dramatiques nationaux et scènes nationales.

ANALYSE DES RESULTATS

Le sous-indicateur 4.2.1 mesure la durée d'exploitation moyenne des spectacles sur une saison et dans un même lieu. Il est le reflet d'une politique volontariste du ministère de la Culture cherchant à augmenter le nombre de représentations d'un même spectacle, ce qui a une influence positive sur l'économie du secteur et l'élargissement des publics visés.

L'indicateur est en progression avec un ratio de 3,3 contre 3,05 l'an passé. Malgré des temporalités différentes (année N-1 pour les opérateurs et année N-2 pour les labels), la tendance est à l'allongement des « séries » (nombre de représentations pour un même spectacle). La cible fixée à « supérieure à 3,2 » est atteinte.

Pour l'ensemble des structures relevant du périmètre de l'indicateur, 6 173 spectacles ont été programmés en 2025, donnant lieu à 20 354 représentations, contre 6 392 spectacles et 19 517 représentations en 2024. Ainsi, si le nombre de représentations observé diminue, en raison de l'érosion du disponible par activité des structures, le nombre moyen par représentation s'améliore.

Cette évolution témoigne des effets du plan « Mieux produire, mieux diffuser », au titre duquel le ministère de la Culture a demandé à l'ensemble des structures labellisées de renforcer cette dynamique, afin d'accroître la visibilité des œuvres et de permettre à un public plus large d'y accéder.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	278 127 942 271 280 305	71 162 781 34 389 830	499 654 704 455 856 540	14 010 566	848 945 427 775 537 241	848 945 427
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	53 115 258 54 854 898	31 903 891 9 145 765	66 958 810 57 042 761	614 250	151 977 959 121 657 675	151 977 959
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	2 714 422		71 719 160 79 158 994		71 719 160 81 873 416	71 719 160
Total des AE prévues en LFI	331 243 200	103 066 672	638 332 674	0	1 072 642 546	1 072 642 546
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+456 644 (hors titre 2)			+456 644	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-87 713 665 (hors titre 2)			-87 713 665	
Total des AE ouvertes		985 385 525 (hors titre 2)			985 385 525	
Total des AE consommées	328 849 625	43 535 595	592 058 296	14 624 816	979 068 332	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	278 127 942 271 409 330	46 656 000 39 197 867	494 654 700 449 620 767		819 438 642 760 227 964	819 438 642
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	53 115 258 55 183 767	35 183 562 31 033 954	64 317 813 54 116 333	614 250	152 616 633 140 948 303	152 616 633
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	3 136 452		71 719 160 79 158 994		71 719 160 82 295 446	71 719 160
Total des CP prévus en LFI	331 243 200	81 839 562	630 691 673	0	1 043 774 435	1 043 774 435
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+328 644 (hors titre 2)			+328 644	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-60 246 460 (hors titre 2)			-60 246 460	
Total des CP ouverts		983 856 619 (hors titre 2)			983 856 619	
Total des CP consommés	329 729 548	70 231 821	582 896 094	614 250	983 471 714	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	278 807 942 264 404 325	41 734 001 36 079 287	495 474 702 456 367 906	-20 690 000	816 016 645	816 016 645 736 161 519
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	49 115 257 48 509 302	26 903 891 27 127 380	69 125 176 59 635 839	754 250	145 144 324	145 144 324 136 026 771
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	1 889 786		71 719 160 74 096 807		71 719 160	71 719 160 75 986 593
Total des AE prévues en LFI	327 923 199	68 637 892	636 319 038	0	1 032 880 129	1 032 880 129
Total des AE consommées	314 803 413	63 206 667	590 100 552	-19 935 750		948 174 882

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	278 807 942 264 265 755	47 756 000 37 371 617	493 474 699 455 387 852		820 038 641	820 038 641 757 025 225
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	49 115 257 48 831 283	34 554 781 29 222 979	67 225 177 61 739 344	754 250	150 895 215	150 895 215 140 547 856
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions	2 144 829		71 719 160 74 219 717		71 719 160	71 719 160 76 364 546
Total des CP prévus en LFI	327 923 199	82 310 781	632 419 036	0	1 042 653 016	1 042 653 016
Total des CP consommés	315 241 867	66 594 596	591 346 914	754 250		973 937 627

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	314 803 413	331 243 200	328 849 625	315 241 867	331 243 200	329 729 548
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 628 946	0	3 179 517	3 067 400	0	4 059 440
Subventions pour charges de service public	312 174 467	331 243 200	325 670 108	312 174 467	331 243 200	325 670 108
Titre 5 – Dépenses d'investissement	63 206 667	103 066 672	43 535 595	66 594 596	81 839 562	70 231 821
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	20 330 779	79 195 891	4 139 423	23 718 708	57 968 781	30 835 649
Subventions pour charges d'investissement	42 875 888	23 870 781	39 396 172	42 875 888	23 870 781	39 396 172
Titre 6 – Dépenses d'intervention	590 100 552	638 332 674	592 058 296	591 346 914	630 691 673	582 896 094
Transferts aux ménages	898 240	1 248 429	970 170	1 164 900	1 136 651	935 500

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommés* en 2024	Ouverts en 2025	Consommés* en 2025
Transferts aux entreprises	177 998 954	179 760 448	186 137 145	177 477 541	179 659 574	186 071 942
Transferts aux collectivités territoriales	62 061 970	62 548 093	62 190 574	61 398 550	60 782 061	53 334 345
Transferts aux autres collectivités	349 141 389	394 775 704	342 760 407	351 305 922	389 113 387	342 554 307
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	-19 935 750	0	14 624 816	754 250	0	614 250
Dotations en fonds propres	-20 690 000	0	14 010 566	0	0	0
Dépenses de participations financières	754 250	0	614 250	754 250	0	614 250
Total hors FdC et AdP		1 072 642 546			1 043 774 435	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-87 257 021			-59 917 816	
Total*	948 174 882	985 385 525	979 068 332	973 937 627	983 856 619	983 471 714

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	113 363		215 281	113 363		215 281
Total	113 363		215 281	113 363		215 281

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
04/2025		70 281		70 281				
11/2025		145 000		145 000				
Total		215 281		215 281				

ARRETES DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/02/2025		628 996						
Total		628 996						

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/02/2025		241 363		113 363				
Total		241 363		113 363				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						48 609 480		47 021 734
Total						48 609 480		47 021 734

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/12/2025		277 706		277 706				
Total		277 706		277 706				

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025						15 000		15 000
03/12/2025						2 995 887		2 995 887
Total						3 010 887		3 010 887

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						37 000 000		10 491 545
Total						37 000 000		10 491 545

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		1 363 346		606 350		88 620 367		60 524 166

ÉVALUATION DES DEPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2025 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2025. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2025.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DEPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPOTS D'ÉTAT (12)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2024	Chiffrage initial 2025	Chiffrage actualisé 2025
730231	Taux de 5,5 % applicable aux droits d'entrée dans les théâtres, les cirques, les concerts, les spectacles de variété, les salles de cinéma, les parcs zoologiques et les compétitions de jeux vidéo Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : 10000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 278-0 bis - F, G et L</i>	315	335	315
730230	Taux de 10 % applicable aux droits d'admission aux expositions, sites et installations à caractère culturel, ludique, éducatif et professionnel ainsi qu'aux loteries foraines Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : 8000 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2020 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 279-b bis, b ter et b nonies</i>	225	215	225
210318	Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 3374 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 244 quater O, 199 ter N, 220 P, 223 O-1-p</i>	62	62	100
320142	Crédit d'impôt pour dépenses de production de spectacles vivants Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 612 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2015 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 220 quinquies, 220 S, 223 O-1-s</i>	41	42	47
730301	Taux de 2,10 % applicable aux droits d'entrée des 140 premières représentations de certains spectacles Assiette et taux <i>Bénéficiaires 2023 : 2360 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1970 - Dernière modification : 2011 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 281 quater, 279 b bis a et 89 ter de l'annexe III</i>	41	40	42
900101	Crédit d'impôt (prélèvement sur le produit brut des jeux dans les casinos) au titre des manifestations artistiques de qualité organisées par les casinos durant la saison des jeux Divers	10	nc	10

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
<i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Entreprises - Fiabilité : Très bonne - Création : 2014 - Dernière modification : 2019 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - Code général des collectivités territoriales : L. 2333-55-3</i>				
320145	Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques ou de cirques Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 77 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2020 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2028 - Fin du fait générateur : 2027 - code général des impôts : 220 sexdecies, 220 T, 223 O-1-v</i>	4	2	4
740103	Franchise en base pour les auteurs et les interprètes des œuvres de l'esprit dont le chiffre d'affaires n'excède pas la limite fixée au III de l'article 293 B du CGI Régimes particuliers <i>Bénéficiaires 2023 : 2640 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 1992 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 293 B-III-2°</i>	6	4	4
210203	Déduction sur cinq ans du prix d'acquisition des œuvres originales d'artistes vivants et d'instruments de musique Dispositions communes à l'impôt sur le revenu (bénéfices industriels et commerciaux, bénéfices agricoles et bénéfices non commerciaux) et à l'impôt sur les sociétés <i>Bénéficiaires 2023 : 5253 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1987 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : 2030 - Fin du fait générateur : 2025 - code général des impôts : 238 bis AB</i>	4	5	2
160406	Abattement de 50 % sur le bénéfice imposable des jeunes artistes de la création plastique Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2023 : 392 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Bonne - Création : 2005 - Dernière modification : 2005 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 93-9</i>	1	1	1
110307	Imposition des salaires ou des bénéfices des écrivains, des artistes et des sportifs selon une moyenne triennale ou quinquennale Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Création : 1953 - Dernière modification : 1994 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 84 A, 100 bis</i>	nc	nc	nc
160201	Exonération des sommes perçues dans le cadre de l'attribution du prix Nobel ou de récompenses internationales de niveau équivalent au prix Nobel dans les domaines littéraire, artistique ou scientifique Bénéfices non commerciaux <i>Bénéficiaires 2023 : (nombre non déterminé) Ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1986 - Dernière modification : 2008 - Dernière incidence budgétaire : 2025 - Fin du fait générateur : 2024 - code général des impôts : 92 A et DA : DB5G2222</i>	€	€	€
Coût total des dépenses fiscales		709	706	750

DEPENSES FISCALES SUBSIDIAIRES SUR IMPOTS D'ÉTAT (4)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
320129	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 396 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2004 - Dernière modification : 2023 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexes, 220 F, 223 O-1-g</i>	224	221	223
320121	Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 169 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données autres que fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2003 - Dernière modification : 2015 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 220 sexes, 220 F</i>	152	168	164
320135	Crédit d'impôt pour les entreprises de création de jeux vidéos	66	77	75

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière subsidiaire		Chiffre définitif 2024	Chiffre initial 2025	Chiffre actualisé 2025
Modalités particulières d'imposition <i>Bénéficiaires 2023 : 108 Entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Très bonne - Création : 2007 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2032 - Fin du fait générateur : 2031 - code général des impôts : 220 terdecies, 220 X, 223 O-1-w</i>				
110244	Réduction d'impôt au titre des souscriptions en numéraire, réalisées entre le 1er janvier 2006 et le 31 décembre 2026, au capital de sociétés anonymes agréées ayant pour seule activité le financement d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles (SOFICA) Calcul de l'impôt <i>Bénéficiaires 2023 : 8738 Ménages - Méthode de chiffrage : Simulation - Fiabilité : Très bonne - Création : 2006 - Dernière modification : 2024 - Dernière incidence budgétaire : 2027 - Fin du fait générateur : 2026 - code général des impôts : 199 unvicies</i>	35	35	35
Coût total des dépenses fiscales		477	501	497

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		848 945 427 775 537 241	848 945 427 775 537 241		819 438 642 760 227 964	819 438 642 760 227 964
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		151 977 959 121 657 675	151 977 959 121 657 675		152 616 633 140 948 303	152 616 633 140 948 303
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		71 719 160 81 873 416	71 719 160 81 873 416		71 719 160 82 295 446	71 719 160 82 295 446
Total des crédits prévus en LFI *	0	1 072 642 546	1 072 642 546	0	1 043 774 435	1 043 774 435
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-87 257 021	-87 257 021		-59 917 816	-59 917 816
Total des crédits ouverts	0	985 385 525	985 385 525	0	983 856 619	983 856 619
Total des crédits consommés	0	979 068 332	979 068 332	0	983 471 714	983 471 714
Crédits ouverts - crédits consommés		+6 317 194	+6 317 194		+384 906	+384 906

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	1 066 308 911	1 066 308 911	0	1 041 181 797	1 041 181 797
Amendements	0	+6 333 635	+6 333 635	0	+2 592 638	+2 592 638
LFI	0	1 072 642 546	1 072 642 546	0	1 043 774 435	1 043 774 435

Lors des débats parlementaires, le programme a vu ses crédits évoluer comme suit :

- un amendement adopté par les parlementaires de +48,25 M€ en AE et +43,97 M€ en CP pour créer un fond de soutien au spectacle vivant,
- un amendement gouvernemental de -41,92 M€ en AE et de -41,38 M€ en CP au titre de la participation du programme à l'effort de redressement des finances publiques.

Finalement, les crédits ouverts en LFI ont augmenté de 6,33 M€ en AE et 2,59 M€ en CP par rapport au PLF.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Au cours de l'année, le solde des mouvements réglementaires et législatifs (y compris fonds de concours et attributions de produits) a diminué le montant des crédits ouverts de -87 257 020 € en AE et de -59 917 815 € en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Sur le fonds de concours 1-2-00493, l'année 2025 a été marquée par

- des recettes au titre du soutien des organismes de gestion collective au FONPEPS (0,07 M€ en AE et en CP) et au titre du soutien des résidences vertes (0,15 M€ en AE et en CP) ;
- une délégation de 0,18 M€ pour verser ces crédits à l'agence des services et des paiements au titre du FONPEPS.

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	48 609 480	48 609 480	0	47 021 734	47 021 734
Surgels	0	40 000 000	40 000 000	0	40 000 000	40 000 000
Dégels	0	-88 609 480	-88 609 480	0	-87 021 734	-87 021 734
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

La mise en réserve initiale a été intégralement dégelée en avril 2025 pour permettre l'annulation concomitante des crédits par décret n° 2025-374 du 25 avril 2025.

Un surgel de 40 M€ est intervenu aussitôt ; il a fait l'objet d'un dégel intégral en fin de gestion pour la mise en application du schéma de fin de gestion et la loi de fin de gestion n° 2025-1173 du 8 décembre 2025.

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	60 535 076		1 485 818		659 054	48 343 393	43 162 645
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	11 354 224					7 071 381	7 071 381
Total	71 889 300		1 485 818		659 054	55 414 774	50 234 026

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	61 155 000	12 356 116	10 228 056	4 150 000	1 393 913	34 335 695	18 307 049
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	6 535 000	1 500 000	763 000	1 785 934	210 435	2 881 792	895 858
Total	67 690 000	13 856 116	10 991 056	5 935 934	1 604 348	37 217 487	19 202 907

Les écarts entre les prévisions et les consommations pour l'année 2025 peuvent s'expliquer par des retards pris dans la réalisation des chantiers et dans les demandes effectuées par les collectivités territoriales, ainsi que par une réception des factures moins importantes que prévu.

Génération 2015 - 2020

Les crédits de paiement ont été exécutés en 2025 au bénéfice des dernières opérations en cours sur cette génération de contrats. Ainsi, dans les Hauts-de-France, 0,34 M€ ont permis de payer les travaux de rénovation de la SN de la Rose des vents à Villeneuve d'Ascq. En Bretagne, 0,24 M€ de CP ont permis de payer les travaux de relocalisation du Centre national des arts de la rue et de l'espace public Le Fourneau sur le plateau des Capucins à Brest.

Génération 2021 - 2027

En 2025, le programme 131 a soutenu de nombreuses opérations portées dans le cadre de l'action 1 et inscrites au CPER telles que :

- en Nouvelle-Aquitaine, l'engagement à hauteur de 0,8 M€ pour les travaux de réhabilitation du Centre de développement chorégraphique national de la Manufacture à Bordeaux ;
- en Occitanie, l'engagement à hauteur de 0,5 M€ pour la scène de musiques actuelles le Rio à Montauban.

Sur l'action 2, en Île-de-France, un paiement à hauteur de 0,14 M€ a été réalisé pour les travaux du Centre d'art contemporain d'intérêt national (CACIN) du centre photographique d'Île-de-France de Pontault-Combault. À Amiens, l'État s'est engagé à hauteur de 1,5 M€ pour la relocalisation du FRAC Picardie dans l'ancien tri postal.

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	300 000		205 000		150 000	300 000	195 000
La Réunion	150 000		100 000		150 000	150 000	150 000
Martinique	150 000		105 000			150 000	45 000
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	183 000		128 100			183 000	54 900
Martinique	183 000		128 100			183 000	54 900
Total	483 000		333 100		150 000	483 000	249 900

Génération 2024 - 2027

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant	2 600 000					600 000	
Guadeloupe	1 000 000					600 000	
La Réunion	400 000						
Martinique	1 000 000						
Mayotte	200 000						
02 - Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels	80 000					80 000	24 000
La Réunion	80 000					80 000	24 000
Total	2 680 000					680 000	24 000

Les écarts entre les prévisions et les consommations pour l'année 2025 peuvent s'expliquer par des retards pris dans la réalisation des chantiers et dans les demandes effectuées par les collectivités territoriales, ainsi que par une réception des factures moins importante que prévu.

Génération 2019 - 2022

En 2025, 0,15 M€ ont été payés pour l'opération de réhabilitation du théâtre de Pierrefonds à La Réunion.

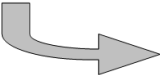
Génération 2024 - 2027

Aucun crédit n'a été consommé en 2025 sur les contrats de convergence et de transformation de la génération 2024-2027.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 985 385 525	CP ouverts en 2025 * (P1) 983 856 619
AE engagées en 2025 (E2) 979 068 332	CP consommés en 2025 (P2) 983 471 714
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 491 121	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 49 189 101
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 5 826 073	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 934 282 613

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 143 901 017					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 6 506					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 143 907 523	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 49 189 101	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 94 718 422	
AE engagées en 2025 (E2) 979 068 332	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 934 282 613	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 44 785 719	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 139 504 141	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 68 932 155
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 70 571 986

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Le montant des engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31 décembre 2024 (R3) s'élevait à 143 907 523 €. Les engagements non couverts par des paiements au 31 décembre 2025 (R6) s'élèvent désormais à 139 504 141 €.

À titre d'exemple, les restes à payer les plus significatifs en administration centrale concernent les opérations suivantes :

- les travaux liés à la réhabilitation des façades du Centre national de la Danse : 16,77 M€ ;
- la rénovation de la salle Jean Vilar au théâtre national de la danse de Chaillot : 12,55 M€ ;
- les travaux sur le hangar de stockage des moules historiques et la création d'un nouveau bâtiment appelé « Nouveau magot » sur le site de Sèvres : 11,8 M€ ;
- le relogement du CNAP à Pantin : 9,38 M€ ;
- les travaux de la direction technique sur le site Richelieu ainsi que la rénovation énergétique sur le site du Vieux Colombier à la Comédie française : 6,1 M€ ;
- la sécurisation des dessous de scène et de vidéosurveillance à l'Opéra-comique : 4,6 M€ ;
- la rénovation du Pavillon de la Villette, du Pavillon du Charolais et de la halle aux cuirs à l'EPPGHV : 4,05 M€ ;
- les travaux liés à l'opération de rénovation de l'auditorium du centre de musique baroque de Versailles : 3,5 M€ ;
- la remise à niveau technique du Palais de Tokyo : 3,35 M€ ;
- la restauration du clos et couvert de la Fondation des artistes : 1,39 M€.

Les restes à payer les plus significatifs dans les services déconcentrés concernent :

- les travaux liés à l'opération du Pôle national du cirque dans la métropole du Grand Lyon : 6,47 M€ ;
- le projet des Ateliers de la danse à Lyon : 4,79 M€ ;
- les travaux relatifs au CCN de Tours : 3,61 M€ ;
- la réhabilitation du CDN de l'Océan Indien à Saint-Denis : 3,34 M€ ;
- la SMAC Astrolabe d'Orléans : 2,84 M€ ;
- la réhabilitation de la SN Le Cratère à Alès : 2 M€ ;
- les travaux de rénovation et d'extension du Théâtre de Saint-Quentin en Yvelines : 2 M€ ;
- l'installation du FRAC Picardie dans l'ancien tri postal à Amiens : 1,5 M€ ;
- la réhabilitation et l'extension du CDCN La Manufacture à Bordeaux : 1,37 M€ ;
- la participation de l'État aux « Dragons de Calais » par la compagnie la Machine : 1,11 M€ ;
- la rénovation de la SN Le Manège à Maubeuge : 1,01 M€ ;
- les travaux à la SN la Rose des Vents à Villeneuve d'Ascq : 1 M€ ;
- les travaux du CNAREP Le Fourneau à Brest : 1 M€.

Les restes à payer des services déconcentrés s'inscrivant dans le cadre des contrats de plan État-région (CPER 2015-2020, CPER 2021-27 et CCT) s'élèvent à 24,08 M€.

Justification par action

ACTION

01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant		848 945 427 775 537 241	848 945 427 775 537 241		819 438 642 760 227 964	819 438 642 760 227 964

En cours de gestion, les crédits de l'action 01 ont été abondés par des reports AENE, des fonds de concours (orgue et résidences vertes) et le décret de transfert, à hauteur de 0,82 M€ en AE et de 0,48 M€ en CP et minorés par décret d'annulation, décret de virement et par la loi de fin de gestion de 68,72 M€ en AE et de 40,76 M€ en CP.

Au total, le montant des crédits ouverts s'est élevé à 781,05 M€ en AE et 778,68 M€ en CP. À la suite d'un redéploiement de crédits vers l'action 06 et de l'annulation de crédits par la loi de finances de fin de gestion, la consommation s'est élevée à 775,54 M€ en AE et 760,23 M€ en CP.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	278 127 942	271 280 305	278 127 942	271 409 330
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		170 176		299 201
Subventions pour charges de service public	278 127 942	271 110 129	278 127 942	271 110 129
Titre 5 : Dépenses d'investissement	71 162 781	34 389 830	46 656 000	39 197 867
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	54 646 781	2 566 411	30 140 000	7 374 448
Subventions pour charges d'investissement	16 516 000	31 823 419	16 516 000	31 823 419
Titre 6 : Dépenses d'intervention	499 654 704	455 856 540	494 654 700	449 620 767
Transferts aux ménages	856 349	725 990	727 398	691 320
Transferts aux entreprises	100 898 887	102 978 568	101 553 155	102 913 303

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales	57 193 467	54 513 170	53 554 899	48 209 387
Transferts aux autres collectivités	340 706 001	297 638 813	338 819 248	297 806 758
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		14 010 566		
Dotations en fonds propres		14 010 566		
Total	848 945 427	775 537 241	819 438 642	760 227 964

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Ces dépenses à hauteur de 0,17 M€ et de 0,30 M€ en CP, non prévues en LFI et financées par redéploiement, correspondent à des dépenses liées à plusieurs missions d'étude en faveur de la transition écologique dont une étude sur l'impact carbone du secteur de la création.

Subventions pour charges de service public

Nom de l'opérateur	Prévision LFI 2025 (AE=CP)	Exécution 2025 (AE=CP)
Opéra national de Paris (ONP) et École de danse de Nanterre	107 551 716	104 037 422
Cité de la musique - Philharmonie de Paris (CMPP)	45 768 852	44 525 718
Comédie française	26 454 291	25 419 048
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	22 198 083	21 590 463
Chaillot - Théâtre national de la danse	14 395 000	14 010 912
Théâtre national de l'Odéon	13 240 000	13 505 903
Théâtre national de l'Opéra-Comique	13 180 000	12 927 314
Théâtre national de Strasbourg	10 690 000	10 679 397
Théâtre national de la Colline	10 580 000	10 357 219
Centre national de la Danse (CND)	9 700 000	9 662 779
Ensemble intercontemporain	4 370 000	4 393 954
Total - Subventions pour Charges de Service Public - Action 1	278 127 942	271 110 129

L'écart entre la LFI et la consommation est liée à :

- l'application de la mise en réserve de précaution initiale puis son annulation ;
- la contribution des établissements à la maîtrise des dépenses publiques à hauteur de 2,16 M€ ;
- des compléments versés en gestion avec principalement :
 - * 0,57 M€ au théâtre national de l'Odéon pour le renforcement de ses moyens artistiques,
 - * 0,28 M€ à l'EPPGHV au titre de la maison des cultures urbaines,
 - * 0,22 M€ au TNS pour la sécurisation du bâtiment,
 - * 0,19 M€ au CND au titre du renforcement du modèle économique de l'établissement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État

Projets	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Investissement Centre national de la Danse (CND)		10 000 000	2 300 000	6 900 000
Investissement Théâtre national de Chaillot	2 900 000	12 000 000		
Investissement Entretien autres bâtiments spectacle vivant	51 746 781	8 140 000		

Orgues non protégés			266 411	474 448
Total des dépenses d'investissement en Action 01	55 746 781	30 140 000	2 566 411	7 374 448

L'écart entre la LFI et la consommation s'explique par la fongibilité d'une partie des crédits budgétés initialement en catégorie 51 et de leur exécution en catégorie 53. Ces crédits ont en effet été alloués aux opérateurs pour des travaux dont ils ont assuré eux-mêmes la maîtrise d'ouvrage et la dépense. C'est le cas des CP prévus pour la rénovation de la salle Jean Vilar qui ont été versés en catégorie 53 directement à Chaillot - théâtre national de la danse. Après révision de l'échéancier de versement suivant l'avancée des travaux, 2,3 M€ d'AE et 6,9 M€ de CP ont été versés à l'OPPIC pour la poursuite de la rénovation des façades du Centre national de la danse (CND) à Pantin.

Subventions pour charges d'investissement

Nom de l'opérateur	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Opéra national de PARIS (ONP) et École de danse de Nanterre	5 000 000	5 000 000	0	0
Cité de la musique - Philharmonie de Paris	2 450 000	2 450 000	4 015 250	4 015 250
Comédie Française	706 000	706 000	12 678 811	6 578 811
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (EPPGHV)	5 000 000	5 000 000	9 851 750	6 303 750
Chaillot - théâtre national de la danse	725 000	725 000	6 213 435	8 800 869
Théâtre national de l'Odéon	545 000	545 000	2 264 274	2 264 274
Théâtre national de l'Opéra-Comique	500 000	500 000	5 375 000	775 000
Théâtre national de Strasbourg	500 000	500 000	1 981 875	1 081 875
Théâtre national de la Colline	560 000	560 000	1 702 740	802 740
Centre national de la Danse (CND)	530 000	530 000	600 850	600 850
Ensemble Intercontemporain			50 000	50 000
Centre national d'art et de culture Georges Pompidou			1 100 000	550 000
Total Subventions pour charges d'investissement- - Action 1	16 516 000	16 516 000	45 833 985	31 823 419

L'écart entre la LFI et la consommation s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution initiale puis son annulation ;
- la contribution des établissements à la maîtrise des dépenses publiques, à hauteur de -5,84 M€ ;
- des redéploiements pour financer d'autres dispositifs (-1,43 M€)
- des redéploiements de la catégorie 51 permettant le versement de dotations complémentaires à certains opérateurs (34,6 M€ en AE et 20,59 M€ en CP) pour financer principalement les opérations suivantes :
 - la poursuite du chantier de rénovation de la salle Jean Vilar à Chaillot - théâtre national de la danse (5,4M € en AE et 8 M€ en CP) ;
 - des travaux à la direction technique et de rénovation énergétique sur le site Richelieu ainsi que des mises en conformité sur le site du Vieux Colombier pour la Comédie française (12,05 M€ en AE et 5,95 M€ en CP) ;
 - des travaux de rénovation du Pavillon de la Villette, du Pavillon du Charolais et de la halle aux cuirs à l'EPPGHV (5,36 M€ en AE et 1,82 M€ en CP) ;
 - des travaux de sonorisation et des compléments scéno-techniques au TN de l'Odéon (1,78 M€ en AE=CP) ;
 - des travaux de sécurisation des dessous de scène, de motorisation du cintre et de vidéosurveillance à l'Opéra-comique (5,4 M€ en AE et 0,78 M€ en CP) ;
 - des équipements scéniques ainsi que des études de programmation, relatives au réaménagement du Palais de la Diète au TN de Strasbourg (1,53 M€ en AE et 0,63 M€ en AE=CP) ;
 - des travaux pour le réaménagement de l'accueil et d'accessibilité des bureaux du TN de la Colline (1,2 M€ en AE et 0,3 M€ en CP) ;
 - des travaux pour l'ascenseur, les compactus et la sécurisation des abords au CND (0,60 M€) ;
 - des achats d'instruments de musique nécessaires aux musiciens de l'orchestre de l'ensemble intercontemporain (0,05 M€ en AE=CP) ;

- la contribution du ministère au remboursement d'une partie de l'avance accordée par l'Agence France Trésor pour le rachat de la salle Pleyel, qui s'est traduite par le versement d'une subvention d'investissement de 2 M€ en AE et en CP à la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris ;
- une subvention de 1,1 M€ en AE et 0,55 M€ en CP versée au centre national d'art et de culture Georges Pompidou qui assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de rénovation de l'institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM).

DÉPENSES D'INTERVENTION

	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Crédits centraux	61 620 998	61 620 995	50 915 653	50 771 928
Fonctionnement	57 102 667	57 102 667	48 566 174	48 566 174
Investissement	4 518 331	4 518 328	2 349 479	2 205 754
Crédits déconcentrés	438 033 704	433 033 704	404 940 887	398 848 839
Fonctionnement	411 058 704	408 058 704	389 385 083	389 329 913
Investissement	26 975 000	24 975 000	15 555 804	9 518 926
Total dépenses d'intervention - Action 1	499 654 702	494 654 699	455 856 540	449 620 767

L'écart entre les crédits LFI et le niveau de consommation s'explique par le redéploiement de crédits vers l'action 06 et l'impact des décrets d'annulation, de virement et de la loi de fin de gestion.

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CRÉDITS CENTRAUX

1. Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

Dispositifs	LFI 2025 (AE=CP)	Exécution 2025 (en CP)
Aides à la création et aux nouvelles écritures	3 828 351	2 800 605
Soutien aux artistes et aux équipes artistiques	9 276 352	5 125 664
Soutien aux institutions et lieux de création de diffusion	15 576 351	14 149 550
Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant	13 903 423	15 016 393
Festivals et résidences	13 018 190	10 737 838
Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant		736 124
Fonds d'intervention pour la sécurisation des sites	1 500 000	0
Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 1	57 102 667	48 566 174

Plan Cabaret

Le premier plan de soutien au cabaret par le ministère de la Culture, se déployant en trois objectifs, a été annoncé le 21 janvier 2025 : (1) soutenir la création, (2) renforcer la visibilité et la connaissance du cabaret, (3) valoriser le patrimoine du cabaret.

Dans le cadre de ce plan, 0,48 M€ en AE et CP ont été engagés en 2025, répartis entre :

- le fonds de soutien au développement de personnages qui a permis d'accompagner 29 artistes de cabaret à hauteur de 0,16 M€ sur 184 projets reçus ;
- 10 résidences cabaret dans des lieux pluridisciplinaires sélectionnés dans 8 régions différentes en lien avec les DRAC à hauteur de 0,07 M€ sur 23 projets reçus ;
- le soutien à deux rencontres professionnelles, à une exposition autour du Bal Tabarin à Paris, à un projet photographique autour des artistes et des lieux de cabaret et à une formation, laboratoire de formes et de pratiques, à destination d'amateurs à Reims à hauteur globale de 0,05 M€ ;
- le lancement du processus d'inscription du « Cancan » à l'inventaire du patrimoine immatériel porté par le Moulin Rouge et le Centre national de la danse ;

- l'organisation de la « Saison Cabaret » prévue de septembre à novembre 2026 dans toute la France soutenue dès 2025 à hauteur de 0,2 M€.

Aides à la création et aux nouvelles écritures

Ces crédits ont permis de financer :

- les structures contribuant à la valorisation des écritures contemporaines pour un montant de 2,55 M€ en AE et en CP comme CIRCA la Chartreuse de Villeneuve-lez-Avignon, la Maison Antoine Vitez ou la société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) pour des fonds de soutien à la création lyrique et à la création de grandes formes théâtrales ;
- des projets multimédias et numériques, pour un montant de 0,25 M€ en AE=CP.

Soutien aux artistes et aux équipes artistiques

Si la règle est l'accompagnement des artistes et des équipes artistiques par les Directions régionales des affaires culturelles (DRAC) conformément aux dispositions prévues par le décret du 8 décembre 2021 relatif à l'attribution des aides déconcentrées au spectacle vivant, l'administration centrale finance le soutien à des équipes indépendantes, compagnies dramatiques, chorégraphiques ou ensembles musicaux soit en raison de leur histoire, de leur notoriété et de leur rayonnement national voire international ou par le caractère unique de leur formation, soit, dans le cadre d'une convention de 3 ans avant déconcentration en DRAC, pour permettre à des artistes de poursuivre leur activité de création artistique à l'issue d'un mandat à la tête d'un centre dramatique national, d'un théâtre national ou d'un centre chorégraphique national.

Par ailleurs, la déconcentration des crédits s'est poursuivie en 2025. De nombreux dossiers de subventions ont été délégués en DRAC en cours de gestion, par exemple 0,95 M€ au titre du fonds de production pour le soutien aux équipes.

Soutien aux institutions et lieux de création et de diffusion

Les dépenses exécutées concernent :

- le soutien au centre dramatique national des Tréteaux de France (2,02 M€), seul CDN géré sur crédits centraux en raison de son caractère itinérant et dont les missions ainsi que la diffusion sont développées sur l'ensemble du territoire national ;
- les structures non labellisées de création et de diffusion (7,55 M€), principalement dans le domaine théâtral ; et notamment pour le théâtre du Vieux-Colombier et les théâtres du site de la Cartoucherie de Vincennes (théâtre du Soleil, théâtre de l'Aquarium, théâtre de la Tempête, théâtre de l'Épée de Bois) ;
- l'Office national de diffusion artistique (ONDA), soutenu à hauteur de 4,58 M€ en AE et en CP au titre de sa mission de renforcement de la diffusion des œuvres théâtrales, musicales et chorégraphiques sur le territoire national et ultramarin et de soutien des échanges entre professionnels français et étrangers dans le cadre européen.

Recherche, ressources et valorisation du patrimoine du spectacle vivant

Ces crédits permettent de soutenir les structures se distinguant comme pôles de ressources, de recherche et/ou de valorisation du patrimoine du spectacle vivant, telles que ARTCENA, l'Institut de Recherche et Coordination Acoustique/Musique (IRCAM), le Centre de musique baroque de Versailles (CMBV), etc.

Festivals et résidences

Ces crédits sont destinés au financement des festivals d'envergure nationale ou internationale suivis par l'administration centrale parmi lesquels le Festival d'Avignon, le Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence ou encore le Festival d'Automne à Paris.

Structuration des professions et de l'économie du secteur du spectacle vivant

Ces crédits permettent de poursuivre la structuration des professions et de soutenir l'économie du secteur, notamment par des subventions aux organismes professionnels, telle que la réunion des opéras de France.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

Projets	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Festivals (Aix-en-Provence et Avignon)	250 000	250 000	757 191	595 455
Orgues non protégés				76 916
Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)	400 000	400 000	398 841	379 193
Sécurité/équipement des autres lieux	3 868 331	3 868 328	1 193 448	1 154 190
Total des dépenses d'intervention en investissement Action 01	4 518 331	4 518 328	2 349 480	2 205 754

Festivals d'Aix-en-Provence et d'Avignon

Les crédits d'investissement en faveur du Festival d'Avignon et du Festival d'Aix-en-Provence correspondent à l'exécution des crédits inscrits dans les conventions conclues au titre de l'équipement ainsi qu'au paiement d'opérations des années précédentes.

Une subvention complémentaire a été versée au Festival d'Avignon pour un plan de transition du parc lumières en LED.

Orgues non protégés

L'aide à la création et/ou à la restauration des orgues non protégés a été déconcentrée en 2023. Quelques dossiers restent en administration centrale jusqu'à la finalisation de la déconcentration (orgue de Die et orgue de Villeneuve-lès-Maguelone).

Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP)

Les crédits prévus pour les théâtres membres de l'ASTP s'exécutent selon l'avancée des chantiers.

Sécurité / équipement des autres lieux

Les dépenses réalisées ont contribué à diverses opérations, par exemple : IRCAM, Cité internationale des arts, CIRCA La Chartreuse, Artcena ainsi que les théâtres de la Cartoucherie.

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS DECONCENTRES

1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée

Pour l'action 1, les crédits ouverts en LFI s'élèvent à 406,56 M€ en AE et CP et **ont été exécutés à hauteur de 389,4 M€ en AE et 389,33 M€ en CP.**

Ces dépenses ont permis le financement des dispositifs d'intervention gérés par les DRAC en faveur des institutions labellisées ou conventionnées, des équipes et ensembles artistiques, des festivals, des résidences et des lieux structurants de création et de diffusion du spectacle vivant sur l'ensemble des territoires. Elles ont également permis de soutenir la création émergente et de favoriser l'irrigation des territoires éloignés de l'offre artistique.

Ce soutien a notamment été renforcé par le **plan « Mieux produire, mieux diffuser », initié en 2024 et renforcé en 2025** d'un montant supplémentaire de 3 M€ délégués en gestion (action 1 et 2 confondues). Plusieurs centaines de structures labellisées, conventionnées ou réseaux de coopération ont bénéficié de moyens sur l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, dont un tiers au bénéfice des territoires ruraux. Les crédits sont venus abonder les financements aux structures labellisées, conventionnées ou les réseaux qui s'engagent dans la mise en œuvre du plan et qui bénéficient d'un soutien complémentaire des collectivités territoriales, dans la **logique d'un euro financé par l'État pour minimum un euro financé par les collectivités**, en tenant compte des dépenses prises en charge directement par les collectivités dans le cas des régies directes.

Par ailleurs, des annulations de crédits sont intervenues en gestion sur le programme 131 « Création ».

L'ensemble des dépenses de l'action 1 est décliné par dispositifs dans le tableau ci-dessous :

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2025 AE=CP	Exécution 2025 (en CP)	Nombre de bénéficiaires 2025	Montant minimum par bénéficiaire	Montant maximum par bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux (CDN)	68 180 027	66 845 246	37	620 000	5 047 000
Scènes nationales (SN)	67 115 977	67 120 855	78	457 000	3 278 000
Opéras nationaux en région *		24 910 146	6	3 064 000	6 253 817
Théâtres lyriques d'intérêt national *	31 790 663	3 478 000	4	360 000	1 521 000
Orchestres nationaux en région *	24 153 382	16 363 280	12	600 000	2 428 000
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	17 188 595	17 020 912	19	620 000	1 795 000
Scènes conventionnées d'intérêt national (SCIN)	12 990 916	16 769 797	144	50 000	550 000
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	18 413 567	17 311 300	99	100 000	365 000
Centres nationaux des arts de la rue et de l'espace public (CNAREP)	5 111 731	5 487 080	13	265 000	1 033 300
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	4 619 213	6 318 823	16	302 500	556 000
Pôles nationaux du cirque (PNC)	4 907 016	5 138 000	15	274 000	450 000
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	3 433 601	3 298 139	8	100 000	760 000
Centre national de la marionnette (CNMA)	1 663 648	1 564 000	7	150 000	390 000
Sous-total structures labellisées et appellations	259 568 336	251 625 578	458		
Structures non labellisées de création et de diffusion théâtre et arts associés	16 197 110	14 247 280	78	4 000	2 310 000
Structures non labellisées de création et de diffusion musicales (dont autres opéras et autres orchestres*)	5 941 682	14 987 833	120	400	2 337 000
Structures non labellisées de création et de diffusion pluridisciplinaires	4 793 619	10 304 314	117	3 000	1 995 500
Structures non labellisées de création et de diffusion chorégraphique	2 515 664	2 884 000	15	25 000	1 304 000
Ateliers de fabrication artistique (AFA)	2 305 846	2 315 951	94	5 000	100 000
Sous-total aides aux lieux non labellisés	31 753 921	44 739 378	424		
Équipes théâtres et arts associés	34 901 354	32 319 772	879	1 660	430 000
Ensembles musicaux et vocaux	19 088 023	19 052 143	435	4 500	973 093
Compagnies chorégraphiques	12 670 960	12 830 370	326	2 500	240 000
Sous-total aides aux équipes	66 660 337	64 016 285	1 640		
Soutien à des festivals musicaux	10 261 580	8 863 506	344	1 800	862 750
Soutien à des festivals dramatiques et arts associés	5 133 114	4 197 470	220	1 000	825 000
Soutien à des festivals chorégraphiques	1 696 594	1 973 500	72	3 000	350 000
Soutien à des festivals pluridisciplinaires	2 591 162	1 783 455	95	1 000	224 000
Sous-total aides aux festivals	19 682 450	16 817 931	731		
Soutien à des résidences dramatiques et arts associés	2 976 064	4 338 186	277	2 000	125 000
Soutien à des résidences musicales	2 479 118	1 325 315	119	2 555	75 000
Soutien à des résidences chorégraphiques	2 048 818	1 081 117	98	2 000	110 000
Soutien à des résidences pluridisciplinaires	589 518	651 903	56	1 200	30 000
Sous-total aides aux résidences	8 093 518	7 396 521	550		
Valorisation des écritures contemporaines	532 142	834 000	30	8 000	180 000
Structuration des professions et réseaux constitués du spectacle vivant	366 000	552 920	22	4 000	85 000
Recherche Patrimoine, revue, publications et colloques du spectacle vivant	364 000	191 500	3	4 000	180 000
Recherche Création	53 000	244 640	15	3 140	100 000
Contrats de filière musique	500 000	493 400	10	18 400	80 000
Dispositif d'aide à la composition musicale	566 000	566 760	55	3 000	21 000
Dispositifs d'aide spécifiques, création et diffusion cirque et arts de la rue	1 134 000	919 000	49	10 000	50 000
Sécurisation de lieux du spectacle vivant		330 000	7	10 000	180 000
Plan Théâtres en région	8 000 000	0			
Plan Mieux Produire Mieux Diffuser (MPMD)	9 000 000	0			
Total dépenses d'intervention fonctionnement – action 1	406 558 704	389 329 913	4 012		

** La présentation et l'organisation des lignes dédiées aux opéras et aux orchestres ont été revues, expliquant ainsi les écarts entre les crédits LFI 2025 et l'exécution 2025. Par ailleurs, trois orchestres labellisés intégrés au sein d'opéras nationaux ont été rattachés à la ligne « opéras nationaux en région », en cohérence avec l'organisation de leur activité.*

Les structures labellisées et appellations

Les structures labellisées constituent un réseau dédié à la production et à la diffusion des œuvres des différentes disciplines du spectacle vivant qui maillent l'ensemble du territoire national.

L'écart entre les crédits prévus et consommés correspond à des mouvements intervenus en cours de gestion à savoir :

- l'application de la mise en réserve et les annulations de crédits ;
- le déploiement de la deuxième phase du plan « Mieux produire, mieux diffuser » en région, réparti au cours de la gestion 2025 ;
- des dépenses liées de nouvelles labellisations en cours d'exercice 2025, entraînant une hausse de la subvention à ces structures ;
- la révision de présentation et l'organisation de certaines lignes (opéras et orchestres).

Les lieux non labellisés

L'exécution des crédits destinés à soutenir les différents lieux non labellisés du spectacle vivant est supérieure aux prévisions de la LFI : 44,74 M€ d'exécution contre 31,75 M€ en LFI. Cet écart s'explique par le déploiement du plan « Mieux produire, mieux diffuser », par des aides ponctuelles destinées à soutenir des structures en difficulté ainsi que la révision de présentation de certaines lignes ; les opéras et orchestres non-labellisés apparaissent désormais dans cette catégorie.

En complément des structures labellisées, les lieux non labellisés de création et de diffusion du spectacle vivant assurent une fonction indispensable d'expérimentation, de proximité et de renouvellement artistique.

Lieux intermédiaires alternatifs aux labels et réseaux nationaux, souvent à l'initiative d'artistes, les Ateliers de fabrique artistique (AFA) permettent d'irriguer le territoire, avec une forte présence en zones rurales.

Les équipes conventionnées et non conventionnées

Plus de 64 M€ ont été consommés afin de soutenir les équipes artistiques du spectacle vivant, dont la moitié à destination d'équipes exerçant dans le domaine du théâtre et des arts associés. Les dispositifs d'accompagnement des équipes artistiques sont mis en œuvre selon le cadre issu de la réforme des aides déconcentrées au spectacle vivant (ADSV).

Le soutien aux festivals

Le soutien aux festivals en région s'est poursuivi dans une logique de renforcement de la diffusion d'esthétiques insuffisamment représentées sur certains territoires et de développement de l'accès à la culture dans les zones caractérisées par la rareté, voire l'absence, de structures de diffusion.

L'augmentation en 2025 du nombre de festivals aidés et du montant total attribué aux festivals par rapport à l'exercice 2024 s'explique par la mise en œuvre du plan Culture et ruralité, qui a permis aux services déconcentrés d'allouer 600 k€ supplémentaires à des festivals situés dans des zones rurales où l'offre artistique était faible.

Le montant total attribué aux festivals semble en baisse du fait de la comptabilisation d'un festival dans une autre catégorie : en effet depuis la création de l'EPCC de la Cité européenne du théâtre à Montpellier, issu de la fusion entre le Domaine d'O et le Printemps des comédiens, la DRAC Occitanie flèche désormais la subvention de cette structure sur la ligne « autre lieu de théâtre » à la place de la ligne « festival ».

Le soutien aux résidences d'artistes

7,4 M€ ont été consommés afin de soutenir la politique de résidences dans le domaine du spectacle vivant. Celle-ci vise à accompagner les artistes et les compagnies dans leurs processus de recherche et de création tout en renforçant les coopérations avec les lieux d'accueil et les acteurs culturels locaux. Ces résidences contribuent également au développement de l'action culturelle et à l'élargissement des publics, notamment par la mise en œuvre de projets de médiation et de transmission à destination des populations locales.

Les autres dispositifs dédiés au soutien au spectacle vivant

Cela comprend :

- Le dispositif d'aides à la composition musicale avec 0,59 M€ d'AE versées à la commande et 0,57 M€ de CP versés à la réception de la partition du compositeur ;
- Les dispositifs d'aide au compagnonnage théâtre et à la création dans les domaines du cirque et des arts de la rue exécutés pour un montant total de 0,92 M€ ;
- Les contrats de filière de musique, qui ont pour objectif d'améliorer la cohérence et l'efficacité de l'intervention publique en matière musicale, exécutés à hauteur de 0,49 M€ ;

Par ailleurs, les crédits prévus à hauteur de 9 M€ en LFI pour le **plan Mieux produire mieux diffuser (MPMD)** ont été exécutés et abondés par 3 M€ en gestion en fonctionnement. Ce plan soutient de manière pérenne des structures labellisées et conventionnées ou réseaux de coopération engagés à mettre en œuvre des initiatives répondant aux enjeux du système de production et de diffusion actuelle autour des valeurs de coopération, de partage, de responsabilité écologique et sociétale des acteurs culturels. Ces nouveaux moyens bénéficient à l'ensemble du territoire hexagonal et ultramarin, dont un tiers aux territoires ruraux.

Le soutien à **11 pôles internationaux de production et de diffusion (PIPD)** correspond au prolongement international du plan « Mieux produire, mieux diffuser » pour un montant de 1,36 M€.

Ces crédits, comme ceux du **plan Théâtres en région** inscrits à hauteur de 8 M€ en LFI, sont répartis sur les différentes activités correspondant aux objectifs de ces plans selon la catégorie des structures concernées (labels, autres lieux, etc.).

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée

L'écart entre les crédits prévus et consommés s'explique par les annulations de crédits qui ont impacté le programme et par le retard pris sur certains chantiers sous maîtrise d'ouvrage des collectivités territoriales pour lesquels l'État intervient en tant que co-financeur.

- **Crédits consommés dans le cadre des Contrats de projets État – Régions (CPER) et des contrats de convergence et de transformation (CCT)**

La consommation des crédits s'est élevée à 4,15 M€ en AE et 2,05 M€ de CP (dont 0,66 M€ pour la génération 2015-2020) et celle des CCT s'est élevée à 0,15 M€ en CP.

Pour la génération des CPER 2015-2020

Les CP ont été exécutés à hauteur de 0,66 M€ en faveur du spectacle vivant. Ainsi, dans les Hauts-de-France, 0,34 M€ ont permis de payer les travaux de rénovation de la SN de la Rose des vents à Villeneuve d'Ascq. En Bretagne, 0,24 M€ de CP ont permis de payer les travaux de relocalisation du CNAREP Le Fourneau sur le plateau des Capucins à Brest.

Pour la génération des CPER 2021-2027

Les principales opérations pour cette génération de CPER sont notamment les suivantes :

- en Nouvelle-Aquitaine, l'engagement à hauteur de 0,8 M€ pour les travaux de réhabilitation du Centre de développement chorégraphique national (CDCN) de la Manufacture à Bordeaux ;
- en Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'engagement en faveur des travaux du CNAREP Lieux Publics de Marseille pour 0,6 M€ en AE ;
- en Bourgogne-Franche-Comté, l'engagement à hauteur de 0,5 M€ pour les travaux au théâtre Edwige Feuillère de Vesoul.

Pour les contrats de convergence et de transformation (CCT)

En 2025, 0,15 M€ ont été payés pour l'opération de réhabilitation du théâtre de Pierrefonds à La Réunion.

- **Crédits consommés hors CPER et CCT**

La consommation des crédits dédiés aux investissements s'élève à 11,41 M€ en AE et 7,32 M€ en CP.

Ces crédits, dédiés à des opérations d'investissement pour lesquelles l'État n'a pas la maîtrise d'ouvrage, ont permis de financer, par exemple, les opérations suivantes :

- à La Réunion, un engagement de 3,53 M€ et un paiement de 0,2 M€ pour la réhabilitation du centre dramatique national de l'océan Indien (CDNOI) à Saint-Denis ;
- en Grand Est un engagement pour 0,52 M€ pour les travaux du PALC, pôle national du cirque de Châlons-en-Champagne ;
- en Auvergne-Rhône-Alpes, les travaux de rénovation de la SN de l'Hexagone à Meylan pour 0,8 M€ en AE.

Par ailleurs, l'enveloppe « petits équipements », déployée en 2025 dans le cadre de la deuxième phase du plan « Mieux produire mieux diffuser » a été déconcentrée à hauteur de 3,15 M€ en AE et CP. Ces crédits ont permis d'accompagner les labels du spectacle vivant dans la transition écologique de leurs équipements scéniques notamment.

Enfin, le soutien des orgues non-protégés au titre des monuments historiques s'est poursuivi avec par exemple l'engagement de 0,12 M€ pour la création de l'orgue du temple de Sanary et de 0,11 M€ pour la restauration de l'orgue de l'église Saint-Thomas à la Flèche dans la Sarthe.

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Dotations en fonds propres

En LFI 2025, aucun crédit n'était prévu en titre 7.

Le montant de 14,01 M€ en AE qui apparait dans la consommation correspond à un problème d'affichage dans Chorus, la dépense réelle figure dans les tableaux des opérateurs sur la catégorie 53.

ACTION

02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Soutien à la création, à la production et à la diffusion des arts visuels		151 977 959 121 657 675	151 977 959 121 657 675		152 616 633 140 948 303	152 616 633 140 948 303

En cours de gestion, les crédits de l'action 02 ont été abondés par des reports AENE à hauteur de 0,37 M€ en AE.

Au total, le montant des crédits disponibles pour 2025 s'est élevé à 146,88 M€ en AE et 147,3 M€ en CP. À la suite d'un redéploiement de crédits vers l'action 06 et de l'annulation de crédits par la loi de finances de fin de gestion, la consommation de l'action 02 s'est élevée à 121,66 M€ en AE et 140,95 M€ en CP.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	53 115 258	54 854 898	53 115 258	55 183 767
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		294 919		623 788
Subventions pour charges de service public	53 115 258	54 559 979	53 115 258	54 559 979
Titre 5 : Dépenses d'investissement	31 903 891	9 145 765	35 183 562	31 033 954
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	24 549 110	1 573 012	27 828 781	23 461 201
Subventions pour charges d'investissement	7 354 781	7 572 753	7 354 781	7 572 753
Titre 6 : Dépenses d'intervention	66 958 810	57 042 761	64 317 813	54 116 333
Transferts aux ménages	392 080	244 180	409 253	244 180
Transferts aux entreprises	13 861 561	11 334 127	13 106 419	11 334 189
Transferts aux collectivités territoriales	5 354 626	7 677 404	7 227 162	5 124 959
Transferts aux autres collectivités	47 350 543	37 787 050	43 574 979	37 413 005
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		614 250		614 250
Dépenses de participations financières		614 250		614 250
Total	151 977 959	121 657 675	152 616 633	140 948 303

Dès 2025, grâce à des redéploiements de crédits, le **Bicentenaire de la photographie** a été lancé pour un montant total de 0,59 M€ en AE et 0,55 M€ en CP avec : l'édition d'un ouvrage dédié et le déploiement d'expositions clés en main avec la Médiathèque du Patrimoine et de la Photographie et le Grand Palais-RMN, une programmation portée par les réseaux professionnels nationaux Diagonal et Lux, la mise en place d'un fonds de soutien exceptionnel à l'édition de livres de photographie porté par le centre national du livre (CNL).

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel

Ces dépenses, non prévues en LFI et financées par redéploiement de crédits sur l'action 02, correspondent à :

- une étude préalable pour le bâtiment des réserves de la Cité de la céramique ;
- des prestations de programmation, d'édition, de promotion et de communication (mise en œuvre du Parlement de la photographie, commande publique artistique...) ;
- des prestations d'audits, de formation et d'intervenants extérieurs ;

Subventions pour charges de service public

Nom de l'opérateur	LFI 2025 (AE=CP)	Exécution 2025 (AE=CP)
Mobilier national	33 488 770	39 767 728
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	5 904 274	
Centre national des arts Plastiques	8 713 886	9 506 075
Académie de France à Rome	5 008 328	4 866 176
Réunion des musées nationaux Grand-Palais		270 000
Centre national du livre		150 000
Total subventions pour charges de service public - Action 2	53 115 258	54 559 979

Par décret du 27 décembre 2024, un nouvel établissement public, les Manufactures nationales – Sèvres & Mobilier, a vu le jour le 1^{er} janvier 2025. Il réunit et valorise toutes les entités historiques et territoriales des deux établissements Mobilier national et Cité de la céramique – Sèvres Limoges.

Les dotations versées aux opérateurs intègrent :

- l'application de la mise en réserve de précaution initiale puis son annulation ;
- des compléments au titre :
 - de la protection sociale complémentaire à hauteur de 0,05 M€,
 - du plan Métiers d'art versé aux Manufactures nationales à hauteur de 1,13 M€,
 - des charges induites par le déménagement intermédiaire du Cnap à CAP 18, à hauteur de 1,23 M€ ;
 - de la mise en œuvre de deux résidences de créateurs mode versée à l'AFR à hauteur de 0,04 M€.
- un partenariat avec le Grand Palais-RMN et le CNL pour le lancement du bicentenaire de la photo à hauteur de 0,42 M€.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État

Projets	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Relocalisation du CNAP sur le site de Pantin	1 300 000	22 300 000		20 000 000
Investissement musée de Sèvres (hangar de stockage)	13 400 000	2 300 000		1 500 000
Remise à niveau technique Palais de Tokyo				1 550 000
Investissements Entretiens autres bâtiments	9 849 110	3 228 781	1 573 012	411 201
Total des dépenses d'investissement en Action 02	24 549 110	27 828 781	1 573 012	23 461 201

La consommation s'est établie à 1,57 M€ en AE et 23,46 M€ en CP et correspond à :

- la poursuite des travaux de relocalisation du Cnap sur le site de Pantin (20 M€ de CP) ;
- la construction d'un nouveau bâtiment de stockage à la Cité de la céramique à Sèvres (1,5 M€ en CP après ajustement de l'échéancier) ;
- la remise à niveau technique du Palais de Tokyo (1,55 M€ en CP) ;
- des versements à l'OPPIC dans la convention-cadre à hauteur de 1,69 M€ en AE et 0,3 M€ en CP pour les travaux de la fondation des artistes et un rétablissement de crédits concernant le nouveau Magot à Sèvres ;
- des versements en DRAC pour des travaux sur la façade de la Savonnerie à Lodève (appartenant à l'établissement des Manufactures nationales).

Subventions pour charges d'investissement

Les subventions pour charges d'investissement versées aux opérateurs s'élèvent à 6,72 M€ en AE et en CP et se répartissent comme suit :

Nom de l'opérateur	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Mobilier national	3 667 000	3 667 000	3 959 676	3 959 676
Cité de la Céramique Sèvres et Limoges	610 000	610 000		

Centre national des arts plastiques	2 550 000	2 550 000	2 289 262	2 289 262
Académie de France à Rome	527 781	527 781	473 815	473 815
Total Subventions pour charges d'investissement- Action 2	7 354 781	7 354 781	6 722 753	6 722 753

Cette exécution s'explique par les variations suivantes :

- l'application de la mise en réserve de précaution initiale puis son annulation ;
- la contribution des établissements à la maîtrise des dépenses publiques, à hauteur de 0,22 M€ ;
- des compléments aux Manufactures nationales pour des études sur la rénovation du musée de Sèvres.

DÉPENSES D'INTERVENTION

	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Crédits centraux	21 878 639	21 878 639	15 597 813	15 292 700
Fonctionnement	20 478 639	20 478 639	15 059 500	15 059 500
Investissement	1 400 000	1 400 000	376 313	71 200
Crédits déconcentrés	47 246 537	45 346 537	41 444 948	38 823 632
Fonctionnement	37 121 537	37 121 537	35 192 652	35 192 713
Investissement	10 125 000	8 225 000	6 414 296	3 792 919
Total dépenses d'intervention - Action 2	69 125 176	67 225 176	57 042 761	54 116 332

L'écart entre les crédits prévus et consommés s'explique par le redéploiement de crédits vers l'action 06 et d'une minoration due au décret d'annulation du 25 avril 2025.

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS CENTRAUX

1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration centrale

Dispositifs	LFI 2025 (AE=CP)	Exécution 2025 (AE=CP)
Aides à la création et à la diffusion	2 304 934	1 218 750
Soutien aux lieux de création et de diffusion	12 363 705	12 117 250
Métiers d'art, design et mode	5 810 000	1 723 500
Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 2	20 478 639	15 059 500

Aides à la création et à la diffusion

Des crédits à hauteur de 1,22 M€ ont permis de financer les actions en faveur de la photographie, de l'art urbain, de salons et de la valorisation de la scène française, ainsi que le soutien à la Biennale de Venise versé à l'institut français pour financer la production de l'artiste Yto Berrata qui représente la France.

Soutien aux lieux de création et de diffusion

Les crédits pour le Jeu de Paume ont été exécutés à hauteur de 4,93 M€.

Le Palais de Tokyo a perçu un montant total de 7,02 M€.

Un montant de 0,04 M€ a été versé aux réseaux des arts visuels en faveur de la politique de la transition écologique, notamment pour l'établissement d'une charte verte.

Métiers d'art, design et mode

Au titre de la stratégie nationale en faveur des métiers d'art (SNMA), des crédits ont été versés à l'Institut des savoir-faire français (0,9 M€). Une délégation de crédits vers les services déconcentrés a été réalisée au titre de l'aide à l'installation des métiers d'art - AIMA (0,4 M€).

Une politique en faveur de la mode a été financée à hauteur de 0,52 M€ (recherches et résidences, appel à projet mode, dispositif « nouveau costume de scène », prix ANDAM ...) et 0,26 M€ ont permis des actions en soutien au design (APCI, recherche, festival *France Design week*...).

Les crédits en faveur de ces secteurs ont été redéployés vers les opérateurs pour le Bicentenaire de la Photographie et vers l'action 06. Enfin, les crédits versés aux Manufactures nationales au titre de la SNMA (1,13 M€) ont fait l'objet d'une réimputation budgétaire du titre 6 vers le titre 3.

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration centrale

Projets	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Palais de Tokyo	650 000	650 000		
Autres institutions de création et de diffusion	750 000	750 000	376 313	71 200
Total	1 400 000	1 400 000	376 313	71 200

Les crédits d'investissement courant du Palais de Tokyo initialement prévus en titre 6 ont été exécutés en titre 7. Les autres crédits exécutés correspondent au versement d'une subvention pour le Jeu de Paume et à des subventions de petits équipements aux associations professionnelles des arts visuels.

DÉPENSES D'INTERVENTION SUR CREDITS DECONCENTRES

1) Les dépenses d'intervention en fonctionnement de l'administration déconcentrée

L'écart entre les crédits prévus (33 M€ en AE et CP) et consommés (35 M€ en AE et CP) vient d'un redéploiement de l'action 01.

Plusieurs structures des arts visuels ont été financées dans le cadre du plan « Mieux produire, mieux diffuser », initié en 2024 et consolidé en 2025. Ces crédits ont été distribués par les DRAC aux structures impliquées dans la mise en œuvre du plan, et qui bénéficient d'un soutien complémentaire des collectivités territoriales, dans le cadre d'une logique de co-financement, où chaque euro financé par l'État est accompagné d'au moins un euro financé par les collectivités. À ce titre, l'application du plan a consolidé le financement de dizaines structures des arts visuels, principalement les fonds régionaux d'art contemporain (FRAC) et les centres d'arts conventionnés d'intérêt national (CACIN).

Typologie des bénéficiaires des crédits d'intervention déconcentrés	Crédits LFI 2025 AE=CP	Exécution 2025 (en CP)	Nombre de bénéficiaires 2025	Montant minimum attribué par bénéficiaire	Montant maximum attribué par bénéficiaire
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	10 491 252	10 000 972	22	20 833	710 000
Centres d'art conventionnés d'intérêt national (CACIN)		8 519 238	48	60 000	964 000
Autres centres d'art conventionnés	8 980 815	728 000	5	55 000	300 000
Structures AV hors opérateurs et réseaux	3 181 331	3 658 196	170	1 500	383 000
Schémas d'orientation pour les arts visuels (SODAVI)	1 254 582				
Aides aux projets, multimédia et valorisation	659 899	1 468 350	174	1 000	65 000
Aides individuelles à la création	1 774 101	1 704 570	315	2 000	13 000
Allocation d'installation d'atelier	591 367	735 431	213	490	15 000
Ateliers de fabrique artistique (AFA)	331 608	336 410	25	4 000	40 000
Festivals & manifestations arts visuels	2 081 746	3 757 865	108	2 000	743 000
Soutien à des résidences en arts visuels	1 683 848	1 402 352	149	1 000	70 000
Associations professionnelles et structures ressources	254 232	1 422 299	46	2 000	128 888
Métiers d'art, design, mode	615 685	1 036 030	83	61	317 000
Photographie	221 072	423 000	29	3 000	51 500

Autres dispositifs	1 000 000	0		
Total dépenses d'intervention fonctionnement – action 2	33 121 538	35 192 713	1 387	

Les labels et les lieux de la création et de diffusion en matière d'arts visuels

Le soutien aux artistes et à la diffusion des arts plastiques s'appuie sur un réseau de plus de 70 structures labellisées et conventionnées réparties sur tout le territoire, bénéficiant du soutien financier du ministère de la Culture.

Les labels représentent plus de la moitié des crédits déconcentrés pour l'action 02 avec 10 M€ consommés pour les 22 Fonds régionaux d'art contemporain, 8,52 M€ pour les 48 centres d'arts contemporains d'intérêt national et 0,78 M€ pour 5 autres centres d'art conventionnés.

Par ailleurs, les lieux de diffusion, production et exposition d'art contemporain non-labellisés ont bénéficié de crédits à hauteur de 3,67 M€ en 2025.

Les autres dispositifs dédiés à la création et à la diffusion en matière d'arts visuels

Les ateliers de fabrique artistique (AFA)

Lieux de production et d'exposition, intermédiaires ou alternatifs, les AFA ont bénéficié de 0,34 M€ de CP en 2025.

Le soutien aux festivals et manifestations arts visuels

3,76 M€ ont contribué à financer une centaine de festivals et manifestations consacrés aux arts visuels (Rencontres internationales de la photographie à Arles, Biennale de Lyon, Biennale de design graphique de Chaumont, Lille 3000, Visa pour l'Image à Perpignan, *France design week* ...), renforcés par le plan Culture et ruralité. Une fongibilité entre l'action 01 et l'action 02 sur l'enveloppe dédiée aux festivals a été effectuée par certains services déconcentrés.

Le soutien aux résidences dans le domaine des arts visuels

En 2025, 1,4 M€ en CP ont été consacrés aux résidences dans le cadre de résidences pour les arts visuels, offrant un cadre propice à la recherche, à l'expérimentation et à la création contemporaine.

La structuration professionnelle et le développement des arts visuels

Plus de 1,4 M€ ont été consommés pour structurer les politiques de territorialisation et de carrière dans les arts visuels, représentés notamment dans le cadre des Schémas d'orientation pour le développement des arts visuels (SODAVI).

Les aides individuelles aux artistes

Les aides individuelles à la création (AIC) et les allocations d'installation d'atelier (AIA) se sont élevées à 2,44 M€ de CP.

Les aides aux projets

Les aides aux projets bénéficient de délégations de crédits entre l'administration centrale et les DRAC pour les programmes de résidences d'artistes en entreprise et pour le dispositif consacré aux espaces collectifs d'artistes ce qui explique l'écart entre la prévision (0,66 M€) et la consommation des crédits (1,47 M€).

Le soutien à la photographie

Ce soutien s'illustre notamment par le programme de résidence Capsule, renforcé du dispositif Capsule+ qui est un dispositif d'aide à la résidence photographique bénéficiant à une dizaine de structures.

Les métiers d'art, design, mode

En 2025, dans le cadre de la Stratégie nationale des métiers d'art, 0,39 M€ ont été délégués en région au titre de l'aide à l'installation ou à la modernisation des métiers d'art (AIMA) pour plus de 70 bénéficiaires.

Hors AIMA, des lieux dédiés aux métiers d'art et à leur valorisation ont bénéficié de soutiens financiers en DRAC (Centre international de recherche sur le verre et les arts plastiques à Marseille, Centre de recherche sur les arts du feu et de la terre à Limoges, Cité internationale de la tapisserie d'Aubusson ...).

2) Les dépenses d'intervention en investissement de l'administration déconcentrée

Les dépenses déconcentrées d'intervention en investissement au titre de l'action 02 ont été exécutées à hauteur de **6,41 M€ en AE et 3,83 M€ en CP**.

• **Crédits consommés dans le cadre des CPER et des CCT**

Dans le cadre de la génération de CPER (2015-2020) :

Aucune dépense n'a été effectuée durant cet exercice.

Dans le cadre de la génération de CPER (2021-2027) :

1,79 M€ en AE et 0,21 M€ en CP ont été consommés en faveur de projets inscrits dans des contrats plan État-région de la génération 2021-2027. En Île-de-France, un paiement à hauteur de 0,14 M€ a été réalisé pour les travaux du CACIN du centre photographique d'Île-de-France de Pontault-Combault. À Amiens, l'État s'est engagé à hauteur de 1,5 M€ pour la relocalisation du FRAC Picardie dans l'ancien tri postal.

Dans le cadre du CCT 2019-2022 :

Aucune opération n'a été effectuée durant cet exercice.

Dans le cadre du CCT 2024-2027 :

Aucune opération n'a été effectuée durant cet exercice.

• **Crédits consommés hors CPER et CCT**

La consommation de ces crédits s'est élevée à **4,63 M€ en AE et 3,62 M€ en CP**.

2,16 M€ en AE et 1,9 M€ en CP ont été consacrés aux **acquisitions d'œuvres pour les 22 FRAC** en région qui s'inscrivent pleinement dans une logique d'investissement à travers l'enrichissement des collections. Cette politique a pour objectif de doter chaque région de France d'une collection d'art contemporain de très haut niveau, dans une perspective de soutien aux artistes et de sensibilisation du public le plus large à la création contemporaine grâce, notamment, à une diffusion en dehors des lieux institutionnels de l'art contemporain. Près de 40 000 œuvres, produites par plus de 6 000 artistes, ont déjà été acquises.

Par ailleurs, la **commande publique déconcentrée** a bénéficié de 1,25 M€ en AE et 1,19 M€ en CP. Ce dispositif a notamment permis d'accompagner les collectivités territoriales dans leur projet d'acquisition d'œuvre ou de restauration. Il a permis aussi de financer des commandes présentées dans le cadre de biennales ou de projets, tels que « Balades artistiques en Méditerranée », soutenu à hauteur de 0,2 M€ en AE et en CP. Le solde des crédits a été redéployé vers des dépenses en administration centrale, notamment le financement des études pour la création de nouveaux vitraux dans la cathédrale Notre Dame de Paris.

DÉPENSES D'OPERATIONS FINANCIERES

Dépenses de participations financières

Les dépenses exécutées, d'un montant de 0,61 M€ en AE et en CP, correspondent à la subvention d'investissement versée au Palais de Tokyo.

Projet	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Palais de Tokyo	0	0	614 250	614 250
Total	0	0	614 250	614 250

ACTION**06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Soutien à l'emploi et structurations des professions		71 719 160 81 873 416	71 719 160 81 873 416		71 719 160 82 295 446	71 719 160 82 295 446

En cours de gestion, les crédits de cette action ont été abondés par des redéploiements en provenance des actions 01 et 02.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		2 714 422		3 136 452
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		2 714 422		3 136 452
Titre 6 : Dépenses d'intervention	71 719 160	79 158 994	71 719 160	79 158 994
Transferts aux entreprises	65 000 000	71 824 450	65 000 000	71 824 450
Transferts aux autres collectivités	6 719 160	7 334 544	6 719 160	7 334 544
Total	71 719 160	81 873 416	71 719 160	82 295 446

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Aucun crédit n'était prévu en LFI en titre 3. Les dépenses ont été financées par des redéploiements du titre 6.

En 2025, ces dépenses correspondent notamment :

- aux frais de gestion versés à l'agence de services et de paiement (ASP) au titre du dispositif du FONPEPS pour un montant total de 2,5 M€ en AE et en CP ;
- à la mise en œuvre du projet « La Relève » ayant pour objectif de diversifier le vivier des nominations dans le monde de la culture ;
- au déploiement d'un portail d'information à destination des artistes-auteurs ;

- à des prestations diverses (SAIF et Collection 21).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dispositifs	LFI 2025 (AE=CP)	Exécution 2025 (en AE=CP)
Soutien à l'emploi et accompagnement professionnel des artistes	39 000 000	65 353 600
Structuration des professions et de l'économie des secteurs SV et AV	6 719 160	3 805 394
Compensation des contributions sociales et contribution diffuseur	26 000 000	10 000 000
Total des dépenses d'intervention en fonctionnement Action 6	71 719 160	79 158 994

1. Soutien à l'emploi et accompagnement professionnel des artistes

Les crédits prévus en LFI à hauteur de 39 M€ en AE et en CP ont finalement été exécutés à hauteur de 65,35 M€ en AE et en CP. Cette sur-exécution de 26,35 M€ en AE et en CP a été financée par le redéploiement de crédits en provenance des actions 01 et 02.

Les dépenses concernant les aides à l'emploi (64,81 M€) se répartissent entre différents dispositifs :

- une mesure d'aide à la garde de jeunes enfants pour les artistes et les techniciens intermittents du spectacle (AGEDATI) pour un montant de 0,69 M€ en AE et en CP ;
- l'accord EDEC (engagement développement et compétence) pour un montant de 0,16 M€ en AE et en CP ;
- le fonds de professionnalisation géré par Audiens pour un montant de 2,3 M€ en AE et en CP ;
- le soutien du secteur des cafés-culture géré par le GIP Cafés Cultures et l'association Culture Bar Bars pour un montant total de 0,19 M€ en AE et en CP ;
- la mesure FONPEPS gérée par le GIP Cafés Cultures pour un montant de 0,7 M€ ;
- les mesures FONPEPS gérées par l'ASP (agence de services et de paiement) pour un montant de 60,77 M€.
- 2025 était l'année d'échéance du FONPEPS : un décret de décembre l'a prolongé jusqu'au 31 décembre 2028 et a réformé plusieurs aides du dispositif.

Concernant le plan Artistes-Auteurs, les principales dépenses concernent

- le renouvellement des conventions avec la SACD (société des auteurs et compositeurs dramatiques) en soutien de l'axe « Amélioration de la situation économique des artistes-auteurs » pour un total de 0,35 M€ au titre des dispositifs suivants :

- Grandes formes théâtrales,
- Fonds écriture théâtre privé,
- Fonds de création lyrique,

- la poursuite du dispositif d'accompagnement des artistes-auteurs au RSA prévu par une convention avec l'AFDAS, à hauteur de 0,11 M€ en AE et en CP ;

- une cellule d'écoute, mise en place depuis 2020 par Audiens pour accompagner les victimes de violences et harcèlement sexistes et sexuels (VHSS) dans le secteur culturel, pour un montant de 0,08 M€.

2. Structuration des professions et de l'économie des secteurs du spectacle vivant et des arts visuels

Les crédits consommés se répartissent ainsi :

- 2,47 M€ en AE et en CP pour les différents organismes professionnels et syndicaux du spectacle vivant ;
- 1,33 M€ en AE et en CP pour les associations professionnelles et structures ressources du secteur des arts visuels.

3. Compensation des contributions sociales

Les crédits prévus en LFI s'élevaient à 26 M€ en AE et en CP et étaient destinés d'une part à la compensation de la hausse de la CSG pour les artistes-auteurs (21 M€) et d'autre part à la contribution Diffuseurs (5 M€).

Aucune compensation de la contribution Diffuseurs n'a été versée en 2025, à la suite d'une analyse interministérielle ayant conclu à l'absence de base juridique de cette compensation.

Seule la subvention au titre de la compensation CSG a été versée à l'ACOSS pour un montant de 10 M€. Le solde a contribué, par redéploiement, au soutien à l'emploi et à l'accompagnement des artistes pour le FONPEPS.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	4 691 426	4 691 426				
Subventions d'investissement	576 450	576 450				
AFR - Académie de France à Rome (P131)	4 320 502	4 320 502	5 536 109	5 536 109	5 339 991	5 339 991
Subventions pour charges de service public	3 821 749	3 821 749	5 008 328	5 008 328	4 866 176	4 866 176
Subventions d'investissement	498 753	498 753	527 781	527 781	473 815	473 815
ASP - Agence de services et de paiement (P149)	41 060 135	41 060 135			60 768 950	60 768 950
Transferts	41 060 135	41 060 135			60 768 950	60 768 950
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	5 000	5 000			10 000	10 000
Transferts	5 000	5 000			10 000	10 000
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	890 000	890 000			1 100 000	550 000
Subventions d'investissement	890 000	890 000			1 100 000	550 000
EPV - Établissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	3 500 000					
Subventions d'investissement	3 500 000					
EPRNDP - Établissement public chargé de la conservation et de la restauration de la cathédrale Notre-Dame de Paris (P175)					850 000	850 000
Subventions d'investissement					850 000	850 000
CND - Centre national de la danse (P131)	10 187 091	10 187 091	10 230 000	10 230 000	10 263 629	10 263 629
Subventions pour charges de service public	9 486 241	9 486 241	9 700 000	9 700 000	9 662 779	9 662 779
Subventions d'investissement	700 850	700 850	530 000	530 000	600 850	600 850
EPCMP - Établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	47 027 113	47 027 113	48 218 852	48 218 852	48 540 968	48 540 968
Subventions pour charges de service public	42 961 863	42 961 863	45 768 852	45 768 852	44 525 718	44 525 718
Subventions d'investissement	4 065 250	4 065 250	2 450 000	2 450 000	4 015 250	4 015 250
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	16 641 700	16 641 700	11 263 886	11 263 886	11 795 337	11 795 337
Subventions pour charges de service public	9 783 950	9 783 950	8 713 886	8 713 886	9 506 075	9 506 075
Transferts	3 600 000	3 600 000				
Subventions d'investissement	3 257 750	3 257 750	2 550 000	2 550 000	2 289 262	2 289 262
Comédie Française (P131)	26 187 059	26 187 059	27 160 291	27 160 291	38 097 859	31 997 859
Subventions pour charges de service public	21 019 889	21 019 889	26 454 291	26 454 291	25 419 048	25 419 048
Subventions d'investissement	5 167 170	5 167 170	706 000	706 000	12 678 811	6 578 811
Ensemble intercontemporain (P131)	4 353 627	4 353 627	4 370 000	4 370 000	4 443 954	4 443 954
Subventions pour charges de service public	4 303 627	4 303 627	4 370 000	4 370 000	4 393 954	4 393 954
Subventions d'investissement	50 000	50 000			50 000	50 000
EPGPHV - Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	29 495 122	28 995 122	27 198 083	27 198 083	31 442 213	27 894 213
Subventions pour charges de service public	23 770 122	23 770 122	22 198 083	22 198 083	21 590 463	21 590 463
Subventions d'investissement	5 725 000	5 225 000	5 000 000	5 000 000	9 851 750	6 303 750
EPCCSL - Établissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P137)	5 267 876	5 267 876				
Opéra comique (P131)	14 108 590	14 108 590	13 680 000	13 680 000	18 302 314	13 702 314
Subventions pour charges de service public	12 936 090	12 936 090	13 180 000	13 180 000	12 927 314	12 927 314
Subventions d'investissement	1 172 500	1 172 500	500 000	500 000	5 375 000	775 000
Opéra national de Paris (P131)	103 294 533	103 294 533	112 551 716	112 551 716	104 037 422	104 037 422

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	102 769 533	102 769 533	107 551 716	107 551 716	104 037 422	104 037 422
Subventions d'investissement	525 000	525 000	5 000 000	5 000 000		
CNM - Centre national de la musique (P334)	473 000	473 000			445 000	445 000
Transferts	473 000	473 000			445 000	445 000
Écoles d'architecture - Écoles nationales supérieures d'architecture (P361)	15 000	15 000			15 000	15 000
Transferts	15 000	15 000			15 000	15 000
Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)	22 804 177	24 204 177	15 120 000	15 120 000	20 224 347	22 811 781
Subventions pour charges de service public	13 519 052	13 519 052	14 395 000	14 395 000	14 010 912	14 010 912
Subventions d'investissement	9 285 125	10 685 125	725 000	725 000	6 213 435	8 800 869
TNC - Théâtre national de la Colline (P131)	13 671 630	13 671 630	11 140 000	11 140 000	12 059 959	11 159 959
Subventions pour charges de service public	9 842 430	9 842 430	10 580 000	10 580 000	10 357 219	10 357 219
Subventions d'investissement	3 829 200	3 829 200	560 000	560 000	1 702 740	802 740
CNL - Centre national du livre (P334)					150 000	150 000
Subventions pour charges de service public					150 000	150 000
TNO - Théâtre national de l'Odéon (P131)	15 215 635	15 215 635	13 785 000	13 785 000	15 770 177	15 770 177
Subventions pour charges de service public	12 920 610	12 920 610	13 240 000	13 240 000	13 505 903	13 505 903
Subventions d'investissement	2 295 025	2 295 025	545 000	545 000	2 264 274	2 264 274
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)	12 078 422	12 078 422	11 190 000	11 190 000	12 670 272	11 770 272
Subventions pour charges de service public	10 660 922	10 660 922	10 690 000	10 690 000	10 679 397	10 679 397
Transferts					9 000	9 000
Subventions d'investissement	1 417 500	1 417 500	500 000	500 000	1 981 875	1 081 875
Mobilier national - Sèvres - Manufactures nationales (P131)	32 979 778	32 979 778			43 727 404	43 727 404
Subventions pour charges de service public	29 686 963	29 686 963			39 767 728	39 767 728
Transferts	772 500	772 500				
Subventions d'investissement	2 520 315	2 520 315			3 959 676	3 959 676
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	150 000	150 000			270 000	270 000
Subventions pour charges de service public					270 000	270 000
Transferts	150 000	150 000				
Institut Français (P185)	200 000	200 000			400 000	400 000
Transferts	200 000	200 000			400 000	400 000
Universités et assimilés (P150)	237 500	199 500			190 000	196 666
Transferts	237 500	199 500			190 000	196 666
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	15 000	15 000			15 000	15 000
Transferts	15 000	15 000			15 000	15 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	20 000	20 000			20 000	20 000
Transferts	20 000	20 000			20 000	20 000
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)					2 600	2 600
Transferts					2 600	2 600
IFREMER - Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (P172)					4 000	4 000
Transferts					4 000	4 000
Total	404 198 490	401 560 490	311 443 937	311 443 937	440 956 396	426 952 496
Total des subventions pour charges de service public	312 174 467	312 174 467	291 850 156	291 850 156	325 670 108	325 670 108
Total des transferts	46 548 135	46 510 135			61 879 550	61 886 216
Total des subventions d'investissement	45 475 888	42 875 888	19 593 781	19 593 781	53 406 738	39 396 172

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
AFR - Académie de France à Rome	0 0 0	47 47 47	6 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
CND - Centre national de la danse	0 0 0	96 99 94	9 0 6	3 0 3	0 0 0	0 0 0
EPCMP - Établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris	0 0 0	501 498 498	20 0 23	12 0 15	0 0 0	0 0 0
CNAP - Centre national des arts plastiques	54 57 54	21 21 21	5 0 8	2 0 2	0 0 0	0 0 0
Comédie Française	0 0 0	388 399 391	75 0 60	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Ensemble intercontemporain	0 0 0	46 46 46	0 0 0	0 0 0	0 0 0	0 0 0
EPPGHV - Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	0 0 0	212 215 213	31 0 14	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Opéra comique	0 0 0	92 94 93	95 0 11	9 0 0	0 0 0	0 0 0
Opéra national de Paris	0 0 0	1 467 1 478 1 463	77 68 90	67 0 79	0 0 0	0 0 0
Chaillot – Théâtre national de la Danse	0 0 0	121 137 120	7 0 5	6 0 0	0 0 5	0 0 0
TNC - Théâtre national de la Colline	0 0 0	91 95 87	10 0 7	10 0 7	0 0 0	0 0 0
TNO - Théâtre national de l'Odéon	0 0 0	129 131 128	10 0 7	10 0 6	0 0 0	0 0 0
TNS - Théâtre national de Strasbourg	0 0 0	91 99 93	6 0 3	6 0 0	0 0 0	0 0 0
Mobilier national - Sèvres - Manufactures nationales	178 194 179	376 397 388	69 70 72	0 0 0	0 0 0	0 0 0
Total	232 251 234	3 678 3 756 3 682	420 138 306	125 0 112	0 0 5	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	3 756	3 682

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	-14	-10

Opérateurs

OPÉRATEUR

AFR - Académie de France à Rome

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, la Villa Medici a accueilli environ 135 000 visiteurs et professionnels.

Dans le cadre de sa mission de résidence, l'Académie a accueilli 98 créateurs et chercheurs, dont deux promotions de 16 pensionnaires. La troisième édition du programme « Résidence Pro », traduction pédagogique de cette mission centrale de l'Académie a permis d'accueillir 698 élèves provenant de 4 régions françaises différentes (Nouvelle-Aquitaine, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Grand Est, Pays de la Loire). En outre, en 2025, l'établissement a mis en place, une nouvelle résidence dans le champ de la mode, dans le cadre des mesures de soutien à la jeune création de ce secteur annoncée en janvier 2025 par la ministre de la Culture.

L'Académie a par ailleurs poursuivi une programmation culturelle ambitieuse, en organisant la cinquième édition de son « Festival de Film » (près de 4 500 participants) et la quatrième édition de son « Festival des cabanes » (plus de 38 000 visiteurs). Les expositions *Chromotherapia* (39 750 visiteurs), *Changer la prose du monde* (16 838 spectateurs) ainsi que *Lieux Saints Partagés* (22 434 visiteurs pour l'exploitation 2024) ont quant à elles rencontré un vaste succès.

Enfin, l'établissement a poursuivi ses efforts d'entretien, de conservation et de valorisation du patrimoine. Le troisième chapitre de « Réenchanter la Villa Médicis », ouvert en 2024, s'est poursuivi en 2025 avec le réaménagement de 6 chambres d'hôtes et de deux jardins d'agrumes : le jardin des citronniers et le jardin des parterres. Enfin, en octobre 2025, deux appels à projets ont été lancés, l'un portant sur l'aménagement intérieur, l'autre sur la création d'une nouvelle ligne de mobilier à destination des neuf pavillons Carlu des pensionnaires.

Gouvernance et pilotage stratégique

Sam Stourdzé, a été nommé directeur de l'AFR par décret du Président de la République en date du 1^{er} septembre 2020 pour un premier mandat de 5 ans, renouvelé pour un second mandat de 3 ans à partir du 1^{er} septembre 2025. Les priorités de son action pour ce second mandat ont été formalisées par une lettre de mission du 30 septembre 2025 et un contrat de performance adopté le 14 mars 2022 pour la période 2022-2025. Un nouveau contrat d'objectifs et de performance est en cours d'élaboration pour la période à venir.

Marie-Cécile Zinsou a quant à elle été renouvelée dans ses fonctions de présidente du conseil d'administration le 31 octobre 2024 pour un second mandat de 3 ans.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	855	841	824	822	776	776
Subventions pour charges de service public	60	60				
Subventions d'investissement	795	781	824	822	776	776
P131 – Création	4 321	4 321	5 536	5 536	5 340	5 340
Subventions pour charges de service public	3 822	3 822	5 008	5 008	4 866	4 866
Subventions d'investissement	499	499	528	528	474	474
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	7	7				
Transferts	7	7				
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture		9				
Transferts		9				
P349 – Transformation publique	6	6				
Subventions d'investissement	6	6				
Total	5 189	5 184	6 360	6 358	6 116	6 116

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création » l'écart de -142 k€ (AE=CP) entre la subvention pour charges de service public votée en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-183 k€ en AE=CP) ;
- Le financement d'une résidence courte en partenariat avec l'Institut Français de la Mode (+40 k€ en AE=CP) ;
- Une mesure de compensation de la protection sociale complémentaire (1 k€ en AE=CP).

Sur ce même programme, la subvention pour charge d'investissement évolue quant à elle de -54 k€ (AE=CP) sous l'effet :

- De l'application de la mise en réserve de précaution (-29 k€ en AE=CP) ;
- D'un redéploiement vers d'autres dispositifs (-25 k€ en AE=CP).

Sur le programme 175 « Patrimoines », l'écart de -48 k€ en AE et -46 k€ en CP sur la subvention d'investissement s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	3 345	2 759	Subventions de l'État	4 825	4 866
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	99	110	– subventions pour charges de service public	4 825	4 866
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 956	7 516	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		170
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 100	1 055	Revenus d'activité et autres produits	4 552	4 463
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 100	1 055	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	75	2
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	900	926
Total des charges	10 302	10 274	Total des produits	9 378	9 499
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	924	775
Total : équilibre du CR	10 302	10 274	Total : équilibre du CR	10 302	10 274

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	799	648	Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 854	2 812	Financement de l'actif par l'État	1 307	1 249
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	380	916
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières	5	5	Augmentation des dettes financières	5	5
Total des emplois	3 658	3 465	Total des ressources	1 692	2 171
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	1 966	1 294

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
6 821	4 581	6 232

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 345	3 345	2 751	2 751
Fonctionnement	5 769	5 856	6 554	6 436
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 285	2 854	2 094	2 798
Total des dépenses AE (A) CP (B)	11 400	12 055	11 399	11 985
dont contributions employeur au CAS pensions	99	99	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	8 519	6 954
Subvention pour charges de service public	4 825	4 826
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	1 307	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	40
Recettes propres	2 387	2 087
Recettes fléchées	1 570	4 144
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	1 249
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	1 570	2 894
Total des recettes (C)	10 089	11 097
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 966	887

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Accueil des pensionnaires et des résidents	0 0	1 613 1 474	1 613 1 461	0 0	0 0	0 0	0 0	1 613 1 474	1 613 1 461
Activités culturelles	845 547	1 578 1 566	1 665 1 514	0 0	0 0	0 0	0 0	2 423 2 113	2 510 2 061
Patrimoine	750 559	1 460 2 111	1 460 2 079	0 0	0 0	2 235 2 049	2 804 2 750	4 445 4 719	5 014 5 389
Support	1 750 1 645	1 119 1 403	1 119 1 382	0 0	0 0	50 45	50 48	2 919 3 093	2 919 3 075
Total	3 345 2 751	5 769 6 554	5 856 6 436	0 0	0 0	2 285 2 094	2 854 2 798	11 400 11 399	12 056 11 985

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 966	887
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	800	930
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 766	1 823
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	437
Total des besoins	2 766	1 823

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	800	1 234
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	800	1 234
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 966	588
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 854	1 025
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	113	0
Total des financements	2 766	1 823

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	53	47	47
– sous plafond	47	47	47
– hors plafond	6		
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'établissement rémunère 47 ETPT et consomme intégralement son plafond d'emploi. Les 6 ETPT auparavant hors plafond ne sont plus décomptés comme tels.

Son schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

CND - Centre national de la danse

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, le CND a poursuivi ses missions d'accompagnement des professionnels de la danse, de transmission de la culture chorégraphique et de valorisation des ressources documentaires et audiovisuelles du secteur.

La fréquentation de l'établissement s'est élevée à 4 755 spectateurs, avec 1 400 places payantes vendues et a accueilli 6 % de public jeune et 17 % de public scolaire.

Le CND a poursuivi ses dispositifs de formation et d'éducation artistique et culturelle (EAC), en renforçant leur ancrage territorial. C'est le cas d'ELAN, école d'égalité des chances, déployée à Pantin depuis 2022 et à Lyon depuis 2023, ainsi que de la manifestation « 1 km de danse » qui a fait l'objet d'un essaimage à l'échelle nationale, en plus de Pantin, auprès de neuf villes partenaires en 2025 : Château-Thierry, La Rochelle, Sète, Orléans, Clermont-Ferrand, Uzès, Saint-Pierre de la Réunion, Belfort et Falaise.

L'établissement prépare une nouvelle stratégie numérique avec le lancement du « Double numérique », investissement conséquent qui a bénéficié d'une subvention du ministère de la Culture et demande de repenser l'organisation globale des services du CND.

Le CND développe son expertise à l'international en transmettant certains programmes comme CANAL ou CAMPING à des structures culturelles étrangères et en nouant des partenariats avec des institutions culturelles comme la Villa Kujoyama de Kyoto. Depuis 2025, le CND participe au projet *Ailleurs et Ici*, reconnu pôle international de production et de diffusion, regroupant 11 partenaires culturels européens.

Enfin, la rénovation de l'ensemble des façades béton de l'établissement fait l'objet d'un travail préparatoire réunissant les différentes parties prenantes (le maître d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage déléguée, l'établissement et la tutelle) qui a permis de sélectionner les entreprises pour la conduite du chantier qui durera 34 mois. L'allongement de la durée des travaux pour assurer la durabilité de la réparation du bâtiment et le retard dans le lancement des opérations fixent la fin des travaux à novembre 2028.

Gouvernance et pilotage stratégique

Catherine Tsekenis a pris ses fonctions de directrice générale en juillet 2019. Par décret du président de la République, elle a été renouvelée une première fois pour un mandat de 3 ans (2022-2025) puis une deuxième fois pour un dernier mandat de 3 ans (2025-2028). Une lettre de mission a été adressée par la ministre de la Culture, Rachida Dati, le 19 novembre 2025. L'action du CND s'inscrit dans le contrat d'objectifs et de performance conclu pour la période 2022-2025.

Depuis le 27 juin 2024, l'établissement est placé sous la présidence d'Anne Tallineau.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		1				3
Transferts		1				3
P131 – Création	10 187	10 187	10 230	10 230	10 264	10 264
Subventions pour charges de service public	9 486	9 486	9 700	9 700	9 663	9 663
Subventions d'investissement	701	701	530	530	601	601
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	337	337			116	116
Subventions pour charges de service public	200	200				
Transferts	137	137			116	116
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	123	104			98	83
Transferts	123	104			98	83
P147 – Politique de la ville	50	50				
Transferts	50	50				
Total	10 697	10 680	10 230	10 230	10 478	10 466

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de -37 k€ (AE=CP) entre la subvention pour charge de service public votée en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-229 k€ en AE=CP) ;
- Un complément exceptionnel en fonctionnement (+200 k€ en AE=CP) ;
- Le soutien à un projet autour du Hip-Hop (+3 k€ en AE=CP) ;
- La contribution de l'EP au surgel du programme 131 (-11 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +71 k€ (AE=CP) entre les crédits votés en LFI et l'exécution s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-29 k€ en AE=CP) ;
- D'un redéploiement vers d'autres dispositifs (-400 k€ en AE=CP) ;
- La contribution de l'EP à la maîtrise des finances publiques (-100 k€ en AE=CP) ;
- Un financement exceptionnel au titre des travaux courants (+600 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'établissement a bénéficié de transferts de crédits au titre :

- De projets d'EAC (+60 k€ en AE=CP) ;
- Du dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine danse (+30 k€ en AE=CP) ;
- D'actions sur le territoire, notamment pour Camping (+26 k€ en AE=CP).

Il est en outre à noter que, sur le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture », l'établissement a été lauréat des appels à projet « Appui au développement international des EP et SCN » au titre du projet « Pantsula my world » (+25 k€ en AE = CP) ainsi que du « Fonds de transformation numérique et cybersécurité » (+73 k€ en AE et +58 k€ en CP).

Enfin, l'établissement bénéficie du financement d'un autre programme gouvernemental. Ainsi, le programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » a apporté des crédits au projet « Canal » en Chine (+3 k€ en CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	6 973	6 502	Subventions de l'État	9 568	10 014
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	9 568	10 014
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 102	5 603	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	84	27
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 260	830	Revenus d'activité et autres produits	2 437	2 429
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 260	830	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	380	86
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		822
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	860	
Total des charges	13 075	12 105	Total des produits	12 089	12 469
Résultat : bénéfice		364	Résultat : perte	986	
Total : équilibre du CR	13 075	12 469	Total : équilibre du CR	13 075	12 469

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	966		Capacité d'autofinancement		286
Investissements	1 010	656	Financement de l'actif par l'État	500	601
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 976	656	Total des ressources	500	887
Augmentation du fonds de roulement		231	Diminution du fonds de roulement	1 476	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
6 429	1 087	6 321

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 268	7 268	6 920	6 920
Fonctionnement	4 422	4 537	4 134	4 669
Intervention	0	0	0	0
Investissement	605	1 020	285	603
Total des dépenses AE (A) CP (B)	12 294	12 825	11 338	12 191
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	11 135	10 490
Subvention pour charges de service public	9 385	9 488
Subvention pour charges d'investissement	500	1
Autres financements de l'État	114	65
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	84	27
Recettes propres	1 052	909
Recettes fléchées	214	1 719
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	600
Financements de l'État fléchés	69	382
Autres financements publics fléchés	0	70
Recettes propres fléchées	145	667
Total des recettes (C)	11 349	12 209
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	18
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 476	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	1 366 770	1 243 1 225	1 231 1 284	0 0	0 0	90 0	90 0	2 699 1 995	2 687 2 054
Fonctions bâtimentaires	0 0	1 094 1 183	1 189 1 326	0 0	0 0	160 71	160 110	1 254 1 254	1 349 1 435
Fonctions supports	2 944 3 577	1 079 822	1 092 1 069	0 0	0 0	310 189	725 466	4 333 4 588	4 761 5 112
Patrimoine culturel	1 200 1 073	318 303	324 326	0 0	0 0	35 25	35 27	1 553 1 401	1 559 1 426
Transmission et Métiers	1 753 1 493	689 600	703 664	0 0	0 0	0 0	0 0	2 442 2 093	2 455 2 156
Valorisation culturelle et commerciale	5 8	0 0	0 0	0 0	0 0	10 0	10 0	15 8	15 8
Total	7 268 6 920	4 422 4 134	4 537 4 669	0 0	0 0	605 285	1 020 603	12 294 11 338	12 825 12 191

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 476	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	150	236
Autres décaissements non budgétaires	0	-54
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	1 626	183

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	554
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	1 626	183

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	18
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	150	158
Autres encaissements non budgétaires	0	-102
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	150	75
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 476	108
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	529	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	947	661
Total des financements	1 626	183

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	105	99	100
– sous plafond	96	99	94
– hors plafond	9		6
<i>dont contrats aidés</i>	3		3
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'établissement consomme 94 ETPT pour un plafond fixé à 99. La sous-consommation s'explique par la vacance prolongée de deux postes au sein du service des ressources professionnelles, ainsi que de trois départs intervenus en cours d'année qui n'ont pas donné lieu à remplacement sur l'exercice.

Le schéma d'emploi est par conséquent de -2 ETP.

OPÉRATEUR

EPCMPP - Établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, la Cité de la musique - Philharmonie de Paris a fêté les trente ans de la Cité de la musique et les 10 ans de la Philharmonie de Paris. Avec 1 655 563 visiteurs pour l'ensemble de ses propositions, elle réalise cette année sa meilleure performance publique. Ainsi, 520 718 spectateurs ont pris part aux concerts tous public, 448 636 visiteurs se sont rendus au musée et aux expositions temporaires, 35 204 personnes ont participé à des activités dédiées aux adultes et 493 699 personnes à celles réservées aux enfants et aux familles.

L'établissement a programmé 443 concerts et spectacles payants incluant des orchestres et ensembles internationaux tels que le London Symphony Orchestra ou Le Concert des Nations et des orchestres et ensembles nationaux tels que l'Orchestre national d'Île-de-France ou l'Orchestre national du Capitole de Toulouse.

L'Orchestre de Paris dont la direction musicale est assurée par Klaus Mäkelä a proposé 58 concerts dans la salle Pierre Boulez et à la Cité de la Musique.

À noter qu'en 2025, la Cité de la musique – Philharmonie de Paris a œuvré à l'intégration de l'Ensemble intercontemporain en son sein qui sera effective au 1^{er} janvier 2026. L'ensemble créé par Pierre Boulez est ainsi devenu le 6^e département de l'opérateur.

Gouvernance et pilotage stratégique

Par décret du président de la République en date du 27 octobre 2021, Olivier Mantei a été nommé directeur général de l'établissement public. Aligné sur sa lettre de mission en date du 10 octobre 2023, un contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2023-2026 a été présenté au conseil d'administration en 2023.

Personnalité qualifiée depuis le 8 février 2024, Gwenola Chambon a été désignée présidente de l'établissement par décret du 3 avril 2024.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		5				50
Transferts		5				50
P131 – Création	47 027	47 027	48 219	48 219	48 541	48 541
Subventions pour charges de service public	42 962	42 962	45 769	45 769	44 526	44 526
Subventions d'investissement	4 065	4 065	2 450	2 450	4 015	4 015
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 314	3 314			3 130	3 130
Transferts	3 314	3 314			3 130	3 130

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	40	53			85	73
Subventions pour charges de service public					25	25
Transferts	40	53			60	48
P123 – Conditions de vie outre-mer	80	64			15	31
Transferts	80	64			15	31
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	15	15			15	15
Transferts	15	15			15	15
P147 – Politique de la ville	301	301			292	292
Transferts	301	301			292	292
Total	50 776	50 778	48 219	48 219	52 078	52 132

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de -1 243 k€ (AE=CP) entre la subvention pour charge de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-1 338 k€ en AE=CP) ;
- Le financement des célébrations de l'anniversaire Boulez (+95 k€ en AE=CP) ;

En investissement sur ce même programme, l'écart de +1 565 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-135 k€ en AE=CP) ;
- Un redéploiement vers d'autres dispositifs (-300 k€ en AE=CP) ;
- Une participation au remboursement de l'Agence France Trésor pour l'acquisition de la Salle Pleyel (+2 000 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a été destinataire de subventions complémentaires en provenance d'autres programmes ministériels :

- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » a versé une subvention pour charges de service public au titre de l'action internationale de l'établissement (+25 k€ en AE=CP) ainsi que des crédits d'intervention au titre du « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture » (+60 k€ en AE et +48 k€ en CP) ;
- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » a soutenu le programme Démon (+3 130 k€ en AE=CP).

Ce dispositif a par ailleurs reçu, cette année encore, des contributions d'autres programmes gouvernementaux comme suit :

- 123 « Conditions de vie outre-mer » (+15 k€ en AE et +31 k€ en CP) ;
- 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » (+15 k€ en AE=CP) ;
- 147 « Politiques de la Ville » (+292 k€ en AE=CP) ;
- 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » (+50 k€ en CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	56 038	55 150	Subventions de l'État	46 937	46 775
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	186		– subventions pour charges de service public	46 937	46 775
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	63 258	63 645	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	15 284	14 516
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	13 050	15 060	Revenus d'activité et autres produits	54 855	56 966
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	13 050	15 060	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 177
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	12 250	12 569
Total des charges	119 296	118 795	Total des produits	117 076	118 257
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 220	539
Total : équilibre du CR	119 296	118 795	Total : équilibre du CR	119 296	118 795

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	1 420		Capacité d'autofinancement		775
Investissements	9 295	7 559	Financement de l'actif par l'État	4 316	4 015
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	12 654	12 653
			Autres ressources	711	1 299
Remboursement des dettes financières	16 569	17 352	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	27 284	24 912	Total des ressources	17 681	18 742
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	9 603	6 169

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
16 354	4 243	7 713

L'établissement clôt l'année sur une perte de 539 k€, qui est toutefois largement réduite par rapport au CF 2024 et au BI 2025. Il convient en outre de préciser que ce résultat est grevé par une charge de 564 k€ liée à la Philharmonie des enfants.

L'amélioration de +1 681 k€ est la résultante d'efforts de l'établissement qui a contraint ses charges de 501 k€ malgré la provision pour dépréciation de titres. En outre, c'est principalement l'exécution des recettes à un niveau supérieur aux prévisions (+1 811 k€), qui explique cette amélioration. Les ressources issues de l'activité notamment augmentent de +615 k€, avec des progressions sur la quasi-totalité des postes (hors refacturations).

Il en résulte une CAF légèrement positive (0,77 M€) en amélioration de +2 195 k€ par rapport à la prévision initiale, qui contribue à sécuriser les ressources de l'établissement, malgré la baisse de la subvention pour charges d'investissement. Le niveau d'immobilisations en baisse de -1 735 k€ reste cependant significatif ce qui conduit à un prélèvement sur fonds de roulement de -6 169 k€.

Avec un montant de 6 832 k€, ce fonds de roulement a doublé par rapport aux prévisions initiales, mais reste inférieur à un mois de fonctionnement.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	56 438	56 438	55 574	55 574
Fonctionnement	45 863	50 168	44 724	49 065
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 916	21 949	6 306	19 806
Total des dépenses AE (A) CP (B)	108 217	128 555	106 604	124 444
dont contributions employeur au CAS pensions	186	186	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	97 184	97 373
Subvention pour charges de service public	43 630	43 645
Subvention pour charges d'investissement	2 316	2 015
Autres financements de l'État	39	99
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	11 403	11 277
Recettes propres	39 797	40 337
Recettes fléchées	26 164	23 448
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	3 737	3 437
Autres financements publics fléchés	18 742	16 100
Recettes propres fléchées	3 685	3 912
Total des recettes (C)	123 348	120 821
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	5 207	3 623

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Concerts et spectacles	25 949 25 774	17 680 16 749	17 373 16 455	0 0	0 0	15 38	15 36	43 644 42 560	43 337 42 264
Éditions, informations et Ressources numériques	2 017 2 042	937 829	937 797	0 0	0 0	86 82	86 73	3 040 2 953	3 040 2 912
Éducation artistique et culturelle - Médiation	9 099 8 659	4 637 4 342	4 888 4 744	0 0	0 0	26 18	26 18	13 762 13 019	14 013 13 421
Fonctions support (TOM)	13 210 12 941	19 522 19 393	23 695 23 252	0 0	0 0	5 433 5 758	20 833 18 581	38 165 38 092	57 738 54 774
Musées et expositions temporaires	5 108 5 151	2 196 2 636	2 384 3 047	0 0	0 0	356 411	989 1 098	7 660 8 198	8 481 9 295
Valorisation culturelle et commerciale	1 055 1 008	892 775	892 770	0 0	0 0	0 0	0 0	1 947 1 783	1 947 1 778
Valorisation culturelle et commerciale v									
Total	56 438 55 574	45 863 44 724	50 168 49 065	0 0	0 0	5 916 6 306	21 949 19 806	108 217 106 604	128 555 124 444

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 207	3 623
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	3 915	3 915
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	5 900	4 162
Autres décaissements non budgétaires	207	2 001
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	15 229	13 701
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	15 229	13 701

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	2 000	2 000
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	5 900	3 060
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	7 900	5 060
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	7 329	8 641
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	549	2 096
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	6 780	6 545
Total des financements	15 229	13 701

		(en milliers d'euros)
Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En 2025, les dépenses sont exécutées à un niveau très proche du prévisionnel, soit 99 % en AE et 97 % en CP. Les variations les plus significatives portent sur :

- Les dépenses de concerts et spectacles connaissent une sous-exécution de -1 083 k€ en AE et -1 072 k€ en CP dans la continuité du pilotage renforcé mis en œuvre afin de dégager des marges en fonctionnement ;
- Les dépenses liées au musée et aux expositions sont sur-exécutées de 538 k€ en AE et 814 k€ en CP compte tenu de la densité de l'activité 2025 et de la finalisation du réaménagement de l'espace des musiques du monde ;
- Les dépenses liées aux fonctions support sont sous-exécutées de -72 k€ en AE et -2 963 k€, en raison de moindres décaissements en investissement puisque le solde des travaux de parachèvement du bâtiment est attendu pour 2026 et que des projets ont été décalés en 2026 à l'instar du Parc à Sons.

Ainsi, les dépenses affichent une baisse totale de -1 612 k€ en AE et -4 110 k€ en CP, permettant d'absorber la baisse des recettes pour -2 527 k€. En effet, les financements publics sont en retrait de -3 294 k€ sous l'effet de baisses de subventions et du report en 2026 d'un acompte de la Ville de Paris au titre de l'investissement (soit 1 400 k€). Ces derniers masquent des ressources propres en progression de +768 k€ avec notamment des recettes de billetterie qui augmentent de +1 500 k€, dont 500 k€ à mettre au crédit de l'exposition Kandinsky.

Le solde reste toutefois déficitaire de -3 623 k€ et contribue au prélèvement sur trésorerie de -8 641 k€. Ce mouvement, supérieur au prélèvement sur le fonds de roulement, s'explique par des opérations non budgétaires de 2 000 k€ et par 1 400 k€ de récupération de crédits de TVA encore en attente au 31 décembre. Ainsi, la trésorerie s'établit à 7 713 k€ soit un niveau inférieur au mois de fonctionnement mais amené à remonter dès le premier trimestre 2026. Il convient par ailleurs de noter qu'une enveloppe de 2,3 M€ est fléchée notamment vers le parachèvement des travaux de la Philharmonie, le paiement de contrats Démos.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	521	498	521
– sous plafond	501	498	498
– hors plafond	20		23
dont contrats aidés	12		15
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'établissement rémunère 498 ETPT soit l'intégralité de son plafond, ce qui s'explique notamment par l'activité de spectacles et expositions ayant nécessité des recrutements temporaires infra-annuels.

Son schéma d'emploi est de -8,8 ETP.

OPÉRATEUR

CNAP - Centre national des arts plastiques

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

2025 a constitué une année de transition pour l'établissement, installé à titre temporaire dans des locaux situés à CAP18 dans le 18^e arrondissement de Paris. Loin de suspendre ses missions, le Cnap a intensifié ses activités notamment de diffusion de la collection, tout en poursuivant la préparation de son déménagement définitif à Pantin entre 2026 et 2028.

Dans le cadre du plan « Culture et ruralité », le Cnap a lancé en 2025 le programme « Artothèques en ruralités » visant à développer et à renforcer le réseau d'artothèques sur le territoire. Ce projet qui se déploie sur deux années comporte plusieurs volets :

- La commande d'un prototype de structure modulable et transportable destinée à permettre le développement d'un service d'artothèques en zone rurale,
- Un appel à manifestation d'intérêt lancé en mars 2025 : 50 projets seront soutenus et accompagnés dans 48 départements et couvrant 15 régions métropolitaines et ultramarines ;
- Une commande publique d'œuvres d'art multiples « Natures diverses », en partenariat avec l'ADRA, dont 60 exemplaires rejoindront les collections des artothèques et du Cnap, dans la continuité des commandes déjà réalisées selon ce schéma depuis plusieurs années.

Il est par ailleurs à noter, la collaboration du Cnap avec le Centre des monuments nationaux (CMN), dans le cadre du programme « Biens venus ! », qui a permis d'offrir au public l'expérience d'un dialogue entre patrimoine et création contemporaine en déployant dans 7 monuments nationaux sur l'ensemble du territoire des œuvres emblématiques de la collection.

Gouvernance et pilotage stratégique

Béatrice Salmon a été nommée directrice de l'établissement en 2019 et a été renouvelée dans ses fonctions pour un second mandat de 3 ans par arrêté du ministre de la Culture en date du 28 octobre 2022. Depuis novembre 2025, elle assure l'intérim de ses fonctions dans l'attente de la nomination d'une nouvelle direction.

Le conseil d'administration du Cnap a été renouvelé par arrêté du ministre de la Culture du 6 mars 2025, qui a de nouveau confié la présidence de l'établissement à l'artiste plasticien Fabrice Hybert.

Un sixième contrat d'objectifs et de performance 2023-2026 a été adopté par le conseil d'administration le 11 octobre 2023.

FINANCEMENT APPORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement					150	150
Transferts					150	150

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	70	70				
Subventions d'investissement	70	70				
P131 – Création	16 642	16 642	11 264	11 264	11 795	11 795
Subventions pour charges de service public	9 784	9 784	8 714	8 714	9 506	9 506
Transferts	3 600	3 600				
Subventions d'investissement	3 258	3 258	2 550	2 550	2 289	2 289
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	15	15				
Transferts	15	15				
Total	16 727	16 727	11 264	11 264	11 945	11 945

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de +792 k€ (AE=CP) entre la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par les mouvements suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-440 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention exceptionnelle couvrant les dépenses afférentes à ses implantations (+1 228 k€ en AE=CP) ;
- Une mesure ministérielle de compensation de la mise-en-œuvre de la protection sociale complémentaire (+4 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de -261 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-140 k€) ;
- Un redéploiement vers d'autres dispositifs (-121 k€ en AE=CP).

Enfin, le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » a contribué au financement du mémorial des Tutsis (150 k€).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	1 412	1 389	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention (transfert)</i>	9 516 9 516	10 762 10 762
Fonctionnement autre que les charges de personnel	9 489	9 002	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	1 750	2 917	Autres subventions	25	61
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	640	756	Revenus d'activité et autres produits	750	836
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	640	756	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		27
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		3
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	640	756
Total des charges	12 651	13 308	Total des produits	10 290	11 659
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 361	1 649
Total : équilibre du CR	12 651	13 308	Total : équilibre du CR	12 651	13 308

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	2 361	1 679	Capacité d'autofinancement		
Investissements	3 546	3 856	Financement de l'actif par l'État	2 410	2 439
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		94
Remboursement des dettes financières	2		Augmentation des dettes financières	40	
Total des emplois	5 909	5 535	Total des ressources	2 450	2 533
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	3 459	3 002

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
10 800	1 581	6 647

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	1 527	1 527	1 547	1 547
Fonctionnement	8 074	8 734	7 815	8 085
Intervention	1 750	1 750	3 645	2 917
Investissement	2 824	3 546	3 101	3 786
Total des dépenses AE (A) CP (B)	14 175	15 557	16 107	16 335
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	10 792	12 072
Subvention pour charges de service public	8 287	9 506
Subvention pour charges d'investissement	2 410	2 289
Autres financements de l'État	0	150
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	25	61
Recettes propres	70	66
Recettes fléchées	1 269	0
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	1 229	0
Recettes propres fléchées	40	0
Total des recettes (C)	12 060	12 072
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	3 497	4 262

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments	0	3 639	4 636	0	0	0	0	3 639	4 636
	0	4 258	4 743	0	0	0	4	4 258	4 746
Collections / Activités scientifiques et de recherche	996	1 869	1 504	0	0	2 754	3 433	5 619	5 932
	1 005	1 642	1 340	0	0	2 952	3 560	5 599	5 905
Fonctions support	301	1 040	1 016	0	0	70	114	1 411	1 431
	309	794	955	0	0	149	222	1 253	1 487
Programmation / Diffusion culturelle	66	666	723	0	0	0	0	731	789
	62	520	487	1 895	1 171	0	0	2 477	1 720
Soutien à la création et aux professionnels	165	860	855	1 750	1 750	0	0	2 774	2 770
	170	600	561	1 750	1 746	0	0	2 520	2 477

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> Compte financier *	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	1 527 1 547	8 074 7 815	8 734 8 085	1 750 3 645	1 750 2 917	2 824 3 101	3 546 3 786	14 175 16 107	15 557 16 335

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 497	4 262
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	2	60
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	144
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 499	4 466
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	3 499	4 466

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	40	45
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	269
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	40	314
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 459	4 152
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 116	1 256
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 343	2 896
Total des financements	3 499	4 466

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	26	21	29
– sous plafond	21	21	21
– hors plafond	5		8
dont contrats aidés	2		2
dont apprentis			

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	54	57	54
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	54	57	54
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'établissement rémunère 21 ETPT et consomme intégralement son plafond d'emploi.

Le schéma d'emploi est de +0,5 ETP.

OPÉRATEUR

Comédie Française

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

En 2025, la Comédie-Française a présenté 2 créations et 10 reprises en salle Richelieu, ainsi que la poursuite d'exploitation de deux pièces créées en 2024. Parmi les nouvelles créations, on peut citer la proposition du nouvel administrateur général, Clément Hervieu-Léger : *L'école de danse* de Goldoni.

Sur l'ensemble de l'année, 376 représentations ont eu lieu dans la salle Richelieu, rassemblant un total de 306 896 spectateurs, soit un taux de fréquentation totale de 93 %. À cette activité s'ajoutent des tournées en France et à l'étranger.

Par ailleurs, la Comédie-Française a poursuivi son action en direction des publics, avec des programmes à destination des publics scolaires, en situation de handicap, du champ social, en centre pénitentiaire, etc. On note une augmentation de la fréquentation du public en situation de handicap (+55 %), notamment grâce à l'acquisition par le théâtre de lunettes de surtitrage, mises à disposition pour toutes les représentations, ainsi que le renforcement de la politique de partenariat avec des EHPAD, des ESAT et des écoles comme l'Institut national des jeunes aveugles ainsi que le développement de visites et d'ateliers sur mesure.

Gouvernance et pilotage stratégique

Administrateur général depuis 2014, Éric Ruf a quitté ses fonctions en août 2025. Clément Hervieu-Léger, lui a succédé le 4 août 2025 et dispose d'une lettre de mission en date du 19 novembre 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	3 000	1 000				1 000
Subventions d'investissement	3 000	1 000				1 000
P131 – Création	26 187	26 187	27 160	27 160	38 098	31 998

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	21 020	21 020	26 454	26 454	25 419	25 419
Subventions d'investissement	5 167	5 167	706	706	12 679	6 579
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	32	32				
Subventions d'investissement	32	32				
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré					2	2
Transferts					2	2
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					1	1
Transferts					1	1
P230 – Vie de l'élève	42	42			40	40
Subventions pour charges de service public	40	40			40	40
Transferts	2	2				
P111 – Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail					10	10
Transferts					10	10
P147 – Politique de la ville	50	50			40	40
Transferts	50	50			40	40
P349 – Transformation publique	36	36				
Subventions d'investissement	36	36				
Total	29 348	27 348	27 160	27 160	38 191	33 091

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de -1 035 k€ (AE=CP) entre la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-435 k€ en AE=CP) ;
- Une contribution de l'établissement à la maîtrise des finances publiques (-600 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +11 973 k€ en AE et 5 873 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-39 k€ en AE=CP) ;
- La mise-en-œuvre d'un redéploiement vers d'autres dispositifs (-33 k€ en AE=CP)
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre :
 - Des deux importants chantiers de rénovation scénique et énergétique à Richelieu (+10 900 k€ en AE et 4 800 k€ en CP) ;
 - De travaux de mise aux normes (+130 k€ en AE=CP) ;
 - De la phase 2 de désamiantage à Sarcelles (+400 k€ en AE=CP) ;
 - D'études et de travaux au Vieux Colombier (+515 k€ en AE=CP) ;
 - De travaux d'urgence au Studio théâtre (+100 k€ en AE=CP)

Par ailleurs, le programme 175 « Patrimoines » a soutenu le projet de rénovation énergétique de Richelieu via une subvention pour charges d'investissement (1 000 k€ en CP).

Enfin, l'établissement a reçu des financements d'autres programmes gouvernementaux :

- Le partenariat avec l'éducation nationale a conduit à des transferts des programmes 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » (2 k€ en AE=CP), 141 « Enseignement scolaire public du second » (1 k€ en AE=CP), 230 « Vie de l'élève » (40 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 147 « Politique de la Ville » a poursuivi le soutien aux actions d'EAC menées à Trappes (+40 k€ en AE=CP) ;

- Le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » a apporté un soutien à l'organisation d'une journée de prévention des risques dans le spectacle vivant (10 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)					
Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	32 825	33 485	Subventions de l'État	25 522	24 896
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	83		– subventions pour charges de service public	25 522	24 896
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 704	11 854	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	96	141
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 989	1 851	Revenus d'activité et autres produits	18 910	20 771
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 989	1 851	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 823	4 630
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		13
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 600	1 591
Total des charges	44 528	45 340	Total des produits	44 528	45 809
Résultat : bénéfice		469	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	44 528	45 809	Total : équilibre du CR	44 528	45 809

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)					
Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	2 433	3 914	Capacité d'autofinancement		
Investissements	14 766	7 325	Financement de l'actif par l'État	6 167	6 637
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	523	1 097
			Autres ressources	60	58
Remboursement des dettes financières	86	101	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	17 285	11 340	Total des ressources	6 750	7 793
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	10 535	3 547

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
25 026	7 358	22 602

Au compte financier 2025, la Comédie-Française affiche d'un résultat bénéficiaire de 469 k€, soit une amélioration qu'il convient de nuancer. En effet, les charges augmentent de +811 k€ (dont 660 k€ pour la seule masse salariale), alors que l'établissement doit face à une baisse de SCSP de -600 k€. Le bénéfice s'explique par la reprise d'une provision qui avait été constituée pour soutenir les productions artistiques d'envergure.

Cette reprise a pour conséquence de porter l'insuffisance de financement à -3 914 k€, et de peser sur le bilan de l'établissement. Ainsi, si le prélèvement sur fonds de roulement est ramené à 3 457 k€ (soit -6 987 k€), ce n'est qu'à la faveur du maintien d'engagements importants de la part de l'État et du report sur 2026 de 7 441 k€ d'investissements.

Ce dernier élément est déterminant dans l'appréciation du fonds de roulement qui s'établit à 15 672 k€, soit un niveau élevé et très supérieur au prévisionnel, mais qui est largement fléché sur les travaux qui s'achèveront à l'été 2026.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	32 825	32 825	33 485	33 485
Fonctionnement	9 714	9 714	11 526	10 054
Intervention	0	0	0	0
Investissement	12 893	14 766	16 637	7 325
Total des dépenses AE (A) CP (B)	55 432	57 305	61 649	50 865
dont contributions employeur au CAS pensions	83	83	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	37 133	36 965
Subvention pour charges de service public	25 522	24 896
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	11 610	12 069
Recettes fléchées	9 663	10 576
Subvention pour charges d'investissement fléchée	667	6 964
Financements de l'État fléchés	5 556	0
Autres financements publics fléchés	40	141
Recettes propres fléchées	3 400	3 471
Total des recettes (C)	46 796	47 541
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	10 509	3 323

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	3 582 4 008	3 419 3 299	3 419 3 198	0 0	0 0	463 264	463 221	7 464 7 570	7 464 7 426
Éducation artistique et culturelle - Médiation	111 127	100 102	100 115	0 0	0 0	0 0	0 0	211 230	211 242
Fonctions supports (Théâtre en ordre de marche)	28 550 28 660	5 615 7 537	5 615 6 202	0 0	0 0	12 429 16 373	14 303 7 104	46 594 52 570	48 468 41 966
Valorisation culturelle et commerciale	582 690	580 588	580 540	0 0	0 0	0 0	0 0	1 162 1 278	1 162 1 230
Total	32 825 33 485	9 714 11 526	9 714 10 054	0 0	0 0	12 893 16 637	14 766 7 325	55 432 61 649	57 305 50 865

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	10 509	3 323
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	86	101
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	3 917	3 069
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	14 512	6 494
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Total des besoins	14 512	6 494

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	60	58
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	780	4 012
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	840	4 070
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	13 672	2 424
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	7 892	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	5 780	2 424
Total des financements	14 512	6 494

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses de l'établissement sont exécutées à hauteur de 111 % en AE et 89 % en CP. L'écart constaté sur les destinations liées à l'activité est très marginal puisque :

- Les dépenses artistiques ont été exécutées à 99 % en CP, soit -38 k€ ;
- Les dépenses de valorisation culturelle et commerciale ont été exécutées à 106 % en CP, soit +68 k€ ;
- Les dépenses d'éducation artistique et culturelle ont été exécutées à 115 % en CP, soit +31 k€.

Les variations principales sont localisées sur la destination support, dont les dépenses ont dû être réévaluées de +5 976 k€ en AE et -6 502 k€ sous l'effet de la préparation du chantier 2026. Ainsi, les dépenses d'investissement ont évolué de +3 944 k€ en AE et -7 198 k€ en CP en raison, notamment, de :

- L'intégration, en BR2, de travaux qui n'étaient pas financés lors de l'élaboration du budget initial (+7 M€ d'AE et +1,7 M€ de CP) ;
- L'ajustement des dépenses au calendrier des travaux fin 2025 (-3 484 k€ en AE et -8 888 k€ en CP).

En outre, la préparation de la saison hors les murs s'est traduite par une hausse des dépenses de fonctionnement, soit +1 922 k€ en AE et +587 k€ en CP au global.

Si l'établissement affiche cette année encore des ressources propres dynamiques (+500 k€, avec un niveau historique de billetterie porté à 8 162 k€), l'amélioration du solde budgétaire de +7 185 k€ est donc uniquement liée au décalage du programme de travaux. En outre, le solde reste déficitaire de -3 323 k€, ce qui conduit à prélever la trésorerie de -2 424 k€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	463	399	451
– sous plafond	388	399	391
– hors plafond	75		60
dont contrats aidés			
dont apprentis			

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025 l'établissement rémunère 391 ETPT pour un plafond fixé à 399 ETPT. La sous-exécution de -6 ETPT s'explique par de la vacance frictionnelle au sein de la troupe.

Le schéma d'emploi est de -1 ETP.

OPÉRATEUR

Ensemble intercontemporain

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 a été principalement marquée par la célébration du centenaire de la naissance de Pierre Boulez, son fondateur. L'Ensemble intercontemporain a ouvert l'année « Boulez 100 » lors d'un concert dans la grande salle de la Philharmonie, en interprétant *Répons*, œuvre emblématique du compositeur. Cette célébration a été ponctuée d'événements dans de nombreux pays tout au long de l'année et a amené l'ensemble à se produire en Corée du Sud, au Japon, en Allemagne, en Belgique, au Royaume-Uni, au Danemark, en Italie, en Roumanie et au Portugal.

L'année Boulez 100 s'est également accompagnée d'une politique de commande volontariste. L'ensemble a ainsi passé 11 nouvelles commandes d'œuvres en 2025 et en a créées 20.

Dans ce contexte, le bilan de l'activité de l'Ensemble intercontemporain s'établit à 45 représentations, dont 23 en Île-de-France, 5 en France et 17 à l'international.

Gouvernance et pilotage stratégique

Patrick Hahn a été nommé directeur général de l'ensemble le 10 mars 2025, en remplacement d'Olivier Leymarie. La présidence de l'association est quant à elle assurée par Emma Lavigne, nommée en mai 2022.

Ces derniers ont accompagné l'intégration de l'EIC à la Cité de la musique – Philharmonie de Paris à compter du 1^{er} janvier 2026.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	4 354	4 354	4 370	4 370	4 444	4 444
Subventions pour charges de service public	4 304	4 304	4 370	4 370	4 394	4 394
Subventions d'investissement	50	50			50	50
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	250	250				
Subventions pour charges de service public	250	250				
Total	4 604	4 604	4 370	4 370	4 444	4 444

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 131 « Création », l'écart de -23,5 k€ entre la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-71 k€ en AE=CP) ;
- Une mesure de soutien exceptionnel (+94,5 k€ en AE=CP).

En investissement, sur ce même programme, l'écart entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par le versement d'une subvention exceptionnelle au titre du parc instrumental (+50 k€ en AE=CP).

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Total	0	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	46	46	46
– sous plafond	46	46	46
– hors plafond			
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'établissement rémunère 46 ETPT soit la totalité de son plafond d'emploi.

Le schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

EPPGHV - Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 marque un retour à un fonctionnement normé après la séquence exceptionnelle des JOP 2024.

L'établissement a conforté son rôle en matière de création avec 19 projets accompagnés au titre du dispositif « Initiatives d'Artistes », principalement sur les phases de recherche et de production. La diffusion reste soutenue avec 86 spectacles et 299 représentations, pour près de 180 000 spectateurs payants, un niveau supérieur à la moyenne observée depuis 2018 hors crise sanitaire. Le public jeune représente 26 % de la fréquentation, porté notamment par la dynamique de la danse et des cultures urbaines.

L'ouverture en octobre 2025 de Freestyle Villette - Maison des cultures urbaines, réaffirme la place centrale de ces esthétiques dans le projet de La Villette. Le lancement a suscité un fort engouement des publics et des artistes, avec plus de 200 candidatures pour les « cartes blanches », dont 20 retenues dans la programmation 2025/2026. Les expositions et événements grand public demeurent un levier majeur d'attractivité : trois expositions ont rassemblé 322 179 visiteurs en 2025. Parallèlement, le programme Micro-Folies est entré dans une phase de consolidation avec 647 implantations ouvertes en 2025 se rapprochant de l'objectif de 700 implantations prévu fin 2026. L'établissement poursuit une stratégie de ciblage prioritaire des territoires encore non couverts, un renouvellement raisonné des collections du musée numérique et la sécurisation des moyens humains nécessaires à un pilotage durable.

Sur le plan immobilier, après un pic d'investissements en 2023 lié aux aménagements engagés en vue des JOP, l'année 2025 est en phase de normalisation avec l'achèvement de la réhabilitation de la Halle du Rouvray et celle du Pavillon Villette pour la Maison des cultures urbaines, ainsi que le lancement de travaux sur le Pavillon du Charolais pour le compte du Hall de la Chanson.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'exercice 2025 a été marqué par une situation institutionnelle inédite. Après le départ de la directrice générale, Sophie-Justine Lieber et l'annonce par Blanca Li, nommée présidente en 2024, de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat, l'établissement a connu, à partir de juillet 2025, une double vacance exécutive le mettant notamment dans l'impossibilité de réunir son conseil d'administration.

Anne-Marie Le Guével, IGAC, a assuré l'intérim de la direction (septembre 2025) puis de la présidence, corrigeant la situation financière et préparant l'arrivée de la nouvelle gouvernance : Claire Landais à la présidence (janvier 2026) et Réda Soufi à la direction générale (février 2026).

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		3				
Transferts		3				
P131 – Création	29 495	28 995	27 198	27 198	31 442	27 894
Subventions pour charges de service public	23 770	23 770	22 198	22 198	21 590	21 590
Subventions d'investissement	5 725	5 225	5 000	5 000	9 852	6 304
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	3 279	3 279	1 643	1 643	2 835	2 835
Subventions pour charges de service public	3 279	3 279	1 643	1 643	2 835	2 835
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré					2	2
Transferts					2	2
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	5	5			3	3
Transferts	5	5			3	3
P230 – Vie de l'élève					1	1
Transferts					1	1
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		200			712	405
Transferts		200			712	405
P147 – Politique de la ville	10	10				
Transferts	10	10				
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	300	300				
Subventions d'investissement	300	300				
Total	33 088	32 791	28 841	28 841	34 995	31 139

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de -608 k€ (AE=CP) entre la subvention pour charges de service publique prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-891 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention dédiée à la Maison des Cultures Urbaines (+283 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +4 852 k€ en AE et +1 304 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-275 k€ en AE=CP) ;
- La mise en œuvre d'un redéploiement vers d'autres dispositifs (-236 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre de :
 - La poursuite de la réhabilitation de la Halle aux cuirs (+500 k€ en CP)
 - La rénovation du Pavillon Villette en vue de l'ouverture de la Maison des Cultures Urbaines (+2 363 k€ en AE et +815 k€ en CP) ;
- La conduite de travaux sur le Pavillon du Charolais pour le compte du Hall de la Chanson (+3 000 k€ en AE et +500 k€ en CP).

Par ailleurs, l'établissement a perçu des subventions complémentaires en provenance du programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture » au titre du programme Micro-Folies (+1 192 k€ en AE=CP).

Enfin, l'établissement a bénéficié de crédits d'autres programmes gouvernementaux. Ainsi :

- Le programme 112 « Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire » a poursuivi son financement de travaux dans le cadre du Fonds national d'aménagement et de développement du Territoire (+712 k€ en AE et +405 k€ en CP) ;
- Le ministère de l'Éducation nationale a soutenu les actions d'éducation artistique et culturelle de l'établissement via des transferts des programmes 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » (2 k€ en AE=CP), 141 « Enseignement scolaire public du second degré » (3 k€ en AE=CP), 230 « Vie de l'élève » (+1 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	22 411	21 199	Subventions de l'État	23 619	23 902
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	105	70	– subventions pour charges de service public	23 619	23 902
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	34 948	37 062	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)		341	Autres subventions	303	259
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	10 500	13 528	Revenus d'activité et autres produits	31 445	34 072
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	10 500	13 518	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	3 000	3 468
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		10	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		13
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	7 500	9 311
Total des charges	57 359	58 602	Total des produits	55 368	58 233
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 991	370
Total : équilibre du CR	57 359	58 602	Total : équilibre du CR	57 359	58 602

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	1 991		Capacité d'autofinancement		366
Investissements	8 673	4 459	Financement de l'actif par l'État	7 866	7 749
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	3	263
			Autres ressources	458	13
Remboursement des dettes financières		56	Augmentation des dettes financières		74
Total des emplois	10 664	4 514	Total des ressources	8 327	8 465
Augmentation du fonds de roulement		3 950	Diminution du fonds de roulement	2 337	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
8 123	4 620	11 022

En 2025, l'établissement enregistre une perte de -370 k€, qui marque toutefois une amélioration de +1 622 k€ par rapport au budget initial. Si le résultat est faussé par un montant significatif d'écritures d'inventaires (13 528 k€ contre 10 500 k€ prévus au BI), liés aux amortissements des investissements réalisés jusqu'en 2024, il est néanmoins également le fruit d'un effort de régulation. En effet, l'établissement a procédé à des économies de charges de -1 785 k€, tout en maintenant un haut niveau d'activité à même de dégager +347 k€ de ressources propres par rapport à la prévision initiale.

Ces dernières contribuent à la restauration de la capacité d'autofinancement de l'établissement, qui passe de -1 991 k€ à +366 k€. Cela n'explique cependant que partiellement l'augmentation du fonds de roulement de +3 950 k€ qui est lié à une programmation d'investissement largement remaniée en cours d'année et à la perception de recettes fléchées sur des projets reportés en 2026.

D'un montant de 13 289 k€, le fonds de roulement connaît donc une progression de +42 % sur un an. Ce redressement constitue un signal positif mais doit être appréhendé avec prudence compte tenu du report d'investissements sur 2026 et de la faible capacité d'autofinancement de l'établissement pour financer les divers besoins d'entretien et d'aménagement d'un parc de 55 hectares.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	22 411	22 411	22 408	22 408
Fonctionnement	20 969	24 418	21 449	24 992
Intervention	0	0	0	0
Investissement	5 417	8 673	5 898	3 992
Total des dépenses AE (A) CP (B)	48 797	55 502	49 755	51 393
dont contributions employeur au CAS pensions	105	105	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	50 229	47 887
Subvention pour charges de service public	22 294	22 289
Subvention pour charges d'investissement	4 725	4 489
Autres financements de l'État	1 825	-472
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	306	486
Recettes propres	21 078	21 095
Recettes fléchées	2 966	4 098
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	2 641	3 758
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	325	340
Total des recettes (C)	53 194	51 985
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	592
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 307	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	4 000 3 591	8 816 9 221	9 073 9 178	0 0	0 0	0 2	0 2	12 816 12 814	13 073 12 770
Éducation artistique et culturelle - Médiation	1 500 1 570	2 292 1 927	2 054 1 886	0 0	0 0	122 150	122 160	3 914 3 647	3 676 3 616
Exploitation et valorisation du site	0 51	5 320 5 297	8 562 8 489	0 0	0 0	5 085 5 479	8 186 3 515	10 405 10 827	16 748 12 056
Fonctions support	16 411 16 875	3 051 3 035	3 238 3 029	0 0	0 0	210 267	366 314	19 671 20 178	20 014 20 217
Valorisation culturelle	500 320	1 491 1 969	1 491 2 411	0 0	0 0	0 0	0 2	1 991 2 289	1 991 2 733
Total	22 411 22 408	20 969 21 449	24 418 24 992	0 0	0 0	5 417 5 898	8 673 3 992	48 797 49 755	55 502 51 393

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 307	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	58
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	5 010	4 193
Autres décaissements non budgétaires	0	942
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	7 317	5 194
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 900
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	14 721	2 900
Total des besoins	7 317	8 093

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	592
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	77
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	5 010	6 308
Autres encaissements non budgétaires	0	1 117
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	5 010	8 093
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 307	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	17 029	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	7 317	8 093

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En comptabilité budgétaire, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 102 % en AE et 93 % en CP. Les variations principales portent sur :

- Les dépenses de la destination « exploitation et valorisation du site » sont sur-exécutées de +422 k€ en AE et sous-exécutées de -4 692 k€ en CP, en raison d'aléas de gestion qui ont affecté la programmation d'investissement de l'établissement (engagements tardifs dans un contexte de services votés et d'absence de gouvernance, repriorisation consécutive à la notification de crédits supplémentaires à l'été, etc.) Ces moindres dépenses en CP se reporteront sur l'exercice suivant ;
- Les dépenses de la destination « valorisation commerciale » sont sur-exécutées de +298 k€ en AE et +742 k€ en CP, l'établissement ayant intégré de nouveaux projets à sa programmation événementielle en cours d'année (festival Grunt, Light Cycles, marché de Noël, etc.)

Il est à noter à ce titre que les dépenses de valorisation commerciale génèrent des recettes de 13,7 M€, soit un solde de 11 M€. Ces recettes et celles issues de la billetterie, contribuent à l'augmentation du taux de ressources propres qui atteint 47 % en 2025 en dépit de décalages d'encaissement sur 2026.

Ainsi, avec des recettes consolidées à hauteur de 51 985 k€ malgré une baisse des financements publics escomptés et des dépenses ramenées à 51 393 k€, l'établissement achève l'exercice sur un excédent de +592 k€.

La variation de trésorerie est plus importante que le solde budgétaire en raison des mouvements non budgétaires, à l'instar d'un remboursement de TVA de +2 000 k€ ou de l'inscription en compte de tiers des financements relative au Pavillon du Charolais.

Le niveau final de trésorerie s'établit ainsi à 11 022 k€, soit 6 617 k€ après déduction des crédits fléchés aux opérations d'investissement aujourd'hui engagées.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	243	215	227
– sous plafond	212	215	213
– hors plafond	31		14
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 213 ETPT pour un plafond de 215 ETPT. La légère sous-exécution s'explique par la vacance au sein de la gouvernance, ayant généré une sous-consommation directe (-0,5 ETPT) et conduit à des mesures conservatoires en l'attente de la nomination d'une nouvelle équipe (-1,5 ETPT).

Le schéma d'emploi est réalisé à hauteur de -2,7 ETP, notamment dus à la vacance de postes en fin d'année dans l'attente de la nomination de la nouvelle direction.

OPÉRATEUR

Opéra comique

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, le Théâtre national de l'Opéra-Comique a présenté neuf productions dont trois nouvelles productions, *Médée*, *La grande affabulation*, *Iphigénie en Tauride* et deux reprises, *Les Contes d'Hoffmann* et *Chasing Rainbow*. Les neuf productions d'opéras ont réuni 44 234 spectateurs. Il a également été proposé des concerts et des récitals pour un total de 127 représentations dans la salle Favart dont 39 lyriques.

La transmission du répertoire de l'Opéra-Comique aux jeunes talents lyriques de demain est un des axes du projet de Louis Langrée qui s'est poursuivi en 2025 avec l'Académie de l'Opéra-Comique. Destinée aux nouvelles

générations d'interprètes, elle a vocation à promouvoir, auprès des jeunes talents, le genre opéra-comique et son art spécifique de l'interprétation au plus près des textes et du jeu scénique.

Le projet artistique et culturel du Théâtre national de l'Opéra-Comique s'est inscrit en 2025 dans un cadre budgétaire contenu et un modèle économique reposant notamment sur des ressources de mécénat en progression.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est placé sous la direction de Louis Langrée depuis le 1^{er} novembre 2021. Il dispose d'une lettre de mission en date du 3 mars 2022 et inscrit son action dans un contrat d'objectif et de performance qui couvre la période 2023-2026.

Stéphane Richard a été nommé président de l'établissement public par décret du 5 juillet 2024, en remplacement de Jean-Yves Larrouturou.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	14 109	14 109	13 680	13 680	18 302	13 702
Subventions pour charges de service public	12 936	12 936	13 180	13 180	12 927	12 927
Subventions d'investissement	1 173	1 173	500	500	5 375	775
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	50	50				
Subventions pour charges de service public	50	50				
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	45	36				
Transferts	45	36				
P147 – Politique de la ville	50	50				
Transferts	50	50				
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs		325				
Subventions d'investissement		325				
Total	14 254	14 570	13 680	13 680	18 302	13 702

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de -253 k€ en AE=CP entre la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-296 k€ en AE=CP) ;
- Un soutien exceptionnel au fonctionnement (+94,5 k€ en AE=CP) ;
- Une contribution de l'établissement à la maîtrise des finances publiques (-51 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +4 875 k€ en AE et +275 k€ en CP s'explique également par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-28 k€ en AE=CP) ;
- Un redéploiement vers d'autres dispositifs (-24 k€ en AE=CP) ;
- Une contribution de l'établissement à la maîtrise des finances publiques (-450 k€ en AE=CP) ;
- Des financements complémentaires au titre de :
 - Travaux de sécurisation (+600 k€ en AE et +400 k€ en CP) ;
 - L'opération de refonte de la cage de scène (+4 775 k€ en AE et +375 k€ en CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	14 238	14 038	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention (transfert)</i>	12 619 12 619	12 661 12 661
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 040	10 115	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	850 850	794 794	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	11 194 850	11 448 194 552
Total des charges	24 278	24 153	Total des produits	23 813	24 109
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	465	44
Total : équilibre du CR	24 278	24 153	Total : équilibre du CR	24 278	24 153

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	465		Capacité d'autofinancement		4
Investissements	2 469	877	Financement de l'actif par l'État	1 573	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		775
			Autres ressources	500	1 000
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières		39
Total des emplois	2 934	878	Total des ressources	2 073	1 818
Augmentation du fonds de roulement		940	Diminution du fonds de roulement	862	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
7 922	5 126	8 696

En 2025, l'établissement s'est mobilisé pour résorber une perte prévisionnelle de 465 k€.

En dépit d'une hausse des dépenses de fonctionnement courant (+75 k€) sous l'effet de frais de maintenance et de fluide en progression, l'établissement est parvenu à réduire ses charges de -125 k€. En outre, ses produits progressent de +296 k€, après un effort important sur le développement des recettes de locations.

Le résultat est ainsi contenu à -44 k€ et l'insuffisance de financement est quasiment résorbée. Cela permet de consolider les ressources de l'établissement, puisque l'obtention de mécénats complémentaires pour +500 k€ ne compense pas la baisse des financements publics par rapport au prévisionnel (dont -474 k€ pour la subvention pour charges d'investissement du programme 131).

L'abondements du fonds de roulement de +902 k€ (soit +1 764 k€ par rapport à la prévision) s'explique principalement par la baisse des dépenses d'investissements (-1 592 k€) qui avaient été budgétées avec prudence dans l'attente des avants projets des travaux de modernisation, dont la réalisation est prévue en 2026.

Le fonds de roulement s'établit donc à 6 865 k€, permettant de sécuriser une partie des dits-travaux.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	14 238	14 238	14 720	14 720
Fonctionnement	9 115	8 946	9 151	9 085
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 628	2 469	722	877
Total des dépenses AE (A) CP (B)	25 982	25 653	24 593	24 682
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	23 686	23 151
Subvention pour charges de service public	12 619	12 661
Subvention pour charges d'investissement	473	0
Autres financements de l'État	70	102
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	10 524	10 387
Recettes fléchées	1 600	1 775
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	1 100	775
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	500	1 000
Total des recettes (C)	25 286	24 926
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	244
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	368	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiment / Monuments historiques	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	869 253	907 393	869 253	907 393
Dépenses artistiques	5 624 5 958	5 182 5 028	5 182 5 279	0 0	0 0	0 0	0 0	10 806 10 986	10 806 11 237
Éducation artistique et culturelle	530 468	450 406	450 406	0 0	0 0	0 0	0 0	980 874	980 874
Théâtre en ordre de marche	8 024 8 215	3 290 3 490	3 121 3 155	0 0	0 0	1 759 468	1 562 484	13 073 12 174	12 707 11 855
Valorisation culturelle et commerciale	60 79	193 227	193 244	0 0	0 0	0 0	0 0	253 306	253 323
Total	14 238 14 720	9 115 9 151	8 946 9 085	0 0	0 0	2 628 722	2 469 877	25 982 24 593	25 653 24 682

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	368	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 712	1 484
Autres décaissements non budgétaires	0	-372
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 080	1 112
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	813
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 239

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 080	1 925

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	244
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	39
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	641	701
Autres encaissements non budgétaires	800	942
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 441	1 925
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	639	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	639	426
Total des financements	2 080	1 925

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les dépenses sont exécutées à hauteur de 95 % en AE et 96 % en CP, soit un niveau proche du prévisionnel et de l'exécution 2024. Les variations principales portent sur les destinations :

- Dépenses artistiques (+180 k€ en AE et +431 k€ en CP, soit +4 %) en raison d'un recours accru aux personnels surnuméraires techniques ;
- Monuments historiques (-616 k€ en AE et -514 k€ en CP, soit -57 %), une partie des dépenses d'investissement étant reportées à 2026 ;
- Fonction support (-899 k€ en AE et -852 k€ en CP) qui intégrait un haut niveau de dépenses d'investissement en l'attente de la finalisation du programme de travaux de modernisation.

La baisse des dépenses d'investissement (-1 907 k€ en AE et -1 592 k€ en CP) permet d'absorber le rebond des dépenses de personnel (+482 k€), par ailleurs impactés par le versement d'indemnités de départ. Elles compensent également le manque à gagner en matière de recettes (-360 k€), sous l'effet des baisses de dotations État. En effet, en comptabilité budgétaire, différentes recettes de mécénat dont celui dédié au Campus Favart n'ont pas été comptabilisées, ce qui conduit à une sous-exécution nette des ressources propres.

Ces dernières constituent cependant des encaissements extrabudgétaires qui contribuent, aux côtés de l'excédent de +244 k€, à l'abondement de trésorerie de +775 k€. Cette dernière s'établit donc à 8 696 k€, dont 4 554 k€ réservés aux travaux de modernisation.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	187	94	104
– sous plafond	92	94	93
– hors plafond	95		11
dont contrats aidés	9		
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 93 ETPT pour un plafond fixé à 94 ETPT, ainsi que 11 emplois hors plafond constitués de contrats aidés. La sous-exécution est d'un ETPT, l'année ayant été marquée par différents départs en cours d'année.

Le schéma d'emploi est de -0,5 ETP.

OPÉRATEUR

Opéra national de Paris

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, l'Opéra a accueilli 868 596 spectateurs dans le cadre de ses représentations et de ses répétitions publiques. Les visites du Palais Garnier ont quant à elles rencontré un succès historique, dépassant les résultats 2024 en termes de fréquentation et de chiffre d'affaires.

L'établissement a cette année encore renforcé son rayonnement artistique en France et à l'international avec 496 représentations (opéras, ballets et concerts/récitals) données au Palais Garnier et à l'Opéra Bastille, complétées par des tournées du Ballet au Japon, en Italie et aux États-Unis, du Junior Ballet en France, en Europe et en Malaisie et différentes représentations de l'Orchestre et de l'Académie en région. Plusieurs spectacles lyriques ont marqué l'année, tels que les reprises des opéras *Rigoletto* et *Les Puritains* et la nouvelle production *Pelléas et Mélisande* mise en scène par Wajdi Mouawad. L'Opéra a également entamé la présentation du *Ring* de Wagner mis en scène par Calixto Bieito, avec les représentations de deux premiers volets, *L'Or du Rhin* et *La Walkyrie*. Les ballets ont été très largement plébiscités, à l'instar des ballets classiques *La Belle au bois dormant* et *Paquita* et de la création *Red Carpet* du chorégraphe Hofesh Shechter.

L'année 2025 a également donné lieu au développement du Junior Ballet, créé en septembre 2024. Avec six nouvelles recrues en 2025, la compagnie compte désormais 24 jeunes danseurs âgés de 18 à 23 ans, de 11 nationalités différentes. Avec ce dispositif, l'Opéra s'engage à diversifier les profils des danseurs, à favoriser leur insertion professionnelle et à accroître la diffusion de l'art chorégraphique en France et à l'international.

Enfin, en 2025, le programme de coopération culturelle « L'Opéra en Guyane » a été renforcé avec 8 représentations d'artistes de l'Opéra données à Cayenne et plus de 120 ateliers de pratique artistique proposés gratuitement sur le territoire.

Gouvernance et pilotage stratégique

Alexander Neef a été nommé directeur général par décret présidentiel du 1^{er} septembre 2020 et dispose d'une lettre de mission en date du 23 octobre 2019. Il sera renouvelé pour un second mandat de 2026 à 2032. Le conseil d'administration est présidé par Jean-Pierre Clamadieu depuis 2018.

Au regard du plan de réforme de l'Opéra, un contrat d'objectifs et de moyens a été signé au premier semestre 2024.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	103 295	103 295	112 552	112 552	104 037	104 037
Subventions pour charges de service public	102 770	102 770	107 552	107 552	104 037	104 037
Subventions d'investissement	525	525	5 000	5 000		
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	254	254			2	2
Subventions pour charges de service public	254	254			2	2
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture		10			96	77
Transferts		10			96	77
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré					4	4
Transferts					4	4
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					2	2
Transferts					2	2
P230 – Vie de l'élève	6	6				
Transferts	6	6				
P147 – Politique de la ville	50	50			50	50
Transferts	50	50			50	50
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	125	125				
Subventions d'investissement	125	125				
P349 – Transformation publique	1 971	1 971				
Subventions pour charges de service public	1 830	1 830				
Subventions d'investissement	141	141				
Total	105 700	105 710	112 552	112 552	104 190	104 171

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de -3 515 k€ en AE=CP entre la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-2 003 k€ en AE=CP) ;
- Une contribution de l'établissement à la maîtrise des finances publiques (-1 512 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de -5 000 k€ en AE=CP s'explique également par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-275 k€ en AE=CP) ;
- Un redéploiement vers d'autres dispositifs (-236 k€ en AE=CP) ;
- Une contribution de l'établissement à la maîtrise des finances publiques (-4 489 k€ en AE=CP).

D'autres programmes ministériels ont contribué au financement de projets de cet établissement. Ainsi :

- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » a financé la mise en œuvre d'un plan santé à l'école de danse (+2 k€ en AE=CP) ;

- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » a accompagné un projet de *digital asset management* dans le cadre du « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture » (+96 k€ en AE et +77 k€ en CP).

Enfin, il est à noter que l'établissement a été bénéficiaire de crédits en provenance d'autres programmes gouvernementaux. Ainsi l'action éducative et culturelle de l'Opéra national de Paris a bénéficié de crédits d'intervention des programmes :

- 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » (+4 k€ en AE=CP) ;
- 141 « Enseignement scolaire public du second degré » (+2 k€ en AE=CP) ;
- 147 « Politiques de la ville » (+50 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	168 551	173 039	Subventions de l'État	104 099	102 585
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	116		– subventions pour charges de service public	104 099	102 585
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	87 654	89 335	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	243	316
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	21 000	26 218	Revenus d'activité et autres produits	152 501	160 547
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	21 000	26 207	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 300	4 562
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		11	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		35
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	13 300	11 677
Total des charges	256 205	262 374	Total des produits	256 842	263 448
Résultat : bénéfice	637	1 074	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	256 842	263 448	Total : équilibre du CR	256 842	263 448

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	7 037	11 017
Investissements	45 214	17 962	Financement de l'actif par l'État	4 725	95
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	10 145	12 024
Remboursement des dettes financières		144	Augmentation des dettes financières		401
Total des emplois	45 214	18 106	Total des ressources	21 907	23 537
Augmentation du fonds de roulement		5 432	Diminution du fonds de roulement	23 307	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
131 867	91 589	121 907

Malgré des aléas de gestion qui ont contribué à une augmentation des charges de +6 169 k€, et une régularisation de la subvention pour charges de service public de plus de -1 500 k€, le compte de résultat de l'établissement affiche un bénéfice de +1 074 k€, supérieur au prévisionnel.

Il s'explique donc cette année encore par la performance de l'activité artistique et commerciale de l'établissement qui affiche un chiffre d'affaires de 112 900 k€ avec par exemple une billetterie de 78 000 k€, du mécénat pour 23 114 k€, 13 400 k€ pour les visites de Garnier, etc.

Ce résultat, ainsi qu'un solde de provisions plus favorable que prévu, permettent d'alimenter la CAF qui s'établit à 11 017 k€ soit +3 980 k€ par rapport au prévisionnel. Cette dernière, et le haut niveau de financements issus des bâches publicitaires permettent de consolider les ressources de l'établissement et d'absorber l'annulation de la subvention pour charge d'investissement.

Il en résulte un abondement du fonds de roulement de 5 432 k€ soit +28 738 k€ par rapport au BI, les besoins en investissements étant largement sous-exécutés sous l'effet principal d'un changement de comptabilisation des avances versées à l'OPPIC (impact de plus de 20 millions).

Ces éléments sont à prendre en considération pour apprécier la forte progression du fonds de roulement. Il convient par ailleurs de préciser que le fonds de roulement et la trésorerie diminuent par rapport à 2024, puisqu'ils s'établissent respectivement à 103 413 k€ et 121 907 k€.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	169 501	169 501	172 977	172 977
Fonctionnement	69 150	64 554	68 483	64 117
Intervention	0	0	0	0
Investissement	54 174	44 114	30 653	35 984
Total des dépenses AE (A) CP (B)	292 826	278 169	272 113	273 079
dont contributions employeur au CAS pensions	116	116	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	245 877	252 900
Subvention pour charges de service public	103 399	101 898
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	5 425	764
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	243	227
Recettes propres	136 811	150 012
Recettes fléchées	9 040	11 562
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	9 040	11 562
Total des recettes (C)	254 917	264 461
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	23 252	8 618

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> <i>Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	38 540 40 829	22 015 19 014	21 446 19 700	0 0	0 0	0 0	0 1	60 555 59 843	59 986 60 530
Éducation artistique et culturelle - Médiation	4 566 4 124	2 848 2 210	2 804 2 019	0 0	0 0	0 20	0 18	7 415 6 354	7 371 6 161
Fonctions supports (Théâtre en ordre de marche)	126 217 127 762	34 521 36 036	30 660 32 301	0 0	0 0	43 304 14 897	36 873 28 671	204 042 178 696	193 750 188 734
Monuments historiques	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	10 870 15 736	7 240 7 262	10 870 15 736	7 240 7 262
Valorisation culturelle et commerciale	178 262	9 767 11 222	9 644 10 097	0 0	0 0	0 0	0 33	9 944 11 484	9 822 10 391
Total	169 501 172 977	69 150 68 483	64 554 64 117	0 0	0 0	54 174 30 653	44 114 35 984	292 826 272 113	278 169 273 079

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	23 252	8 618
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	748	862
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	142 183	138 597
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	166 183	148 076
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	166 183	148 076

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	591	1 709
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	142 341	136 407
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	142 932	138 116
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	23 252	9 960
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	12 651	8 325
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	10 601	1 635
Total des financements	166 183	148 076

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Au plan budgétaire, les dépenses ont été exécutées à hauteur de 93 % en AE et 98 % en CP.

Les dépenses artistiques, de valorisation commerciale et monuments historiques sont exécutées à un niveau proche du prévisionnel. Les principales variations portent donc sur :

- La destination éducation artistique et culturelle, sous-exécutée de -1 061 k€ en AE et -1 210 k€ en CP (soit -16 %) en raison d'économies réalisées sur l'ensemble des programmes de l'Académie, ainsi que sur certaines dépenses de production du Junior Ballet ;
- La destination théâtre en ordre de marche, sous-exécutée de -25 346 k€ en AE et -5 016 k€ en CP en raison d'économies réalisées sur l'entretien courant à la suite de l'annulation de la SCI ou du décalage de différentes opérations sur Bastille (rénovation des chariots porte-décor, sanitaires, réseau fraîcheur, étanchéité, etc.).

Ces moindres dépenses d'investissement (-23 521 k€ en AE et -8 129 k€ en CP) compensent largement les surcoûts intervenus en cours d'année : versement d'une prime d'intéressement, régularisations sociales apparues dès le

compte financier, études, etc. Elles ne contribuent cependant que marginalement à l'amélioration du solde, généré par une hausse des recettes de +9 544 k€ malgré les baisses de financement de l'État.

L'exercice se conclut toutefois sur un déficit de -8 618 k€, ainsi que sur un prélèvement sur trésorerie de -9 960 k€. Au 31 décembre, cette dernière s'établit à 121 907 k€ dont une large partie devra permettre de financer les travaux à venir à Garnier puis Bastille.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 544	1 546	1 553
– sous plafond	1 467	1 478	1 463
– hors plafond	77	68	90
<i>dont contrats aidés</i>	67		79
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025 l'établissement rémunère 1 463 ETPT pour un plafond fixé à 1478 ETPT. La sous-exécution de -15 ETPT tient pour l'essentiel aux niveaux d'absentéisme décompté du plafond et de CDD de remplacement qui avaient été surbudgétés.

Le schéma d'emploi, prévu à -6 ETP est exécuté à +7,8 ETP, l'établissement ayant dû procéder à des « CDIisations » de postes à la suite d'un protocole avec les organisations syndicales et qui sera résorbé ultérieurement par un effort complémentaire en emplois.

OPÉRATEUR

Chaillot – Théâtre national de la Danse

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, Chaillot-Théâtre national de la danse a programmé 238 représentations pour 48 spectacles. Avec le déploiement de formats innovants à l'image des « Chaillot expériences » et la représentation de la diversité des esthétiques dans sa programmation, l'établissement a poursuivi l'élargissement et le rajeunissement de ses publics. Il a ainsi mis en vente près de 47 032 places (30 649 au siège et 16 383 hors-les-murs) réunissant notamment 38 % de public jeune et 14 % de public « scolaire ». Les tournées des pièces du directeur-chorégraphe ont par ailleurs été largement diffusées, en France (60 %) comme à l'international (40 %) contribuant à la visibilité de Chaillot en dehors de ses murs.

Le théâtre a poursuivi ses actions de transmission et de sensibilisation à l'art du mouvement grâce aux programmes d'EAC comme les « Chaillot colos » (12 réalisées en 2025 à l'échelle du territoire métropolitain et ultra-marin avec

le partenariat de la Caisse des dépôts), aux « Trophées Danse et Diversité » (projet expérimenté dans deux régions, l'Île-de-France et le Centre-Val-de-Loire, en partenariat avec la Fondation Culture et Diversité) et de conférences et rencontres (« Chaillot invite », journée « Rassemblement »). Le théâtre a également signé une convention de partenariat avec le Pass culture en 2025.

Créée au printemps 2024, la fondation de Chaillot – abritée à la fondation de France – a permis de lever du mécénat d'entreprises et de particuliers pour financer le projet artistique, culturel et patrimonial du théâtre. Un dîner de gala, réalisé pour la deuxième fois à l'automne 2025, a renforcé la visibilité et le nombre de contributeurs de cette fondation.

Enfin, les travaux de la salle Vilar se sont poursuivis en 2025 et devront aboutir en mai 2027 pour une ouverture à l'automne.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le chorégraphe Rachid Ouramdane est placé à la tête de l'établissement depuis sa nomination par le président de la République le 5 avril 2021. Son mandat de 5 ans s'inscrit dans les orientations de sa lettre de mission signée le 23 décembre 2021. Il s'articule avec un contrat d'objectif et de performance couvrant la période 2023-2026.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	22 804	24 204	15 120	15 120	20 224	22 812
Subventions pour charges de service public	13 519	13 519	14 395	14 395	14 011	14 011
Subventions d'investissement	9 285	10 685	725	725	6 213	8 801
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	200	200			70	70
Subventions pour charges de service public	200	200			70	70
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	58	58			60	70
Subventions pour charges de service public					60	60
Transferts	58	58				10
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	6	6			3	3
Transferts	6	6			3	3
P147 – Politique de la ville	50	50			51	51
Transferts	50	50			51	51
Total	23 118	24 518	15 120	15 120	20 408	23 006

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de -384 k€ (AE=CP) entre la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par l'application de la mise en réserve de précaution.

En investissement sur ce même programme l'écart de +5 488 k€ en AE et +8 076 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-40 k€ en AE=CP) ;
- Un redéploiement vers d'autres dispositifs (-34 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles pour les travaux de la salle Jean Villar (soit au total +5 412 k€ en AE et +8 000 k€ en CP) ;

- Le financement d'un plan de transition LED (+150 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a été bénéficiaire de crédits en provenance d'autres programmes ministériels. Ainsi :

- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » a versé une subvention pour charges de service public au titre de l'été culturel (+70 k€ en AE=CP) ;
- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » a versé une subvention pour charges de service public au titre de l'action internationale de l'établissement (+60 k€ en AE=CP) ainsi que des crédits d'intervention au titre du « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture » (+10 k€ en CP).

Il est en enfin à noter que le programme 147 « Politiques de la Ville » a contribué au financement des « Chaillots colos » (51 k€ en AE=CP), de même que le programme 140 « Enseignement scolaire public du premier degré » (3 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)					
Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	11 756	11 093	Subventions de l'État	13 815	13 966
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	41	43	– subventions pour charges de service public	13 815	13 966
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 202	8 737	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		154
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	750	1 129	Revenus d'activité et autres produits	5 652	5 158
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	750	1 129	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	250	220
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	500	572
Total des charges	19 959	19 831	Total des produits	19 467	19 278
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	492	553
Total : équilibre du CR	19 959	19 831	Total : équilibre du CR	19 959	19 831

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	492	215	Capacité d'autofinancement		
Investissements	23 055	10 130	Financement de l'actif par l'État	13 824	8 301
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	23 546	10 345	Total des ressources	13 824	8 301
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	9 722	2 044

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
32 737	14 241	30 518

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 756	11 756	10 884	10 884
Fonctionnement	7 412	7 452	8 091	7 814
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 774	23 055	8 139	10 092
Total des dépenses AE (A) CP (B)	21 942	42 263	27 115	28 790
dont contributions employeur au CAS pensions	41	41	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	19 352	18 795
Subvention pour charges de service public	13 721	13 723
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	729	739
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	4 902	4 334
Recettes fléchées	13 189	8 310
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	13 139	8 260
Autres financements publics fléchés	50	50
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	32 541	27 105
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	9 722	1 685

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	1 549 1 297	4 001 3 471	4 001 3 640	0 0	0 0	0 5	0 6	5 550 4 773	5 550 4 943
Éducation artistique et culturelle – Médiation	346 109	321 312	321 314	0 0	0 0	0 0	0 0	667 421	667 423
Fonctions supports (Théâtre en ordre de marche)	9 861 9 432	2 737 3 641	2 777 3 312	0 0	0 0	2 774 8 134	23 055 10 085	15 371 21 208	35 692 22 830
Valorisation culturelle et commerciale	0 46	354 666	354 548	0 0	0 0	0 0	0 0	354 712	354 594
Total	11 756 10 884	7 412 8 091	7 452 7 814	0 0	0 0	2 774 8 139	23 055 10 092	21 942 27 115	42 263 28 790

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	9 722	1 685
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 200	2 140
Autres décaissements non budgétaires	0	2 388
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	10 922	6 213
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Total des besoins	10 922	6 213

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 200	554
Autres encaissements non budgétaires	0	3 536
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 200	4 090
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	9 722	2 123
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	9 319	809
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	403	1 314
Total des financements	10 922	6 213

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	128	137	125
– sous plafond	121	137	120
– hors plafond	7		5
dont contrats aidés	6		
dont apprentis			5
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'établissement consomme 120 ETPT pour un plafond fixé à 137 ETPT. La sous-consommation s'explique par :

- Le gel de 7 ETPT dans le contexte de travaux (accord avec les tutelles en date de 2022) ;
- La vacance de 4 ETPT techniques provisoirement pourvus par des CDDU ;
- La vacance d'1 ETPT à la suite d'un arrêt maladie ;
- Une friction de 5 ETPT.

Le schéma d'emploi réalisé est de -3 ETP, lié à des postes non pourvus à la direction technique.

OPÉRATEUR

TNC - Théâtre national de la Colline

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

La programmation 2025 du théâtre national de la Colline a été limitée au premier semestre en raison de la préparation d'importants travaux au second semestre. Ces derniers portent sur la façade, les espaces d'accueil et l'accessibilité de certains bureaux. Ces travaux ont entraîné une fermeture totale puis partielle du théâtre. Ils se poursuivront en 2026, en co-activité.

Si 186 représentations seulement ont été proposées dans ce contexte, la fréquentation a été importante avec 67 626 spectateurs et un taux de fréquentation payante de 80 %. Les spectacles *Journée de noces chez les Cromagnons*, de Wajdi Mouawad, *Élizabeth Costello* de Krzysztof Warlikowski ou encore *Romancero Queer* de Virginie Despentes ont marqué cette programmation.

En outre, au second semestre, le théâtre a proposé des activités en direction des publics afin de maintenir le lien malgré la fermeture. On peut citer une tournée du spectacle *Sur les rails* de Valérian Guillaume, dans des établissements de proximité du 20ème arrondissement, qu'ils soient culturels ou associatifs. Cette initiative a pu voir le jour grâce à la Bourse Toja, dédiée à la rencontre entre un auteur - autrice et comédien - comédienne de moins de 30 ans.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Wajdi Mouawad depuis avril 2016. Il a été renouvelé dans ces fonctions pour un dernier mandat le 8 mars 2024 et dispose d'une lettre de mission en date du 22 avril 2024.

Un nouveau contrat d'objectifs et de performance 2024-2027 a par ailleurs été finalisé en fin d'année 2024.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		2				
Transferts		2				
P131 – Création	13 672	13 672	11 140	11 140	12 060	11 160
Subventions pour charges de service public	9 842	9 842	10 580	10 580	10 357	10 357
Subventions d'investissement	3 829	3 829	560	560	1 703	803
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	5	5			1	1
Transferts	5	5			1	1
P107 – Administration pénitentiaire	5	5				
Transferts	5	5				
P147 – Politique de la ville	25	25			50	50
Transferts	25	25			50	50
Total	13 706	13 708	11 140	11 140	12 111	11 211

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de -223 k€ (AE=CP) entre la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par l'application de la mise en réserve.

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 143 k€ en AE et +243 k€ en CP entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-31 k€ en AE=CP) ;
- Un redéploiement vers d'autres dispositifs (-26 k€ en AE=CP) ;
- Le financement des travaux de réaménagement du hall (+600 k€ en AE et +300 k€ en CP) ;
- Le financement de travaux d'étanchéité (+600 k€ en AE).

Enfin, l'établissement a bénéficié de crédits en provenance d'autres programmes gouvernementaux au titre de ses activités éducatives et pédagogiques destinées au jeune public. Il s'agit des :

- Programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » (1 k€ en AE=CP) ;
- Programme 147 « Politique de la Ville » via la Préfecture d'Île-de-France (50 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	8 629	8 030	Subventions de l'État	10 144	10 144
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>			– subventions pour charges de service public	10 144	10 144
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 970	5 329	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	85	62
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 265	1 273	Revenus d'activité et autres produits	2 940	3 443
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 265	1 265	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	252	334
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		7	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		10
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 071	983
Total des charges	13 600	13 359	Total des produits	13 170	13 649
Résultat : bénéfice		290	Résultat : perte	430	
Total : équilibre du CR	13 600	13 649	Total : équilibre du CR	13 600	13 649

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	488		Capacité d'autofinancement		235
Investissements	3 523	1 392	Financement de l'actif par l'État	529	1 703
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		11
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	4 011	1 392	Total des ressources	529	1 949
Augmentation du fonds de roulement		558	Diminution du fonds de roulement	3 481	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
10 849	4 676	10 312

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	8 694	8 694	8 380	8 380
Fonctionnement	4 123	4 030	3 862	3 696
Intervention	0	0	0	0
Investissement	4 043	3 523	4 344	1 299
Total des dépenses AE (A) CP (B)	16 859	16 247	16 586	13 375
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	12 285	12 565
Subvention pour charges de service public	10 144	10 144
Subvention pour charges d'investissement	0	503
Autres financements de l'État	529	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	65	12
Recettes propres	1 546	1 906
Recettes fléchées	0	350
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	300
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	50
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	12 285	12 915
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	3 962	460

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	1 425 1 396	1 353 1 602	1 353 1 664	0 0	0 0	0 0	0 0	2 778 2 998	2 778 3 059
Éducation artistique et culturelle - Médiation	217 177	87 82	87 79	0 0	0 0	0 0	0 0	304 259	304 256
Théâtre en ordre de marche	7 052 6 808	2 683 2 178	2 590 1 953	0 0	0 0	4 043 4 344	3 523 1 299	13 777 13 330	13 165 10 060
Total	8 694 8 380	4 123 3 862	4 030 3 696	0 0	0 0	4 043 4 344	3 523 1 299	16 859 16 586	16 247 13 375

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 962	460
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 511	901
Autres décaissements non budgétaires	0	1 164
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5 473	2 528
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	136
Total des besoins	5 473	2 528

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	1
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	246	743
Autres encaissements non budgétaires	0	1 247
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	246	1 992
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 227	537
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 627	673
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	2 600	0
Total des financements	5 473	2 528

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	101	95	94
– sous plafond	91	95	87
– hors plafond	10		7
dont contrats aidés	10		7
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'établissement consomme 87 ETPT pour un plafond fixé à 95. La sous-consommation s'explique par une vacance frictionnelle de 3 ETPT, le gel de postes techniques depuis 2023 en anticipation des travaux pour 2 ETPT, ainsi qu'à un moindre recours aux CDD dans le contexte de fermeture, soit 3 ETPT.

Le schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

TNO - Théâtre national de l'Odéon

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 est marquée par la première programmation par le nouveau directeur, Julien Gosselin, à partir de septembre.

Avec 276 représentations, le théâtre a accueilli 146 155 spectateurs, avec un taux de fréquentation payante de 88 %. Parmi les spectacles marquants de l'année, on peut citer *Grand peur et misère du III^e Reich*, de Julie Duclos, *Esthétique de la résistance*, de Sylvain Creuzevault, *Léviathan* de Lorraine de Sagazan ou encore *Musée Duras*, de Julien Gosselin. En parallèle des spectacles, afin de diversifier l'expérience des spectateurs, le nouveau directeur a également proposé de nombreuses rencontres et débats qui rencontrent un vif succès.

La nouvelle équipe de direction a par ailleurs amplifié son programme d'éducation artistique et culturelle en renforçant les dispositifs existants (développement des partenariats, ouverture au territoire non francilien notamment) ou en mettant en place de nouveaux projets, comme le « Parlement des colères », projet européen offrant un lieu d'assemblée et de parole à la jeunesse.

Gouvernance et pilotage stratégique

Par un décret du 27 juin 2024, Julien Gosselin a été nommé directeur du théâtre. Il a pris ses fonctions le 15 juillet 2024 et dispose d'une lettre de mission en date du 5 juillet 2024. Elle permettra de dessiner les contours d'un futur COP en 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	15 216	15 216	13 785	13 785	15 770	15 770
Subventions pour charges de service public	12 921	12 921	13 240	13 240	13 506	13 506
Subventions d'investissement	2 295	2 295	545	545	2 264	2 264
P147 – Politique de la ville	50	50				
Transferts	50	50				
P349 – Transformation publique	47	47				
Subventions d'investissement	47	47				
Total	15 313	15 313	13 785	13 785	15 770	15 770

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de -266 k€ en AE=CP entre la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve (-301 k€ en AE=CP) ;

- Le versement d'une subvention visant à renforcer les moyens artistiques du théâtre (+567 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 719 k€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-30 k€ en AE=CP) ;
- Un redéploiement vers d'autres dispositifs (-26 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre :
 - Du développement numérique de l'établissement (+125 k€ en AE=CP) ;
 - De travaux sur le site du 6^e arrondissement (+650 k€ en AE=CP) ;
 - De travaux sur le site Berthier (+1 000 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)					
Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	11 834	11 879	Subventions de l'État	12 673	13 228
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	31	64	– subventions pour charges de service public	12 673	13 228
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 761	8 107	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	75	113
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 422	1 395	Revenus d'activité et autres produits	5 470	7 291
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 422	1 395	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 374
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 422	
Total des charges	18 595	19 986	Total des produits	18 218	20 632
Résultat : bénéfice		646	Résultat : perte	377	
Total : équilibre du CR	18 595	20 632	Total : équilibre du CR	18 595	20 632

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	377		Capacité d'autofinancement		667
Investissements	1 848	1 150	Financement de l'actif par l'État	515	2 264
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 225	1 150	Total des ressources	515	2 931
Augmentation du fonds de roulement		1 781	Diminution du fonds de roulement	1 710	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
4 739	3 108	5 688

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 834	11 834	12 039	12 039
Fonctionnement	6 741	6 761	6 383	6 389
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 877	1 848	1 157	1 333
Total des dépenses AE (A) CP (B)	20 452	20 443	19 579	19 762
dont contributions employeur au CAS pensions	31	31	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	18 703	19 047
Subvention pour charges de service public	12 673	13 228
Subvention pour charges d'investissement	515	489
Autres financements de l'État	45	19
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	44
Recettes propres	5 470	5 267
Recettes fléchées	30	1 775
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	1 775
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	30	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	18 733	20 822
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 060
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 710	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	1 771 1 942	3 968 3 638	3 968 3 650	0 0	0 0	0 0	0 0	5 739 5 580	5 739 5 592
Éducation artistique et culturelle	85 85	320 262	340 269	0 0	0 0	0 0	0 0	405 348	425 354
Fonctions supports	9 899 9 914	2 352 2 377	2 352 2 367	0 0	0 0	1 877 1 157	1 848 1 333	14 128 13 448	14 099 13 615
Valorisation culturelle et commerciale	79 98	101 105	101 103	0 0	0 0	0 0	0 0	180 203	180 201
Total	11 834 12 039	6 741 6 383	6 761 6 389	0 0	0 0	1 877 1 157	1 848 1 333	20 452 19 579	20 443 19 762

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 710	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	489	1 014
Autres décaissements non budgétaires	0	76
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 199	1 090
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	949
Abondement de la trésorerie fléchée	0	929
Abondement de la trésorerie non fléchée	154	20

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Total des besoins	2 199	2 040

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 060
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 050	473
Autres encaissements non budgétaires	0	506
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 050	2 040
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	1 149	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 303	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	0
Total des financements	2 199	2 040

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	139	131	135
– sous plafond	129	131	128
– hors plafond	10		7
<i>dont contrats aidés</i>	10		6
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 128 ETPT pour un plafond fixé à 131 ETPT. La sous-consommation s'explique par de la vacance organisée sur 2 ETPT et à une friction d'1 ETPT.

Le schéma d'emploi est de +2 ETP.

OPÉRATEUR

TNS - Théâtre national de Strasbourg

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025 le TNS poursuit l'ancrage du projet de Caroline Guiela Nguyen sur le territoire et dans un réseau de production et diffusion européen. La diversité des projets, comme l'ouverture au *stand-up*, permet un renouvellement des publics tout en faisant rayonner le théâtre.

La programmation mêlant répertoire et création contemporaine, émergence et artistes confirmés, attire un large public avec des données de fréquentation en augmentation. Ainsi, en 2025, pour 144 représentations, on compte 51 510 spectateurs (dont 83 % de fréquentation payante), contre 46 496 spectateurs (dont 84 % payants) en 2024.

Dans une volonté de rapprocher le théâtre des habitants, les créations avec amateurs ont été renforcées. Elles ont impliqué 145 habitants ayant pris part à des entretiens, des ateliers et pour une grande partie à des représentations en tant que comédiens. Cet effort de proximité se retrouve également dans l'organisation du concours d'entrée pour l'école, qui s'est délocalisé dans plusieurs villes pour limiter les frais des candidats et garantir l'accès au concours à une plus grande diversité de profils.

Gouvernance et pilotage stratégique

Caroline Guiela Nguyen a succédé à Stanislas Nordey le 1^{er} septembre 2023. Elle dispose d'une lettre de mission en date du 5 avril 2024.

Cette dernière donnera les orientations principales du contrat de performance 2025-2028 en cours de finalisation.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	12 078	12 078	11 190	11 190	12 670	11 770
Subventions pour charges de service public	10 661	10 661	10 690	10 690	10 679	10 679
Transferts					9	9
Subventions d'investissement	1 418	1 418	500	500	1 982	1 082
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	16	16			37	37
Subventions pour charges de service public	3	3			17	17
Transferts	13	13			20	20
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					125	110
Subventions pour charges de service public					50	50
Transferts					75	60
Total	12 094	12 094	11 190	11 190	12 832	11 917

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de -11 k€ entre la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-231 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la sécurisation des bâtiments (+220 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme l'écart de +1 482 k€ en AE et +582 k€ en CP entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-27 k€ en AE=CP) ;
- Un redéploiement vers d'autres dispositifs (-24 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre :
 - D'acquisition et de rénovation de matériel technique et scénographique (+1 033 k€ en AE et 433 k€ en CP)
 - Du financement d'une étude sur la réhabilitation du Palais de la Diète (+500 k€ en AE et +200 k€ en CP).

En outre, le projet « Des spectacles dans ta langue » a été financé par crédits d'intervention sur ce même programme (+9 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a bénéficié d'autres financements de programmes budgétaires de la mission Culture. Ainsi :

- Le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » a alloué des crédits d'intervention complémentaires au projet cité supra (+20 k€ en AE=CP) et versé des subventions pour charges de service public à l'école (+17 k€ en AE=CP)
- Le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » a versé une subvention pour charges de service public au titre de l'action internationale de l'établissement (+50 k€ en AE=CP) ainsi que des crédits d'intervention au titre du « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture » (+75 k€ en AE et +60 k€ en CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	6 949	8 711	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention (transfert)	10 244 10 244	10 490 10 490
Fonctionnement autre que les charges de personnel	8 106	6 160	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	54	55	Autres subventions	53	144
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention <i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>	1 300 1 300	1 533 1 533	Revenus d'activité et autres produits <i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i> <i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i> <i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	4 204 1 330	4 176 1 527
Total des charges	15 108	14 926	Total des produits	14 500	14 810
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	608	116
Total : équilibre du CR	15 108	14 926	Total : équilibre du CR	15 108	14 926

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	638	111	Capacité d'autofinancement		
Investissements	1 684	777	Financement de l'actif par l'État	473	1 162
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		12
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	2 322	889	Total des ressources	473	1 174
Augmentation du fonds de roulement		285	Diminution du fonds de roulement	1 850	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
7 044	4 572	7 237

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 221	9 221	9 226	9 226
Fonctionnement	4 546	4 623	4 339	4 278
Intervention	54	54	55	55
Investissement	1 684	1 684	1 364	731
Total des dépenses AE (A) CP (B)	15 505	15 583	14 983	14 289
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	13 643	13 825
Subvention pour charges de service public	10 244	10 464
Subvention pour charges d'investissement	473	449
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	53	117
Recettes propres	2 874	2 796
Recettes fléchées	116	987
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	713
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	15	69
Recettes propres fléchées	101	205
Total des recettes (C)	13 759	14 812
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	523
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	1 823	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Dépenses artistiques	2 053 2 204	2 390 2 239	2 448 2 268	0 0	0 0	72 6	72 33	4 514 4 449	4 572 4 505
Éducation artistique et culturelle - Médiation	88 18	93 80	93 76	0 0	0 0	0 0	0 0	181 98	181 94
Enseignement, services communs et pédagogiques	443 192	245 233	245 231	54 55	54 55	120 146	120 142	862 626	862 619
Fonctions supports	6 638 6 811	1 816 1 774	1 835 1 698	0 0	0 0	1 493 1 212	1 493 556	9 947 9 798	9 966 9 065
Valorisation culturelle et commerciale	0 0	2 12	2 6	0 0	0 0	0 0	0 0	2 12	2 6

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total	9 221 9 226	4 546 4 339	4 623 4 278	54 55	54 55	1 684 1 364	1 684 731	15 505 14 983	15 583 14 289

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	1 823	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	13
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	1 552	551
Autres décaissements non budgétaires	0	206
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 375	771
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	193
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	193
Total des besoins	3 375	963

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	523
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	12
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 281	91
Autres encaissements non budgétaires	0	338
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 281	963
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 094	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 009	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 085	0
Total des financements	3 375	963

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	97	99	96
– sous plafond	91	99	93
– hors plafond	6		3
<i>dont contrats aidés</i>	6		
<i>dont apprentis</i>			

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'établissement consomme 93 ETPT pour un plafond fixé à 99. La sous-consommation s'explique par :

- Une vacance frictionnelle liée à des départs ou des absences pour maladie (-3 ETPT) ;
- Des réaménagements du travail de plusieurs salariés (-1 ETPT) ;
- Le gel d'un poste depuis 2022 (-1 ETPT).

Le schéma d'emploi est de -3,9 ETP.

OPÉRATEUR

Mobilier national - Sèvres - Manufactures nationales

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Depuis le 1^{er} janvier 2025, en application du décret n° 2024-1219 du 27 décembre 2024, les Manufactures nationales forment un établissement public, sous tutelle du ministère de la Culture, réunissant le Mobilier national et la Cité de la Céramique - Sèvres & Limoges.

L'année 2025 a été marquée par deux anniversaires majeurs : les 60 ans de l'Atelier de recherche et de Création du Mobilier national, fondé en 1964 par André Malraux, et le centenaire de l'Exposition internationale des arts décoratifs et industriels modernes. Cet anniversaire a donné lieu, en octobre, à un projet transversal inédit mettant en lumière l'héritage de ce style, la figure de l'ensemblier-décorateur et l'émergence d'une scène créative française attentive aux pratiques durables du XXI^e siècle.

Le patrimoine a également été à l'honneur : le Musée national de Céramique a célébré ses 200 ans avec l'exposition « Merveilles ! », tandis que le Musée national Adrien Dubouché a présenté « Les énergies de la terre », consacrée aux liens entre céramique et énergies. Enfin, l'exposition « Le dernier sacre », organisée au Mobilier national, a plongé les visiteurs dans les fastes du couronnement de Charles X, révélant des pièces historiques emblématiques et la richesse des arts décoratifs de cette période.

En 2025, le Mobilier national et la Cité de la céramique - Sèvres & Limoges ont renforcé leur ouverture à de nouveaux publics grâce à une programmation hors les murs, en partenariat notamment avec le Musée d'Orsay et le Grand Palais. La transmission a constitué le fil conducteur de l'année, à Paris comme dans cinq des territoires d'implantation des manufactures. Le programme éducatif « Je tisse Picasso » a ainsi été lancé à Aubusson au premier trimestre 2025, sensibilisant les écoliers aux savoir-faire textiles.

À l'international, 2025 a marqué une étape importante avec l'accueil de résidences de créateurs étrangers, la présentation d'expositions à l'étranger et une présence affirmée dans les grandes foires et salons, de Shanghai à New York, de Brasília — dans le cadre de la saison croisée France-Brésil — à Mexico et Copenhague. Il est enfin à

noter que l'exposition « France – Inde » a été proposée en décembre 2025 dans le cadre d'un partenariat afin de mettre en lumière l'excellence artisanale de ces deux grandes nations des métiers d'art.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est placé sous la présidence d'Hervé Lemoine, sur décision du conseil d'administration du 11 mars 2025, conformément aux dispositions du décret n° 2024-1219 du 27 décembre 2024 portant création de l'établissement public.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P131 – Création	32 980	32 980			43 727	43 727
Subventions pour charges de service public	29 687	29 687			39 768	39 768
Transferts	773	773				
Subventions d'investissement	2 520	2 520			3 960	3 960
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	65	65			110	110
Transferts	65	65			60	60
Subventions d'investissement					50	50
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières					40	40
Transferts					40	40
P147 – Politique de la ville					66	66
Transferts					66	66
Total	33 045	33 045			43 943	43 943

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 131 « Création », l'écart de +375 k€ (AE=CP) entre la subvention pour charges de service public prévue en LFI 2025 et l'exécution 2025 tient compte des éléments suivants :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-809 k€ en AE=CP) ;
- Le financement d'axes de la Stratégie nationale des métiers d'art en renforcement des missions de services public de l'établissement (+1 134 k€ en AE=CP) ;
- Une mesure ministérielle de compensation de la protection sociale complémentaire (+50 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de -317 k€ k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-235 k€ en AE=CP) ;
- Un redéploiement vers d'autres dispositifs (-202 k€ en AE=CP) ;
- Le financement des études pour les travaux à conduire au musée de Sèvres (+120 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, l'établissement a également bénéficié de crédits d'autres programmes de la mission Culture. Ainsi, le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » a soutenu :

- Une coopération avec le Mexique (transfert de 60 k€ en AE=CP) ;
- La rénovation de logements de fonction (subvention pour charges d'investissement de 50 k€ en AE=CP).

Il est enfin à noter que d'autres programmes gouvernementaux ont participé au financement de l'activité. Il s'agit :

- Du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » au titre d'un projet de design pour les ministères économiques et financiers ;
- Du programme 147 « Politique de la ville » au titre d'un dispositif d'insertion sur le territoire francilien.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	27 551	27 701	Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention (transfert)	38 584 38 584	39 828 39 828
Fonctionnement autre que les charges de personnel	17 660	17 263	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	1 239	109
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 080	2 563	Revenus d'activité et autres produits	6 535	7 703
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 080	2 563	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	950	
Total des charges	45 211	44 964	Total des produits	46 358	47 640
Résultat : bénéfice	1 147	2 676	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	46 358	47 640	Total : équilibre du CR	46 358	47 640

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	1 277	5 239
Investissements	5 688	5 117	Financement de l'actif par l'État	4 042	4 010
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		4
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 688	5 117	Total des ressources	5 319	9 253
Augmentation du fonds de roulement		4 136	Diminution du fonds de roulement	369	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

L'année 2025 s'achève sur un résultat +2 677 k€, soit une progression de près d'1,5 M€. Cet excédent illustre la capacité de l'établissement à fédérer autour de son projet, puisqu'elle est notamment liée à des produits en hausse (+1 283 k€), en particulier grâce à la conclusion de nouveaux mécénats.

La situation du jeune établissement mérite cependant encore d'être consolidée : l'apparente maîtrise des charges (-248 k€) est la résultante d'un niveau important de factures en instance. En outre, le résultat n'explique que partiellement les 4 593 k€ de CAF, alimentée par une provision 1 700 k€.

Ainsi, si le fonds de roulement se voit finalement abondé de 3 490 k€ pour être porté à 14 718 k€, son niveau est amené à se dégrader dès 2026. Il en sera de même pour la trésorerie qui atteint 10 296 k€ au compte financier et dont plus de la moitié sont gagés.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
5 824	8 696	10 296

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	29 151	29 151	27 701	27 701
Fonctionnement	16 137	16 060	16 108	13 819
Intervention	0	0	0	0
Investissement	6 107	5 688	6 729	4 892
Total des dépenses AE (A) CP (B)	51 394	50 899	50 538	46 412
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	48 514	46 373
Subvention pour charges de service public	38 584	38 694
Subvention pour charges d'investissement	4 042	4 010
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	105	0
Recettes propres	5 784	3 669
Recettes fléchées	1 885	3 415
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	1 134	1 134
Autres financements publics fléchés	0	109
Recettes propres fléchées	751	2 172
Total des recettes (C)	50 399	49 788
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	3 376
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	499	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0 0	4 684 6 328	4 887 4 687	0 0	0 0	2 290 1 584	2 155 883	6 974 7 912	7 042 5 570
Collections	0 0	2 319 2 161	2 186 1 818	0 0	0 0	1 871 3 437	1 881 3 147	4 190 5 598	4 067 4 965
Fonctions supports	29 151 27 701	3 739 3 031	3 622 2 573	0 0	0 0	709 1 179	559 413	33 599 31 911	33 332 30 687
Production	0 0	2 480 1 385	2 416 1 377	0 0	0 0	1 236 524	1 092 444	3 716 1 909	3 508 1 821
Programmation - Production culturelle	0 0	0 2 811	0 2 867	0 0	0 0	0 5	0 5	0 2 816	0 2 872
Publics/programmation culturelle	0 0	2 915 392	2 949 497	0 0	0 0	0 0	0 0	2 916 392	2 950 497
Total	29 151 27 701	16 137 16 108	16 060 13 819	0 0	0 0	6 107 6 729	5 688 4 892	51 394 50 538	50 899 46 412

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	499	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 028	1 612
Autres décaissements non budgétaires	0	1 116
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 527	2 728
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 114
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 114
Total des besoins	2 527	3 842

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	3 376
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 544	343
Autres encaissements non budgétaires	0	123
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 544	3 842
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	983	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	983	0
Total des financements	2 527	3 842

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En 2025, la consommation s'établit à 99 % en AE et 91 % en CP mais connaît des écarts notables :

- Les dépenses liées aux collections ont été sur-exécutées de +1 408 k€ en AE et +899 k€ en CP (soit +22 %) en raison de l'acquisition d'un trésor national qui fait toutefois l'objet d'un financement privé ;
- Les dépenses liées aux productions commerciales ont été sous-exécutées de -1 806 k€ en AE et -1 688 k€ en CP (soit -48 %) à la suite notamment d'une réaffectation du projet « Nouveaux ensembliers » vers la destination programmation ;
- Les dépenses liées aux bâtiments sont exécutées à hauteur de +938 k€ en AE sous l'effet du renouvellement concomitant de marchés et de -1 472 k€ en CP en raison d'une repriorisation du programme de travaux de Sèvres ;
- Les dépenses liées aux fonction support sont sur-exécutées de -1 688 en AE et -2 645 k€ en CP, des dépenses de fonctionnement n'ayant pu être soldées sur l'exercice, de même que le paiement de la taxe sur les salaires.

L'ensemble de ces écarts, majoritairement liés à une gestion doublement contrainte par la création de l'établissement en période de services votés, ont pour conséquence de générer des moindres dépenses pour -856 k€ en AE et -4 487 k€ en CP. Elles permettent de couvrir des recettes moins élevées que prévu en comptabilité budgétaire (-612 k€), certains encaissements ayant été reportés à 2026.

Dans ce contexte, le solde budgétaire s'établit à 3 375 k€, soit une amélioration significative par rapport au BI (+3 874 k€). L'abondement de la trésorerie n'est cependant que de 2 727 k€, puisqu'il accuse un retard significatif de récupération de crédits de TVA (1 612 k€ décaissés en 2025 contre 343 k€ encaissés).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	445	467	460
– sous plafond	376	397	388
– hors plafond	69	70	72
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	178	194	179
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	178	194	179
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 388 ETPT pour un plafond de 397 ETPT. La sous-consommation de 10 ETPT est principalement liée aux modalités de fonctionnement des écoles. En effet, l'établissement propose des formations continues sur quatre ans, conduisant au passage du concours de techniciens d'art et à une titularisation au sein de l'EP. Ces apprentis – positionnés hors plafond durant leurs années d'étude – ont vocation à intégrer progressivement l'établissement.

Le schéma d'emploi est affiché à +1,6 ETP.

PROGRAMME 361

**Transmission des savoirs et démocratisation de la
culture**

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Naomi PERES

Directrice générale de la démocratie culturelle, des enseignements et de la recherche

Responsable du programme n° 361 : Transmission des savoirs et démocratisation de la culture

Le programme n° 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture » regroupe l'ensemble des crédits liés à l'action culturelle, au soutien à la langue française et aux langues de France ainsi qu'aux politiques d'enseignement et de recherche.

La stratégie du programme 361 s'articule autour de cinq grandes priorités :

- Permettre la participation de tous les habitants, tout au long de leur vie et sur l'ensemble du territoire, à la vie culturelle ;
- Améliorer l'attractivité de l'enseignement supérieur Culture, son inscription dans le paysage de l'enseignement supérieur français et international, et assurer l'insertion professionnelle des diplômés ;
- Promouvoir et développer la politique linguistique de l'État par la valorisation du français, des langues de France et du plurilinguisme ;
- Produire des connaissances scientifiques et techniques au meilleur niveau européen et international ;
- Promouvoir auprès du public le plus large, la recherche culturelle ainsi que la culture scientifique et technique, en s'appuyant notamment sur l'Établissement public du palais de la Découverte et de la Cité des sciences et de l'industrie (EPPDCSI) Universcience, référent en la matière.

VALORISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR CULTURE

L'enseignement supérieur culture (ESC) comprend 98 établissements (42 écoles nationales et 56 écoles territoriales) sous tutelle du ministère de la Culture accueillant près de 36 000 étudiants qui contribuent au rayonnement culturel de la France. L'offre de formation Culture doit faire face à de multiples enjeux qui nécessitent une capacité d'adaptation constante : concurrence internationale, qualité des formations et évolution des métiers, enjeux liés à la transition écologique pour un développement soutenable, insertion professionnelle et personnalisation des parcours. L'année 2025 se caractérise par la première année de mise en œuvre de la stratégie ministérielle de l'enseignement supérieur culture 2024-2029.

Cette stratégie est organisée en 5 axes :

- Rendre l'ESC accessible à tous dans les territoires ;
- Former des acteurs de la culture aux défis contemporains et à venir et améliorer leur insertion professionnelle dans les territoires ;
- Améliorer la qualité de vie étudiante ;
- Favoriser l'internationalisation et renforcer la visibilité de l'ESC dans les territoires ;
- Réformer ou améliorer la gestion et le pilotage stratégiques des établissements.

DÉMOCRATISATION CULTURELLE ET ACCÈS À LA CULTURE

La participation de tous les habitants à la vie la culturelle est un objectif prioritaire du ministère.

Cette politique se traduit d'abord par un renforcement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) à destination de la jeunesse, afin que 100 % des enfants y aient accès dans tous leurs temps de vie. Cela passe également par une attention particulière portée à certains territoires (quartiers de la politique de la ville, territoires ruraux et

périurbains, territoires ultramarins) ou en direction de publics spécifiques afin de permettre l'accès effectif de tous et toutes à une offre culturelle et de rendre possible la participation de tous les habitants à la vie culturelle.

En articulation avec cet effort de généralisation de l'EAC, le déploiement du pass Culture en direction des adolescents et des jeunes adultes encourage leur participation à la vie culturelle en levant la contrainte financière, en les informant sur la diversité de l'offre de proximité et en encourageant les propositions conçues spécifiquement pour eux. Le volet collectif du dispositif contribue non seulement à la généralisation de l'EAC mais aussi à la continuité et à la diversification des pratiques des jeunes sur tous leurs temps de vie. L'année 2025 a vu la mise en place de réformes importantes pour le Pass afin de garantir sa soutenabilité budgétaire et veiller à son efficacité en matière de diversification sociale.

Les ministres de la Culture et de l'Éducation nationale ont poursuivi un engagement conjoint en faveur de l'EAC, à travers notamment la mise en place d'un plan d'éducation au cinéma et à l'image. Divers chantiers sont conduits pour adapter l'offre d'EAC aux évolutions contemporaines, notamment dans le champ du patrimoine.

Le ministère de la Culture a mis l'accent en 2025 sur l'engagement des jeunes et leur participation à la vie culturelle. Des conseils de jeunes ont ainsi été mis en place statutairement dans une quinzaine d'opérateurs culturels du ministère, leur permettant d'être force de propositions en matière de programmation, de médiation et d'accueil des publics.

La prise en compte de tous les temps de vie de l'enfant s'est développée en partenariat avec les collectivités, à travers la politique de contractualisation menée par les DRAC avec les collectivités territoriales afin de mieux prendre en compte les territoires de vie, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte.

Les efforts du ministère ont également porté sur la prise en compte des enfants et des jeunes en situations spécifiques : handicap, décrochage scolaire, protection judiciaire de la jeunesse, santé et médico-social. Un guide sur l'accueil, dans les structures culturelles, des personnes connaissant des troubles du neurodéveloppement a notamment été initié et largement diffusé, permettant d'outiller les lieux en matière de médiation en direction de tous les publics.

Le partenariat entre le ministère et les mouvements d'éducation populaire a été renforcé, dans le cadre de la déclinaison opérationnelle, en régions, de la charte nationale signée le 16 mai 2024.

Outre le soutien aux fédérations nationales de pratique artistique en amateur, divers fonds ont permis de conforter les pratiques artistiques et culturelles des habitants du territoire, dans toutes leurs dimensions.

L'Été culturel a connu une 4^e édition financée à hauteur de 11,2 M€, dont une déclinaison spécifique dans les campings qui a nourri le développement d'une offre artistique de qualité sur les lieux estivaux de milliers de touristes.

L'adoption d'une stratégie numérique ministérielle a permis d'accompagner la transition numérique des politiques et des métiers culturels. Le ministère a contribué à la diffusion des ressources et données culturelles numériques, en priorisant les usages collaboratifs et leur réutilisation, au travers notamment de la plateforme de mise à disposition des données publiques culturelles (data.culturecommunication.gouv.fr).

L'année 2025 a vu enfin le déploiement de la 2^e année du Plan ruralité, permettant de cibler particulièrement les territoires ruraux. 23 mesures pour un total de plus de 60 M€ sur les deux années (dont 41 M€ en CP en 2025) ont été mises en œuvre, allant du déploiement d'un réseau d'artothèques en ruralité, à la mise en place de Contrats départementaux de lecture, en passant par des aides à la diffusion du cinéma itinérant ou des aides majorées pour aider à la modernisation des marchands de presse en milieu rural.

LANGUE FRANÇAISE ET PLURILINGUISME

En 2025, le ministère de la Culture, s'appuyant sur la Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF), a poursuivi son engagement pour une politique publique des langues renouvelée, conformément à ses 5 axes de travail :

- **veiller à la présence du français dans tous les domaines de notre société**, et faire en sorte que l'État soit exemplaire dans l'emploi de la langue de la République (trente ans de la loi du 4 août 1994 dite loi Toubon).
- **favoriser l'appropriation et la maîtrise de la langue française, et lutter contre l'illettrisme**, en particulier par l'action culturelle, pour améliorer l'insertion dans la vie sociale, professionnelle et culturelle ;
- **développer notre stratégie du numérique et de l'intelligence artificielle pour la langue française et le plurilinguisme**, en particulier avec la création d'un centre de référence des technologies des langues à Villers-Cotterêts, à dimension européenne, mais aussi nationale et francophone ;
- **valoriser les langues de France, langues régionales de l'hexagone et des outre-mer** et contribuer à leur développement, à leur transmission et à leur vitalité culturelle et artistique, particulièrement dans le cadre des orientations du Conseil national des langues et cultures régionales ;
- **renforcer chez nos concitoyens le sentiment d'appartenance à la francophonie** et nouer de nouvelles solidarités autour d'une langue partagée par plus de 300 millions de locuteurs.

DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE CULTURELLE ET DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE (CSTI)

Les recherches menées et soutenues par le ministère de la Culture et ses opérateurs se caractérisent par une interdisciplinarité affirmée – convoquant les sciences humaines et sociales comme les sciences et technologies – et par une grande variété de sujets, d'objets, de techniques et de méthodes. Elles reposent sur une interaction constante entre les pratiques et recherches professionnelles menées au sein des institutions et la recherche académique et concernent tous les domaines d'intervention du ministère.

Pour promouvoir la diffusion de la culture scientifique et technique auprès du public le plus large, le ministère s'appuie principalement sur l'opérateur national de la culture scientifique, technique et industrielle « Universcience ».

En 2025 le ministère a :

- Poursuivi la mise en œuvre de la nouvelle stratégie de recherche pour la période 2023-2027 ;
- Contribué à la structuration de la recherche dans les établissements d'enseignement supérieur relevant de sa tutelle ou de son contrôle pédagogique ;
- Développé des actions en vue de renforcer et simplifier les modes de suivi et d'évaluation des travaux de recherche en collaboration avec le Haut Conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) et en développant les instances scientifiques dans les établissements ;
- Renforcé la participation des acteurs de la recherche culturelle aux programmes de l'Agence nationale de la recherche (ANR) ;
- Soutenu le développement de l'interdisciplinarité entre les sciences de l'homme et de la société et les domaines scientifiques et renforcé l'émergence de programmes de recherche axés sur la création artistique, à travers notamment les Programmes et équipements prioritaires de recherche (PEPR) ;
- Sensibilisé les acteurs de la communauté scientifique culture dans le cadre de France 2030 sur les industries culturelles et créatives (ICC) ;
- Encouragé les acteurs de la recherche culturelle à participer au Programme européen de recherche et d'innovation « Horizon Europe » et à l'infrastructure E-RIHS (European Research Infrastructure for Heritage Sciences) ;
- Assuré, en coordination avec le MESR la diffusion au plus large public des connaissances scientifiques et techniques et des enjeux de société dans le cadre du programme Sciences avec et pour la société notamment ;
- Poursuivi le soutien à « Universcience », et aidé à accroître sa visibilité.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

INDICATEUR 1.1 : Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

OBJECTIF 2 : Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR 2.1 : Taux d'inscription au pass Culture

INDICATEUR 2.2 : Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR 2.3 : Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits)

OBJECTIF 3 : Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

INDICATEUR 3.1 : Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

INDICATEUR 3.2 : Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience

OBJECTIF 4 : Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

INDICATEUR 4.1 : Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Améliorer l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur

INDICATEUR mission

1.1 – Taux d'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur Culture

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Architecture et patrimoine	%	92	89	93	89	absence amélioration	90
Arts Plastiques	%	83	85	82	82	cible atteinte	86
Spectacle vivant et cinéma	%	96	95	92	96	cible atteinte	95
Établissements d'ESC global	%	90	90	89	89	cible atteinte	90

Commentaires techniques

Commentaires techniques

L'enquête d'insertion a été mise en place en 2008 et est renouvelée annuellement depuis lors. Elle porte sur les titulaires d'un diplôme de l'Enseignement Supérieur Culture (ESC) acquis en 2022 dans l'un des 100 établissements ayant participé à l'enquête.

Sur 11 444 diplômés 2022 recensés par les établissements, 11 226 étaient dotés d'une adresse mail valide permettant de leur adresser le questionnaire. La collecte a eu lieu entre le 21 novembre 2025 et le 20 février 2026 avec une transmission des listes de non-répondants aux écoles le 30 janvier 2026. 4 500 diplômés ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 40 %. Pour certains établissements, le taux de réponse atteint 80 %.

Les réponses possibles sont les suivantes : en activité (y compris emploi occasionnel, ou indépendant ou artiste-auteur, ou intermittent ou employé en CDDU, ou contrat spécifique au doctorat, ou apprentissage ou contrat de professionnalisation, ou arrêt maladie ou congé maternité) ; en recherche d'emploi ; aucune activité professionnelle, même occasionnelle et pas de recherche d'emploi ; autre. Une question permet de déterminer si le diplômé est en formation au moment de l'enquête ou s'il s'est inscrit dans une formation entre l'obtention de son diplôme en 2022 et le moment de l'enquête. Une question permet de préciser si l'activité est en rapport ou non avec la formation.

Le calcul est le suivant :

- au numérateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi (en rapport avec la formation ou pas) ;
- au dénominateur : nombre de diplômés (n-3) ayant un emploi + nombre de diplômés (n-3) en recherche d'emploi + les diplômés sans activité ou se trouvant dans d'autres situations. Sont donc exclus les diplômés (n-3) en formation au moment de l'enquête ou s'étant inscrit en formation après l'obtention de leur diplôme en 2022.

La 1^{re} ligne correspond aux résultats pour les diplômés des ENSA, du Centre des hautes études de Chaillot, de l'Institut national du patrimoine et de l'École du Louvre.

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux d'insertion est calculé sur la base des entrants sur le marché du travail. Les diplômés qui ont poursuivi leurs études après leur premier diplôme ou qui sont encore en formation au moment de l'enquête sont exclus.

89,4 % des diplômés sont en activité professionnelle 3 ans après leur entrée sur le marché du travail. La plupart sont en activité professionnelle dans le champ de leur diplôme (82 %). 9,4 % sont en recherche d'emploi, 1,2 % dans une autre situation. Cette répartition diffère cependant selon la filière.

89 % des diplômés de l'architecture et du patrimoine sont en emploi 3 ans après leur sortie et la plupart de ces actifs estiment exercer leur activité dans le champ de leur diplôme (81 %).

Les diplômés des arts plastiques connaissent une insertion professionnelle plus difficile que celle des autres filières. Pour autant, leur taux d'insertion professionnelle s'établit à 82 %. Parmi ces actifs, 73 % estiment exercer leur activité dans le champ de leur diplôme.

Le taux d'insertion professionnelle des diplômés du spectacle vivant et du cinéma s'établit à un niveau relativement élevé : 96 % d'entre eux sont en activité 3 ans après la sortie de l'enseignement supérieur, la plupart déclarent exercer un métier en rapport avec leur diplôme (92 % des actifs en emploi estiment être insérés dans le champ).

Cependant, ces taux d'insertion cachent des disparités de situation d'emploi entre les diplômés et ne prennent pas en compte les cas de précarité (multiplication de CDD courts et auto-entrepreneuriat avec un seul donneur d'ordre notamment). Dans l'exploitation complémentaire de l'enquête, l'accent sera mis sur les différentes formes de l'emploi, la pluriactivité et les différences de revenu entre les diplômés de l'enseignement supérieur culture (ESC).

La non atteinte de la cible sur le secteur architecture et patrimoine s'explique par une surévaluation de la cible, ajustée en cohérence en 2026.

OBJECTIF

2 – Favoriser un accès équitable à la culture notamment grâce au développement de l'éducation artistique et culturelle

INDICATEUR

2.1 – Taux d'inscription au pass Culture

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des jeunes de 18 ans éligibles au pass Culture ayant initié un compte	%	79	84	78	91	cible atteinte	85
Part des jeunes de moins de 18 ans éligibles au pass Culture	%	58	72	58	80	cible atteinte	65

Commentaires techniques

Méthode de calcul : nombre de jeunes inscrit ayant eu 19 ans dans l'année / nombre de jeunes éligibles.

ANALYSE DES RESULTATS

Généralisé à l’ensemble du territoire à compter du 21 mai 2021 pour les plus de 18 ans et dès janvier 2022 pour les plus de 15 ans, le pass Culture a rapidement rencontré un succès d’appropriation par les bénéficiaires, la création de comptes s’avérant supérieure aux projections établies. Cette tendance optimiste a permis de fixer une cible ambitieuse, mais tenant compte à la fois du temps nécessaire à la montée en puissance du dispositif, des freins plus importants que rencontrent les publics les moins spontanément informés et mobilisés.

Avec un résultat de 91 % des jeunes de 18 ans révolus et 80 % des jeunes de 17 ans révolus ayant initié un compte pass Culture au 31 décembre 2025, les objectifs sont très largement dépassés. Si la réforme de 2025 semble avoir impacté le rythme et le niveau de consommation des crédits, elle n’a pas freiné à ce stade l’appropriation du dispositif par les jeunes, qui continue au contraire à progresser, bénéficiant du travail conduit en matière d’éditorialisation, de médiation et d’animation de communautés de jeunes ambassadeurs. Toutefois, la suppression du crédit à 15 et 16 ans entraînent une inscription de plus en plus tardive des jeunes : il est possible qu’un impact sur les taux de couverture s’observe en 2026 ou 2027.

INDICATEUR mission

2.2 – Part des enfants et adolescents ayant bénéficié d'une action d'éducation artistique et culturelle

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des enfants scolarisés en école ou collège se voyant proposer une action d'EAC en temps scolaire	%	77	58	80	65	amélioration	65

Commentaires techniques

L'indicateur résulte :

- au numérateur, du nombre d'enfants bénéficiant d'une activité EAC en établissement scolaire ;
- au dénominateur, du nombre d'enfants scolarisés en établissement ;
- des données de base agrégées et pondérées suivant l'échantillon.

Source des données :

Le calcul de cet indicateur s’appuie sur les données de l’application Adage (système d’information du ministère de l’Éducation nationale) qui recense les actions d’EAC dans les établissements scolaires. Les chiffres des années précédentes étaient établis sur la base d’une analyse statistique redressée. Depuis 2023, le pilotage de cette politique prioritaire relève de la DGESCO (MEN). À compter de l’année scolaire 23/24 (exercice 2024) il s’agit de données brutes issues de l’application Adage, qui reste encore très inégalement renseignée, en particulier dans le premier degré. Les modifications de la méthode de calcul rendent non pertinente l’analyse d’une progression avant 2024.

ANALYSE DES RESULTATS

L’éducation artistique et culturelle (EAC) constitue un instrument puissant au service de l’égalité des chances : c’est pour cette raison que le Président de la République a fait de sa généralisation une priorité. En effet, les arts et la culture enrichissent et diversifient les apprentissages, favorisent l’épanouissement personnel, la capacité à penser et faire des choix par soi-même.

La crise sanitaire avait marqué un réel coup d’arrêt au déploiement des actions, mais l’engagement de l’ensemble de acteurs avait permis de retrouver dès 2022 un niveau équivalent à celui observé jusqu’à 2020. Ce retour à la normale avait été confirmé en 2023, avec une très légère progression à la hausse témoignant de la solidité du socle d’action construit ces dernières années. En 2024, la modification de la méthode de calcul ne permet pas d’apprécier l’évolution.

En 2025 la proportion d'élèves tous niveaux confondus ayant bénéficié d'au moins une action d'EAC est en nette amélioration par rapport à 2024 (+7pts), mais demeure inférieure aux objectifs attendus.

Ceci s'explique en partie par les éléments suivants :

- L'interruption des financements de la part collective du pass Culture entre février et septembre 2025 qui aura grevé les résultats pour les élèves du second degré (76 % d'entre eux ont cependant bénéficié d'une action d'EAC en 2025)
- Le recensement par la plateforme ADAGE initié en 2023/2024 qui reste encore inégalement renseigné, en dépit de progrès, notamment pour le 1^{er} degré (54 % des élèves se voient proposer une action d'EAC en temps scolaire)

INDICATEUR

2.3 – Mesure de l'effort en faveur des territoires prioritaires (% des crédits)

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Part des crédits de l'action 2 (éducation artistique et culturelle et accès à la culture) dirigés vers les territoires prioritaires par rapport à la totalité des crédits de l'action 2	%	25,5	25,14	28	27,23	amélioration	30

Commentaires techniques

L'indicateur résulte :

- au numérateur, du montant des crédits déployés vers les territoires prioritaires ;
- au dénominateur, du montant total des crédits de l'action 2 du programme 361.

La définition des territoires prioritaires s'appuie sur :

- la géographie de la politique de la ville ;
- les territoires intégrés dans le dispositif Action Cœur de ville (ou autre dispositif défini par le gouvernement comme prioritaire) ;
- la cartographie prioritaire définie par la DRAC, laissant à chacune le rôle de la définir en fonction des spécificités de son territoire, en lien avec les autres services déconcentrés et les collectivités.

Source des données : Les données sont collectées via l'outil de programmation et de gestion financière Arpège.

ANALYSE DES RESULTATS

Les crédits relevant de cet indicateur sont identifiés grâce à un axe analytique dans le système d'information budgétaire du ministère, Arpège. Après la baisse enregistrée en 2021 due à la pandémie, la hausse initiée en 2022 s'est poursuivie en 2023 pour atteindre 25,5 % des crédits de l'action 2 dirigés sur les territoires prioritaires. Le résultat 2024, en légère baisse, s'explique comme les années précédentes par des difficultés de récolement des données sur les outils numériques budgétaires au niveau des services déconcentrés. La diffusion de consignes claires semble cependant avoir porté ses fruits, puisque le résultat 2025 (27,23 %) est en hausse de 2 points par rapport à 2024, et qu'il est proche de la cible fixée (28 %).

OBJECTIF

3 – Promouvoir, auprès du public le plus large, la recherche culturelle et la culture scientifique et technique

INDICATEUR

3.1 – Évolution du nombre annuel de visiteurs physiques d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Fréquentation physique	millions	2,45	2,16	1,99	2,18	cible atteinte	2,17

Commentaires techniquesMode de calcul :

Pour rappel, la fréquentation physique est égale à la somme de la fréquentation des espaces payants des deux sites de l'établissement (Palais de la Découverte et Cité des sciences et de l'industrie) et de la fréquentation gratuite de leurs espaces dit « ressources ».

Source des données :

Universcience, direction du développement des publics et de la communication (DDPC).

ANALYSE DES RESULTATS

L'indicateur mesurant la progression de la fréquentation globale in situ s'établit à +9,5 % (2,18 millions de visiteurs) par rapport à la cible et est en progression par rapport à 2024. Le niveau de fréquentation de la Cité des sciences et de l'industrie est satisfaisant compte tenu de la fermeture de l'espace de la Cité des enfants 5-10 ans au premier semestre et de celui des 2-6 ans au second semestre. La fréquentation des Étincelles du Palais de la découverte est stable par rapport à l'année 2024.

INDICATEUR

3.2 – Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de satisfaction des visiteurs d'Universcience	%	72,5	75,2	78	72,9	absence amélioration	76

Commentaires techniquesMode de calcul :

Est calculée la part des visiteurs d'Universcience attribuant une note supérieure ou égale à 8 sur 10 à leur expérience de visite. Il s'agit d'un indicateur composite et élaboré par l'établissement, permettant de noter tous les aspects d'une visite. Il est suivi en priorité par des enquêtes in situ (Observatoire des publics) et complété par un questionnaire « relationnel » adressé à tous les acheteurs de billets en ligne.

Le taux de satisfaction global est obtenu en calculant la satisfaction moyenne pondérée par la fréquentation de chacun des sites, offres et espaces (expositions, Cités des enfants et grands événements). La moyenne est pondérée mensuellement en fonction du poids de la fréquentation de chaque site ou espace dans la fréquentation mensuelle totale, et pondérée annuellement en fonction du poids relatif de la fréquentation de chaque mois de l'année.

Sources des données :

Universcience, délégation stratégie, prospective et grands événements (DSP-GE).

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de satisfaction des visiteurs est de 72,9 %, au lieu des 78 % attendus. Il est néanmoins en augmentation par rapport aux années précédentes, exceptée l'année 2024. Il est par ailleurs à noter que le dernier trimestre de l'année 2025 a été marqué par une forte satisfaction des participants aux événements et des visiteurs des expositions (81 % et 79 % au quatrième trimestre).

OBJECTIF

4 – Renforcer l'autonomie financière des établissements publics diffusant la culture scientifique et technique notamment par l'amélioration de la part de leurs ressources propres

INDICATEUR

4.1 – Part des ressources propres d'Universcience, opérateur de la culture scientifique et technique

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de ressources propres d'Universcience	%	18,24	20,17	18,04	18,83	cible atteinte	20,88

Commentaires techniques

Mode de calcul :

Sont prises en compte au titre des ressources propres les postes de recettes sur lesquels l'établissement peut exercer directement un effet de levier. Ce périmètre est composé par les recettes de billetterie et des abonnements, des espaces locatifs, des concessions, des éditions et produits dérivés, du chiffre d'affaires des activités hors les murs (itinérance et ingénierie), des mécénats et partenariats. Ce montant de ressources, divisé par le montant total des ressources propres et de la subvention de fonctionnement par année, indique la part des ressources propres. Les subventions liées aux investissements sont exclues du périmètre de calcul.

Sources des données :

Universcience, direction financière et juridique (DFJ)

ANALYSE DES RESULTATS

Le taux de ressources propres constaté en 2025 est proche de 19 % et excède la cible. En 2025, l'année a notamment été marquée par l'augmentation tarifaire des abonnements annuels qui coïncide avec la réamorçage des ventes, consécutive à la réouverture de l'espace 5-10 ans de la Cité des enfants. Les recettes des concessions sont également en hausse, et celles de mécénat et partenariat en numéraire sont nettement supérieures au réalisé 2024 et aux objectifs 2025, grâce, notamment, aux soutiens financiers conclus pour le Palais de la découverte.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Número et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	155 366 303 172 288 709	88 276 711 26 302 979	117 019 936 99 757 727	4 874 479	360 662 950 303 223 895	360 662 950
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 843 000 6 580 940		318 313 205 340 410 683		323 156 205 346 991 622	323 156 205
03 – Langue française et langues de France	512 280		4 224 338 3 608 661		4 224 338 4 120 941	4 224 338
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	108 221 712 104 886 115	9 799 330 9 031 940	4 717 426 3 994 310		122 738 468 117 912 365	122 738 468
Total des AE prévues en LFI	268 431 015	98 076 041	444 274 905	0	810 781 961	810 781 961
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+4 079 931 (hors titre 2)			+4 079 931	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-30 785 100 (hors titre 2)			-30 785 100	
Total des AE ouvertes		784 076 792 (hors titre 2)			784 076 792	
Total des AE consommées	284 268 044	35 334 920	447 771 381	4 874 479	772 248 823	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Número et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	155 366 303 158 808 758	52 738 204 26 552 979	111 182 476 103 583 231	5 800 000	319 286 983 294 744 968	319 286 983
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	4 843 000 6 605 028	33 899	309 380 040 332 720 183		314 223 040 339 359 110	314 223 040
03 – Langue française et langues de France	439 378		4 224 338 3 608 661		4 224 338 4 048 039	4 224 338
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	107 659 734 104 811 286	9 799 330 9 001 879	4 717 426 3 994 310		122 176 490 117 807 475	122 176 490
Total des CP prévus en LFI	267 869 037	62 537 534	429 504 280	0	759 910 851	759 910 851
Ouvertures / annulations par FdC et AdP		+1 679 931 (hors titre 2)			+1 679 931	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		-3 487 189 (hors titre 2)			-3 487 189	
Total des CP ouverts		758 103 593 (hors titre 2)			758 103 593	
Total des CP consommés	270 664 450	35 588 757	443 906 385	5 800 000	755 959 592	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	154 006 253 157 644 599	43 769 347 32 854 055	120 699 936 97 592 372	495 418	318 475 536	318 475 536 288 586 444
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	320 000 10 838 528	57 420	387 074 454 401 100 374		387 394 454	387 394 454 411 996 322
03 – Langue française et langues de France	983 161		4 224 338 4 240 399		4 224 338	4 224 338 5 223 560
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	108 671 712 91 476 921	6 099 330 5 669 055	4 717 426 4 041 567		119 488 468	119 488 468 101 187 543
Total des AE prévues en LFI	262 997 965	49 868 677	516 716 154	0	829 582 796	829 582 796
Total des AE consommées	260 943 208	38 580 530	506 974 712	495 418		806 993 868

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2024 Consommation 2024</i>	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	154 006 253 157 480 435	46 813 204 32 854 055	114 862 476 98 284 823	-48 932	315 681 933	315 681 933 288 570 381
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	320 000 10 746 284	54 971	385 247 753 401 120 470		385 567 753	385 567 753 411 921 724
03 – Langue française et langues de France	982 578		4 224 338 4 240 399		4 224 338	4 224 338 5 222 978
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique	108 109 734 91 507 456	6 099 330 5 730 881	4 717 426 4 041 567		118 926 490	118 926 490 101 279 903
Total des CP prévus en LFI	262 435 987	52 912 534	509 051 993	0	824 400 514	824 400 514
Total des CP consommés	260 716 753	38 639 906	507 687 259	-48 932		806 994 986

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	260 943 208	268 431 015	284 268 044	260 716 753	267 869 037	270 664 450
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	4 592 611	2 558 495	3 582 416	4 366 154	1 996 517	3 684 106
Subventions pour charges de service public	256 350 597	265 872 520	280 685 628	256 350 599	265 872 520	266 980 344

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 5 – Dépenses d'investissement	38 580 530	98 076 041	35 334 920	38 639 906	62 537 534	35 588 757
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	631 515	77 251 973	-106 039	693 341	40 688 466	113 899
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	57 420	0	0	54 971	0	33 899
Subventions pour charges d'investissement	37 891 595	20 824 068	35 440 959	37 891 595	21 849 068	35 440 959
Titre 6 – Dépenses d'intervention	506 974 712	444 274 905	447 771 381	507 687 259	429 504 280	443 906 385
Transferts aux ménages	42 224 950	37 675 462	44 070 369	42 221 290	37 675 462	44 062 761
Transferts aux entreprises	236 674 711	185 500 000	203 650 040	237 683 425	185 500 000	202 451 775
Transferts aux collectivités territoriales	72 607 137	92 334 666	64 389 769	69 288 942	85 188 905	61 994 951
Transferts aux autres collectivités	155 467 915	128 764 777	135 661 203	158 493 602	121 139 913	135 396 898
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	495 418	0	4 874 479	-48 932	0	5 800 000
Dotations en fonds propres	495 418	0	4 874 479	-48 932	0	5 800 000
Total hors FdC et AdP		810 781 961			759 910 851	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-26 705 169			-1 807 258	
Total*	806 993 868	784 076 792	772 248 823	806 994 986	758 103 593	755 959 592

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel						
Autres natures de dépenses	536 641		194 931	1 436 641		694 931
Total	536 641		194 931	1 436 641		694 931

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2025		3 297		3 297				
04/2025		76 708		76 708				
10/2025		5 000		5 000				
12/2025		4 926		4 926				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total		89 931		89 931				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
03/2025				500 000				
11/2025		105 000		105 000				
Total		105 000		605 000				

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/02/2025		3 885 000		985 000				
Total		3 885 000		985 000				

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025		715 183		2 215 183				
03/12/2025		2 933 392		2 933 392				
Total		3 648 575		5 148 575				

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025		2 688 429		2 688 429				
03/12/2025				1 706 692		6 293 308		
Total		2 688 429		4 395 121		6 293 308		

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						30 828 796		13 030 885
Total						30 828 796		13 030 885

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		10 416 935		11 223 627		37 122 104		13 030 885

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		360 662 950 303 223 895	360 662 950 303 223 895		319 286 983 294 744 968	319 286 983 294 744 968
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		323 156 205 346 991 622	323 156 205 346 991 622		314 223 040 339 359 110	314 223 040 339 359 110
03 – Langue française et langues de France		4 224 338 4 120 941	4 224 338 4 120 941		4 224 338 4 048 039	4 224 338 4 048 039
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique		122 738 468 117 912 365	122 738 468 117 912 365		122 176 490 117 807 475	122 176 490 117 807 475
Total des crédits prévus en LFI *	0	810 781 961	810 781 961	0	759 910 851	759 910 851
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		-26 705 169	-26 705 169		-1 807 258	-1 807 258
Total des crédits ouverts	0	784 076 792	784 076 792	0	758 103 593	758 103 593
Total des crédits consommés	0	772 248 823	772 248 823	0	755 959 592	755 959 592
Crédits ouverts - crédits consommés		+11 827 969	+11 827 969		+2 144 001	+2 144 001

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	857 666 310	857 666 310	0	807 484 029	807 484 029
Amendements	0	-46 884 349	-46 884 349	0	-47 573 178	-47 573 178
LFI	0	810 781 961	810 781 961	0	759 910 851	759 910 851

L'amendement n° II-2105 du Sénat est venu majorer les crédits du programme 361 relatifs aux dépenses de fonctionnement et d'investissement d'Universcience et aux dépenses d'investissement de l'ENSA Paris-Malaquais de 21 075 000 € en AE et 19 125 000 € en CP.

L'amendement n° II-30 du Sénat est venu minorer les crédits du pass Culture de 20 000 000 € en AE et en CP.

L'amendement n° II-2142 du Sénat est venu minorer les crédits du programme 361 de 15 000 000 € en AE et CP. Cette minoration a été imputée sur les crédits du pass Culture.

L'amendement n° II-2091 du Sénat est venu minorer les crédits du programme 361 relatifs à l'éducation artistique et culturelle et aux services déconcentrés de 32 159 349 € en AE et 31 698 178 € en CP.

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

Pas de modification de maquette.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS REGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES / DE FIN DE GESTION

Les mouvements suivants ont impacté les crédits ouverts en gestion 2025 :

1/ Crédits hors dépenses de personnel

Reports (3,88 M€ en AE et 0,98 M€ en CP)

- l'arrêté du 26 février 2025 portant report de crédits a ouvert 3,88 M€ en AE et 0,98 M€ en CP au titre du report de crédits de fonds de concours ;

Décrets de transfert et de virement (0,05 M€ en AE et 9,5 en CP)

Transferts (3,65 M€ en AE et 5,15 M€ en CP) :

- -2,1 M€ en AE et CP vers le programme pour le versement d'une soulte due par le CNSMDL ;
- -1,5 M€ en AE vers le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche pour l'opération du Campus Maret en Bourgogne Franche-Comté ;
- +7,35 M€ en AE et en CP depuis le programme 231 « Vie étudiante » du MESR, à destination des bourses sur critères sociaux de l'enseignement supérieur culture (ESC) ;
- -0,1 M€ en AE et en CP vers le programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » au titre de la participation à la communication sur le plan santé mentale ;

Virements (-4,06 M€ en AE et 3,94 M€ en CP) :

- +2,41 M€ en AE et en CP depuis le programme 224 pour la revalorisation des enseignants contractuels en 2025 ;
- +0,35 M€ en AE et en CP depuis le programme 224 pour le financement des frais de jurys des écoles nationales et territoriales ;
- +1,75 M€ en AE et en CP depuis le programme 224 pour le financement de la protection sociale complémentaire (PSC) des établissements de l'ESC, du financement des enseignants contractuels et des frais de jury des écoles ;
- -8 M€ en AE vers le programme 175 « Patrimoines » au titre des investissements indispensables notamment pour le Musée du Louvre, Château de Chambord ;

- -0,42 M€ en AE=CP sortants vers le programme 224 pour le financement du déploiement du logiciel OGESCA au sein des écoles de l'ESC ;
- -0,05 M€ en AE=CP vers le programme 175 pour le financement de la stratégie numérique des trois SCN sous la tutelle de la DGPA ;
- -0,1 M€ en AE=CP vers le programme 224 au titre de la subvention à l'association des Artistes en exil.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Ouvertures de fonds de concours et attributions de produits (0,2 M€ en AE et 0,7 M€ en CP) :

- 0,11 M€ en AE et en CP au titre du fonds de concours n° 1-2-00888 « Participations diverses immeubles » dont les crédits permettent de financer des appels à projet dans le cadre de la convention culture santé conclue avec l'ARS Bourgogne-Franche-Comté ;
- 0,5 M€ en CP au titre du fonds de concours n° 1-2-00889 « Participations diverses à l'acquisition, à la construction ou à l'aménagement d'immeubles », qui correspond aux contributions des collectivités territoriales au titre de leur participation au financement des travaux de relocalisation de l'École nationale supérieure d'architecture de Marseille, dans le cadre du projet de l'IMVT ;
- 0,09 M€ en AE et en CP au titre de l'attribution de produits n° 2-2-00273 « valorisation du patrimoine immatériel en matière de recherche par les services à compétence nationale du ministère de la culture ».

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	0	36 828 797	36 828 797	0	34 030 886	34 030 886
Surgels	0	0	0	0	0	0
Dégels	0	-36 828 797	-36 828 797	0	-34 030 886	-34 030 886
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

La réserve de précaution du programme 361 s'est établie à 36,83 M€ en AE et 34,03 M€ en CP.

30,83 M€ et 13,03 M€ en CP ont été annulés par la loi de finances de fin de gestion. Les crédits dégelés ont intégralement servi à financer les besoins de la SAS pass Culture en fin de gestion.

Dépenses pluriannuelles

CONTRATS DE PLAN ÉTAT-REGION (CPER)

Génération 2015 - 2020

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	65 764 000					68 050 500	57 721 460
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	3 396 000					3 194 000	3 194 000
03 - Langue française et langues de France	1 480 000					1 480 000	1 480 000
Total	70 640 000					72 724 500	62 395 460

Génération 2021 - 2027

Action / Opérateur	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	67 500 000	19 900 000	7 210 000	6 560 000	11 861 944	19 788 891	18 162 627
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle				7 864 901	363 887	23 364 221	5 340 407
Total	67 500 000	19 900 000	7 210 000	14 424 901	12 225 831	43 153 112	23 503 034

En 2025, les crédits exécutés au titre des CPER sur le programme 361 ont permis de financer plusieurs opérations d'investissement, toutes sur la génération 2021-2027 :

Auvergne Rhône-Alpes

- 982 071 € en CP au titre de la réhabilitation de l'École d'art et de design de Grenoble-Valence ;
- 1 301 735 € en CP au titre de la réhabilitation de CinéFabrique au sein de l'École nationale supérieure de cinéma de Lyon ;
- 600 000 € en AE au titre de la réhabilitation de l'École supérieure d'art d'Annecy-Alpes
- 64 901 € en AE et en CP au titre de la plateforme numérique EAC « Archipel ».

Bourgogne Franche-Comté

- 1 500 000 € en AE au titre de la construction du Campus Maret à Dijon, en co-financement avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;

Bretagne

- 85 000 € en AE et en CP pour la rénovation du site de Brest de l'École européenne supérieure d'art de Bretagne ;

Grand-Est

- 1 200 000 € en CP pour la finalisation de la relocalisation de l'École supérieure d'art et de design de Reims.

Hauts-de-France

- 5 000 000 € en AE pour la construction de la Plateforme images et création à Amiens ;
- 291 654 € en CP pour le financement du spectacle vivant « le dragon de Calais » en co-financement avec le programme 131 « Création » ;

Île-de-France

- 2 500 000 € en AE pour la construction des Ateliers-Médicis à Clichy-Montfermeil ;
- 1 000 000 € en CP pour la construction du Campus des Métiers au sein de l'École nationale supérieure d'architecture de Versailles.

Nouvelle-Aquitaine

- 2 400 000 € en AE et 1 243 012 € en CP pour la rénovation de l'École nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux ;
- 250 126 € en CP pour la construction du campus d'Angoulême de l'École européenne supérieure de l'image ;
- 300 000 € en AE et 7331 € en CP pour la rénovation du centre de la mémoire d'Oradour ;

Occitanie

- 3 000 000 € en AE et 5 800 000 € en CP pour la rénovation globale de l'ENSA Toulouse, en report de la précédente génération de CPER ;

Provence-Alpes Côte d'Azur

- 475 000 € en AE pour les nouveaux locaux du Pôle national supérieur de danse de Cannes-Mougins

CONTRATS DE CONVERGENCE ET DE TRANSFORMATION (CCT)

Génération 2019 - 2022

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
01 - Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle	820 000						
Martinique	820 000						
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	738 000						
Guyane	738 000						
Total	1 558 000						

Génération 2024 - 2027

Action / Opérateur Territoire	Rappel du montant contractualisé	Prévision 2025		Consommation 2025		Consommation cumulée	
		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
02 - Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle	576 000	10 000	10 000	106 500	106 500	116 500	116 500
Guyane	426 000	10 000	10 000	106 500	106 500	116 500	116 500
La Réunion	150 000						
Total	576 000	10 000	10 000	106 500	106 500	116 500	116 500

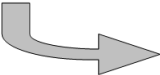
La génération 2024-2027 est encore en cours de négociation, avec des montants contractualisés susceptibles d'évoluer.

La seule exécution constatée est liée au soutien des associations amazoniennes en Guyane, pour un montant de 106 500 € en AE et en CP.

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 784 076 792	CP ouverts en 2025 * (P1) 758 103 593
AE engagées en 2025 (E2) 772 248 823	CP consommés en 2025 (P2) 755 959 592
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 20 218 213
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 11 827 969	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 735 741 379

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 58 124 101					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 0					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 58 124 101	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 20 218 213	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) 37 905 887	
AE engagées en 2025 (E2) 772 248 823	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 735 741 379	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 36 507 445	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 74 413 332	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 18 189 479
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 56 223 853

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
01 – Soutien aux établissements d'enseignement supérieur et insertion professionnelle		360 662 950 303 223 895	360 662 950 303 223 895		319 286 983 294 744 968	319 286 983 294 744 968

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	155 366 303	172 288 709	155 366 303	158 808 758
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		962 328		1 187 661
Subventions pour charges de service public	155 366 303	171 326 381	155 366 303	157 621 097
Titre 5 : Dépenses d'investissement	88 276 711	26 302 979	52 738 204	26 552 979
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	73 100 833	-303 940	36 537 326	-53 940
Subventions pour charges d'investissement	15 175 878	26 606 919	16 200 878	26 606 919
Titre 6 : Dépenses d'intervention	117 019 936	99 757 727	111 182 476	103 583 231
Transferts aux ménages	37 675 462	43 909 556	37 675 462	43 913 948
Transferts aux entreprises		1 291 310		2 593 045
Transferts aux collectivités territoriales	37 900 000	18 657 020	32 062 540	21 389 217
Transferts aux autres collectivités	41 444 474	35 899 842	41 444 474	35 687 021
Titre 7 : Dépenses d'opérations financières		4 874 479		5 800 000
Dotations en fonds propres		4 874 479		5 800 000
Total	360 662 950	303 223 895	319 286 983	294 744 968

Corrections d'imputation

En 2025 les dépenses de l'action 1 répertoriées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été correctement imputées :

	Exécution 2025 en €	
	AE	CP
Réimputations en sous-action 26	150 000	150 000
Crédits exécutés en sous-action 25	150 000	150 000
Réimputations en sous-action 30	30 000	30 000
Crédits exécutés en sous-action 26	30 000	30 000
Crédits exécutés en sous-action 29	-	-
Réimputations en dépenses de fonctionnement (cat 32)	190 900	190 900
Crédits exécutés en catégorie 61	190 900	190 900
Réimputations en dépenses d'investissement (cat 51)	- 3 181	- 3 181
Crédits exécutés en catégorie 31	- 3 181	- 3 181
Réimputations en dépenses d'investissement (cat 53)	4 874 479	4 874 479
Crédits exécutés en catégorie 72	4 874 479	4 874 479
Réimputations en dépenses d'investissement (cat 61)	811 262	811 262
Crédits exécutés en catégorie 31	811 262	811 262
Total des réimputations	6 053 460	6 053 460

Concernant les dépenses d'investissement exécutées en catégorie 72, l'erreur d'imputation est due au référentiel utilisé dans les outils du système d'information financière de l'État. Il convient donc de les réimputer en catégorie 53, subvention pour charges d'investissement des établissements publics.

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation répertoriées.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Subventions pour charges de service public (catégorie 32) : 171,75 M€ en AE et 158,05 M€ en CP

Le montant total des dépenses des crédits versés au titre de la subvention de fonctionnement des écoles d'enseignement supérieur Culture (ESC) s'élève à 171,75 M€ en AE et 158,05 M€ en CP.

Subventions pour charges de service public (cat. 32) en €	LFI 2025	Exécution 2025	
	AE=CP	AE	CP
Écoles nationales supérieures d'architecture	56 550 930	59 562 260	59 562 259
École du Louvre	1 867 452	1 966 855	1 966 855
Institut national du patrimoine	7 666 666	21 474 570	7 769 286
École nationale supérieure des beaux-arts	9 414 516	9 697 874	9 697 874
École nationale supérieure des arts décoratifs	12 383 384	12 144 228	12 144 228
École nationale supérieure de création industrielle	4 352 180	4 302 970	4 302 970
Écoles nationales supérieures d'art en région	11 583 909	11 159 190	11 159 190
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	4 092 577	5 409 721	5 409 721
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	27 538 034	13 073 794	13 073 794

Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	14 616 456	28 419 577	28 419 577
Centre national des arts du cirque	3 425 583	3 492 246	3 492 246
Structuration de l'ESC (vie étudiante, insertion professionnelle)	800 000	1 052 580	1 052 580
Total subventions pour charges de service public (cat. 32)	154 291 687	171 755 865	158 050 580

L'exécution est légèrement supérieure à la loi de finances initiale (LFI) afin de tenir compte des besoins réels de ces établissements. Ces crédits ont ainsi permis aux établissements d'ESC de faire face à leurs besoins en fonctionnement courant.

Par ailleurs, le ministère de la Culture a subventionné des dispositifs en faveur du tutorat, de l'apprentissage, de la santé des étudiants, du handicap, de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, de la Culture pro, de l'insertion professionnelle ainsi que de la structuration de la recherche.

L'exécution de la subvention pour charges de service public par établissement est retracée dans la partie « opérateurs » du RAP.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État (catégorie 51) : -0,3 M€ en AE et -0,05 M€ en CP

Dépenses d'investissement (cat. 51) (en €)	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Rétablissement de crédits auprès de l'OPPIC à l'issue du chantier de la verrière de l'École nationale supérieure d'art dramatique	-	-	303 940	303 940
Schéma directeur du site de Paris Malaquais - ENSBA et ENSA Paris Malaquais	-	-	-	250 000
Total	0	0	-303 940	-53 940

L'exécution négative constatée est liée à un rétablissement de crédits auprès de l'OPPIC à l'issue de la fin du chantier de restauration de la verrière de l'École nationale supérieure d'art dramatique.

L'exécution constatée sur le schéma directeur du site de Paris Malaquais correspond à des travaux d'urgence de réhabilitation des cinq cours, nécessitant d'être effectués avant de reprendre le projet de restauration

Une seule exécution est constatée dans cette catégorie de dépenses dans la mesure où les crédits programmés en LFI sont exécutés au sein des subventions pour charges d'investissement des écoles de l'ESC (cf infra. Catégorie 53).

DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Subventions pour charges d'investissement : 31,48 M€ en AE et 32,6 M€ en CP

L'exécution constatée dans cette catégorie de dépenses inclut non seulement la subvention versée aux écoles d'ESC pour leur permettre de subvenir à leurs besoins en matière d'équipement courant, mais également le financement de leurs projets structurants initialement programmés en catégorie 51 (cf. supra). La différence entre la prévision en LFI (13,9 M€) et le réalisé (31,5 M€ en AE et 32,6 M€ en CP) s'explique donc par l'intégration dans l'exécution 2025 des dépenses réalisées au titre des investissements.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'opérations financières (cat. 53) En €	LFI 2025	Exécution 2025	
	AE=CP	AE	CP
Ecoles nationales supérieures d'architecture	5 497 078	17 907 750	17 318 271
Institut national du patrimoine	285 598	92 619	92 619
Ecole du Louvre	295 487	231 549	231 549
Ecole nationale supérieure des beaux-arts	892 039	3 685 000	1 800 000
Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	518 433	1 950 000	1 950 000
Ecole nationale supérieure de création industrielle	296 489	-	-
Ecoles nationales supérieures d'art en région	3 119 466	846 819	4 038 646
Conservatoire national supérieur d'art dramatique	158 011	3 000 000	2 000 000
Conservatoire national supérieur de musique de Paris	1 902 084	1 000 000	2 400 000
Conservatoire national supérieur de musique de Lyon	835 076	1 800 000	1 800 000
Centre national des arts du cirque	128 607	964 480	964 480
Total	13 928 368	31 478 217	32 595 565

S'agissant des projets d'investissements structurants des écoles d'architectures, les financements ont principalement porté sur les opérations suivantes :

- La rénovation énergétique de l'ENSAP de Bordeaux pour un montant de 1,4 M€ en AE et 0,4 M€ en CP ;
- La poursuite des opérations financées dans le cadre du CPER 2021-2027, à l'instar du financement des études de l'extension de l'ENSA Bretagne (0,15 M€) ;
- La rénovation énergétique du bâtiment Jourda Perraudin de l'ENSA Lyon, à hauteur de 2,9 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ;
- La rénovation énergétique et le désamiantage de l'ENSA Nancy, pour un total de 2,5 M€ en AE et 2,2 M€ en CP ;
- Le desserrement des locaux de l'ENSA Normandie, pour un montant de 2,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP ;
- Le financement de la rénovation énergétique de l'ENSA Paris-Val de Seine, dans le cadre du décret tertiaire, pour un total de 0,9 M€ en AE et CP ;
- Le financement du premier équipement de la nouvelle ENSA de la Réunion, inaugurée en 2025, à hauteur de 0,5 M€ en AE et en CP ;
- La rénovation et l'extension de l'ENSA Toulouse, à hauteur de 3 M€ en AE et 5,8 M€ en CP ;

S'agissant des écoles de la création (écoles nationales d'art et conservatoires nationaux), ont été financés notamment les projets structurants suivants :

- La réhabilitation et mise en conformité du bâtiment du Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), ainsi que la prise à bail et les travaux d'aménagement d'un site complémentaire à Romainville, pour un total de 3 M€ en AE et 2 M€ en CP ;
- La réalisation du studio 3D dans le cadre du projet « conservatoire augmenté » au sein du Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP) à hauteur de 1 M€ en AE et en CP, ainsi que la réalisation de travaux d'étanchéité des couvertures, à hauteur de 1,4 M€ en CP ;
- La réalisation de la phase 1 du campus artistique au sein du CNSMD de Lyon, avec notamment la construction d'une salle modulable, pour un montant exécuté de 1,4 M€ en AE et en CP ainsi que 0,4 M€ pour des travaux de désenfumage ;
- Le financement de travaux pour le réaménagement du hall de la Marnaise au sein du Centre national des arts du cirque (CNAC), pour un total de 0,96 M€ en AE et en CP ;
- Le financement des études pour le Palais des études réalisés par l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) sur le site Paris-Malaquais, pour un total de 3,19 M€ en AE et 1,3 M€ en CP ; ainsi que le financement de divers travaux complémentaires réalisés par l'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA), pour un total de 0,5 M€ en AE et en CP ;
- Le financement d'un complément pour l'extension du bâtiment rue d'Ulm de l'École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD) pour un total de 1,5 M€ en AE et en CP ainsi que 0,45 M€ pour la mise en conformité de l'ENSAD ;

- La construction du nouveau site de l'École nationale supérieure d'arts de Paris Cergy, avec l'exécution de 0,15 M€ en AE et 3,15 M€ en CP versés à la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, ainsi que 0,5 M€ versés à l'école de Cergy en vue du déménagement de l'école ;
- Le financement du doublement de la surface de panneaux solaires de l'école nationale supérieure de la photographie d'Arles pour un montant total de 0,20 M€ en AE et en CP.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) : 44,53 M€ en AE et en CP

Le montant des dépenses de transferts aux ménages (catégorie 61) s'élève à 44,53 M€ en AE et en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'intervention de catégorie 61 en €	IFI 2025	Exécution 2025	
	AE=CP	AE	CP
Bourses sur critères sociaux (y compris aide au mérite)	32 745 226	40 605 357	40 605 357
Frais de gestion CNOUS	740 741	811 262	811 262
Bourses mobilité à l'international		1 434 905	1 434 905
ASAAC	740 741	553 000	553 000
Autres aides ESC	280 423	430 000	430 000
Aides individuelles aux élèves des CRR et CRD	1 299 876	589 094	589 094
AFR/Contr. doctoraux	526 821	106 300	110 692
Total dépenses d'intervention (catégorie 61)	35 807 007	44 529 918	44 534 310

En 2025, 40,6 M€ en AE et en CP ont été versés au CNOUS au titre des bourses sur critères sociaux (BCS) et de l'aide au mérite pour les étudiants boursiers ayant obtenu la mention « très bien » au baccalauréat. La sur-exécution constatée s'explique en raison du transfert de crédits opéré par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et de l'Espace permettant de compenser la réforme de revalorisation des bourses sur critères sociaux. Sont concernés les étudiants des écoles nationales d'art et écoles territoriales devenus des établissements publics de coopération culturelle, les étudiants des écoles nationales supérieures d'architecture, de l'École du Louvre, des Conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon, du Conservatoire national supérieur d'art dramatique, des établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant, habilités à délivrer les diplômes d'interprètes et d'enseignants (pôles supérieurs, le centre de formation des enseignants de musique et de danse - CEFEDM -, de l'École nationale supérieure de l'image et du son (ENSMIS/La Fémis), de l'Institut National de l'Audiovisuel et de l'Institut National du Patrimoine.

Les frais de gestion du CNOUS se sont élevés à 0,81 M€ en AE et en CP.

Par ailleurs, 3,11 M€ en AE et en CP ont été consacrés aux bourses et aides spécifiques versées aux étudiants (allocation spécifique annuelle d'aide culture, contrats doctoraux, mobilité, accessibilité des étudiants handicapés, soutien aux étudiants des conservatoires à rayonnement régional et départemental).

Dépenses d'intervention hors bourses : transferts aux entreprises, aux collectivités territoriales et autres collectivités : 55,3 M€ en AE et 59,13 M€ en CP

Le montant des dépenses d'intervention (fonctionnement) hors bourses s'élève ainsi 55 M€ en AE et en CP.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'intervention hors bourses (titre 6) en €	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Dépenses d'intervention déconcentrées en fonctionnement (cat. 63 et 64)	48 008 598	48 008 598	51 826 681	51 826 681
Arts plastiques	18 848 314	18 848 314	18 841 188	18 841 188
Spectacle vivant	23 736 505	23 736 505	20 457 755	20 457 755
Transversal	5 423 779	5 423 779	12 527 738	12 527 738
Dépenses d'intervention centrales en fonctionnement (cat. 64)	0	0	3 183 966	3 183 966
Ecoles d'arts			2 591 798	2 591 798
Patrimoine - écoles d'architecture			335 368	335 368
Transversal			256 800	256 800
Total	48 008 598	48 008 598	55 010 647	55 010 647

Crédits d'intervention déconcentrés en fonctionnement : 51,83 M€ en AE et en CP

Arts plastiques : 20,46 M€ en AE et en CP

Ces crédits ont permis d'apporter un soutien aux 34 établissements d'art sous tutelle des collectivités territoriales répartis en 30 établissements publics de coopération culturelle (EPCC) ainsi qu'aux 3 écoles en régie municipale et à l'association « Le Fresnoy - Studio national des arts contemporains ». Le ministère contribue au fonctionnement de ces écoles territoriales qui forment des créateurs, designers et artistes plasticiens dans le cadre de cursus sanctionnés par des diplômes nationaux (à l'exception des écoles en régie pour lesquelles des équivalences sont prévues).

Sur ces crédits, 0,63 M€ ont été délégués en DRAC pour le soutien aux activités de recherche des écoles supérieures d'art territoriales

Spectacle vivant : 20,46 M€ en AE et en CP

Il s'agit de dépenses en matière d'insertion professionnelle et de formation dans les établissements du spectacle vivant habilités à délivrer des diplômes nationaux. Sont concernés les 15 établissements dans le domaine de la musique, 13 en danse, 12 en théâtre, 3 en cirque, et 1 dans le secteur de la marionnette. Peuvent être cités à titre d'exemple, les pôles d'enseignement supérieur (musique et/ou danse), les centres de formation des enseignants de la danse et de la musique (CEFEDM). Des crédits ont également été destinés au financement de certains organismes spécialisés dans les techniques du spectacle vivant comme l'école supérieure du cirque Fratellini et l'école de la comédie de Saint-Étienne. De même, le ministère subventionne les conservatoires à rayonnement régional (CRR) et départemental (CRD) adossés à des pôles d'enseignement supérieur du spectacle vivant.

Transversal : 12,53 M€ en AE et en CP

Ces dépenses concernent la formation continue dans le domaine du livre et de la lecture notamment en lien avec les associations régionales des libraires ainsi que dans le domaine des médias et de la cinématographie.

Crédits d'intervention centraux en fonctionnement : 2,60 M€ en AE et en CP pour les dispositifs en faveur de la Création

Il s'agit essentiellement de dépenses relatives à l'insertion professionnelle et à la formation continue dans le domaine du spectacle vivant. Ont ainsi été soutenus plusieurs centres de formation, pour ne citer que quelques-uns : le Jeune Théâtre National, qui accompagne l'insertion professionnelle des diplômés du conservatoire national supérieur d'art dramatique de Paris (CNSAD), l'Orchestre français des jeunes qui participe à l'insertion et à la formation continue des musiciens classiques, la FAI-AR spécialisée dans la formation supérieure d'art en espace public, la FNEIJMA qui fédère plus d'une trentaine de lieux de formation dans le domaine des musiques actuelles. La sous-consommation observée par rapport à la prévision LFI s'explique par le fait que des crédits ont été délégués aux DRAC, notamment en direction des écoles territoriales et des étudiants en conservatoire. Cela est également lié aux versements effectués en catégorie 32 (aides aux étudiants, VAE danse pour le CNSMDL, crédits en faveur de la diversité au CNSAD, structuration de la recherche, etc.).

Dépenses déconcentrées d'intervention en investissement : 0,29 M€ en AE et 4,11 M€ CP

Ces crédits sont dédiés aux projets d'investissement menés en région, dans le cadre des Contrats de plan État-région (CPER). Les crédits exécutés en 2025 concernent exclusivement la génération 2021-2027 des CPER.

Les différences entre la programmation et l'exécution sont liées aux modifications des calendriers de travaux.

Pour le suivi des CPER, le ministère de la Culture est actuellement expérimentateur pour l'utilisation d'un logiciel de suivi de leur exécution créé par la Direction générale des collectivités locales (DGCL) du ministère de l'Intérieur.

Dépenses d'intervention en investissement - En €	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
Nouveaux studios/locaux pour le PNSD			475 000	
VILLE ANGOULEME : EESi site Angoulême TRAVAUX			900 000	
EESI Ecole européenne supérieure de l'image Campus Angoulême				250 126
Rénovation site BREST : EESAB			85 000	85 000
Investissement en CVL dans une asso : pas CPER	15 900 000	11 815 000	35 000	35 000
Relocalisation de l'ESAD de Reims			0	1 200 000
La CinéFabrique – réhabilitation			0	1 301 735
ESA Annecy Alpes : réhabilitation énergétique et fonctionnelle des lieux ainsi que l'amélioration de l'accessibilité et de la sécurité incendie			600 000	
Ecole supérieure d'art et de design Grenoble Valence : Réhabilitation du site grenoblois				982 071
Rénovation et extension de l'Académie Finatellini			0	262 183
Total	-	-	295 000	4 116 113

ACTION
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
02 – Soutien à la démocratisation et à l'éducation artistique et culturelle		323 156 205 346 991 622	323 156 205 346 991 622		314 223 040 339 359 110	314 223 040 339 359 110

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLEMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	4 843 000	6 580 940	4 843 000	6 605 028
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		595 103		619 191
Subventions pour charges de service public	4 843 000	5 985 837	4 843 000	5 985 837
Titre 5 : Dépenses d'investissement				33 899
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État				33 899
Titre 6 : Dépenses d'intervention	318 313 205	340 410 683	309 380 040	332 720 183
Transferts aux ménages		160 813		148 813
Transferts aux entreprises	185 500 000	202 116 278	185 500 000	199 616 278
Transferts aux collectivités territoriales	54 434 666	45 136 775	53 126 365	40 009 761
Transferts aux autres collectivités	78 378 539	92 996 817	70 753 675	92 945 332
Total	323 156 205	346 991 622	314 223 040	339 359 110

Corrections d'imputation

En 2025 les dépenses de l'action 2 répertoriées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été correctement imputées :

	Exécution 2025 en €	
	AE	CP
Réimputations au sein de la sous-action 20	104 000	104 000
Crédits exécutés en sous-action 28	24 000	24 000
Crédits exécutés en sous-action 20 - correction d'activités	80 000	80 000
Réimputations au sein de la sous-action 28	389 831	389 831
Crédits exécutés en sous-action 20	389 831	389 831
Réimputations au sein de l'action 2	3 705	3 705
Crédits exécutés en action 4	3 705	3 705
Réimputations en dépenses de fonctionnement (cat 32)	-	33 899
Crédits exécutés en dépenses d'investissement (cat 52)	-	33 899
Réimputations en dépenses d'intervention (cat 64)	80 000	80 000
Crédits exécutés en dépenses d'intervention (cat 62)	80 000	80 000
Total des réimputations	577 536	611 435

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel (catégorie 31) : 0,6 M€ en AE et 0,62 M€ en CP

Dépenses de fonctionnement de l'action 2 (cat.31) en M€	Exécution 2025		en centrale		en SD	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire	85 270	101 243	35 400	34 920	49 870	66 323
Pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire	19 782	54 257	-	-	19 782	54 257
Actions live et lecture	31 070	53 164	17 447	16 055	13 623	37 109
Education aux médias, à l'image et à l'information	244 750	172 796	9 000	9 000	235 750	163 796
Formations des acteurs EAC / Ressources	10 959	10 959	-	-	10 959	10 959
Total au titre l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes	391 831	392 419	61 847	59 975	329 985	332 444
Politique en faveur des publics en situation spécifique	14 624	31 764	9 064	9 064	5 560	22 700
Développement des pratiques artistiques en amateur	-	-	-	-	-	-
Formation des acteurs de la vie culturelle	690	690	-	-	690	690
Politique territoriale et cohésion sociale	121 871	128 552	86 990	86 990	34 881	41 562
Soutien à la transition et à l'innovation numériques	69 791	69 472	4 570	4 570	65 220	64 901
Total en faveur de la participation de tous à la vie culturelle	206 976	230 477	100 624	100 624	106 352	129 853
Total général	598 808	622 896	162 471	160 599	436 337	462 297

Subventions pour charges de service public (catégorie 32) : 5,99 M€ en AE et 6,02 M€ en CP

Subventions pour charges de service public (cat. 32) en €	LFI 2025	Exécution 2025	
	AE=CP	AE	CP
Gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux	4 000 000	1 658 137	1 658 137
Dvt lecture manifestation		1 149 700	1 149 700
Autres		343 000	376 899
Micro-folies	1 643 000	2 835 000	2 835 000
Total	5 643 000	5 985 837	6 019 736

Parmi ces crédits, **1,66 M€ en AE et en CP** ont été versés aux établissements au titre de la compensation de la gratuité d'accès des enseignants aux établissements culturels patrimoniaux. Cette dépense contribue à la formation des acteurs éducatifs dans le cadre de la politique de renforcement de l'éducation artistique et culturelle des jeunes. L'écart à la LFI s'explique par un redéploiement d'une partie de la compensation gratuité vers d'autres actions en faveur de l'éducation artistique et culturelle survenues au cours de l'année 2025.

Par ailleurs, **2,83 M€ en AE et en CP** ont été versés à l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette pour le déploiement des Micro-Folies sur tout le territoire. En 2025, une partie de ces crédits (1,64 M€) a été intégrée à la subvention pour charges de service public (SCSP) de l'établissement.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Le montant total des **dépenses d'intervention ayant vocation à financer du fonctionnement** s'élève à **340,41 M€ en AE** et **332,72 M€ en CP**.

La répartition de ces crédits est la suivante :

Dépenses d'intervention de l'action 2 (titre 6) (M€)	LR 2025		Exécution 2025		en centrale		en SD	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire	31 957 040	31 957 040	19 180 121	19 170 621	1 655 000	1 655 000	17 505 121	17 515 621
Pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire	23 140 249	23 140 249	25 424 987	25 424 987	4 372 200	4 372 200	21 052 787	21 052 787
Eveil et culture	237 839	237 839	292 600	292 600	-	-	292 600	292 600
Conservatoires / enseignements spécialisés	16 023 563	16 023 563	12 429 568	12 429 568	67 000	67 000	12 362 568	12 362 568
Actions livre et lecture (développement, lecture, centres de ressources)	7 854 532	7 854 532	6 018 442	6 018 442	1 042 000	1 042 000	4 976 442	4 976 442
Education aux médias, à l'image et à l'information	3 766 902	3 766 902	6 054 291	6 054 291	1 090 000	1 090 000	4 964 291	4 964 291
Formations des acteurs EAC / Ressources	2 081 944	2 081 944	4 500 711	4 500 711	335 000	335 000	4 165 711	4 165 711
Partenariat contrat (avec les CT)	13 617 081	13 617 081	12 808 979	12 808 979	-	-	12 808 979	12 808 979
Grairie enseignants*	4 000 000	4 000 000	141 862	141 862	123 352	123 352	18 510	18 510
Pass culture	161 122 500	161 122 500	187 989 479	187 989 479	187 989 479	187 989 479	-	-
Total au titre l'éducation artistique et culturelle des enfants et des jeunes	263 801 649	263 801 649	274 821 040	274 831 540	196 674 031	196 674 031	78 147 009	78 157 509

Dépenses d'intervention de l'action 2 (titre 6) (M€)	LFI 2025		Exécution 2025		en centrale		en SD	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Politique en faveur des publics en situation spécifique (publics justice, hospitalier, handicap)	7 615 488	7 615 488	6 656 071	6 656 071	314 000	314 000	6 342 071	6 342 071
Politique territoriale et cohésion sociale (dont publics pol. ville, terr. rural, contrats LL, partenariats CT hors EAC et hors CTL, attract. terr., éducat. pop., cohésion soc.)	42 032 929	42 032 929	40 393 686	40 290 186	3 688 397	3 688 397	36 705 289	36 601 789
Développement de pratiques artistiques en amateur	4 962 670	4 962 670	5 138 753	5 138 753	1 096 250	1 096 250	4 042 503	4 042 503
Formation des acteurs de la vie culturelle	1 594 421	1 594 421	4 226 883	4 201 398	390 975	390 975	3 835 908	3 810 423
Investissement accés à la culture	15 773 701	3 079 385	7 871 000	298 985	-	-	7 871 000	298 985
Soutien à la transition et à l'innovation numériques	1 814 196	1 814 196	1 303 250	1 303 250	21 800	21 800	1 281 450	1 281 450
Total en faveur de la participation de tous à la vie culturelle	73 793 405	61 099 069	65 589 642	57 888 643	5 511 422	5 511 422	60 078 220	52 377 221
Total général	337 595 054	324 900 718	340 410 683	332 720 183	202 185 453	202 185 453	138 225 230	130 534 730

*Remboursement de la gratuité enseignants auprès de trois établissements hors opérateurs de la DGPA (Domaine national de Chambard, Musée Rodin et Musée d'arts et d'histoire et judaïsme)

Pass Culture : 187,99 M€ en AE et en CP

L'année 2025 a été marquée par une réforme de la part individuelle du pass Culture, visant à garantir la soutenabilité budgétaire du dispositif, tout en conservant sa cohérence et sa dynamique de développement. L'attribution des crédits s'est recentrée sur les plus de 17 ans (en articulation avec le parcours d'éducation artistique et culturelle accompagné par la part collective de la classe de 6^e à la terminale), avec un premier versement de 50 € à 17 ans, un second de 150 € à 18 ans et l'attribution d'une bonification aux jeunes en situation de handicap d'une part, et sous conditions de ressources d'autre part.

En parallèle le travail d'éditorialisation et de développement de la médiation, y compris entre pairs, avec des dispositifs impliquant les jeunes bénéficiaires eux-mêmes, s'est poursuivi.

Ces efforts portent leurs fruits : le pass Culture suit désormais une trajectoire budgétaire qui devrait permettre son retour à l'équilibre d'ici 3 ans, tandis que sa notoriété et l'adhésion des bénéficiaires au dispositif ne cesse de progresser. 91 % des jeunes sont désormais inscrits à 18 ans révolus. Lors de la dernière enquête de notoriété du pass Culture, il est apparu que ce dernier était le premier dispositif déployé par l'État en leur faveur cité par les jeunes, qui sont 9 sur 10 à déclarer l'apprécier et 4 sur 5 à affirmer qu'il leur donne une meilleure image des pouvoirs publics. Depuis sa création, près de 5 millions de jeunes ont bénéficié de la part individuelle, et 4 millions d'élèves ont pu profiter de projets d'éducation artistique et culturelle en temps scolaire sur la seule année 2024-2025 grâce à la part collective.

Si le livre reste plébiscité par les jeunes sur le volet individuel (38 % des montants en 2025), ainsi que le cinéma (23 %), le domaine musical progresse constamment (21 % des dépenses concernant des concerts et spectacles musicaux). Le théâtre et les arts associés restent minoritaires dans les choix des jeunes, mais font partie des domaines prépondérants sur le volet collectif (26 % des réservations), devant le cinéma (18 %) et les patrimoines, la mémoire et l'architecture (17 %).

La subvention dédiée à la SAS Pass Culture inscrite en LFI 2025 s'élevait à 170,5 M€, contre 210,5 M€ en PLF 2025 en raison de deux amendements ayant minoré ses crédits. Or, le besoin de financement la SAS, bien que revu à la baisse au regard de la mise en œuvre de la nouvelle réforme du dispositif, était estimé supérieur à la dotation LFI 2025 – les effets attendus de la réforme ne devant être pleinement effectifs qu'à compter de 2027. De ce fait, un dégel de la réserve de précaution en fin de gestion à hauteur de 6 M€ en AE et 21 M€ en CP a été nécessaire afin de couvrir les impasses identifiées.

Éducation artistique et culturelle : 86,8 M€ en AE et en CP

La sur-exécution constatée en 2025 par rapport à la LFI 2025 (+22,73 M€ en AE et +15,58 M€ en CP) s'explique principalement par le financement de certains dispositifs non initialement couvert par les ressources en LFI comme l'Été culturel et le plan camping, ou l'opération Bourges 2028.

Pratiques artistiques et culturelles : 44,59 M€ en AE et en CP

19,16 M€ ont été exécutés au titre des pratiques artistiques et culturelles en temps scolaire et 25,42 M€ au titre des pratiques artistiques et culturelles hors temps scolaire.

En 2025, l'EAC est restée au cœur des priorités. Le maintien des dispositifs structurants pour lesquels les crédits de l'action 2 du programme 361 représentent un levier significatif a été privilégié. Ces dispositifs ont impliqué aussi bien les établissements publics nationaux et réseaux labellisés et conventionnés que des réseaux d'acteurs associatifs, et ont pu s'appuyer sur les partenariats avec les collectivités territoriales via la politique de contractualisation portée par les DRAC. L'ensemble de ces leviers a permis aux enfants et aux jeunes d'aller à la rencontre des artistes et des œuvres, de développer des pratiques artistiques et culturelles *in situ*, par la fréquentation des lieux culturels, ou dans les établissements scolaires, accueils de loisirs, lieux de vacances, grâce à l'ensemble des propositions d'itinérance ou la mobilisation d'outils numériques.

Les actions du ministère de la Culture autour des pratiques artistiques et culturelles passent également par la prise en charge par le ministère de la gratuité d'accès aux établissements culturels patrimoniaux des enseignants (1,8 M€ ont été dépensés à ce titre en 2025).

Partant du constat que l'accès aux activités culturelles et artistiques en dehors du temps scolaire est source d'inégalités, le ministère de la Culture déploie sa stratégie sur l'ensemble des temps de vie des enfants et des jeunes, et veille à une continuité d'actions avec le temps scolaire. L'objectif est que tous les enfants et adolescents, quelle que soit leur situation, puissent profiter d'offres de qualité sur tous leurs temps de vie, et ceci dès la naissance. Une attention spécifique a donc été portée aux temps périscolaire et extrascolaire, en cohérence avec le partenariat renforcé du ministère et des acteurs de l'éducation populaire signataires de la charte nationale culture – éducation populaire.

L'éveil artistique et culturel du jeune enfant, désormais partie intégrante du référentiel national de qualité d'accueil du jeune enfant et pleinement inscrit dans la stratégie des « 1000 premiers jours », est également un point d'attention. L'ensemble des actions visent prioritairement les publics les plus fragiles et les territoires prioritaires (quartiers politique de la ville, villes petites et moyennes en déprise, zones rurales, territoires d'Outre-mer).

Les actions en faveur des pratiques artistiques et culturelles ont été mises en œuvre tant à l'échelon national (6,03 M€) qu'à l'échelon local (38,56 M€).

Conservatoires / enseignements spécialisés : 12,43 M€ en AE et en CP.

Les moyens octroyés, en recul, visent à faciliter l'accès des jeunes à un apprentissage de la musique et du chant choral, de la danse, du théâtre et des arts plastiques. Ils ont notamment encouragé le développement de projets et dispositifs créant des liens entre les établissements d'enseignement spécialisés et les écoles, et les établissements scolaires. Le premier comité de suivi du nouveau Schéma national d'orientation pédagogique a rassemblé l'ensemble des acteurs représentatifs de l'enseignement spécialisé afin d'établir un premier bilan. Les échanges ont permis d'enrichir les réflexions sur deux enjeux majeurs : l'éducation artistique et culturelle, ainsi que l'inclusion des élèves en situation de handicap.

Actions livre et lecture : 6,02 M€ en AE et en CP.

L'effort a porté sur les projets en direction de la jeunesse grâce aux dispositifs qui contribuent à construire un parcours de lecteur tout au long de la vie : « Premières Pages » (partenariat avec les bibliothèques départementales pour financer des livres de naissance et des actions de formation pour les professionnels de la petite enfance), « Des livres à soi » (en lien avec les bibliothèques et les centres sociaux qui aide les parents éloignés du livre à tisser des liens avec leurs enfants autour d'un livre) et, « Lecture Loisir » en hors temps scolaire qui accompagne des projets construits avec les bibliothèques et les centres de loisirs. L'accent a été porté sur les actions situées dans les territoires ruraux et des quartiers prioritaires de la ville afin de pouvoir atteindre en priorité les publics illettrés ou en difficulté face à la lecture pour des raisons économiques ou sociales. Les programmes d'incitation à la lecture et à l'expression orale ont été renforcés en s'appuyant sur le réseau de la chaîne du livre : associations, bibliothèques de lecture publique, centres sociaux, autres lieux d'accueil de l'enfance et de la jeunesse.

Éducation aux médias, à l'image et à l'information : 6,05 M€ en AE et en CP.

Ces crédits ont été dédiés à l'éducation aux médias, à l'image et à l'information à destination de tous les publics, jeunes – en temps scolaire et hors temps scolaire – et adultes sur tous les territoires.

La poursuite du plan d'éducation aux médias et à l'information (EMI) a permis le soutien par les DRAC de projets locaux et régionaux d'EMI et de résidences de journalistes, même lorsque les appels à projets dédiés n'ont pas été maintenus. Afin de garantir une forme de pérennité des actions, des moyens sont également dédiés à la structuration de réseaux d'acteurs à l'échelle des territoires, susceptibles de partager et conjuguer une pluralité de compétences et de leviers d'action. Les crédits mobilisés en administration centrale (1,5 M €) ont financé le soutien aux associations de professionnels de l'information et aux associations d'éducation populaire et de jeunesse investies dans des actions récurrentes d'EMI sur le territoire national. Ils ont également permis le financement d'outils pédagogiques, de dispositifs de formation de formateurs, d'évaluation et de mesure d'impact des actions d'EMI, avec une attention particulière aux enjeux de citoyenneté numérique et aux impacts du développement de l'intelligence artificielle.

Formations des acteurs EAC : 4,5 M€ en AE et en CP.

Le développement de la politique d'EAC nécessite des ressources humaines pour déployer des stratégies territoriales et les décliner en projets concrets. La formation conjointe des acteurs (artistes, professionnels de la culture et de l'enfance, du temps scolaire et du temps de loisirs, futurs professionnels en formation dans l'enseignement supérieur dépendant du ministère de la Culture) est une priorité pour qualifier les projets d'éducation artistique et culturelle. Elle se traduit par :

- le soutien au réseau des PREAC (Pôles de Ressources pour l'Éducation Artistique et Culturelle),
- la formation des artistes et des professionnels de la culture (artistes intervenants, AIMS futurs professionnels en formation au sein des établissements d'enseignement supérieur de la Culture, musiciens intervenants formés dans les CFMI), avec un co-pilotage national des ministères en charge de l'Éducation nationale et de la Culture, et une coordination désormais assurée par l'Institut National Supérieur de l'Éducation Artistique et Culturelle (INSEAC) ;
- la formation des professionnels de l'enfance et de la jeunesse (professeurs en formation dans les INSPE, école académique de formation, éducation populaire, petite enfance, etc.) ;
- la mobilisation de l'INSEAC, pour la coordination au niveau national des actions de formation initiale et continue en matière d'EAC, et de recherche, au bénéfice de la qualification des acteurs de l'EAC ;
- Le soutien des associations ressources au niveau national.

Développement des partenariats : 12,81 M€ en AE et en CP.

Le développement de partenariats s'est renforcé avec toute la diversité des acteurs œuvrant dans le champ de l'éducation artistique et culturelle : les associations, les fédérations et surtout les collectivités territoriales.

La démarche de contractualisation État / collectivités autour des enjeux de l'EAC est centrale dans la stratégie du ministère. Ces contrats structurent une action forte et coconstruite par les acteurs éducatifs, associatifs, institutionnels et culturels sur le territoire, pour une participation de tous les habitants à la vie culturelle. Ils contribuent à la généralisation de l'éducation artistique et culturelle en faveur des enfants et des jeunes sur tous les temps de la vie. Les territoires ruraux et les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont les territoires privilégiés de ce mode d'intervention. Fin 2024, 387 contrats territoires EAC étaient en vigueur, principalement à l'échelle des EPCI. Par ailleurs, le label « 100 % EAC », qui vient valoriser l'engagement des collectivités dans des démarches partenariales au bénéfice de la généralisation de l'EAC sur un bassin de vie, a rencontré un franc succès lors des deux premières sessions de labellisation, avec à ce jour 157 territoires labellisés ou en cours de labellisation. Pour consolider l'action des bibliothèques dans les territoires les plus fragiles, les dispositifs contractuels du livre et de la lecture ont été renforcés avec une priorité donnée aux contrats départementaux lecture (CDL) signés avec les bibliothèques départementales qui interviennent dans les territoires les plus ruraux. Pour accompagner les actions de terrain, l'aménagement des territoires et la structuration des réseaux de lecture publique, les quelques 200 contrats territoire lecture (CTL) ont permis d'organiser les interventions de tous les acteurs du territoire, qu'ils soient institutionnels ou bien associatifs.

Actions en faveur de la participation de tous à la vie culturelle : 65,6 M€ en AE et 57,9 M€ en CP

Politique en faveur des publics en situation spécifique : 6,66 M€ en AE et en CP.

Les actions en faveur des publics spécifiques se sont traduites par une poursuite des partenariats interministériels en faveur des personnes placées sous main de justice, en situation de handicap, hospitalisées, âgées, notamment en EHPAD, des réfugiés et des migrants, ainsi que des personnes vivant des situations de grande précarité.

En 2025, l'action envers ces publics spécifiques a été poursuivie par les actions conduites par les DRAC, en collaboration avec les services déconcentrés des ministères concernés, les collectivités territoriales, les associations, les établissements publics, les acteurs culturels et les équipes artistiques présents sur les territoires.

Les travaux de rédaction de textes de cadrage interministériels se sont poursuivis et ont abouti à la signature par les trois ministres concernés d'une nouvelle convention nationale Culture/Santé, médico-social et handicap qui vise à permettre un meilleur accès à la vie culturelle des personnes malades ou en situations de handicap, accueillies ou non dans des structures du médico-social. La formation des acteurs et l'enjeu de renforcement des coopérations avec les collectivités territoriales sont particulièrement mis en exergue dans ce cadre.

Par ailleurs, un fonds national d'accessibilité dédié à l'ensemble des secteurs culturels a été renouvelé et délégué aux DRAC, dans le cadre de la politique culture/handicap, afin de permettre le développement d'outils visant à une meilleure accessibilité des offres et des pratiques culturelles dans les établissements (0,84 M€) : maquettes tactiles dans les monuments et musées, dispositifs de sur-titrage dans les théâtres, documents en FALC, en braille, signalétiques adaptées, etc.

Un important chantier ministériel a, par ailleurs, été engagé autour de l'éducation populaire. Après le renouvellement de la charte nationale signée par la ministre de la Culture en mai 2024, l'année 2025 a été consacrée à la déclinaison territoriale de ce texte au travers de la signature de conventions régionales culture – éducation populaire, association les DRAC, les DRAJES et les acteurs de l'éducation populaire en région.

Le partenariat avec les Ateliers Médicis a été renouvelé au titre de « Transat » pendant « l'Été culturel », permettant ainsi de soutenir 25 résidences artistiques pendant l'été dans des centres médico-sociaux, des centres sociaux, des centres de détention, des lieux d'accueil pour personnes précaires, des MJC, et des Ehpad.

Politique territoriale et cohésion sociale : 40,3 M€ en AE et en CP.

En 2025, 40,3 M€ en AE et en CP ont permis de financer des actions en faveur de la politique territoriale, afin de développer l'accès des habitants à la vie culturelle, de réduire les inégalités et de renforcer la cohésion sociale en particulier dans les territoires prioritaires (zones rurales et quartiers de la politique de la ville) et les territoires ultramarins.

Au niveau national, cette politique s'appuie sur des partenariats interministériels notamment entre le ministère de la Culture et les ministères en charge de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, et en charge de la ville.

Les crédits centraux ont permis d'accompagner :

- les associations nationales qui fédèrent les acteurs culturels des territoires ruraux, par exemple la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France ;
- les associations nationales œuvrant au développement de la coopération territoriale et des politiques publiques dans le champ de la culture comme l'Observatoire des politiques culturelles, Culture-Co, la Fédération nationale des associations de Directeurs et Directrices des affaires culturelles ou la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture ;
- les structures nationales qui développent le tourisme culturel pour le rayonnement et l'attractivité des territoires ;
- les têtes de réseaux des fédérations d'éducation populaire et de la solidarité dont les conventions pluriannuelles d'objectifs avaient été renouvelées en 2022.

Ces crédits ont également servi à la mise en réseau de ces acteurs, à l'organisation de formations et séminaires. Les fédérations d'éducation populaire et associations de solidarité ont également bénéficié d'aides à l'emploi (référénts culture) par le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Dans ce cadre, la DGDCER a poursuivi son soutien aux 60 nouveaux postes FONJEP régionaux créés dans le cadre du plan Éducation populaire au bénéfice des acteurs régionaux et locaux de l'éducation populaire. En 2025 s'est poursuivi le « Plan culture et ruralité » : les mesures du plan ont continué à se déployer sur l'ensemble du territoire pour un montant de 41 M€. En 2024, 20,5 M€ avaient été mobilisés. Ces moyens ont permis la mise en œuvre opérationnelle des 23 mesures du plan qui place la ruralité au cœur des priorités du ministère de la culture.

En 2025, le fonds d'innovation territoriale, créé en 2022, afin d'agir au plus près des habitants et des besoins des territoires a permis de soutenir pour 1,8 M€ plus de 80 projets innovants engagés dans une dynamique de participation des citoyens, en partenariat avec les collectivités territoriales, particulièrement dans les territoires prioritaires (60 % en ruralité, 23 % en QPV, 18 % à la fois en ruralité et QPV et 10 en outre-mer)

En 2025, le déploiement des Micro-Folies, coordonné par l'Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, s'est poursuivi, en particulier dans les territoires prioritaires. Au 31 décembre 2025, sur les 589 Micro-Folies

ouvertes, 38 % étaient installées dans des communes intégrant des quartiers de la politique de la ville et 37 % dans des territoires ruraux.

Sur le plan régional, les DRAC ont apporté un soutien financier à l'ensemble de leurs partenaires déclinant ces politiques.

Le FEAC, fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour les Outre-Mer, a été créé en 1999 et repose sur un protocole d'accord signé par le ministère de la Culture et le ministère des Outre-mer. Ce fonds est destiné à favoriser la circulation des professionnels de la culture via le soutien à des projets de mobilité entre les territoires ultramarins, des Outre-mer vers l'hexagone, et inversement, ainsi que des territoires ultramarins vers les pays étrangers. Le fonds est doté d'1 M€ (0,5 M€ apporté par le ministère de la Culture et 0,5 M€ apporté par le ministère des Outre-mer).

Par ailleurs, le fonds ultramarin de cohésion territoriale (anciennement « fonds outre-mer »), doté de 400 k€, permet aux services déconcentrés de financer des projets visant à réduire les inégalités territoriales en matière culturelle au sein de leur territoire.

Le dispositif « été culturel » a été reconduit en 2025 pour permettre aux habitants de bénéficier de propositions culturelles gratuites dans tous les domaines de la création, en favorisant la pratique artistique particulièrement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville et dans les zones rurales. Un volet spécifique « Été culturel au camping » fruit d'un partenariat Fédération nationale de l'hôtellerie de plein air a permis de soutenir 260 actions dans plus de 1100 campings en invitant des compagnies théâtrales, de cirques, des groupes de musique et en proposant de la médiation scientifique (astronomie, notamment). Les opérateurs culturels tels que la RMN-GP et le Centre National du Livre ont été mobilisés pour favoriser la rencontre avec les artistes, les œuvres et les publics.

Par ailleurs, les contrats territoire lecture (CTL) et contrats départementaux de lecture itinérante (CDLI) associant l'État et les collectivités territoriales ont également permis de poursuivre le développement de la lecture publique sur l'ensemble du territoire. Les moyens déployés ont permis une continuité des actions, en favorisant le développement d'outils nouveaux et une adaptation des conditions d'accueil des publics.

Enfin en 2025, dans une logique territoriale et ascendante, les DRAC poursuivent leur partenariat stratégique avec les collectivités territoriales et leurs groupements en privilégiant des contrats transversaux, ce qui permet de structurer les politiques culturelles locales, de mobiliser des cofinancements et de réduire les inégalités territoriales.

Développement des pratiques artistiques en amateur : 5,14 M€ en AE et en CP.

En 2025, ont été soutenues, à l'échelle nationale, les grandes fédérations nationales de la pratique amateur en musique, chant choral, danse ou théâtre, telles que la Confédération musicale de France, la Confédération des batteries et fanfares, la Fédération nationale des compagnies de théâtre amateur et d'animation, A cœur joie, l'Institut français du chant choral, la Fédération Française des Écoles de Cirque.

À l'échelon régional, les DRAC ont également apporté leur soutien aux structures accompagnant les pratiques amateurs notamment des associations de proximité et des antennes locales de fédérations nationales. Ces crédits ont permis de financer des ateliers et stages de pratiques, tous domaines artistiques confondus (ateliers d'écriture, pratiques théâtrales ou musicales, maîtrises, création chorégraphique, etc.), les rencontres, les actions de formation des encadrants et des amateurs.

Le fonds d'initiative aux pratiques artistiques et culturelles des amateurs a été reconduit à hauteur de 0,21 M€, déconcentrés dans les DRAC. Le plan fanfare, initié en 2021, s'est poursuivi et a été financé à hauteur de 1,5 M€ en administration centrale et en services déconcentrés. Il a permis de soutenir plus de 400 projets portés par des fédérations et sociétés musicales sur tout le territoire national. Plus de 80 % de ces crédits ont bénéficié aux zones rurales.

Initié en 2025, Le « plan arts et traditions populaires » s'inscrit dans une démarche plus large du ministère de la Culture visant à valoriser et soutenir les pratiques culturelles ancrées dans les territoires. Il permet de soutenir les musiques, danses, chants et contes traditionnels, accompagner la transmission, la formation et les rassemblements intergénérationnels et valoriser les pratiques inscrites au patrimoine immatériel. Ce sont 50 k€ de crédits déconcentrés et qui ont permis de soutenir 110 projets dans tous les territoires d'Hexagone et d'Outre-Mer. Pour préserver, transmettre et valoriser les pratiques culturelles locales, en particulier dans les zones rurales

Soutien à la transition et à l'innovation numériques : 1,3 M€ en AE et en CP.

En termes de soutien à l'innovation numérique, les dispositifs mis en place sont variés. Le programme finance plusieurs types d'actions pour numériser et valoriser des contenus culturels (textes, images, sons) pour les rendre accessibles à tous et améliorer leur diffusion en ligne, soutenir des plateformes numériques, et des outils digitaux

pour enrichir l'expérience des publics. Cette numérisation s'inscrit dans une stratégie ministérielle visant à favoriser la circulation des contenus culturels et à accompagner les acteurs dans leurs projets numériques.

Le programme sert aussi à expérimenter des innovations numériques concrètes auprès des acteurs culturels, capitaliser sur ces premiers projets pour évaluer leur potentiel et, le cas échéant, les diffuser à plus grande échelle. Ce volet porte sur l'anticipation des usages culturels numériques et le soutien aux acteurs culturels dans leur transition numérique. Le programme prévoit également des formations, des échanges, une sensibilisation autour des enjeux numériques et des pratiques innovantes, une mutualisation d'expertises pour accélérer la transition numérique des structures culturelles.

Le ministère a également poursuivi son engagement en faveur de l'ouverture, de la réutilisation des données publiques et de la visibilité des œuvres et des institutions culturelles sur internet, notamment dans le champ patrimonial et cinématographique. Ainsi, la plateforme d'audiodescription du ministère de la Culture est un service public numérique lancé en 2025 pour faciliter l'accès aux films audiodécrits, pour les personnes aveugles ou malvoyantes et leurs proches. Elle recense plus de 2 800 films disponibles en version audiodécrite.

ACTION

03 – Langue française et langues de France

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
03 – Langue française et langues de France		4 224 338 4 120 941	4 224 338 4 120 941		4 224 338 4 048 039	4 224 338 4 048 039

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		512 280		439 378
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		512 280		439 378

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 224 338	3 608 661	4 224 338	3 608 661
Transferts aux entreprises		174 453		174 453
Transferts aux collectivités territoriales		508 974		508 974
Transferts aux autres collectivités	4 224 338	2 925 234	4 224 338	2 925 234
Total	4 224 338	4 120 941	4 224 338	4 048 039

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel : 0,51 M€ en AE et 0,44 M€ en CP

Dépenses de fonctionnement (cat.31) (en €)	Exécution 2025					
	Crédits centraux		Crédits déconcentrés		Total	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Emploi et diffusion de la langue française	292 221	225 055			292 221	225 055
Maîtrise de la langue et action territoriale		19 877			-	19 877
Enrichissement de la langue française	26 801	25 154			26 801	25 154
Langues de France et Outre-mer	83 893	59 493	10 000	10 435	93 893	69 928
Observation des pratiques linguistiques	12 000	12 000			12 000	12 000
Sensibilisation et développement des publics					-	-
Langues et numérique	87 364	87 364			87 364	87 364
Total	502 280	428 943	10 000	10 435	512 280	439 378

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 0,51 M€ en AE et 0,44 M€ en CP dont 0,5 M€ en AE et 0,43 M€ en CP exécutés en administration centrale et 0,1 M€ en AE et en CP exécutés en services déconcentrés. Ces dépenses correspondent à des prestations réalisées pour la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépenses d'intervention : 3,61 M€ en AE et en CP

Le montant des dépenses d'intervention au titre des missions de la délégation générale à la langue française et aux langues de France s'élève à 3,61 M€ en AE et en CP, détaillés comme suit :

Destination de la subvention 2025 (en €)	Crédits centraux			Crédits déconcentrés			Total		
	LFI	Exécution		LFI	Exécution		LR	Exécution	
	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP	AE=CP	AE	CP
Emploi et diffusion de la langue française		300 000	300 000		80 997	80 997		380 997	380 997
Maîtrise de la langue et action territoriale		400 699	400 699		711 678	711 678		1 112 377	1 112 377
Enrichissement de la langue française		105 000	105 000		49 974	49 974		154 974	154 974
Langues de France et Outre-mer	2 450 000	53 000	53 000	1 774 338	1 381 639	1 381 639	4 224 338	1 434 639	1 434 639
Observation des pratiques linguistiques								-	-
Sensibilisation et développement des publics		47 500	47 500		163 324	163 324		210 824	210 824
Langues et numérique		314 850	314 850					314 850	314 850
Total	2 450 000	1 221 049	1 221 049	1 774 338	2 387 812	2 387 812	4 224 338	3 808 661	3 808 661

- **Crédits centraux : 1,22 M€ en AE et en CP**

Ces crédits ont été employés à la mise en œuvre des priorités ministérielles en matière de promotion de la langue française et des langues de France.

En ce qui concerne l'emploi et la diffusion de la langue française (0,30 M€ en AE et en CP), une priorité forte a été donnée à la mise en œuvre de la loi Toubon qui garantit l'emploi du français dans les secteurs clés de la société : élaboration du Rapport annuel au Parlement sur la langue française, actions de sensibilisation auprès des acteurs publics notamment, étude sur la perception de la langue française, soutien aux associations agréées. La promotion du plurilinguisme et de la francophonie constitue un autre axe fort d'intervention. Des actions ont été menées pour favoriser la production et la visibilité de la science en français et en toutes langues, notamment par l'innovation numérique. Un soutien a été apporté à la chaire « L'invention de l'Europe par les langues et les cultures » dans le cadre d'un partenariat avec le Collège de France.

La maîtrise de la langue et la lutte contre l'illettrisme par le biais de l'action culturelle sont des objectifs prioritaires de la DGLFLF (0,40 M€ en AE et en CP). Le programme expérimental « Prenez la parole » a été lancé pour accompagner les jeunes en situation d'insécurité linguistique. La DGLFLF a versé 0,3 M€ au *Centre européen pour les langues vivantes* de Graz, qui promeut la diversité linguistique en Europe.

La politique visant à garantir l'emploi de la langue française en France et à en favoriser l'usage dans le monde est indissociable d'une action interministérielle visant à doter notre langue de termes désignant toutes les réalités contemporaines, notamment dans les sciences et les techniques : 0,11 M€ en AE et en CP ont été consacrés à l'enrichissement de la langue française.

Les langues régionales de France ont fait l'objet d'un effort particulier (0,09 M€ en AE et en CP) avec la tenue du Conseil national des langues et cultures régionales (CNLCR), avec une attention particulière portée aux langues ultra-marines (0,1 M€).

En matière de sensibilisation et de développement des publics (0,05 M€ en AE et en CP), l'accent a été mis sur la *Semaine de la langue* française et de la Francophonie, rendez-vous de référence dans l'agenda culturel du ministère.

Enfin, l'appui de la recherche étant nécessaire pour éclairer la politique linguistique, 0,1 M€ en AE et en CP ont été consacrés à l'observation des pratiques linguistiques. En particulier, un *Laboratoire mobile des langues - Écouter Parler* contribue à dresser un paysage sonore de la France.

La présence de la langue française et des langues de France dans les réseaux numériques (0,31 M€ en AE et en CP) constitue un moyen majeur pour faire vivre ces langues. Cette année l'accent a été porté sur la mise en place puis l'accompagnement de l'organisation européenne ALT-EDIC à laquelle participe le ministère de la Culture qui y a contribué à hauteur de 0,3 M€ en tant que représentant français et président. Le consortium européen, installé à la Cité internationale de la langue française à Villers-Cotterêts, a été inauguré en mars 2025.

- **Crédits déconcentrés (y compris les collectivités d'Outre-mer) : 2,39 M€ en AE et en CP**

L'action conduite à partir des crédits centraux est indissociable d'un effort mené dans les territoires, en lien étroit avec les DRAC et les DAC comme avec les collectivités territoriales. Il s'agit notamment de valoriser les langues régionales de France, inscrites dans la Constitution (art. 75-1), à travers un soutien aux organismes chargés d'en assurer le développement et la promotion (offices publics, académies, structures associatives, etc.) en lien avec les collectivités locales, notamment les régions.

Plusieurs régions sont concernées, par exemple la Nouvelle-Aquitaine (0,37 M€), la Bretagne (0,35 M€) ou encore l'Occitanie (0,36 M€).

ACTION**04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> Réalisation	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Recherche culturelle et culture scientifique et technique		122 738 468 117 912 365	122 738 468 117 912 365		122 176 490 117 807 475	122 176 490 117 807 475

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	108 221 712	104 886 115	107 659 734	104 811 286
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 558 495	1 512 705	1 996 517	1 437 876
Subventions pour charges de service public	105 663 217	103 373 410	105 663 217	103 373 410
Titre 5 : Dépenses d'investissement	9 799 330	9 031 940	9 799 330	9 001 879
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	4 151 140	197 900	4 151 140	167 839
Subventions pour charges d'investissement	5 648 190	8 834 040	5 648 190	8 834 040
Titre 6 : Dépenses d'intervention	4 717 426	3 994 310	4 717 426	3 994 310
Transferts aux entreprises		68 000		68 000
Transferts aux collectivités territoriales		87 000		87 000
Transferts aux autres collectivités	4 717 426	3 839 310	4 717 426	3 839 310
Total	122 738 468	117 912 365	122 176 490	117 807 475

Corrections d'imputation

En 2025 les dépenses de l'action 4 répertoriées dans le tableau ci-dessous n'ont pas été correctement imputées :

	Exécution 2025 en €	
	AE	CP
Réimputation d'activités	102 248	42 422
036100010212 C2RMF - Equipement courant vers 036100010211 C2RMF fonctionnement	-	1 248
036100010205 LRMH - Equipement courant vers 036100010205 LRMH fonctionnement	87 248	26 175
0361001009 Dvlmpt lecture vers 036100030201 - CSTI	15 000	15 000
Total	102 248	42 422

Les montants indiqués ci-dessous tiennent compte des corrections d'imputation.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement autre que celles de personnel : 1,51 M€ en AE et 1,43 M€ en CP

Après correction des erreurs d'imputation, les crédits exécutés en catégorie 31 s'élèvent à 1,51 M€ en AE et 1,43 M€ en CP.

Ces crédits de fonctionnement sont destinés aux moyens de recherche :

- De deux services à compétence nationale (SCN) : le laboratoire de recherche des monuments historiques (LRMH) et le centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) ;
- Des services centraux : la direction générale des patrimoines et à la direction générale de la création artistique.

Leur répartition est la suivante :

En €	LR 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
LRMH	634 458	634 458	575 823	592 334
C2RMF	452 578	452 578	650 111	566 213
Recherche patrimoniale (archéologie et archives)			77 328	100 043
Recherches transversales (dont CSTI)			205 737	175 581
Total en catégorie 31	1 087 036	1 087 036	1 509 000	1 434 171

La consommation des crédits du LRMH s'établit en 2025 à 0,58 M€ en AE et 0,59 en CP.

Le LRMH se consacre à l'étude scientifique des matériaux constitutifs des monuments historiques, de leurs phénomènes d'altération et des techniques utilisées pour les conserver, les restaurer et les mettre en valeur. Il intervient ainsi en soutien aux maîtres d'œuvre des restaurations (architectes en chef et conservateurs des monuments historiques, architectes des bâtiments de France, conservateurs des antiquités et objets d'art), aux maîtres d'ouvrages (conservateurs régionaux des monuments historiques, collectivités territoriales, propriétaires privés), comme aux restaurateurs, pour établir un constat d'état et un diagnostic des altérations observées, proposer les meilleures techniques à mettre en œuvre, définir les conditions de conservation les plus appropriées et enfin, améliorer la connaissance de l'œuvre dans sa composition, ses techniques et son histoire.

Le LRMH a contribué par ailleurs à hauteur de 0,08 M€ en AE=CP au financement de l'accord cadre CNRS conclu avec le ministère de la Culture.

Les crédits exécutés par le C2RMF en 2025 s'élèvent à 0,65 M€ en AE et 0,57 M€ en CP.

Le C2RMF a pour mission de mettre en œuvre, en lien avec les conservateurs responsables des collections, la politique du service des musées de France en matière de recherche, de conservation préventive et de restauration des collections des musées de France. Il constitue et conserve une documentation sur les matériaux, les techniques et la restauration des œuvres des musées.

Le C2RMF a également contribué à hauteur de 0,06 M€ en AE=CP au financement de l'accord cadre CNRS conclu avec le ministère de la Culture.

Par ailleurs, un total de 0,07 M€ en AE et CP ont été consommés au titre de la recherche patrimoniale, et plus précisément dans le domaine archéologique et ethnologique. Ces dépenses ont notamment permis de soutenir la recherche en archéologie par le biais de prestation d'analyse des échantillons pour les datations au carbone 14. Les crédits de fonctionnement dédiés à la recherche transversale, d'un montant de 0,2 M€ en AE et 0,17 M€ en CP, ont permis de financer des travaux de recherche et de valorisation des sciences sociales et humaines. Le ministère de la Culture a par ailleurs soutenu la diffusion des résultats de la recherche culturelle grâce à des colloques ou des publications comme la revue « Culture et Recherche ».

Subvention pour charges de service public : 103,37 M€ en AE et en CP

Après correction des erreurs d'imputation, les crédits exécutés en catégorie 32 s'élèvent à 103,37 M€ en AE et en CP.

En €	LFI 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
INRAP	370 667	370 667	346 544	346 544
INHA	283 848	283 848	309 586	309 586
Universcience	104 064 341	104 064 341	101 546 011	101 546 011
Recherche Ecole création	211 640	211 640	50 000	50 000
Recherche patrimoniale dans les écoles nationales supérieures d'architecture	944 361	944 361	953 769	953 769
Recherche transversales			167 500	167 500
Total en catégorie 32	105 874 857	105 874 857	103 373 410	103 373 410

Un montant de 0,35 M€ en AE et en CP a été versé à l'Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP). Les crédits alloués à l'INRAP en LFI ont fait l'objet d'un ajustement à la baisse en concertation avec l'établissement et la tutelle.

Des crédits à hauteur de 0,31 M€ en AE et en CP ont été versés à l'Institut National d'Histoire de l'Art (INHA) dans le cadre de ses missions sur l'histoire de l'art, des archives de l'archéologie, de l'histoire de l'architecture et de la mise en place d'outils de recherche et de valorisation des travaux (publication, expositions, outils numériques, etc.). Une dotation complémentaire a permis le financement du programme « Professionnels des musées territoriaux invités à l'INHA » qui propose des résidences pour les professionnels des musées territoriaux).

La subvention pour charges de service public d'**Universcience** a été exécutée à hauteur de 101,55 M€ en AE et en CP. Le détail de l'activité de cet établissement public est présenté dans le volet « Opérateurs » du rapport annuel de performances.

Des dépenses, d'un montant de 0,95 M€ en AE et en CP, ont été exécutés au titre des Recherches architecturales et urbaines, afin de subventionner des projets de recherche portés par l'administration centrale et les ENSA au sein de leurs laboratoires de recherche, pour leur fonctionnement courant ainsi que des dépenses liées à diverses actions en lien avec les réseaux de recherche pédagogique, scientifique et thématique (réseaux Patrimoine, Transition écologique, Intelligence artificielle, etc.).

Un total de 0,064 M€ en AE et en CP a été dédié à la structuration ou la réalisation de projets de recherche menés dans des établissements d'enseignement supérieur en art visuel et en spectacle vivant.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État : 0,2 M€ en AE et 0,17 M€ en CP

Après correction des erreurs d'imputation, les crédits exécutés en catégorie 51 s'élèvent à 0,2 M€ en AE et 0,17 M€ en CP.

Ces dépenses couvrent les besoins en équipement lourd et en équipement courant des deux SCN. Elles se répartissent comme suit :

En €	LR 2025		Exécution 2025	
	AE	CP	AE	CP
LRMH	153 614	153 614	87 248	54 855
C2RMF	297 526	297 526	110 652	112 985
Total en catégorie 51	451 140	451 140	197 900	167 839

Concernant le LRMH, les dépenses d'investissement s'élèvent à 0,87 M€ en AE et 0,55 M€ en CP. Elles sont de 0,11 M€ en AE et en CP pour le C2RMF. Elles ont permis à chacun des deux laboratoires de se doter d'appareils de précision nécessaires à la réalisation de leurs missions.

Subventions pour charges d'investissement : 8,83 M€ en AE et en CP

Ces crédits correspondent à la dotation versée à Universcience au titre de ses investissements courants.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Dépense d'intervention : 3,99 M€ en AE en CP

Après correction des erreurs d'imputation, les crédits exécutés en titre 6 à 4,05 M€ en AE et en CP. Elles se répartissent comme suit :

En €	Catégorie	LR 2025		Exécution 2025	
		AE	CP	AE	CP
Recherche en faveur des patrimoines et l'histoire de l'art		213 580	213 580	635 938	635 938
Recherche archéologie et ethnologie	63			67 000	67 000
	64			327 781	327 781
CICRP	64	213 580	213 580	217 157	217 157
Recherche en architecture (recherche patrimoniale avec les ENSA)	62			10 000	10 000
	64			14 000	14 000
Recherche en faveur de la création artistique		1 278 159	1 278 159	1 015 500	1 015 500
Recherche dans le domaine de la création	62			35 000	35 000
	64	1 278 159	1 278 159	980 500	980 500
Recherche transversales		1 686 190	1 686 190	2 342 872	2 342 872
CNRS	64	1 210 000	1 210 000	1 830 872	1 830 872
Recherches transversales	62			23 000	23 000
Cultscien/lecindus	63			5 000	5 000
Cultscien/lecindus	64	476 190	476 190	258 000	258 000
Recherches pluridisciplinaires	63			15 000	15 000
Recherches pluridisciplinaires	64			211 000	211 000
Total en titre 6		3 177 929	3 177 929	3 994 310	3 994 310

Recherche en faveur des patrimoines et l'histoire de l'art : 0,63 M€ en AE et en CP

Les crédits exécutés ont notamment permis le financement de la subvention de recherche dédiée au Centre interrégional de conservation et de restauration du patrimoine (CICRP), à hauteur de 0,22 M€ en AE et en CP. Le CICRP assure des missions de service public contribuant à la connaissance, à la préservation ainsi qu'à la restauration des biens culturels. Il intervient dans les domaines de la conservation préventive, de la conservation curative et de la restauration du patrimoine relevant du domaine public ou du domaine privé au titre des monuments historiques. Ces crédits ont par ailleurs permis de contribuer pour 0,4 M€ en AE et en CP à la recherche pluridisciplinaire dans le domaine des musées, des archives, de l'archéologie, de l'ethnologie ou encore de l'inventaire.

Recherche en faveur de la création artistique : 1,02 M€ en AE et en CP

Ces crédits ont notamment été utilisés pour subventionner des travaux de recherche menés au sein de laboratoires de recherche académique qui entretiennent des liens étroits avec la création, au premier rang desquels figure le laboratoire Sciences et Technologie de la Musique et du son (STMS), hébergé à l'Institut de recherche et coordination acoustique/musique (IRCAM), subventionné à hauteur de 0,68 M€ en AE et en CP. Fondé par Pierre Boulez dont le centenaire de la naissance sera célébré en 2025, l'IRCAM est associé au Centre national d'art et de culture Georges Pompidou (CNAC-GP) et constitue aujourd'hui l'un des plus grands centres de recherche publique au monde se consacrant à la création musicale et à la recherche scientifique dans le domaine de la musique.

Les appels à projets « Recherche dans les écoles supérieures de design et d'art – RADAR » et « Recherche et valorisation dans les établissements d'enseignement supérieur du spectacle vivant – REVES » représentent un montant total de soutien de 0,170 M€ en AE et CP.

Dans le champ du théâtre et des arts associés, des projets de recherche retenus dans le cadre de l'appel à projets « recherche en théâtre, cirque, marionnette, arts de la rue, arts du geste, mime et conte » ont été financés à hauteur de 0,18 M€.

Dans le champ de la danse, le ministère de la Culture a contribué à hauteur de 0,03 M€ aux activités de recherche pilotées par le Centre national de la Danse, notamment le dispositif d'aide à la recherche et au patrimoine en danse et l'organisation de manifestations scientifiques, dont le colloque international « Faire connaissances : les danses hip-hop, terrains de recherche et d'invention » en décembre 2025.

Enfin, le ministère de la Culture a soutenu un projet de bourses de recherche sur les femmes de théâtre porté par la Bibliothèque nationale de France (BNF) et un projet de recherche sur la danse en milieu scolaire, pour un montant total de 0,01 M€.

Recherches pluridisciplinaires : 2,34 M€ en AE et en CP

Ces crédits d'intervention sont en grande partie réservés aux programmes transversaux de recherche menés dans les domaines de compétence du ministère de la Culture : recherche sur les outils numériques, recherches en socio-économie de la culture, etc.

Le principal poste de dépenses dans ce domaine correspond au versement de 1,8 M€ en AE et en CP en faveur du CNRS, conformément à l'accord-cadre conclu entre ce dernier et le ministère de la Culture. Cet accord permet de mener une politique concertée dans les domaines de recherche communs aux deux institutions, et de donner une visibilité aux collaborations scientifiques entre les organismes culturels et scientifiques. Des unités mixtes de recherche sont ainsi soutenues dans des secteurs variés tels que la recherche en matière de sciences sociales et communication, l'archéologie, l'architecture, l'histoire de l'art, la musicologie ou la musique, ainsi que dans les domaines de la conservation du patrimoine et des sciences techniques.

L'objectif du ministère de la Culture est de partager largement la culture scientifique, technique et industrielle avec l'ensemble des publics et en particulier les jeunes, et de l'inscrire dans l'ensemble des dispositifs culturels, notamment à travers le pass Culture dans son offre individuelle et collective.

L'atteinte de cet objectif passe en premier lieu par l'offre déployée par Universcience à l'attention d'un public nombreux et diversifié. Ainsi en 2025, 1,9 million de visiteurs physiques ont été accueillis à la Cité des sciences et de l'industrie et aux Étincelles du Palais de la découverte. L'établissement développe une politique de partenariats active avec les autres centres de sciences en région, ainsi qu'avec le milieu de la recherche (CNRS) ou celui de l'éducation populaire.

Le ministère de la Culture a également apporté son soutien à hauteur de 0,24 M€ en AE et en CP à plusieurs autres structures et projets thématiques transversaux. Ont notamment bénéficié de ce soutien le MNHN au titre du soutien au réseau Particip/Arc et à celui des sciences participatives et de la recherche culturelle pour 0,06 M€, l'AMCSTI au titre du soutien au réseau des centres de la culture scientifique, technique et industrielle pour 0,05 M€ ou bien encore l'association Art, Université, Culture au titre du soutien au réseau des services culturels des universités pour 0,02 M€.

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
AFR - Académie de France à Rome (P131)	7 000	7 000				
Transferts	7 000	7 000				
Atout-France (P134)	125 000	125 000				
Transferts	125 000	125 000				
CAMPUS France (P185)	60 000	60 000			30 000	30 000
Transferts	60 000	60 000			30 000	30 000
ONAC-VG - Office national des anciens combattants et victimes de guerre (P169)	1 250	1 250				
Transferts	1 250	1 250				
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)	95 350	95 350			78 497	78 497
Subventions pour charges de service public	92 550	92 550			78 497	78 497
Transferts	2 800	2 800				
ONF - Office national des forêts (P149)	5 000	5 000				
Transferts	5 000	5 000				
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	1 924 832	1 924 832			651 750	651 750
Subventions pour charges de service public	1 851 336	1 851 336			600 000	600 000
Transferts	73 496	73 496			51 750	51 750
CNAC-GP - Centre national d'art et de culture - Georges Pompidou (P175)	113 983	113 983			78 609	78 609
Subventions pour charges de service public	113 983	113 983			78 609	78 609
EPMQB - Établissement public du musée du quai Branly (P175)	302 005	302 005			168 143	168 143
Subventions pour charges de service public	302 005	302 005			168 143	168 143
EPV - Établissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	2 878 959	1 878 959			300 000	1 300 000
Subventions pour charges de service public	878 959	878 959			300 000	300 000
Subventions d'investissement	2 000 000	1 000 000				1 000 000
Établissement public du château de Fontainebleau (P175)	13 639	13 639			13 639	13 639
Subventions pour charges de service public	13 639	13 639			13 639	13 639
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	341 827	341 827	370 667	370 667	346 544	346 544
Subventions pour charges de service public	341 827	341 827	370 667	370 667	346 544	346 544
Musée des arts décoratifs (P175)	210 429	210 429			124 536	124 536
Subventions pour charges de service public	210 429	210 429			124 536	124 536
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	34 097	34 097			34 097	34 097
Subventions pour charges de service public	34 097	34 097			34 097	34 097
Musée d'Orsay et musée de l'Orangerie (P175)	122 457	122 457			86 573	86 573
Subventions pour charges de service public	122 457	122 457			86 573	86 573
Musée du Louvre (P175)	814 771	814 771			300 000	300 000
Subventions pour charges de service public	814 771	814 771			300 000	300 000
Musée Guimet (P175)	97 421	97 421			82 296	82 296
Subventions pour charges de service public	97 421	97 421			82 296	82 296
Musée Henner-Moreau (P175)	4 871	4 871			4 871	4 871

	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	4 871	4 871			4 871	4 871
CND - Centre national de la danse (P131)	337 385	337 385			116 250	116 250
Subventions pour charges de service public	200 000	200 000				
Transferts	137 385	137 385			116 250	116 250
EPCMPP - Établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	3 313 500	3 313 500			3 130 000	3 130 000
Transferts	3 313 500	3 313 500			3 130 000	3 130 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)					7 000	7 000
Transferts					7 000	7 000
Ensemble intercontemporain (P131)	250 000	250 000				
Subventions pour charges de service public	250 000	250 000				
EPPGHV - Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette (P131)	3 278 600	3 278 600	1 643 000	1 643 000	2 835 000	2 835 000
Subventions pour charges de service public	3 278 600	3 278 600	1 643 000	1 643 000	2 835 000	2 835 000
Opéra comique (P131)	50 000	50 000				
Subventions pour charges de service public	50 000	50 000				
Opéra national de Paris (P131)	253 675	253 675			1 500	1 500
Subventions pour charges de service public	253 675	253 675			1 500	1 500
BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)	112 000	112 000			36 000	36 000
Subventions pour charges de service public	112 000	112 000			36 000	36 000
CNM - Centre national de la musique (P334)	135 000	135 000				
Transferts	135 000	135 000				
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)	4 075 809	4 075 809	3 554 190	3 554 190	4 513 861	4 513 861
Subventions pour charges de service public	3 544 514	3 544 514	3 425 583	3 425 583	3 533 746	3 533 746
Transferts	40 165	40 165			15 635	15 635
Subventions d'investissement	491 130	491 130	128 607	128 607	964 480	964 480
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique (P361)	6 854 331	6 854 331	5 350 588	5 350 588	9 469 501	7 469 501
Subventions pour charges de service public	4 122 245	4 122 245	5 192 577	5 192 577	6 469 501	5 469 501
Transferts	10 000	10 000				
Subventions d'investissement	2 722 086	2 722 086	158 011	158 011	3 000 000	2 000 000
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)	18 895 767	15 595 767	15 451 532	15 451 532	14 974 544	14 974 544
Subventions pour charges de service public	14 753 362	14 753 362	14 616 456	14 616 456	13 152 544	13 152 544
Dotations en fonds propres	3 300 000					
Transferts	7 329	7 329			22 000	22 000
Subventions d'investissement	835 076	835 076	835 076	835 076	1 800 000	1 800 000
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)	32 278 951	32 678 951	29 440 118	29 440 118	29 480 577	30 880 577
Subventions pour charges de service public	27 365 467	27 365 467	27 538 034	27 538 034	28 450 177	28 450 177
Transferts	11 400	11 400			30 400	30 400
Subventions d'investissement	4 902 084	5 302 084	1 902 084	1 902 084	1 000 000	2 400 000
École du Louvre (P361)	2 232 525	2 232 525	2 153 050	2 153 050	2 198 404	2 198 404
Subventions pour charges de service public	2 000 976	2 000 976	1 908 025	1 908 025	1 966 855	1 966 855
Subventions d'investissement	231 549	231 549	245 025	245 025	231 549	231 549
Écoles d'architecture - Écoles nationales supérieures d'architecture (P361)	73 981 490	73 337 142	60 468 885	60 468 885	73 206 153	71 360 704
Subventions pour charges de service public	59 315 981	59 315 983	56 971 807	56 971 807	59 973 505	59 973 505
Transferts	1 505 403	1 505 403			1 451 928	1 451 928
Subventions d'investissement	13 160 106	12 515 756	3 497 078	3 497 078	11 780 720	9 935 271
Musée Picasso (P175)	24 355	24 355			24 355	24 355
Subventions pour charges de service public	24 355	24 355			24 355	24 355
Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)	200 000	200 000			70 000	70 000

	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	200 000	200 000			70 000	70 000
Musée de l'air et de l'espace (P212)					3 000	3 000
Transferts					3 000	3 000
Ecoles d'art en Région (P361)	15 365 040	15 365 040	14 858 471	14 858 471	15 354 640	12 810 610
Subventions pour charges de service public	12 005 391	12 005 391	11 653 445	11 653 445	11 975 810	11 975 810
Transferts	355 650	355 650			134 800	134 800
Subventions d'investissement	3 003 999	3 003 999	3 205 026	3 205 026	3 244 030	700 000
CNL - Centre national du livre (P334)	1 100 000	1 100 000			1 113 700	1 113 700
Subventions pour charges de service public	1 100 000	1 100 000			1 113 700	1 113 700
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (P361)	14 561 182	14 561 182	12 901 817	12 901 817	14 533 058	14 533 058
Subventions pour charges de service public	12 328 349	12 328 349	12 383 384	12 383 384	12 236 458	12 236 458
Transferts	619 400	619 400			346 600	346 600
Subventions d'investissement	1 613 433	1 613 433	518 433	518 433	1 950 000	1 950 000
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux- arts (P361)	10 732 372	10 732 372	10 497 069	10 497 069	13 473 284	11 588 284
Subventions pour charges de service public	9 549 370	9 549 370	9 605 030	9 605 030	9 759 584	9 759 584
Transferts	27 100	27 100			28 700	28 700
Subventions d'investissement	1 155 902	1 155 902	892 039	892 039	3 685 000	1 800 000
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)	15 800	15 800			37 130	37 130
Subventions pour charges de service public	2 800	2 800			17 130	17 130
Transferts	13 000	13 000			20 000	20 000
Cinémathèque française (P334)	11 865	11 865			13 500	13 500
Transferts	11 865	11 865			13 500	13 500
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)	5 010 919	5 010 919	4 648 669	4 648 669	4 406 170	4 406 170
Subventions pour charges de service public	4 450 730	4 450 730	4 352 180	4 352 180	4 398 770	4 398 770
Transferts	18 700	18 700			7 400	7 400
Subventions d'investissement	541 489	541 489	296 489	296 489		
Parcs nationaux (P113)					8 000	8 000
Transferts					8 000	8 000
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)	11 300	11 300			20 000	20 000
Transferts	11 300	11 300			20 000	20 000
Rmn-GP - Réunion des musées nationaux - Grand Palais (P175)	134 138	134 138			103 485	103 485
Subventions pour charges de service public	63 324	63 324			80 485	80 485
Transferts	70 814	70 814			23 000	23 000
INP - Institut national du patrimoine (P361)	7 805 694	7 805 694	7 962 153	7 962 153	21 567 189	7 861 905
Subventions pour charges de service public	7 713 075	7 713 075	7 864 143	7 864 143	21 474 570	7 769 286
Subventions d'investissement	92 619	92 619	98 010	98 010	92 619	92 619
EPPD - Établissement public du palais de la porte Dorée (P175)	17 536	17 536			42 536	42 536
Subventions pour charges de service public	17 536	17 536			42 536	42 536
Réseau Canopé (P214)	60 560	60 971			29 560	29 560
Transferts	60 560	60 971			29 560	29 560
Universités et assimilés (P150)	3 553 901	3 553 901			3 072 776	3 072 776
Transferts	3 553 901	3 553 901			3 072 776	3 072 776
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)	10 500	10 500			9 000	9 000
Transferts	10 500	10 500			9 000	9 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	753 305	753 305	283 848	283 848	697 586	697 586
Subventions pour charges de service public	309 305	309 305	283 848	283 848	309 586	309 586

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	444 000	444 000			388 000	388 000
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	10 000	10 000			7 000	7 000
Transferts	10 000	10 000			7 000	7 000
Réseau des œuvres universitaires et scolaires (P231)	39 718 643	39 718 643	800 000	800 000	41 597 357	41 597 357
Subventions pour charges de service public			800 000	800 000		
Transferts	39 718 643	39 718 643			41 597 357	41 597 357
ANR - Agence nationale de la recherche (P172)	13 000	13 000			8 000	8 000
Transferts	13 000	13 000			8 000	8 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	1 950 807	1 950 807			1 910 872	1 910 872
Transferts	1 950 807	1 950 807			1 910 872	1 910 872
Groupe Mines Télécom (P192)	4 000	4 000				
Transferts	4 000	4 000				
Ecoles d'enseignement supérieur agricole et vétérinaire (P142)	31 000	31 000				
Transferts	31 000	31 000				
Universcience (P361)	93 749 975	93 749 975	109 712 531	109 712 531	110 380 051	110 380 051
Subventions pour charges de service public	88 412 435	88 412 435	104 064 341	104 064 341	101 546 011	101 546 011
Subventions d'investissement	5 337 540	5 337 540	5 648 190	5 648 190	8 834 040	8 834 040
France Travail (P102)	58 590	58 590				
Transferts	58 590	58 590				
ANACT - Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (P111)	25 000	25 000			25 000	25 000
Transferts	25 000	25 000			25 000	25 000
Total	348 131 406	343 587 469	280 096 588	280 096 588	370 775 594	351 195 831
Total des subventions pour charges de service public	256 301 835	256 301 837	262 672 520	262 672 520	281 685 628	266 980 344
Total des dotations en fonds propres	3 300 000					
Total des transferts	52 442 558	52 442 969			52 507 528	52 507 528
Total des subventions d'investissement	36 087 013	34 842 663	17 424 068	17 424 068	36 582 438	31 707 959

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CNAC - Centre national des arts du cirque	0 0 0	37 37 37	4 0 4	0 0 0	0 0 0	0 0 0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	17 18 17	41 41 39	1 0 1	0 0 0	0 0 0	0 0 0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	0 0 0	205 206 205	1 0 1	0 0 1	0 0 0	0 0 0

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	87	347	8	0	7	0
	93	349	0	0	0	0
	89	348	12	0	9	0
Ecole du Louvre	52	32	8	5	0	0
	54	32	9	0	0	0
	52	30	8	5	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	1 854	751	51	0	0	0
	1 926	789	0	0	0	0
	1 867	740	44	0	0	0
Ecoles d'art en Région	251	101	4	1	0	0
	264	105	0	0	0	0
	249	102	5	2	0	0
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	58	151	18	0	0	0
	65	152	0	0	0	0
	59	150	14	0	0	0
ENSBa - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	93	102	3	1	1	0
	98	111	0	0	0	0
	94	107	4	1	0	0
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	0	64	1	0	0	0
	0	68	0	0	0	0
	0	63	1	0	0	0
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	62	4	0	0	0
	0	69	0	0	0	0
	0	68	6	0	4	0
INP - Institut national du patrimoine	0	73	3	0	0	0
	0	76	1	0	0	0
	0	73	2	0	0	0
Universcience	0	1 001	18	0	0	0
	0	1 021	0	0	0	0
	0	996	20	0	0	0
Total	2 412	2 967	124	7	8	0
	2 518	3 056	10	0	0	0
	2 426	2 958	122	9	13	0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	3 056	2 958

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	-13	-19

FISCALITE AFFECTEE AUX OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

Intitulé de l'opérateur	Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
CNAC - Centre national des arts du cirque	0	0	0
CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique	0	0	0
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon	50 000	50 000	42 183
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris	0	0	0
Ecole du Louvre	0	0	0
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture	776 943	716 738	1 115 166
Ecoles d'art en Région	163 005	50 706	86 718
ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs	37 628	37 500	0
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts	31 887	112 000	43 198
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle	15 226	55 000	21 454
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son	0	8 000	13 626
INP - Institut national du patrimoine	0	0	0
Universcience	0	0	0
Total	1 074 689	1 029 944	1 322 345

Opérateurs

OPÉRATEUR

CNAC - Centre national des arts du cirque

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 a vu la poursuite de la mise en œuvre du projet pédagogique élaboré par la nouvelle direction depuis 2022.

Sur le volet pédagogique, l'établissement a poursuivi ses réflexions sur le Diplôme d'État (DE) de professeur de cirque en formation initiale et continue.

Le CNAC a porté avec succès plusieurs spectacles et événements tels que les Écritures croisées à Châlons et CIRCA, le spectacle de fin d'études, et les Échappées de la 37^e promotion. L'école a également développé des événements privés et du mécénat.

Le CNAC a par ailleurs consolidé son approche internationale notamment grâce à la mise en place du projet pédagogique de l'école de cirque de Tunis, en lien avec le théâtre national tunisien et l'Institut français.

En matière de recherche, le CNAC a organisé la première assemblée annuelle des chercheurs en cirque. La directrice du CNAC a également rendu son rapport de préfiguration du projet Châlons-Cirque, porté par la Ville de Châlons-en-Champagne.

En termes de ressources humaines, les équipes de l'école ont été formées à la gestion de projet, et sensibilisées et formées (tout comme les étudiants) à la lutte contre les VHSS.

Sur le volet immobilier, le CNAC a élaboré son SPSI 2026-2030. L'accueil du cirque historique a été réaménagé, et une fresque a été réalisée sur l'allée piétonne de la Marnaise. Le chantier de l'allée piétonne a débuté. L'école a également déposé un dossier sur les fonds verts pour la rénovation énergétique de ses bâtiments.

Gouvernance et pilotage stratégique

Peggy Donck a été nommée directrice de l'établissement à compter du 1^{er} janvier 2022, par décision du directoire du CNAC en date du 21 octobre 2021. Elle dispose d'une lettre de mission en date du 15 juillet 2022 et inscrit son action dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance 2023-2027.

La présidence de l'établissement est assurée par Pierre-Cyrille Hautcœur depuis le 24 janvier 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	4 076	4 076	3 554	3 554	4 514	4 514
Subventions pour charges de service public	3 545	3 545	3 426	3 426	3 534	3 534
Transferts	40	40			16	16
Subventions d'investissement	491	491	129	129	964	964
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	25	25				
Transferts	25	25				
P230 – Vie de l'élève					4	4
Transferts					4	4
P349 – Transformation publique	8	8				
Subventions d'investissement	8	8				
Total	4 109	4 109	3 554	3 554	4 518	4 518

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En ce qui concerne la subvention pour charges de service public sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +108 k€ entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-83 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles portant sur :
 - La vie étudiante, en particulier grâce la mise-en-œuvre du plan santé (+1500 € en AE=CP) ;
 - Le renforcement de l'insertion professionnelle des étudiants via le dispositif CulturePro (+20 k€ en AE=CP) ;
 - Des actions de recherche de l'établissement (+20 k€ en AE=CP) ;
 - Le financement du « Jeune cirque national » (+150 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart de +835 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-7 k€ en AE=CP) ;
- La mise-en-œuvre d'une repriorisation en gestion par le programme (-122 k€ en AE=CP) ;
- Le financement des travaux d'aménagement de la voie piétonne (+964 k€ en AE=CP).

Des crédits complémentaires ont par ailleurs été versés à l'établissement au titre d'aides à l'embauche d'un salarié en contrat d'apprentissage (+16 k€ en AE=CP).

Enfin il est à noter que le programme 230 « Vie de l'élève » a apporté une contribution à la vie étudiante et de campus.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 569		Subventions de l'État – subventions pour charges de service public – crédits d'intervention (transfert)	3 342 3 342	
Fonctionnement autre que les charges de personnel	1 901		Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	339	
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	251		Revenus d'activité et autres produits	787	
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	251		<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	75	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	237	
Total des charges	4 469		Total des produits	4 468	
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1	
Total : équilibre du CR	4 469		Total : équilibre du CR	4 469	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	61		Capacité d'autofinancement		
Investissements	608		Financement de l'actif par l'État	122	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	670		Total des ressources	122	
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	548	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
3 080	1 809	

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Total	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	41	37	41
– sous plafond	37	37	37
– hors plafond	4		4
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 37 ETPT et consomme intégralement son plafond. Son schéma d'emploi est neutre. En outre, il rémunère 3 ETPT sous plafond correspondant à 1 salarié en charge de la Chaire ICiMa et à des apprentis. Le schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

CNSAD - Conservatoire national supérieur d'art dramatique

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPÉRATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par le renouvellement de l'accréditation du Conservatoire pour la période 2025-2030, ainsi que par la poursuite de la mise en place du projet pédagogique et de recherche de la directrice, visant notamment à affirmer la place de la recherche-crédation au sein de l'établissement. L'année 2024-2025 a également été celle de l'ouverture du nouveau diplôme de 2^e cycle « Jouer et mettre en scène », conférant grade de master. Sur le volet immobilier, le CNSAD-PSL a engagé en 2025 les travaux d'aménagement du nouveau site complémentaire de Romainville, consécutivement à la signature d'un bail de 9 ans avec le groupe Fiminco. Les travaux sont en cours de finalisation, pour une ouverture du site prévue au printemps 2026. Parallèlement à l'ouverture du site complémentaire, le CNSAD-PSL conduit un projet de restructuration et de rénovation

énergétique du site historique (classé dans son entièreté aux monuments historiques en 2024). L'élaboration du préprogramme fonctionnel, architectural et technique de rénovation a été initiée en 2025.

Gouvernance et pilotage stratégique

Sandy Ouvrier a été nommée directrice de l'établissement à compter du 1^{er} juillet 2023 pour un premier mandat de trois ans.

La présidence du Conservatoire est assurée par Anne Loiret depuis le 22 août 2021.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	6 854	6 854	5 351	5 351	9 470	7 470
Subventions pour charges de service public	4 122	4 122	5 193	5 193	6 470	5 470
Transferts	10	10				
Subventions d'investissement	2 722	2 722	158	158	3 000	2 000
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	0	0				
Subventions pour charges de service public	0	0				
P349 – Transformation publique	1	1				
Subventions d'investissement	1	1				
Total	6 856	6 856	5 351	5 351	9 470	7 470

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +277 k€ entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-121 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre d'actions ciblées en matière de :
 - Structuration de l'enseignement supérieur Culture (+40 k€ en AE=CP) ;
 - Soutien à la vie étudiante, en particulier via un plan santé (+2 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre de la participation de l'établissement au programme artiste intervenant en milieux scolaires (+18 k€ en AE=CP) ;
- Un accompagnement exceptionnel pour la prise à bail des locaux de Romainville (+334 k€ en AE=CP) ;
- Une mesure ministérielle de compensation de la mise-en-œuvre de la protection sociale complémentaire (4 k€).

L'écart de 1 M€ entre les AE et les CP sur la SCSP est lié à une erreur de bascule en 2025.

En investissement, l'écart à la LFI et la différence entre les AE (3 000 k€) et les CP (2 000 k€) s'expliquent par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-9 k€ en AE=CP) ;
- La mise-en-œuvre d'une repriorisation en gestion par le programme (-149 k€ en AE=CP)
- La poursuite du financement de travaux sur le site de Romainville (+1 000 k€ en CP) ;
- Le financement de travaux sur le site historique (+3 000 k€ en AE et +1 000 k€ en CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel <i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	3 107	2 706	Subventions de l'État <i>– subventions pour charges de service public</i> <i>– crédits d'intervention (transfert)</i>	5 088 5 088	5 471 5 471
Fonctionnement autre que les charges de personnel	2 421	2 533	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)	194	234	Autres subventions	176	123
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	152	583	Revenus d'activité et autres produits	282	455
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	152	583	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	85	58
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		179
Total des charges	5 723	5 473	Total des produits	5 546	6 049
Résultat : bénéfice		577	Résultat : perte	177	
Total : équilibre du CR	5 723	6 049	Total : équilibre du CR	5 723	6 049

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	109		Capacité d'autofinancement		923
Investissements	5 157	1 977	Financement de l'actif par l'État	158	1 000
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	5 266	1 977	Total des ressources	158	1 923
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 108	54

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
7 186	1 700	8 090

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	3 107	3 107	2 934	2 934
Fonctionnement	2 082	2 254	2 068	1 782
Intervention	194	194	217	217
Investissement	2 407	5 157	1 578	1 977
Total des dépenses AE (A) CP (B)	7 791	10 713	6 797	6 910
dont contributions employeur au CAS pensions	0	0	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	5 409	5 317
Subvention pour charges de service public	5 071	5 071
Subvention pour charges d'investissement	149	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	189	246
Recettes fléchées	1 730	2 489
Subvention pour charges d'investissement fléchée	1 564	2 398
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	147	83
Recettes propres fléchées	19	7
Total des recettes (C)	7 139	7 806
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	897
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	3 574	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement	1 564 1 436	294 412	296 403	194 217	194 217	80 848	80 202	2 132 2 913	2 135 2 258
Recherche	59 24	16 16	16 16	0 0	0 0	0 0	0 0	75 40	75 40
Support	1 478 1 467	1 747 1 606	1 910 1 329	0 0	0 0	2 327 730	5 077 1 775	5 553 3 803	8 466 4 572
Valorisation et diffusion culturelle	6 6	25 35	32 34	0 0	0 0	0 0	0 0	31 41	38 40
Total	3 107 2 934	2 082 2 068	2 254 1 782	194 217	194 217	2 407 1 578	5 157 1 977	7 791 6 797	10 713 6 910

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	3 574	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	116
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	3 574	116
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	904
Abondement de la trésorerie fléchée	0	358
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	546
Total des besoins	3 574	1 020

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	897
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	124
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 020
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	3 574	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	3 433	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	141	0
Total des financements	3 574	1 020

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	42	41	40
– sous plafond	41	41	39
– hors plafond	1		1
dont contrats aidés			
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	17	18	17
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	17	18	17

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 39 ETPT pour un plafond de 40 ETPT. Il rémunère également 1 ETPT hors-plafond. Le schéma d'emploi est de +1 ETP.

OPÉRATEUR

CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Sur le plan pédagogique, l'année 2025 a été marquée par la refonte des diplômes de 2^e cycle en musique conférant grade de master, pensés pour accompagner et responsabiliser chaque étudiant dans la construction d'un parcours singulier en lien avec son projet professionnel, et affirmant la place essentielle de la médiation artistique comme vecteur de rencontre, d'engagement citoyen et de transmission auprès de tous les publics.

Par ailleurs, le CNSMD de Lyon a organisé les 17 et 18 novembre 2025 un colloque en recherche artistique sur le thème « Musique en transition : l'impératif écologique ». Ce colloque, réunissant scientifiques, universitaires, partenaires institutionnels et professionnels du secteur musical, a été l'occasion de réinterroger formes de création et pratiques à l'heure de la transition écologique.

Sur le volet emploi, les enseignants du conservatoire ont bénéficié d'un reclassement au sein de nouvelles grilles de rémunération, dans le cadre de l'accord ministériel du 14 mars 2025 relatif à la révision des conditions de rémunération des personnels pédagogiques contractuels au sein du ministère de la Culture. Par ailleurs, le ministère a engagé en 2025 les travaux d'élaboration du cadre de gestion des enseignants du conservatoire, avec la publication, le 22 juillet 2025, de l'arrêté fixant les fonctions et modes de recrutement du personnel pédagogique des CNSMD. Ce travail se poursuivra en 2026 avec le lancement des travaux visant à l'élaboration du décret relatif au temps de travail et obligations de service du personnel pédagogique.

Sur le volet immobilier, le Conservatoire a poursuivi les travaux relatifs au projet de campus artistique, dont la première phase consiste en la construction d'une salle modulable permettant d'accueillir un orchestre symphonique et de produire opéras et ballets.

Gouvernance et pilotage stratégique

Mathieu Ferey a été renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'établissement à compter du 2 janvier 2025, pour un troisième et dernier mandat de trois ans.

La présidence de l'établissement est assurée par Jean de Saint-Guilhem depuis le 13 février 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	18 896	15 596	15 452	15 452	14 975	14 975
Subventions pour charges de service public	14 753	14 753	14 616	14 616	13 153	13 153
Dotations en fonds propres	3 300					
Transferts	7	7			22	22
Subventions d'investissement	835	835	835	835	1 800	1 800
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	9	9			85	68
Transferts	9	9			85	68
Total	18 905	15 605	15 452	15 452	15 060	15 043

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de -1 463 k€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-240 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre d'actions ciblées en matière de :
 - Structuration de l'enseignement supérieur Culture (+30 k€ en AE=CP) ;
 - Renforcement de l'insertion professionnelle des étudiants, notamment grâce à la mise-en-œuvre d'une formation en apprentissage (+45 k€ en AE=CP) ;
 - Soutien à la vie étudiante, en particulier via un plan santé (+4 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention consécutive à la révision des grilles de rémunérations des personnels pédagogiques (+658 k€ en AE=CP) ;
- Un soutien exceptionnel au fonctionnement (+140 k€ en AE=CP)
- Le financement par le ministère de la culture due au CEMAGREF (-2 100 k€ en AE=CP)).

En investissement, l'écart de +965 k€ en AE=CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-46 k€ en AE=CP) ;
- La mise-en-œuvre d'une repriorisation en gestion par le programme (-789 k€ en AE=CP) ;
- La poursuite du financement de la phase 1 du Campus musical (+1 400 k€ en AE=CP) ;
- Le financement de travaux de désenfumage (+400 k€ en AE=CP).

Des crédits d'intervention ont par ailleurs été versés aux établissements au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants (+22 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, cet établissement a bénéficié de crédits en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » au titre du « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture » (+85 k€ en AE et +68 k€ en CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	13 080	13 174	Subventions de l'État	14 439	13 175
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	630	572	– subventions pour charges de service public	14 439	13 175
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 070	5 061	Fiscalité affectée	50	42
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	411	435
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 300	1 421	Revenus d'activité et autres produits	2 060	4 466
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 300	1 421	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		57
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 130	1 343
Total des charges	18 150	18 236	Total des produits	16 960	18 118
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 190	118
Total : équilibre du CR	18 150	18 236	Total : équilibre du CR	18 150	18 236

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	1 020	97	Capacité d'autofinancement		
Investissements	2 526	1 499	Financement de l'actif par l'État	789	1 800
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		57
Remboursement des dettes financières	8	11	Augmentation des dettes financières	21	6
Total des emplois	3 554	1 607	Total des ressources	810	1 862
Augmentation du fonds de roulement		256	Diminution du fonds de roulement	2 744	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
16 898	11 640	14 904

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	13 080	13 080	13 207	13 207
Fonctionnement	3 828	3 770	3 712	3 594
Intervention	0	0	0	0
Investissement	3 650	2 526	3 347	1 534
Total des dépenses AE (A) CP (B)	20 558	19 376	20 267	18 336
dont contributions employeur au CAS pensions	630	630	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	15 458	14 001
Subvention pour charges de service public	14 377	12 277
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	63	797
Fiscalité affectée	50	42
Autres financements publics	39	0
Recettes propres	930	885
Recettes fléchées	1 161	2 384
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	789	1 901
Autres financements publics fléchés	234	403
Recettes propres fléchées	138	80
Total des recettes (C)	16 620	16 384
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 757	1 951

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	7 859 8 045	1 432 1 209	1 422 1 152	0 0	0 0	305 305	305 345	9 596 9 559	9 586 9 542
Fonctions support	5 204 5 132	2 284 2 387	2 236 2 336	0 0	0 0	3 345 3 042	2 221 1 181	10 833 10 561	9 661 8 649
Recherche	17 30	44 60	44 57	0 0	0 0	0 0	0 0	61 90	61 87
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	68 56	68 49	0 0	0 0	0 0	0 9	68 56	68 58
Total	13 080 13 207	3 828 3 712	3 770 3 594	0 0	0 0	3 650 3 347	2 526 1 534	20 558 20 267	19 376 18 336

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 757	1 951
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	8	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	23	17
Autres décaissements non budgétaires	0	31
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 788	2 005
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	1 102
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 788	2 005

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	21	11
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	21	11
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 767	1 994
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	1 707	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 060	3 097
Total des financements	2 788	2 005

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	206	206	206
– sous plafond	205	206	205
– hors plafond	1		1
<i>dont contrats aidés</i>			1
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 205 ETPT pour un plafond de 206 ETPT.

Le schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'année 2025 a été marquée par le renouvellement de l'accréditation du Conservatoire et l'élaboration du projet d'établissement pour la période 2025-2030. L'année a également été ponctuée par la programmation de plus de 300 événements de mise en situation professionnelle en collaboration avec les principales scènes parisiennes, de nombreux lieux en région ainsi qu'avec plusieurs partenaires internationaux. Par ailleurs, on notera en 2025 le renforcement de la politique d'égalité des chances du Conservatoire avec l'organisation d'un stage destiné à des étudiants danseurs guadeloupéens, dont trois ont par la suite réussi le concours d'entrée, et le déploiement d'un dispositif d'accompagnement au concours pour les personnes en situation de handicap.

Les enseignants du conservatoire ont bénéficié d'un reclassement au sein de nouvelles grilles de rémunération, dans le cadre de l'accord ministériel du 14 mars 2025 relatif à la révision des conditions de rémunération des personnels pédagogiques contractuels au sein du ministère de la Culture. Par ailleurs, le ministère a engagé en 2025 les travaux d'élaboration du cadre de gestion des enseignants du conservatoire, avec la publication, le 22 juillet 2025, de l'arrêté fixant les fonctions et modes de recrutement du personnel pédagogique des CNSMD. Ce travail se poursuivra en 2026 avec le lancement des travaux visant à l'élaboration du décret relatif au temps de travail et obligations de service du personnel pédagogique.

La filiale du Conservatoire (le *Conservatoire augmenté*), créée en 2023, poursuit son développement. Cette filiale est structurée autour de trois activités : un campus en ligne, un centre de ressources numériques ainsi qu'un studio d'enregistrement 3D à la pointe des technologies de son binaural et de prise de vue numérique. Une version test du campus en ligne a été lancée à l'automne 2025 en interne au Conservatoire, avant une ouverture au public prévue au printemps 2026.

Sur le volet immobilier, l'année 2025 a vu la poursuite des importants travaux de rénovation du bâtiment, ainsi que la préparation des travaux de construction du studio de son immersif, dont le démarrage est prévu en 2026.

Gouvernance et pilotage stratégique

Émilie Delorme a été renouvelée dans ses fonctions de directrice de l'établissement à compter du 1^{er} janvier 2026, pour un troisième et dernier mandat de trois ans.

La présidence de l'établissement est assurée par Stéphane Pallez depuis le 4 septembre 2020.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	32 279	32 679	29 440	29 440	29 481	30 881
Subventions pour charges de service public	27 365	27 365	27 538	27 538	28 450	28 450
Transferts	11	11			30	30
Subventions d'investissement	4 902	5 302	1 902	1 902	1 000	2 400
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	139	117				
Transferts	139	117				
P123 – Conditions de vie outre-mer	30	24			10	16
Transferts	30	24			10	16
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	0	0				
Subventions pour charges de service public	0	0				
P231 – Vie étudiante					1	1
Transferts					1	1
Total	32 448	32 820	29 440	29 440	29 491	30 897

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +912 k€ entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-538 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre d'actions de soutien à la vie étudiante, notamment via des actions de sensibilisation des étudiants au handicap et à la santé (+13 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre du programme « artiste intervenant en milieux scolaires » (+18 k€ en AE=CP)
- Le versement d'une subvention consécutive à la révision des grilles de rémunérations des enseignants et pédagogiques (+1 081 k€ en AE=CP) ;
- Un accompagnement exceptionnel en fonctionnement (+300 k€ en AE=CP) ;
- Une mesure ministérielle de compensation de la mise-en-œuvre de la protection sociale complémentaire (+38 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de -902 k€ en AE et +498 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-105 k€ en AE=CP) ;
- La mise-en-œuvre d'une repriorisation par le programme en gestion (-1 797 k€ en AE=CP) ;
- Le financement de travaux d'étanchéité (+1 400 k€ en CP) ;
- La poursuite du financement du studio 3D (+1 000 k€ en AE=CP).

Des crédits d'intervention ont par ailleurs été versés à l'établissement au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants (+30 k€ en AE=CP).

Il est enfin à noter que l'établissement bénéficie de financement d'autres programmes gouvernementaux. Ainsi :

- Le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » a poursuivi le financement des actions au bénéfice d'étudiants ultra marins (+10 k€ en AE et +16 k€ en CP) ;
- Le programme 230 « Vie de l'élève » a apporté une contribution à la vie étudiante et de campus (+1 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	23 964	23 147	Subventions de l'État	28 900	28 481
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	280	300	– subventions pour charges de service public	28 900	28 481
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	13 074	13 656	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	690	765
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	3 500	4 393	Revenus d'activité et autres produits	7 400	7 967
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	3 500	4 393	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	5 243	5 706
Total des charges	37 038	36 803	Total des produits	36 991	37 212
Résultat : bénéfice		409	Résultat : perte	47	
Total : équilibre du CR	37 038	37 212	Total : équilibre du CR	37 038	37 212

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	1 789	904	Capacité d'autofinancement		
Investissements	8 951	7 446	Financement de l'actif par l'État	1 797	2 400
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières		1	Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	10 741	8 351	Total des ressources	1 797	2 400
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	8 943	5 951

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
18 975	8 403	13 268

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	23 964	23 964	23 676	23 676
Fonctionnement	9 652	9 574	8 686	8 376
Intervention	0	0	0	0
Investissement	12 909	8 951	11 736	7 479
Total des dépenses AE (A) CP (B)	46 524	42 489	44 098	39 532
dont contributions employeur au CAS pensions	280	280	300	300

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	30 195	29 787
Subvention pour charges de service public	27 000	27 000
Subvention pour charges d'investissement	1 797	0
Autres financements de l'État	109	1 419
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	1 288	1 368
Recettes fléchées	3 351	3 994
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	2 400
Financements de l'État fléchés	1 900	61
Autres financements publics fléchés	581	765
Recettes propres fléchées	870	769
Total des recettes (C)	33 546	33 782
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	8 943	5 750

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	17 750 17 651	2 183 2 357	2 188 2 146	0 0	0 0	380 732	1 244 1 485	20 313 20 740	21 181 21 283
Fonctions support	6 214 6 025	6 840 5 676	6 638 5 578	0 0	0 0	12 432 10 904	7 610 5 894	25 486 22 605	20 462 17 497
Recherche	0 0	10 88	10 70	0 0	0 0	0 0	0 0	10 88	10 70
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	619 565	738 582	0 0	0 0	97 100	97 100	716 665	835 682
Total	23 964 23 676	9 652 8 686	9 574 8 376	0 0	0 0	12 909 11 736	8 951 7 479	46 524 44 098	42 489 39 532

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	8 943	5 750
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	7
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	8 943	5 757
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	8 943	5 757

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	50
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	50
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	8 943	5 707
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	2 568	2 228
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	6 376	3 479
Total des financements	8 943	5 757

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	355	349	360
– sous plafond	347	349	348
– hors plafond	8		12
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	7		9
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	87	93	89
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	87	93	89

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 348 ETPT pour un plafond de 349 ETPT et 12 ETPT hors-plafond dont 9 apprentis. Le schéma d'emploi est de -0,5 ETP.

OPÉRATEUR

Ecole du Louvre

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Les résultats des examens de 1^{er} cycle :

Depuis l'entrée en vigueur du Contrat d'objectifs et de performance en cours (2022-2025), la mise en place du nouveau concours d'entrée en 1^{re} année de 1^{er} cycle et la création de la commission paritaire pour la modernisation pédagogique, une attention particulière est apportée aux résultats d'histoire générale de l'art des élèves de 1^{re} année. Les examens de 2025 ont été sensiblement meilleurs que ceux des deux années précédentes, avec un taux de réussite de 75,8 % (68 % en 2024)

Une première Winter School à l'École du Louvre :

Pour la première fois, l'École du Louvre a organisé, du 14 au 24 janvier, un programme intensif en anglais afin de proposer à des étudiants internationaux de bénéficier des enseignements de l'École du Louvre ; la « Winter School » de 2025 a ainsi réuni six nationalités. Elle rejoint deux séminaires intensifs d'été : la « Summer School » et le SIEM (séminaire international d'été de muséologie). La Winter School s'est concentrée sur le domaine des recherches de provenance afin de sensibiliser les participants aux enjeux et aux connaissances concernant la collecte d'objets d'art, la garantie de leur circulation et de leur transfert légaux, l'étude de leurs archives et de leur documentation et la promotion des réponses scientifiques aux questions et défis posés par le contexte mondial.

Les nouveautés destinées aux auditeurs libres :

- Nouveau cours sur l'histoire mondiale des jardins qui, bien que peu connue du grand public, constitue un champ particulièrement fécond de l'histoire culturelle où se croisent les approches les plus variées.
- Auditeurs enseignants adhérant aux dispositifs « Clef » et « Clef + » du musée du Louvre : Pour accompagner des enseignants dans la préparation de visites ou de projets, le musée du Louvre a mis au point des dispositifs qui apportent à un certain nombre d'avantages. L'École du Louvre s'y est associée par un nouveau partenariat proposant une réduction de 10 % à ces enseignants pour l'inscription aux cycles d'initiation à l'histoire générale de l'art en 37 leçons.
- Extension des possibilités d'assister aux cours du soir à distance : le service des publics auditeurs a étendu la programmation des « replay » à l'ensemble des cours du soir, excepté les cours d'histoire des techniques et le cours d'histoire universelle des jardins, qui vont être proposés en « bouquets de replay » pendant les périodes de congés scolaires.

Les trois ans du Centre de recherche :

La création, à la rentrée 2023, du nouveau parcours de master « Biens sensibles, provenance et enjeux internationaux » et son succès auprès des étudiants a donné une impulsion forte à de nouveaux sujets de thèse et

à de nouvelles problématiques de recherche. Si bien que le Centre a créé un cinquième axe « Recherche de provenance », animé par trois nouveaux membres associés. À la rentrée 2025-2026, un 6^e axe de recherche « études féministes, études de genre et intersectionnalité » a été créé.

Une campagne pour lutter contre la précarité étudiante portée par le Fonds de Dotation de l'École du Louvre : Sur la constatation qu'un tiers des élèves de l'École du Louvre pouvait être considéré comme relevant d'une situation de précarité, une campagne de financement participatif a été lancée et s'est achevée le 31 décembre, avec plus de 700 contributions pour un total de 130 000 €. La hausse du coût de la vie et les difficultés de logement empêchent de nombreux étudiants de vivre leur scolarité sereinement et l'École du Louvre mène ainsi une politique volontariste d'égalité des chances depuis plus de 10 ans. Face à cette réalité, l'École du Louvre a fait le choix de mobiliser son Fonds de Dotation : les intérêts des sommes levées permettront en priorité de financer des aides d'urgence à destination des étudiants les plus fragiles.

La stratégie numérique :

Le premier semestre a été consacré au suivi technique et organisationnel du projet de SI de la bibliothèque : un travail conséquent de conception, planification, nettoyage, correction des données, vérification des migrations, formation aux outils et formation de l'équipe a donc été réalisé sans fermeture ni impact sur le service public. La nouvelle plateforme numérique de gestion de la bibliothèque a été mise en service à l'automne 2025.

Le projet de SI de la scolarité : Depuis janvier 2025, des ateliers sont organisés une fois par semaine afin de déterminer les futurs paramétrages du nouvel outil. La mise en service est prévue pour la fin du 1^{er} semestre 2026.

Une dynamique collective autour des valeurs de travail de l'École du Louvre :

La semaine du 7 au 10 janvier 2025 a été marquée par l'organisation d'ateliers portant sur les valeurs de travail à l'École du Louvre. Ces ateliers ont donné à l'ensemble des agents de l'École l'occasion de se retrouver, d'échanger et de réfléchir ensemble sur les valeurs de travail partagées au sein de l'établissement. Des étapes ultérieures seront prévues en 2025-2026, afin de permettre à tous de s'appropriier ces résultats et de veiller à leur application dans la vie professionnelle.

Politique des travaux :

L'amphithéâtre Cézanne : Livré il y a plus de 50 ans en 1972, l'amphithéâtre Cézanne d'une capacité d'accueil de 166 places est désormais le seul espace de l'École n'ayant pas fait l'objet de travaux de rénovation depuis l'installation de l'École dans l'Aile de Flore (1997-1998). L'École du Louvre souhaite rénover cet amphithéâtre afin qu'il devienne un lieu pilote en termes de modernité et de transversalité des usages. La réflexion a débuté en 2024 par la commande d'une étude de programmation (société AMOFI) pour analyser les usages actuels et identifier les besoins. La réflexion autour de la rénovation de l'amphithéâtre a été partagée avec Majid Boustany qui a souhaité soutenir cette nouvelle initiative à hauteur de 950 000 € (sur un coût d'objectif de 1,2 m€). Le mécénat a été accepté lors de la séance de conseil d'administration du 14 mars 2025 en même temps que la convention de mandat de délégation de maîtrise d'ouvrage confiée à l'OPPIC. La maîtrise d'œuvre a été sélectionnée en juin 2025 et le DCE finalisé en novembre a permis le lancement des procédures de marchés publics pour une réalisation des travaux à l'été 2026.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le dernier mandat de la directrice, Claire Barbillon, se terminant en décembre 2026, il est apparu difficile de proposer une nouvelle trajectoire stratégique pour l'École sans tenir compte préalablement des orientations sur la base desquelles le ministre de la Culture choisira la nouvelle directrice ou le nouveau directeur, c'est pourquoi le conseil d'administration a approuvé lors de sa séance du 18 novembre 2026 la prolongation d'un an du COP jusqu'à la fin 2026.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	2 233	2 233	2 153	2 153	2 198	2 198
Subventions pour charges de service public	2 001	2 001	1 908	1 908	1 967	1 967
Subventions d'investissement	232	232	245	245	232	232
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	35	35				
Transferts	35	35				
Total	2 268	2 268	2 153	2 153	2 198	2 198

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 361, l'écart entre les prévisions LFI et la réalisation 2025 provient de :

- La mise en réserve de précaution pour un montant de 54 k€ en AE=CP ;
- Le versement d'une subvention complémentaire pour les mesures étudiantes à hauteur de 113 k€.

L'écart pour la subvention d'investissement s'explique par la mise en réserve de précaution pour un montant de 13 k€ en AE=CP.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	4 563	4 340	Subventions de l'État	1 988	1 987
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	176	175	– subventions pour charges de service public	1 988	1 987
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	5 107	4 867	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	279	244
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	900	802	Revenus d'activité et autres produits	7 281	8 059
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	900	798	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	900	61
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>		4	<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		6
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		493
Total des charges	9 669	9 207	Total des produits	9 548	10 290
Résultat : bénéfice		1 083	Résultat : perte	121	
Total : équilibre du CR	9 669	10 290	Total : équilibre du CR	9 669	10 290

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	121		Capacité d'autofinancement		1 325
Investissements	944	882	Financement de l'actif par l'État	232	232
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	200	50
			Autres ressources		6
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 065	882	Total des ressources	432	1 613
Augmentation du fonds de roulement		731	Diminution du fonds de roulement	633	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
5 045	3 861	5 581

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	4 563	4 563	4 415	4 415
Fonctionnement	5 102	4 207	4 033	4 076
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 451	944	1 531	863
Total des dépenses AE (A) CP (B)	11 116	9 713	9 979	9 354
dont contributions employeur au CAS pensions	176	176	175	175

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	7 725	8 067
Subvention pour charges de service public	1 854	1 854
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	3	0
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	5 868	6 213
Recettes fléchées	1 355	1 827
Subvention pour charges d'investissement fléchée	232	232
Financements de l'État fléchés	132	113
Autres financements publics fléchés	279	292
Recettes propres fléchées	713	1 190
Total des recettes (C)	9 080	9 895
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	540
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	633	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	0 0	906 1 051	913 991	0 0	0 0	1 100 1 332	308 542	2 006 2 383	1 221 1 533
Fonctions support	4 563 4 415	3 141 2 470	2 628 2 508	0 0	0 0	351 199	636 321	8 055 7 084	7 827 7 244
Recherche	0 0	120 68	135 70	0 0	0 0	0 0	0 0	120 68	135 70
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	935 443	530 507	0 0	0 0	0 0	0 0	935 443	530 507
Total	4 563 4 415	5 102 4 033	4 207 4 076	0 0	0 0	1 451 1 531	944 863	11 116 9 979	9 713 9 354

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	633	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	90
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	633	90
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	536
Abondement de la trésorerie fléchée	0	282
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	254
Total des besoins	633	625

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	540
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	8
Autres encaissements non budgétaires	0	77
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	625
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	633	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	633	0
Total des financements	633	625

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

L'écart de la consommation des crédits de personnel entre le BI et le CF s'explique par une consommation partielle de l'enveloppe allouée aux agents administratifs. Cette situation résulte d'un renouvellement important des chefs de services et de leurs adjoints, entraînant des vacances de plusieurs mois.

La baisse des dépenses de fonctionnement entre le BI et le CF s'explique par une baisse des dépenses liées à la recherche, au fonction support et notamment à la baisse de l'enveloppe bâtiment et domaines (fluides).

Enfin, l'écart à la hausse en CF 2025 pour les dépenses d'investissement concerne principalement les travaux OPPIC dans l'amphithéâtre Cézanne. Un moindre écart concerne les investissements courants, tels que des travaux de rénovation de sanitaires, des dépenses informatiques et le remplacement d'un monte-charge.

Les recettes sont en augmentation de plus de 10 % par rapport au BI et proviennent principalement des ressources propres, grâce à l'activité d'enseignement des auditeurs (avec notamment la création de nouvelles offres) mais aussi de dons et de mécénats.

Diverses autres recettes sont également venues influencer le résultat 2025, comme le développement des expertises à l'international avec de nouveaux contrats de partenariat (Bénin, Arabie Saoudite).

Le total des ressources propres s'établit à 7,40 M€.

Au terme de l'année 2025, l'établissement démontre qu'il a su maîtriser ses dépenses de fonctionnement et augmenter ses recettes propres grâce à une offre renouvelée et une politique dynamique de levée de fonds.

DEPENSES PAR DESTINATION

Les recettes liées aux activités d'enseignement représentent 53 % des recettes budgétaires de l'établissement. La répartition entre les recettes liées aux inscriptions des élèves (14 %) et celles des auditeurs (86 %) est relativement stable. Les recettes liées à la formation continue sont stables.

Concernant la taxe d'apprentissage, en 2025, l'École du Louvre a perçu près de 64 k€ de recettes (*en hausse de +33 k€ par rapport à 2024*) dont 12 k€ au titre de la campagne 2024 et 52 k€ au titre de celle de 2025.

Les recettes liées aux mécénats et partenariats sont en forte augmentation grâce notamment à un mécénat exceptionnel - engagé en 2025 à hauteur de 475 k€ - fléché sur la rénovation et la modernisation de l'amphithéâtre Cézanne.

Les autres recettes (valorisation du domaine, activités commerciales et autres) sont relativement stables et s'élèvent à 419 k€ en 2025.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	40	41	38
– sous plafond	32	32	30
– hors plafond	8	9	8
<i>dont contrats aidés</i>	5		5
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	52	54	52
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	52	54	52
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

L'exécution des emplois 2025 traduit les forts enjeux de l'établissement en termes de ressources humaines.

L'École du Louvre a encore connu de nombreux mouvements de personnels, notamment 4 départs de chefs de service et 3 départs d'adjoints qui ont été remplacés en partie en 2025. Au total, plus de 20 procédures de recrutements ont été lancées au cours de l'année 2025.

Les emplois hors plafond représentent 7,7 ETPT. Parmi eux, on compte notamment cinq contrats d'apprentissage. Par ailleurs, quatre programmes, financés par des partenaires, permettent de mobiliser des emplois hors plafond. Le schéma d'emploi est de -2 ETP.

OPÉRATEUR

Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Les crédits du PLF 2025 ont permis de poursuivre :

- La convergence de la dotation budgétaire des différentes écoles nationales supérieures d'architecture et de paysage (ENSA-P) ;
- La création de l'ENSA de La Réunion au 1^{er} mars 2025 ;
- La hausse de la rémunération des contrats doctoraux. En effet, par décision interministérielle, la rémunération mensuelle minimale des doctorants contractuels a été revalorisée au 1^{er} janvier de chaque année, depuis 2023, pour atteindre une rémunération brute mensuelle de 2 300 € en 2026 (2 044,22 € en 2023, 2 100 € en 2024, 2 200 € en 2025).

L'accord ministériel relatif au cadre de rémunération des enseignants contractuels rémunérés sur titre 3 avec une mise en œuvre au 1^{er} janvier 2025, a permis le passage d'une rémunération à un indice unique à l'application d'une grille indiciaire permettant une évolution.

58 postes ont été pourvus lors de la campagne de recrutement des enseignants-chercheurs de 2025 : 11 candidats (6 femmes et 5 hommes) ont été reçus à la mutation et 47 candidats (25 femmes et 22 hommes) ont été reçus au concours.

Gouvernance et pilotage stratégique

- Le pilotage des moyens RH et financiers des ENSA-P poursuit sa professionnalisation au travers de la poursuite de la rénovation du cycle de dialogue de gestion initiée en 2024 (en 2025 consolidation des indicateurs existants et création de nouveaux notamment).
- Lettres de mission et contrats d'objectifs et de performance

La ministre de la Culture adresse une lettre de mission à chaque nouvelle directrice ou nouveau directeur entré en fonctions.

Les directrices et directeurs des ENSA-P de Bretagne, Clermont-Ferrand, La Réunion, Marseille, Paris-Val de Seine, Versailles ont été nommés en 2025.

Au travers des contrats d'objectifs pluriannuels, les ENSA-P s'engagent dans une démarche de performance. La contractualisation accompagne la procédure d'accréditation qui implique le Haut conseil de l'évaluation, de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres). En 2025, les travaux de construction des nouveaux COP qui

seront signés en 2026 ont été initiés pour les ENSA-P suivantes : Bretagne, Nancy, Normandie, Paris-Belleville, Paris-Est, Paris-Malaquais, Paris Val de Seine, Strasbourg.

- Accréditations et habilitations des ENSA-P

En 2025, les écoles d'architecture de la vague D (ENSA-P de Paris-La Villette et Paris-Val de Seine) ont été accréditées pour cinq ans (2025-2030) à délivrer le diplôme d'études en architecture (DEEA) conférant le grade de licence et le diplôme d'État d'architecte (DEA) conférant le grade de master. Celles de la vague E (ENSA-P de Lille, Paris-Belleville, Paris-Malaquais, Paris-Est, Versailles) ont été évaluées par le Hcéres en vue d'une accréditation en 2026.

L'évaluation des ENSA-P de la vague A ont débuté en 2025 (ENSA-P Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Saint-Étienne, Toulouse) en vue d'une accréditation en 2027.

Les ENSA-P de Montpellier et Paris-Belleville ont été habilitées à délivrer l'HMONP.

Les quatre diplômes de spécialisation et d'approfondissement (DSA) de l'ENSA Paris-Belleville (projet urbain, maîtrise d'ouvrage, risques majeurs, patrimoine), et celui de Paris-Est, ont été habilités en 2025.

Politique immobilière

La majorité des crédits d'investissement ont été mobilisés en 2025 pour financer des plans de rénovation énergétique des bâtiments. Les principaux projets financés en 2025 ont concerné les ENSA-P de Bordeaux (1,4 M€ en AE et 0,4 M€ en CP), de Lyon (2,9 M€ en AE et 1,7 M€ en CP), de Paris Val-de-Seine (0,9 M€ en AE en en CP), de Nancy (2 M€ en AE et 1,7 M€ en CP).

En 2025, l'ENSA de Normandie a également bénéficié de financement pour réaliser un projet de desserrement du site (2,8 M€ en AE et 0,9 M€ en CP).

Enfin, l'avenant à la convention pour la réalisation du projet de réhabilitation et de l'extension de l'ENSA de Toulouse a été signé en 2025 (3 M€ en AE et 5,8 M€ en CP pour la tranche ferme).

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		9				5
Transferts		9				5
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement						14
Transferts						14
P175 – Patrimoines	335	331			154	154
Transferts	335	331			154	154
P131 – Création	15	15			15	15
Transferts	15	15			15	15
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	73 981	73 337	60 469	60 469	73 206	71 361
Subventions pour charges de service public	59 316	59 316	56 972	56 972	59 974	59 974
Transferts	1 505	1 505			1 452	1 452
Subventions d'investissement	13 160	12 516	3 497	3 497	11 781	9 935

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	216	204			52	75
Transferts	211	199			26	49
Subventions d'investissement	5	5			26	26
P113 – Paysages, eau et biodiversité	126	133			133	163
Transferts	126	133			133	163
P181 – Prévention des risques		39				
Transferts		39				
P140 – Enseignement scolaire public du premier degré	2	2				
Transferts	2	2				
P141 – Enseignement scolaire public du second degré	2	4			2	3
Transferts	2	4			2	3
P230 – Vie de l'élève					6	6
Transferts					6	6
P334 – Livre et industries culturelles	10	10			10	10
Transferts	10	10			10	10
P123 – Conditions de vie outre-mer		5				
Transferts		5				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	0	0			0	0
Subventions pour charges de service public	0	0			0	0
P231 – Vie étudiante	22	22			18	18
Subventions pour charges de service public	10	10			8	8
Transferts	12	12			10	10
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	16	16			20	76
Transferts	16	16			20	76
P112 – Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire		21				
Transferts		21				
P147 – Politique de la ville	7	7			14	14
Transferts	7	7			14	14
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	3 864	1 120				2 744
Subventions d'investissement	3 864	1 120				2 744
P349 – Transformation publique	385	385				
Subventions d'investissement	385	385				
Total	78 982	75 662	60 469	60 469	73 631	74 659

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Pour le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'évolution entre la LFI et la réalisation 2025 concernant la subvention pour charges de service public provient notamment de :

- L'application de la mise en réserve de précaution pour 1,764 M€ en AE=CP ;
- Une subvention complémentaire pour les actions RH pour 1,957 M€ ;
- L'octroi d'une subvention complémentaire pour les mesures étudiantes d'un montant de 1,1 M€ ;
- Une subvention complémentaire pour la formation continue de 198 k€ ;
- Des compléments en cours de gestion destinés à doter les écoles de moyens supplémentaires.

Sur ce même programme, l'écart pour la subvention d'investissement entre la LFI et la réalisation 2025 provient de subventions complémentaires en investissement (cf montants dans la partie « Justification au premier euro » de l'action 1), pour financer les projets suivants :

- La rénovation énergétique de l'ENSAP de Bordeaux ;
- Le financement des études de l'extension de l'ENSA Bretagne ;
- La rénovation énergétique du bâtiment Jourda Perraudin de l'ENSA Lyon ;
- La rénovation énergétique et le désamiantage de l'ENSA Nancy ;
- Le desserrement des locaux de l'ENSA Normandie ;
- Le financement de la rénovation énergétique de l'ENSA Paris-Val de Seine ;
- Le financement du premier équipement de la nouvelle ENSA de la Réunion ;
- La rénovation et l'extension de l'ENSA Toulouse ;

Par ailleurs, certaines ENSA ont perçues une subvention d'investissement au titre de la poursuite des opérations financées dans le cadre du CPER 2021-2027 à hauteur 1 M€ en CP (ENSA de Bretagne, de Lyon, de Montpellier, et de Versailles).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	37 023	37 355	Subventions de l'État	54 111	61 448
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	264	41	– subventions pour charges de service public	54 111	61 448
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	54 416	53 624	Fiscalité affectée	717	1 115
Intervention (le cas échéant)		23	Autres subventions	5 491	6 428
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	13 193	13 934	Revenus d'activité et autres produits	23 415	25 113
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	13 193	13 934	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	2 357	
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	6 768	9 561
Total des charges	91 439	91 001	Total des produits	83 734	94 104
Résultat : bénéfice		3 103	Résultat : perte	7 706	
Total : équilibre du CR	91 439	94 104	Total : équilibre du CR	91 439	94 104

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	3 638		Capacité d'autofinancement		7 476
Investissements	21 954	12 043	Financement de l'actif par l'État	1 956	15 091
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	2 381	522
			Autres ressources	150	42
Remboursement des dettes financières	0	3	Augmentation des dettes financières	1	5
Total des emplois	25 593	12 046	Total des ressources	4 487	23 136
Augmentation du fonds de roulement		11 090	Diminution du fonds de roulement	21 105	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les ENSA dégagent un bénéfice de 3,1 M€, ce qui génère une augmentation de leur capacité d'autofinancement (CAF). Le niveau des dépenses d'investissement restant moindre par rapport aux ressources, le fonds de roulement des ENSA est abondé de 11 M€ en 2025.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
65 169	32 120	78 142

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	37 102	37 102	36 720	36 720
Fonctionnement	38 980	37 602	39 805	38 836
Intervention	1 090	1 090	1 187	1 155
Investissement	21 401	22 029	18 137	12 210
Total des dépenses AE (A) CP (B)	98 573	97 822	95 849	88 921
dont contributions employeur au CAS pensions	264	264	41	41

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	67 328	77 472
Subvention pour charges de service public	50 819	54 948
Subvention pour charges d'investissement	0	2 122
Autres financements de l'État	2 150	3 557
Fiscalité affectée	717	1 172
Autres financements publics	618	845
Recettes propres	13 024	14 828
Recettes fléchées	11 829	22 144
Subvention pour charges d'investissement fléchée	842	4 715
Financements de l'État fléchés	3 601	8 903
Autres financements publics fléchés	6 673	7 549
Recettes propres fléchées	714	977
Total des recettes (C)	79 158	99 617
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	10 696
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	18 665	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des dépenses par destination	37 102 36 720	38 980 39 805	37 602 38 836	1 090 1 187	1 090 1 155	21 401 18 137	22 029 12 210	98 573 95 849	97 822 88 921
Total	37 102 36 720	38 980 39 805	37 602 38 836	1 090 1 187	1 090 1 155	21 401 18 137	22 029 12 210	98 573 95 849	97 822 88 921

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	18 665	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	3
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	2 643	3 495
Autres décaissements non budgétaires	670	2 465
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	21 978	5 963
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	9 202
Abondement de la trésorerie fléchée	0	8 041
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	3 155
Total des besoins	21 978	15 165

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	10 696
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	1	5
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	1 268	1 940
Autres encaissements non budgétaires	10	2 525
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	1 278	15 165
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	20 700	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	1 994
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	20 700	0
Total des financements	21 978	15 165

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Les BI présentaient une situation « pessimiste » avec un solde budgétaire négatif (-18,665 M€) alors que les CF présentent un solde positif (10, 696 M€), ce qui signifie que dans l'ensemble, la situation des ENSA s'est améliorée depuis le BI.

Néanmoins, certaines écoles conservent un solde négatif (Marne-la-Vallée avec – 1,87 M€, Grenoble -171 k€, Toulouse -68 k€ et Versailles -68 k€). Les autres données du tableau de l'équilibre financier résultent logiquement de cette situation (abondement de trésorerie au lieu d'un prélèvement comme prévu en BI).

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	802	789	784
– sous plafond	751	789	740
– hors plafond	51		44
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	1 854	1 926	1 867
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	1 854	1 926	1 867
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Concernant le titre 3, l'écart de plafond entre les prévisions 2025 et leur réalisation s'explique par les durées de vacances de postes parfois importantes pour le remplacement d'agents sortants. Cela représente en moyenne une vacance de plus de 2 ETPT par école, soit un taux de vacance de l'ordre de 6 %. Pour le titre 2, la vacance (3 %) s'explique notamment par les difficultés chroniques de recrutement sur certains profils.

Le schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

Ecoles d'art en Région

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Gouvernance et pilotage stratégique

L'École nationale supérieure de la Photographie d'Arles (ENSP) est placée sous la direction de Véronique Souben depuis le 1^{er} octobre 2023, et sous la présidence de Régine Hatchondo depuis le 30 avril 2020.

Florence Gendrier a été nommée directrice de l'École nationale supérieure d'Art de Bourges le 15 mars 2024. Cet établissement est présidé par Jérôme Montchal depuis le 19 janvier 2024.

L'École nationale supérieure d'art de Paris-Cergy (ENSAPC) est dirigée par Charlotte Fouchet Ishii depuis le 1^{er} juin 2023. Clarisse Mazoyer en est la présidente depuis le 8 mars 2023. Le mandat de cette dernière est en cours de renouvellement. Un.e nouvelle.au secrétaire général.e est également en cours de recrutement.

Depuis le 30 juin 2025, la direction de l'École nationale supérieure d'art de Dijon a été confiée à Amel Nafti. Sa présidente est Marie Wozniak depuis le 12 mars 2024.

L'École nationale supérieure d'art et de design de Limoges est dirigée par Françoise Seince depuis le 1^{er} septembre 2021. Cette dernière part à la retraite en août 2026 et le recrutement d'un.e nouvelle.au directeur.rice est en cours. Bertille Carpentier assure quant à elle la présidence de l'établissement depuis le 22 novembre 2022. Son mandat a été renouvelé le 29 janvier 2026 pour une durée de 3 ans.

Le 30 juin 2025, Sylvain Lizon, qui dirigeait la Villa Arson à Nice depuis 2018, a pris la tête de l'École nationale supérieure d'art et de design de Nancy dont la présidente est Juliette Pollet.

La Villa Arson est placée sous la direction d'Ulrika Byttner depuis le 19 janvier 2026. Le renouvellement des personnalités qualifiées et de la présidence du conseil d'administration est en cours.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		6				4
Transferts		6				4
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		7				
Transferts		7				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	15 365	15 365	14 858	14 858	15 355	12 811
Subventions pour charges de service public	12 005	12 005	11 653	11 653	11 976	11 976
Transferts	356	356			135	135
Subventions d'investissement	3 004	3 004	3 205	3 205	3 244	700
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	8	16			49	49
Transferts	8	16			49	49

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P231 – Vie étudiante	8	8			8	8
Transferts	8	8			8	8
P137 – Égalité entre les femmes et les hommes	1	1			1	1
Transferts	1	1			1	1
P147 – Politique de la ville	1	1				
Transferts	1	1				
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	454	454				
Subventions d'investissement	454	454				
P349 – Transformation publique	11	11				
Subventions d'investissement	11	11				
Total	15 848	15 868	14 858	14 858	15 412	12 872

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +323 k€ entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-330 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre d'actions de :
 - Soutien à la vie étudiante (+24 € en AE=CP) ;
 - Structuration de l'enseignement supérieur Culture (+95 k€ en AE=CP) ;
 - Renforcement de l'insertion professionnelle des étudiants, notamment via le dispositif CulturePro (+235 k€ en AE=CP) ;
 - Développement de la recherche (+150 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention consécutive à la révision des grilles de rémunérations des personnels pédagogiques (+133 k€ en AE=CP) ;
- Une mesure ministérielle de compensation de la mise-en-œuvre de la protection sociale complémentaire (+6 k€ en AE=CP).
- Des mesures exceptionnelles de soutien au profit des écoles de Cergy (+50 k€ en AE=CP) et Arles (+10 k€ en AE=CP).

En investissement sur ce même programme, l'écart de +39 k€ en AE et -2 505 k€ en CP s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution aux subventions d'investissement courant (-176 k€ en AE=CP) ;
- La mise-en-œuvre d'une repriorisation en gestion par le programme (-3 029 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles visant à couvrir :
 - Le premier équipement de Cergy (+500 k€ en AE=CP) ;
 - Le remplacement des panneaux photovoltaïque à Arles (+200 k€ en AE=CP) ;
 - La rénovation du bâtiment Vacchini à Nancy (+2 544 k€ en AE).

Des crédits d'intervention ont par ailleurs été versés aux établissements au titre :

- De l'aide à la mobilité internationale des étudiants (+76 k€ en AE=CP) ;
- De l'action des écoles d'Arles, Bourges, Dijon et Nancy sur leurs territoires respectifs (+59 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, ces établissements ont bénéficié de crédits en provenance d'autres programmes gouvernementaux. Notamment :

- La mission Culture via le programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » a apporté un financement à l'École de Limoges dans le cadre de l'appel à projet « Culture connectée en Nouvelle-Aquitaine » (20 k€ en AE=CP) ;

- Des aides aux projets ont été consenties par les programmes 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » (4 k€ en CP), 137 « Égalité entre les femmes et les hommes » (1 k€ en AE=CP), 147 « Politique de la ville » (1 k€ en AE=CP), 217 « Vie étudiante » (8 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	7 107	6 868	Subventions de l'État	11 462	12 008
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	76	73	– subventions pour charges de service public	11 462	12 008
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 566	11 527	Fiscalité affectée	51	87
Intervention (le cas échéant)		47	Autres subventions	806	1 138
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	3 097	3 920	Revenus d'activité et autres produits	4 081	4 666
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	3 097	3 920	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	801	826
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		1
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	2 206	2 544
Total des charges	18 673	18 442	Total des produits	16 399	17 899
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 273	543
Total : équilibre du CR	18 673	18 442	Total : équilibre du CR	18 673	18 442

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	2 183		Capacité d'autofinancement		6
Investissements	2 908	1 782	Financement de l'actif par l'État	2 553	700
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État	18	49
			Autres ressources		1
Remboursement des dettes financières	26	20	Augmentation des dettes financières	26	33
Total des emplois	5 117	1 802	Total des ressources	2 597	789
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	2 520	1 013

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
16 015	11 817	14 636

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 160	7 160	6 939	6 939
Fonctionnement	8 174	8 416	7 682	7 533
Intervention	0	0	0	0
Investissement	2 744	2 908	1 769	1 693
Total des dépenses AE (A) CP (B)	18 077	18 483	16 390	16 166
dont contributions employeur au CAS pensions	34	34	34	34

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	15 116	13 283
Subvention pour charges de service public	11 286	11 524
Subvention pour charges d'investissement	2 242	0
Autres financements de l'État	341	160
Fiscalité affectée	51	103
Autres financements publics	158	180
Recettes propres	1 038	1 315
Recettes fléchées	1 021	1 881
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	700
Financements de l'État fléchés	261	483
Autres financements publics fléchés	665	570
Recettes propres fléchées	96	129
Total des recettes (C)	16 137	15 164
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	2 346	1 002

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Total des dépenses par destination	7 160 6 939	8 174 7 682	8 416 7 533	0 0	0 0	2 744 1 769	2 908 1 693	18 077 16 390	18 483 16 166
Total	7 160 6 939	8 174 7 682	8 416 7 533	0 0	0 0	2 744 1 769	2 908 1 693	18 077 16 390	18 483 16 166

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	2 346	1 002
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	26	19
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	319	216
Autres décaissements non budgétaires	0	737
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	2 691	1 974
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	614
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	2 691	1 974

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	26	32
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	221	196
Autres encaissements non budgétaires	0	360
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	246	588
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	2 445	1 386
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	477	52
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 968	1 948
Total des financements	2 691	1 974

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	105	105	107
– sous plafond	101	105	102
– hors plafond	4		5
dont contrats aidés	1		2
dont apprentis			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	251	264	249
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	251	264	249

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, ces opérateurs rémunèrent 102 ETPT pour un plafond de 105 ETPT.
Le schéma d'emploi est de +2 ETP.

OPÉRATEUR

ENSAD - Ecole nationale supérieure des arts décoratifs

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, l'école a accueilli 750 élèves et 22 doctorants dont 27,5 % de boursiers. Ses accréditations de licence et de master ont été renouvelées en juin 2025 pour 5 ans. Son intégration en tant qu'établissement-composante de l'université Paris-Sciences et lettres (PSL) a été rendue effective par décret du 23 janvier 2025.

Sur le plan pédagogique, l'école a révisé son règlement des études. Elle a porté une attention particulière à la première année en mobilisant un plus grand nombre d'enseignants permanents. Elle a révisé l'articulation des enseignements pour mieux accompagner les choix d'orientation des étudiants et clarifier les attendus pédagogiques. L'adossement des cursus de licence et de master à la recherche a été renforcé en s'appuyant sur une dizaine de « modules recherche-crédation », sur la mise en place d'un enseignement de méthodologie de la recherche ainsi que sur le programme gradué Arts de l'université PSL. Par ailleurs 5 thèses en recherche-crédation ont été soutenues, le nombre de doctorants progresse, les financements de thèses se diversifient et deux nouveaux groupes de recherche ont été mis en place, portant leur nombre à six. Enfin, l'école dispose de trois chaires : « Écodesign et création » avec Décathlon, les « Nouveaux imaginaires du dessin » avec Hermès et « Vulnérabilités et capacités (VULCA) » avec l'École normale supérieure-PSL et l'institut Imagine.

Les travaux d'extension immobilière, engagés en août 2024 sous maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) ont connu d'importants retards en raison de la défaillance d'une entreprise titulaire de lots essentiels. Les travaux en sous-sol sont désormais achevés. La réception est envisagée au printemps 2027.

L'école poursuit le programme Design des Territoires qu'elle a créé en 2021, et que le ministère de la Culture accompagne dans son déploiement national.

Elle continue également d'assurer le pilotage du Campus des métiers et des qualifications d'excellence Mode, Métiers d'arts et design qui réunit 50 établissements des académies de Paris et de Créteil en vue de valoriser la formation depuis la voie professionnelle jusqu'au niveau recherche. Elle progresse dans la mise en œuvre d'une grande matériauthèque à la Manufacture des Gobelins à horizon 2027-2028.

Gouvernance et pilotage stratégique

L'établissement est dirigé par Emmanuel Tibloux depuis le 3 juillet 2018. Son troisième mandat, initié le 12 juin 2024 s'inscrit dans les orientations fixées par une lettre de mission du 10 mars 2025. C'est également dans ce cadre que s'inscrit le COP 2025-2029 adopté le 1^{er} octobre 2025.

Le conseil d'administration de l'établissement est placé sous la présidence d'Hervé Digne depuis septembre 2023.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		25				
Transferts		25				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		5				4
Transferts		5				4
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	14 561	14 561	12 902	12 902	14 533	14 533
Subventions pour charges de service public	12 328	12 328	12 383	12 383	12 236	12 236
Transferts	619	619			347	347
Subventions d'investissement	1 613	1 613	518	518	1 950	1 950
P123 – Conditions de vie outre-mer	50	40			10	20
Transferts	50	40			10	20
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	0	0				
Subventions pour charges de service public	0	0				
P231 – Vie étudiante	16	16			12	12
Transferts	16	16			12	12
P135 – Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat	5	5				5
Transferts	5	5				5
P147 – Politique de la ville	5	5			4	4
Transferts	5	5			4	4
P348 – Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs	65	65				
Subventions d'investissement	65	65				
Total	14 702	14 721	12 902	12 902	14 559	14 579

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de -147 k€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-287 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre d'actions ciblées en matière de :
 - Structuration de l'enseignement supérieur Culture (+27 k€ en AE=CP) ;
 - Renforcement de l'insertion professionnelle des étudiants, notamment grâce au dispositif CulturePro (+30 k€ en AE=CP) ;
 - Soutien à la vie étudiante, notamment via des actions de sensibilisation des étudiants au handicap et à la santé (+9 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre du programme artiste intervenant en milieux scolaires (+18 k€ en AE=CP) ;
- Une participation au financement de la deuxième biennale du vivant (+4 k€ en AE=CP) ;
- Un soutien exceptionnel au fonctionnement (+27 k€ en AE=CP) ;
- Une mesure ministérielle de compensation de la mise-en-œuvre de la protection sociale complémentaire (+17 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart de +1 432 k€ en AE=CP s'explique par le financement :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-28 k€ en AE=CP) ;
- La mise-en-œuvre d'une repriorisation en gestion par le programme (-490 k€ en AE=CP) ;
- Le financement
 - D'équipements de vidéosurveillance (+270 k€ en AE=CP) ;
 - De travaux énergétiques (+155 k€ en AE=CP) ;
 - D'opérations de mise aux normes du parc d'ateliers (+25 k€ en AE=CP) ;
 - De l'extension Vissol (+1 500 k€ en AE=CP).

Des crédits d'intervention ont par ailleurs été versés à cet établissement au titre :

- De l'aide à la mobilité internationale des étudiants (+27 k€ en AE=CP) ;
- Du programme Design des territoires (+320 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, il a bénéficié de crédits en provenance d'autres programmes gouvernementaux. Ainsi :

- Les « cordées de la réussite » ont été financées par les programmes 147 « Politique de la ville » (4 k€ en AE=CP) et 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat » (+5 k€ en CP) ;
- L'action internationale de l'établissement a été soutenue par le programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » (4 k€ en CP) ;
- La mise-en-œuvre du programme « Design des mondes insulaires » a été accompagné par le programme 123 « Conditions de vie outre-mer » (10 k€ en AE et 20 k€ en CP) ;
- Le programme 231 « Vie étudiante » a apporté une contribution à la vie étudiante et de campus (+12 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	11 606	11 126	Subventions de l'État	12 096	12 409
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	185	171	– subventions pour charges de service public	12 096	12 409
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	11 174	8 122	Fiscalité affectée	38	
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions		186
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 911	2 273	Revenus d'activité et autres produits	8 501	1 970
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	1 911	2 273	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		110
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 450	
Total des charges	22 779	19 247	Total des produits	20 634	14 564
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	2 145	4 683
Total : équilibre du CR	22 779	19 247	Total : équilibre du CR	22 779	19 247

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	1 684	2 519	Capacité d'autofinancement		
Investissements	4 531	4 009	Financement de l'actif par l'État	490	1 950
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	39	
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	6 214	6 529	Total des ressources	529	1 950
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	5 685	4 579

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
14 008	7 040	10 601

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	11 606	11 606	11 186	11 186
Fonctionnement	9 156	9 263	5 810	5 582
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 033	4 531	491	4 015
Total des dépenses AE (A) CP (B)	21 794	25 399	17 487	20 783
dont contributions employeur au CAS pensions	185	185	0	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	13 362	13 071
Subvention pour charges de service public	12 096	12 096
Subvention pour charges d'investissement	490	0
Autres financements de l'État	0	92
Fiscalité affectée	38	0
Autres financements publics	0	0
Recettes propres	738	882
Recettes fléchées	6 352	4 358
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	1 950
Financements de l'État fléchés	380	435
Autres financements publics fléchés	4 407	492
Recettes propres fléchées	1 565	1 481
Total des recettes (C)	19 713	17 429
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	5 685	3 354

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	6 166 5 781	1 560 1 443	1 558 1 448	0 0	0 0	195 69	195 222	7 922 7 293	7 920 7 452
Fonctions supports	4 624 4 636	2 146 2 246	2 148 1 979	0 0	0 0	799 345	4 297 3 723	7 569 7 226	11 069 10 337
Recherche	815 769	671 388	681 354	0 0	0 0	20 14	20 16	1 505 1 172	1 516 1 139
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	4 780 1 733	4 875 1 802	0 0	0 0	19 63	19 54	4 799 1 795	4 894 1 855
Total	11 606 11 186	9 156 5 810	9 263 5 582	0 0	0 0	1 033 491	4 531 4 015	21 794 17 487	25 399 20 783

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	5 685	3 354
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	39
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	5 685	3 393
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Total des besoins	5 685	3 393

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	0
Autres encaissements non budgétaires	0	-13
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	-13
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	5 685	3 406
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	5 039	3 346
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	646	60
Total des financements	5 685	3 393

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	169	152	164
– sous plafond	151	152	150
– hors plafond	18		14
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	58	65	59
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	58	65	59
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 149,6 ETPT sous plafond et 14,1 ETPT hors plafond, financés par des crédits fléchés. L'ENSAD bénéficie également de 59 ETPT, rémunérés par le ministère de la Culture.

Le schéma d'emploi est de -0,9 ETP.

OPÉRATEUR

ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux-arts

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBA) a accueilli 624 étudiants et 4 doctorants dont 22 % de boursiers. La classe préparatoire Via Ferrata a accueilli 48 élèves issus de la diversité sociale, géographique et culturelle et 94 % ont obtenu au moins un concours. La filière professionnalisante a accueilli 30 étudiants. Sur le plan pédagogique, les accréditations de l'ENSBA pour son diplôme de premier cycle et pour son diplôme national supérieur d'arts plastiques (DNSAP) ont été renouvelées en juin 2025 pour 5 ans. L'organisation de l'admission et des études a été revue par arrêté du 17 avril 2025 afin de permettre aux étudiants de poursuivre leurs études en deuxième cycle dans le cadre d'une formation en alternance. Un cours a été repositionné sur les questions d'intelligence artificielle et un séminaire de recherche sur ce thème a été mis en place en 4^e année. Deux thèses ont été soutenues.

L'ENSBA a ouvert un poste de professeur invité dans le cadre d'un partenariat avec l'Institut français et la cité internationale des arts : l'artiste allemand Wolfgang Tillmans a ainsi rejoint l'établissement pour neuf mois. Enfin, l'ENSBA dispose de trois chaires : « Troubles, alliances et esthétiques », « Habiter le paysage : pratiques d'hospitalité pour le vivant » et « Photo Extralarge ».

Sur le plan patrimonial, un plan de sauvegarde des biens culturels a été élaboré et une partie des collections a été transférée vers une réserve externalisée, ce transfert étant un préalable aux travaux de rénovation du Palais des études. 74 418 biens ont été récolés.

L'offre de cours de pratiques amateurs « La Nouvelle académie des beaux-arts » a accueilli 1 731 participants à travers 65 ateliers d'initiation et de perfectionnement artistiques.

Une direction du bâtiment (30 agents) a été mise en place en janvier 2025 pour préparer les importants travaux à venir : rénovation du Palais des études affecté par des désordres structurels, pour laquelle l'Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC) a été mandaté, rénovation des cours. L'ENSBA a par ailleurs été confrontée à une grave avarie technique de son réseau d'incendie armé et à d'importants bris d'ardoises et de verrières à la suite d'épisodes orageux au printemps.

L'école a présenté sa première stratégie de transition écologique à son conseil d'administration et a œuvré à la finalisation de son plan d'action en matière d'égalité et de diversité pour 2026-2028.

Gouvernance et pilotage stratégique

Éric de Chassey dirige l'école depuis le 1^{er} juillet 2025. Sa lettre de mission a été signée le 30 septembre 2025 et devrait déboucher sur un contrat d'objectifs et de performance débutant en 2027.

Laurent Dumas a été nommé président du conseil d'administration par décret du Président de la République le 8 juillet 2024.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P175 – Patrimoines	33	33			1 735	1 735
Subventions d'investissement	33	33			1 735	1 735
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	10 732	10 732	10 497	10 497	13 473	11 588
Subventions pour charges de service public	9 549	9 549	9 605	9 605	9 760	9 760
Transferts	27	27			29	29
Subventions d'investissement	1 156	1 156	892	892	3 685	1 800
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	56	45				
Transferts	56	45				
Total	10 821	10 810	10 497	10 497	15 208	13 323

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart de +155 k€ entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-267 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre d'actions ciblées en matière de :
 - Renforcement de l'insertion professionnelle des étudiants, notamment grâce au dispositif CulturePro (+36 k€ en AE=CP) ;
 - Soutien à la vie étudiante, notamment via des actions de sensibilisation des étudiants au handicap et à la santé (+8 k€ en AE=CP) ;
- Le versement d'une subvention au titre du programme artiste intervenant en milieux scolaires (+18 k€ en AE=CP) ;
- La prise en charge de dépenses de fonctionnement liées à des travaux d'urgence (+260 k€) ;
- Un soutien exceptionnel au fonctionnement (+87 k€ en AE=CP) ;
- Une mesure ministérielle de compensation de la mise-en-œuvre de la protection sociale complémentaire (+13 k€ en AE=CP).

En investissement, l'écart de +2 793 k€ en AE et +908 k€ en CP s'explique par le financement :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-49 k€ en AE=CP) ;
- La mise-en-œuvre d'une repriorisation en gestion par le programme (-843 k€ en AE=CP) ;
- Le financement de travaux d'urgences (+500 k€ en AE=CP) ;
- La prise en charge du mandat OPPIC pour les études de restauration et de réhabilitation du Palais des études (+3 185 k€ en AE, +1 300 k€ en CP).

Des crédits d'intervention ont par ailleurs été versés par ce même programme au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants (+29 k€ en AE=CP).

Par ailleurs, le programme 175 « Patrimoines » a financé des d'études pour les travaux du Palais des études (+1 715 k€ en AE=CP) ainsi qu'une acquisition de portrait dans le cadre du « Fonds du patrimoine » (+20 k€ en AE=CP).

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	7 555	7 415	Subventions de l'État	9 338	9 788
dont contributions employeur au CAS pensions	271	314	– subventions pour charges de service public	9 338	9 788
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	7 310	7 980	Fiscalité affectée	112	43
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	55	117
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	1 061	3 847	Revenus d'activité et autres produits	4 777	4 803
dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	1 061	1 282	dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	998	
dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés		2 565	dont produits de cession d'éléments d'actif		736
			dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs		1 129
Total des charges	14 864	15 395	Total des produits	14 282	14 752
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	582	643
Total : équilibre du CR	14 864	15 395	Total : équilibre du CR	14 864	15 395

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	519		Capacité d'autofinancement		1 340
Investissements	1 679	1 456	Financement de l'actif par l'État	843	3 535
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources	1 279	742
Remboursement des dettes financières		5	Augmentation des dettes financières		1
Total des emplois	2 198	1 462	Total des ressources	2 122	5 618
Augmentation du fonds de roulement		4 156	Diminution du fonds de roulement	76	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
6 679	6 584	8 816

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	7 555	7 555	7 427	7 427
Fonctionnement	6 216	6 249	6 152	6 018
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 406	1 679	6 269	1 511
Total des dépenses AE (A) CP (B)	15 176	15 482	19 848	14 957
dont contributions employeur au CAS pensions	271	271	314	314

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	13 667	11 853
Subvention pour charges de service public	9 338	9 760
Subvention pour charges d'investissement	843	0
Autres financements de l'État	0	0
Fiscalité affectée	112	122
Autres financements publics	55	42
Recettes propres	3 319	1 930
Recettes fléchées	1 739	5 209
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	3 535
Financements de l'État fléchés	0	29
Autres financements publics fléchés	0	49
Recettes propres fléchées	1 739	1 596
Total des recettes (C)	15 406	17 062
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	2 105
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	76	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DÉPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	Budget initial Compte financier *	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement et pédagogie	5 030 4 882	1 287 1 271	1 287 1 250	0 0	0 0	339 421	339 318	6 656 6 574	6 656 6 450
Fonctions supports	1 111 1 205	3 841 4 003	3 816 3 795	0 0	0 0	783 5 614	856 838	5 734 10 822	5 782 5 838
Recherche	76 60	59 48	59 39	0 0	0 0	0 0	0 0	134 108	134 99
Valorisation et développement culturel	1 338 1 280	1 030 830	1 088 935	0 0	0 0	284 234	484 356	2 652 2 344	2 910 2 571
Total	7 555 7 427	6 216 6 152	6 249 6 018	0 0	0 0	1 406 6 269	1 679 1 511	15 176 19 848	15 482 14 957

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	76	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	6
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	30	115
Autres décaissements non budgétaires	0	5 035
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	106	5 156
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	2 136
Abondement de la trésorerie fléchée	1 132	4 226
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	106	7 292

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	2 105
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	7
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	105
Autres encaissements non budgétaires	0	5 075
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	7 292
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	106	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	1 238	2 090
Total des financements	106	7 292

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	105	111	111
– sous plafond	102	111	107
– hors plafond	3		4
dont contrats aidés	1		1
dont apprentis	1		
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :	93	98	94
– rémunérés par l'État par d'autres programmes	93	98	94

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 107 ETPT pour un plafond fixé à 111 ETPT. A ces emplois, s'ajoutent 4 ETPT, hors plafond LFI, correspondant à des emplois « mécenés » dont un contrat aidé.

L'établissement possède aussi 94 ETPT rémunérés par le ministère de la Culture.

Le schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

L'École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI) a vu ses accréditations renouvelées en juin 2025 pour les diplômes de deuxième cycle supérieur de créateur industriel et de designer textile.

À la suite de sa candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir », le Premier ministre a décidé d'attribuer au projet de l'ENSCI « Design des conceptions des transitions » une participation de France 2030 pouvant aller jusqu'à neuf millions d'euros.

Elle a accueilli une apprentie en design textile.

L'ENSCI a accueilli une deuxième promotion pour sa formation continue « Innovation by design » à Rennes.

Une aide financière individuelle à la restauration des étudiants a été mise en en partenariat avec le CROUS, dans le cadre de la loi n° 2023-265 du 13 avril 2023 visant à favoriser l'accès de tous les étudiants à une offre de restauration à tarif modéré.

Le comité scientifique prévu par la réforme du décret statutaire de l'établissement a été installé le 21 mai 2025.

Gouvernance et pilotage stratégique

La direction de l'ENSCI est assurée par Frédérique Pain depuis le 1^{er} septembre 2020. Elle a été renouvelée pour un deuxième mandat le 31 juillet 2023 et dispose d'une lettre de mission en date du 21 février 2024. Celle-ci trouvera une traduction dans le cadre d'un contrat d'objectifs et de performance 2026-2030.

Le conseil d'administration est présidé par Katie Cotellon depuis décembre 2020.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	5 011	5 011	4 649	4 649	4 406	4 406

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	4 451	4 451	4 352	4 352	4 399	4 399
Transferts	19	19			7	7
Subventions d'investissement	541	541	296	296		
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	25	20			32	30
Transferts	25	20			32	30
P141 – Enseignement scolaire public du second degré					12	12
Subventions pour charges de service public					12	12
P231 – Vie étudiante					4	5
Transferts					4	5
P192 – Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	1 712	1 712	1 835	1 835	1 601	1 601
Subventions pour charges de service public	1 712	1 712	1 632	1 632	1 601	1 601
Transferts			203	203		
P147 – Politique de la ville					3	3
Transferts					3	3
Total	6 748	6 743	6 484	6 484	6 057	6 057

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

En fonctionnement sur le programme 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la Culture », l'écart de +47 k€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-78 k€ en AE=CP) ;
- Le versement de subventions exceptionnelles au titre d'actions ciblées en matière de :
 - Soutien à la vie étudiante, notamment via des actions de sensibilisation des étudiants à la santé et au handicap (+6 k€ en AE=CP) ;
 - Renforcement de l'insertion professionnelle des étudiants, notamment via la mise-en-œuvre de l'apprentissage (+70 k€ en AE=CP) ;
 - Structuration de la recherche (+20 k€ en AE=CP).
- Un accompagnement exceptionnel en fonctionnement (+28 k€ en AE=CP).

Sur ce même programme en investissement, l'écart de -296 k€ en AE=CP entre les crédits votés en LFI et l'exécution 2025 s'explique par :

- L'application de la mise en réserve de précaution (-16 k€ en AE=CP) ;
- La mise-en-œuvre d'une repriorisation en gestion par le programme (-280 k€ en AE=CP).

Des crédits d'intervention ont par ailleurs été versés à l'ENSCI au titre de l'aide à la mobilité internationale des étudiants (+7 k€ en AE=CP).

En outre, l'établissement bénéficie d'autres financements de la mission Culture. Ainsi, l'ENSCI a obtenu un financement du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la Culture » au titre du « Fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture » (32 k€ en AE et 30 k€ en CP).

Enfin, d'autres programmes gouvernementaux ont participé au financement de l'ENSCI :

- Le programme 192 « Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle » verse également une SCSP à l'établissement, l'écart de 33 k€ s'expliquant par l'application de la mise-en-réserve de précaution ;

- La DGECSO a renouvelé son partenariat avec l'établissement et lui octroie un financement de 12 k€ en AE=CP sur le programme 141 « Enseignement scolaire public du second degré » ;
- Le programme 231 « Vie étudiante » a apporté une contribution à la vie étudiante et de campus, à hauteur de 23 k€ en AE=CP.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	5 944	5 670	Subventions de l'État	5 979	5 875
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	104	80	– subventions pour charges de service public	5 979	5 875
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 444	9 717	Fiscalité affectée	55	21
Intervention (le cas échéant)	253	99	Autres subventions	20	474
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	8 500	7 882	Revenus d'activité et autres produits	10 205	9 131
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	8 500	7 882	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>	7 500	7 027
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	1 000	962
Total des charges	16 641	15 487	Total des produits	16 260	15 501
Résultat : bénéfice		14	Résultat : perte	381	
Total : équilibre du CR	16 641	15 501	Total : équilibre du CR	16 641	15 501

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	381	93	Capacité d'autofinancement		
Investissements	491	212	Financement de l'actif par l'État	296	
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	872	305	Total des ressources	296	
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	576	305

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
3 016	2 315	2 822

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	5 944	5 944	5 812	5 812
Fonctionnement	2 227	1 944	1 357	1 901
Intervention	253	253	99	99
Investissement	431	491	87	259
Total des dépenses AE (A) CP (B)	8 855	8 632	7 354	8 071
dont contributions employeur au CAS pensions	104	104	80	80

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	7 760	7 240
Subvention pour charges de service public	5 979	5 875
Subvention pour charges d'investissement	296	0
Autres financements de l'État	20	48
Fiscalité affectée	55	114
Autres financements publics	20	77
Recettes propres	1 389	1 125
Recettes fléchées	183	598
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	5	198
Autres financements publics fléchés	178	256
Recettes propres fléchées	0	143
Total des recettes (C)	7 944	7 838
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	688	233

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination Budget initial Compte financier *	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	3 794	497	501	253	253	60	60	4 604	4 608
	3 640	382	430	99	99	12	61	4 133	4 230

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Fonctions supports	1 550 1 662	1 388 766	1 075 1 238	0 0	0 0	371 74	431 198	3 309 2 503	3 056 3 098
Recherche	350 337	266 140	292 166	0 0	0 0	0 0	0 0	616 477	642 503
Valorisation et diffusion culturelle	250 173	76 68	76 66	0 0	0 0	0 0	0 0	326 241	326 239
Total	5 944 5 812	2 227 1 357	1 944 1 901	253 99	253 99	431 87	491 259	8 855 7 354	8 632 8 071

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	688	233
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	144	142
Autres décaissements non budgétaires	0	132
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	832	507
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0
Abondement de la trésorerie fléchée	0	19
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	832	507

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	144	128
Autres encaissements non budgétaires	0	190
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	144	318
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	688	189
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	688	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	0	208
Total des financements	832	507

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	65	68	64
– sous plafond	64	68	63
– hors plafond	1		1
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, l'opérateur rémunère 63 ETPT, pour un plafond fixé à 68 ETPT. La sous-exécution de 4 ETPT s'explique par des vacances longues. Il rémunère en outre 1 ETPT hors plafond correspondant à un emploi mécné. Le schéma d'emploi est de -4,9 ETP.

OPÉRATEUR

ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Gouvernance et pilotage stratégique

Du point de vue de la gouvernance, l'année 2025 aura été marquée par le départ de Nathalie. Coste Cerdan à l'issue de ses 9 ans de mandat et par la nomination de son successeur Guillaume Duchemin en tant que directeur général à compter du 19 septembre 2025. Le président de l'établissement, Michel Hazanavicius, a par ailleurs été reconduit dans ses fonctions pour un 3^{ème} mandat.

La Fémis a poursuivi en 2025 le déploiement de la réforme pédagogique : après les trois premières années du cursus déjà réformées, la réflexion a débuté en 2025 sur la 4^e année, avec l'objectif d'aboutir à l'horizon 2026 à un cadre renouvelé pour les travaux de fin d'études. L'année 2025 aura été marquée par ailleurs par les 10 ans du cursus La Résidence, avec la mise en lumière de ce programme dans trois festivals (Cannes, Pantin, Poitiers) et la sortie en salle du premier long métrage d'un diplômé issu de ce cursus (Lawrence Valin, promotion 2017).

Un nouvel élan a été donné à la politique internationale de l'établissement, avec la participation à la seconde édition de l'Académie France Corée du cinéma ; le développement de l'exportation du savoir-faire international via un atelier d'initiation à l'écriture pour l'Union des Comores ; la préparation du partenariat avec le Doha film Institute pour des ateliers qui se dérouleront en 2026, et enfin l'élection de la directrice adjointe du développement et de la formation professionnelle en tant que membre du bureau du GEECT (groupement européen des écoles de cinéma et de télévision).

La Fémis a poursuivi par ailleurs ses questionnements sur les enjeux techniques et sociétaux, et notamment l'impact de l'IA sur les métiers : partenaire du colloque international « Couper/Générer : Le montage à l'épreuve de l'IA » ; organisation d'un workshop dédié à l'IA avec le département décor ; participation à l'évènement de l'IRCAM « Fast

Forward : Imaginer le futur du son » ; participation à la semaine de workshop « Raconter et mettre en scène dans les espaces immersifs » en partenariat avec le groupe de recherche Spatial Media de l'ENSAD...

L'année 2025 est en outre la deuxième année de mise en œuvre du COMP (2024-2028) avec un volet important et structurant concernant la modernisation de la gestion :

- Déploiement du logiciel financier et comptable PEP, conduisant à dématérialiser toute la chaîne financière et comptable et à revoir les modes de fonctionnement pour être plus en conformité ;
- Poursuite du déploiement du logiciel Dendreo pour la gestion de la formation continue ;
- Dématérialisation des entretiens de fin d'année et entretiens professionnels ;
- Dématérialisation des élections au conseil d'administration ;
- Mise en place du paiement en ligne des droits de scolarité des étudiants sur la plateforme Oasis ;
- Préparation d'un plan de modernisation des systèmes d'information avec un premier volet réalisé en 2025 sur le déploiement structuré des outils collaboratifs Microsoft 365 et l'abandon du serveur local de fichiers, un travail sur la gestion des postes et identités (via une authentification unique SSO), un audit de cybersécurité, etc.

L'École a également poursuivi la modernisation de ses équipements avec la rénovation des 2 auditoriums de mixage, désormais équipés de consoles Avid S6 et fonctionnant en Dolby Atmos, la rénovation complète des équipements des 30 salles de montage, l'acquisition de 2 caméras de cinéma numérique Sony Venice et l'enrichissement du parc lumière avec l'acquisition de nouvelles sources LED.

Enfin, la gestion du patrimoine des films de La Fémis a connu une avancée importante avec la résolution du dossier ancien relatif au stockage des éléments films chez les laboratoires (signature d'un accord avec LTC) ainsi que la numérisation d'un nombre important de films stockés jusqu'alors à La Fémis de la 1^{re} à la 21^{ème} promotion, soit 1.835 films numérisés.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		3				
Transferts		3				
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		6				15
Transferts		6				15
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	11	11			20	20
Transferts	11	11			20	20
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					30	24
Transferts					30	24
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	0	0				
Subventions pour charges de service public	0	0				
P231 – Vie étudiante	2	2			2	2
Transferts	2	2			2	2
P349 – Transformation publique	10	10				
Subventions d'investissement	10	10				

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Total	24	32			52	61

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

L'établissement a perçu en 2025 un versement complémentaire du programme 224 à hauteur de 24 k€ au titre de l'appel à projets « Fonds d'accompagnement à la Transformation Numérique et à la Cybersécurité des établissements du ministère de la Culture ».

L'apport du programme 361 en 2025 (20 k€) correspond à :

- 18 k€ pour le programme Artiste Intervenant en Milieu Scolaire (AIMS) ;
- 2 k€ relatives à la prévention en santé.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	8 805	7 836	Subventions de l'État		
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>70</i>	<i>87</i>	<i>– subventions pour charges de service public</i>		
			<i>– crédits d'intervention (transfert)</i>		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	6 549	6 156	Fiscalité affectée	8	14
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	12 396	11 840
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	700	993	Revenus d'activité et autres produits	3 014	3 263
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>700</i>	<i>993</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>312</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	<i>690</i>	<i>520</i>
Total des charges	15 354	13 992	Total des produits	15 418	15 117
Résultat : bénéfice	64	1 125	Résultat : perte		
Total : équilibre du CR	15 418	15 117	Total : équilibre du CR	15 418	15 117

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	74	1 286
Investissements	1 492	1 071	Financement de l'actif par l'État	986	986
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	1 492	1 071	Total des ressources	1 059	2 272
Augmentation du fonds de roulement		1 201	Diminution du fonds de roulement	433	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

Le CF 2025 affiche un résultat de 1,125 M€.

La gestion 2025 est marquée par la poursuite du redressement financier et comptable avec une situation financière qui, si elle traduit l'amélioration de certains paramètres comme le fonds de roulement et la trésorerie, est par ailleurs également révélatrice de la poursuite des projets relevant de l'activité de l'École.

Celle-ci s'est concrétisée par un report minime des charges de fonctionnement et d'investissement à 2026 dans l'optique de la mise en œuvre des chantiers d'avenir relevant notamment de France 2030 « la Grande fabrique de l'image » et de l'exécution du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), conçu par la Fémis avec ses tutelles.

La CAF s'élève à +128 k€, contre une prévision à hauteur de +74 k€ en BI 2025.

Le décalage de certains projets d'investissements à 2026 optimise momentanément les indicateurs du fonds de roulement et de la trésorerie à fin 2025.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
3 437	2 284	4 560

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	9 210	9 210	8 324	8 324
Fonctionnement	5 590	5 629	5 250	4 920
Intervention	0	0	0	0
Investissement	1 568	1 492	922	1 054
Total des dépenses AE (A) CP (B)	16 369	16 331	14 495	14 297
dont contributions employeur au CAS pensions	70	70	87	87

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	15 899	15 418
Subvention pour charges de service public	0	0
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	12 498	12 530
Fiscalité affectée	8	14
Autres financements publics	884	472
Recettes propres	2 509	2 402
Recettes fléchées	0	0
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	15 899	15 418
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	1 121
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	433	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignements, services communs et pédagogiques	3 048 2 812	1 514 1 423	1 514 1 386	0 0	0 0	577 559	577 583	5 138 4 795	5 138 4 781
Fonctions supports	6 014 5 389	3 834 3 749	3 873 3 466	0 0	0 0	992 362	916 471	10 840 9 500	10 803 9 326
Recherche	30 14	21 12	21 11	0 0	0 0	0 0	0 0	51 26	51 26
Valorisation et diffusion culturelles Démocratisation	119 108	221 66	221 57	0 0	0 0	0 0	0 0	340 174	340 165
Total	9 210 8 324	5 590 5 250	5 629 4 920	0 0	0 0	1 568 922	1 492 1 054	16 369 14 495	16 331 14 297

(en milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
<i>Budget initial</i> Compte financier *	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	433	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	0
Autres décaissements non budgétaires	0	446
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	433	446
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	1 122
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	1 122
Total des besoins	433	1 568

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	1 121
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	10
Autres encaissements non budgétaires	0	438
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	1 568
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	433	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	433	0
Total des financements	433	1 568

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	66	69	74
– sous plafond	62	69	68
– hors plafond	4		6
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			4
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

En 2025, la Fémis rémunère 68 ETPT pour un plafond fixé à 69 ETPT, suite à une correction technique de +7 ETPT afin de procéder à une régularisation, sous-plafond, des effectifs des directeurs de départements présents dans l'établissement.

A ces emplois, s'ajoutent 6 ETPT, hors plafond LFI, correspondant pour la plupart à des postes d'apprentis. Le schéma d'emploi est neutre.

OPÉRATEUR

INP - Institut national du patrimoine

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

En 2025, l'Institut national du patrimoine a poursuivi le développement de ses missions et de ses actions au profit des professionnels du patrimoine : concours et formations initiales ; formation continue ; stratégie internationale ; recherche et diffusion de la recherche.

Le nombre de candidats inscrits aux concours de conservateur (État, ville de Paris, collectivités territoriales) s'est maintenu à un haut niveau, ce qui traduit l'attractivité de ces métiers. La formation d'application des élèves conservateurs a accueilli en 2025 un nombre d'élèves jamais atteint précédemment, compte tenu du nombre de postes ouverts aux concours et de l'intégration au sein de la promotion de lauréats issus du tour extérieur. L'enjeu de la formation d'application a été, d'une part, la poursuite de l'intégration dans le tronc commun de l'encadrement supérieur de la fonction publique piloté et coordonné par l'Institut national du service public (INSP) et, d'autre part, la préparation d'une nouvelle maquette de formation.

Pour la formation des restaurateurs, l'évolution pédagogique marquante est l'ouverture, à compter de la rentrée 2025, d'une formation spécifique « vitrail » (spécialité arts du feu), en partenariat avec le Département de l'Aube et la Cité du vitrail de Troyes, afin de répondre au besoin en compétences et de garantir l'expertise française dans ce champ du patrimoine monumental. Le rapport du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) a donné en 2025 un avis favorable au renouvellement du grade de master.

En 2025, la formation continue des professionnels du patrimoine a poursuivi son développement avec l'organisation de près de 130 sessions et 2000 participants. Le « Parcours de direction », l'équilibre de l'offre entre stages au catalogue et formations sur mesure pour des institutions, le renforcement de l'interdisciplinarité, la veille sur les résultats de la recherche en conservation-restauration sont des gages de la qualité de la formation.

L'action européenne et internationale de l'Inp représente une quarantaine d'actions réparties dans une quinzaine de projets principaux liés à une dizaine de pays, en particulier Arabie saoudite, Arménie, Côte d'Ivoire, Émirats arabes unis (Abou Dabi), Jordanie, Liban, Maroc, Ouzbékistan, Sénégal et Syrie.

La recherche se décline notamment avec la recherche scientifique dans les formations initiales, les travaux de recherche du laboratoire et le doctorat par le projet en partenariat avec l'Université CY Paris-Cergy (EUR Humanités,

création et patrimoine). La diffusion de la recherche est réalisée à travers une riche programmation scientifique et culturelle et des éditions scientifiques.

Les actions de l'Inp se sont inscrites dans les priorités transversales ministérielles : Éducation artistique et culturelle ; Égalité des chances et diversité (Prépa Talents et Programme Égalité des chances) ; stratégie numérique ; stratégie de responsabilité sociale des organisations.

Gouvernance et pilotage stratégique

Le mandat de Charles Personnaz, nommé en avril 2019 puis en 2022, a été renouvelé, après avis unanime du conseil d'administration en mars 2025, pour une nouvelle période de trois ans. Il dispose, pour ce nouveau mandat, d'une lettre de mission signée par la ministre de la Culture.

L'année 2025 correspond à la dernière année de mise en œuvre du contrat de performance (COP) 2023-2025. L'ensemble des objectifs fixés à l'Inp ont été atteints. Le COP 2026-2028 a été approuvé par le conseil d'administration du 25 novembre 2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement		215				82
Transferts		215				82
P175 – Patrimoines					5	5
Transferts					5	5
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	7 806	7 806	7 962	7 962	21 567	7 862
Subventions pour charges de service public	7 713	7 713	7 864	7 864	21 475	7 769
Subventions d'investissement	93	93	98	98	93	93
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	206	206			150	150
Transferts	206	206			150	150
P231 – Vie étudiante					1	1
Transferts					1	1
P148 – Fonction publique	98	98			98	98
Transferts	98	98			98	98
Total	8 109	8 325	7 962	7 962	21 820	8 197

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Sur le programme 361, l'écart entre les prévisions LFI et la réalisation 2025 provient de :

- La mise en réserve de précaution pour un montant de 200 k€ en AE=CP ;
- Le versement d'une subvention complémentaire pour les mesures étudiantes à hauteur de 13 k€ ;
- L'octroi d'une subvention d'un montant de 13 797 k€ en AE et 92 k€ en CP au titre du renouvellement du bail des locaux d'Aubervilliers, pour les années 2027-2039.

L'écart pour la subvention d'investissement s'explique par la mise en réserve de précaution pour un montant de 5 k€ en AE=CP.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	6 704	6 096	Subventions de l'État	8 245	7 992
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	659	720	– subventions pour charges de service public	8 245	7 992
			– crédits d'intervention(transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	4 327	4 076	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	53	20
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	450	434	Revenus d'activité et autres produits	2 373	2 378
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	450	434	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		63
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	175	139
Total des charges	11 031	10 172	Total des produits	10 671	10 390
Résultat : bénéfice		218	Résultat : perte	360	
Total : équilibre du CR	11 031	10 390	Total : équilibre du CR	11 031	10 390

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	85		Capacité d'autofinancement		450
Investissements	468	363	Financement de l'actif par l'État	93	93
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	553	363	Total des ressources	93	542
Augmentation du fonds de roulement		179	Diminution du fonds de roulement	460	

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

La diminution des charges de personnel entre prévision et exécution est essentiellement liée aux actions internationales dont la pluriannualité de la gestion des dossiers peut avoir un impact sur l'exécuté. Concernant les charges de fonctionnement, les principaux postes sont constitués par la charge immobilière et les achats et prestations.

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
6 093	4 996	6 320

Le plan de trésorerie ne laisse pas apparaître de risque sur toute la durée de l'exercice. L'exécution confirme la soutenabilité de la trajectoire budgétaire 2025.

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	6 704	6 704	6 256	6 256
Fonctionnement	3 289	4 327	2 567	3 607
Intervention	0	0	0	0
Investissement	314	468	341	362
Total des dépenses AE (A) CP (B)	10 306	11 499	9 164	10 224
dont contributions employeur au CAS pensions	659	659	720	720

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	10 242	10 153
Subvention pour charges de service public	7 664	7 677
Subvention pour charges d'investissement	0	93
Autres financements de l'État	179	122
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	27	0
Recettes propres	2 373	2 262
Recettes fléchées	521	227
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	495	207
Autres financements publics fléchés	26	20
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	10 763	10 380
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	156
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	735	0

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Enseignement, services communs et pédagogiques	1 739 1 279	1 735 1 205	1 736 1 226	0 0	0 0	126 66	200 138	3 600 2 550	3 676 2 643
Fonctions supports	4 964 4 977	1 276 1 246	2 313 2 263	0 0	0 0	80 148	80 142	6 320 6 370	7 357 7 381
Recherche	0 0	216 83	216 76	0 0	0 0	108 128	188 82	323 211	403 158
Valorisation et diffusion culturelle	0 0	62 32	62 42	0 0	0 0	0 0	0 0	62 32	62 42
Total	6 704 6 256	3 289 2 567	4 327 3 607	0 0	0 0	314 341	468 362	10 306 9 164	11 499 10 224

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	735	0
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	0	61
Autres décaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	735	61
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	227
Abondement de la trésorerie fléchée	0	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	308
Total des besoins	735	288

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	156
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	0	133
Autres encaissements non budgétaires	0	0
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	0	288
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	735	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	82
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	735	0
Total des financements	735	288

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

La réalisation des recettes budgétaires est inférieure à la prévision en raison de recettes attendues non réalisées : aucun élève issu du tour extérieur de la Ville de Paris, un élève de la FPT en moins et, essentiellement, des recettes liées à l'action internationale en diminution (Chine, Maroc, Ouzbékistan, Émirats Arabes Unis). Il faut cependant

noter que les recettes liées à la formation continue sont en augmentation (près de +5 % par rapport au BI). Cette dernière constitue désormais le premier poste de recettes de l'établissement.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	76	77	75
– sous plafond	73	76	73
– hors plafond	3	1	2
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le schéma d'emploi est de +0,2 ETP.

OPÉRATEUR

Universcience

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Universcience a accueilli un total de 1,9 million de visiteurs (dont 1,6 millions de visiteurs payants) en 2025, faisant de cet établissement le 4^e musée de France en termes de fréquentation et le 7^e au sein de l'Union européenne. Cette fréquentation, en légère hausse par rapport à 2024 (+0,6 %) malgré la fermeture de plusieurs sites pour rénovation, se répartit ainsi :

- près d'**1,7 million** à la Cité des sciences et de l'industrie ;
- plus de **113 000 visiteurs** aux Étoiles du Palais de la découverte, structure éphémère entièrement écoconçue installée dans le XVI^e arrondissement de Paris le temps des travaux du Palais de la découverte ; la fréquentation des Étoiles dépasse ainsi le cap des **500 000 visiteurs en 5 ans** ;
- et près de **97 000 visiteurs** au Palais des enfants, nouvel espace ouvert en juin 2025 sous la Rotonde du Palais de la découverte coexploité par Universcience et le GrandPalaisRmn.

Les deux sites de l'établissement ont confirmé leur caractère de lieux d'apprentissage et de découverte collectifs car environ un visiteur sur quatre visite les sites dans un cadre **scolaire**, dont **30 % issus de l'éducation prioritaire**. La fréquentation issue de la part collective du pass Culture s'établit à plus de **22 000 élèves**.

L'année 2025 a été marquée par la présentation de trois expositions temporaires à la Cité des sciences et de l'industrie :

- **Grotte Chauvet, l'aventure scientifique**, présentée entre le 15 octobre 2024 et le 11 mai 2025 à l'occasion de la célébration des 30 ans de la découverte de la grotte et des dix ans de son inscription sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité
- **Silence** entre le 10 décembre 2024 et le 24 août 2025, avec une muséographie reposant sur une expérience auditive tridimensionnelle, sensitive et immersive
- et **Intelligence artificielle**, conçue par le Quai des savoirs, centre de culture scientifique de Toulouse et co-produite par Universcience à l'automne 2025

Enfin, l'exposition **Jardiner** a été inaugurée en octobre 2025 et sera présentée jusqu'en juillet 2026.

L'un des temps forts de l'année a également été la réouverture après travaux de **l'espace 5-10 ans de la Cité des enfants** à compter de juillet 2025, concomitante à la fermeture pour rénovation de l'espace 2-6 ans qui rouvrira ses portes à l'été 2026. Au sein de la Cité des enfants, **460 978 visiteurs** ont ainsi été accueillis en 2025, dont 237 641 visiteurs sur l'espace 5-10 ans rénové sur les six derniers mois de l'année. Il s'agit d'un **record historique sur cette période**.

Dans le domaine des médiations, 12 100 médiations ont été présentées en 2025, ce qui représente 466 224 visiteurs touchés dont 123 329 aux Étoiles du Palais de la découverte.

En matière de **durabilité** et d'**innovation**, Universcience a, depuis longtemps, une politique exigeante et exemplaire et s'est attaché à aligner ses responsabilités d'opérateur public avec ses ambitions en matière d'offre. Les efforts menés par l'établissement lui ont permis d'être le premier établissement culturel à obtenir le label « Numérique responsable » depuis 2023. L'éco-conception est désormais une pratique intégrée pour l'ensemble des expositions. Aujourd'hui **60 % des éléments d'expositions d'Universcience trouvent une seconde vie** : c'est ainsi que la Cité des bébés a été aménagée essentiellement grâce à des réemplois, notamment de muséographies d'expositions passées. De plus, la question de la durabilité nourrit la programmation des expositions, ainsi que des médiations et les événements récurrents (les Rendez-vous de l'urgence environnementale, Dans les coulisses du climat sur leblob.fr) et le lancement du programme *la Cité de l'environnement* consacré aux enjeux écologiques.

Hors-les-murs, les expositions itinérantes ont attiré plus d'**1,7 million de visiteurs en France et à l'étranger**, dont plus de 700 000 visiteurs à la Cité des Sciences de Valence avec l'exposition *Métamorphoses*. Le programme *Fab lab à l'école*, aujourd'hui présent dans 480 établissements, continue son déploiement sur l'ensemble du territoire.

Enfin, 2025 a vu la continuation du projet de rénovation du Palais de la découverte, dont l'ouverture est prévue à partir de mars 2027.

Gouvernance et pilotage stratégique

Sylvie Retailleau a été nommée présidente de l'établissement par décret du 17 décembre 2025, à compter du 5 janvier 2026.

Le projet d'établissement 2021-2025, approuvé par le conseil d'administration lors de la séance du 13 juillet 2021 comporte 100 actions structurées selon trois piliers destinés à guider l'action de l'établissement : placer l'innovation au cœur de l'offre et des modes de fonctionnement de l'établissement ; mettre la durabilité au cœur du projet d'Universcience ; promouvoir l'esprit critique. Il est arrivé à son terme fin 2025 et sera renouvelé pour la période 2026-2030.

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) portant sur la période 2021-2025 et adopté par le conseil d'administration du 16 mars 2022 est structuré en trois axes et évalué annuellement à travers 24 indicateurs de suivi : (1) dans un contexte de sortie de crise sanitaire, reconquérir, diversifier et fidéliser les publics ; (2) accentuer la diversification et le renouvellement de l'offre et des espaces, le développement de l'offre en ligne et le rayonnement de l'établissement ; (3) optimiser le fonctionnement interne dans une logique d'efficacité, de soutenabilité et de durabilité. En 2025, seuls un tiers des indicateurs ont été atteints. En 2026, un nouveau COP sera construit en déclinaison du nouveau projet d'établissement à venir.

Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) d'Universcience pour la période 2023-2027 a reçu un avis favorable du ministère de la Culture le 12 septembre 2024 et a été approuvé par le conseil d'administration de l'établissement le 8 juillet 2025. Il présente notamment un diagnostic complet du parc immobilier d'Universcience et de son système d'information (en complément du Référentiel Technique du portail immobilier de l'État - Chorus), et l'articulation entre son projet d'établissement et sa stratégie patrimoniale.

L'établissement dispose d'une programmation pluriannuelle des achats et d'un plan d'action achats, dont la dernière mise à jour a été approuvée en décembre 2025 par son conseil d'administration.

Les orientations stratégiques de la politique de responsabilité sociétale des organisations (RSO) pour la période 2026-2030 ont été approuvées par le conseil d'administration en juillet 2025.

Les cartographies des risques et plans d'action en matière de contrôle interne comptable et budgétaire ont été unifiées depuis le conseil d'administration de mars 2024. Cette cartographie fait l'objet d'un bilan et d'une mise à jour annuelle.

L'établissement dispose enfin d'un schéma directeur des systèmes d'information couvrant la période 2023-2025.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P185 – Diplomatie culturelle et d'influence		3			15	15
Transferts		3			15	15
P209 – Solidarité à l'égard des pays en développement	22	22				
Transferts	22	22				
P361 – Transmission des savoirs et démocratisation de la culture	93 750	93 750	109 713	109 713	110 380	110 380
Subventions pour charges de service public	88 412	88 412	104 064	104 064	101 546	101 546
Subventions d'investissement	5 338	5 338	5 648	5 648	8 834	8 834
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture					40	40
Subventions pour charges de service public					40	40
P174 – Énergie, climat et après-mines		35				30
Transferts		35				30
P218 – Conduite et pilotage des politiques économiques et financières	40	40				
Subventions d'investissement	40	40				
P150 – Formations supérieures et recherche universitaire	17	17	6	6	23	23
Subventions pour charges de service public	17	17	6	6	23	23
P147 – Politique de la ville					50	50
Transferts					50	50
Total	93 829	93 867	109 718	109 718	110 508	110 538

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

Explication des écarts entre les crédits votés en LFI 2025 et l'exécution 2025 :

- En ce qui concerne le **programme 361** « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture », l'écart entre les **109,7 M€** votés en LFI 2025 et les **110,4 M€** effectivement attribués à l'opérateur en 2025 s'explique par deux phénomènes conjugués : d'une part, le gel de 5 % des crédits sur la subvention pour charge de

service public qui a porté celle-ci de 104 M€ à 101,5 M€ et d'autre part l'augmentation de la subvention pour charge d'investissement passée de 5,8 M€ à 8,8 M€ du fait de la quote-part octroyée à Universcience dans le cadre de l'amendement sur le Patrimoine.

- Sur le **programme 224**, Universcience a obtenu **40 k€** au titre du « Soutien à la projection internationale des établissements publics et services à compétence nationale ».
- Les **autres financements publics** (411 k€) comprennent notamment le versement de **107 k€** de la Banque Publique d'Investissement (BPI France) dans le cadre de l'appel à projet « France 2030 – Culture immersive et métavers », un financement de **43 k€** de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) contribuant au financement de l'exposition Précieux déchets, un financement de 25 k€ en provenance de la Ville de Paris en soutien à l'exposition Urgence Climatique, et une subvention de 42 k€ en provenance de l'Institut Français contribuant au financement de l'adaptation de l'exposition Urgence Climatique au Brésil pendant la COP 2025.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

La situation du compte financier au regard de son vote n'est pas renseignée. Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	72 555	71 381	Subventions de l'État	101 412	101 677
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	2 190	2 215	– subventions pour charges de service public	101 412	101 677
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	81 100	78 948	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	77	68
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	25 000	22 321	Revenus d'activité et autres produits	44 793	42 303
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	25 000	22 321	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		1 132
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		34
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>	21 000	17 529
Total des charges	153 655	150 328	Total des produits	146 282	144 048
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	7 373	6 280
Total : équilibre du CR	153 655	150 328	Total : équilibre du CR	153 655	150 328

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	3 373	2 654	Capacité d'autofinancement		
Investissements	34 958	27 442	Financement de l'actif par l'État	5 338	8 834
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		1 379
			Autres ressources	19 718	34
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	38 331	30 096	Total des ressources	25 055	10 246
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	13 276	19 849

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
42 525	24 937	25 091

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	79 455	79 455	79 776	79 776
Fonctionnement	49 272	49 000	44 966	48 826
Intervention	0	0	0	0
Investissement	64 575	34 958	30 784	26 773
Total des dépenses AE (A) CP (B)	193 302	163 413	155 526	155 375
dont contributions employeur au CAS pensions	2 190	2 190	2 215	2 215

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	131 895	134 330
Subvention pour charges de service public	101 412	101 546
Subvention pour charges d'investissement	5 338	8 834
Autres financements de l'État	2	64
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	75	411
Recettes propres	25 068	23 475
Recettes fléchées	19 243	1 517
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	18 493	0
Autres financements publics fléchés	0	50
Recettes propres fléchées	750	1 467
Total des recettes (C)	151 137	135 847
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	12 276	19 527

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial Compte financier *</i>	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Bâtiments et domaines	0 0	19 857 18 090	20 811 20 718	0 0	0 0	31 832 6 641	16 227 10 400	51 689 24 731	37 038 31 118
Collections / Activités scientifiques et de recherche	0 0	1 971 2 379	1 812 2 080	0 0	0 0	176 180	215 118	2 147 2 559	2 027 2 198
Fonctions support	79 455 79 776	13 406 13 302	14 465 14 812	0 0	0 0	1 621 2 112	2 384 2 826	94 482 95 190	96 305 97 414
Programmation/Product ion culturelle et scientifique	0 0	7 928 6 682	6 626 6 302	0 0	0 0	30 504 21 591	15 691 13 059	38 432 28 272	22 317 19 361
Publics	0 0	6 110 4 513	5 286 4 913	0 0	0 0	442 260	440 371	6 552 4 774	5 726 5 284
Total	79 455 79 776	49 272 44 966	49 000 48 826	0 0	0 0	64 575 30 784	34 958 26 773	193 302 155 526	163 413 155 375

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	12 276	19 527
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	6 085	3 360
Autres décaissements non budgétaires	0	-1 295
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	18 361	21 592
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	0

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Abondement de la trésorerie fléchée	9 183	0
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	18 361	21 592

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	5 965	3 113
Autres encaissements non budgétaires	0	1 046
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	5 965	4 159
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	12 396	17 433
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	0	2 944
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	21 579	14 489
Total des financements	18 361	21 592

* Étape du processus de validation du compte financier non indiquée

En fin d'exercice 2025, le solde budgétaire d'Universcience présentait un déficit de -19,5 M€, en détérioration par rapport au BI 2025 (-12,3 M€), mais en nette amélioration par rapport au BR 2025 (-24,4 M€).

Les **dépenses de fonctionnement** ont représenté 128,6 M€, dont 79,8 M€ de dépenses de personnel, en légère hausse par rapport au BI (79,5 M€). La masse salariale a augmenté de +320 k€ en raison d'un cadrage salarial plus élevé que les hypothèses retenues en début d'année. Cette augmentation a toutefois été partiellement compensée par la diminution de la consommation moyenne annuelle du plafond d'emplois (-5 ETPT net par rapport à 2024). Les **recettes de fonctionnement** (125 M€) sont en légère baisse par rapport au BI 2025 (126,1 M€), du fait notamment du report de la réouverture du Palais de la découverte et de fermeture partielle de la Cité des enfants, cette diminution en recettes ayant été partiellement compensée par la bonne tenue des recettes de billetterie (+1,2 M€, en hausse de +0,9 M€ par rapport à 2024). Au total, le **solde de fonctionnement s'établit à -3,6 M€ contre -2,4 M€ prévu au BI 2025**, mais en nette amélioration par rapport à l'exécuté 2024 dont le solde de fonctionnement s'établissait à -17,1 M€.

Les **dépenses d'investissement 2025** (26,8 M€) sont très en-deçà des prévisions inscrites au BI 2025 (35 M€). Cette baisse importante dans l'exécution des crédits d'investissement est liée à la suspension de travaux (rénovation de la bibliothèque de la Cité des sciences et de l'industrie) et au décalage calendaire de plusieurs autres opérations (travaux du Palais de la Découverte). Les **recettes d'investissement** sont également à la baisse avec 10,9 M€ contre 25,1 M€ prévus au BI 2025, notamment lié au report d'encaissement des crédits du PIA attendus pour le Palais de la découverte (18,5 M€). **Le solde budgétaire d'investissement s'établit donc à -15,9 M€ contre -9,9 M€ au BI 2025.**

Au 31 décembre 2025, la trésorerie d'Universcience s'élève à +25,1 M€, un niveau légèrement supérieur au BI (24,9 M€) et en nette augmentation par rapport aux prévisions du BR 2025 (19,2 M€). Néanmoins, la trajectoire de la trésorerie disponible en fin d'exercice au cours des trois dernières années (54,7 M€ fin 2023 ; 25 M€ en 2024 et 10,3 M€ en 2025) place l'établissement dans une situation préoccupante à moyen-terme.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	1 019	1 021	1 016
– sous plafond	1 001	1 021	996
– hors plafond	18		20
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>			
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

Le plafond d'emplois arrêté par la LFI 2025 était de 1021 ETPT (contre 1034 en LFI 2024). L'exécution à fin 2025 est de 1016 ETPT, soit une baisse de 5 ETPT nette correspondant à 996 ETPT sous plafond et 20 ETPT hors plafond (tous des CDD de droit commun, en apprentissage au sein de l'établissement).

Le schéma d'emploi est de -13,6 ETP.

PROGRAMME 224

Soutien aux politiques du ministère de la culture

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Stéphane LAGIER

Secrétaire général adjoint

Responsable du programme n° 224 : Soutien aux politiques du ministère de la culture

Politique internationale

En 2025, le ministère a continué son engagement en faveur de la promotion de la diversité culturelle et linguistique, de la coopération des acteurs culturels français en Europe et dans le monde et de la mobilité artistique et professionnelle.

Il a accompagné la Maison des mondes africains (MansA) dont l'inauguration des locaux a eu lieu en octobre 2025. Il a par ailleurs renforcé son action pour la diffusion et la projection internationale des acteurs culturels français via l'Institut français - et son nouveau programme international de diffusion artistique (PIDA) - et via le fonds international destiné aux opérateurs du ministère.

Le ministère a maintenu son engagement en faveur de l'accueil des artistes, journalistes et professionnels de la culture en situation de danger, en mettant en œuvre des actions de formation et d'accompagnement des professionnels ukrainiens pour la sauvegarde du patrimoine en danger, ainsi qu'en assurant l'accueil d'urgence des artistes de Gaza.

Il a aussi renforcé son action en faveur de la valorisation et la promotion de l'expertise des institutions culturelles publiques françaises, ainsi que l'accompagnement des projets structurants dans les pays prioritaires, en particulier au Moyen-Orient et en Asie. En 2025, une priorité a été accordée à la mise en œuvre du partenariat stratégique avec l'Arabie saoudite, amorcé par la signature de treize accords sectoriels en 2024, associant plusieurs établissements publics. Outre la poursuite de projets d'envergure dans les pays du Golfe (Arabie saoudite, Émirats arabes unis, Qatar), le ministère déploie des projets dans d'autres zones géographiques avec des projets en Afrique (Bénin, Cameroun, île Maurice, Djibouti, Maroc), en Europe (Danemark, Macédoine du Nord, Serbie, Slovaquie), en Asie (Cambodge, Hong Kong, Indonésie), en Asie centrale (Kazakhstan, Ouzbékistan) et en Amérique du Sud (Chili).

Politique de transition écologique et de développement durable

Le ministère poursuit et intensifie son action pour la transformation écologique de la culture. Il met en œuvre sa stratégie, formalisée dans le « Guide d'orientation et d'inspiration pour la transition écologique de la culture » publié fin 2023.

Ainsi en 2025, il a partagé un bilan des émissions de gaz à effet de serre de la création artistique (spectacle vivant et arts visuels) établi par échantillonnage, qui alimentera la troisième Stratégie nationale bas-carbone. Il a lancé un travail analogue de « référentiel carbone » avec les acteurs concernés du champ des musées et des bibliothèques.

Il a poursuivi l'effort de formation, aussi bien avec la sensibilisation de son encadrement supérieur supervisée par la délégation interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (DIESE), qu'avec la formation métier systématique des chargés de tutelle d'opérateurs, ainsi que des architectes des bâtiments de France (ABF) et conservateurs du patrimoine en poste en Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Il a également recensé exhaustivement les formations à la transition écologique dans l'Enseignement supérieur culture, dans la perspective de leur généralisation d'ici 2027.

Il a accompagné la mise en place d'outils pour verdir le processus de création, avec par exemple la parution d'un référentiel AFNOR SPEC pour des tournages responsables en prise de vue réelle, et d'un guide des leviers juridiques de l'économie circulaire dans la culture. Les structures de la création bénéficiant d'un financement pluriannuel du ministère doivent désormais souscrire au Cadre d'action et de coopération pour la transformation écologique (CACTE). Tous ces outils s'articulent au financement, via France 2030, de projets pilotes d'innovation pour la transition écologique du secteur (programme « Alternatives Vertes »).

Enfin, le ministère est pleinement inscrit dans sa propre transition, 100 % de ses opérateurs participant désormais à la démarche Services Publics Écoresponsables.

Politique d'égalité et de diversité

Détenteur des labels Égalité professionnelle et Diversité, délivrés par l'AFNOR depuis 2017, le ministère de la Culture a mis en œuvre la négociation d'un accord égalité professionnelle au printemps 2025.

Dans le même temps, il a mis en place une animation du réseau des établissements publics sous tutelle du ministère, titulaires des labels « Égalité professionnelle » et/ou « Diversité », afin de partager des ressources et d'optimiser la préparation des audits.

En mars 2025, la ministre de la Culture a annoncé un nouveau Plan de lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes (VHSS) (2025-2027), qui s'articule autour de quatre axes : prévenir et former plus massivement, mieux repérer et signaler les faits de harcèlements et de violences, agir et prendre des mesures rapidement, renforcer l'accompagnement des victimes. Il concerne à la fois les services du ministère et les établissements publics sous sa tutelle, mais également l'ensemble des secteurs qui sont dans son périmètre. Un volet spécifique concerne les pratiques artistiques et le travail des mineurs.

En lien avec le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, l'équipe de la haute fonctionnaire à l'égalité, la diversité et la prévention des discriminations (HFEDPD) a travaillé sur l'édition 2025 de l'Observatoire de l'égalité femmes/hommes dans la culture et la communication.

Le ministère de la Culture a renouvelé en mai 2025 son engagement pour la période 2025-2027 en signant la Charte d'engagement LGBT+ de l'association l'Autre Cercle, qui œuvre pour l'inclusion des personnes lesbiennes, gay, bisexuelles ou transgenres dans le monde du travail.

Le ministère a aussi signé en novembre 2025 une convention de partenariat avec la Cordée, une association œuvrant pour la diversité sociale dans la fonction publique.

Par ailleurs, l'équipe de la HFEDPD a continué son travail de soutien à des projets culturels promouvant l'égalité et l'inclusion.

Enfin, le ministère de la Culture prend part à la mise en œuvre de trois plans interministériels en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations : « Toutes et tous égaux » pour l'égalité entre les femmes et les hommes (2023-2025), le PRADO - plan national de lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations liées à l'origine (2023-2026), ainsi que le plan national pour l'égalité, contre la haine et les discriminations anti-LGBT+ (2023-2028).

Modernisation numérique

Le ministère est engagé depuis 2019 dans un plan de transformation numérique ambitieux visant à moderniser l'informatique interne et à accompagner la transformation numérique culturelle.

Les grands programmes initiés depuis 2019 (Patronum, Espaces, Infrastructure de la donnée) sont arrivés en phase de stabilisation. L'année 2025 a été consacrée à la montée en qualité et en sécurité de ces systèmes d'information, grâce notamment à l'accompagnement et l'écoute approfondie des utilisateurs.

Les programmes Résilience et Parcours de sécurisation se sont poursuivis en 2025 : le premier a permis de mener des actions de restructuration et de documentation sur les infrastructures et d'en remanier la gouvernance, le second d'atteindre un niveau de maturité Cybersécurité pour le ministère conforme aux ambitions présentées en 2023.

En milieu d'année, le ministère a publié sa stratégie d'action pour une intelligence artificielle culturelle, responsable et souveraine. Le Service du numérique (SNUM) a lancé un grand chantier d'expérimentation, avec l'étude des usages d'agents conversationnel IA et des preuves de concepts d'intégration de l'intelligence artificielles dans des applications métiers.

Optimisation des moyens de fonctionnement

En **matière immobilière**, les opérations de regroupement des services de l'administration centrale sur trois sites (au lieu de sept) ont donné lieu à une première phase majeure de déménagements entre fin 2022 et le printemps 2023 sur les sites des Bons-Enfants et de la rue de Valois. Elles se sont achevées avec la mise en service du Quadrilatère des archives fin 2024 et la cession du site de la rue de Richelieu en 2025. Le ministère a finalisé en 2025 son nouveau schéma pluriannuel de stratégie immobilière ministériel 2024-2028 confortant l'installation de l'administration centrale sur les trois sites rénovés et densifiés. Il poursuit par ailleurs ses réflexions en matière de gestion stratégique des sites de réserves de la Culture dans le cadre de la déclinaison opérationnelle du Schéma directeur immobilier des réserves du ministère de la Culture (SDIRÉC).

La mission des archives et des biens culturels mobiliers porte un projet de portail de gestion et diffusion d'inventaires d'archives au profit des agents de l'administration centrale. Elle développe le tri et la collecte numérique auprès des services sur deux axes : données d'Office 365 et ressources partagées. Elle engage un chantier de rationalisation dans la gestion des dépôts d'objets d'art (périmètre d'attribution, recherches, restauration).

Le renforcement de la fonction achats s'est poursuivi en 2025 par la cartographie de l'organisation de la fonction achats et la sécurisation des processus achats dans les DRAC, les directions des affaires culturelles (DAC), les services à compétences nationales (SCN) et opérateurs sous tutelle. L'intégration des opérateurs à la comitologie achats et le bilan de l'expérimentation visant à porter en administration centrale certains projets achats de SCN ont constitué des enjeux importants de l'année. Plusieurs actions majeures sur les aspects sociaux et environnementaux dans les marchés et en matière de fiabilisation de la mesure de la performance achats de l'État ont par ailleurs été menées par le ministère. Enfin, les achats de prestations intellectuelles et de communication ont été encadrés par un contrôle de gestion achats au sein de la mission ministérielle des achats, conformément aux circulaires applicables.

En matière de politique de ressources humaines, l'exécution 2025 traduit une maîtrise du schéma d'emploi, réalisé conformément à la prévision (-0,6 ETP) et de la masse salariale à hauteur de 99 % des crédits ouverts en titre 2.

Les mesures catégorielles ont principalement financé la révision des conditions de rémunération des personnels pédagogiques contractuels des écoles nationales supérieures d'art et de design (ENSART), des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) et des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse de Paris et de Lyon. Elles ont également permis de poursuivre la montée en charge du régime indemnitaire des enseignants-chercheurs (corps des professeurs et maîtres de conférences) des ENSA et la convergence indemnitaire avec les autres ministères (corps des attachés d'administration).

Enfin, le ministère a déployé la protection sociale complémentaire à compter du 1^{er} octobre 2025.

RECAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

INDICATEUR 1.1 : Taux de féminisation dans les nominations

INDICATEUR 1.2 : Taux de dématérialisation des démarches de subvention et taux de satisfaction usager sur les démarches en ligne

INDICATEUR 1.3 : Délais de paiement

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Optimiser l'utilisation des crédits dédiés aux fonctions soutien

INDICATEUR

1.1 – Taux de féminisation dans les nominations

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Score obtenu à l'index égalité	Note sur 100	97	95	98	Non déterminé	donnée non renseignée	99
Part des femmes en fonction sur des emplois dits supérieurs	%	39,1	40.5	50	42.7	amélioration	50
Part des femmes nommées pour la première fois sur un poste	%	66,7	53.6	50	40	absence amélioration	50
Part des femmes renouvelées sur leur poste	%	39,1	36.5	50	38.7	amélioration	50

Commentaires techniques

Le score 2025 est mentionné NC à date ; conformément au décret n° 2023-1136 du 5 décembre 2023, les résultats obtenus au titre de 2025 seront connus ultérieurement et publiés au plus tard le 30 septembre sur le site internet du ministère.

La loi n° 2023-623 du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique a instauré un index de l'égalité professionnelle dans la fonction publique. Deux décrets n° 2023-1136 et n° 2023-1137 du 5 décembre 2023 précisent les indicateurs à calculer et la pondération de chacun d'entre eux, d'une part pour les ministères et d'autre part pour les établissements publics. La note obtenue par le ministère de la Culture au titre de l'année 2024 est de 95 sur 100 et se décompose par indicateur, comme suit :

	Score maximum	Score du ministère
Écart global de rémunération pour les fonctionnaires	40	39
Écart global de rémunération pour les contractuels	10	9
Écart de promotion de corps	15	15
Écart de promotion de grade	15	15
Proportion des agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix plus hautes rémunérations	10	8
Proportion des agents publics du sexe sous-représenté parmi les 10 % d'agents publics occupant les emplois de type 1 à 5 du DNE ayant les plus hautes rémunérations	10	9
TOTAL	100	95

- Mode de calcul :
 - % de femmes en fonction sur le périmètre dits d'encadrement supérieur (périmètre DES)
 - % des femmes primo-nommées sur des postes dits d'encadrement supérieur (périmètre DES)
 - % des femmes nommées sur des postes dits d'encadrement supérieur (périmètre DES) qui occupaient déjà ce poste

ANALYSE DES RESULTATS

- Le ministère a obtenu la note de 95 au titre de 2024 (publié en 2025), et se classe en tête des ministères pour la 3^e année consécutive. Pour mémoire, la note du ministère était de 95 au titre de l’année 2022 (publiée en 2023) et de 97 au titre de l’année 2023 (publiée en 2024). Le score ministériel est en baisse de 2 points par rapport au score de 97/100 obtenu au titre de 2023 et est identique à celui au titre de 2022. La baisse est liée à une perte de deux points sur l’indicateur n° 5 relatif aux dix plus hautes rémunérations versées sur le titre 2, pour lequel le ministère obtient 8 points au titre de 2024, avec 4 femmes et 6 hommes (contre 10 points au titre de 2023 avec une stricte parité entre les hommes et les femmes).
- Pour l’année 2025, le taux de primo-nominations de femmes est de 40 % en deçà de la cible fixée à 50 %. Néanmoins le nombre de femmes primo nommées est stable puisqu’il s’élève à 14 pour 21 hommes primo-nommés et qu’il était de 15 femmes en 2024 (pour 13 hommes primo-nommés). Il est à noter que le volume de nominations féminines, renouvellements compris, a été légèrement plus important en 2025 par rapport à 2024 : sur 75 mouvements, 29 femmes ont été concernées, contre 23 sur 63 mouvements en 2024, et 9 sur 23 mouvements en 2023.

INDICATEUR

1.2 – Taux de dématérialisation des démarches de subvention et taux de satisfaction usager sur les démarches en ligne

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Taux de satisfaction usager sur les démarches en ligne	%	76	84	90	NC	donnée non renseignée	90
Taux de dématérialisation des démarches de subvention	%	82	98	92	98	cible atteinte	100

Commentaires techniques

Le « taux de satisfaction usager sur les démarches en ligne » 2024 qui était mentionné NC est désormais connu et s’élève à 84.
Le « taux de satisfaction usager sur les démarches en ligne » 2025 est mentionné NC à date et sera connu ultérieurement (fin avril). En effet, l’enquête de satisfaction auprès des usagers ayant déposé un dossier l’année précédente, est passée au mois de mars, pour des résultats disponibles en avril (en cohérence avec les délais de traitement des dossiers par les services, qui traitent les dossiers et répondent aux usagers au premier trimestre).

Mode de calcul

- Taux de satisfaction : part des usagers satisfaits ou très satisfaits dans l’enquête de satisfaction sur les démarches effectuées en ligne au cours de l’année écoulée
- Taux de dématérialisation : part des démarches de subvention pouvant être effectuées en ligne auprès des DRAC par rapport à l’ensemble des subventions

ANALYSE DES RESULTATS

La quasi-intégralité des demandes de subvention peuvent désormais être effectuées en ligne auprès des directions régionales des affaires culturelles, hormis deux exceptions encore à l’étude, du fait de processus d’instruction spécifiques (Aides individuelles aux élèves des conservatoires à rayonnement régional et départemental et Fonds régional d’art contemporain - Acquisitions).

En 2024, 84 % des usagers sont satisfaits ou très satisfaits de leur expérience de réalisation d’une démarche en ligne, soit une progression de 8 points par rapport à 2023. Cette progression, associée au nombre de demandes de subvention en ligne en 2025 en augmentation, témoigne d’une amélioration de la qualité de service perceptible, après plusieurs années de travaux dans le cadre du projet de simplification et dématérialisation des démarches. Le résultat 2025 du taux de satisfaction n’est pas encore connu, la cible 2025 reste inchangée. Le résultat de l’enquête

de satisfaction usager annuelle sur les démarches effectuées en 2025 sera disponible au cours du premier semestre 2025.

INDICATEUR

1.3 – Délais de paiement

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2023 Réalisation	2024 Réalisation	2025 Cible	2025 Réalisation	Atteinte de la cible	2026 Cible
Délai global de paiement	jours	23,52	21.01	20	22.6	absence amélioration	20

ANALYSE DES RESULTATS

Le délai global de paiement sur la commande publique du programme P224 a connu une dégradation en 2025. La transformation du service prescripteur en centre de gestion financière en 2026 devrait améliorer les délais de paiement du ministère.

Présentation des crédits

2025 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS OUVERTS ET DES CREDITS CONSOMMES

2025 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
06 – Action culturelle internationale		655 189		10 940 068 9 576 306	10 940 068 10 231 495	10 940 068
07 – Fonctions de soutien du ministère	754 110 769 746 807 315	85 876 345 88 285 469	14 858 444 3 574 385	3 703 617	854 845 558 842 370 786	855 845 558
Total des AE prévues en LFI	754 110 769	85 876 345	14 858 444	10 940 068	865 785 626	866 785 626
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+38 867	+1 778 827 (hors titre 2)			+1 817 693	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-6 109 949	-6 683 991 (hors titre 2)			-12 793 940	
Total des AE ouvertes	748 039 687	106 769 693 (hors titre 2)			854 809 379	
Total des AE consommées	746 807 315	88 940 658	3 574 385	13 279 923	852 602 281	

2025 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI 2025 Consommation 2025</i>	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
06 – Action culturelle internationale		703 504		10 933 981 9 576 306	10 933 981 10 279 810	10 933 981
07 – Fonctions de soutien du ministère	754 110 769 746 807 315	83 999 900 86 809 425	14 101 152 3 842 355	3 918 021	852 211 821 841 377 116	853 211 821
Total des CP prévus en LFI	754 110 769	83 999 900	14 101 152	10 933 981	863 145 802	864 145 802
Ouvertures / annulations par FdC et AdP	+38 867	+1 778 827 (hors titre 2)			+1 817 693	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	-6 109 949	-5 468 802 (hors titre 2)			-11 578 751	
Total des CP ouverts	748 039 687	105 345 058 (hors titre 2)			853 384 744	
Total des CP consommés	746 807 315	87 512 929	3 842 355	13 494 327	851 656 926	

2024 / PRESENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CREDITS VOTES (LFI) ET DES CREDITS CONSOMMES

2024 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
06 – Action culturelle internationale		701 199		9 974 895 8 315 295		9 974 895	9 974 895 9 016 494
07 – Fonctions de soutien du ministère	733 781 426 730 395 354	88 676 216 87 784 069	13 749 277 1 782 684	5 230 848	0	836 206 919	836 206 919 825 192 955
Total des AE prévues en LFI	733 781 426	88 676 216	13 749 277	9 974 895	0	846 181 814	846 181 814
Total des AE consommées	730 395 354	88 485 268	1 782 684	13 546 143	0		834 209 449

2024 / CREDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action Prévision LFI 2024 Consommation 2024	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
06 – Action culturelle internationale		716 017		9 974 895 8 315 295		9 974 895	9 974 895 9 031 312
07 – Fonctions de soutien du ministère	733 781 426 730 395 354	86 749 767 86 944 501	13 749 277 1 760 266	5 093 451	0	834 280 470	835 280 470 824 193 572
Total des CP prévus en LFI	733 781 426	86 749 767	13 749 277	9 974 895	0	844 255 365	845 255 365
Total des CP consommés	730 395 354	87 660 518	1 760 266	13 408 746	0		833 224 884

PRESENTATION PAR TITRE ET CATEGORIE DES CREDITS CONSOMMES

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 2 – Dépenses de personnel	730 395 354	754 110 769	746 807 315	730 395 354	754 110 769	746 807 315
Rémunérations d'activité	450 943 878	470 249 804	455 782 987	450 943 878	470 249 804	455 782 987
Cotisations et contributions sociales	271 340 768	276 537 096	282 305 222	271 340 768	276 537 096	282 305 222
Prestations sociales et allocations diverses	8 110 708	7 323 869	8 719 106	8 110 708	7 323 869	8 719 106
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	88 485 268	85 876 345	88 940 658	87 660 518	83 999 900	87 512 929
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	75 545 977	73 339 716	76 247 857	74 721 227	71 463 271	74 820 128
Subventions pour charges de service public	12 939 291	12 536 629	12 692 801	12 939 291	12 536 629	12 692 801
Titre 5 – Dépenses d'investissement	1 782 684	14 858 444	3 574 385	1 760 266	14 101 152	3 842 355
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	1 189 089	6 020 504	2 815 789	1 166 671	5 268 129	3 083 759
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	0	8 837 940	0	0	8 833 023	0
Subventions pour charges d'investissement	593 595	0	758 596	593 595	0	758 596

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2024	Ouvertes en 2025	Consommées* en 2025	Consommées* en 2024	Ouverts en 2025	Consommées* en 2025
Titre 6 – Dépenses d'intervention	13 546 143	10 940 068	13 279 923	13 408 746	10 933 981	13 494 327
Transferts aux ménages	32 000	0	42 400	32 000	0	42 400
Transferts aux entreprises	3 379 934	0	3 973 497	3 334 674	0	3 985 655
Transferts aux collectivités territoriales	786 967	0	429 532	793 195	0	433 684
Transferts aux autres collectivités	9 347 242	10 940 068	8 834 494	9 248 877	10 933 981	9 032 587
Titre 7 – Dépenses d'opérations financières	0	0	0	0	0	0
Dotations en fonds propres	0	0	0	0	0	0
Total hors FdC et AdP		865 785 626			863 145 802	
Ouvertures et annulations* en titre 2		-6 071 082			-6 071 082	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		-4 905 164			-3 689 975	
Total*	834 209 449	854 809 379	852 602 281	833 224 884	853 384 744	851 656 926

* y.c. FdC et AdP

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2024	Prévues en LFI pour 2025	Ouvertes en 2025	Ouverts en 2024	Prévus en LFI pour 2025	Ouverts en 2025
Dépenses de personnel	9 606		38 867	9 606		38 867
Autres natures de dépenses	930 474	1 000 000	1 768 826	930 474	1 000 000	1 768 826
Total	940 079	1 000 000	1 807 692	940 079	1 000 000	1 807 692

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS (HORS DECRET DE SERVICES VOTES)

ARRETES DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/2025		1 424		1 424				
02/2025		12 693		12 693				
03/2025		12 885		12 885				
04/2025		179 264		179 264				
05/2025		34 060		34 060				
06/2025		43 583		43 583				
07/2025		23 905		23 905				
08/2025		63 604		63 604				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2025		33 049		33 049				
10/2025		11 040		11 040				
11/2025		51 256		51 256				
12/2025		272 685		272 685				
01/2026		1 050		1 050				
Total		740 499		740 499				

ARRETES DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2025		200 000		200 000				
03/2025		1 700		1 700				
04/2025		250 000		250 000				
05/2025		482 713		482 713				
07/2025	24 998	3	24 998	3				
09/2025		20 000		20 000				
10/2025	13 869	73 912	13 869	73 912				
Total	38 867	1 028 327	38 867	1 028 327				

ARRETES DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/02/2025		10 001		10 001				
Total		10 001		10 001				

DECRETS D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/04/2025						5 657 587		5 512 397
Total						5 657 587		5 512 397

DECRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/07/2025	97 265	2 345 843	97 265	1 453 843				
03/12/2025		66 350		66 350	83 030		83 030	
Total	97 265	2 412 193	97 265	1 520 193	83 030		83 030	

DECRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/07/2025		290 030		290 030	2 788 429		2 788 429	
03/12/2025					3 335 755	283 061	3 335 755	283 061
Total		290 030		290 030	6 124 184	283 061	6 124 184	283 061

LOI DE FINANCES DE FIN DE GESTION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
08/12/2025						3 445 566		1 483 567
Total						3 445 566		1 483 567

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	136 132	4 481 050	136 132	3 589 050	6 207 214	9 386 214	6 207 214	7 279 025

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
06 – Action culturelle internationale		10 940 068 10 231 495	10 940 068 10 231 495		10 933 981 10 279 810	10 933 981 10 279 810
07 – Fonctions de soutien du ministère	754 110 769 746 807 315	100 734 789 95 563 471	855 845 558 842 370 786	754 110 769 746 807 315	98 101 052 94 569 801	853 211 821 841 377 116
Total des crédits prévus en LFI *	754 110 769	111 674 857	865 785 626	754 110 769	109 035 033	863 145 802
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	-6 071 082	-4 905 164	-10 976 247	-6 071 082	-3 689 975	-9 761 058
Total des crédits ouverts	748 039 687	106 769 693	854 809 379	748 039 687	105 345 058	853 384 744
Total des crédits consommés	746 807 315	105 794 966	852 602 281	746 807 315	104 849 611	851 656 926
Crédits ouverts - crédits consommés	+1 232 372	+974 727	+2 207 098	+1 232 372	+495 447	+1 727 818

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Total des autorisations de fongibilité asymétrique délivrées au programme : 13 932 €.

PASSAGE DU PLF A LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	756 540 635	114 726 286	871 266 921	756 540 635	112 799 837	869 340 472
Amendements	-2 429 866	-3 051 429	-5 481 295	-2 429 866	-3 764 804	-6 194 670
LFI	754 110 769	111 674 857	865 785 626	754 110 769	109 035 033	863 145 802

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Crédits	FDC/ADP	Objet
3 912	1-1-00190	Part CE projets héritage culturel (P224)
540 000	1-2-00430	Participations de tiers aux opérations de communication, aux actions d'accès à la culture, d'éducation et d'enseignement culturel engagées par le ministère chargé de la culture et de la communication

484 415	1-2-00435	Contribution du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHPF) aux dispositifs d'aménagement de poste pour l'embauche ou le maintien dans l'emploi
689 299	2-2-00010	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre de diverses prestations fournies par les services de l'administration centrale (P224)
3 600	2-2-00700	Produit des cessions de biens mobiliers (P 224)
47 600	2-3-00109	Recettes provenant de la rémunération des services rendus au titre des missions d'expertises internationales (P224)
1 768 826		

RESERVE DE PRECAUTION ET FONGIBILITE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	3 770 553	5 657 587	9 428 140	3 770 553	5 512 397	9 282 950
Surgels	6 300 000	3 445 566	9 745 566	6 300 000	1 489 452	7 789 452
Dégels	-10 070 553	-9 103 153	-19 173 706	-10 070 553	-7 001 849	-17 072 402
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	0	0	0	0	0	0

EMPLOIS ET DEPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS REMUNERES PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2024 (1)	Réalisation 2024 (2)	LFI + LFR 2025 (3)	Transferts de gestion 2025 (4)	Réalisation 2025 (5)	Écart à LFI + LFR 2025 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1005 – Filière administrative	+1,00	4 076,62	3 869,14	+2,58	4 137,20	+265,48
1006 – Filière technique et d'enseignement	-6,00	2 259,35	2 341,80	-2,45	2 261,09	-78,26
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	734,77	944,37	0,00	688,09	-256,28
1008 – Filière scientifique	+1,00	1 925,83	2 001,50	+0,96	1 915,21	-87,25
Total	-4,00	8 996,57	9 156,81	+1,09	9 001,59	-156,31

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2025 (5-4) -(2-1) - (6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
1005 – Filière administrative	0,00	-1,00	-33,26	+93,26	+36,00	+57,26
1006 – Filière technique et d'enseignement	0,00	-1,00	+19,59	-20,40	-8,73	-11,67
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	0,00	0,00	+1,79	-48,47	-22,93	-25,54
1008 – Filière scientifique	0,00	0,00	+12,18	-22,76	-16,54	-6,22
Total	0,00	-2,00	+0,30	+1,63	-12,20	+13,83

Depuis le 1^{er} janvier 2022, les apprentis ne décomptent plus des plafonds d'emplois des ministères.

Les transferts en LFI correspondent aux transferts d'un agent à la Villa d'Arçon et d'un agent à l'école nationale supérieure d'art de Bourges.

La correction technique de 0,3 ETPT correspond à la variation entre les entrées et les sorties des emplois non permanents, non comptabilisés dans le schéma d'emplois. Elle traduit également des ajustements entre les catégories d'emplois du fait du décompte de l'ensemble des agents contractuels sur la filière administrative.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS A PERIMETRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois Réalisation	Schéma d'emplois Prévision PAP
1005 – Filière administrative	457,10	128,20	6,12	549,00	398,81	6,02	+91,90	+50,00
1006 – Filière technique et d'enseignement	127,35	67,73	7,55	96,36	85,36	7,25	-30,99	-29,60
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	89,10	57,53	5,93	46,20	14,00	6,00	-42,90	-21,10
1008 – Filière scientifique	133,40	78,97	5,90	114,80	38,00	5,40	-18,60	+0,70
Total	806,95	332,43		806,36	536,17		-0,59	0,00

Le schéma d'emplois prévu en LFI 2025 était neutre. Il a ainsi été exécuté conformément à la prévision en ETP avec -0,6 ETP. L'impact en ETPT s'élève à +13,83 par rapport à une prévision LFI de +11,11 ETPT. Cela s'explique notamment par des sorties moins nombreuses que prévu au premier semestre de l'année.

Les primo-recrutements comprennent notamment les entrées par concours et les contractuels primo-entrants.

EFFECTIFS ET ACTIVITES DES SERVICES

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Administration centrale	1 496,13	1 479,27	0,00	0,00	+1,27	+1,63	-12,20	+13,83
Services régionaux	2 397,29	2 397,23	0,00	0,00	-10,32	0,00	0,00	0,00

(en ETPT)

Service	Prévision LFI	Réalisation	dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques	Impact des schémas d'emplois pour 2025	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 sur 2025	dont impact du schéma d'emplois 2025 sur 2025
Opérateurs	3 499,00	3 349,12	-2,00	0,00	+18,03	0,00	0,00	0,00
Autres	1 764,39	1 775,97	0,00	0,00	-8,68	0,00	0,00	0,00
Total	9 156,81	9 001,59	-2,00	0,00	+0,30	+1,63	-12,20	+13,83

(en ETP)

Service	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2025 Réalisation
Administration centrale	0,00	1 491,79
Services régionaux	0,00	2 393,90
Opérateurs	0,00	3 169,86
Autres	0,00	1 791,10
Total	0,00	8 846,65

Le plafond d'emplois ministériel a été fixé à 9 156,81 ETPT en LFI 2025.

Ce plafond a été respecté, avec une consommation à hauteur de 9 001,59 ETPT, soit 98,3 % du plafond fixé en LFI. Cet écart entre la réalisation et la prévision d'exécution est détaillé dans le tableau suivant. Il s'explique notamment par la vacance d'emplois constatée pour certains opérateurs (établissements publics bi-titres, ayant des agents rémunérés directement par le ministère sur le titre 2).

Service		LFI 2025	Réalisation 2025	Écart à la LFI
Administration centrale		1 496,13	1 479,27	-16,86
Services régionaux - Directions régionales des affaires culturelles		2 397,29	2 397,23	-0,06
Opérateurs		3 499,00	3 349,12	-149,88
Autres	Services à compétence nationale	1 376,39	1 396,80	20,41
	Archives départementales et bibliothèques municipales classées	354,00	323,63	-30,37
	Élèves fonctionnaires	34,00	55,54	21,54
Total ETPT		9 156,81	9 001,59	-155,22

REPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
07 – Fonctions de soutien du ministère	9 156,81	9 001,59
Total	9 156,81	9 001,59
Transferts en gestion		+1,09

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2024-2025	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
216,00	2,40	0,82

PRESENTATION DES CREDITS PAR CATEGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2024	Prévision LFI 2025	Exécution 2025
Rémunération d'activité	450 943 878	470 249 804	455 782 987
Cotisations et contributions sociales	271 340 768	276 537 096	282 305 222
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	191 640 842	194 137 092	200 210 508
– Civils (y.c. ATI)	191 459 430	194 137 092	200 111 371
– Militaires	181 412		99 137
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)			
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE			
Autres cotisations	79 699 926	82 400 004	82 094 714
Prestations sociales et allocations diverses	8 110 708	7 323 869	8 719 106
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	730 395 354	754 110 769	746 807 315
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	538 754 512	559 973 677	546 596 807
FdC et AdP prévus en titre 2			

Le montant des allocations d'aide au retour à l'emploi (ARE) est de 2,29 M€ pour 408 bénéficiaires. Le nombre d'agents bénéficiaires est supérieur aux prévisions (345 bénéficiaires), en cohérence avec la hausse du nombre de contractuels. Toutefois, le montant des allocations d'aide au retour à l'emploi est inférieur à la prévision (2,8 M€) en raison d'une diminution du montant moyen par agent.

ÉLEMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2024 retraitée	538,37
Exécution 2024 hors CAS Pensions	538,75
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2025/ 2024	-0,05
Débasage de dépenses au profil atypique :	-0,33
– GIPA	-0,01
– Indemnisation des jours de CET	-2,87
– Mesures de restructuration	
– Autres dépenses de masse salariale	2,55
Impact du schéma d'emplois	0,19
EAP schéma d'emplois 2024	-0,75
Schéma d'emplois 2025	0,94

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Mesures catégorielles	5,32
Mesures générales	
Rebasage de la GIPA	
Variation du point de la fonction publique	
Mesures bas salaires	
GVT solde	2,67
GVT positif	8,07
GVT négatif	-5,40
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	-0,55
Indemnisation des jours de CET	2,73
Mesures de restructurations	
Autres rebasages	-3,27
Autres variations des dépenses de personnel	0,60
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	0,33
Autres variations	0,27
Total	546,60

Sur la base d'une exécution 2024 de 538 754 512 €, le socle d'exécution de l'année 2025 s'élevait à 538 370 031 € après prise en compte de l'impact des mesures de transfert (-53 080 €) ainsi que le débasage des dépenses non reconductibles et des rétablissements de crédits de l'année 2024 :

- la garantie individuelle de pouvoir d'achat (-10 860 €) ;
- la monétisation des jours déposés sur les comptes épargne-temps (-2 870 196 €) ;
- les autres dépenses (2 549 655 €), correspondant principalement aux rétablissements de crédits.

La valorisation des schémas d'emplois est de 191 225 € soit -541 924 € par rapport à la prévision. Cet écart est principalement en lien avec l'extension en année pleine du schéma d'emplois 2024 pour lequel les recrutements avaient été plus précoces et entraînant ainsi une économie plus importante en 2025.

Le GVT positif s'est élevé à 8 069 684 € (soit +1,48 % de la masse salariale hors CAS Pensions) et le GVT négatif à -5 403 310 € (soit -0,99 % de la masse salariale hors CAS Pensions). Ainsi, le montant du GVT solde pour l'exécution 2025 est de 2 666 374 € (soit 0,49 % de la masse salariale hors CAS Pensions).

Le rebasage des dépenses au profil atypique de l'année 2025 - hors GIPA - inclut :

- la monétisation des jours déposés sur les comptes épargne-temps (2 725 315 €) ;
- les remboursements de mises à disposition sortantes (-3 422 011 €), les indus de rémunération (-563 367 €) et les indemnités de rupture conventionnelle (710 908 €), soit un total de la ligne des autres rebasages de -3 274 470 €.

Les autres variations des dépenses de personnel (+601 964 €) correspondent principalement à la mise en œuvre de la protection sociale complémentaire pour le titre 2 (+0,8 M€) au 1^{er} octobre 2025, à une augmentation des dépenses liées aux capitaux-décès (+0,3 M€), et au report du versement en 2026 de l'indemnité attribuée aux conservateurs des antiquités et objets d'art (CAOA) et des conservateurs-délégués des antiquités et objets d'art (CDAOA) (-0,5 M€), report notamment dû à un travail de fiabilisation des montants à verser.

COUTS ENTREE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1005 – Filière administrative	48 988	58 938	54 130	40 936	50 200	45 845

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1006 – Filière technique et d'enseignement	44 879	57 190	52 527	37 412	47 465	43 771
1007 – Filière d'accueil, de surveillance et magasinage	36 992	41 278	39 771	31 475	35 353	33 918
1008 – Filière scientifique	61 824	76 439	76 091	52 677	65 664	64 964

Les coûts d'entrées et de sorties indiqués ci-dessus correspondent aux coûts réalisés lors de l'exercice 2025 dans chacune des catégories d'emplois.

MESURES CATEGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2025	Coût	Coût en année pleine
Mesures statutaires						992 097	992 097
Revalorisations exceptionnelles et augmentation de l'enveloppe des parts variables des agents contractuels		A, B, C	Agents contractuels	01-2025	12	565 421	565 421
Révisions des conditions de rémunération des personnels pédagogiques contractuels		A	Agents contractuels enseignants	01-2025	12	426 676	426 676
Mesures indemnitaires						4 324 271	4 324 271
Poursuite du régime indiciaire et indemnitaire des enseignants-chercheurs (RIPEC)		A	Tous les enseignants chercheurs en ENSA	01-2025	12	1 204 404	1 204 404
Plan de transformation de l'emploi ministériel		A, B, C	Tous corps	01-2025	12	2 000 000	2 000 000
Poursuite du plan de rattrapage indemnitaire		A	Attachés d'administration	01-2025	12	1 119 867	1 119 867
Total						5 316 368	5 316 368

En 2025, le financement des mesures catégorielles du titre 2 s'élève à 5 316 368 €.

Les mesures statutaires (1 M€) ont permis principalement de réviser les conditions de rémunération des enseignants contractuels des écoles nationales supérieures d'art et de design (ENSART), des écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) et des conservatoires nationaux supérieurs de musique et de danse (CNSMD) de Paris et de Lyon.

Les mesures indemnitaires (4,3 M€) ont permis de financer le plan de transformation de l'emploi ministériel, de poursuivre la montée en charge du régime indiciaire et indemnitaire (RIPEC) des enseignants-chercheurs des écoles nationales supérieures d'architecture ainsi que le plan de rattrapage indemnitaire en faveur des attachés d'administration.

Par ailleurs, 3,9 M€ ont été transférés par décrets de virement aux établissements du ministère de la Culture en faveur des agents rémunérés directement sur leur budget (titre 3) au titre de la révision des conditions de rémunération des personnels pédagogiques contractuels et de la poursuite du plan de rattrapage indemnitaire des attachés d'administration. Pour rappel, l'ensemble des crédits catégoriels portés par le ministère est budgété sur le titre 2.

Ainsi, l'ensemble des crédits catégoriels consommés sur le titre 2 et transférés au titre 3 s'élève à 9,2 M€ pour une enveloppe de 15 M€ hors CAS pensions. La sous exécution (-5,8 M€) de l'enveloppe catégorielle s'explique par le report de la mise en œuvre de la réforme du cadre de gestion des contractuels (hors enseignants).

ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

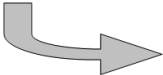
Les dépenses hors titre 2 de l'action sociale sont détaillées dans la justification au premier euro du programme 224 hors titre 2.

Dépenses pluriannuelles

SUIVI DES CREDITS DE PAIEMENT ASSOCIES A LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2025	CP 2025
AE ouvertes en 2025 * (E1) 106 783 625	CP ouverts en 2025 * (P1) 105 358 990
AE engagées en 2025 (E2) 105 794 966	CP consommés en 2025 (P2) 104 849 611
AE affectées non engagées au 31/12/2025 (E3) 0	dont CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 71 833 546
AE non affectées non engagées au 31/12/2025 (E4 = E1 – E2 – E3) 988 659	dont CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 33 016 065

RESTES A PAYER

Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 brut (R1) 36 871 592					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2024 (R2) 11					
					
Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2024 net (R3 = R1 + R2) 36 871 603	–	CP consommés en 2025 sur engagements antérieurs à 2025 (P3 = P2 – P4) 71 833 546	=	Engagements ≤ 2024 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R4 = R3 – P3) -34 961 943	
AE engagées en 2025 (E2) 105 794 966	–	CP consommés en 2025 sur engagements 2025 (P4) 33 016 065	=	Engagements 2025 non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R5 = E2 – P4) 72 778 901	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2025 (R6 = R4 + R5) 37 816 958	
					
					Estimation des CP 2026 sur engagements non couverts au 31/12/2025 (P5) 24 202 853
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2026 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2025 (P6 = R6 – P5) 13 614 105

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2025 + reports 2024 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Justification par action

ACTION

06 – Action culturelle internationale

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
06 – Action culturelle internationale		10 940 068 10 231 495	10 940 068 10 231 495		10 933 981 10 279 810	10 933 981 10 279 810

Les crédits de l'action 6 ont été renforcés en 2025 pour atteindre un total de 10,2 M€ délégués à l'action culturelle internationale.

Une mesure nouvelle a permis d'accompagner la montée en puissance de la Maison des mondes africains (MansA).

Annoncée le 8 octobre 2021 par le président de la République, lors du Nouveau Sommet Afrique-France de Montpellier, la Maison des mondes africains (MansA) a été constituée en groupement d'intérêt public (GIP) par arrêté interministériel du 7 mai 2024. La structure a fait l'objet d'une inauguration officielle le 3 octobre 2025, en présence des ministres de la Culture et de l'Europe et des Affaires étrangères. Elle déploie désormais une programmation structurée contribuant au renforcement des échanges culturels entre la France et le continent africain.

Hormis cette mesure nouvelle de 1,6 M€, les crédits de l'action 6 sont restés stables en 2025 par rapport à 2024. Des redéploiements de crédits ont eu lieu afin de soutenir les quatre axes prioritaires du ministère. Par ailleurs, 0,9 M€ ont permis de soutenir les actions des DRAC transfrontalières et des territoires ultramarins en articulation avec les priorités du ministère.

Mobilités artistiques et professionnelles : 4 M€

L'accueil des cultures étrangères en France constitue l'un des piliers de la politique internationale du ministère de la Culture (0,77 M€). Il se traduit notamment par son accompagnement financier des saisons culturelles croisées opérées par l'Institut français (1,26 M€ en 2025 dont près de la moitié par des redéploiements de crédits) ou encore les résidences dédiées aux artistes étrangers portées par l'association des centres culturels de rencontre en France (0,14 M€) ou à l'étranger dans des pays prescripteurs (programme de résidences artistiques aux États-Unis, Villa Albertine, 0,15 M€).

Les échanges professionnels et les mobilités des acteurs culturels sont soutenus par le ministère de la Culture grâce au programme « Courants du monde » d'accueil en France de professionnels étrangers de la culture. Déclinés en quatre dispositifs – Résidence culture, Parcours de Collection, Itinéraire culture et Séjour Culture – ce programme permet de tisser des liens entre structures et entre professionnels français et étrangers (0,5 M€).

En 2025, le ministère de la Culture a repris la gestion des fonds de mobilité ultramarins (auparavant pilotés par l'Institut français). Ces fonds, destinés aux artistes et aux professionnels de la culture exerçant dans les territoires des zones Caraïbes et océan Indien, ont vocation à soutenir des projets de mobilité consacrés à la création, à la formation ou à la collaboration, à l'exclusion des actions de diffusion.

Ces dernières années, dans un contexte de multiplication des crises internationales (Syrie, Birmanie, Afghanistan, Ukraine, Russie, Gaza, etc.), le ministère de la Culture s'est mobilisé pour permettre l'accueil en urgence d'artistes et de professionnels de la culture et des médias en situation d'exil ou de danger (0,24 M€).

Le ministère soutient des structures - Atelier des artistes en exil (0,42 M€), Cité internationale des arts de Paris (0,3 M€), Maison des journalistes - et des programmes (PAUSE du Collège de France, Association des centres culturels de rencontres, etc.) qui assurent l'accueil d'artistes et de professionnels de la culture en exil. Cette année, le soutien a été plus particulièrement fléché sur les professionnels de la Culture ukrainiens (actions de formation dans le champ du patrimoine) et l'accueil d'urgence d'artistes de Gaza (0,2 M€).

Coopération des acteurs culturels français en Europe et dans le monde : 3,9 M€

Le ministère de la Culture accompagne les acteurs culturels français dans leur projection à l'international, que ce soit à travers de l'ingénierie culturelle (0,89 M€) ou le soutien à la diffusion et l'exportation des secteurs culturels et créatifs (0,57 M€).

À cet effet, il peut s'appuyer sur des structures relais qui peuvent orienter ou conseiller les acteurs culturels dans leurs démarches. Ainsi le ministère soutient Relais culture Europe (0,5 M€), bureau du programme *Europe créative* en France, chargé d'accompagner les structures françaises dans leur recherche de financements européens et l'Agence Erasmus France afin que les établissements d'enseignement culture bénéficient d'un accompagnement adapté dans leurs projets européens.

Depuis 2022, le ministère a mis en place un appel à projets dédié pour accompagner la projection internationale des opérateurs nationaux à promouvoir leur savoir-faire à l'étranger et favoriser la structuration des partenariats sur des zones géographiques stratégiques pour le ministère, comme l'Afrique, le Moyen-Orient et le continent américain incluant la Caraïbe (0,38 M€).

Afin de soutenir la présence et la diffusion de la culture française à l'étranger, le ministère affirme son soutien à la diffusion des secteurs culturels et créatifs français en Europe et à l'international via le dispositif des relais spécialisés présents au sein du réseau culturel français à l'étranger (0,42 M€), via le déploiement du nouveau programme international de diffusion artistique (PIDA) porté par l'Institut français (0,89 M€), ou encore via son soutien à l'action internationale de l'Office national de diffusion artistique (ONDA) (0,23 M€).

Apaisement des mémoires et agenda transformationnel avec l'Afrique : 2 M€

En complément de son accompagnement de la MansA (1,6 M€), le ministère a soutenu le fonds franco-allemand pour la recherche de provenance de biens culturels d'Afrique sub-saharienne (0,3 M€). Créé en 2023, ce fonds triennal expérimental a pour objectif de soutenir des projets transfrontaliers de recherche collaborative, entre des institutions patrimoniales allemandes et françaises et des institutions scientifiques ou universitaires, portant sur la provenance d'objets culturels d'Afrique subsaharienne conservés dans les institutions culturelles françaises et allemandes.

Le ministère a aussi maintenu le fonds pour la circulation des œuvres en Afrique (0,1 M€). Souhaité par le président de la République lors du nouveau sommet Afrique-France d'octobre 2021, ce fonds contribue à la mise en réseau entre musées français et africains, ainsi qu'entre musées du continent africain.

Promotion de la diversité culturelle et linguistique : 0,3 M€

Le ministère de la Culture, en étroite collaboration avec le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE), promeut la diversité culturelle et les droits fondamentaux au sein des instances européennes et internationales. Il défend notamment ses engagements auprès de l'UNESCO (Fonds international sur la Diversité culturelle, Commission nationale française pour l'UNESCO).

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		655 189		703 504
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		420 189		468 504
Subventions pour charges de service public		235 000		235 000
Titre 6 : Dépenses d'intervention	10 940 068	9 576 306	10 933 981	9 576 306
Transferts aux ménages		18 400		18 400
Transferts aux entreprises		3 205 737		3 205 737
Transferts aux collectivités territoriales		56 500		56 500
Transferts aux autres collectivités	10 940 068	6 295 669	10 933 981	6 295 669
Total	10 940 068	10 231 495	10 933 981	10 279 810

ACTION

07 – Fonctions de soutien du ministère

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
07 – Fonctions de soutien du ministère	754 110 769 746 807 315	101 734 789 95 563 471	855 845 558 842 370 786	754 110 769 746 807 315	99 101 052 94 569 801	853 211 821 841 377 116

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement de l'action 7 sont principalement des crédits centraux car les moyens de fonctionnement des DRAC et des DAC (sauf action sociale, formations métiers liés aux spécificités des services patrimoniaux ou crédits liés aux spécificités des DRAC et DAC) sont gérés sur le programme 354 « Administration territoriale de l'État » depuis 2017.

Cette action regroupe donc l'ensemble des moyens financiers consacrés aux fonctions de soutien de l'administration centrale et des services déconcentrés, hors périmètre transféré au ministère de l'intérieur « Administration territoriale de l'État ».

Les crédits hors titre 2 de l'action 7 sont des dépenses contraintes et obligatoires car relevant d'obligations réglementaires ou contractuelles (baux, impôts et taxes, assurance, marchés de fonctionnement ou d'investissement).

Comptent parmi ces dépenses, l'énergie et fluides, les loyers et charges locatives, les taxes sur bâtiments ainsi que les travaux et entretien courant que le ministère doit assumer en tant que locataire (hors entretien lourd relevant du propriétaire et gérés sur d'autres programmes budgétaires).

Affaires générales :

Ces crédits sont destinés aux dépenses de logistique telles que les marchés accueil et surveillance des locaux, les moyens mobiles (l'exploitation du parc automobile d'administration centrale), l'entretien et l'exploitation des bâtiments (énergie et fluides, travaux d'entretien courant), l'ensemble des moyens de logistique (déménagements,

fournitures de bureau, consommables pour système d'impression, reprographie, affranchissement courrier...). S'ajoutent à cela les frais de représentation, de déplacement et de mission pour l'ensemble des directions générales et du secrétariat général du ministère.

Par ailleurs, les dépenses relatives à la documentation pour 1 M€ permettent notamment de porter une stratégie de mutualisation entre l'administration centrale, les DRAC et les SCN de certains coûts relatifs à la revue de presse, aux veilles informationnelles, aux abonnements numériques par reconnaissance de l'adresse IP, ou à l'accès au portail des normes AFNOR.

Ces crédits permettent de financer également les dépenses relatives aux affaires juridiques : frais de justice, frais d'honoraires des avocats et des experts, règlements à l'amiable de litiges dans lesquels la responsabilité civile de l'État est engagée. Par ailleurs, ces crédits financent les dépenses de sténotypie et d'études d'usage nécessaires au fonctionnement de la commission copie privée prévue à l'article L. 311-5 du code de la propriété intellectuelle.

Formation, concours et mobilité : 3,6 M€ en AE et 3,5 M€ en CP

Ces crédits permettent la mise en place d'actions de formation continue pour l'accompagnement des personnels ainsi que l'organisation des concours et examens. Ces formations sont organisées par le bureau de la formation professionnelle et du développement des compétences, le bureau du recrutement, des concours, des métiers et de l'évolution professionnelle du Secrétariat général et par les directions générales.

Ces crédits sont également destinés à prendre en charge la formation des apprentis dans le cadre du plan de développement de l'apprentissage dans la fonction publique de l'État.

Les crédits de formation permettent également de proposer une hybridation des parcours de formation et de renforcer la diversification et l'articulation des modalités de formation et pédagogiques (mixte, travail à distance et présentiel).

En 2025, une offre dédiée à la formation des agents à l'Intelligence Artificielle a été déployée dans un format hybride et régionalisé.

Action sociale, handicap et prévention : 6,2 M€ en AE et 6 M€ en CP

En 2025, le ministère poursuit son action en faveur du logement social afin de répondre aux besoins des agents par la passation de nouvelles conventions. Ainsi, 18 logements ont été livrés cette année et 5 nouvelles conventions ont été signées fin 2025 auprès des bailleurs.

En application de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, le ministère effectue chaque année une déclaration annuelle et verse au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) une contribution calculée en fonction du différentiel entre les effectifs employés et l'objectif de 6 %. Les actions menées par le ministère en matière de politique volontariste des recrutements, les aménagements de poste et le recours aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ont été poursuivis et ont permis de se rapprocher de cet objectif (avec un taux de 5,26 % au titre de l'année 2024). La signature d'une convention ministérielle avec le FIPHFP le 13 janvier 2025 permet au ministère d'amplifier les actions entreprises. Par ailleurs, la mise en place d'un réseau handicap permet de renforcer l'accompagnement des agents et de favoriser le recours aux ESAT.

Dans le cadre de la mise en place de la protection sociale complémentaire (PSC), à la suite de l'accord ministériel signé à l'unanimité le 19 avril 2024 par les organisations syndicales représentatives et la ministre, un appel d'offres a été conduit en 2025 par le ministère de la Culture.

Après analyse des différentes offres, la MGEN a été retenue pour gérer le contrat collectif obligatoire santé mis en place au bénéfice de l'ensemble des agents. La MGEN a également été retenue pour gérer le volet prévoyance de la PSC. Ce nouveau régime est entré en vigueur le 1^{er} octobre dernier.

Les dépenses de restauration collective intègrent l'augmentation de la prestation interministérielle de restauration, les effets induits par l'inflation sur le prix des denrées alimentaires et le renouvellement de deux marchés de restauration collective passés par le ministère pour les agents rémunérés sur le titre 2 du programme 224.

Depuis l'année dernière, le site des Archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine bénéficie d'un restaurant ouvert aux agents et aux visiteurs.

Ces dépenses de restauration permettent en outre de financer de manière pérenne l'attribution de tickets restaurant aux agents en fonction dans des services qui ne bénéficient pas d'un recours à un dispositif de restauration administrative (UDAP ou dans certains SCN patrimoniaux).

Un guide de l'action sociale a été élaboré sous le pilotage du bureau de l'action sociale. Il a été diffusé à l'ensemble des services des ressources humaines du ministère et mis à disposition des agents fin 2025.

Le budget de l'action sociale inclut également les subventions versées aux associations de personnel du ministère et des prestations financières à l'adresse des agents.

En 2025, les plafonds d'attribution ont été revalorisés ainsi que les montants des prestations sociales en faveur des agents du ministère. En outre, un dispositif de réservation de places en crèche a été mis en place via une convention signée en 2024 avec une mise en application à partir de janvier 2025 qui permet de réserver des berceaux pour les agents du ministère.

Ces actions viennent renforcer la volonté du ministère de soutenir la politique d'action sociale en vue de faciliter la conciliation vie privée et vie professionnelle.

Par ailleurs, une convention de mise à disposition d'assistants sociaux du ministère de l'Économie et des Finances, au bénéfice des services et agents du ministère de la Culture situés en région, a été entièrement déployée en 2025. Enfin, les crédits d'action sociale intègrent également le financement d'actions menées en faveur de la sécurité au travail. Outre les dépenses liées à la médecine statutaire et de prévention, le ministère renforce les dispositifs de signalement, d'écoute et de soutien existants pour améliorer la santé et les conditions de travail des agents.

Le ministère a relancé en 2025 l'enquête « baromètre social », afin de pouvoir mesurer régulièrement la perception et les attentes des agents sur des aspects majeurs de la politique de ressources humaines, la dernière datant de 2023.

Numérique

Cette dotation permet d'exploiter et de moderniser le système d'information du ministère de la Culture ainsi que d'accompagner la transformation numérique du monde culturel. Ces crédits incluent notamment les moyens consacrés aux infrastructures numériques du ministère (réseaux, serveurs, équipements, logiciels bureautiques et assistance informatique), la maintenance et l'amélioration continue des sites internet et des logiciels métiers ou encore les dispositifs d'appui à la transformation numérique portés par le service du numérique. Ils incluent également les moyens destinés à préparer les nouvelles applications (études préalables, assistance à la conduite de projets, aides au déploiement) liées à la refonte en cours du système d'information du ministère.

Cette dotation inclut par ailleurs les moyens dédiés à la mise en œuvre de la feuille de route ministérielle pour favoriser la circulation, la valorisation et la réutilisation des données et des contenus culturels. Ces crédits incluent notamment le programme national de numérisation et de valorisation des contenus (PNV) qui s'opère sous la forme de crédits décentralisés dans les directions régionales des affaires culturelles (DRAC, DAC).

En 2025, les crédits de fonctionnement sur le numérique ont permis de poursuivre la refonte du système d'information existant, lequel doit répondre aux enjeux d'agilité, de dématérialisation, d'accessibilité, de sécurité et de numérique responsable. Ils ont également permis de stabiliser la sécurisation et la modernisation de l'environnement numérique de travail des agents et de renouveler une partie du parc matériel, afin de supporter le passage à Windows 11.

En 2025, les crédits ont permis de poursuivre les chantiers initiés depuis 2019 :

- Le développement de l'infrastructure de données du ministère

Désormais opérationnelles, la valorisation et l'exploitation des données culturelles permettent le suivi économique des secteurs culturels. Les données sont mises à disposition en interne et auprès des partenaires et usagers. Les travaux de mise en place d'une base patrimoniale de référence, outil commun à l'ensemble des services patrimoniaux pour gérer les informations scientifiques et techniques des biens culturels, ont été initiés.

- La construction d'une offre de service opérationnelle sur la transformation numérique et la cybersécurité, en priorité à destination des établissements du ministère

Cette offre est constituée d'un fonds de transformation numérique et cybersécurité (depuis 2023), d'une offre d'accompagnement en stratégie et organisation du numérique et d'un cycle d'homologation du parc applicatif.

- La stratégie intelligence artificielle s'est concrétisée par la publication en milieu d'année de la stratégie d'action pour une intelligence artificielle culturelle, responsable et souveraine, par une expérimentation (Exper :IA) d'agents conversationnels dans des cas d'usages concrets et par l'intégration mesurée de l'IA dans les applications métiers.

Communication : 3,8 M€ en AE et en CP

Ces crédits sont principalement engagés pour l'organisation et la coordination de manifestations nationales récurrentes, telles que la « Fête de la musique », les « Journées européennes du patrimoine », « la Nuit européenne des musées », les « Rendez-vous aux jardins », ou les « Journées nationales de l'Architecture ».

Ils permettent également d'organiser des opérations de communication liées à l'agenda du Ministre (assises, conférences de presse, rencontres, etc.), mais aussi de prendre en charge des opérations de communication des services du Ministère. Ces crédits assurent en outre la promotion des actions du Ministère dans le cadre de salons thématiques.

Ce budget comprend, par ailleurs, des dépenses nécessaires au fonctionnement quotidien d'un service d'information et de communication : frais de création, production et montage, graphisme et impression, frais de vidéo et frais de veille.

Le développement de partenariats (essentiellement médias audiovisuels ou presse écrite) permet de réaliser d'importantes économies, notamment en achat d'espaces publicitaires. Des partenariats financiers et de compétences viennent compléter les besoins en dépenses de communication sans grever les crédits du ministère de la Culture.

Pour rappel, le moratoire imposé par le Premier ministre, à compter d'octobre 2025, a suspendu les dépenses de communication jusqu'à la fin de l'année 2025.

Crédits d'études : 0,62 M€ en AE et en 0,73 M€ en CP

Ces crédits permettent au département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (DEPS) de publier chaque année une vingtaine d'études et de travaux de recherches sur des thématiques socio-culturelles ou transversales, comme les pratiques culturelles, l'économie de la culture ou l'emploi. Ces études reposent sur l'exploitation d'une multitude de sources de données : la plupart sont produites par le service statistique public – coordonnée par l'Insee et auquel le DEPS fait partie en tant que service statistique ministériel de la culture -, certaines sont produites par le DEPS lui-même (enquête décennale sur les pratiques culturelles, ...) ou acquises auprès d'autres producteurs (données du Pass culture, ...). À titre d'exemples, parmi les études publiées en 2025, on peut citer celles sur les rapports des jeunes à la lecture, sur les sorties culturelles des Français en 2024, sur l'éducation artistique et culturelle à travers les usages du Pass Culture dans les collèges et lycées en 2023-2024 ou sur les artistes-auteurs en 2023, les chiffres clés de la culture, les analyses conjoncturelles trimestrielles du chiffre d'affaires de la culture, le suivi des dépenses culturelles des collectivités territoriales ou encore des ouvrages de recherche comme récemment « Évaluer l'éducation artistique et culturelle : enjeux épistémologiques et politiques de la recherche », « Création et devenir des festivals en France » ou « Regards croisés sur les pratiques culturelles, 20 ans après ».

Outre la production de connaissances utiles aux décideurs publics, ces opérations contribuent à la structuration d'un champ académique autour des questions culturelles en alimentant les sciences sociales avec des projets mobilisateurs de recherche. Le ministère de la Culture, via son service d'études et de recherche (DEPS), finance et encadre directement des projets de recherche sur lesquels il intervient comme coproducteur, assurant ainsi une actualisation des problématiques qu'il suit au sein de la communauté académique. Ces initiatives permettent de renouveler les forces disponibles du côté de la recherche et d'inciter la communauté à travailler sur les sujets qui font l'actualité du ministère.

Parallèlement à ces travaux d'études et de recherche, le département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation pilote plusieurs dispositifs de suivi : un dispositif annuel d'observation des lieux et sites patrimoniaux qui compile des données relatives à la fréquentation de 1 200 musées collectées via une enquête annuelle, un dispositif mensuel de suivi de la fréquentation d'un échantillon restreint d'établissements patrimoniaux, un système d'information ad hoc (SIBIL) conçu pour l'observation du spectacle vivant, une enquête annuelle menée auprès des festivals. En complément, il commande régulièrement des enquêtes auprès de prestataires externes, certaines menées sur un rythme annuel (l'enquête « à l'écoute des visiteurs » par exemple), d'autres menées ponctuellement (enquête sur les Jardins remarquables à l'occasion des 20 ans de la création du label).

Il convient de noter que 0,19 M€ en AE et 0,32 M€ en CP sont exécutés hors titre 3 car certaines études sont prises en charges par des opérateurs de l'État (universités ou EP spécialisés).

Crédits déconcentrés

Ces crédits correspondent aux dépenses de fonctionnement courant des services déconcentrés non pris en compte sur le périmètre du programme 354 « Administration territoriale de l'État » telles que les crédits formations métiers et les crédits liés aux spécificités des DRAC et DAC (documentation, communication et études propres aux métiers de la Culture, etc.).

Par ailleurs, 1,8 M€ ont été déconcentrés au titre du programme national de numérisation et de valorisation des contenus (PNV).

Dépenses d'investissement :

Le plan de rénovation des logements de fonction : 1 M€ dont 716 k€ de subvention pour charge d'investissement à destination des opérateurs du ministère de la Culture et 284 k€ au programme 175 « Patrimoines » pour les services à compétences nationales.

Les crédits du plan de rénovation concernent le parc des logements de fonction du ministère et de ses opérateurs répartis sur de très nombreux sites tels que les châteaux de Versailles, de Fontainebleau, de Compiègne, la manufacture des Gobelins à Paris, des monuments historiques, des musées ou certaines écoles d'enseignement supérieur. Compte tenu de l'état dégradé de nombreux logements dans certains établissements ou services à compétence nationale, le ministère a engagé, en 2017, un plan pluriannuel de rénovation et de mise aux normes de ces logements. Ce plan doté d'un montant annuel d'un million d'euros permet de co-financer ces travaux avec les établissements et services concernés. Plus de 510 opérations de rénovation ont ainsi été effectuées depuis 2017 avec une inflexion en 2023 concernant l'amélioration de la performance énergétique. Le plan sera poursuivi en 2026.

CONTRIBUTION AU PLAN DE RELANCE

Volets du plan de relance	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision	Réalisation	Prévision	Réalisation
Verdissement	0	0	0	0
Indépendance et compétitivité	0	0	0	0
Cohésion sociale et territoriale	0	0	0	0

ÉLÉMENTS DE LA DEPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	754 110 769	746 807 315	754 110 769	746 807 315
Rémunérations d'activité	470 249 804	455 782 987	470 249 804	455 782 987
Cotisations et contributions sociales	276 537 096	282 305 222	276 537 096	282 305 222
Prestations sociales et allocations diverses	7 323 869	8 719 106	7 323 869	8 719 106
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	86 876 345	88 285 469	84 999 900	86 809 425
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	74 339 716	75 827 668	72 463 271	74 351 624
Subventions pour charges de service public	12 536 629	12 457 801	12 536 629	12 457 801
Titre 5 : Dépenses d'investissement	14 858 444	3 574 385	14 101 152	3 842 355
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	6 020 504	2 815 789	5 268 129	3 083 759
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	8 837 940	0	8 833 023	
Subventions pour charges d'investissement		758 596		758 596
Titre 6 : Dépenses d'intervention		3 703 617		3 918 021
Transferts aux ménages		24 000		24 000
Transferts aux entreprises		767 760		779 918

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Transferts aux collectivités territoriales		373 032		377 184
Transferts aux autres collectivités		2 538 825		2 736 918
Total	855 845 558	842 370 786	853 211 821	841 377 116

Récapitulation des crédits et emplois alloués aux opérateurs de l'État

RECAPITULATION DES CREDITS ALLOUES PAR LE PROGRAMME AUX OPERATEURS

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Transferts	38 000	38 000				
AFR - Académie de France à Rome (P131)		9 000				
Transferts		9 000				
CAPA - Cité de l'architecture et du patrimoine (P175)	176 000	176 000			162 000	159 600
Transferts	176 000	176 000			162 000	159 600
ONF - Office national des forêts (P149)	4 000	4 000				
Transferts	4 000	4 000				
CMN - Centre des monuments nationaux (P175)	78 675	78 675			233 553	261 553
Transferts					50 000	78 000
Subventions d'investissement	78 675	78 675			183 553	183 553
EPMQB - Établissement public du musée du quai Branly (P175)	82 100	82 100			26 000	26 000
Transferts	82 100	82 100			26 000	26 000
EPV - Établissement public du musée et du domaine national de Versailles (P175)	443 886	443 886			441 770	441 770
Subventions d'investissement	443 886	443 886			441 770	441 770
Établissement public du château de Fontainebleau (P175)	33 785	33 785			57 594	57 594
Subventions d'investissement	33 785	33 785			57 594	57 594
INRAP - Institut national de recherches archéologiques préventives (P175)	17 000	17 000			17 000	17 000
Transferts	17 000	17 000			17 000	17 000
Musée des arts décoratifs (P175)	130 000	104 000			106 587	85 270
Transferts	130 000	104 000			106 587	85 270
MuCEM - Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (P175)	115 480	110 384				4 600
Transferts	115 480	110 384				4 600
CND - Centre national de la danse (P131)	123 000	104 000			98 000	83 400
Transferts	123 000	104 000			98 000	83 400
EPCMPP - Établissement public de la Cité de la musique - Philharmonie de Paris (P131)	40 000	53 000			85 000	73 000
Subventions pour charges de service public					25 000	25 000
Transferts	40 000	53 000			60 000	48 000
BnF - Bibliothèque nationale de France (P334)	86 000	78 800			23 000	23 000
Transferts	86 000	78 800			23 000	23 000
CNAP - Centre national des arts plastiques (P131)	15 000	15 000				
Transferts	15 000	15 000				
Comédie Française (P131)	32 248	32 248				
Subventions d'investissement	32 248	32 248				
EPCCSL - Établissement public Cité de la céramique - Sèvres et Limoges (P137)	38 000	38 000				
Opéra comique (P131)	45 000	36 000				
Transferts	45 000	36 000				
Opéra national de Paris (P131)		10 000			96 000	76 800
Transferts		10 000			96 000	76 800

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
BPI - Bibliothèque publique d'information (P334)	18 900	19 080				19 400
Transferts	18 900	19 080				19 400
CNAC - Centre national des arts du cirque (P361)	25 000	25 000				
Transferts	25 000	25 000				
CNSMD Lyon - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (P361)	9 000	9 000			85 000	68 000
Transferts	9 000	9 000			85 000	68 000
CNSMD Paris - Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (P361)	139 000	117 000				
Transferts	139 000	117 000				
Ecole du Louvre (P361)	35 000	35 000				
Transferts	35 000	35 000				
Ecoles d'architecture - Ecoles nationales supérieures d'architecture (P361)	216 221	204 199			51 679	74 923
Transferts	211 221	199 199			26 000	49 244
Subventions d'investissement	5 000	5 000			25 679	25 679
Musée Picasso (P175)	54 657	52 726				10 931
Transferts	54 657	52 726				10 931
Chaillot – Théâtre national de la Danse (P131)	58 000	58 000			60 000	70 000
Subventions pour charges de service public					60 000	60 000
Transferts	58 000	58 000				10 000
Ecoles d'art en Région (P361)	8 300	16 300			49 000	49 000
Transferts	8 300	16 300			49 000	49 000
CNL - Centre national du livre (P334)	14 000	14 000				
Transferts	14 000	14 000				
CNC - Centre national du cinéma et de l'image animée (P334)	24 000	24 000			60 000	60 000
Subventions pour charges de service public					60 000	60 000
Transferts	24 000	24 000				
ENSBA - Ecole nationale supérieure des beaux- arts (P361)	56 000	45 400				
Transferts	56 000	45 400				
TNS - Théâtre national de Strasbourg (P131)					125 000	110 000
Subventions pour charges de service public					50 000	50 000
Transferts					75 000	60 000
ENSCI - Ecole nationale supérieure de création industrielle (P361)	25 000	20 000			31 608	30 286
Transferts	25 000	20 000			31 608	30 286
ENSMIS - Ecole nationale supérieure des métiers de l'image et du son (P361)					30 000	24 000
Transferts					30 000	24 000
Mobilier national - Sèvres - Manufactures nationales (P131)	65 000	65 000			110 000	110 000
Transferts	65 000	65 000			60 000	60 000
Subventions d'investissement					50 000	50 000
INP - Institut national du patrimoine (P361)	206 000	206 000			150 000	150 000
Transferts	206 000	206 000			150 000	150 000
EPPD - Établissement public du palais de la porte Dorée (P175)	65 000	52 000			53 000	52 400
Transferts	65 000	52 000			53 000	52 400
Institut Français (P185)	2 291 000	2 291 000			2 952 000	2 928 000
Transferts	2 291 000	2 291 000			2 952 000	2 928 000
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (P224)	12 878 188	12 878 188	12 536 629	12 536 629	12 390 576	12 381 576

Opérateur financé (Programme chef de file) Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public	12 869 188	12 869 188	12 536 629	12 536 629	12 345 576	12 345 576
Transferts	9 000	9 000			45 000	36 000
Universités et assimilés (P150)	224 376	342 610			204 567	224 756
Transferts	224 376	342 610			204 567	224 756
Ecoles et formations d'ingénieurs (P150)						12 000
Transferts						12 000
Autres opérateurs d'enseignement supérieur et de recherche (P150)	604 770	604 770			556 505	551 905
Subventions pour charges de service public	85 350	85 350			112 225	112 225
Transferts	519 420	519 420			444 280	439 680
Opérateurs de soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche (P150)	50 000	50 000			50 000	50 000
Transferts	50 000	50 000			50 000	50 000
CNRS - Centre national de la recherche scientifique (P172)	94 891	102 761			65 976	112 893
Transferts	94 891	102 761			65 976	112 893
INED - Institut national d'études démographiques (P172)	150 000	60 000				30 000
Transferts	150 000	60 000				30 000
INRIA - Institut national de recherche en informatique et en automatique (P172)	61 600				138 600	200 200
Transferts	61 600				138 600	200 200
Universcience (P361)					40 000	40 000
Subventions pour charges de service public					40 000	40 000
MNS - Musée national du sport (P219)					3 000	3 000
Transferts					3 000	3 000
Total	18 834 078	18 717 913	12 536 629	12 536 629	18 553 015	18 672 858
Total des subventions pour charges de service public	12 954 538	12 954 538	12 536 629	12 536 629	12 692 801	12 692 801
Total des transferts	5 285 945	5 169 780			5 101 618	5 221 461
Total des subventions d'investissement	593 595	593 595			758 596	758 596

Note : les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025, leur réalisation 2024 est sans objet.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DES OPERATEURS DONT LE PROGRAMME EST CHEF DE FILE

EMPLOIS EN FONCTION AU SEIN DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

Opérateur Réalisation 2024 Prévision 2025 Réalisation 2025	ETPT rémunérés par ce programme ou d'autres programmes	ETPT rémunérés par les opérateurs				ETPT rémunérés par d'autres collectivités
		sous plafond *	hors plafond	dont contrats aidés	dont apprentis	
OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture	0 0 0	124 129 124	2 3 3	0 0 0	2 3 3	0 0 0
Total	0 0 0	124 129 124	2 3 3	0 0 0	2 3 3	0 0 0

* Les emplois sous plafond 2025 font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

SCHEMA D'EMPLOIS ET PLAFOND DES AUTORISATIONS D'EMPLOIS DES OPERATEURS DE L'ÉTAT

	Prévision ETPT	Réalisation ETPT
Emplois sous plafond 2025 *	129	124

* Ces emplois sous plafond font référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale 2025 ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025

	Prévision ETP	Réalisation ETP
Schéma d'emplois 2025 en ETP	0	1

Opérateurs

OPÉRATEUR

OPPIC - Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture

ANALYSE DE L'ACTIVITE ET DES RESULTATS DE L'OPERATEUR

Principaux faits structurants de l'année 2025

Au 1^{er} janvier 2026, 165 opérations sont « vivantes » (hors projet d'installation du siège de l'OPPIC avenue du Maine). Elles comprennent les 20 opérations nouvelles de 2025 et 43 opérations à clôturer. Parmi celles-ci, 64 opérations sont en convention de mandat pour un montant de 1 608 M€ et 101 en convention cadre pour un montant de 391 M€.

L'année 2025 a été marquée par une diminution des engagements (-30 %). Ces derniers s'établissent à 144 M€ soit près de 62 M€ de moins qu'en 2024. Les crédits engagés se répartissent à hauteur de 88 % pour les opérations passées sous conventions de mandat et à 12 % pour les opérations gérées en convention-cadre. En convention de mandat, l'année 2025 a été marquée par les engagements relatifs aux études et à la phase préparatoire de rénovation du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou (CNAC-GP) pour un montant de 21,3 M€, l'opération de création d'un pôle de conservation de la Bibliothèque nationale de France (BnF) à Amiens (20,8 M€) avec notamment la notification du marché d'intralogistique (système mécanisé et automatisé de stockage des documents), et à des marchés de travaux pour la réfection des façades au Centre national de la Danse (CND) à Pantin (19,3 M€). En convention cadre, parmi les montants engagés les plus importants sur la période se trouvent l'opération de réfection des réseaux enterrés au Palais de l'Alma (2,91 M€) et la notification des marchés de travaux pour l'opération de clos couvert du Magot historique à la manufacture de Sèvres (2,2 M€).

En ce qui concerne les paiements, à hauteur de 140 M€, l'OPPIC constate une diminution du volume pour la quatrième année consécutive (-6 M€ soit -4,1 % par rapport à 2024). Les mandatements s'élèvent à 100 M€ au titre des conventions de mandat (71 %) et à 40 M€ au titre des conventions cadre (29 %). La poursuite des travaux de relocalisation du Centre National des Arts Plastiques, de l'extension des archives nationales à Pierrefitte-sur-Seine ainsi que les travaux de l'opération de restructuration du « corps central nord » au château de Versailles ont généré des dépenses importantes, respectivement 30,2 M€, 11,01 M€ et 7,4 M€. Les opérations livrées ou en voie d'achèvement en 2025 ont également constitué une part importante du montant total mandaté. Il s'agit notamment de la réhabilitation du bâtiment Niemeyer (6,7 M€), la rénovation du Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France à Versailles (5,4 M€), la poursuite du schéma directeur au château de Malmaison et Bois-Préau (4,3 M€) ou encore la Construction du Centre de conservation et d'étude archéologique à Besançon (3,6 M€).

L'OPPIC, locataire depuis sa création, a lancé, après sa validation en CNIP en juillet 2021, l'opération de construction de son futur siège, avenue du Maine. La déconstruction et le curage des bâtiments existants ainsi que le ravalement de la façade de l'hôtel de la Duchesse se sont achevés au printemps 2024. Par ailleurs, après un appel d'offres infructueux, les marchés de travaux ont finalement pu être engagés au dernier trimestre 2024. Fin 2025, le socle est en place, le hors d'eau est achevé et la connexion entre la construction neuve et le bâtiment existant réhabilité (dénommé l'hôtel de la Duchesse) est accomplie. En outre, l'ensemble des façades à ossature bois et des menuiseries extérieures du bâtiment neuf sont montées, tandis que le déploiement des réseaux d'électricité et de chauffage ventilation climatisation (CVC) a commencé au sein des bâtiments. L'année 2025 a également vu l'attribution du 1 % artistique au groupement d'artistes Célia Gondol & Éléonore Givry dont l'œuvre se compose de deux anneaux

suspendus en inox poli. Budgétairement, l'établissement a engagé et décaissé respectivement 14,8 M€ et 7,5 M€, soulte comprise.

Gouvernance et pilotage stratégique

M. Christian Mourougane a été nommé Président de l'établissement à compter du 15 juin 2023 et dispose d'une lettre de mission sur laquelle est appuyée son action. Mme Valérie Forey a été reconduite en 2024 dans ses fonctions de directrice générale.

Par ailleurs, plusieurs chantiers importants ont été menés en 2025 :

- le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025 s'est achevé et un nouveau COP a fait l'objet d'une présentation délibérée en conseil d'administration du 25 novembre 2025, pour une durée désormais quinquennale 2026-2030 ;
- le schéma pluriannuel de stratégie immobilière de l'établissement prévoit un départ vers le nouveau site de l'avenue du Maine à la fin de l'été 2026. Le bail actuel a été reconduit en 2024 et s'achève au 31 octobre 2026 ;
- au 1^{er} janvier 2025, l'établissement a basculé vers son nouveau système d'information financier, désormais pleinement intégré ;
- le nouvel intranet a été mis en production le 14 février 2025 ;
- en 2025 l'OPPIC a poursuivi et développé la coopération à l'international avec des missions en Arabie-Saoudite et une offre pour des études patrimoniales et de restauration d'un palais royal (King Khaled Palace) à Riyad. L'établissement est également sollicité par le ministère des Affaires Étrangères sur une éventuelle mission en Moldavie ;
- l'établissement a poursuivi sa démarche de candidature au label égalité et au label diversité, concrétisée par un audit blanc en septembre 2025 et deux auditions finales fixées au premier trimestre 2026.

FINANCEMENT APORTE A L'OPERATEUR PAR LE BUDGET DE L'ÉTAT

(en milliers d'euros)

Programme intéressé Nature de la dépense	Réalisation 2024		Prévision LFI 2025		Réalisation 2025	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
P224 – Soutien aux politiques du ministère de la culture	12 878	12 878	12 537	12 537	12 391	12 382
Subventions pour charges de service public	12 869	12 869	12 537	12 537	12 346	12 346
Transferts	9	9			45	36
P212 – Soutien de la politique de la défense	11 030	3 500				10 384
Transferts	11 030	3 500				10 384
P129 – Coordination du travail gouvernemental	13 000	13 000			75	75
Transferts	13 000	13 000			75	75
P123 – Conditions de vie outre-mer	107	179			4 950	2 550
Transferts	107	179			4 950	2 550
Total	37 015	29 557	12 537	12 537	17 416	25 391

Note : Les subventions d'investissement sont introduites par la LOLF au PAP 2025. Leur réalisation 2024 est sans objet.

L'écart de -191 k€ entre le montant des crédits votés en LFI 2025 (12 537 k€) et l'exécution 2025 (12 346 k€) au titre de la subvention pour charges de service public s'explique par :

- l'application de la mise en réserve de précaution (204 985 €) ;
- le versement complémentaire afin de financer la mise en œuvre du volet « santé » de la protection sociale complémentaire au 1^{er} octobre 2025 (+13 932 €).

L'établissement a par ailleurs perçu un transfert complémentaire à hauteur de 45 k€ du fonds d'accompagnement à la transformation numérique et à la cybersécurité des établissements du ministère de la Culture (FTNC) pour le financement d'un projet développé par l'établissement.

Les recettes des autres programmes (P212, P129 et P123) sont liées à la participation au plan de charge des maîtres d'ouvrage autres que ceux relevant du ministère de la Culture.

COMPTE FINANCIER 2025

Avertissement

Le compte financier de l'opérateur n'a pas été certifié par un commissaire aux comptes.

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

Charges	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Produits	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Personnel	10 821	9 420	Subventions de l'État	12 373	12 346
<i>dont contributions employeur au CAS pensions</i>	<i>500</i>	<i>515</i>	– subventions pour charges de service public	12 373	12 346
			– crédits d'intervention (transfert)		
Fonctionnement autre que les charges de personnel	3 673	4 130	Fiscalité affectée		
Intervention (le cas échéant)			Autres subventions	819	722
Total des charges non décaissables sur le fonctionnement et/ou l'intervention	280	65	Revenus d'activité et autres produits	73	35
<i>dont dotations aux amortissements, dépréciations et provisions</i>	<i>280</i>	<i>65</i>	<i>dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</i>		<i>35</i>
<i>dont valeur nette comptable des éléments d'actif cédés</i>			<i>dont produits de cession d'éléments d'actif</i>		
			<i>dont quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs</i>		
Total des charges	14 494	13 551	Total des produits	13 265	13 103
Résultat : bénéfice			Résultat : perte	1 230	448
Total : équilibre du CR	14 494	13 551	Total : équilibre du CR	14 494	13 551

* Voté

ÉVOLUTION DE LA SITUATION PATRIMONIALE

(en milliers d'euros)

Emplois	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *	Ressources	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Insuffisance d'autofinancement	950	417	Capacité d'autofinancement		
Investissements	5 068	3 365	Financement de l'actif par l'État		
			Financement de l'actif par les tiers autres que l'État		
			Autres ressources		
Remboursement des dettes financières			Augmentation des dettes financières		
Total des emplois	6 018	3 782	Total des ressources		
Augmentation du fonds de roulement			Diminution du fonds de roulement	6 018	3 782

* Voté

Le compte financier 2025 affiche un résultat déficitaire de -448 k€ (contre -1,23 M€ au budget initial 2025).

Cette amélioration par rapport au prévisionnel s'explique principalement par une baisse des charges (-944 k€) liée à des dépenses de personnel moindres, et de moindres produits (-162 k€), la baisse de la subvention ministérielle

étant partiellement compensée par des versements de subventions pour le financement d'emplois pour compte de tiers.

Le compte financier traduit une insuffisance d'autofinancement de 417 k€ (contre une prévision à 950 k€ en budget initial).

TRESORERIE

(en milliers d'euros)

Compte financier 2024	Budget initial 2025	Compte financier 2025
269 668	228 344	295 021

AUTORISATIONS BUDGETAIRES

(en milliers d'euros)

Dépenses	Budget initial 2025		Compte financier 2025 *	
	AE	CP	AE	CP
Personnel	10 821	10 821	10 365	10 365
Fonctionnement	1 451	3 393	1 599	3 178
Intervention	0	0	0	0
Investissement	678	5 068	412	3 336
Total des dépenses AE (A) CP (B)	12 950	19 282	12 375	16 879
dont contributions employeur au CAS pensions	500	500	515	515

* Voté

(en milliers d'euros)

Recettes	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Recettes globalisées	13 265	13 164
Subvention pour charges de service public	12 373	12 346
Subvention pour charges d'investissement	0	0
Autres financements de l'État	669	234
Fiscalité affectée	0	0
Autres financements publics	150	448
Recettes propres	73	138
Recettes fléchées	0	0
Subvention pour charges d'investissement fléchée	0	0
Financements de l'État fléchés	0	0
Autres financements publics fléchés	0	0
Recettes propres fléchées	0	0
Total des recettes (C)	13 265	13 164
Solde budgétaire (excédent) (D1 = C – B)	0	0
Solde budgétaire (déficit) (D2 = B – C)	6 018	3 714

* Voté

DEPENSES PAR DESTINATION

(en milliers d'euros)

Destination <i>Budget initial</i> Compte financier *	Personnel	Fonctionnement		Intervention		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Autres charges	0 0	26 21	26 21	0 0	0 0	0 0	0 0	26 21	26 21
Bâtiments et domaines	0 0	420 646	1 990 2 101	0 0	0 0	660 394	5 050 3 315	1 080 1 039	7 040 5 416
Études	0 0	0 12	59 8	0 0	0 0	0 0	0 0	0 12	59 8
Fonctions support	215 265	1 004 920	1 318 1 047	0 0	0 0	18 18	18 21	1 237 1 203	1 551 1 333
Masse salariale	10 606 10 100	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	0 0	10 606 10 100	10 606 10 100
Total	10 821 10 365	1 451 1 599	3 393 3 178	0 0	0 0	678 412	5 068 3 336	12 950 12 375	19 282 16 879

* Voté

ÉQUILIBRE FINANCIER

(en milliers d'euros)

Besoins	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (déficit) (D2)	6 018	3 714
Remboursements d'emprunts (capital), nouveaux prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : besoins	182 925	149 415
Autres décaissements non budgétaires	0	-38
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)	188 943	153 091
ABONDEMENT de la trésorerie = (2) - (1)	0	25 352
Abondement de la trésorerie fléchée	0	29 057
Abondement de la trésorerie non fléchée	0	0
Total des besoins	188 943	178 443

* Voté

(en milliers d'euros)

Financements	Budget initial 2025	Compte financier 2025 *
Solde budgétaire (excédent) (D1)	0	0
Nouveaux emprunts (capital), remboursements de prêts (capital), dépôts et cautionnements	0	0
Opérations au nom et pour le compte de tiers : financement	164 561	178 471
Autres encaissements non budgétaires	0	-28
Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)	164 561	178 443
PRÉLÈVEMENT sur la trésorerie = (1) - (2)	24 381	0
Prélèvement sur la trésorerie fléchée	6 018	0
Prélèvement sur la trésorerie non fléchée	18 363	3 704
Total des financements	188 943	178 443

* Voté

Le compte financier fait état d'une consommation inférieure aux prévisions de dépenses (écart de 574 k€ en AE et 2,4 M€ en CP par rapport au budget initial). Le taux d'exécution comprend notamment :

- une légère sous consommation sur la prévision d'exécution des crédits de personnel lié notamment à un décalage calendaire des recrutements envisagés, à la variation à la baisse des emplois faisant l'objet d'autorisations d'emplois temporaires et à de moindres dépenses liées aux indemnités de fin de contrats notamment (-456 k€ en AE=CP) ;
- un niveau de consommation en fonctionnement qui est légèrement inférieur aux prévisions en raison de moindres dépenses de fonctionnement des services, notamment dans la perspective du futur déménagement (-215 k€ en CP) ;
- une sous consommation en investissement pour l'opération Maine en raison d'opérations décalées à 2026 (-1,7 M€ en CP).

L'exécution présente un solde budgétaire déficitaire à hauteur de 3,71 M€ en amélioration par rapport aux prévisions initiales qui établissaient un déficit de 6 M€. Ce solde déficitaire s'explique en grande partie par les décaissements liés à l'opération « Maine ».

Le haut niveau de trésorerie est dû notamment au calendrier des opérations d'investissements. Cette évolution découle pour l'essentiel d'une augmentation de la trésorerie des comptes de tiers en raison de crédits décaissés inférieurs aux recettes encaissées.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPERATEUR

	Réalisation 2024 (1)	Prévision 2025 (2)	Réalisation 2025
Emplois rémunérés par l'opérateur :	126	132	127
– sous plafond	124	129	124
– hors plafond	2	3	3
<i>dont contrats aidés</i>			
<i>dont apprentis</i>	2	3	3
Autres emplois en fonction dans l'opérateur :			
– rémunérés par l'État par ce programme			
– rémunérés par l'État par d'autres programmes			
– rémunérés par d'autres collectivités ou organismes			

(1) La réalisation reprend la présentation du RAP 2024.

(2) La prévision fait référence aux plafonds des autorisations d'emplois votés en loi de finances initiale ou, le cas échéant, en lois de finances rectificatives 2025.

La consommation du plafond d'emploi en 2025 est stable par rapport à 2024, avec une hausse des recrutements des titulaires État (+1,67 ETPT), des emplois en CDI (+2,26 ETPT) et des titulaires détachés sur contrat (+1,42 ETPT), ces hausses étant compensées par une diminution des CDD (-5,22 ETPT).

L'écart par rapport au plafond d'emplois voté en LFI, réhaussé de +2 ETPT en gestion pour la constitution de l'équipe dédiée aux opérations du musée du Louvre, s'explique par la sous-exécution du schéma d'emplois, les postes nouvellement créés ayant été pourvus par recrutements internes.

Le schéma d'emploi est de 1 ETP.